Rapport d'activité 2022
Association Appuis

Siège Social
5 rue Jules Ehrmann - 68100 MULHOUSE
paf.secretariat@association-appuis.fr
03 89 60 72 70

SOMMAIRE

Rapport moral P.3
Rapport d'orientation P.4
Rapport financier P.8
Affectations résultats P.11
Introduction du Directeur de l'association.....P.15
Siège Social / Direction P.25
DAVA – Dispositif d'Accompagnement des Violences et des Auteurs d'infractions pénales.....P.45
CHRS ETAT (92 places).....P.76
Projet « Housing First » P.95
Projet parentalité P.126
Service départemental d'hébergement d'urgence P.161
Dispositif Croire En Son Avenir P.183
Agence immobilière à vocation sociale.....P.219
CADA APPUIS.....P.237
Centre Provisoire d'Hébergement P.264
HUDA APPUIS P.297
Service d'Inclusion des Réfugiés – SIR Europe et SIR Local P.320
Service d'Inclusion des Réfugiés – SIR Europe P.350
PRR – Programme de réintégration des Réfugiés P.350
Accompagnement Vers et Dans le Logement dédié aux Réfugiés AVDLR.....P.408
Pôle parentalité – Aide Educative à Domicile – Aide Educative à Domicile Renforcée.....P.427
Lits Halte Soins Santé .....P 460
Appartements de Coordination Thérapeutique.....P.474

Rapport moral 2022

Dans un environnement économique et social particulièrement difficile, les associations sont amenées à accompagner de plus en plus de personnes en grande difficulté. Comme le dit Daniel Goldberg, Président de l'URIOPSS, *« les associations portent un poids moral injustifié »,* devant prendre en charge de nombreux citoyens délaissés par les services de l'Etat.

Les associations sont confrontées à des difficultés de recrutement, par manque d'attractivité des métiers du social. Les formations, la qualification et la hausse des salaires devraient permettre de revaloriser les métiers du social. Dans cette perspective, APPUIS est une organisation ''apprenante''. Elle a signé une convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Praxis Social. Elle accueille de nombreux stagiaires, ce qui amène une véritable dynamique, alimentant des pratiques innovantes. APPUIS possède son propre dispositif de formation, qui s'est restructuré pour s'adapter davantage à ses champs de compétences.

Le Conseil d'Administration a été particulièrement préoccupé par l'évolution financière d'APPUIS, grâce à une politique d'acquisition d'immeubles à Mulhouse et à Colmar, ce qui a permis de loger des personnes vivant à la rue ou dans la grande exclusion. Le logement est la première étape d'insertion. L'accompagnement social au logement est une action transversale chez APPUIS. L'association a obtenu la reconnaissance du statut d'intérêt général à but non lucratif, ce qui lui permet d'obtenir des dons. Un poste de chargé de communication et du mécénat a été créé. Grâce à de nouvelles sources de financement, des projets innovants ont pu voir le jour.

Que serait APPUIS sans ses bénévoles ? Une équipe de bénévoles s'investit surtout dans l'apprentissage du français, ce qui est une démarche importante pour les demandeurs d'asile et les personnes réfugiées. L'expertise d'APPUIS est reconnue et de nombreux projets ont pu être développés dans les différents dispositifs.
Des rencontres institutionnelles réunissant l'ensemble des salariés, comme celle qui a eu lieu le 06 décembre 2022, renforcent le sentiment d'appartenance et décloisonnent les dispositifs.

Avant de conclure, je voudrais remercier les salariés, les bénévoles, les administrateurs et les partenaires institutionnels qui font vivre APPUIS. Ensemble, tournons-nous vers l'avenir, restons déterminés et confiants en étant pleinement acteurs au service de l'évolution de notre belle association.

Geneviève MOUILLET
Présidente

Rapport d'orientation

Début 2023, avec le soutien de Madame Sylvie TRIEU, expert-comptable au sein du cabinet FERGEC et de notre trésorier Monsieur Vincent CACHEUR, également expert-comptable, plusieurs scénarios doivent être échafaudés :

- **La consultation d'administrateur judiciaire** pour obtenir des conseils afin de réaliser notre redressement doit être envisagée.
- **La recherche de solutions pour renforcer notre trésorerie** pendant que Monsieur Yvon HYLAIRE, responsable financier d'Appuis, tout en essayant de produire des chiffres en vue de la finalisation des comptes administratifs pour l'année 2022, répond aux demandes des différents acteurs de cette situation (banque, expert-comptable, partenaires en soutien…).
- Avec l'appui de Monsieur CACHEUR, **trouver des organismes ressources** tels que le Groupement de Prévention Agrée (GPA), c'est-à-dire des personnes expertes dans les différents domaines liés à l'organisation/gestion des entreprises.
- **Trouver une association partenaire pour nous soutenir**. Il s'agit de vérifier si notre association peut intéresser un repreneur ''associatif'' afin de pérenniser les emplois.
- **Elaborer un plan d'action.** Un plan de redressement devra être préparé afin de montrer la capacité d'APPUIS à se redresser.
- **Différer le paiement des charges patronales.** Ces charges non-payées nous ferons un apport de trésorerie. Cette somme serait utilisée pour se remettre à flots et pour réorganiser l'association. Ce différé de paiement des charges patronales à l'URSSAF (6 x 240 000 €) seront remboursables sur les 12 mois suivants. Ce laps de temps nous permettrait de refaire un peu de trésorerie, mais surtout de mettre en place des actions correctives avec l'aide de soutien extérieur.

De toutes les façons, un plan de redressement doit être proposé afin de stopper les déficits des services.

Le Bureau de l'association, en lien étroit avec les directions des services, doit être pleinement concentré sur la recherche de leviers afin de revenir à l'équilibre - voire dans une situation bénéficiaire pour les services marchands.

A l'échelle de l'association, ceci passera par :

- La renégociation/dénonciation des contrats avec des prestataires externes (informatique, voitures, photocopieurs, assurance, mutuelle, OPCO, etc.).
- La mise en place un travail analytique pour chaque service afin d'identifier les leviers de gain et le plan opérationnel pour les atteindre.

Le plan d'action proposé est le suivant :

Le service Financier du Siège

- Augmenter la compétence au sein du service via le recrutement d'un Responsable Administratif et Financier.
- Obtenir des situations analytiques par dispositif et une analyse des chiffres globaux associatifs (consolidés) de manière mensuelle.
- Avec le soutien de Mme TRIEU (experte-comptable Cabinet FERGEC) et de la Fondation de la maison du Diaconat, repenser l'organisation globale du service financier en lien étroit avec le renforcement des compétences gestionnaires des dispositifs.
- Améliorer les liens entre le service Financier du Siège et les dispositifs.

AppuisForm

- Augmenter le chiffre d'affaire sur les contrats déjà signés.
- La création de l'auto-école solidaire qui va générer des ressources supplémentaires.
- La personne au poste de secrétaire d'AppuisForm sera également en poste à l'auto-école, afin que 0,50 ETP soit financé par cette action, ce qui diminuerait d'autant plus l'impact financier sur AppuisForm. Ce gain, associé à un chiffre d'affaire en hausse, devrait générer un excédent pour 2023.
- Accélérer les paiements des prestations par les ''clients'' afin d'augmenter la trésorerie.
- Diminuer le coût de la formation des intervenants d'AppuisForm afin d'augmenter la rentabilité de ces actions.

DAVA

Pour ce service, un diagnostic avait déjà été réalisé en 2020. Des rectifications avaient été apportées et le développement s'est poursuivi depuis.

Cependant, aujourd'hui, nous constatons à nouveau un glissement autour de missions réalisées et non financées, et ce sur deux axes :

- Une cause interne : les salariés investis dans leurs missions, de par leur implication, privilégie plus de temps sur des actions que sur le financement octroyé. Par exemple, la justice restaurative financée à hauteur de 3 000 € est réalisée à hauteur d'un 0,6 ETP.

- Une cause externe : le développement de certaines actions (TGD, EVVI…) qui sont ordonnées par le Tribunal Judiciaire de Mulhouse augmente régulièrement, sauf que les demandes budgétaires sont réalisées en N-1 sans capacité à connaître la charge de travail, qui ensuite n'est pas reprise et financée par le Ministère de la Justice ou le FIPDR à la bonne hauteur.
- Diminuer la masse salariale via la mobilité interne au sein d'Appuis.

Actions en cours ou à venir pour rectifier cette situation :

- Le non renouvellement du poste de Direction.
- Evoquer la question des financements avec les différents acteurs sollicités, tel que le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Colmar, afin d'obtenir des subventions plus conséquentes, ou, le cas échéant, diminuer notre accompagnement à hauteur de ce pour quoi nous sommes financés.
- Un poste d'intervenant n'a pas été remplacé suite à un départ dès fin 2022.
- Diminuer les moyens sur ce service à 2 ETP en plus du départ non remplacé.
- Flécher les recettes réelles (complexes devant les multi-financeurs) face aux ETP par mission, afin d'identifier les personnes en surnuméraire et procéder à des propositions de mobilité interne.

AppuisLoge/AIVS

Le plan d'action proposé au second trimestre 2022 semble porter ses fruits. Cependant, la vigilance reste de mise et un travail sur le tableau des ETP est en cours avec l'équipe de direction d'AppuisLoge afin de rester dans cette dynamique.
Il faut apporter une rigueur supplémentaire même si nous n'avons pas la maîtrise d'actions telles que les assignations au tribunal qui ont nécessité des provisions pour risque.

AppuisPro

Ce service est la pierre angulaire de la réussite de notre redressement. Depuis la reprise d'ACTILOG, malgré les nombreux plans et changements de stratégies réalisés, ce service a plongé l'association dans une grande difficulté.

Aussi des mesures drastiques doivent prises :

- Diminution des CDI via de la mobilité interne ou externe (mises à disposition vers le Diaconat par exemple) ce qui engendreraient une économie sur la masse salariale.
- Arrêts des CDD et non renouvellement de ces emplois. Cette approche va permettre de diminuer la masse salariale de manière très conséquente et de réorganiser l'ensemble

Les autres leviers à actionner :

- Optimiser les achats. Réaliser des achats groupés afin de diminuer le temps passé dans les magasins pour les achats, stockage des volumes (en cours sur la réorganisation de l'entrepôt et de la gestion informatisée des stocks).
- Diminuer la flotte des véhicules et optimiser leur utilisation
- Contrôler l'utilisation des véhicules
- Rationnaliser les coûts des facturations aux services/dispositifs en connaissant les lignes budgétaires dédiées à chaque dispositif
- Augmenter la proportion de contrats externes par rapport aux prestations internes,
- Vérifier notre capacité technique lors de la prise d'un nouveau marché et en s'assurer de la rationalité financière lors de notre positionnement.

- Optimiser le logiciel CODIAL pour optimiser le suivi de la facturation.

Plus spécifiquement, pour chacune des prestations d'AppuisPro :

- Espaces verts : pour 2023, finir les contrats en cours avec une équipe revue à la baisse et arrêter cette prestation.
- Ménage-encombrants : réorganiser la facturation et les prix proposés pour ce service mais à l'heure actuelle c'est le seul qui génère de l'excédent.
- Technique : réorganiser complètement cette action, amener plus de compétences, diminuer les ETP et se concentrer sur les logements gérés par Appuis et l'AIVS. Revisiter les modalités d'interventions pour accroître la rentabilité et travailler sur les achats et le stockage.

En résumé, se professionnaliser et augmenter notre rigueur dans la gestion quotidienne de l'ensemble des activités d'AppuisPro parallèlement à une visibilité de la situation financière continue afin de prendre les bonnes décisions en temps et en heures.

Conclusion

Ces leviers ne sont pas exhaustifs, loin de là, et ne prennent en compte qu'une partie des économies en cours ou à venir, que l'ensemble des membres de la Direction Générale et les directions des services mettent en œuvre de manière quotidienne. Malgré nos difficultés, nous sommes réellement repérés via notre expertise et la qualité des accompagnements proposés. A ce titre, nous sommes encore présentement sollicités de manière régulière pour développer de nouveaux projets ou partenariat.

Le rapprochement avec la Fondation de la maison du Diaconat nous permettra :

- D'avoir un soutien technique pour analyser la situation et valider/actionner les leviers repérés par nos soins
- De réaliser des conventions de partenariat pour différents items (gestion, Ressources Humaines, centrale d'achat…)
- Pour, in fine, si cela s'avère indispensable, d'être repris de manière concertée et sans fureur, en conservant aussi une bonne image auprès des financeurs et un climat le plus serein possible pour salariés.

Geneviève MOUILLET
Présidente

Rapport Financier

Comptes annuels 2022

L'année 2022 s'est avérée être très difficile pour notre association et le résultat de cet exercice est très mauvais. Effectivement, le déficit s'élève à 987 512 euros.

Plusieurs facteurs permettent de comprendre cette situation. Tout d'abord, nous avons connu le départ de M. JENNE, notre Directeur Administratif et Financier, à la fin du mois d'août 2022. Mme WEIBEL-LAZARUS lui a succédé après un tuilage de 3 semaines. Le temps de comprendre la complexité de notre organisation, au regard du nombre de financeurs et du nombre de conventions, Mme WEIBEL-LAZARUS n'a pas été opérationnelle rapidement. Elle a souhaité s'adjoindre rapidement de 4 postes en apprentissage afin de renforcer l'organisation du service financier. Cette démarche s'est avérée préjudiciable et a générée beaucoup d'erreurs de saisie et un surcroit de travail de formation pour le service comptable, que le Cabinet FERGEC, dans sa mission de suivi de nos comptes, a dû – et pu - relever en partie seulement.

Mme WEIBEL-LAZARUS, devant la charge de travail, s'est retrouvée en arrêt maladie pendant la période de clôture des comptes, pour ensuite demandé une rupture conventionnelle, ce qui a renforcé nos difficultés et qui explique pour une part le retard important pris pour les rendre.

Tout ceci s'est trouvé renforcé par des difficultés de circularisation, voire de communication entre les dispositifs et le service financier du Siège, générant des pertes de temps et d'informations préjudiciables à notre association.

De plus, le logiciel comptable IC-compta d'Interconsult ne s'est pas montré opérant, rencontrant des difficultés pour l'intégration automatique de la migration de fichiers Excel et d'extraits de comptes bancaires dans les journaux de caisse et de banque, voire générant des pertes d'informations sur des éléments comptables déjà enregistrés. Ce logiciel est capable d'accepter sa fermeture alors qu'il montre des écritures déséquilibrées, ce qui devait être impossible. Nous avons sollicité à plusieurs reprises les responsables d'Interconsult pour remédier à ce problème et nous soutenir dans l'avancement de ces comptes. Les réponses se sont avérées absentes ou très tardives.

Devant cette situation où M. HYLAIRE, chef comptable, a essayé de pallier à l'absence de Directeur Administratif et Financier et aux divers soucis rencontrés au 1er semestre 2023, la fiabilité des comptes a été mise en question par Mme TRIEU, Experte-comptable au Cabinet FERGEC, ainsi que par M. PFLIMLIN, Commissaire aux comptes, qui n'a pas souhaité certifier les comptes 2022 comme l'indique son rapport.

Pour le détail financier des comptes 2022

Les Produits :

L'exercice 2022 se termine par un total de produits de **14 933 808 €** contre **12 202 940 €** en 2021, soit une augmentation de **2 730 868 € (+22,37%).**

Les Charges :

L'exercice 2022 se termine par un total de charges de **15 921 319 €** contre **12 712 065 €** en 2021, soit une augmentation de **3 209 254 € (+25,24%).**

Le résultat définitif de l'exercice 2021 génère un déficit de -987 512 € contre un déficit de -509 125 € en 2021.

La variation en % des charges par rapport aux produits est de 3 points (2.87).

Afin d'avoir une vision financière globale des services, nous vous proposons le tableau en annexe.

Voir annexe « Résultats comptable 2022 Association Appuis ».

Dans la section Dépenses, je m'attacherai à analyser les 4 grandes lignes de dépenses :

- Autres Achats et Charges Externes
- Impôts et Taxes
- Salaires et Traitements
- Charges Sociales

Variation en % entre 2021 et 2022

Autres Achats et Charges Externes :

EDF/GDF – Carburant – Produits entretien et hygiène – Fournitures d'atelier – Fournitures hôtelières – Locations immobilières – Entretiens et réparations – Primes d'assurance – Personnel extérieur – Frais de télécommunication

Les dépenses augmentent de **1 328 690 € (+ 30.51 %)** entre 2022/2021

Impôts et Taxes : augmentation de **67 194€ (+ 12.37%)**

Salaires et Traitements : augmentation de **1 081 128 € (+ 23 %)**

Rémunération du personnel : 5 905 953€ - Indemnités de rupture conventionnelle : 7 938€

Charges sociales : augmentation de **498 193 € (+ 30.64 %)**

Allocations de subsistance : réduction de **14 732€ (- 5.21%)**

Dotations aux provisions pour risques et charges ainsi que fonds dédiés :

- Dotation aux amortissements **:** augmentation de **76 360 € (+ 36.99 %)**
- Dotations pour risques et charges **:** réduction de **142 668€ (-50.33%)**
- Dotations aux Fonds dédiés : réduction de **17 402€ (-4.25 %)**

Les Recettes :

Le montant des **subventions d'exploitation** s'élève à **11 256 816 €** en 2022 **contre 9 285 301 €** en 2021 soit une augmentation de **1 971 516€ (+ 21.23%).**

Ce résultat financier global déficitaire résulte du cumul de déficit de différents services, mais cette situation est également liée à un déficit organisationnel au sein de quatre services qui ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une réorganisation prioritaire pour en améliorer leur efficience et/ou leur équilibre financier.

De toutes les façons, un plan de redressement doit être proposé afin de stopper les déficits des services. Pour l'année 2022, la tendance et le repérage des services déficitaires s'établit comme suit :

- Siège : -33 000 €
- AppuisPro : - 453 818 €
- AppuisForm : - 109 696€
- DAVA : -168 245 €
- SIR Europe/FAMI : - 110 612 €
- AIVS/AppuisLoge : - 229 201 € (dont 1 provision pour risque suite aux assignations au tribunal)
- Dispositif Santé Social : - 100 554 €
- Hébergement d'Urgence Hivernal : - 42 098 €
- Dispositif Inclusion Habitat : - 34 000 €

Conclusion

C'est dans cette optique que le Bureau a validé l'idée d'un rapprochement avec la Fondation de la maison du Diaconat au mois d'avril 2023. Monsieur CALABRO, Directeur Général de la Fondation de la maison du Diaconat, a rencontré les membres du Bureau en juin 2023. Il s'agissait de vérifier si notre association pouvait intéresser un repreneur ''associatif'' afin de pérenniser les emplois. D'emblée, il a marqué son intérêt pour notre association ; ainsi que le Conseil d'Administration de la Fondation du Diaconat.

Ceci s'est traduit par la signature d'un mandat de gestion de la Fondation de la maison du Diaconat, afin de soutenir notre association et lui apporter son savoir-faire gestionnaire et sa rigueur. L'objectif est de conclure une fusion-absorption à la fin de l'année 2024.

Pour sortir de cette situation, la Fondation du Diaconat a proposé ou conforté les différents leviers évoqués dans le rapport d'orientation de la Présidente.

Affectation des résultats 2022

Assemblée Générale du 11 décembre 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier sur les comptes annuels et le bilan, la proposition d'affectation de résultats antérieurs, les rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes et rapport spécial), approuve dans toutes leurs parties ces rapports et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un résultat comptable de **– 987 512 €**, approuve la proposition du Conseil d'Administration de l'affecter provisoirement au compte « Reports à nouveau », et de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'affecter ultérieurement aux différentes structures selon les consignes administratives.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats comptables 2022 suivants :

- ***Pour les Excédents 2022 :***

  Au compte 110 « Report à nouveaux excédentaire » :

  DIH

  - UKRAINE AD HOC & IML **: 52 699€**

  Au compte 10685620 « Réserve de compensation des déficits futurs » :

  DEP

  - CESA : **117 066 €**

  Au compte 115 000 « Résultat sous contrôle des tiers financeurs » :

  DIH

  - LIEU DE VIE – GRANDS MARGINAUX : **52 018€**

  DAR

  - AVDLR : **5 669 €**
  - SIR LOCAL : **5 961€**

- ***Pour les Déficits 2022 :***

Au compte 119 « Report à nouveaux déficitaire » :

DEP

- MINEURS NON ACCOMPAGNES : **-80 331€**

DIH

- LIEU D'EXERCICE DU DROIT DE VISITE **: - 1 893€**

Au compte 115 000 « Résultats sous contrôle des tiers financeurs » :

DIH

- URGENCE HIVERNAL - HUH : **-94 797€**
- HU SUBVENTION **: -3 667€**

DSS

- LIEU DE VIE **: - 52 019€**

DAR

- AGIR : **-304€**
- HUDA : **- 5 907 €**
- REINSTALLE : **- 15 125€**
- ACCOMPAGNEMENT RSA : **- 620€**
- SIR EUROPE-FAMI : **-110 612€**

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « GESTION CONTRÔLEE »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2022 relevant de la gestion contrôlée en application de l'article R314-51 du CASF de la façon suivante :

	Résultat comptable 2022 à affecter	Affectation			
		En report à nouveau	En report à nouveau constitué des dépenses non opposables aux tiers financeurs	En report à nouveau constitué des dépenses refusées	En réserves
CHRS CD	**20 185€**	**20 185€**			
CHRS ETAT	**- 29 058€**	**- 29 058€**			
CADA	**- 39 944€**	**- 39 944€**			
CPH	**84 620€**	**84 620€**			
AED	**104 035€**	**104 035€**			
LHSS EM	**- 389.55€**	**- 389.55€**			

LHSS	**- 27 382€**	**- 27 382€**			
SIEGE	**- 33 016€**	**- 33 016€**			
ACT	**- 19 162€**	**- 19 162€**			
ACT HLM	**- 1 600€**	**- 1 600€**			
TOTAL	**58 286€**	**58 286€**			

L'affectation définitive fera l'objet d'une décision des financeurs concernés.

QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « GESTION NON CONTRÔLEE »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2022 relevant de sa gestion propre de la façon suivante :

DAVA Excédent :

- ENQUETE SOCIALE RAPIDE : **11 705 €**
- PROXIMITE **: 1 070€**
- STAGE DE CITOYENNETE : **751 €**
- LAICITE : **3 072 €**
- RADICALISATION : **10 067 €**
- REFERENCE TERRORISME : **1 518 €**

DAVA Déficit :

- EVALUATIONS VULNERABILITES VICTIMES INFRACTIONS : - **506 €**
- INTERVENTION SOCIALE EN ZONE POLICE (ISZP) : **-23 793 €**
- LEDAV : **- 1 191 €**
- TELEPHONE GRAVE DANGER (TGD) : **-19 571 €**
- AMODEL : **-3 318 €**
- BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT : **- 26 896 €**
- BUREAU AIDE AUX VICTIMES : **-34 710 €**
- BON TAXI : **-5 271 €**
- JUSTICE RESTAURATIVE : **-11 832€**
- STAGE LUTTE SENSIBILIS ACTES SEXUELS : **-1 969.61€**
- MEDIATION PENALE **: -18 342 €**
- MAISON DE JUSTICE : **- 45 934 €**
- SOUTIEN SPY : **-3 096 €**

	Résultat comptable 2022 à affecter	Affectation	
		En report à nouveau	En réserves
APPUISPRO	**- 453 818 €**	**- 453 818 €**	
DAVA	**-168 245€**	**- 168 245€**	
APPUISLOGE	**- 229 201 €**	**- 229 201 €**	
APPUISFORM	**- 109 696 €**	**- 109 696 €**	
INCLUSION HABITAT (hors CHRS ETAT) & LEDEV	**99 040 €**	**99 40 €**	
TOTAL	**- 861 920€**	**- 861 920€**	

INTRODUCTION DU DIRECTEUR d'APPUIS

Préambule

Le prendre soin est un secteur à la croisée des chemins. Sans conteste indispensable à la société tout entière, prometteur pour l'économie et l'emploi, confronté à de profondes évolutions organisationnelles et métiers, le diagnostic est pourtant sévère et implacable. Notre secteur souffre d'un déficit massif d'attractivité.

71 % des établissements déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, phénomène qui s'est intensifié après la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
Aujourd'hui, il existe plus de 65 000 postes non pourvus au sein de l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et 150 000 départs à la retraite potentiels d'ici à 2025 au sein des 35 000 établissements du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.
A lui seul, ce renouvellement générationnel démontre l'urgence à désormais répondre, de façon adaptée et ambitieuse, au défi de l'attractivité des métiers. Sans anticipation de celui-ci, les tensions au recrutement et le phénomène de vacance de poste vont immanquablement s'accentuer.

Les métiers et le secteur du prendre soin sont le plus souvent inconnus du grand public. Par ailleurs, ils font parfois l'objet de reportages à charge, contribuant à développer une image faussée et peu valorisante auprès du grand public. Les viviers potentiels de recrutement sont donc taris dès la source.
Peu de jeunes connaissent donc le secteur privé non lucratif et les métiers de l'accompagnement et du lien social, et un nombre encore plus faible l'envisage comme voie d'insertion professionnelle.
Le nombre d'entrées en formation visant l'obtention d'un diplôme du travail social est passé de 32 000 en 2010 à 19 560.

Au déficit d'image du secteur s'ajoute, depuis quelques années, un nombre croissant d'orientations par défaut observé par les associations.

En raison de la faiblesse des conditions salariales, parce que le prendre soin compte des emplois accessibles pour les premiers niveaux de qualification et parce que ces métiers sont, de façon préjudiciable, associés à des qualités essentiellement féminines (bienveillance, empathie, attention au bien-être d'autrui, etc.), les acteurs de l'orientation auraient tendance à y orienter les candidats, principalement des jeunes filles, en décrochage scolaire et/ou n'ayant pas d'intentions précises en termes d'orientation professionnelle. Ceci n'est naturellement pas sans poser de questions, par la suite, sur le niveau et la fidélisation des personnels.
Pour les métiers du travail social, les difficultés principales viennent de la rémunération, mais aussi de la concurrence entre secteurs.

A ces difficultés de recrutement s'ajoute, en effet, la problématique d'une concurrence entre les différents champs du prendre soin, mais surtout avec le secteur public, concurrence exacerbée par les mesures de revalorisations salariales annoncées lors du Ségur de la santé et qui se sont traduites par un grand nombre de démissions au sein des associations du secteur.
Au-delà même des difficultés de recrutement que rencontre notre secteur, les associations font part également de difficultés pour fidéliser les salariés.

Les associations du secteur, pour actionner des leviers de fidélisation (qualité de vie au travail, soutien à la formation, au développement des compétences et aux parcours professionnels, valorisation des expériences, développement de la responsabilité sociale des organisations...), c'est ce à quoi s'attelle APPUIS.

Relever le défi de l'attractivité des métiers de l'accompagnement et du lien social est un impératif pour une société véritablement inclusive.
Relever ce défi, à l'heure où, plus que jamais, une bataille pour l'emploi doit s'engager, permet également de participer activement à la lutte contre le chômage.
Il faut noter que notre secteur contribue depuis de nombreuses années à la dynamique d'emploi de notre pays.

Les accords Laforcade

Ces accords, en date du 05/04/2022, ont visé à faire bénéficier **du Complément de Traitement Indiciaire** (CTI), mis en place par la loi n°2020-1576, aux salariés travaillant dans des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; il s'agit de mettre en œuvre une extension de la mesure socle du Ségur dans le secteur social et médico-social.

Cette application dans notre champ s'est malheureusement appliquée qu'à certaines catégories de salariés créant de nouvelles distorsion et écarts pour les personnels.

De plus, entre la sortie du décret et le financement de cette évolution salariale partielle, les financements se sont fait attendre, ce qui a obligé APPUIS à en différer son financement ; créant ainsi incompréhensions et tensions avec les salariés (que l'on remercie pour leur patience le versement avec la rétroactivité a pu s'effectuer au dernier trimestre).

Une convention collective de branche unique (CCU)

Un référentiel commun à tous les ESSMS

Le nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS (**H**aute **A**utorité de **S**anté), s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation.

Cette démarche obligatoire est utilisée par APPUIS pour en faire un levier de qualité au-delà des contraintes obligatoires légales. Effectivement, cette action s'inscrit pour Appuis au cœur de l'amélioration continue de la qualité.

Le référentiel répertorie donc les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Il a vocation à être utilisé :

- Par les ESSMS, pour réaliser des auto-évaluations de manière autonome
- Par les organismes évaluateurs, comme outil de référence dans la conduite de la visite d'évaluation

Les modalités de financement des financeurs

Les champs d'application associés aux différents critères du référentiel permettent d'adapter le référentiel à la diversité du secteur social et médico-social.

Trois méthodes d'évaluation communes pour tous les ESSMS

Le référentiel s'appuie sur un manuel qui définit trois méthodes pour évaluer les pratiques et les organisations, au plus proche du terrain. Elles se traduisent par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

La fréquence d'évaluation passe de 7 à 5 ans

Le rythme d'une évaluation tous les 5 ans est porteur de sens pour l'ESSMS et leurs professionnels car il correspond notamment à celui du projet d'établissement.

Il permet de réinterroger de manière plus régulière les pratiques et les organisations au bénéfice des personnes accueillies.

Reconnaissance d'Intérêt Général pour Appuis

En Juillet 2022, la Direction générale a entamé, avec succès, des démarches auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut Rhin pour obtenir la reconnaissance du statut d'intérêt général à but non lucratif à l'Association. L'objectif était ainsi de sécuriser l'activité du mécénat et de rendre attractif le soutien financier pour les donateurs en délivrant des reçus fiscaux.

Trouver des nouvelles sources de financement

APPUIS travaille également en lien avec ses partenaires, institutionnels, financiers, fondations et associatifs pour mener à bien ses différentes missions au service des personnes accompagnées. Pour nous permettre de développer des nouveaux projets, innovants, solidaires et inclusifs, nous avons créé un poste de chargé de communication/Mécénat.

Cette nouvelle ressource nous a ouvert les portes des mécènes qui ont contribué au soutien de nombreuses actions sous différentes formes. Effectivement, le mécénat peur se traduire par différentes formes :

- **Le Mécénat financier** : il s'agit d'un soutien sous forme de don en espèces sur un projet spécifique,

- **Le Mécénat de compétences** qui peut être réalisé sous deux formes :
    - ***La prestation de service :*** L'entreprise s'engage à réaliser une mission déterminée, qu'elle va piloter seule, au profit d'un organisme d'intérêt général.
    - ***Le prêt de main d'œuvre*** **:** l'entreprise met à disposition d'un organisme éligible au mécénat un ou plusieurs salariés. C'est l'organisme qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre.
- **Le Mécénat en nature :** une approche simple et facile pour soutenir une cause, puisque qu'il peut s'exercer par la mise à disposition de locaux ou matériel, dons de mobilier, véhicule….

Les faits marquants au sein d'Appuis en 2022

APPUISLOGE

AIVS (Agence **I**mmobilière à **V**ocation **S**ociale) : La convergence des process de travail entre l'agence et les Chargés de gestion du patrimoine qui inscrit APPUIS LOGE dans la dynamique d'un service support à l'échelle de l'association.

IML (**I**nter**M**édiation **L**ocative) : La réussite de l'IML jeunes dans l'agglomération colmarienne, dont la valorisation et le retour d'expérience nous ont permis d'être retenus pour le volet logement du Contrat d'Engagement Jeunes spécifique Jeunes en Rupture dans le nord du département, dans le cadre d'un consortium d'associations piloté par les Apprentis d'Auteuil

AML (**A**ccès et **M**aintien dans le **L**ogement) : Le développement important des missions d'Interface (présence d'un travailleur social en soutien des réhabilitations en site occupé d'immeubles HLM) avec d'importants bailleurs sociaux du département. Cela montre que les compétences de l'équipe sont connues et reconnues.

APPUISFORM

Appel à projets : L'obtention du premier appel à projets auquel APPUISFORM a répondu. Cet AP instauré par la DREETS consiste à mettre en place des GAPP et action thématiques à destination des structures de la petite enfance dans les quartiers QPV du Haut-Rhin.

Logiciels : APPUIFORM s'est dotée de logiciels et outils informatiques permettant une meilleure gestion et un gain de temps important : CIBEO, KELIO, CODES ROUSSEAUX...

Plan de Développement des Compétences d'Appuis : APPUISFORM s'est chargé de la mise en place de plusieurs formations du PDC d'APPUIS comme : les formation bureautique, Hygiène alimentaire, SST…

Habilitation ICDL (anciennement appelé PCIE pour Passeport de Compétences Informatique Européen) **:** APPUISFORM est devenu un centre certificateur qui délivre des diplômes reconnus par l'Etat (le Répertoire Spécifique) dans plusieurs domaines : bureautique, informatique, management, gestion de projet…

Auto-école sociale et solidaire : L'année 2022 marque le lancement du projet Auto-école solidaire APPUIS et l'agrément de la préfecture.

CPF (Compte **P**ersonnel de **F**ormation**) :** Toutes les formations citées ci-dessus sont éligibles au CPF. Cette solution de financement sera surtout exploitée lors du déploiement de l'auto-école (pour le reste à charge des candidats).

Restructuration d'APPUISFORM : La fin de l'année 2022 est caractérisée par une grande restructuration au niveau du capital humain APPUISFORM. Cela s'est traduit par l'enrichissement du vivier des intervenants (des nouveaux avec d'autres champs de compétences), l'arrêt de la collaboration avec ceux qui ne donnaient pas satisfaction et l'assainissement des finances de l'organisme de formation en réduisant les coûts des intervenants.

DISPOSITIF ENFANCE ET PARENTALITE

Cette année marque la poursuite de la structuration et du développement du dispositif, dans la continuité de l'impulsion portée par Mimona MEZRAI durant ces deux premières années d'existence. Notre travail de collaboration avec la Mission Qualité s'est considérablement renforcé, mais également avec l'ensemble des services supports.

Appuis est désormais identifiée et reconnue comme un acteur à part entière de la protection de l'enfance dans le sud-Alsace ; un acteur riche des innovations de ses équipes et de son envie d'œuvrer dans ce champ. Le travail de structuration engagé doit à terme nous permettre de consacrer plus d'énergie au service des jeunes, de leurs familles et des territoires où nous intervenons.

Le fort développement du Dispositif au cours de l'année 2022 et sur la première moitié de 2023 est enthousiasmant mais aussi exigeant car implique une solide collaboration entre les équipes à tous les niveaux et un ancrage résolu de nos actions dans nos valeurs associatives.

AED/AEDR (Aide **E**ducative à **D**omicile/**R**enforcée) **:** Cette 20ème année du service est caractérisée par la poursuite du travail d'élaboration du futur projet de service (plusieurs groupes thématiques sont à l'œuvre) et la préparation du renouvellement de la convention qui nous lie à la CeA.

Encore une année de transition sur le plan des Ressources Humaines, marquée par de nombreux départs et arrivées ce qui induit des difficultés de fonctionnement au quotidien.

Malgré cela et grâce à l'implication des équipes, le taux d'activité poursuit sa remontée et les modalités de collaboration avec les territoires de solidarité de la CeA (**C**ollectivité **e**uropéenne d'**A**lsace) s'affinent et s'améliorent.

Autre fait important, la signature d'une convention de partenariat avec l'ADAPEI Papillons Blancs pour bénéficier de leur expertise technique dans le champ du Handicap.

CESA (Croire **E**n **S**on **A**venir) **/PP (P**rojet **P**arentalité**) /AEJ (A**ccueil **E**ducatif **d**e **J**our) **:** Une année de continuité pour les unités CESA et PP, avec un travail de mise en conformité au sujet des outils de la loi 2002-2, qui sont élaborés par l'équipe en

concertation avec les jeunes et les familles. Emergence de projets et d'une dynamique collective favorable au sein de l'équipe, malgré les ascenseurs émotionnels que peut faire vivre le CESA.

Côté PP, le travail d'élaboration du futur PDS pâtit de la conjoncture RH et de la densité de l'actualité. Le PP devrait cette année obtenir une nouvelle autorisation de fonctionnement marquant définitivement son glissement du champ de l'inclusion (CHRS) vers celui de la Prévention et Protection de l'Enfance qui motivait son rattachement au DEP en 2021.

Enfin, année d'installation et de montée en charge de l'AEJ à Altkirch et Saint Louis qui permet l'élaboration d'un nouveau champ d'expertise pour APPUIS sur un territoire relativement pauvre en acteur comparé à la diversité mulhousienne.

Cette première année est portée par une immense mobilisation de l'équipe de l'AEJ pour trouver et créer des locaux adaptés, nouer des partenariats, élaborer ses outils et définir ses pratiques.

MNA/CJM ex MNA (Rapport d'Activité en cours de finalisation) : Une année fulgurante, malgré un sous-effectif chronique, éprouvant mais en passe de se résorber, le travail mené auprès du public est reconnu et salué par nos partenaires.

L'équipe a mené un important travail de développement de la coopération avec les bénévole d'APPUIS et s'est également engagé dans l'élaboration des outils de la loi 2002-2, préalable à son futur PDS. L'année a été marquée par la poursuite de la rénovation du parc locatif pour en améliorer la qualité mais aussi l'efficience après une première phase de constitution dans l'urgence de 2018 à 2020.

Le service s'est mobilisé au travers d'action d'intérêt général (collectes, partenariat Lions Club) mais aussi dans le champ sportif grâce à un partenariat formalisé avec la Mairie de Mulhouse et l'association Macadam Basket ou encore celui en cours de formalisation avec BK Formation.

L'expertise d'APPUIS auprès du public MNA a favorisé l'engagement, à partir de décembre 2022, de discussions avec la CeA dans la perspective de développer une structure d'accompagnement socio-éducatif sur le site de l'ancien hôtel Kaligone à Kingersheim. Devrait aboutir à brève échéance à un conventionnement global de l'activité MNA d'APPUIS et donc à la pérennisation de notre activité auprès des jeunes.

DISPOSITIF ASILE ET RÉFUGIÉS

CADA-HUDA :

- Ouverture de 10 places CADA annoncées en 2022 et effectives en avril 2023 sur Colmar
- Un taux d'occupation insuffisant (problèmes de travaux, nuisibles…). Il s'agit de l'objectif prioritaire à améliorer en 2023 pour le CADA et l'HUDA.
- Les travaux du bâti rue Zuber sont en attente
- Evaluation externe du CADA prévue en 2024. L'HUDA bénéficie également du travail mené concernant la qualité pour le CADA

SIR-CPH-AVDLR-PRR :

Au SIR :

- Nous avons appris en janvier 2023 la décision du FAMI de ne pas prendre en charge l'action effectuée en 2022. Ceci a engendré engendrant un déficit important et une reconfiguration du service (passage de 60 places fin 2022 en transition vers 40 places en 2023).
- Fin de l'activité hors les murs au 31/12/22 au profit d'AGIR
- Poursuite de la reconfiguration du parc de logement afin d'optimiser les coûts et la qualité des logements.

Au CPH :

- Ouverture de 12 places en avril 2023 (récupération de logements du SIR en diminution, notamment à Colmar)
- Poursuite de la reconfiguration du parc de logement pour optimiser les coûts et la qualité, en lien avec l'évolution de l'organisation de l'équipe suite à ouverture des places au CPH/diminution des places au SIR.
- Travail sur la qualité et les outils de la loi 2002-2 en cours en 2022, qui va se poursuivre en vue de l'évaluation externe 2024.

AVDLR : Organisation de la fin de l'action au 31/12/2022 (au profit d'AGIR)

PRR : le programme entamé en 2020 se poursuit. L'Etat a réduit ses objectifs, et par conséquent 21 personnes doivent être accueillies pour 2022. La gestion du service est particulière du fait des arrivées perlées et de l'information tardive de celles-ci pour capter les logements, mais le service s'est adapté et a pu accueillir 5 familles de la fin du programme 2021 et de 2022.

AGIR : Un nouveau projet d'accompagnement des BPI sans hébergement est initié sur tout le département. Le marché a été notifié le 29 septembre 2022 et le COPIL de démarrage en Préfecture le 23 novembre 2022. 27 départements étaient pilotes au niveau national. Les premiers accueils ont été fait le 7 décembre 2022. Le Haut-Rhin fut le premier département - parmi les départements expérimentaux - en terme de montée en charge rapide sur les premiers mois. Un important travail de développement des partenariats et de signature de conventions a été effectué.

Aléas importants début 2023 :

- Non-facturation des enfants
- Décision de la CEA de se mettre en veille pour les BPI concernés,
- Bénéficiaires du RSA ;

Des négociations sont en cours.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET AUTEURS D'INFRACTIONS PENALES (DAVA)

Points qualitatifs :

- L'organisation et la distinction, au sein du DAVA, du service d'Aide aux Victimes (TGD, BAR, MJD, VIF, BAV) du service socio-judiciaire (PJPDR, ESR, ISC, accompagnement auteurs).
- La mise en place des permanences psychologiques au Tribunal Judiciaire, qui connaissent un fort succès, et l'augmentation des permanences juridiques au sein du BAV.
- Les statistiques qui ont doublés sur toutes les actions du DAVA (le nombre de prises en charge des victimes a quasiment doublé sur l'ensemble des actions).
- L'investissement des salariés dans la mise en place de divers projets : laïcité, projet femme libre…
- La signature de diverses conventions avec le Tribunal Judiciaire, notamment celle concernant la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, avec la mise en place de COPIL tous les deux mois dédiés à l'étude des sorties de détentions.
- La présence systématique d'APPUIS aux audiences de comparutions immédiates, afin de soutenir juridiquement et psychologiquement les victimes.
- L'implication importante du DAVA, mais également des cadres d'APPUIS, dans la prise en charge des bons taxis.
- Le travail important effectué sur le terrain et la nécessité de la nomination d'une Cheffe de service en décembre 2022 (aujourd'hui Responsable).
- La formation continue des salariés par les fédérations France Victimes et Citoyen Justice afin de rendre un service de qualité aux personnes reçues.

DISPOSITIF SANTÉ SOCIAL (DSS)

SDHU : une année forte en mobilisation

- Le conflit entre l'Ukraine et la Russie a déplacé 650 000 personnes vers l'Union Européenne en mars 2022. Cette situation sans précédent a nécessité une mobilisation nationale et une organisation exigeante sur chaque territoire. Cette vague de population est arrivée à la fin de la période d'hébergement d'Urgence Hivernale et c'est en toute agilité que le service d'Hébergement d'Urgence a proposé à la DDETSPP les logements mobilisés durant la période hivernale pour l'accueil des déplacés de guerre Ukrainiens. A la fin 2022, c'est 110 places qui ont été ouvertes avec deux financements différents.
- Après un plan de pérennisation des places d'Hébergement d'Urgence en 2021, suivi d'une baisse des places en 2022 et l'annonce de la fin des places supplémentaires durant la période hivernale, les services du Préfet ont fait le choix d'ouvrir tout de même des places pour la période 2022/2023, au vu des besoins du territoire. Le service a donc porté 30 places d'HUH sur Colmar Mulhouse.

Housing First/accompagnement et Lieu de vie pour personnes en situation de grande marginalité

- L'association a fait l'acquisition d'un immeuble rue des Carlovingiens à Colmar pour compléter son action.
  Après un travail de réaménagement mené par Appuis Pro, l'équipe a pu accueillir les deux premiers habitants en septembre 2022. La montée en charge était complète dès décembre 2022.

- L'année 2022 a été marquée par trois décès brutaux de personnes en logement Housing First. Cette réalité nous rappelle à quel point les publics que nous accompagnons sont fragiles, l'investissement important des équipes que nécessite leur suivi.

LHSS/ACT

- La fin de la crise Covid a permis de reprendre les temps d'échange avec les partenaires et ainsi redynamiser cet aspect de notre travail
- Malgré les difficultés accrues de recrutement, l'équipe a su être force de proposition en terme d'organisation et de répartition des tâches.
- Même si cela n'a pas été suivi par l'ARS, cela a montré une équipe pleinement capable de réinterroger son fonctionnement et de s'adapter.
- Les temps collectifs ont également pu à nouveau se faire sur différentes thématiques (bien-être, art de la laine et couture, art plastique sorties nature avec une bénévole, cuisine, …)

DISPOSITIF INCLUSION HABITAT

CHRS INSERTION

- Déployé à Mulhouse et Colmar, le CHRS Insertion a entrepris de renouveler son projet d'établissement en 2022, de concert avec le service départemental d'hébergement d'urgence. Les besoins du territoire, les outils 2002-2, les procédures d'admission et le parcours d'accompagnement ont fait l'objet de groupes de travail. Cette démarche a permis un premier bilan, et contribué à rassembler sous l'égide du DIH l'ensemble du périmètre de l'établissement social en 2023. Elle se poursuit actuellement.
- 170 personnes ont bénéficié des 92 places d'insertion, ce qui montre un turn-over satisfaisant.
  Certaines durées de séjours longues ont trouvé leur issue et nuancent un peu ces résultats. Le taux d'occupation est de 91,4%, ce qui reste en dessous de l'objectif de 97% fixé par la DDETSPP. Le principal levier est de réduire la vacance technique des logements pour y parvenir.

- Le CHRS Insertion a pu reprendre les accueils de personnes placées sous main de justice dans le cadre d'une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dans le cadre de ses deux places spécifiques. Celles-ci étaient occupées au 31/12/2022.

- La relance des actions collectives en fin d'année a permis d'affirmer la résilience de ce type d'espaces après COVID. Cette dynamique a été confirmée en 2023.

Conclusion

Cette liste, non exhaustive, laisse apparaître l'étendue du champ des refondations certaines étant déjà en cours au sein d'Appuis. Véritable défi pour l'avenir, le rôle nouveau qui se dessine pour l'association implique son engagement pour redéfinir les fondements de l'action quotidienne. Dans une société en perpétuelle mutation, elle doit assurer le maintien du lien social, défendre les valeurs humanistes, s'adapter aux besoins nouveaux et repenser les nouvelles relations qui se dessinent.

L'Association Appuis souhaite donc, dans sa nouvelle organisation, mettre en œuvre de manière efficiente ses engagements au service des personnes les plus vulnérables par la recherche permanente d'une juste performance. L'ambition de mieux servir, la solidarité et la transparence sont les maîtres mots de ce projet, tant envers les personnes vulnérables accueillies et accompagnées dans les établissements et services, qu'envers les autres associations et opérateurs dans une inscription territoriale partenariale riche.

C'est bien en recherchant l'amélioration concertée des réponses à apporter ensemble aux attentes des personnes et aux défis nouveaux, dans un esprit d'innovation et d'engagement qu'Appuis remplira ses missions au service des personnes les plus démunies.

Alain CARON
Directeur de l'association

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

DIRECTION GÉNÉRALE

5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « *d'assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile* » (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU SERVICE

L'association Appuis est issue du projet politique de deux associations, l'Échelle à Colmar (créée en 1993) et Espoir à Mulhouse (créée en 1969), qui ont souhaité réunir leurs destins sur la base de valeurs et d'activités communes.

Le 1er janvier 2013, la fusion absorption a été officialisée en donnant la forme juridique nécessaire à cette opération.

Cette union a renforcé la dimension départementale de l'association, a enrichi le pôle Insertion par les actions Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et Hébergement d'Urgence et a permis de prendre pied sur le champ de la santé via les Lits Halte Soins Santé.

Dans la même logique que la fusion initiale, la reprise des activités d'IPSE au printemps 2015 (lieu de formation pour les accompagnateurs des champs social, psycho- et médico-social, éducatif) a définitivement lancé Appuis dans le domaine de la formation, axe essentiel dans un projet de réflexion sur le travail social et dans un but d'évolution des structures et des relations sociétales. Le développement et la diversification de l'association ont été complété par la fusion avec les associations ACCORD 68 en juin 2018 et ACTILOG en janvier 2019. La fusion avec ACCORD 68 a permis à Appuis d'entrer sur le champ de l'aide aux victimes et de la prévention des violences et de renforcer ses actions sur ces sujets. La fusion avec ACTILOG permet quant à elle de disposer de nouvelles activités telles que l'accompagnement par le travail de personnes en situation de précarité.

Les cinq associations originelles avaient la même vision politique et le même souhait de maintenir et de développer les actions qu'elles avaient menées jusque-là. Cette diversification permet d'apporter des réponses globales aux besoins complexes des publics accueillis.

Deux valeurs fondamentales sont au cœur de l'association APPUIS :

- L'égalité dans les droits et dans la dignité en adhérant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) qui stipule que : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* »

- Le respect de la liberté de chacun et chacune, dans le cadre de la loi, de faire ses propres choix de vie : Il s'agit chez APPUIS de reconnaitre les compétences et ressources de tout un chacun, de leur permettre de découvrir et valoriser leurs potentiels pour aller ensemble vers une transformation sociale.

L'association APPUIS, dans le cadre de ses missions, soutient et accompagne toute personne isolée, famille, enfant et jeune en situation de vulnérabilité sociale, dans le but de les aider à la mise en œuvre de leur projet de vie. Intervenant sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, au travers de dispositifs multiples, notre champ d'action couvre les secteurs de la demande d'asile, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, l'insertion par l'emploi, l'accompagnement au logement et à la santé et l'accompagnement des victimes et auteurs de violences.

Les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des personnes dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'insertion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques (État, Conseil Départemental, Villes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) au titre de l'aide sociale, de la santé, de la protection de l'enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgence, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Fondation de France, etc...). Cette activité est aussi complétée par un organisme de formation, Appuis-Formation, ouvert sur une dynamique de transformation sociale et le développement de réponses innovantes.

Sens et Intérêt

Les enjeux du projet de service

Au cœur de mutations générales et spécifiques, la Direction Générale d'Appuis porte une responsabilité importante sur l'engagement des acteurs du social. Par ses conceptions de la pratique du métier, le siège d'une association induit des orientations éthiques et politiques pour les professionnels.

Le secteur social et médico-social, peut-être plus que tout autre, subit de façon particulièrement forte les orientations politiques de la société dans laquelle il se développe. Que ce soit en creux (pour faire face à ses « manques » ou ses rejets) ou mis en exergue par un pouvoir politique soucieux de répondre aux forces de pression de lobbies, le secteur vit ses mutations internes en dépendance importante à son contexte.

Force est de constater que l'ensemble de ces éléments creuse un fossé de plus en plus profond entre la fonction éducative et la fonction de direction. Les compétences recherchées pour les dirigeants ne sont plus les mêmes. Les qualités requises font appel à l'accompagnement de projets, à la gestion administrative et financière, à la connaissance des différentes notions de droit, à l'accompagnement aux changements, à la capacité à mettre en œuvre les politiques sociales et médico-sociales définies par des élus.

Notre volonté est de s'attacher à appliquer avec vigilance les textes pour les adapter à la population accueillie.

Impliquer les bénéficiaires pour accompagner les changements et construire les nouveaux outils permet de répondre aux nouvelles exigences du secteur et de

conserver une culture relationnelle différente du rapport clientéliste.

Une pression gestionnaire sur les dirigeants

Le poids des responsabilités implique une connaissance toujours plus aiguë des notions de droit : droit du travail, droit des usagers, sans oublier les contraintes croissantes en matière d'hygiène et de sécurité. Or, le fond du métier ne prépare pas à cette vigilance quotidienne et aux risques permanents qu'entraînent les interventions auprès de populations en difficulté sociale ou psychique. Les conséquences pénales de la moindre erreur obligent à mobiliser temps, formations et attention constante au cadre et à la sécurité, aux procédures et au respect des règles.

Cette pression permanente peut éloigner la direction générale de sa disponibilité première et l'entraîner vers une application stricte de règles de gestion, sécurisantes sans doute, mais inadaptées à la mission de lien social de la profession.

Les professionnels aux côtés des intérêts des usagers

Afin de ne pas s'égarer en chemin, la Direction Générale doit rester vigilante à la nécessité de se représenter les enjeux des changements actuels pouvant lui permettre d'assumer ses responsabilités sans perdre de vue l'ensemble des acteurs. C'est à partir des instances de négociation avec les professionnels et avec les usagers que la direction générale va favoriser l'émergence des intérêts communs et la construction d'une nouvelle culture et de nouvelles pratiques. Au-delà des compétences gestionnaires nécessaires, la Direction Générale doit être en mesure de transmettre les objectifs, de défendre les intérêts de tous et d'établir une ligne de conduite cohérente à la mission confiée, portée par des valeurs communes.

Le management sous l'emprise de la technique

L'évolution de la fonction de la Direction Générale trouve ses racines dans un certain nombre de ruptures (marquées par l'impératif technique) avec le « métier », du fait des logiques marchandes, des chocs culturels. Ces évolutions ne sont pas inéluctables, elles ne mènent pas automatiquement vers la « fin d'un règne » au profit d'un management idéologiquement et techniquement assimilé au secteur marchand. Des opportunités sont à saisir pour refonder la fonction dirigeante en l'adaptant aux exigences de ce temps.

Aussi, c'est le choix que fait la Direction Générale d'Appuis, en s'appuyant sur les axes suivants afin d'atteindre nos objectifs :

- Élaboration de nouvelles relations avec les usagers ;
- Construction, avec les professionnels, d'objectifs s'appuyant sur l'intérêt de l'usager ;
- Création de nouvelles alliances ;
- Rénovation d'une culture du secteur incluant la co construction, avec les bénéficiaires des actions le concernant ;
- Maîtrise commune des enjeux techniques ;
- Mise en place d'une communication, adaptée tant aux professionnels qu'aux usagers, des évolutions et des enjeux des politiques publiques.

Cette liste, non exhaustive, laisse apparaître l'étendue du champ des refondations à mettre en œuvre - certaines étant déjà en cours au sein d'Appuis.

Véritable défi pour l'avenir, le rôle nouveau qui se dessine pour la Direction Générale implique son engagement pour redéfinir les fondements de l'action quotidienne.

Entre la politique associative impulsée par le Conseil d'Administration (gouvernance) et les établissements/services qui mettent en œuvre les missions de service public auprès de populations fragilisées via des professionnels salariés, le siège se doit d'être l'interface qui s'assure du respect de la réglementation et de la performance des organisations en place, visant à la satisfaction des parties prenantes et en particulier des personnes accompagnées. Pour évaluer la pertinence d'une organisation, la seule méthode objective est de faire référence à un projet écrit dont les objectifs, les moyens d'actions et les indicateurs doivent être clairement identifiés.

La Direction Générale/Siège est un service qui doit permettre d'impulser une dynamique associative et d'assurer la cohésion de l'ensemble de l'organisation. Elle est l'outil technique mettant en œuvre les orientations politiques de l'Association. C'est aussi un outil de conseil, de contrôle, permettant d'amplifier la qualité des interventions sociales en faveur des publics accompagnés.

La mise place du projet du siège s'est poursuivie en renforçant sa fonction de « Dirigeance », qui est l'interface entre, d'une part, les instances de la vie associative qui définissent les orientations générales et stratégiques de l'association selon les textes statutaires, et, d'autre part, les établissements dispositifs/services qui exercent des missions de service public par délégation, via les conventions, CPOM…) en direction de personnes accompagnées.

En référence au cadre réglementaire fixé par les pouvoirs publics (article R 314-88 du Code de l'Action Sociale et des Familles), le projet du Siège définit le fonctionnement de la Direction Générale et des fonctions « supports » qui y sont rattachées. En choisissant d'engager l'ensemble des établissements et structures de l'association dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, qui ne se limite pas aux prestations délivrées par les établissements mais qui vise aussi l'organisation, il nous faut disposer d'un projet clair définissant le rôle et les missions du siège. Ce projet du siège doit être l'outil de référence dans les relations entre la Direction Générale et les établissements et services et doit fédérer les énergies dans une envie réelle de construire un modèle de fonctionnement plus efficient. La ressource publique se faisant plus rare, le pilotage stratégique de l'association devra ouvrir de nouvelles perspectives pour construire l'avenir de l'Association Appuis ainsi que sa vision stratégique.

Le décret 2003-1010, appelé décret budgétaire, précise notamment que les services du siège portent sur :

- L'élaboration du projet global de l'organisme gestionnaire et des projets d'établissement ;
- L'amélioration de la qualité des services rendus et adaptation des moyens des établissements...;
- La mise en place de systèmes d'information... ;
- La mise en place de procédures de contrôle interne et d'évaluation... ;

- La conduite d'études visant à rechercher la mise en œuvre d'actions de partenariat, coopération et coordination, avec une incidence sur les tarifs (CPOM, Budgets, etc.).

Le Siège est donc à l'interface entre le politique (politique associative) et l'exécutif (direction générale). Il vient en renfort de la gouvernance associative. Avec les instances statutaires, il apporte sa contribution à l'élaboration de la politique associative et de la stratégie au travers du projet associatif dont il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque structure gérée par l'association. Il assure la fonction secrétariat et administration des instances statutaires (AG, CA, Bureau...).

La Direction Générale (appelée aussi Dirigeance) avec ses fonctions « supports » intervient au niveau des établissements et services gérés par l'Association pour :

- Piloter la mise en œuvre des finalités du projet associatif au sein des établissements et services ;
- Assurer l'expertise, à travers l'assistance et le conseil aux directions des établissements, sur l'ensemble des missions (achats, administration/finances, communication, qualité & gestion du risque, ressources humaines, système d'information, recherche & développement...) ;
- Assurer la consolidation des données et des informations administratives et financières, en s'appuyant sur une démarche de contrôle interne visant au respect de la législation en tout domaine où la responsabilité de l'association est mise en jeu.

In fine, le Siège est le centre de la cohésion stratégique et opérationnelle des différentes entités de l'Association Appuis, de sa représentation interne et externe.

La Direction Générale n'a pas vocation à se substituer à toutes les fonctions administratives et organisationnelles des établissements en ayant l'exclusivité des tâches de gestion vers les services du siège. Elle ambitionne d'être plutôt dans une fonction d'expertise et le garant de la cohérence et de l'harmonisation des différents outils/procédures existant à Appuis.

Les missions

Le Siège Social est structuré autour de cinq services derrière lesquels s'exercent des métiers demandant une forte technicité. La Direction Générale est l'interface entre les personnes bénévoles administrant l'Association et les salariés.

Ces différents services sont :

- Le service **Administratif**, qui permet de donner une traçabilité de l'effectivité du travail accompli, de mettre en place une mémoire institutionnelle et d'entretenir une dynamique associative positive.
- Le service des **Ressources Humaines**, qui assure :

  - L'organisation des Ressources Humaines (en offrant aux salariés un cadre clair de l'exercice du travail, des objectifs fixés et des missions à accomplir),
  - La transmission des éléments de salaires, dont la gestion est déléguée à un cabinet comptable,
  - Une mission de conseil vis-à-vis des Directions d'établissements et services (conseil en recrutement, mise en place d'outils liés à la fonction Ressources Humaines),
  - Une mission de veille juridique (indispensable dans une société où les règles en matière de droit du travail évoluent sans cesse et se complexifient, et où la responsabilité des employeurs est de plus en plus mise en cause).
- Le service **Comptable et Financier,** qui accompagne les Directions de manière à ce que ces dernières puissent se mobiliser sur la fonction éducative, pédagogique, sur l'insertion et l'accompagnement des personnes, l'amélioration de la qualité de l'ensemble des interventions techniques, et le maintien de la cohésion des équipes, en complément des missions de conseil, de formation et de contrôle interne (dont l'objectif est de permettre à l'Association de mettre en place une gestion transparente et saine). Le service comptable permet de donner une vision des consommations des crédits afin que les directions puissent adapter leurs moyens au plus près des besoins tout en tenant compte des contraintes budgétaires.
- Le service **Communication**, qui permet de donner une lisibilité à l'ensemble de l'action menée par le dispositif associatif et de renforcer l'identité associative.
- Le chargé de mission **Qualité**, qui promeut et soutient l'ensemble des projets et actions dans les domaines de la qualité et du développement ainsi que leurs outils d'évaluation. Il apporte un conseil technique aux établissements sociaux et médico-sociaux de l'association dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

Sous la responsabilité de la Direction Générale, des missions transversales ont été mises en place, avec l'apport de compétences « supports » au service des dispositifs, via des personnes ressources telles que :

- Une juriste (1 ETP)
- Un chargé de communication /Mécénat (1 ETP)
- Un chargé de qualité/Evaluation (0.60 ETP)

Par ailleurs, pilotées par les directeurs de dispositifs, afin d'éviter une organisation en tuyaux d'orgues et visant à favoriser le sentiment d'appartenances associatif, d'autres manœuvres importantes pour notre organisation sont développées.

Parmi ses missions, quatre domaines sont priorisés :

- La recherche et l'innovation, en lien avec l'évolution de l'environnement
- Le logement et le savoir habiter
- L'évaluation interne et la cohérence des outils de la Loi 2002.02
- La Qualité de Vie au Travail

PARTIE 1.2 Les personnels du siège

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

Année	*2021*	*2022*	*2022*
	ETP	*ETP*	*%*
Personnel de direction	**1.75**	**2**	**16.67**
Personnel Administratif et des services généraux	**4.59**	**10**	**83.33**
Ensemble	**6.34**	**12**	**100,00**

Sexe du personnel selon la fonction occupée (en ETP)

	Femme	**Homme**
Personnel de direction	**1**	**1**
dont Directeur Général		1
dont Directeur Administratif & Financier	1	
Personnel administratif	**9**	**1**
Chef de service comptable		1
Chef de service du personnel	1	
dont comptable	4	
dont assistante ressources humaines	1	
dont secrétaire	1	
dont juriste	1	
Dont chargé de communication		1
Ensemble	**9**	**3**

Age du personnel (en personne physique)

Année	**2021**	**2022**
Moins de 30 ans	3	3
30 à 39 ans	1	4
40 à 49 ans	1	0
50 à 59 ans	4	4
60 ans ou plus	0	1
Age moyen (en années)	**40 ans et 3 mois**	**32 ans et 6 mois**

Ancienneté du personnel : (en personne physique)

Année	**2022**
Moins d'un an	6
1 à 4 ans	1
5 à 9 ans	4
10 à 19 ans	1
20 ans ou plus	0
Ancienneté moyenne (en années)	**3 ans et 6 mois**

Diplôme par catégorie professionnelle :

	2021	**2022**
	ETP	**ETP**
Personnel de direction	**2**	**2**
dont Directeur Général (CAFDES)	1	1
dont Directeur Administratif & Financier (DSCG)	1	1
Personnel administratif	**5**	**5**
dont comptable (BTS Comptabilité)	2	1
dont Comptable (Baccalauréat comptabilité)	1	2
dont assistante ressources humaines (DUT)	1	1
dont assistante administrative (licence)	1	1
Ensemble	**7**	**7**

Statut ou type de contrat des personnels du service En %

	SIEGE	
	2021	**2022**
CDI	87.5	84.62
CDD (hors emplois aidés)	12.5	0
Intérim	0	0
Vacation ou honoraires	0	0
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	10	15.38
Contrat aidé	0	0

Ensemble	**100**	**100**

Les missions de la Direction Générale d'APPUIS

Le Directeur Général :

Interlocuteur privilégié de la Présidente et du Conseil d'Administration, le Directeur Général est respectueux et défenseur des valeurs de l'Association APPUIS.
Il est responsable de l'ensemble de la bonne marche de l'Association et défend ses intérêts sous l'autorité directe de la Présidente et dans le respect de la politique définie par le Conseil d'administration auquel il rend compte périodiquement.
Dans le cadre de la contractualisation et des différentes conventions en vigueur (CPOM, …), le Directeur Général en assure la préparation, participe aux différentes négociations et est responsable de la mise œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs, et leur évaluation.

Il est responsable devant le Conseil d'Administration de :

- La conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- La gestion et animation des ressources humaines ;
- La gestion budgétaire, financière et comptable ;
- La coordination avec les institutions et intervenants extérieurs ;
- Les domaines transversaux et fonctions supports.

La Directrice Administrative et Financière

Interlocutrice privilégiée du Directeur Général, elle est respectueuse et défenderesse des valeurs de l'Association APPUIS. Elle est responsable de la gestion administrative, et financière de l'Association et en défend ses intérêts sous l'autorité directe du Directeur Général et dans le respect de la politique définie par le Conseil d'Administration auxquels elle rend compte périodiquement.

Dans le cadre de la contractualisation et des différentes conventions/habilitations en vigueur, la Directrice Administrative et Financière soutient les Directeurs de Pôle lors des différentes négociations et dans la mise œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs et leur évaluation.

Dans le cadre de ses subdélégations, elle est responsable devant le Conseil d'Administration et le Directeur Général de différents domaines tels que :

1. Gestion administrative
2. Comptabilité, contrôle de gestion, reporting
3. Trésorerie, crédit, recouvrement, relations bancaires
4. Droit des affaires, fiscalité
5. Système d'information, organisation, procédures
6. Achats
7. Audit interne

Le chef de service Comptabilité :

Il supervise la gestion comptable, assure le relai avec l'expert-comptable et le Commissaire aux comptes, veille au respect des écritures. Il soutient également les directions de dispositifs en cas de besoin d'accompagnement (gestion de caisse, analyse des versements d'allocation de subsistance…).
Enfin, il est en première ligne sur la gestion du dossier SIR EUROPE financé conjointement entre la DDETSPP et l'Union Européenne (Fonds Asile et Migration). Il veille au respect des règles comptables définies par la règlementation européenne.

La cheffe de service du personnel et des relations sociales :

Elle assure l'accompagnement des salariés de leur entrée dans l'association à leur sortie. Nous avons au sein d'APPUIS un service qui salarié une cinquantaine de personnes en insertion. Aussi, nous avons identifié le besoin de soutenir ces salariés très souvent perdus dans leurs démarches administratives.
Elle veille également au respect des règles du droit du travail, soutient le directeur administratif, Financier et des Ressources Humaines et le Directeur Général pour toute question juridique.
Enfin, elle bénéficie d'une subdélégation la nommant membre invitée experte lors des Comités Sociales et Economiques (CSE) et Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) en soutien direct du Directeur Général.

Les comptables :

- Garantissent la coordination administrative de l'association
- Mettent en œuvre de la saisie comptable :
    - Lettrage des comptes de tiers
    - Suivi des paiements des loyers
    - Contrôle et mise en paiement des notes de frais
    - Suivi des paiements par cartes bancaires
    - Suivi des chèques émis et reçus
    - Transmission à la banque des chèques reçus
    - Contrôle des préparations des paiements de factures des autres comptables (regard croisé)
    - Assurer le suivi mensuel des avances accordées aux résidents en lien avec les pôles concernés
    - Réalisation de contrôles inopinés de caisses dans les pôles
    - Saisie d'écritures de régularisation de comptes et d'opérations diverses
    - Fiabilisation et comptabilisation des Opérations Diverses de salaires

- Assurent la gestion des financements Fonds Asile et Migration (FAMI)
    - Suivi des moyens financiers octroyés
    - Mise en concurrence des prestataires
    - Suivi des heures des intervenants sur le dispositif FAMI
    - Préparation et transmission des justificatifs de dépenses réalisées

- Assurent l'accueil physique et téléphonique.

<u>Les assistantes administratives et Ressources humaines</u> :

- Etablissent les contrats de travail
- Assurent le suivi du tableau de bord des présences
- Suivent les dossiers maladie et prévoyance
- Travaillent et collaborent en transversalité avec les Directions de dispositif
- Gèrent les mouvements du personnel et des stagiaires,
- Transmettent aux dispositifs les candidatures et demandes de stages,
- Gèrent les absences des salariés (CPA, JRTT, CT, JRCC, récupérations horaires),
- Assurent la veille Juridique en matière de droit du travail et conformément à la convention collective applicable à l'Association
- Soutiennent la Direction Générale dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de développement des compétences des salariés
- Analysent les éléments de salaires transmis mensuellement par les dispositifs
- Assurent la transmission des éléments de salaires fiabilisés au cabinet comptable, sous-traitant de la gestion de la paie de l'association
- Fiabilisent les données dans le cadre de l'établissement des Soldes de Tout Compte
- Préparent des courriers et notes de services internes à partir d'instructions orales ou manuscrites
- Assurent l'accueil physique et téléphonique
- Assurent la mise à jour des tableaux d'affichage,
- Participent à la conception de nouveaux outils de communication, d'information et de gestion des activités du Pôle et de l'Association,
- Assurent le suivi des échéances des entretiens professionnels,
- Alertent la Direction Générale de toute anomalie rencontrée dans les dispositifs en matière de règlementation du travail,
- Assistent la Direction Générale dans la mise à jour de la Base de Données Economique et Sociale (BDES),
- Assistent la Direction Générale dans ses relations avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP).

<u>Le chargé de communication/mécénat</u> :

- Anime et met à jour quotidiennement le site internet de l'association,
- Crée, anime et assure le bon fonctionnement de l'INTRANET,
- Met en œuvre la politique de communication associative,
- Conduit une analyse des besoins et des risques en matière de systèmes d'information,
- Assure le relai avec les prestataires informatiques,
- Veille à la conformité juridique, réglementaire et technique et gère les risques conjointement avec le service juridique du siège.
- Définit l'architecture globale des systèmes d'information et les conditions de maintenance,
- Anticipe les évolutions des TIC techniques, juridiques et réglementaires et leurs impacts sur les Systèmes d'Information,
- Conseille la direction générale sur l'optimisation des tâches par la création ou l'achat de nouveau outils (logiciels)
- Créé des outils de recueil statistiques sur demande de la direction générale

Il est à noter que dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, nous avons transformé le poste d'adjoint au Directeur Administratif & Financier en poste de chargé de mission outils qualité et dématérialisation. En effet, 2 années après la mise en œuvre effective de la fusion entre APPUIS et ACTILOG, nous avons identifié un important besoin de créer des outils permettant d'établir des données statistiques, des indicateurs et d'anticiper au plus vite nos obligations en matière de dématérialisation.

La juriste :

- Analyse les risques et les protections juridiques liés à la vie de l'Association
- Veille aux évolutions de la législation,
- Analyse la jurisprudence,
- Participe à la rédaction des contrats de vente, d'achat
- Assiste la direction générale dans le règlement des litiges,
- Assure la mission de Déléguée à la protection des données personnelles en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD),
- Assure la mission de référent harcèlement,
- Pilote la commission Evènements Indésirables Graves (EIG), centralise des fiches, préconise des mesures et met à jour les tableaux de bord, élabore des outils et des préconisations préventives sur les situations.
- Mission Qualité, veille juridique, commission éthique :
- Soutien par son expertise juridique le service Ressources Humaines, vérifie le statut juridique des dispositifs,
- Participe à la commission éthique (pilotage partagé),
- Propose des outils à partir des diagnostics réalisés et aide à l'élaboration des outils
- Soutient les équipes par une veille juridique,
- Décode les textes liés à l'activité des dispositifs d'APPUIS et leur déclinaison possible sur le terrain,
- Réalise une évaluation des situations administratives complexes et singulières de certaines personnes accompagnées (HUDA, CADA, MNA, CHRS, HUD)

Les partenariats :

- OPCO Santé
- Pôle Emploi
- LE PAQTE
- La cabinet FERGEC
- Le cabinet Fiduciaire de révision

TEMPS INSTITUTIONNELS

Réunion de Direction

Membres présents : Les directeurs de dispositifs, le directeur administratif, financier et des ressources humaines et le directeur général.

Fréquence : Par quinzaine.
Lieu : Direction générale pour une durée de 3 heures 00.
Animation : Directeur général.
Objectifs : Faire le point sur les situations des différents dispositifs, élaborer la stratégie opérationnelle associative, la stratégie Rh, financière, les outils, etc…

Réunion de Direction élargie

Membres présents : Les directeurs de dispositifs, le directeur administratif, financier et des ressources humaines, le directeur général et les responsables de service.
Fréquence : 2 par trimestre (ou selon les besoins).
Lieu : Direction générale pour une durée de 3 heures 00.
Animation : Directeur général.
Objectifs : Faire le point sur les différents services et dispositifs, améliorer les liens et transversalités…

Réunion du collège encadrement

Membres présents : Tous les cadres techniques, administratifs et éducatifs d'Appuis.
Fréquence : 2 fois par trimestre pour une durée d'une journée.
Lieu : À définir.
Animation : Directeur général.
Objectifs : Élaborer des thématiques transversales, informations institutionnelles, développement associatif et stratégique.

Réunion de dispositif

Membres présents : Les cadres du dispositif, le directeur administratif, financier et ressources humaines et le directeur général.
Fréquence : 1 fois par trimestre.
Lieu : Au sein des dispositifs.
Animation : Directeur général.
Objectifs : Évoquer de manière fine les points de vigilance, d'amélioration de manière spécifique des missions spécifiques de chaque dispositif. Améliorer le lien directeur général et dispositif.

Réunion salariés des dispositifs

Membres présents : Directeur général, directeur administratif, financier et ressources humaines, l'ensemble des cadres et salariés du dispositif.
Fréquence : Semestrielle pour une durée d'une demi-journée.
Lieu : Suivant disponibilité des salles, de préférence au sein des dispositifs.
Animation : Directeur général et les cadres des dispositifs.
Objectifs : Partager les informations factuelles ainsi que la stratégie associative. Mettre en valeur les actions de terrains et renforcer le sentiment de cohérence et d'appartenance associative au sein d'Appuis

Réunion Générale Appuis

Membres présents : Membres du Conseil d'Administration et tous les salariés.
Fréquence : Annuelle pour une durée d'une journée.
Lieu : Location de salle adaptée.
Animation : Présidente et directeur général.
Objectifs : Faire association, partager des informations et la stratégie, entendre les salariés.

Réunion administrative du siège

Membres présents : L'ensemble des salariés du siège.
Fréquence : Mensuellement pour une durée de 3 heures 00.
Lieu : Direction générale.
Animation : Le directeur administratif, financier et ressources humaines.
Objectifs : Amélioration continue de la qualité, création d'outils, optimisation des pratiques, organisation du service…

Réunion administrative associative

Membres présents : L'ensemble du personnel administratif de l'association.
Fréquence : Mensuelle pour une durée de 2 heures 00.
Lieu : Au sein des dispositifs.
Animation : Le directeur administratif, financier et ressources humaines.
Objectifs : Amélioration continue de la qualité, améliorer le lien direction générale et dispositifs, création d'outils afin d'optimiser le lien, cohérence des pratiques, meilleure compréhension des besoins et des attendus…

Réunion IRP

Comité Social et Économique (CSE) :

Instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel.

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) :

Commission dépendante du CSE composée de l'employeur, des membres élus du CSE détachés par ce dernier pour occuper les fonctions de celui-ci, la médecine du travail, un membre de la CARSAT et l'inspection du travail.

Cette commission est consacrée exclusivement à la prévention de la santé et de la sécurité des salariés.

Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) :

Obligation de l'employeur de renégocier chaque année avec les délégués syndicaux, les accords d'entreprise par le biais d'une NAO. Cette renégociation annuelle porte sur les salaires, la durée et l'organisation du travail, ainsi que sur l'épargne salariale.

Il est à souligner que l'ensemble de ces réunions formalisées et rythmées peuvent faire l'objet d'une fréquence différente en lien avec les besoins des dispositifs et/ou de la Direction générale.

Les modifications peuvent avoir notamment lieu sur sollicitation des dispositifs pour aborder des points précis nécessitant de la réactivité ou en cas, par exemple, de changements organisationnels importants.

D'autres types de réunion sont pilotés ou animés par la direction générale. Les réunions concernant l'ensemble de l'association peuvent relever d'un travail collaboratif sur les process internes, sur des missions transversales vers la responsabilité des directions sur des projets spécifiques, en lien avec les obligations légales et le travail collaboratif avec les instances du personnel. Quelques-unes **sont déjà formalisées**, au travers **des documents spécifiques**, d'autres peuvent faire l'objet d'une mise en œuvre suivant les besoins.

Les temps de remontées avec le Conseil d'Administration : Réunion de bureau, Conseil d'Administration, Assemblée générale, réunions thématiques.

FORMATIONS

❖ Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
/	/	/

Formations collectives		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Analyse des Pratiques Professionnelles DIRECTIONS	CARON Alain (et directeurs de dispositifs)	21H00
Analyse des Pratiques Professionnelles CADRES	CHAUFFOUR Elodie HYLAIRE Yvon	30H00
Logiciel RH KELIO	CHAUFFOUR Elodie DURAND Manon HYLAIRE Yvon JENNE Loïc MONDAUD Bénédicte	17H30

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
/			

❖ Stagiaires en cours de formation professionnelle accueillis en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
/					

REALISATIONS 2022

Les faits marquants :

Départ de Mr Loïc JENNE directeur financier dans le cadre de l'évolution de son parcours professionnelle. Recrutement en tant que DAF de Mme Laure Weibel-Lazarus.

Mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion du temps :

Depuis 2019, nous avons identifié la nécessité de disposer d'un outil de gestion des ressources humaines, permettant de tracer les mouvements de personnel, la prise des congés, le suivi des heures de travail etc… APPUIS compte aujourd'hui 190 salariés. Il est donc important de pouvoir permettre à notre personnel de bénéficier de ses droits à congés et de veiller au respect du droit du travail en matière de réalisation des heures.

Avec le soutien de nos financeurs, nous avons fin 2021 acquis un logiciel de gestion du temps et de dossier du personnel auprès de « Bodet Software ». Le démarrage du paramétrage de l'outil a débuté au second trimestre 2022, pour une mise en œuvre effective à partir de 2022.

La fin d'année s'est poursuivi par la déclinaison opérationnelle de cet outil sur les dispositifs et l'ajustement continu des paramétrages.

SITE INTRANET :

Le choc de culture entre les salariés issus des diverses entités absorbées par APPUIS depuis 2013, a fait naître un défaut de « sentiment d'appartenance » à l'association. De plus, la multiplicité des sites dont nous disposons, (11 sur l'ensemble du département du Haut-Rhin), entraîne une perte non négligeable des informations.
Nous avons donc imaginé un outil de centralisation des informations institutionnelles par la création d'un INTRANET parallèlement à la construction de notre site internet. Cet outil accessible à l'ensemble des salariés d'APPUIS permet un partage d'informations, une diffusion de documents homogènes et permettra aussi d'établir des enquêtes auprès des salariés sur des thématiques choisies par la direction générale et les représentants du personnel.
Le développement de l'intranet de l'association APPUIS a commencé en octobre 2021.
Il s'appuie sur la technologie de SHAREPOINT d'office 365 de Microsoft.

L'intranet se décompose à ce jour en :

- 1 site d'accueil des salariés (Orientation DRH)
- 1 site de gestion des astreintes
- 1 site de communication interne
- 11 sites Dispositifs
- 2 sites commission
- 1 site gestion d'achat

Son accès 24/24 sur ordinateur et mobile, permet lors de son appropriation par les salariés de l'association, d'un gain de temps dans l'accès aux informations, dans l'autonomie d'acquisition des informations et dans le développement de l'outil collaboratif.
Il permet aux différents services et collaborateurs de partager des informations et des documents dans un environnement sécurisé avec une arborescence précise des niveaux d'autorisations
Le développement du réseau intranet d'APPUIS rentre dans les axes communication et dans l'apprentissage des gestions de l'urgence des informations, ainsi que dans le suivi de celles-ci.

Installation d'un serveur informatique Cloud :
Notre serveur physique acquis en 2016 a montré d'importants signes de courant 2021. Outre l'obsolescence de la machine, le développement du télétravail corrélé au développement associatif, nous avons été dans l'obligation de changer notre stratégie en transférant nos données vers un serveur virtuel. Ce transfert a commencé en mars 2022 pour le siège. Le déploiement pour les autres dispositifs se poursuivent jusqu'à l'été 2022.

La recherche de Mécénat :
La limitation budgétaire est une entrave à l'innovation pour les associations qui en œuvrant sur le terrain peuvent analyser de manière fine les besoins non couverts sans pour autant pouvoir y répondre en raison des budgets limités. Aussi le mécénat est un vrai levier d'action au service de l'innovation sociale. Le développement souhaité du Mécénat ne vise donc qu'à conforter l'accompagnement des personnes. L'environnement politique et social actuel oscille entre une réduction des subventions accordées et une conscientisation des mécènes sur l'importance de participer à un équilibre sociétal avec des thématiques qui leur tiennent à cœur et qui rejoignent celles d'Appuis. Aussi, fin 2021, la DG a recruté un chargé de mission communication Mécénat afin de développer toutes à la fois le recueil de fonds mais également un maillage territorial/partenarial favorisant l'émergence de nouveau projet.

L'intégration dans une Centrale d'Achats :
Après 3 années de fonctionnement post-fusion, nous avons identifié qu'il était opportun qu'APPUIS intègre une centrale d'achats. L'objectif est évidemment d'optimiser nos moyens financiers en jouant sur l'effet volume, mais aussi de disposer du meilleur rapport qualité/prix. Nous avons sélectionné 3 centrales à savoir UNADERE, Le Cèdre et le réseau APOGEE.
L'intégration auprès de la centrale va se faire progressivement sur 2022 dans un 1er temps sur les produits suivants :

1. Fournitures de bureau
2. Produits d'hygiène

3. Matériel informatique
4. Mobilier de bureau et d'hébergement

PERSPECTIVES 2023

- **Poursuite de la structuration comptable :** Nous estimons (prudemment) encore à 2 ans, la durée du travail de structuration comptable. En effet, la récupération de l'antériorité d'ACTILOG nécessite une analyse fine des informations pour bien les comptabiliser.
- **Développement des achats via les centrales**
- **Développement du Mécénat**
- **Agrément Banque alimentaire**
- **Soutien du siège à la création d'une auto-école solidaire**
- **Refonte des statuts associatifs**

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Article R. 314-50 du CASF

Dispositif d'Accompagnement des Victimes et Auteurs d'infractions pénales (DAVA)

12, rue du Chêne – 68100 MULHOUSE

CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les

Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET DES AUTEURS D'INFRACTIONS PENALES

Le DAVA est issu de la fusion (en 2018) d'ACCORD68 et de l'association APPUIS. ACCORD68, né en 1985, a apporté avec elle son expertise en termes d'aide aux victimes et d'accompagnement d'auteurs d'infractions pénales.

En introduisant cette expertise au sein d'APPUIS, de nouveaux métiers sont apparus : juristes, secrétaire spécialisé dans l'écoute des victimes, Intervenantes Sociales en commissariat de Police, psychologue spécialisée en victimologie et criminologie ou encore psychologue spécialisée en pratiques criminologiques. APPUIS a, de son côté, partagé ses valeurs associatives, son infrastructure, ses compétences transversales et son organisation.

Inscrit dans des Fédérations telles que ***France Victimes*** *et* ***Citoyens & Justice****, le DAVA a construit son identité singulière à travers le prisme de ces fédérations ainsi que, depuis la fusion entre ACCORD68 et APPUIS, par celui des valeurs d'APPUIS dans lesquelles le DAVA se reconnait et se construit.*
Le DAVA participe également au ***Réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes*** *du Haut-Rhin, au* ***Réseau régional d'accompagnement des auteurs de violences****,* ***ainsi*** *qu'à toutes les instances liées à son activité.*

Le DAVA est organisé en deux axes :

- Les Services d'Aides aux *Victimes* d'infractions pénales – SAV - d'une part avec l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des victimes,
- L'accompagnement des *auteurs* d'autre part, avec les activités socio-judiciaires.

L'approche choisie par le DAVA est d'aborder l'accompagnement des victimes et des auteurs d'infractions pénales dans une démarche globale et cohérente.

2022, une année dynamique et constructive

Après avoir connu de grands changements avec le renouvellement de l'équipe de salariés quasiment dans son ensemble, le DAVA s'est stabilisé et consolidé avec une organisation revue et affinée grâce à la création du poste de coordinatrice (devenue cheffe de service en décembre).

Un important travail avec le Tribunal Judiciaire, a permis d'avancer sur l'accueil des victimes, notamment au sein du Bureau d'Aide aux Victimes –BAV et un travail autour de la communication a été mené avec la mise en place prévue au premier trimestre 2023 de :

- Une borne d'accueil BAV
- Une borne d'accueil (au niveau de la salle d'audience de l'étage)
- Un stand avec la tablette pour un accès du site « bav-mulhouse.fr »
- Un stand avec TV pour spot BAV
- Un marquage au sol niveau accueil
- Stand direction niveau accueil
- Signalétique parcours de la victime.
- Signalétique APPUIS salle d'audience
- Signalétiques bancs victimes
- Flyer 3 volets BAV
- Flyer 3 volets dispositif d'accompagnement des victimes et Auteurs d'infractions pénales
- Flyer 3 volets « Assister à une audience correctionnelle (salle 7)
- Flyer 3 volets « Assister à une audience correctionnelle (salle 120)
- Flyer 3 volets « Le parcours de votre plainte »

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE – DAVA

Bien que non assujetti à la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, le DAVA se dotera d'un projet de service en 2022.

PARTIE 1.2 LE PUBLIC : L'Aide aux Victimes

POPULATIONS ET ACTIVITES

Le Service d'Accompagnement des Victimes d'infractions pénales :

Toute personne victime d'une infraction pénale qui le souhaite, qu'elle ait déposé plainte ou non, peut être accompagnée par le Service d'Aide aux Victimes (SAV) du Dispositif d'Accompagnement des Victimes et des Auteurs d'infractions pénales – DAVA, de l'association APPUIS.

Le SAV intervient sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

Différents lieux ou modalités permettent aux personnes victimes d'accéder ou de bénéficier d'un accompagnement du Service d'Aide aux Victimes :

- Bureau d'Aide aux Victimes (**BAV**)- permanences.
- La Maison de la Justice et du Droit (**MJD**) ou dans nos locaux (sur rendez-vous).
- Le dispositif AMODEL permet de répondre aux urgences hors de ces permanences.
- Le Téléphone Grave Danger (**TGD**) est destiné aux femmes victimes de violences conjugales.

- **L'accompagnement psychologique** qui permet d'apporter un soutien aux personnes victimes et une expertise auprès de l'équipe.
- **Les intervenantes sociales en zone de police** qui sont basées au commissariat central de MULHOUSE et au Bureau de police de BOURTZWILLER et sont une véritable interface entre les Forces de l'Ordre, le Service d'Aide aux Victimes ou d'autres partenaires.
- Les **EVVI** permettent de mener des évaluations approfondies de la situation de personnes victimes d'infractions pénales, notamment pour des violences conjugales et des abus de faiblesse afin de détecter une vulnérabilité particulière du fait de l'âge, du sexe, d'un handicap par exemple.
- Les rapports à destination des Juges d'Application des Peines.
- Des évaluations de faisabilité qui sont menées afin de vérifier si le dispositif Bracelet Anti Rapprochement- **BAR** - pourrait s'avérer possible et adapté dans le cas de violences conjugales.
- Le Tribunal Judiciaire confie également au DAVA la responsabilité de l'annonce des **classements sans suite** à des victimes pour lesquelles : il y a prescription, que des preuves suffisantes n'ont pas pu être réunies, que l'auteur n'a pas pu être identifié, ou qu'il n'y a pas eu d'infraction pénale. Ces moments souvent douloureux, notamment lorsqu'il s'agit d'infraction à caractère sexuel (viols…) ou en cas de décès d'un proche, nécessitent régulièrement la double intervention d'un psychologue et d'un juriste. Il y en a eu 17 en 2021.
- Des **actions de prévention des victimisations** sont également organisées dans les collèges, les lycées mais également avec les gendarmes par exemple, pour prévenir les violences faites aux femmes, sont également menées.
- La participation au « **Forum de la séparation et du divorce** »

ORIGINE DE LA DEMANDE

En 2022, 1655 personnes ont été reçues (hors Intervenantes Sociales en Commissariat) et 4482 entretiens ont été menés.

La demande :

Toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale peut être accompagnée par le DAVA si elle le souhaite. Elle peut être orientée par un partenaire, institutionnel ou autre, soit s'adresser directement à notre dispositif.

Le Service d'Aide aux Victimes s'inscrit également dans une démarche proactive et contacte directement les personnes victimes pour leur proposer un accompagnement, une évaluation de leur situation, un soutien psychologique, juridique ou social.

Le mode du premier contact	***Personnes en contact avec l'association pour la***	Dont BAV

	première fois qu'elles soient ou non victimes	
Courrier, courriel ou fax	31	3
Appel téléphonique	618	315
Présentation à la permanence	732	423
TOTAL	**1407**	**758**

Répartition géographique :

Les personnes bénéficiaires doivent obligatoirement dépendre du ressort du Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

Origine des mesures :

La personne victime peut faire personnellement la demande. Cette demande peut également émaner de la procureure et des partenaires qui peuvent nous saisir afin que le DAVA prenne directement attache avec une victime.

Origine de l'orientation de la personne victime vers le Service d'Aide aux Victimes	**Total 1285**
Réquisition du procureur de la République (dans le cadre de l'article 41 alinéa 8 du CPP[1])	**4**
Parquet	**528**
Autres services judiciaires (JAP, SPIP, magistrat…)	**204**
Police, gendarmerie	**222**
Unités Médico-Judiciaire	**9**
Structure hospitalière, corps médical	**12**
Mairie, service social	**19**
Autre association	**25**
Ministère de la Justice (service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes)	**69**
08 victimes (plateforme téléphonique)	**3**
INAVEM [2](conventions nationales)	**3**
Partenaires en convention locales	**0**
Publicité, médias, internet, plaquettes d'information	**23**
Relation personnelle	**20**
Autres	**220**

CPP : Code de Procédure Pénale

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Profil des victimes d'infractions pénales reçues en	Total		Moins de 18 ans		18 ans à moins de 65 ans		65 ans et plus		Evolution en %
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
Femmes	1085	**1154**	36	**50**	990	**1030**	59	**74**	
Hommes	497	**497**	15	**27**	421	**422**	70	**48**	
Personnes morales	2	**4**	0	**0**		**0**		**0**	
Total	1584	**1655**	51	**77**	1411	**1452**	129	**122**	**+4.48%**

Nombre de personnes reçues et entretiens réalisés	2021	2022	Evolution %
Nombre de victimes d'infractions pénales	1584	**1655**	
Nombre de personnes reçues pour des faits n'ayant pas de qualification pénale	49	46	
Nombre d'entretiens	**4046**	**4482**	**+10.78%**

Qualification pénale des faits pour lesquels la victime a été reçue en 2021

Atteintes aux personnes (hors accidents de la circulation)

	2021	Dont BAV	2022	DONT BAV
Homicides volontaires	8	3	13	8
Infractions à caractère sexuel	96	18	110	54
Violences volontaires	631	108	731	394
Homicides involontaires	4	0	4	2
Blessures involontaires	43	13	42	22
Abandon de famille	11	1	13	4
Non représentation d'enfant	7	4	5	2
Menaces, injures, harcèlement	198	42	185	99
Discrimination	0	0	3	2
Autres atteintes aux personnes	37	10	36	23
Total atteintes aux personnes	**898**	**845**	**1142**	**610**

	2021	Dont BAV	2022	DONT BAV	TOTAL
Vols simples	95	19	82	59	141
Vols aggravés	64	13	80	69	149
Abus de confiance, escroquerie	191	66	115	72	187
Destruction, dégradation	41	12	37	29	66
Autres	20	11	10	8	18

Total des atteintes aux biens	**411**	**121**	**236**	**237**	**473**

Accidents de la circulation

	2021	**Dont BAV**	**2022**	**DONT BAV**
Homicide involontaire, blessure involontaire	15	5	15	11
Dégât matériel uniquement	7	2	12	8
Total accidents de la circulation	**22**	**7**	**27**	**19**
Autres infractions	**116**	**58**	**152**	**78**

Cadre des faits subis par les victimes

Nombre de victimes d'infraction pénale reçues par l'association dans l'année, selon le cadre des faits et la qualification pénale des faits :	**Atteintes aux personnes (hors accidents de la circulation)**		**Atteintes aux biens (hors accidents de la circulation)**		**Autres infractions (y compris accidents de la circulation)**		**TOTAL**	
	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**
Du couple	247	**312**	9	**2**	5	**6**	261	**320**
De couples séparés (ex-conjoints, ex-PACSés, ex-concubins ..)	231	**185**	6	**1**	9	**5**	246	**191**
Familial hors couple	55	**52**	7	**7**	3	**5**	65	**64**
Etablissement pour mineurs	0	**2**	0	**0**	0	**2**	0	**4**
Etablissement pour personnes âgées	0	**0**	0	**0**	0	**0**	0	**0**
Du travail	85	**52**	18	**3**	14	**14**	117	**69**
Autres cadres (scolaire, inconnu	415	**535**	371	**304**	109	**313**	895	**1006**
TOTAL	1033	**1138**	411	**317**	140	**326**	1584	**1654**

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

La proportion du nombre de femmes représentées parmi les victimes d'infractions pénales a poursuivi sa progression passant à 70% des personnes accompagnées.

L'augmentation de l'activité du BAV est également remarquable et est lié au travail mené activement avec le Tribunal Judiciaire et afin d'être au plus près des besoins des victimes, une permanence psychologique a été mise en place un matin, une semaine sur deux.

PARTIE 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VICTIMES D'UNE INFRACTION PENALE

« Victimes, plus jamais seules », est le mot d'ordre de France Victimes et nous l'avons fait nôtre en proposant un accompagnement pluridisciplinaire qui vise à permettre à toute personne victime d'une infraction pénale de bénéficier d'un accompagnement juridique, social ou psychologique. L'objectif est de sécuriser le parcours victimologique et judiciaire de la personne, de l'apaiser et de lui donner les moyens de faire face à l'effraction qu'elle a subi. Une infraction peut avoir un lourd impact tant sur sa vie que sur son psychisme.

Les entretiens

Les entretiens réalisés en fonction des contenus	**Nombre d'entretiens**		**Dont au sein du BAV**	
	2021	**2022**	2021	**2022**
à dominante d'écoute et de soutien hors entretien psychologique	897	**1255**	76	**166**
à dominante juridique	2364	**2760**	385	**1130**
à dominante sociale	204	**139**	2	**7**
A dominante psychologique	581	**328**	1	**4**
TOTAL	3475	**4482**	391	**1307**

La Maison de la Justice et du Droit

La MJD est située 14 Rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Mulhouse. Le DAVA y dispose d'un bureau. Le personnes sont reçues sur rendez-vous par un.e Juriste sensibilisé.e à la victimologie dont les missions sont :

- Offrir un espace de parole à la suite d'une infraction
- Proposer un accompagnement juridique tout au long de la procédure
- Proposer un suivi (sur le moyen et le long terme)
- Intervenir à tout moment de la procédure judiciaire

En 2022, 323 entretiens ont été menés.

AMODEL & Bons Taxi

Allez vers les victimes, au plus près de leur territoire est le principe qui prévaut avec AMODEL qui est un dispositif mobile d'aide aux victimes, une sorte « d'urgentiste », pour faire face à des situations multiples impliquant des victimes.

AMODEL intervient par ailleurs de façon proactive, en se signalant auprès de toute victime afin de faciliter son accès au Droit et être un tremplin pour poser les bases d'un accompagnement de qualité. C'est aussi via AMODEL que des personnes sont régulièrement accompagnées pour un dépôt de plainte, un RDV à l'Unité Médico-Judiciaire ou encore une comparution immédiate.

AMODEL organise également les prises en charge "Bons taxi" et la distribution des kits de 1ère nécessité.

Le principe est de permettre au public bénéficiaire, les femmes victimes de violences conjugales, de pouvoir se rendre dans certains lieux, sans freins. Les chauffeurs de taxis sont volontaires et particulièrement sensibilisés à la situation des femmes victimes de violences conjugales. Des kits de première nécessité complètent le dispositif afin de soutenir les femmes qui quittent leur domicile sans bagages. Ces kits sont essentiellement constitués de produits d'hygiène. Ils sont adaptés en fonction de la composition familiale (couches pour les enfants etc.…)

Pour sa 2ème année pleine de fonctionnement, le dispositif "Bons taxi" a connu un développement dans les demandes de prises en charge :

146 transports ont été organisés, et ont concernés 89 femmes, soit 92 allers et 55 retours.

44 enfants ont également été pris en charge. La moyenne d'âge des femmes était de plus de 40 ans.

RDV : UMJ 29

Gendarmerie 6

Commissariat : 9

Procédure : 12

Mise à l'abri 28

Médical : 3

Rdv Évaluation ou remise TGD : 5

Victime de son succès, il présente un déficit en 2022.

Le Téléphone Grave Danger – TGD

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et au besoin de protection reconnu aux victimes, le dispositif TGD vise à établir des rapports d'évaluation en direction des services du parquet de Mulhouse en mettant en exergue les risques de danger autour des situations. Le TJ décide ou non d'attribuer le TGD. Lorsque le TGD est attribué, un accompagnement est mis en place par l'équipe pluridisciplinaire du DAVA (juristes, psychologue, travailleurs sociaux…) afin de soutenir les personnes bénéficiaires et de les aider à se reconstruire après les violences subies.

Le 1er janvier 2022, les TGD colmariens (20) ont été confiés à l'association ESPOIR. APPUIS a donc démarré l'année avec 26 TGD. Le 21 avril, 7 TGD supplémentaires sont venus étoffer la flotte et le 21 novembre se sont 5 de plus qui sont venus se rajouter. Ainsi, à ce jour, nous assurons la gestion de 38 TGD avec un budget paramétré pour 26 et déjà sous dimensionné. Le DAVA s'est organisé pour faire face à cette situation, prenant avant tout en compte la situation des femmes victimes de violences et cet engagement a permis de faire face au prix de nombreuses heures supplémentaires. Il est maintenant indispensable d'étoffer l'équipe afin d'assurer ce service de protection indispensable à la sécurité des femmes victimes.

Nombre de prises de contact - (saisines parquets, partenaires)	**176**
Nombre d'évaluations réalisées	**73**
Nombre de TGD attribués sur l'année	**63**
Nombre de déclenchements	**6**
Nombre d'entretiens liés au TGD	**517**

Le nombre d'entretiens menés en 2022 a été de 517 contre 594 en 2021 où il y avait les 2 ressorts (Colmar et Mulhouse). On voit bien que cette activité est extrêmement dense et nécessite des moyens en adéquation.

Le Bracelet Anti-Rapprochement – BAR

Le BAR permet de protéger la victime dans des situations de particulières dangerosité et le dispositif se déclenche automatiquement lorsque l'auteur de violences conjugales s'approche de la victime. Les Forces de l'Ordre interviennent alors dans les meilleurs délais.

Le BAR inspire un sentiment de sécurité plus fort, créé par l'automaticité du déclenchement de l'alarme si le porteur franchit la zone d'alerte, sans qu'elle n'ait besoin d'agir de son côté. En outre, l'existence de la zone de pré-alerte permet de ne pas sur-solliciter la bénéficiaire, qui n'est contactée que lorsqu'elle doit être mise en sécurité.

On observe que le BAR intervient dans une phase de reconstruction de la personne victime, qui ne souhaite plus qu'aucun contact ne soit établi avec l'auteur de

violences. Les remontées que l'on a pu obtenir de la part des bénéficiaires indiquent que d'avoir toujours l'unité mobile BAR sur elles les rassure plus que cela ne la contraint.

Nombre d'évaluations réalisées	11
Nombre de BAR remis en 2022	4
Nombre de BAR actifs	6

Evaluation EVVI

L'EVVI prévue par l'article 10-5 du code de procédure pénale …/… doit permettre d'évaluer la vulnérabilité de la victime et ses besoins éventuels de protection immédiate, notamment au vu des critères suivants : (Circulaire du 09 mai 2019)

La durée et la répétition des faits énoncés, l'antériorité des menaces ou de harcèlement, les conclusions des examens psychologiques, l'isolement de la victime, l'emprise subie, les témoignages de l'environnement proche de la victime, les craintes exprimées par la victime.

C'est le parquet qui mandate le DAVA pour mener des EVVI afin d'évaluer la vulnérabilité des victimes, vulnérabilité présumée du fait de la personnalité de la victime (personne âgée, femme victime de violences au sein de son couple…).

Cette évaluation, de par ses questions précises et détaillées, permet de cibler les points particuliers de vulnérabilité et d'en déduire les leviers nécessaires à actionner pour protéger la personne sur ces plans.

Quand l'EVVI est réalisée avant l'audience, elle est une pièce de procédure qui permet aux magistrats d'avoir une visibilité actualisée sur la situation de la personne victime, bien souvent oubliée lors des procès. *A posteriori*, elle permet de s'assurer que les bonnes réponses et un accompagnement adapté sont apportés aux personnes victimes.

5 EVVI ont été réalisées en 2022.

D'autres rapports d'informations sont régulièrement demandés comme par exemple les saisines faites par les juges d'Applications des peines « **Rapports JAP** ».

Dans ce cadre, 37 rapports ont été réalisés en 2022.

Intervenantes Sociales au Commissariat

Les intervenantes sociales s'inscrivent dans une logique d'amélioration de l'accueil des personnes victimes ou mises en cause, lorsqu'elles franchissent les portes du commissariat. Il s'agit à la fois de répondre aux saisines des policiers, de faire suite aux relevés des mains courantes, aux sollicitations externes et aux personnes se manifestant spontanément. Un diagnostic social est alors mené et les diligences réalisées.

Pleinement inscrites dans l'action du Commissariat de Mulhouse, elles participent également, chaque semaine, aux réunions du Groupe Police Violences Conjugales.

A la demande du commissariat, APPUIS a également réalisé un spot à destination des victimes, diffusé dans la salle d'attente du commissariat central.

Les intervenantes sociales sont basées au commissariat central de Mulhouse et au Bureau de police de Bourtzwiller et sont une véritable interface entre les Forces de l'Ordre, le Service d'Aide aux Victimes et les autres partenaires. Elles font partie du pôle psychosocial du commissariat. Leur action s'inscrit dans une logique d'amélioration de l'accueil des personnes victimes ou mises en cause, qu'elles soient majeures ou mineures, lorsqu'elles franchissent les portes du commissariat. Il s'agit à la fois de répondre aux saisines des policiers, de faire suite aux relevés des mains courantes, aux sollicitations externes et aux personnes se manifestant spontanément. Un diagnostic social est alors mené et les diligences réalisées.

Leurs missions sont :

- La réalisation d'un diagnostic global et une évaluation des besoins sociaux.
- L'écoute pour apaiser le sentiment de mal-être.
- L'information : sur les droits de la personne (judiciaires, sociaux) et sur les procédures.
- L'orientation : faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et aux dispositifs de soutien adaptés.
- L'intervention est personnalisée : elle correspond à la situation individuelle de chaque personne prise en charge. Le soutien proposé a vocation à être ponctuel, jusqu'à ce qu'un relais soit enclenché.

Les intervenantes sociales sont inscrites au sein de l'équipe du DAVA et bénéficient des temps de réunions institutionnelles et de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.
La présence des intervenantes sociales a permis de répondre aux besoins des personnes en demande de soutien. Elles ont pu intervenir en fonction des situations, dans l'urgence ou par prise de rendez-vous, et de mobiliser les partenaires autour des situations complexes (suivi psychologique, lien avec le Conseil Départemental, hébergement d'urgence, problématiques psychiatriques...)

690 orientations ont ainsi pu être réalisées vers des dispositifs de droit commun ou des associations spécialisées.

	Commissariat Central	**Bureau de police de Bourtzwiller**	**TOTAL**
Nombre de personnes accueillies	365	143	**508**
Dont femmes victimes de violences	160	64	**384**
Nombre d'entretiens réalisés	468	186	**654**
Nombre d'enfants concernés	445	167	**612**

Nombre d'orientations réalisées	389	119	**508**

Ce sont par ailleurs 8 FRIP[3] qui ont été réalisées. Globalement, la majorité des personnes sont des victimes d'infractions pénales (362) et 41 étaient des mis en cause.

Une intervenante sociale a également participé à la rencontre régionale de l'ANISCG[4].

Stages de citoyenneté

Les stages de citoyenneté sont des mesures alternatives aux poursuites à destination de personnes majeures, hommes ou femmes. Ils sont organisés par la Procureure du TJ de Mulhouse et pour partie co-animés par le DAVA d'APPUIS de façon coordonnée avec le SPIP, la Police et la Gendarmerie. C'est également le DAVA qui assure l'encaissement du paiement des stages lors des pré-entretiens et règle les factures (théâtre Forum, intervenant "Laïcité", Struthof, bus...). Les stages de citoyenneté sont des lieux d'échanges et de débats qui visent à sensibiliser les stagiaires sur les conséquences d'une infraction pénale sur les personnes victimes, à prévenir la réitération et à questionner la place de chacun sur sa qualité de citoyen…

Lieux d'échanges et de débats, ces stages visent à sensibiliser les stagiaires sur les conséquences d'une infraction pénale sur les personnes victimes, à générer de l'empathie, à prévenir la réitération et à questionner la place de chacun sur sa qualité de citoyen.

24 stages (contre 26 en 2021 et 11 en 2020) se sont tenus.

Ils sont organisés à la Maison de la Justice et du Droit de Mulhouse- MJD et ils ont retrouvé leur format d'avant la crise sanitaire en repassant à 3 jours avec la participation des différents intervenants et l'organisation des visites - SDIS, Soléa, le Struthof... APPUIS est systématiquement présent au pré-entretien et en alternance dans la co-animation des stages avec le SPIP. APPUIS finance les frais liés aux stages (théâtre forum, bus, entrée au STRUTHOF, intervenants "Laïcité"...)

Avec la sortie de la crise sanitaire, les stages de citoyenneté ont repris leur format initial à compter du mois d'avril 2022. Ils ont permis à 242 personnes de participer, soit 185 hommes et 57 femmes.

Année	Nombre de stages	Nombre de stagiaires
2019	4	49
2020	11	99
2021	26	247
2022	24	242

Les stages de citoyenneté ont connu un essor considérable ces dernières années :

[3] FRIP : Fiche de Recueil d'Informations Préoccupantes

[4] ANISCG : Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie

49 personnes en 2019, 99 en 2020 et 247 en 2021 et avec 242 personnes en 2022, on observe une stabilisation du nombre de participants ainsi qu'une normalisation en termes d'organisation.
Les stages sont toujours riches en échanges et la participation des personnes est globalement bonne et positive.
Si nous notons pour certains une victimisation et l'affichage d'une incompréhension quant à leur présence au stage, nous observons également une évolution au long du stage avec des retours généralement positifs.
L'ensemble des juristes du DAVA sont formés à cet exercice ce qui permet une alternance.
Les relations avec les délégués du procureur ainsi qu'avec la substitut en charge des stages sont bonnes et permettent une communication fluide et efficace.

Stages de citoyenneté de proximité

Une convention a été signée le 21 septembre 2021 afin de permettre la mise en œuvre des stages dans la cadre de la justice de proximité.

« Le stage de justice de proximité est une mesure pédagogique alternative qui doit permettre de rappeler aux personnes prévenues les valeurs républicaines, de tolérance, de respect de l'autre, du Vivre ensemble dans la société et du respect de la loi dans un but notamment de réinsertion sociale et de prévention de la délinquance. »[5]

Les stages sont élaborés et mis en œuvre par la compagnie ACTE Arc en Ciel Théâtre sous le contrôle du délégué du procureur et il est validé par le procureur de la République. Avant d'effectuer le stage, l'intégralité des stagiaires sont reçus par le délégué du procureur dans le cadre d'un pré-entretien collectif. A cette occasion, le délégué du procureur rappelle le cadre juridique (rappel des sanctions encourues, réponse pénale plus clémente proposée), l'obligation de présence, les horaires et enfin les règles à respecter dans le groupe. APPUIS participe systématiquement aux pré-entretiens et procède aux encaissements. C'est également APPUIS qui assure le financement de la Compagnie de théâtre.

En 2022, 7 stages se sont tenus et ce sont 51 personnes, soit 37 hommes et 15 femmes qui y ont participé.

Stages de citoyenneté - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les stages de citoyenneté PJJ font l'objet d'une convention signée avec le STEMO-UEMO Sud de Mulhouse le 17 décembre 2021. Ces stages s'adressent aux mineurs de 12 à 18 ans au moment des faits, dans le cadre de mesures alternatives ou en tant que peine.

[5] Extrait de la convention relative à l'organisation du stage justice de proximité pour les personnes majeures.

Le DAVA propose d'aborder les thèmes de victimes et de violences, permettant aux stagiaires d'appréhender une situation avec un regard différencié et de générer de l'empathie en ouvrant la réflexion sur l'impact d'une infraction sur une victime.

Une présentation du DAVA, et plus particulièrement du Service d'Aide aux Victimes, permet aux stagiaires de comprendre les missions des intervenant.es et la définition d'une victime. Cette présentation amène à une participation active des stagiaires par des débats, des questions. Dans un second temps, les intervenants proposent le jeu du « Qu'en dit-on ? », qui permet, dans un format ludique, de parler de situations conflictuelles qui posent problème. Chacun leur tour, les stagiaires sont invités à donner leur avis, exprimer ce qu'ils en pensent en argumentant leur choix. Le but étant de discuter ensemble des choix et d'y réfléchir. Cette activité permet la construction de soi, de se voir comme acteur du lien social et de modifier ses conduites. Cela permet également d'introduire à la notion de citoyenneté, basée sur le respect des lois et des autres.
Cette intervention de 3h permet également de créer une dynamique de groupe pour les modules suivants.
Les groupes sont composés de 6 à 8 participants, âgés de 12 à 19 ans. Les infractions commises sont principalement : violences, stupéfiants et apologie du terrorisme. Dans l'ensemble, bien que parfois timides en début d'intervention, les jeunes se dévoilent au fur et à mesure et se montrent très intéressés et intéressants.

Cinq stages de citoyenneté ont eu lieu en 2022.

Contribution citoyenne

Une convention relative à la mise en œuvre de la contribution citoyenne a été signée le 04 octobre 2021.

Le versement de cette contribution citoyenne à l'association d'Aide aux Victimes poursuit plusieurs objectifs :

- Amener les auteurs d'infractions à prendre conscience des conséquences de leurs actes et des conséquences sur les victimes,
- Participer à la prise en charge des victimes dans le ressort du Tribunal Judiciaire de Mulhouse

La contribution citoyenne est une mesure alternative ordonnée par la Procureure de la République. Elle ne peut être inférieure à 100 euros et ne pourra pas dépasser 3000 euros.
La personne ainsi condamnée devra verser sa contribution au SAV et sera reçu dans ce cadre pour un entretien individuel visant à échanger sur l'impact de l'infraction sur la victime et générer de l'empathie.
2 contributions citoyennes ont été prononcées par le TJ de Mulhouse.

Stage de sensibilisation à la Lutte contre l'Achat d'Actes Sexuels (LAAS)

Le stage de Lutte contre l'Achat d'Actes Sexuels (LAAS), visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, résulte d'un partenariat entre le Parquet du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE, l'association APPUIS, le Mouvement du Nid, la mairie de MULHOUSE, la Police Nationale et la Police Municipale.

Ce stage se tient alternativement à la Maison de la Justice et du Droit et à la Maison du Bâtiment (12, allée Nathan Katz – 68100 MULHOUSE). Il constitue une mesure d'alternative aux poursuites, proposée aux personnes condamnées selon les dispositions des articles 611-1 et 131-16 9°bis du Code pénal.

Le stage LAAS a pour objectif :

- de rappeler à la personne mise en cause ou condamnée ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps ;

- de lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

Au sein de cet objectif général, le Mouvement du Nid 68 et APPUIS s'attachent à évoquer la place de la victime, son statut et les impacts liés à la prostitution.

L'objectif est de susciter une réflexion autour des nombreuses conséquences pour les personnes victimes de prostitution (psychologiques, physiques, médicales, vulnérabilités...) en se basant sur l'expertise des associations dans l'accompagnement des victimes.

Contexte et évolutions :

Une session de stage supplémentaire a été organisée par rapport à l'année précédente, encore marquée par la pandémie de COVID-19. Ainsi, 3 sessions de stages ont eu lieu au cours de l'année 2022, au mois de février, juin et octobre.

La session de stage de février 2022 a été organisée à la Maison du Bâtiment, suite à une absence de disponibilité de la salle de réunion de la Maison de la Justice et du Droit.

Les stages comptent au minimum 8 personnes, contre 5 l'année précédente.

Nous constatons encore une amélioration par rapport à l'année précédente, notamment dans la qualité des interventions. En effet, celles-ci semblent mener les stagiaires vers un réel changement de perspective sur la question de la prostitution, empêchant ainsi la récidive.

Les échanges se passent la grande majorité du temps dans un cadre serein et respectueux, propice à l'apprentissage et aux échanges. A titre d'exemple, au cours de 2 sessions de stage différentes, des stagiaires ont pris l'initiative d'emmener un goûter pour l'ensemble du groupe.

Propositions d'axes d'amélioration pour l'année prochaine :

Stagiaires

- Utiliser des médias comme support d'élaboration psychique à travers des outils créatifs. Par exemple : création en groupe d'une affiche de prévention (deuxième jour de stage) ;
- Avoir des coordonnées pour des éventuelles orientations vers du soin et autres (associations, etc.)

Organisation

- Réaliser un planning prévisionnel annuel mis à disposition des différents partenaires ;
- Confirmer le planning d'intervention au moins quinze jours avant le stage afin que les intervenants puissent s'organiser – prévoir les contretemps.
- Pérennisation de l'organisation des stages à la Maison du Bâtiment, par manque de disponibilité de la salle de réunion de la Maison de la Justice et du Droit.

Evaluation

- Prévoir des temps de rencontres entre professionnels pour échanger et débattre autour des questions en lien avec la prostitution.

PARTIE 3 DISPOSITIFS SOCIOJUDICIAIRES

Convaincu de l'importance d'accompagner les victimes, mais également les auteurs d'infractions pénales, différentes actions ou dispositifs ont été mis en place :

- La prise en charge des personnes soumises à dérives radicales dans le cadre du Programme Judiciaire de Prévention des Dérives Radicales - **PJPDR**
- Les Enquêtes Sociales Rapides – **ESR** – pour apporter aux magistrats des éléments lui permettant éventuellement de valider une alternative à une peine de prison.
- Le Lieu d'Ecoute Départemental pour Auteurs de Violences - **LEDAV**
- Les stages de citoyenneté qui sont organisés par le Parquet et que nous co-animons
- Les stages de citoyenneté de proximité
- Les stages de Lutte contre l'Achat d'Actes Sexuels – LAAS
- Les stages de citoyenneté PJJ à destination de jeunes mineurs/majeurs

La demande :

Elle émane, selon le dispositif, des personnes elles-mêmes, ou des autorités judiciaires.

Répartition géographique :

Ressorts des Tribunaux Judiciaires de Colmar et de Mulhouse pour le PJPDR, et ressort du TJ de Mulhouse pour le LEDAV, les ESR et les stages de citoyenneté.

Origine des mesures :

Selon le dispositif : Procureures, personnes elles-mêmes.

Programme Judiciaire de Prévention des Dérives Radicales PJPDR

Personnes accueillies

- Bilan quantitatif

Au 31 décembre 2022, 16 personnes placées sous-main de Justice ont été nouvellement accueillies au sein du Programme et 12 ont poursuivi leurs suivis, soit un total de **28 personnes prises en charge** en 2022. Ainsi, toutes ces personnes ont pu bénéficier de rencontres avec divers professionnels intervenant dans le dispositif, dans un cadre d'obligations. Une personne mineure a changé de numéro de téléphone et nous avons rencontré des difficultés pour la contacter. Un courrier d'injonction est parti fin septembre pour cette dernière.

- Age et genre

	HOMMES	FEMMES
MAJEURS	11	3
MINEURS	11	3

- Cadre juridique

4 personnes dépendent du Tribunal Judiciaire de Colmar : 1 dans le cadre d'une évaluation, 1 dans le cadre d'une assistance éducative et 2 dans le cadre d'une alternative aux poursuites.

24 personnes dépendaient du Tribunal Judiciaire de Mulhouse : 8 dans le cadre d'un Sursis Probatoire, 2 AEMO, 11 contrôles judiciaires et 3 évaluations.

2 personnes ont été incarcérées en cours de programme, les suivis se poursuivront à leur sortie de détention même si des liens sont maintenues par des entretiens menés avec certains professionnels. Une convention avec l'Administration Pénitentiaire a

permis au référent cultuel de voir une personne détenue régulièrement en milieu carcéral.

Actions mises en œuvre

- Auprès des personnes accueillies

Durant l'année 2022, 16 personnes ont commencé ou poursuivi un temps d'évaluation de leur situation, grâce à des rencontres hebdomadaires avec des binômes de professionnels choisis en fonction des besoins repérés, ce binôme peut évoluer afin de répondre pleinement aux problématiques soulevées. Suite à cette première phase, divers accompagnements sont proposés.

Le programme s'adapte de façon fine aux besoins exprimés des personnes accompagnées mais également aux propositions faites par les professionnels lors des réunions d'équipe. Toutes les personnes suivies bénéficient d'au moins un entretien toutes les deux semaines et d'une rencontre avec un intervenant au moins une fois par semaine. Les personnes travaillent avec les professionnels autour de certaines thématiques en lien avec leur centre d'intérêts et bénéficient de l'expertise de l'ensemble de l'équipe grâce aux réunions mensuelles. Tout cela permet d'avoir des leviers d'actions pour accompagner la prise de conscience, l'évolution individuelle et sociétale.

Le socle commun est composé d'entretiens avec la psychologue-coordinatrice et le travailleur social, à cela se rajoutent des ateliers thématiques, rencontres individuelles avec des intervenants et activités pédagogiques, artistiques, culturelles…etc.

- Ateliers psychopédagogiques

Outre les accompagnements proposés de manière régulière par les professionnels, des ateliers pédagogiques autour de thématiques spécifiques sont proposés à des groupes de 2 ou 3 jeunes, au cours des vacances scolaires par deux professionnels du Programme. Ces ateliers ont pour objectifs d'approfondir certaines problématiques repérées et de développer des compétences telles que l'esprit critique, la capacité à se décentrer et d'entendre le point de vue d'autrui.

Chaque atelier aborde un sujet différent : violence dans la famille, violence dans le quartier, héritage culturel… par groupe de personnes globalement du même âge et partageant un intérêt ou un manque de réflexion envers le sujet choisi. En fonction de la thématique, un travail de recherche est effectué et des temps d'échanges libres sur des points de vues différents sont développés, dans un cadre clair et sécure.

- Le référent socioreligieux

L'accompagnement individuel nécessite de prendre en compte les spécificités de la radicalisation notamment la radicalisation liée à l'Islam. De ce fait, des référents cultuels ont accompagné certaines situations afin d'échanger sur les connaissances religieuses, le positionnement de la personne et comment elle concilie sa spiritualité,

sa pratique et son insertion sociale. A partir du 1er septembre, un référent cultuel a été embauché afin de répondre encore plus facilement à cette problématique.

Le thème de la laïcité est ainsi abordé ainsi que le vivre-ensemble, la notion de citoyen français et les questionnements autour de l'identité.

- Lien avec l'extérieur

L'équipe du Programme a pour but de proposer aux personnes accueillies un accompagnement global et personnalisé afin de mieux appréhender son histoire, son parcours, ses actes mais aussi de mieux comprendre et analyser les sujets d'actualité. Les professionnels orientent, par ailleurs, les personnes vers des structures de droit commun pour les soutenir dans leurs démarches, en parallèle de leurs entretiens.

La plupart des bénéficiaires du Programme saisissent l'intérêt des échanges entre professionnels, les coordonnées du PJPDR sont d'ailleurs régulièrement transmises par ces bénéficiaires aux différentes structures ou établissements extérieurs. Les échanges et les missions entre les divers professionnels sont alors facilités. Les réunions interinstitutionnelles permettent un réel travail de coordination et de complémentarité.

Lorsqu'un bénéficiaire fait appel à une structure de droit commun pour une démarche indépendante de ses obligations judiciaires (recherche d'emploi, de formation, d'hébergement, de soins…), il est en droit de ne pas vouloir communiquer sa situation judiciaire, les professionnels du Programme parlent alors d'accompagnement socio-éducatif pour échanger avec l'extérieur.

- Le partenariat

Dans un dispositif accueillant des personnes en milieu ouvert et de manière globale, le travail de partenariat est fondamental, afin d'échanger des informations utiles pour l'accompagnement de la personne et prendre en compte tous les aspects de son quotidien et de son comportement (en situation de groupe, face à l'autorité…).

Des échanges réguliers ou réunions mensuelles sont ainsi proposés aux professionnels des structures qui portent les mesures judiciaires de nos bénéficiaires (SPIP, PJJ, services d'AEMO) et aux professionnels de structures de droit commun.

Des contacts ont aussi été pris avec d'autres structures associatives afin de proposer des orientations personnalisées et créer de nouveaux projets en fonction des besoins individuels et des objectifs visés.

Ainsi, un partenariat est en cours de développement des art-thérapeutes, sophrologues, comédiens, philosophes…afin de permettre un travail sur soi et libérer la parole sur les émotions et problématiques sous-jacentes.

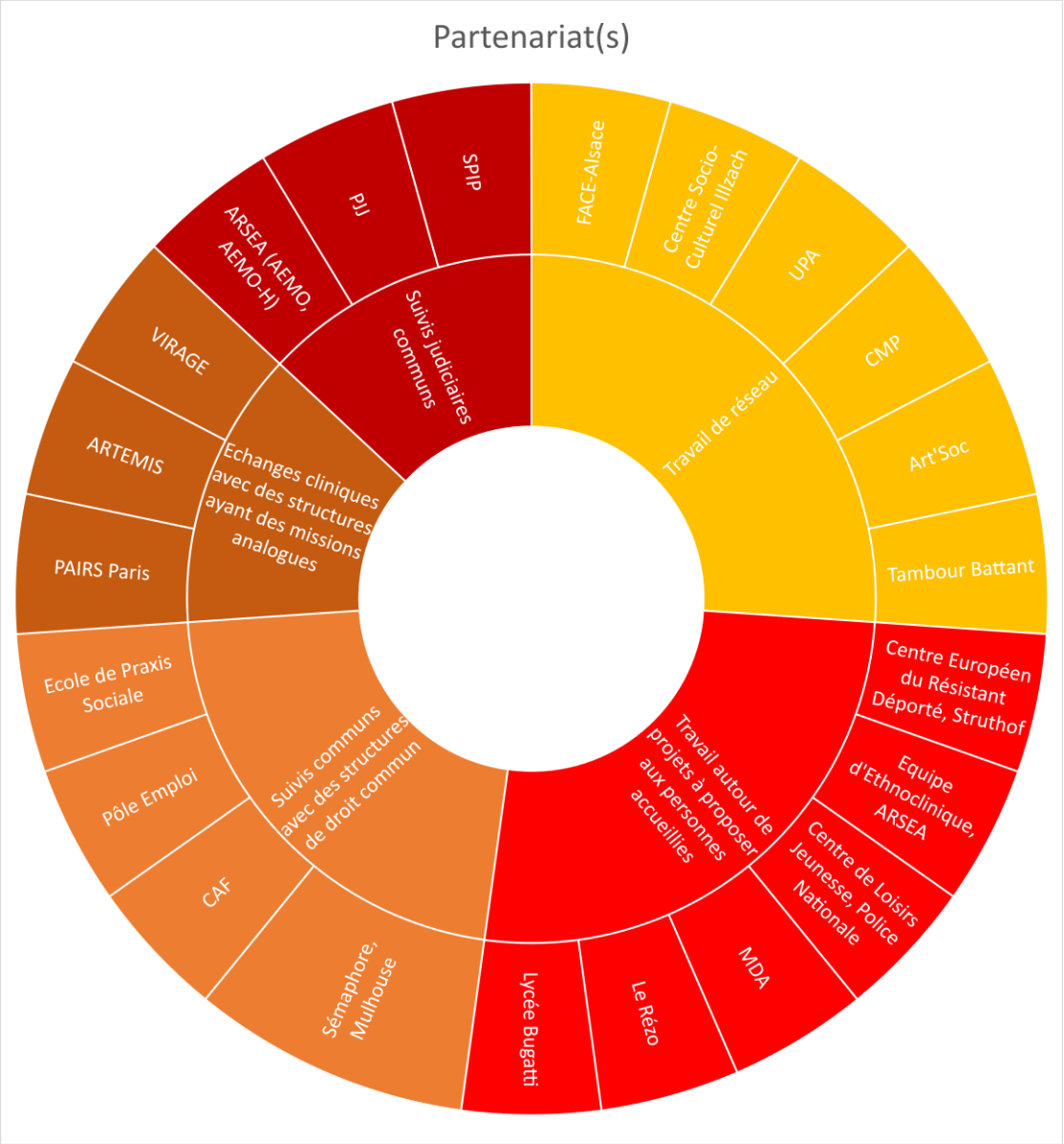

- En termes de formation

Face à un public toujours renouvelé, présentant des ressources et des difficultés variées, les professionnels du Programme saisissent toutes les opportunités pour mieux comprendre les situations rencontrées, au travers notamment de supervisions, pour développer de nouvelles connaissances et compétences et ainsi, innover dans la mise en place d'ateliers et permettre un meilleur accompagnement.

Les formations constituent, en ce sens, d'excellents terrains d'apprentissage, de prise de recul et de rencontres avec des professionnels aux missions analogues ou additionnelles. Au cours de l'année 2022, 3 temps de formation ont pu être proposés aux professionnels de l'équipe et la psychologue-coordinatrice a elle–même bénéficié d'une formation qualifiante à l'Université de Loraine intitulée : *Religions, laïcité et inclusion sociale*.

- Mouvements, évolutions et perspectives

2022 a connu des changements importants. Tout d'abord en terme de ressources humaines.

En effet, Lorin LOUIS, éducateur spécialisé est parti vers d'autres fonctions au sein de l'association APPUIS. Il a toutefois assuré une continuité dans les accompagnements autant que nécessaire. Un nouveau travailleur social est en cours de recrutement et dans l'intervalle, Hajer TRIRAT, assistante sociale et coordinatrice du DAVA, assure le relais.

Après le départ de Lorin LOUIS, Virginie MEISTER, coordinatrice-psychologue du PJPDR a annoncé son départ pour des raisons familiales. Elle a aussitôt été remplacée par Nadia MANKOUR, déjà salariée d'APPUIS (en contrat d'usage- CDDU) détachée de l'Education Nationale où elle exerçait en qualité de psychologue conseillère en orientation. Elle a une parfaite connaissance du Programme et a choisi de quitter ses fonctions à l'Education Nationale pour assurer les missions de coordination au sein du PJPDR. Il y a donc eu une continuité dans les prises en charges et les personnes n'ont pas subi ces changements de façon négative.

Nous avons par ailleurs choisi de mettre fin à la collaboration avec l'association Echanges qui jusque-là intervenait dans le Programme avec des référents cultuels. La distance avec leur siège à Schiltigheim complexifiait cette collaboration. L'embauche en CDDU de Habibou TOURE, iman et référent cultuel, ayant une expérience sur les questions de dérives radicales puisqu'il intervient déjà au centre pénitentiaire de Lutterbach, permet de répondre aux besoins sur les questions de radicalisation islamique de façon efficiente. Cette nouvelle collaboration permettra également de développer cet axe en articulation avec les réalités et les ressources du territoire. Pour compléter l'équipe, Nora MAKLOUFI, enseignante, intervient également dans le cadre d'un CDDU essentiellement sur les questions de théories du complot et de développement de l'esprit critique.

Cette dynamique à l'œuvre ouvre aussi de nouvelles perspectives, de nouvelles collaborations et nouveaux partenariats.

Nous pensons en effet que les volets relatifs au social, au socioprofessionnel et au culturel sont à développer dans une prise en compte globale de l'accompagnement ainsi la prise en compte individualisée de chaque situation qui a prévalu jusque-là sera encore renforcée.

Enfin, la sortie de la crise sanitaire qui avait mis entre parenthèse un certain nombre de d'activités telle que la sortie au STRUTHOFF, a permis de relancer ce type d'actions collectives chargées de sens. D'autres projets qui avaient été amorcés tels que l'organisation de stages auprès d'officiers de police pourront également reprendre.

La poursuite du travail de recherche mené par l'ANR/TROC des universités de Strasbourg et de Loraine est par ailleurs une réelle valeur ajoutée et permettra encore d'améliorer la qualité du travail mené par le PJPDR.

Les Enquêtes Sociales Rapides – ESR

Les Enquêtes Sociales Rapides sont un dispositif légal visant à examiner la situation personnelle d'une personne mise en cause. Le but est d'adapter la peine ou la mesure dont celle-ci pourrait faire l'objet en cas de condamnation ou de mise en examen, face à cette situation.

Un entretien est mené par l'enquêteur ESR soit par téléphone, soit dans les geôles du tribunal judiciaire de Mulhouse. Une phase de vérifications commence alors avec accord de la personne concernée ; le but est de vérifier les éléments communiqués par le prévenu et éventuellement de rassembler des justificatifs professionnels, familiaux et locatifs.

L'intervenant ESR, même lorsqu'il ne propose pas cette mesure en tant que telle, vérifie systématiquement les conditions de faisabilité d'un bracelet électronique.

Le SPIP contacte l'intervenant ESR pour lui communiquer les éléments judiciaires en sa possession.

Lorsque le rapport de l'intervenant ESR est terminé, il le renvoie par retour de mail à l'institution qui l'a saisi, et ce, avant l'heure du déferrement ou de la présentation.

Cette enquête est réalisée dans un laps de temps très court, l'intervenant étant saisi en fin de garde à vue et devant rendre son rapport avant le déferrement.

	2021	2022
HOMMES	706	636
FEMMES	52	32
TOTAL	758	668 et 9 rapports de carence

Nous avons été saisi **une fois** directement par un juge d'instruction. Les saisines se font habituellement par le Parquet du Tribunal de Mulhouse.

88 interprètes ont été nécessaires pour pouvoir mener les ESR dans de bonnes conditions de compréhension.

INFRACTIONS CONCERNEES	2021	2022
Vol (délictuel)	97	102
Agression sexuelle	16	13
Violences intrafamiliales	188	197
Violence volontaires	133	98
Homicide involontaire	3	3
Conduite en état alcoolique	30	12
Infractions sur la législation des stupéfiants	124	30

Autre délit	122	108
Vol (criminel)	6	0
Homicide	10	0
Viol	24	12
Autre crime	3	25

Lieu d'Ecoute Départemental pour Auteurs de Violences

LEDAV

L'objectif affiché par le LEDAV est d'apporter un soutien spécifique à la personne auteure de violences conjugales afin de lui permettre de faire émerger une demande de soutien et d'accompagnement autour de la problématique de la violence. La psychologue accompagne l'auteur afin qu'il puisse réfléchir à un changement dans son rapport à la violence, de limiter les risques de répétition et de favoriser des orientations adéquates à chaque situation.

- Faciliter l'identification et la reconnaissance de la violence. Travail de mise en sens et en mots: conscientisation ;

- Travailler les parcours de vie des personnes auteures de violences en étroite collaboration avec les CPIP et les partenaires

La psychologue propose pour cela d'accompagner la personne afin de faciliter l'identification et la reconnaissance de la violence et de travailler la mise en sens et en mots pour permettre la conscientisation. Il s'agit également de travailler les parcours de vie des personnes auteures de violences en étroite collaboration avec les CPIP et les partenaires.

Nombre de personnes orientées par le SPIP	**32**
Nombre d'entretiens réalisés	**134**
Nombre d'entretiens non-honorés	**39**
Nombre d'entretiens tripartite	**12**

Les entretiens tripartites se sont tenus dans les locaux du SPIP et les entretiens individualisés, soit dans les locaux du SPIP, soit dans les locaux d'APPUIS.

Le dispositif a fonctionné tout au long de l'année avec une psychologue présente à 0.20ETP, soit 1 jour par semaine. Elle a, au prix d'heures supplémentaires, pu participer au Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle organisée par l'ARSEA et à destination des intervenants régionaux œuvrant auprès d'auteurs de violences au sein du couple ainsi qu'à une formation dédiée à ces questions.

Un temps de travail de 0.20 ETP est nettement insuffisant au regard des besoins réels largement repérés.

ACTIONS TRANSVERSALES

La Médiation Pénale

Les objectifs de la médiation pénale qui a été mise en place en 1991 dans le cadre de mesures confiées par le Parquet sont :

- De mettre fin aux troubles,
- D'assurer la réparation de la partie plaignante,
- De favoriser l'intégration de la Loi par le/la mis.e en cause.

Ce sont principalement deux bénévoles qui font vivre cette action et proposent un espace de parole et d'échange sécurisé, de nature à permettre aux personnes de se réapproprier le conflit et de participer activement à sa résolution.

Nouvelles mesures	3
Nombre total de médiations menées en 2022	3
Médiations terminées au 31 décembre 2022	3
N'ayant pas abouti (contact non établi)	0
N'ayant pas abouti (non présentation de l'une ou l'autre partie)	0
Mesures terminées n'ayant pas abouti (refus de la procédure par l'une ou l'autre des deux parties)	0
Mesures terminées dans lesquelles un accord a partiellement été respecté	0
Mesures terminées ayant abouti à un accord respecté par l'auteur	3

Seules 3 médiations pénales ont été prononcées en 2022

La justice Restaurative

La justice Restaurative permet d'offrir un espace de dialogue avec professionnel confidentiel et indépendant de toute procédure pénale dans le but d'échanger sur les conséquences de l'infraction et de pouvoir, après plusieurs entretiens de préparation, rencontrer l'auteur et échanger avec lui. Cela implique que l'auteur des faits reconnaissent les faits. En 2022, le TJ nous a saisi pour 24 dossiers.

La laïcité c'est quoi ?

En 2022, à la demande du parquet, nous avons reconduit le projet « la laïcité c'est quoi » auprès des élèves du collège Kennedy et Bel air ainsi que des jeunes de la PJJ. Le projet a pour but de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de favoriser la compréhension quant au principe de laïcité. La demande de la Préfecture a été que l'on développe de ce projet sur Colmar également sur le mois de Mars 2023. Différents financeurs : CAF, M2A, Préfecture

Référent terrorisme et évènements collectifs

En cas d'évènements à fort impact traumatique tels que des actes de terrorisme ou d'autres évènements collectifs, et à la demande des autorités, le DAVA est mobilisable avec le service d'aide aux victimes de l'association ESPOIR à Colmar.

Pour cela, il est inscrit dans un schéma départemental et se tient prêt, dans le cas d'évènements de ce type, à mobiliser psychologues, juristes et travailleurs sociaux pour accompagner les victimes.

Une convention tripartite entre la CUMP, le Service d'Aide aux Victimes de l'association ESPOIR et le DAVA a été signée le 15 mars 2021.

2022 a donné lieu à une mobilisation lors d'un incendie d'un immeuble à Mulhouse. A cette occasion, 5 personnes ont été mobilisées (psychologue, coordinatrice assistante sociale, juristes, directrice). Cette présence active é été saluée par les forces de police qui ont eu une blessée à déplorer, par les habitants et par les pompiers qui nous ont indiqué à quel point notre présence avait été un réel soutien à leur action.

Dans le cadre de cette action, l'association s'est dotée, dès 2020, d'un numéro unique d'astreinte qui permet, y compris soir et week-end, de joindre APPUIS.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

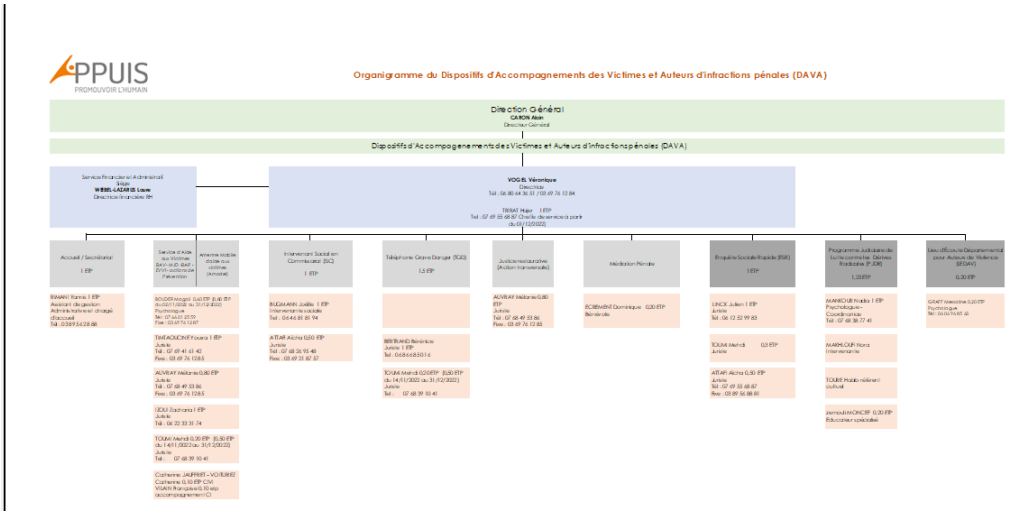

Le DAVA est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

- D'un assistant de gestion administrative et chargé d'accueil spécialement formé et chargé de l'accueil téléphonique et physique des personnes.
- De 5 juristes qui accompagnent les personnes victimes d'infractions pénales
- De 2 juristes qui assurent les Enquêtes Sociales Rapides.
- De 2 intervenantes sociales qui interviennent dans les commissariats
- 1 éducateur spécialisé intervenant au PJPDR
- 3 psychologues spécialisées :
- Aide aux victimes
- Accompagnement des auteurs de violences conjugales
- Prévention des dérives radicales qui est également la coordinatrice du PJPDR
- Une cheffe de service chargée de la mise en œuvre des actions sur le terrain, de l'organisation du travail, garante du lien avec le TJ et les partenaires.
  Une directrice, garante du cadre, qui assure un soutien à l'équipe et qui, en collaboration avec la Direction Générale, est chargée du développement

TEMPS INSTITUTIONNELS

L'équipe du DAVA se réuni chaque semaine afin d'aborder les situations spécifiques rencontrées et d'aborder les questions d'actualité du service.

Des temps de coordination avec les intervenants des différents dispositifs permettent également d'organiser et d'articuler les interventions de chacun.

Un Groupe d'Analyse de la Pratique réunit l'équipe du SAV une fois par mois.

La psychologue du LEDAV bénéficie d'un GAPP en lien avec l'ARSEA[6] qui réunit d'autres associations mobilisées sur les questions d'accompagnements des auteurs de violences conjugales.

En 2023, la cheffe de service participera au GAPP destiné aux chefs de services.

La directrice du DAVA participe au GAPP qui rassemble l'ensemble des directions d'APPUIS.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

[6] ARSEA : Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
ESR dans le cadre de la POP et sous forme dite « renforcée »	ATTAFI Aïcha	24
la réforme de la justice pénale des mineur	ATTAFI Aïcha	3.5
Justice restaurative : module 1 : mise en place de projets	AUVRAY Mélanie	30
Module 2 annihilations de médiations restauratives	AUVRAY Mélanie	14
la réforme de la justice pénale des mineurs	AUVRAY Mélanie	3.5
Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes	BERTRAND Bérénice	30
la réforme de la justice pénale des mineurs	BERTRAND Bérénice	3.5
la prostitution des mineures et jeunes majeures	BERTRAND Bérénice	7
sensibilisation sur la santé mentale	BUGMANN Joëlle	7
Accompagner les auteurs de violences / Engage	GRAFF Messaline	14
Adolescence et phénomènes de groupe violents : comprendre la prise en charge	MANKOUR Nadia	3.5
la réforme de la justice pénale des mineurs	MANKOUR Nadia	3.5
la prostitution des mineures et jeunes majeures	MANKOUR Nadia	7
Face au terrorisme, le courage de la nuance	MANKOUR Nadia	2
la place du sport dans le processus de radicalisation	MANKOUR Nadia	2
Religions, laïcité et inclusion sociale (2021/2022)	MEISTER PONDOR Virginie	160
L'accueil des victimes au sein d'une AV	RIMANI Yannis	14
Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes	TIMTAOUCINE Yousra	35
Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes	TOUMI Mehdi	30
la réforme de la justice pénale des mineurs	TOUMI Mehdi	3.5
CAFERIUS (35 heures en 2022, se poursuivra en 2023)	TRIRAT Hajer	35
TOTAL		432 heures

Formations collectives			
Intitulé	**Nombre de salariés**	**Nombre d'heures par stagiaire**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de la pratique professionnelle SAV	7	17.5	122.5
Groupe d'analyse de la pratique professionnelle LEDAV	1	16	16
Groupe d'analyse de la pratique professionnelle groupe de direction	1	25	25

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Rassemblement national de l'ANISCG	1	7	7
Assises nationales des associations d'aide aux victimes	1	14	14
colloque : la vie en bleus n'est pas rose	1	2.5	2.5
colloque : se former pour mieux protéger	1	3.5	2.5

Stagiaires en cours de formation professionnelle accueillis en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage extérieur	Ecole Nationale de la Magistrature	1	105		X
D. E Assistante de Service sociale	PRAXIS	2	630 fois deux =1260		x
MASTER Psychologue	Faculté de psychologie de Strasbourg	1	308		x
Soit **4** stagiaires accueillis au cours de l'année 2021 pour **1673** heures					

PERSPECTIVES 2022

2022 a permis à l'équipe du SAV de se stabiliser et de se concentrer sur la réalisation de ses missions qui a connu une activité intense avec la densification du nombre d'entretiens menés, notamment au BAV.

Le travail réalisé avec le tribunal portera définitivement ses fruits en 2023 avec la mise en place d'une communication particulièrement innovante et dynamique.

Si les EVVI n'ont pas connu le développement escompté, les rapports demandés par les Juges d'Application des Peines ont connu un développement important, tout comme les médiations restauratives.

Une réflexion est à l'œuvre concernant les locaux dans lesquels il conviendrait d'effectuer d'importants travaux afin de les rendre à la fois plus adaptés et plus accueillants.

La directrice du DAVA avait été victime d'un accident fin 2022 ce qui l'avait contrainte à plusieurs mois d'arrêt de travail, puis d'une reprise en temps partiel thérapeutique. Cette situation a complexifié l'accompagnement des équipes et les relations partenariales. La direction générale s'est immédiatement investie auprès des équipes et des partenaires afin de permettre la poursuite des actions.

Malgré cet investissement, il est néanmoins rapidement apparu que des besoins en termes de coordination existaient et début 2022, Hajer TRIRAT a été nommée coordinatrice puis promue cheffe de service (en décembre) Elle a une connaissance fine des dispositifs et des relations partenariales. Elle est entrée en formation CAFERIUS en décembre 2022.

Des projets sont également en chemin avec la mise en place régionale de groupes de paroles pour auteurs de violences (en partenariat avec l'ARSEA, le CEDIFF, ESPOIR…)

Un projet intitulé : « femme libre » vise à accompagner les femmes victimes de violences au sein du couple de se reconstruire. Ce projet pourra être mis en œuvre notamment grâce au mécénat.

Le DAVA apporte également sa participation à un projet associatif pour l'accompagnement des enfants victimes de violences intrafamiliales…

Les projets sont multiples et montrent le dynamisme à l'œuvre au sein du DAVA.

Néanmoins, il est très important de souligner que la sérénité manque pour ce qui concerne le financement des actions qui sont, plus particulièrement pour le SAV, déficitaires. Des financements complémentaires sont sollicités, d'autres seront recherchés.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

CHRS

132, rue de Soultz, 68100 Mulhouse

140, rue du Logelbach, 68000 Colmar

PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens

pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Depuis 2021, les 2 entités géographiques (Colmar et Mulhouse) du CHRS Insertion ont fusionné afin de donner naissance à un établissement unique départemental. L'objectif est de créer une identité commune.

Le CHRS INSERTION APPUIS regroupe 92 places basées sur les secteurs de Mulhouse et de Colmar. Le calibrage actuel est de 66 places sur Mulhouse, et 26 sur Colmar. L'objectif premier est d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'inclusion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Au sein du CHRS APPUIS, il existe 2 modes d'hébergements distincts :

- Le mode « regroupé » ; 25 places sur le site 132 rue de Soultz à Mulhouse, et 2 places sur le site 4 rue Humbret à Colmar ; des studios, F2, F3, et F4 à destination des ménages ayant encore besoin d'un temps d'accompagnement intensif variable au regard de leur problématique sociale, de santé…
- Le mode « diffus » ; 45 places sur Mulhouse et 24 sur Colmar, des logements loués auprès de bailleurs sociaux, ou propriétaires privés, qui de par leur situation géographique sont déjà inclus sur leur territoire.

Les équipes accompagnantes sont transdisciplinaires et rassemblent des travailleurs sociaux (AS, ES, EJE, CESF), une psychologue, et une conseillère d'insertion professionnelle. Ces regards croisés permettent de mieux définir les moyens à déployer.

La logique d'APPUIS est de sortir des paliers en escalier. Notre objectif est l'accès des personnes dans leur logement, à travers et en prenant en compte l'ensemble des problématiques des ménages accompagnés.

Le service CHRS supervise également le Lieu d'Exercice du Droit de Visite. Cet appartement est destiné aux personnes séparées n'ayant pas la capacité de recevoir leurs enfants chez eux. Ce lieu permet de recevoir un adulte et 3 enfants et donc de maintenir un lien familial essentiel au développement des enfants et à l'équilibre familial.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service a été revu en 2018. Il a évolué ces dernières années. Le contexte COVID n'a pas permis de mener les actions prévues, notamment les actions collectives qui permettent de créer des liens sociaux avec les personnes accompagnées.

Ce projet de service doit être renouvelé pour fin 2023. Des réunions ont donc eu lieu afin de repenser les objectifs.

Le fondamental de l'accompagnement des personnes au sein du CHRS sera le même : rompre avec les schémas classiques de façon à positionner le projet de la personne comme objectif commun partagé avec elle. Les ménages deviennent ainsi acteur de leur projet personnalisé. Cette ligne directrice est fondamentale dans notre optique non pas d'avoir une relation verticale avec la personne accompagnée mais une relation collaborative. Notre projet d'établissement change les pratiques professionnelles habituelles.

L'autre objectif du CHRS est nous inscrire dans la logique du Logement d'Abord. L'accès au logement n'est plus la finalité du parcours mais bien la base pour construire un chemin de vie. Dès lors, il faut également repenser la gestion des logements en nous positionnant dans une logique de flux, de captation continue de logements afin que les personnes accompagnées puissent se stabiliser et se renforcer sans déménagements successifs, caractéristique d'un parcours en escalier.

Dans ce cadre, les outils de la Loi de 2002 ont été réécrits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement et contrat de séjour. Le Conseil de Vie Sociale a été remis en place. Des réunions ont lieu tous les 4 mois. Elles permettent de partager les problématiques communes et de réfléchir à un savoir vivre ensemble. Ce conseil est une des briques permettant la reconstruction d'un lien social en créant un lieu d'expression des personnes accompagnées. Elles sortent d'un quotidien complexe afin de prendre part à l'établissement d'un cadre commun en conscientisant les besoins de tous pris dans un collectif.

La réflexion sur le projet d'établissement porte sur le sens que l'on donne aux mots HEBERGEMENT, REINSERTION, SOCIALE et INCLUSIF. Cette réflexion sera poursuivie dans les mois à venir.

Au-delà des aspects purement matériels qui consiste à mettre les personnes accompagnées à l'abri et de les « solvabiliser », la question de l'après se pose rapidement. Comment construire un projet personnalisé englobant un épanouissement par la réalisation d'objectifs : prendre soin de soi, prendre soin des siens, se socialiser par des actions, par l'emploi, par le partage… L'accueil est la première étape d'un accompagnement plus long.

Dans le cadre de la Loi de 2002, au-delà de notre projet d'établissement, APPUIS a développé des lieux d'échanges entre professionnels et ménages accueillis, cela vise à développer les liens de solidarité en créant un cadre rassurant.

Ce dialogue permanent rend possible une adaptation du projet personnalisé aux évolutions de la situation de la personne. Au-delà des objectifs partagés, ces échanges informels constituent un lien essentiel entre tous les acteurs du CHRS qu'ils soient travailleurs sociaux ou ménages accompagnés.

Dans le cadre de ce projet, le CHRS étant très impliqué dans le réseau partenarial départemental, les personnes accompagnées peuvent bénéficier de multiples ressources externes permettant d'affiner leurs objectifs.

Au-delà de cette notion essentielle d'une logique de transversalité, ce projet devra aussi prendre en compte la notion d'étroite collaboration afin de créer des ponts avec le CHRS URGENCE.

PARTIE 2 - LE PUBLIC

POPULATIONS ET ACTIVITES

Le CHRS de l'association APPUIS accueille majoritairement des isolés (homme ou femme) et des familles (monoparentales ou non).

Nous partageons avec les autres dispositifs de l'association, la volonté d'agir en faveur des personnes en situation de précarité/vulnérabilité/grandes difficultés.

Notre service est habilité pour l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et le logement accompagné :

- Des personnes et familles en situation de précarité (sans logement, ou en difficulté d'y accéder ou de s'y maintenir). Les causes de ces situations sont multifactorielles. Les personnes voient leur bien-être et leur capacité d'agir entravés par différents facteurs : situation affective, violences, psychologique, économique, liens sociaux, santé dégradée .... (cf. art L345-1 du CASF).
- Familles monoparentales, couples avec ou sans enfants et personnes isolées.
- Des jeunes adultes sans logement et sans ressources financières, dépourvus de sécurité familiale et dont le projet de vie est mis à mal par leur réalité. Nous identifions notamment les jeunes majeurs puis les jeunes adultes en voie d'inclusion.
- Des sortants de prison dont l'accompagnement a pu commencer au sein de l'établissement pénitentiaire.

La volonté d'APPUIS est de promouvoir un véritable accès inconditionnel au logement. Ce principe va bien au-delà d'un simple affichage politique de principe. Des personnes sans ressources aucune, sans connaissances des principes premiers du « savoir habiter », en grande marginalité, sont hébergées. Ce positionnement politique associatif très fort a eu pour conséquence une orientation vers APPUIS des ménages les plus complexes, les plus éloignés du logement.

De même, des personnes victimes du manque de place dans des dispositifs paramédicaux sont hébergés au sein du CHRS. Des problématiques de santé viennent s'ajouter aux difficultés sociétales.

Les typologies de ces publics sont extrêmement variées : femmes victimes de violence, sortants de détention, personnes sortant de l'hébergement d'urgence…

L'ambition du CHRS d'APPUIS ne se situe donc pas seulement sur une vision novatrice du travail social mais aussi dans l'accompagnement des publics les plus complexes.

Les problématiques rencontrées :

<u>La captation de logements :</u>

Nous plaçant dans une logique de flux de logements, il est complexe de renouveler

sans cesse le parc locatif.

Les bailleurs sociaux sont des partenaires précieux qui acceptent les ménages que nous leur orientons. Ils savent que ce sont potentiellement des locataires complexes mais situent leur action dans une mission de politique publique de l'habitat. Cependant, les tensions avec les autres locataires sont réelles et fréquentes.

Les bailleurs privés sont prêts à prendre le risque de faire de la location sous-location mais sont réticents lorsqu'il s'agit de faire glisser le bail. La garantie de paiement des loyers et de remise en état des logements disparaissant, ils préfèrent que l'association APPUIS reste leur seul interlocuteur. Cela constitue donc un frein important dans la concrétisation de la politique de Logement d'Abord. La présence d'une AIVS au sein d'APPUIS est un réel soutien pour cet objectif. Les locataires sont plus sensibilisés aux difficultés sociales.

Enfin, le parc locatif va devoir s'adapter aux nouvelles normes concernant le DPE. Dès lors, certains biens vont sortir du parc locatif. Alors que le secteur immobilier mulhousien est peu tendu, le territoire colmarien est déjà plus complexe, les propriétaires préférant mettre leur bien dans le secteur locatif touristique.

Ces données constituent donc de sérieux écueils dans la mise en place de la politique d'hébergement et de logement.

<u>La participation des personnes accompagnées :</u>

La mobilisation des personnes accompagnées est parfois complexe. Alors qu'ils sortent de difficultés personnelles, économiques, sociales et familiales, le repli sur soi est parfois une attitude première. Il est nécessaire de les solliciter et de les inviter régulièrement pour qu'ils parviennent à s'ouvrir et voir les enjeux et bénéfices des actions portées par les travailleurs sociaux.

La politique de rotation accélérée souhaitée par les politiques publiques complexifie encore ces données. Les premières actions vont se centrer sur le personnel et moins sur le sociétal alors que ces deux leviers sont indispensables dans la réalisation du projet des personnes accompagnées. La relation aux autres n'aura pas suffisamment de temps pour se construire.

Dans cette ouverture, se situe également la relation à l'emploi. Dans un souci de solvabilisation allant au-delà du simple accès aux droits, nous souhaitons pérenniser une relation à l'emploi lorsque cela est possible. Dans le temps d'hébergement prévu par les textes, il est parfois complexe de parvenir à impliquer les personnes accompagnées dans cette dimension professionnelle.

<u>Le budget :</u>

Les personnes accompagnées par APPUIS gèrent leur rentrée financière de façon autonome. L'objectif est de responsabiliser la personne et de lui faire comprendre les enjeux budgétaires d'une bonne gestion. Un budget est établi et les postes sont priorisés.

Mais parfois le ménage ne respecte pas ses engagements. Dès lors le plan de solvabilisation et de résolution des difficultés échoue au moins temporairement. Les

dettes ne sont pas apurées et le ménage demeure dans une position précaire.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

Tous les ménages accueillis au sein du CHRS ont été orientés par la Veille Sociale Unique de Mulhouse ou Colmar ou par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dans le cadre d'une convention qui stipule que 2 places du CHRS APPUIS de Mulhouse doivent être « réservées » pour des sortants de prison. Ces 2 places étaient occupées au 31 décembre 2022.

Répartition géographique :

Au 31 décembre 2022, le CHRS sur Mulhouse disposait de 29 logements situés à Mulhouse ou dans les communes très proches de nos bureaux de Bourtzwiller.

- 132 rue de Soultz (site regroupé) 12 logements : 4 studios, 3 F2, 4F3 et 1 F4)
- Quartier de Bourtzwiller : 8 logements
- Quartier Vauban-Neppert : 1 logement
- Quartier Doller-Brustlein : 2 logement
- Pfastatt : 3 logements
- Illzach : 3 logements

Ces 32 logements permettent en théorie d'accueillir 66 personnes.

Au 31 décembre 2022, le CHRS sur Colmar disposait de 10 logements répartis dans la ville et environ :

- Colmar ville: 8 logements
- Wintzenheim : 1 logement

Ces 9 logements permettent en théorie d'accueillir 26 personnes.

Caractéristiques du public accueilli

Les caractéristiques du public accueilli en 2022 démontrent la polyvalence du CHRS Appuis, mais surtout que les causes du « sans hébergement » demeurent multifactorielles.

Les personnes issues de strucutre d'hébergement d'urgence, les personnes expulsées et les femmes victimes de violence constituent une importante partie des personnes accompagnées. Il y a donc toujours une logique de parcours à la sortie de l'hébergement d'urgence à rentrer dans le service CHRS I. L'enjeu dans cette succession est de faire glisser le logement d'un service à l'autre et non de refaire déménager le ménage, tout en tenant compte du nécessaire passage par le SIAO.

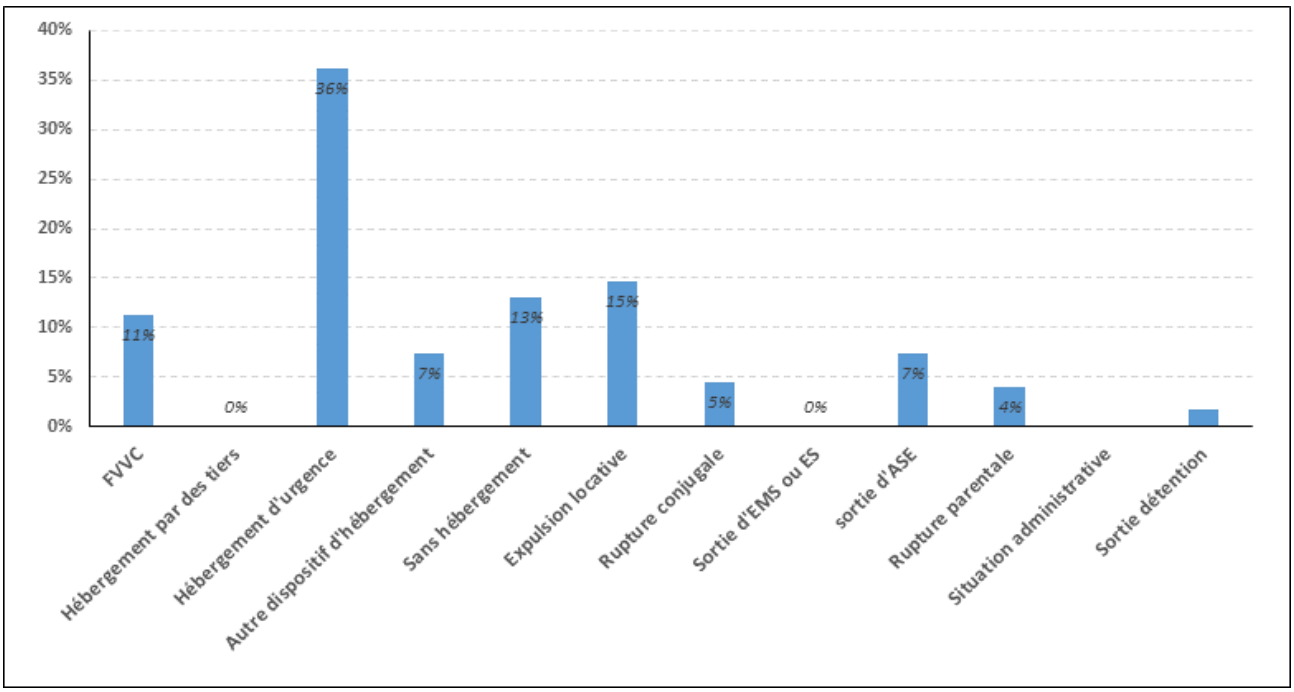

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Le CHRS APPUIS a accueilli en 2022 177 personnes : 80 femmes et 97 hommes.

L'année 2022 se trouve assez « exceptionnelle » concernant le taux de rotation. Cela s'explique par le fait que beaucoup de ménages qui se trouvaient sur le CHRS depuis une période supérieure à 2 ans, ont pu bénéficier d'un logement en travaillant sur l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle.

Cela démontre clairement que l'inclusion et l'accès au logement sont un travail de longue haleine, et que la temporalité singulière des ménages accompagnés doit être prise en compte.

La politique d'APPUIS d'accueillir les publics complexes génèrent de fait des délais importants et bon nombre de demandes de renouvellement de prise en charge au-delà des délais théoriques.

Ce positionnement volontariste est soutenu par les financeurs qui y voient une solution pour des ménages en grande rupture et des avancées concrètes pour ces ménages.

Au-delà de ces faits, l'orientation se fait également en fonction des places disponibles et non pas nécessairement en fonction des spécificités des publics. Ainsi, certaines personnes ayant besoin d'un soutien paramédicale, médicale ou psychologique important seront accueillis en CHRS. Cette problématique est complexe car les travailleurs sociaux se retrouvent confrontées à une situation inadaptée à laquelle elles devront s'adapter sans les moyens appropriés. Dès lors, le malaise sera tant chez l'accompagnant que chez l'accompagné. Le premier n'aura pas les moyens, le second ne trouvera pas le soutien qu'il est venu chercher et qu'il est en droit d'avoir.

Age	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0/3 ans	12	11	12%	14%
4/17 ans	35	15	36%	19%
18/25 ans	11	23	11%	26%
26/35 ans	13	13	13%	16%
36/45 ans	10	10	10%	13%
46/55 ans	9	7	9%	9%
56/ 60 ans	0	0	0%	0%
+ de 60 ans	7	1	7%	1%
Total	97	80	100%	100%
Type de ménage	**Nb**	**Pourcentage**		
Femme seule	12	17%		
Homme seul	12	17%		
Couple sans enfant	8	11%		
Couple avec enfant	17	24%		
Famille monoparentale (femme)	19	27%		
Famille monoparentale (homme)	3	4%		
Total	71	100%		

Sur l'ensemble du public CHRS, la répartition par tranche d'âge montre une prédominance des mineurs et des jeunes majeurs (18/25 ans).

Dans un premier temps cela s'explique par la précarisation grandissante des familles, notamment dans le cas d'un accident de vie (séparation/divorce) qui sont des raisons principales d'arrivée au CHRS.

Dans un deuxième temps le CHRS continue d'accueillir en nombre des jeunes majeurs sortant de l'ASE.

Toutes ces caractéristiques des ménages accueillis justifient un accompagnement adapté. La prise en compte des mineurs et un travail spécifique avec les enfants se justifient. Nous avons développé des collaborations avec des structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes (maison des ados, comédie de l'est, éducation nationale…).

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

Si la répartition est plutôt équilibrée entre les hommes et les femmes sur le CHRS, on se rend compte qu'en soustrayant les mineurs, la proportion majoritaire est celle des femmes.

Cela démontre une précarisation accrue des femmes dans notre contexte social actuel, notamment liés à des raisons de rupture conjugale, ou à des violences subies.

Le nombre de personnes isolées est toujours important. Cette donnée nous oblige à adapter nos accompagnements. Il est en effet plus complexe d'accompagner 4 personnes isolées avec leurs problématiques spécifiques que d'accompagner une famille avec 2 enfants dont les difficultés pourront être traitées globalement par des projets personnalisés ayant des points et objectifs communs.

Identiquement, les personnes isolées ont besoin de petits logements type studio ou F2. Or cette typologie est la plus rare sur le marché. Il en résulte une problématique d'offre inadaptée. Le risque d'héberger des personnes seules dans un logement trop grand est financier, les revenus n'étant pas adaptés au loyer attendu.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

En 2022, 80 personne sont sorties du CHRS

	CHRS Colmar	CHRS Mulhouse	Total
Bailleur social	11	31	42
Bailleur privé	0	0	0
Retour au domicile	0	0	0
Logement accompagné	0	15	15
Fin de prise en charge	5	9	14
Autre structure (yc résidence sociale)	3	5	8
Décès	**1**	**0**	**1**
Incarcération	0	0	0
Total	20	60	80

« Un décès ne pouvant rester sans mots, sans une pensée, nous dédions ces quelques mots à Joelle »

Plus de la moitié des personnes sortantes a accédé à un logement social ou privé. Ceci en favorisant le recours au contingent préfectoral ou DALO.

Nous notons la nette progression des sorties vers logements adaptés, qui est en réalité l'Intermédiation Locative. Le recours à l'IML est adapté à un public solvable, mais dont l'accès et le maintien dans le logement nécessitent d'être soutenus et sécurisés. L'IML

est supervisée par APPUISLOGE, autre dispositif d'APPUIS. On se situe là encore dans une logique de parcours interne à l'association mais en tenant compte de la nécessité su maintien de la personne dans un même logement.

L'année a aussi été marquée par 5 fins de prise en charge (dont 3 à l'initiative de la personne concernée).

Les fins de prise en charge sont en réalité des ménages partis sans laisser d'adresse. Cela concerne 9 des 14 personnes. Pour 3 autres personnes qui se maintiennent sans titre ni droits, il s'agit de procédures d'expulsions pour non adhésion et comportements inadaptés (violences graves et répétées).

In fine, nous n'avons signifié que 3 fin des prises en charge en 2022 ; et ceci pour troubles du voisinage répétés. Systématiquement le CHRS leur a trouvé une place dans une autre structure (115).

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

	CHRS Etat Colmar	CHRS Etat Mulhouse	Total Etat
Capacité d'accueil	26	66	92
Taux d'occupation moyen	83,2%	94,7%	91,4%
Nombre de personnes présentes au 31/12	27	70	97
Nombre de ménages entrés	8	25	33
Nombre de personnes entrées	22	68	90
Nombre de ménages sortis	9	23	32
Nombre de personnes sorties	20	60	80
Nombre de personnes accompagnées	47	130	177
Journées théoriques	9 490	24 090	33 580
Journées réalisées	7 893	22 813	30 706

Au global nous constatons une sous-activité sur l'ensemble de l'année (environ 90%). Cela doit obligatoirement constituer un point d'amélioration.

Cette sous-occupation est liée à la vacance des logements. Celle-ci est en effet allongée par le délai d'intervention technique, très souvent lié à l'état déplorable dans lesquesl sont récupérés certains logements.

Ex : Un logement libéré par une famille.

Cuisine cassée | Présence de nuisibles | Nourriture périmée | Meubles cassés

PARTIE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

Notre philosophie est de « proposer un accompagnement social adapté et personnalisé, de manière à participer au rétablissement des ménages par le biais de l'accès et/ou du maintien dans le logement. ».

Ce qui anime les membres du service, c'est de contribuer à la rencontre, l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité/grandes difficultés. L'action du service a pour but de permettre aux personnes une inclusion sociale, pour pouvoir in fine être avec et parmi les autres.

De cette philosophie découle un mode d'intervention reposant sur les mots-clés du projet d'établissement :

- Susciter l'engagement de la personne dans son projet, en portant un regard

bienveillant. S'appuyer sur les ressources et les envies, les désirs. Signifier à la personne qu'elle est attendue, aussi dans les espaces collectifs. Aider les personnes à prendre conscience de la place qu'elles ont et des espaces qu'elles peuvent investir.

- Repérer/identifier avec les personnes leurs besoins et difficultés.
- Se mettre au service du projet de la personne, se proposer comme tiers dans un appui technique à la structuration du projet, à l'émergence du projet de vie, laisser une liberté de choix, autoriser l'expérience
- Aller vers et revenir : proposer au public un mode de rencontre adapté à sa singularité : respecter leur cheminement et tisser du lien.
- S'autoriser à Transformer l'hébergement en « leur domicile », transformer le « chez nous » en un « chez eux ».
- Co élaborer et collaborer autour du projet de la personne en permettant d'avoir un regard sur l'expérience.

Ce sont donc autant de principes d'intervention qui guident notre action et notre travail quotidien dans une relation mutuelle et d'engagement réciproque avec les personnes accompagnées

Nous nous inscrivons dans le projet d'établissement qui reprend des valeurs humanistes et humaines, en lien avec celles édictées par la charte des droits de l'homme.
Nous réaffirmons des valeurs déontologiques et éthiques, telles que le :
- secret professionnel
- respect de la personne et le rejet de toutes formes de discriminations
- non-jugement

Zoom sur l'activité de la psychologue:

Après une année complète d'exercice au sein du CHRS, il est évident que la présence d'une psychologue au sein de l'équipe représente une valeur ajoutée non négligeable et complémentaire aux savoirs des travailleurs sociaux.

Les personnes sont amenées à être hébergées au sein d'un CHRS à la suite d'une fracture dans leur parcours (expulsion, arrivée sur le territoire français, séparation...). Cette fracture s'ajoute généralement à de la souffrance psychique à prendre en considération et à accompagner.

La rencontre avec la psychologue est systématiquement proposée. Elle est encouragée en allant directement à la rencontre des personnes hébergées au travers de visites à domicile accompagnées du collègue référent de la situation.

Le binôme formé avec le référent, et plus généralement avec l'ensemble des travailleurs sociaux, permet d'offrir un accompagnement au plus près des besoins de la personne hébergée en prenant en considération l'ensemble des sphères de son quotidien.

L'accompagnement et le suivi psychologique proposés n'ont pas vocation à mettre à l'épreuve des problématiques qui ne pourraient être réglées au cours de l'hébergement. Une orientation est donc proposée afin de poursuivre le travail

psychologique entamée, lorsque cela est souhaité. Le travail partenarial est indispensable.

A cette activité s'ajoute celle d'étayage auprès des membres de l'équipe : la psychologue se rend disponible pour ses collègues afin de leur apporter un éclairage théorique et clinique concernant certains situations et problématiques qu'ils peuvent être amenés à rencontrer. Ces temps peuvent être individuels ou collectifs, au-delà des réunions d'équipes hebdomadaires.

Au cours de l'année 2023, l'activité de la psychologue a vocation à se développer davantage en proposant notamment des actions collectives (groupe de parole, ciné-débat…) et en développant les interventions conjointes avec l'ensemble de l'équipe en vue d'asseoir la place du soin et du regard clinique dans l'accompagnement proposé au sein du CHRS.

2022 : De l' « Aller vers » à un « Savoir Habiter »?

Au total sur l'année l'équipe éducative a réalisé plus 636 rendez-vous avec les ménages accompagnés et plus de de 1090 visites à domicile. Ceci dans un contexte de sortie crise sanitaire, et en faisant valoir des valeurs professionnelles fortes, notamment celle de la rencontre et de l'aller-vers.

Cette année aura de nouveau été forte en questionnements sur nos pratiques, notre vision du travail social et notre engagement :

- intégrer et renforcer le vison transdisciplinaire

- questionner le sens de notre intervention éducative, notamment sur la question de l'acquisition des normes locatives et favoriser une sortie de dispositif sécure

- mettre au travail cette notion de savoir habiter en 2023, notamment par le biais de formations collectives.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

- Des intervenants sociaux, qui, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse des disfonctionnements familiaux et une évaluation des besoins affectifs et cognitifs de l'enfant. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.
- Une psychologue qui intervient auprès du public pour proposer des entretiens et ainsi compléter le regard et l'évaluation de l'équipe. Egalement, la

psychologue est un soutien à l'équipe pour les études de situation d'aide à la compréhension et de maintien d'une relation professionnelle et aidante pour les résidents

- Les agents administratifs sont chargées de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives.
- Le chef de service éducatif est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Il est garant du cadre de travail. Il élabore le partenariat et fait connaître le service. Il est secondé par une coordinatrice.
- Un directeur qui supervise également le service d'ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT. Il fait le lien entre les services et les fonctions support du siège.

Leurs missions / actions :

Cf. paragraphes plus haut

L'accompagnement individuel :

Toutes personnes accompagnées dans le cadre du CHRS a co construit un projet personnalisé avec un ou des membres de l'équipe de travailleurs sociaux. Des points d'étapes sont régulièrement établis afin d'obtenir les renouvellements de prise en charge.

Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, l'équipe fonctionne avec deux contraintes modulables et qui peuvent paraître paradoxales :

- Respecter les délais légaux et les contraintes de turn-over imposée par les financeurs
- S'autoriser à aller au-delà de ces délais si la situation de la personne l'exige et si un parcours est réalisé.

C'est incontestablement la force du CHRS d'adapter l'accompagnement à l'individualité de la personne accompagnée. Nous accueillons la personne sans schéma préétabli mais avec une modularité que nous mettons en place en fonction des spécificités de la personne.

Les actions collectives :

Sortant de la période COVID et les logements du 132 rue de Soultz étant réhabilités, les actions collectives ont pu reprendre. Le Conseil de Vie Sociale a été remis en place et les personnes accompagnées ont pu prendre part à cette organisation commune. Cependant, il reste complexe d'impliquer les personnes hébergées dans le diffus de les impliquer.

Une fête de Noël a pu se tenir tant sur Mulhouse que sur Colmar. Ces journées et repas ont été fédérateurs et l'occasions d'offrir des moments de répit à tous les ménages.

Une journée à EUROPAPARK a également été organisée, rassemblant des familles de différents dispositifs d'APPUIS

Les partenariats :

Dans ce domaine également la fin de la période COVID est bénéfique. Nous avons pu rétablir des partenariats avec les MJC, les théâtres, les parcs d'attraction…

Au-delà de ces aspects culturels et de loisirs, les partenariats avec les autres associations locales sont renoués. Des rencontres avec les partenaires de l'emploi ont lieu régulièrement afin de faire le point sur les situations de chacun.

Les bailleurs sociaux sont également régulièrement sollicités afin de trouver ses solutions de logement en sortie de dispositif.

Enfin, les partenaires médicaux sont sollicités quand les situations le nécessitent.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les groupes ressources :

Des réunions de direction se tiennent chaque lundi. Elles permettent d'échanger de façon transversale sur les situations les plus complexes et d'envisager les différentes solutions envisageables.

La réunion d'équipe :

L'équipe bénéficie d'une réunion d'équipe hebdomadaire animée par le chef de service, ou en cas d'absence par la coordinatrice. Depuis 2 ans, le Directeur de Dispositif s'est beaucoup investi et a été souvent présent en réunion d'équipe. Il s'agissait d'expliquer les différentes réorganisations qu'a connu le CHRS et d'informer les équipes des évolutions institutionnelles en répondant aux diverses questions.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Chaque collaborateur participe à un groupe d'analyse de la pratique. Les bilans de fin d'année ont permis de renouveler ce dispositif pour l'année suivante, tout en tenant compte des avis sur les intervenants.

Les journées d'études Interne / Externe :

En 2021, 3 journée d'études interne ont été organisées. Ceci afin de travailler sur les outils 2002-2 sur le projet d'établissement. Ces journées réunissaient l'ensemble des collaborateurs du CHRS dans un esprit de partage et de co construction.

Les rencontres avec les partenaires :

Des rencontres avec les partenaires, notamment financiers et institutionnels ont continué à avoir lieu.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
CAFERUIS (2022-2024)	BOUTERFAS Ben	35H en 2022 (en cours)

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle – CADRES	BOUTERFAS Ben	07H50	30H

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
/			

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

	CHRS Colmar	CHRS Mulhouse	Total
Assistant de Service Social	0	2	2
Educateur Spécialisé	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	0	0	0
SPIP	0	0	0
Stage de découverte	1	0	1
Cursus universitaire	0	1	1
Total	1	3	4

	CHRS Colmar	CHRS Mulhouse	Total
Assistant de service social	0	1	1
Educateur spécialisé	0	1	1
Educateur de jeunes enfants	0	1	1
SPIP	0	0	0
CESF	1	0	1
Stage découverte	0	0	0
Stage universitaire	0	1	1
TOTAL	1	4	5

2 stagiaires ont été accueillis au sein du CHRS en 2022. Ils participent au comité stagiaires.

PERSPECTIVES 2023

PROJET D'ETABLISSEMENT :

2023 sera une année importante puisque le projet d'établissement sera réécrit. Il doit porter toute la dimension de la transversalité avec le CHRS U afin que des pratiques communes, des valeurs, des modalités soient partagées.

Ce moment doit être fédérateur pour les équipes qui sont largement impliquées dans les objectifs et le sens à donner à l'accompagnement. Mais au-delà d'un inventaire du précédent projet, cette démarche doit s'inscrire dans la suite des prescriptions institutionnelles et dans l'évolution des accompagnements en CHRS.

Le challenge sera de faire participer les personnes accompagnées à cette rédaction. Si les intentions sont souvent réelles, il est complexe de faire venir les ménages à ces moments qui sont ressenties comme des contraintes loin de leurs difficultés quotidiennes.

LE CHRS HORS LES MURS :

Ce mode d'accompagnement est plébiscité par les pouvoirs publics. Il prend tous les aspects du logement d'abord en installant les personnes accompagnées directement dans un logement.

Cependant, le rapport avec le ménage s'en trouve modifié celui-ci se trouvant chez lui. La charge de l'impayé est transférée au bailleur et non plus porté par l'association. Sa responsabilité n'en est pas moins importantes si l'on veut sécuriser le rapport locatif. L'accompagnement.

Les partenariats avec les bailleurs doivent être repensés dans cet optique.

Le prochain CPOM et le prochain projet d'établissement doivent prendre en compte ces deux enjeux. La dimension financière n'est pas encore clairement arrêtée.

Ce type d'accompagnement est pleinement compatible avec la dimension d'ALLER VERS portée par le CHRS.

Ce nouveau CHRS impactera également l'ENC dans la mesure où les missions et donc les financements seront modifiés.

LES SORTANTS DE PRISON :

Actuellement 2 places sont réservées aux sortants de prison. La demande des services judiciaires est croissante. Elle ne pourra pas être uniquement portée par des transformations de places existantes. Il faudra là également peser à un développement de service spécifique prenant en compte les spécificités de ce public.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Projet « Housing First »

140 rue de Logelbach 68000 COLMAR

5 rue d'Avigno

PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgence, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2021, le projet Housing First a été rattaché au Dispositif Santé Social, tout comme le Service Départemental d'Hébergement d'Urgence. Ils ont tous deux rejoints les Lits halte-soins-santé/Appartements de coordination thérapeutique (LHSS-ACT).

Le projet *Housing First* d'APPUIS correspond à la déclinaison opérationnelle du choix associatif de s'engager en faveur du logement d'abord. Le modèle Housing First a été retenu comme référence :

- Pour la considération des personnes concernées, premières expertes de leur situation
- Pour les pratiques professionnelles en direction des personnes concernées dans un but d'amélioration de la réponse qui leur est faite
- Pour la stratégie de transformation de l'offre du CHRS (CPOM, axe 3 ; Plan quinquennal 2018-2022)

Les fondations de ce projet ont été posées il y a plusieurs années, lorsque certains d'entre nous se sont rendus à Bruxelles le 6 décembre 2016, et ont assisté au premier bilan après 2 ans du projet « *Housing First Belgium* ». Ce projet, lui-même référencé au modèle *Housing First* New-yorkais, s'est développé en s'inspirant du dispositif « Un chez soi d'abord » expérimenté en France. Convaincus par les résultats probants obtenus par les bruxellois, nous avons approfondi notre connaissance du dispositif par d'autres voyages ultérieurs et par une démarche formative ouverte à l'ensemble du personnel du CHRS Insertion et du Service Départemental d'Hébergement d'Urgence. En l'absence d'appel à projet visant à la mise en œuvre d'Un Chez-Soi D'abord dans le département du Haut-Rhin, nous avons proposé de développer une offre spécifique qui se réfère au modèle *Housing First*. Cette transformation de l'offre a été accompagnée d'un dialogue institutionnel dans le cadre du CPOM.

Les CHRS sont en effet invités à s'engager dans une démarche de type CPOM depuis l'arrêté du 25 octobre 2019 (JO du 9 novembre 2019). Premier établissement concerné par cette démarche dans le Haut-Rhin, le CHRS APPUIS a pu se saisir de cet outil comme une opportunité pour transformer progressivement son offre d'hébergement, dans le cadre de la politique du Logement d'Abord. **L'objectif de transformation de 33 places de CHRS Insertion en programme *Housing First* a été atteint le 28 avril 2022, et célébré par l'ensemble des parties prenantes dont les services de l'Etat le 20 juin 2022.** De nombreuses avancées ont été possibles grâce au dialogue constant entre les parties. Pour autant, l'institutionnalisation des places et de l'accompagnement propres au programme *Housing First* comme un service à part entière demeure à parachever. L'analyse de l'activité 2022 qui suit en montre les avancées non négligeables, les limites et les perspectives d'amélioration pour 2023.

ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Modalités prévues par le projet d'établissement et la fiche-action 3-1 du CPOM

- Modalité d'installation des places

Le projet d'établissement du CHRS 2018-2022 prévoyait l'émergence progressive d'une équipe dédiée au déploiement du programme *Housing First*. Cette équipe s'est

constituée de façon indépendante des autres unités organisationnelles au cours de l'année 2021. Elle a travaillé au développement de la capacité d'accueil du programme *Housing First* avec les objectifs initiaux :

- 11 places pour Colmar et son agglomération, dont 1 place en milieu rural possible
- 22 places pour Mulhouse et son agglomération, dont 2 places pour la ruralité.

Dans cette perspective, les travaux de dialogue avec les autorités de tutelle et de tarification (DDETSPP), nous avons ajusté ces objectifs aux nécessités opérationnelles.

Depuis le 1er janvier 2020, dans le cadre de la transformation de l'offre du CHRS (Axe 3 du CPOM), le projet *Housing First* est progressivement monté en charge jusqu'à atteindre **33 personnes accompagnées le 28 avril 2022**, contre 26 personnes au 31 décembre 2021.

- <u>Modalité prévisionnelles d'accompagnement</u>

L'action d'accompagnement se base sur les 8 principes du modèle *Housing First*(cf. plus bas l'analyse de notre degré de conformité aux principes, *partie I.3. « L'accompagnement »*).

1. Le logement est un droit
2. Le respect du choix de la personne
3. La séparation logement-accompagnement
4. L'approche rétablissement
5. La réduction des risques et des dommages (RDRD)
6. Un accompagnement intensif sans coercition,
7. La personne et son projet au centre
8. Absence de durée arbitraire de l'accompagnement

Evolutions institutionnelles 2022 : *Housing First,* du projet au programme

Le projet d'établissement arrivant à échéance fin décembre 2022, une feuille de route prévoyait son actualisation de façon spécifique pour chaque modalité d'accueil. Suivant cette trajectoire institutionnelle, le projet *Housing First* ayant atteint son objectif, il devait devenir une **unité organisationnelle à part entière**, disposant d'un projet de service dédié, et devenir **un « programme » d'accompagnement spécifique** à destination d'une frange du public CHRS-Insertion.

La réponse fructueuse à un appel à manifestation d'intérêt de la DIHAL portant sur un dispositif d'accompagnement des personnes qualifiées de « grands marginaux » avec une « dimension collective » a abouti à la création de deux lieux de vies à Mulhouse et Colmar. Le développement de ce nouveau projet a pris le pas sur la formalisation du projet de service du *Housing First*.

Référencé au même modèle, il s'agit au lieu de vie, de développer un espace d'habitat alternatif et solidaire. Le projet des lieux de vie vient donc offrir un espace d'ancrage et de solidarité « par et pour » ses habitants. Il s'est très vite avéré complémentaire avec les services proposés aux locataires du programme *Housing*

First. C'est ainsi que l'idée de leur mutualisation s'est progressivement imposée à la gouvernance. Cette mutualisation permet de territorialiser deux unités organisationnelles similaires, réparties sur chacune des agglomérations d'implantation.

Le programme *Housing First* et **l'action « Lieux de vie »** mutualisent donc les moyens pour créer **une unité organisationnelle « Service Housing First » départementale**, déclinée sur deux territoires d'intervention selon la répartition suivante :

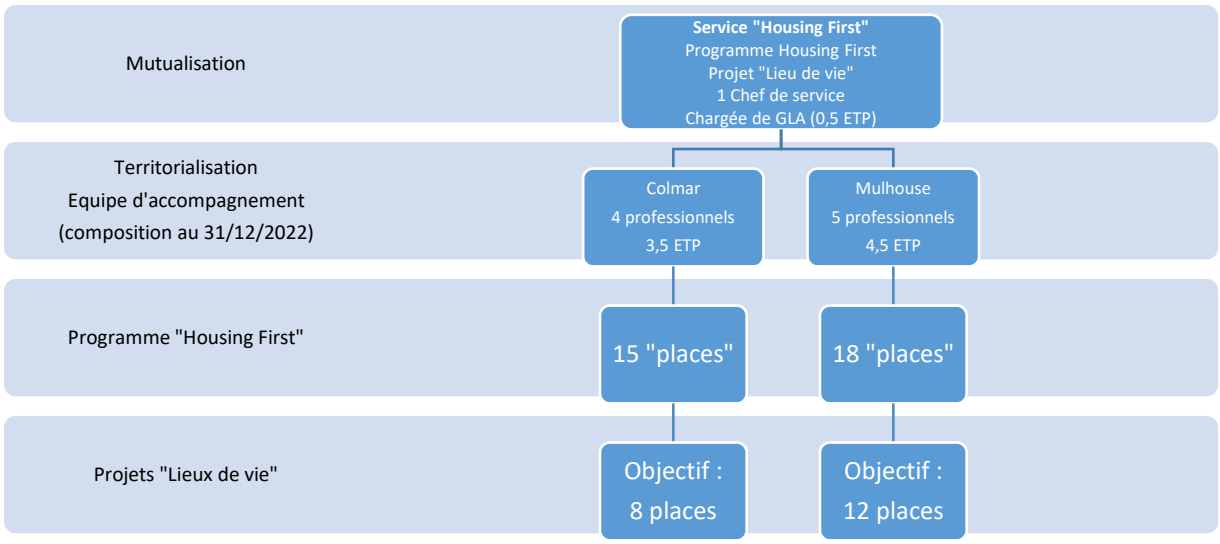

Figure 1 : répartition territoriale depuis la mutualisation Housing First-Lieux de vie

L'année 2022 a permis le franchissement d'un cap décisif :

- Le projet *Housing First* a été résilient suite au turn-over de personnel de 2021 et a atteint sa capacité d'accueil cible. Le projet ayant atteint son objectif, il s'agit à présent de le considérer comme un *« programme Housing First »* au sein de l'unité organisationnelle qui le relie aux lieux de vie.
- Le projet de « Lieux de vie » a surmonté les défis liés au bâti grâce à la persévérance des acteurs impliqués, et à la patience des personnes concernées. La fin d'année 2022 voit la capacité d'accueil cible se rapprocher. Il reste cependant en développement.

Malgré des aléas de calendrier, l'objectif de transformation de l'offre du *Housing First* a donc été atteint dans la période du projet d'établissement 2018-2022. La capacité d'accueil des lieux de vie a quant à elle, nécessité une réponse alternative, et s'est considérablement rapprochée de la cible au fur et à mesure de l'année.

L'enjeu principal était de poursuivre les objectifs de montée en charge en termes de capacité d'accueil, en conciliant la qualité du service rendu et les délais d'ouverture des places, notamment d'accès aux espaces d'habitat. La mutualisation des moyens et la territorialisation ont été conduites dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. Le séquençage trimestriel a rendu possible une part de participation des collaborateurs concernés. Le déploiement de cette organisation a été piloté dans l'intérêt supérieur des personnes accompagnées.

PARTIE 2 - LE PUBLIC

POPULATIONS ET ACTIVITES

Critères et repères pour accéder au dispositif

Le programme *Housing First* s'adresse en priorité aux personnes isolées, accédant au droit commun, dont l'instabilité résidentielle avérée n'a pas pu être résolue par les dispositifs classiques seuls, ni par les dispositifs émergeants (Pension de famille, IML etc.). Pour y être éligible, les personnes présentent une problématique complexe où sont intriquées des difficultés d'addictions et de santé mentale. Les critères d'admission, ou plutôt les repères pour valider les accueils sont, du point de vue du candidat :

- Présenter une situation d'instabilité résidentielle avérée.
- Présenter une situation de santé mentale défavorable dont la cause est probablement un trouble psychiatrique sévère, sans qu'un élément diagnostic ne soit obligatoire. En effet, au vu du projet, l'idée est de favoriser un bas seuil d'exigence et donc de ne pas subordonner un accueil à une adhésion coercitive à des soins.
- Présenter une problématique d'addiction avec ou sans produit.
- Etre en situation régulière et avoir droit à l'aide sociale
- Souhaiter fixer sa résidence soit dans un logement personnel

Les deux sites du projet « Lieux de vie » complètent ces possibilités sous une forme d'habitat solidaire (Lieu de vie), où il est possible :

- De tester un mode d'habitat partagé (chambre dans un petit collectif)
- De choisir de rester en devenant locataire solidaire ou de pouvoir s'en aller.

Prévention spécifique du sans-abrisme

Le projet de transformation de l'offre CHRS a initialement été conçu en référence au modèle *Housing First* à des fins de prévention de la grande marginalité. De ce fait, nous ne nous sommes pas adressés uniquement aux personnes repérées comme sans-abri, mais également aux personnes qui ont connu plusieurs séjours dans des CHRS, des services d'hébergement d'urgence, des centres hospitaliers psychiatriques ou celles accompagnées par les CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Cependant, au-delà de ces quelques repères pour caractériser un public cible, la singularité est de mise, au regard du fait que chaque situation soit particulière, et qu'une adaptation réciproque soit engagée, tant du côté du service que de la personne concernée. De ce fait, le service *Housing First* dispose d'un seuil d'exigence relativement bas, surtout en comparaison des pratiques ayant eu cours précédemment au CHRS Insertion, mais aussi au regard de l'offre existante sur le département du Haut-Rhin en matière d'hébergement-logement des personnes isolées à forts besoins.

Faire un choix parmi des possibles

L'enjeu principal de notre action est que les personnes concernées retrouvent la possibilité de faire un choix parmi des possibles. L'orientation souhaitable tend vers la stabilisation résidentielle en bonne santé, même si ce n'est ni un souhait constant, ni toujours aisément atteignable. La plupart des personnes est orientée vers le logement de droit commun. Mais certaines d'entre-elles, parce que trop en souffrance, ne peuvent encore s'en saisir. D'autres encore, plus éloignées des institutions ou désireuses d'un autre mode de vie, font des choix qui vont du renoncement à l'aide, à des modes d'habitat alternatifs : pension de famille, services spécialisés (appartement thérapeutique en vue d'une post cure par exemple, mais aussi logement communautaire).

C'est dans cet esprit d'ouverture d'un espace des possibles que s'inscrit l'offre d'habitat en lieu de vie. Il s'agit d'un lieu d'expérimentation. Les personnes qui font le choix d'y résider peuvent y séjourner pour un temps avant de consolider leur situation et d'en faire un levier pour se rétablir, et choisir d'y rester ou s'en aller vers d'autres modes d'habitat. Le logement autonome est possible, en gardant le bénéfice de la même équipe d'accompagnement grâce à la mutualisation avec le projet *Housing First*. Mais ce n'est pas la seule perspective. Les objectifs sont bien de construire des itinéraires de vies, voire des projets à petits pas, choisis parmi des possibles.

Notre accompagnement est potentiellement intensif, pluridisciplinaire et notamment sans limite arbitraire de durée. Nous en détaillerons l'approche mise en œuvre en 2022 plus bas.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande illustre des partenaires actifs plus que l'intensité des besoins

Bien qu'il vise prioritairement la stabilisation résidentielle, notre programme *Housing First* démarre le plus souvent par un accompagnement. Un lien relationnel de qualité, notamment sécurisant, est en effet indispensable pour permettre aux personnes concernées d'entreprendre un changement dans leur vie. Nous nous impliquons pour mobiliser les ressources et les marges de manœuvre disponibles, ainsi que pour inviter la personne à s'en saisir.

Les demandes des personnes nous sont la plupart du temps adressées par des partenaires. En effet, dans le cadre du travail préparatoire au développement de ce projet, nous avons consulté les principaux partenaires concernés et nous les avons associés à la construction de notre réponse. C'est particulièrement le cas du Centre Hospitalier de Rouffach pour les deux territoires. Le CSAPA Argile et le SAO Espoir ne sont pas en reste pour le secteur Colmarien. Les orientations internes à l'association se limitent quant à elles aux dispositifs inscrits dans la veille sociale, et aucun sortant de LHSS-ACT n'a été accueilli. En revanche, l'association ALSA, figure historique engagée auprès des personnes sans abri dans le sud du département nous a adressé davantage de personnes demandeuses. Signe que nous partageons bien la volonté de mettre en œuvre une réponse adaptée à une frange du public marginalisée.

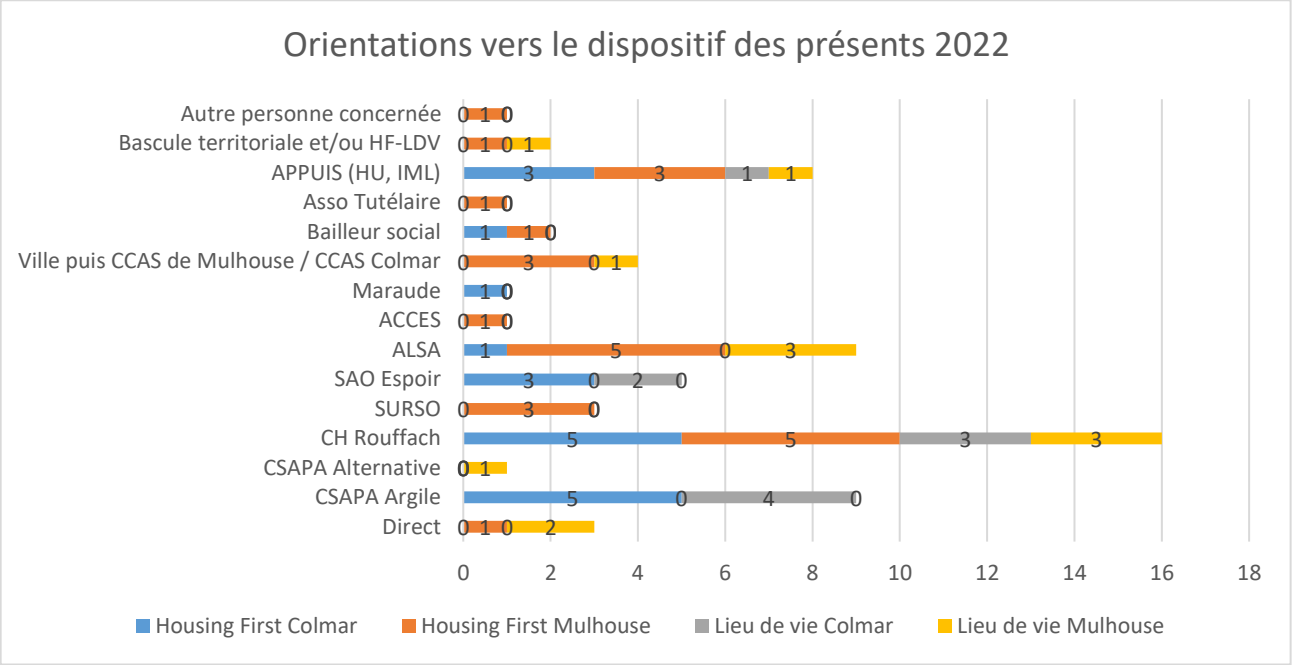

Ces structures sont nos principaux partenaires orienteurs. Cette tendance se confirme au lieu de vie, et se maintient au fur et à mesure des années. Spécialistes impliqués à nos côtés dans l'accompagnement des personnes concernées, leur connaissance de notre offre, et les relations humaines favorisent l'expression des demandes.

Cependant, cela masque à nos yeux des besoins non couverts. En effet, dans un quotidien dense, nos partenaires n'entreprennent pas forcément de demande sans qu'il n'y ait de suite à donner. Ils s'y emploient en revanche avec diligence lorsqu'une place est prête à se libérer.

Pour le secteur de Colmar, 22 demandes formelles ont été enregistrées en 2022. Ce chiffre ne tient pas compte des sollicitations orales lors d'échanges en veille sociale. Pour Mulhouse, le décompte n'a hélas pas été suivi au-delà du 1er trimestre. Au mois de mars 2022, 13 demandes avaient été enregistrées.

⇨ **Une distinction est donc à faire dans l'analyse entre demandes recueillies, qui ne traduisent que l'activité des services, et besoins de la population, qui restent complexes à caractériser.**

Cependant l'analyse de la montée en charge peut donner matière à induire la mesure des besoins. C'est ainsi que lorsqu'une place est annoncée disponible, elle le reste très peu de temps. Et si elle devait demeurer vacante, il s'agit davantage d'éléments de procédure (validation SIAO) ou de questions liées à l'organisation de l'activité quotidienne pour réaliser les accueils. Les besoins, eux, restent donc forts, malgré l'atteinte de la capacité d'accueil cible par le programme *Housing First*.

Accueils réalisés

En 2022, nous avons comptabilisé :

- 18 personnes entrées en accompagnement sur le programme *Housing First* :
    - 4 à Colmar
    - 14 à Mulhouse
    - A noter qu'à Mulhouse, la file active avait considérablement baissé, et le service a enregistré davantage de sorties.
- 18 entrées en Lieu de vie :
    - 10 à Colmar
    - 8 à Mulhouse
    - A noter que pour chacun de ces sites, 2 personnes ont été accompagnées sur le même mode que le programme *Housing First* en compensation de l'indisponibilité des espaces d'habitat du fait des retards de travaux.

NB : Plusieurs personnes comptabilisent 2 entrées en 2022, par exemple en étant admises au programme Housing First pour ensuite basculer au Lieu de vie. Cela constitue toutefois une entrée à chaque fois.

Répartition géographique et logiques de parcours :

Les personnes prises en compte par le programme *Housing First* se répartissent de la façon suivante pour l'année 2022 :

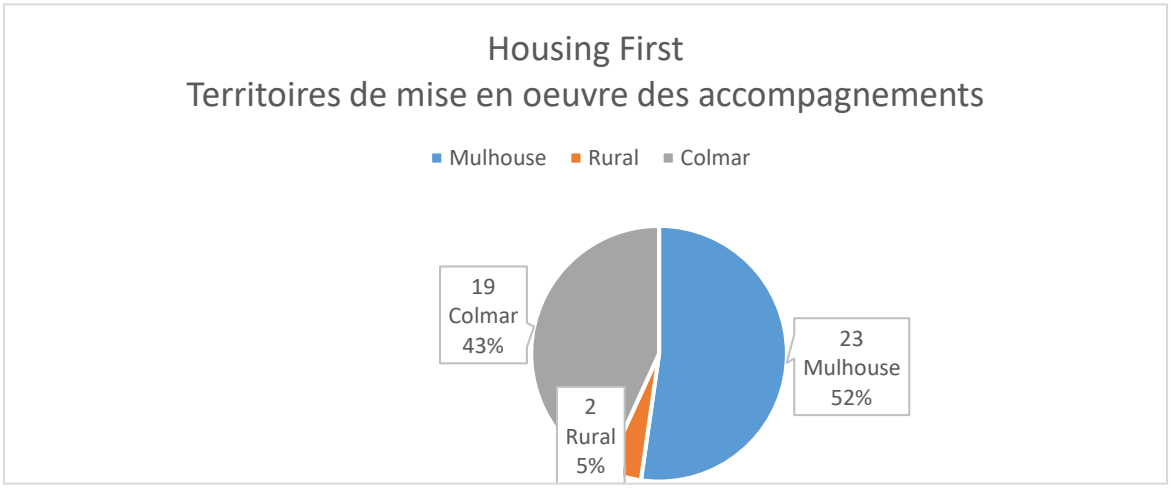

Plusieurs personnes ont donc bénéficié d'un changement de territoire ou de mode d'habitat à la faveur de la mutualisation des moyens entre *Housing First* et Lieu de vie.

2 personnes sont passée d'un accompagnement *Housing first* par l'équipe de Colmar à celle de Mulhouse.

Ce sont 44 personnes différentes qui ont été accompagnées dans le cadre du programme *Housing First*, et 22 personnes ont été intégrées à l'accompagnement des lieux de vie au cours de l'année 2022. Parmi toutes ces situations, 5 personnes ont connu un parcours d'accompagnement où la mutualisation des moyens a permis la prévention des ruptures.

Orientation des personnes : du SIAO au SPRuLo, en restant accessible

Les procédures d'admission sont proches entre *Housing First* et Lieu de vie. En 2022, une souplesse a été maintenue à l'égard des démarches à satisfaire pour se conformer à la procédure d'orientation SIAO-Insertion.

Il y a un intérêt pour les personnes concernées à ce que nous ne rentrions pas dans une logique stricte de « places disponibles à attribuer ». En effet, le public, même dans sa diversité, est souvent réticent à s'inscrire dans une procédure conforme au SIAO. Nous développons souvent des trésors de persévérance et de patience afin qu'un accompagnement puisse démarrer tout en respectant au mieux les procédures et les logiques gestionnaires. **La mise en place du *SPRuLo* aura sans doute pour effet de rationaliser l'orientation des personnes vers les structures classiques. La lisibilité de l'offre du programme *Housing First* progresse et autorise ce type d'orientations dans une certaine mesure. Les orientations vers le projet « Lieux de vie » devra sans doute rester plus souple au regard de la réactivité nécessaire pour répondre aux personnes demandeuses sans laisser leur ambivalence basculer du côté du non-recours.** Il s'agit là de se tenir prêt à accueillir à la suite de nos partenaires qui réalisent l'aller-vers ou l'accueil de jour.

Plus généralement, la formalisation d'un projet de service sera de nature à évaluer les procédures en vigueur et à les améliorer de façon continue.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Répartition par typologie :

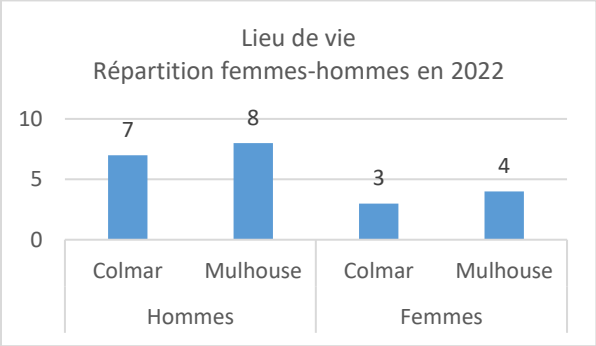

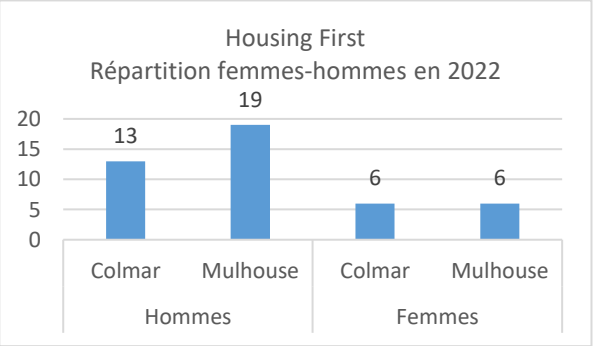

Le genre est un facteur qui influence fortement le vécu des personnes sans-abri. Les femmes vivant à la rue acceptent bien plus souvent des situations d'hébergement chez des tiers et les pressions comportementales et sexuelles qui les accompagnent. **Les femmes représentent environ un tiers des personnes accompagnées**, un peu plus en *Housing First* et un peu moins dans les Lieux de vie. Pour ces derniers, nous avons fait le choix de réserver un espace de vie dédié aux femmes sur chacun des deux sites, ce qui semble donner satisfaction.

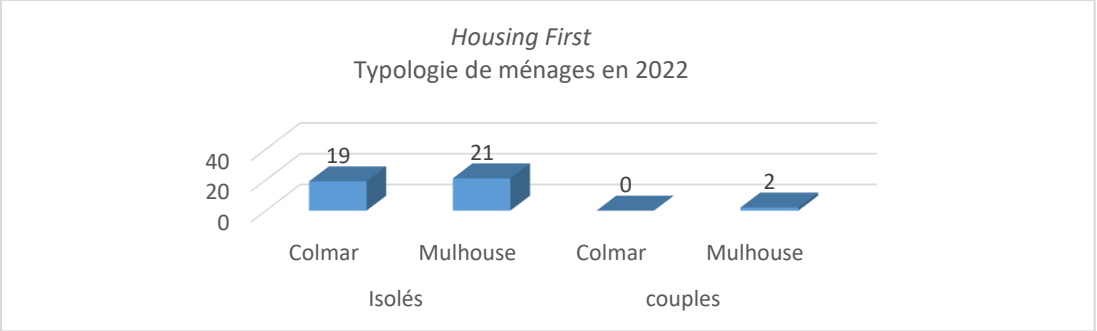

Les lieux de vie n'accueillent pas de couple à ce jour. Si le programme *Housing First* s'adresse prioritairement à des personnes isolées, nous avons maintenu notre disponibilité pour certaines situations de couple, sans en faire une réalité statistique majeure ni dévoyer le projet principalement orienté en direction des personnes isolées. Soulignons toutefois le fait que d'une part, les itinéraires de vie des personnes accompagnées sont faits de rencontres et que celles-ci influencent nécessairement le projet résidentiel. L'investissement du logement varie fortement en fonction de son utilisation comme espace de vie, d'intimité, ou comme lieu de repli en cas de turbulences conjugales.

D'autre part, plusieurs personnes entretiennent des liens de proximité avec un compagnon de route. La stabilisation résidentielle de l'un engendre souvent une demande d'accompagnement de l'autre. Ce fut le cas dans trois situations à Mulhouse.

Répartition par tranches d'âge :

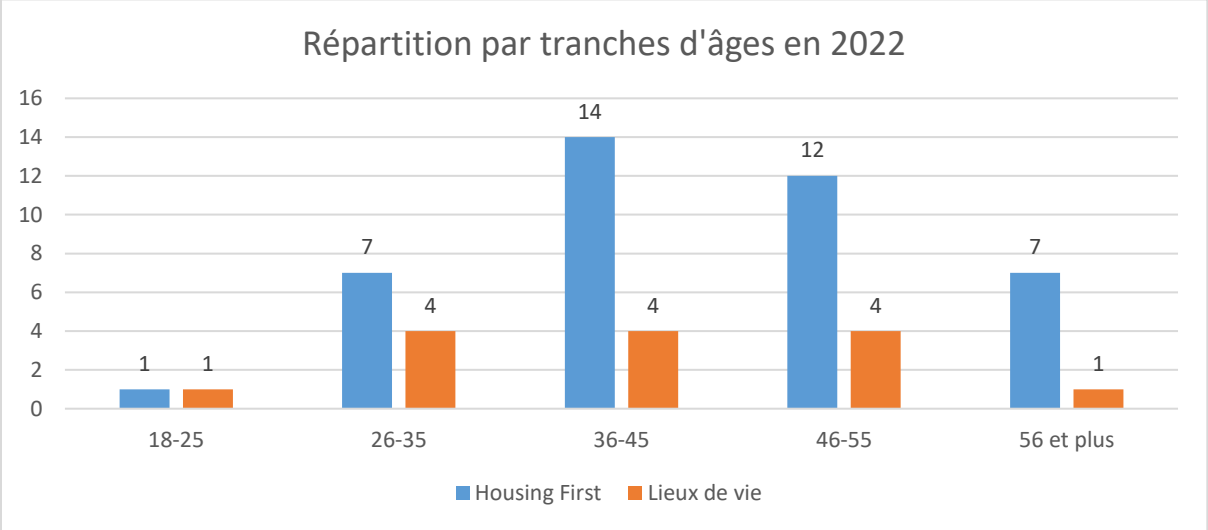

L'une des critiques récurrentes que l'on peut adresser au modèle « *Housing First* » réside dans le fait qu'il ne parvienne pas à prévenir ou résoudre la marginalité des jeunes adultes. Le problème résidentiel est principalement lié à l'absence de revenus minimums des jeunes de moins de 25 ans. C'est aussi le fait d'une évaluation faible de leurs chances de trouver une place satisfaisante à leurs yeux qui pousse certains d'entre eux à la marge. Nous retrouvons beaucoup de personnes installées dans une vie marginale, à bout de souffle, qui passé 35 ans, parviennent à accepter une forme d'aide des services sociaux et à entrer dans un parcours d'accompagnement moins sporadique. Ce virage biographique est perceptible chez une majorité de personnes, qu'il s'agisse de leur rapport à la socialisation, aux produits consommés ou à des symptômes de la sphère psychotique. La répétition des situations « d'échec » génère un apprentissage sous certaines conditions. La durée d'accompagnement porte ses fruits à cet endroit, avec d'autres facteurs (stabilité résidentielle, capacités cognitives etc.).

Nous relevons également l'absence constante de personne de plus de 60 ans d'une année sur l'autre. Même si certains s'en approchent, il y a au moins deux raisons à cela :

- Plus le temps passe, plus le caractère opposant de certains troubles de la personnalité s'atténue et les personnes sont ainsi plus enclines à accepter l'aide des services existants.
- Les personnes qui ont une expérience de vie faite d'errance, d'addictions et de troubles psychiatriques ont une espérance de vie plus courte, et ne parviennent pas à cet âge.

Cette année, trois personnes accompagnées sont décédées. Nous leur rendons hommage et gardons d'elles un souvenir précieux.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Nos critères d'admissions sont construits pour privilégier les personnes de droit commun qui cumulent les difficultés notamment de logement, de santé psychique et

d'addiction. Ceci constitue un segment parmi la population des personnes en difficulté de logement. Rappelons qu'il n'y a pas un public *Housing First*, mais une pluralité de situations qu'il nous est possible d'accompagner sur la base de ces critères, qui deviennent davantage des repères. C'est en effet la stigmatisation produite par la catégorisation institutionnelle qui créer un public. Même si les profils couvrent un spectre moins large, nous estimons nécessaire de souligner la singularité des personnes faisant recours à l'intervention de notre équipe pluridisciplinaire pour stabiliser leur résidence et plus largement leur vie. Notre procédure d'admission ne prévoit pas de diagnostique mais davantage un repérage des besoins selon les axes d'accompagnement possibles.

Même si, parmi les personnes que nous avons accompagnées en 2022, l'une ou l'autre échappe à un diagnostic formel, et que certaines d'entre-elles n'ont parfois pas d'addiction sévère au-delà d'un tabagisme prononcé et de consommations « récréatives », nous pouvons dire que nous touchons notre objectif : Celui de permettre à des personnes éloignées de l'aide sociale, de l'espoir d'un mieux-être, de revenir vers nos services, référencés à des méthodes alternatives sur le plan méthodologique, pour qu'ils osent se lancer et s'engager à nos côtés.

Une très grande majorité des personnes accompagnées présentent des symptômes de la sphère psychotique, et des addictions sont évoquée dans une grande majorité des situations.

Certaines affections somatiques affectent les personnes : hépatites, pancréatites, abcès et plaies non cicatrisées, fractures ou autres conséquences de chutes. Certaines maladies sont de surcroît chroniques : diabète, asthme, épilepsie. De nombreuses conséquences somatiques du mode de vie sont constatées : dentitions, carences et déséquilibres alimentaires, etc.

La manière singulière d'utiliser le logement loué ou sous-loué est également à souligner. Qu'il s'agisse de la disposition des meubles, du choix des équipements à installer ou non, ou même de l'usage qui est fait du logement, chaque personne est libre. Les professionnels sont donc amenés à témoigner de réalités singulières. Du coup de main au grand ménage, voire à la gestion de l'incurie, les interventions au domicile pour le « faire avec » donnent aussi lieu à des échanges moteurs.

La montée en puissance de la gestion locative adaptée est à souligner, au regard des besoins de médiation dans l'appropriation du logement. Les personnes ne font pas d'un appartement un véritable « chez-soi » ni un espace de mieux-être sans tâtonnements, essais-erreurs, générant parfois anxiété voire décompensations.

Disposer d'une personne ressource qui incarne les aspects locatifs améliore la qualité de l'intervention et le respect mutuel des droits et devoirs du locataire, de la personne concernée, et des intervenants. L'équipe d'accompagnement conserve son rôle de soutien au projet de vie là où les attentes plus normatives imposées par le statut de locataire ou l'habitat sont mis au dialogue en première intention par la gestion locative adaptée.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

Le choc des 4 murs

Documenté dans la plupart des études, il s'agirait d'un syndrome vécu par certaines personnes accompagnées par des équipes « *Housing First* », et se caractériserait par une aggravation parfois aigüe de la situation de santé de la personne. **Quatre ans après avoir démarré officiellement le projet Housing first, nous l'avons observé pour certaines personnes qui étaient instable depuis parfois plusieurs décennies**. Cependant, le projet a vocation à contribuer non seulement à traiter mais aussi à prévenir les situations de grande marginalité subies. De ce fait, parfois, les 4 murs ont certes engendré un premier palier de sécurité, un relâchement du stress de l'organisme. Pour d'autres, les choses se sont faites autrement. Certaines personnes se sont appropriées leur logement sans trop d'encombres. D'autres encore n'y parviennent toujours pas sans soutien, et peut-être que ce ne sera même pas un objectif. Là aussi la mutualisation avec les lieux de vie est profitable, et plus largement les relais attendus auprès des partenaires. La différenciation des modes d'habitat entre programme *Housing first* et Lieux de vie apporte une complémentarité, des essais-erreurs voire des expériences positives salutaires pour atténuer ce choc.

La question des (ré)hospitalisations

Parmi les coûts évités pour les personnes concernées et la société, argument qui a servi à la diffusion du modèle Housing First, figure la question des hospitalisations. Qu'il s'agisse des séjours en psychiatrie ou des soins somatiques, le public cible présente une situation de santé globale qui l'éloigne des soins nécessaires sans un accompagnement adapté. Le nombre et le mode de recours aux hospitalisations sont des indicateurs que nous renseignons peu à peu. Face à des situations personnelles où des épisodes de consommations aigües sont repérés par l'accompagnement, les hospitalisations de crise demeurent faibles.

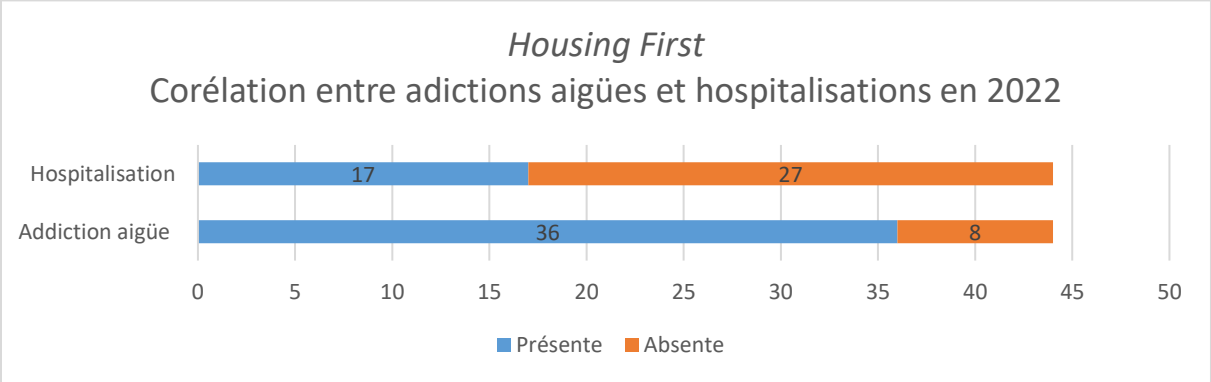

Parfois, un meilleur accès au soin préventif serait de nature à prévenir les crises, y compris en ayant recours à une hospitalisation programmée ou demandée par le patient. C'est ce qui se passe lorsque le partenariat avec la psychiatrie hospitalière est concluant : pôle de réhabilitation psychosociale engagé, équipes de CMP présentes. Outre les aléas liés à l'instabilité des postes de soignants notamment de psychiatres chez nos partenaires, saluons le rôle de nos équipes respectives, où les professionnels s'engagent bien au-delà des simples protocoles. Une des limites sur ce point réside dans le fait que certaines expertises manquent en interne comme parfois

à l'externe. Alors qu'ils sont présents dans le modèle, nous n'avons ni médecin, ni médecin psychiatre parmi les professionnels de l'équipe. Et le recrutement de deux pairs-aidants a du mal à se conclure, pour améliorer la qualité du service rendu. Une perspective complémentaire réside dans la formation continue : approche rétablissement, premiers secours en santé mentale, mais aussi infirmiers en pratiques avancées seraient des pistes à approfondir ou à explorer.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Motifs de la sortie / fin de mesure :

- Les sorties du dispositif

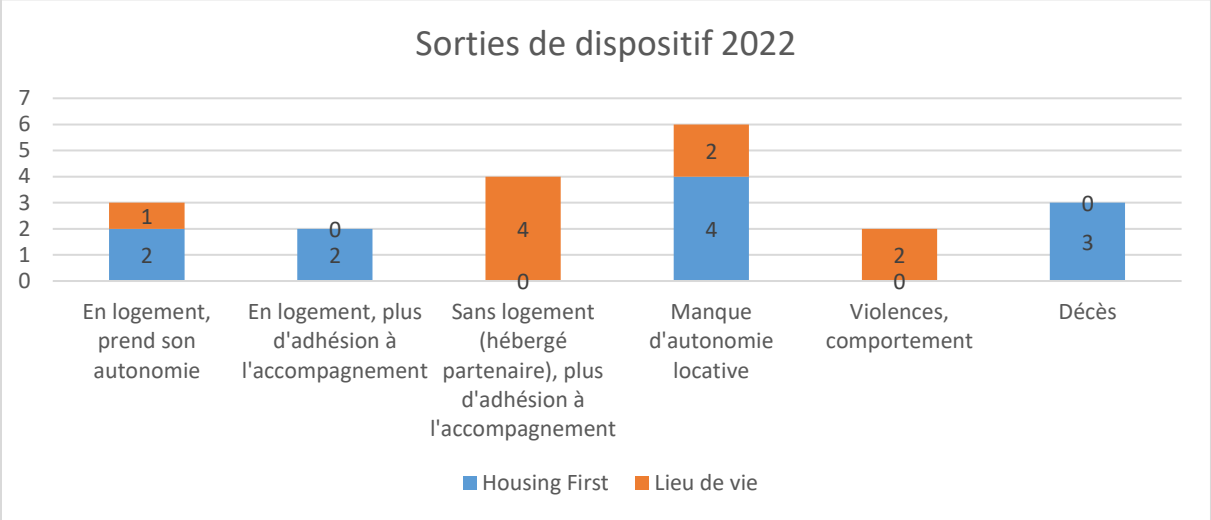

Nous observons ici que seule une personne a bénéficié d'un logement autonome en sortie du lieu de vie. Il s'agit en fait d'un accès au logement intervenu avant même que l'installation sur site n'ait été réalisée. L'accompagnement ne s'est pas maintenu. En revanche, les deux situations d'arrêt de l'accompagnement à l'issue du programme Housing First nous enseignent qu'il est encore nécessaire d'affiner les critères de sortie. Un enjeu est notre acceptation du lâcher-prise que nécessite le fait de laisser la personne autrice de son choix, y compris de stopper un accompagnement tout en comptant sur d'autres pour bénéficier d'un soutien spécifique éventuel.

Les sorties les plus problématiques concernent les lieux de vie. Il faut noter que les personnes sont considérées comme bénéficiant d'abord d'un accompagnement, qui démarre avant l'installation dans les murs. De ce fait, les sorties sont majoritairement des situations qui n'ont pas vu l'accueil se concrétiser. Sur les deux personnes ayant fait l'objet d'une décision de fin d'accompagnement en raison de leur comportement, l'une d'entre elle est à nouveau accueillie, mais bénéficie désormais du programme *Housing First*. L'autre pourrait également l'être si telle était son souhait.

- Zoom sur les durées de séjour supérieures à deux ans

Une donnée probante à étudier, comme dans tous les projets référencés au modèle *Housing First*, est le taux de maintien en logement après 2 ans des personnes accompagnées.

Parmi les personnes bénéficiaires du programme *Housing First* en 2022, 15 ont atteint ou dépassé les deux ans d'accompagnement au cours de l'année. Voici quelques éléments d'analyse de cet échantillon :

- Une seule a connu une expulsion locative en raison d'une problématique personnelle rendant l'objectif de stabilisation résidentielle autonome difficile à atteindre. Elle a toutefois bénéficié d'une mise en œuvre du DALO et est actuellement à nouveau locataire d'un logement social. Son accompagnement se poursuit.
- Un locataire a été réorienté en Lieu de vie en raison de la faiblesse de son autonomie.
- Deux personnes sont décédées,
- Une autre n'a plus donné suite à nos propositions d'accompagnement mais était locataire en titre.
- Enfin une personne a pris son autonomie.
- Les neuf autres personnes sont toujours accompagnées, et ont largement bénéficié du soutien de l'équipe pluridisciplinaire comme de la chargée de gestion locative pour se maintenir en logement dans une perspective de vie satisfaisante pour elles-mêmes.

- Situation au 31/12/2022

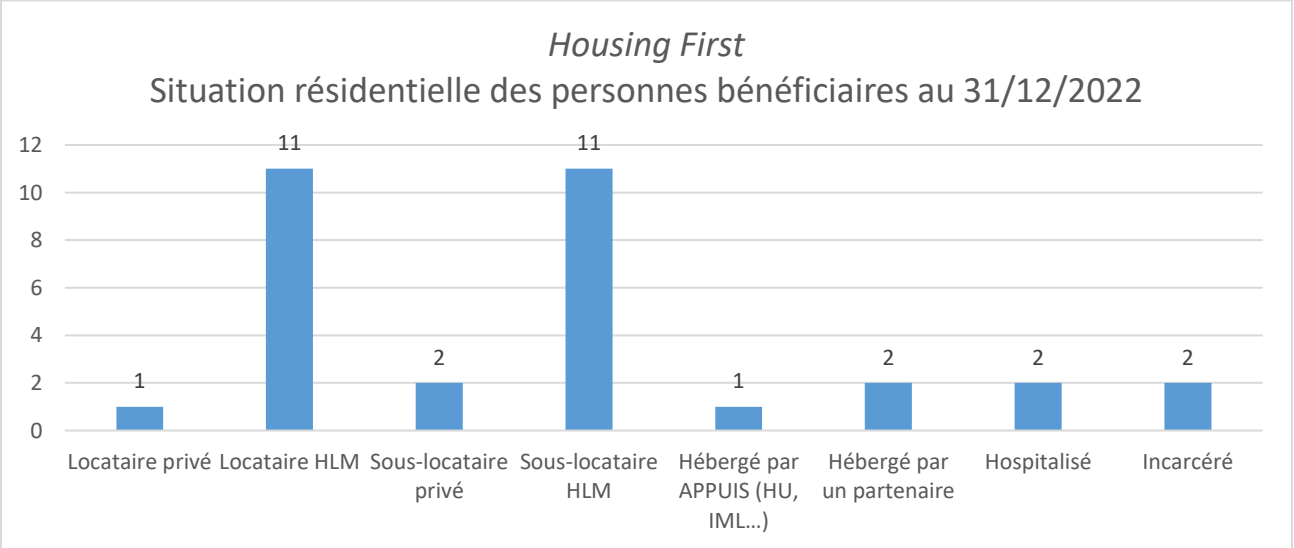

Un total de 25 personnes dispose d'un statut locatif protecteur (locataire ou sous-locataire) au 31 décembre 2022, soit 78% de l'effectif accueilli. Seules deux personnes n'ont aucune solution. Elles sont d'ailleurs incarcérées. Mais pour elles, la séparation entre le logement et l'accompagnement, et la possibilité de poursuivre le suivi même en détention, est un gage de prévention spécifique. Le projet de relogement est travaillé avec de bonnes perspectives de succès pour l'un des deux intéressés.

Au-delà de l'aspect locatif, des projets à dimension inclusive restent à inventer afin de soutenir le passage à d'autres formes de liens sociaux que ceux entretenus avec des professionnels ou des usagers d'institutions.

Eléments explicatifs / Compréhension des sorties

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée		33	33	33
Nombre de journées d'ouverture		365	365	365
Nombre théorique de journées		12045	12045	12045
Nombre réel de journées		5989	9287	11367
Nombre retenu de journées			9287	11367
Taux d'occupation réel en %		50%	77%	97%
Ecart Retenu/Réel			-2758	-678

La capacité d'accueil du Housing First a été considérée comme installée avec succès au 28 avril 2022. La file active s'est alors stabilisée à ce plafond d'activité. Mais les dépassements ponctuels de file active ont permis de compenser la difficulté d'accès aux places des Lieux de vie.
La fin d'année montre que les files actives se remplissent. La place constatée vacante au *Housing First* ne l'est qu'en raison de l'a concrétisation imminente d'un projet d'installation autonome d'un résident du lieu de vie de Colmar en cours d'élaboration. Cette personne laissera disponible une place au Lieu de vie et poursuivra son parcours d'accompagnement avec l'équipe.

En 2022, nous avons réalisé 11367 journées en *Housing First* contre 9287 journées en 2021. Cela représente plus de 22% de hausse d'activité brute et 94,3 % de taux d'occupation des places CHRS Insertion transformées. A cela il convient d'ajouter :

- La gestion du turn-over, qui génère des pics d'activité
- La prise en compte des crises (traitement et prévention spécifique) qui intensifie l'accompagnement
- Le développement des lieux de vie qui mobilise les équipes
- L'amélioration continue de la qualité dans un contexte de mutation de l'offre de service.

PARTIE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

L'enjeu d'accès ou de maintien en bonne santé dans un logement choisi parmi des possibles concentre la plupart de nos efforts.

Le programme *Housing First* se réfère au modèle du même nom développé par *Pathway to Housing* aux Etats-Unis. Plusieurs voyages d'étude et des sessions de formations nous ont permis de nous familiariser avec ce modèle, non pas directement à la source, mais auprès de services francophones qui le mettent en œuvre, en particulier chez nos amis Bruxellois, puis à Strasbourg, depuis que le dispositif *Un Chez-Soi D'abord* s'y est développé. Mais s'agissant d'une transformation de l'offre d'un CHRS, nous tendons vers le modèle, sans pouvoir nous y conformer à 100%, notamment en raison de la faible représentation des personnels de santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire (absence de médecin, de psychiatre) ou de l'absence de pair-aidant à ce jour, comme évoqué plus haut. Les modalités d'intervention s'organisent de façon variée, en référence aux principes issus du modèle.

Voici notre appropriation des principes du modèle Housing First et leur évolution 2022

1. Le logement est un droit

La finalité de notre action peut être résumée ainsi : permettre à chaque personne de trouver une forme de stabilité résidentielle en bonne santé, si tel est son choix. Le statut locatif auquel notre démarche de captation dédiée n'est pourtant pas toujours celui de locataire. C'est une réalité qui, pour être améliorée, nécessite des actions dont nous n'avons pas l'initiative à ce jour comme opérateur associatif : construction de logements adaptés, rénovation urbaine, mixité sociale etc. Ce que nous pouvons améliorer est notre communication et notre visibilité externes. Contribuons à déstigmatiser les personnes et certains propriétaires auront sans doute l'audace de mieux accepter la location directe.

Pour le programme Housing First, 88% des personnes logées le sont en HLM, mais seulement la moitié d'entre elles, soit 44% de l'ensemble, sont locataires en titre. Les bailleurs sociaux pourraient donc faire l'objet d'une incitation à mieux s'ouvrir au glissement de baux, voire à davantage d'attributions directes.

2. Le respect du choix de la personne

Qu'il s'agisse de s'installer en logement ou d'en repartir, nous pensons qu'il est possible de laisser la main à la personne concernée, première experte de sa situation. Parfois, des erreurs sont apprenantes, même si elles conduisent à des expériences où le risque

est élevé. En 2022, les exemples les plus parlants furent ceux qui ont trait au respect des attentes en matière de logement et de mode d'habitat. Lors d'un bilan en vue du glissement du bail, un sous-locataire *Housing First* a renoncé à poursuivre l'objectif d'accès au logement individuel pour basculer au Lieu de vie Mulhouse. Nous avons privilégié la réponse à sa demande plutôt que de maintenir l'objectif d'aboutir à un relogement autonome initialement fixé conjointement. Même si certains symptômes se sont maintenus voire accrus temporairement, sa situation a connu une amélioration nette après quelques mois. L'objectif de respect de son choix parmi les possibles est atteint, même si l'indicateur de sortie du *Housing First* paraît moins qualitatif a priori qu'une sortie en logement autonome. C'est ce type de dialogue qui apprend à réorienter progressivement l'activité vers le projet de vie de la personne, plutôt que vers la satisfaction d'objectifs généralistes (nombre de relogements positifs par exemple). Ces derniers seront d'autant mieux atteints lorsqu'ils s'inscrivent en phase et non en contradiction avec ce qui importe aux personnes concernées.

3. La séparation logement-accompagnement

Grâce à notre savoir-faire de gestion locative sociale et de captation de logements, regroupés au sein de notre AIVS, nous développons progressivement des pratiques permettant de dissocier pleinement ces deux aspects.

A terme, nous visons une organisation cible où les enjeux locatifs seront de la responsabilité de l'AIVS, et une part de temps de travail (donc de financements) y sera dédiée (au moins 0,5 ETP).

Face à cet aspect dont il faut accepter le caractère normatif, les personnes concernées comme l'équipe d'accompagnement pourront se saisir mutuellement et agir.

La chargée de patrimoine et de gestion locative adaptée (GLA), embauchée en 2021, a exercé sa mission sur les deux bassins de population. Son activité est indubitablement un gain qualitatif. Elle est à l'origine de l'ensemble des nouvelles captations de logement attribués en sous-location. Elle a également organisé un chantier participatif avec les habitants du lieu de vie à Mulhouse, où chacun selon ses moyens a pu contribuer à repeindre les parties communes.

4. L'approche rétablissement

Nous ne visons pas une situation personnelle standard ou normative, bien plus la possibilité de retrouver un peu de stabilité, un mieux-être qui permette aux personnes concernées d'oser espérer une amélioration de leur situation. Mais le rétablissement, c'est aussi « passer à l'action », comme le dit Patricia DEEGAN. L'équipe d'accompagnement se saisira des initiatives pour apporter son soutien. L'idée est de créer les conditions favorables au développement du pouvoir d'agir, ou encore de « Soutenir sans prescrire » (Yann Le BOSSE).

Sur l'ensemble des principes, c'est cependant l'orientation « rétablissement » qui, du point de vue de l'équipe faisait le plus défaut en 2021. **Une formation a été programmée et réalisée en 2022** pour que l'ensemble de l'équipe d'accompagnement puisse se référer de façon univoque à la notion. L'accueil était

plutôt favorable, même s'il reste du chemin à faire pour parvenir à une appropriation critique et constructive des outils. Les perspectives sur ce point sont :

- Le recrutement d'un.e pair-aidant.e par ville : une évaluation de l'échec du recrutement précédent serait d'ordre à une adaptation de la stratégie pour y parvenir.
- La possibilité d'une immersion progressive auprès d'Un Chez-Soi Strasbourg ou dans une autre ville

5. La réduction des risques et des dommages (RDRD)

Attitude non-jugeante et stratégie qui vise à réduire les conséquences négatives de l'usages de produits psychoactifs, nous adoptons la RDRD issue de l'addictologie à tous les axes de nos interventions, jusqu'au rapport atypique au logement, dans la perspective de développer un lien de qualité avec les personnes. **L'intervention du CAARUD Argile pour une formation auprès du personnel en 2022, et le partenariat quotidien avec les CSAPA** notamment l'association Argile et ses autres dispositifs (CAARUD, ATR, TAPAJ etc.) nous assure un niveau d'acculturation satisfaisant sur ce point.

6. Un accompagnement intensif sans coercition

Les objectifs, le calendrier et la mobilisation des professionnels s'ajustent aux souhaits et aux besoins de la personne.

L'organisation de l'équipe pluridisciplinaire en mode « Assertive Community Treatment » est retenue (ACT). Deux professionnels paramédicaux exercent aux côtés des travailleurs sociaux dans chaque équipe territoriale : une psychologue et une infirmière coordinatrice de soins.

Soulignons ici l'engagement des professionnels de toutes formations confondues, pour « aller vers » les personnes, là où elles se trouvent. Et c'est à entendre au propre comme au figuré. Nous nous rendons en effet à la rencontre des personnes de la rue au logement en passant par la détention, l'hôpital, les squats ou les services partenaires. L'intervention n'est pas toujours conforme au binôme prôné par le modèle, notamment lors des congés, des arrêts maladies (Covid, mais pas uniquement) et de la vacance de certains postes.

L'écart demeure nécessaire, comme par exemple lors d'entretien conduits par la psychologue ou d'examens de santé réalisés avec le soutien de l'infirmière. Mais à d'autres moments, les professionnels ont souligné la nécessité de ne pas intervenir seul, de s'enrichir du regard d'un autre collègue présent. Les ratios d'encadrement sont relativement limités. Le nombre d'ETP par ménage serait un indicateur à suivre pour comparer ces ratios avec les autres types d'offres proposés, de sorte à les équilibrer non pas vers l'égalité mathématique, mais en les adaptant aux objectifs qualitatifs.

7. La personne et son projet au centre

L'activité d'un CHRS peut impliquer une gestion collective qui n'autorise pas l'agilité nécessaire à prendre en compte chacun de façon individualisée. La transformation de l'offre a été un progrès important sur ce point. Le recul dont nous disposons et les

résultats probants du *Housing First* nous autorisent aujourd'hui à tenter d'inventer, aux Lieux de vie, des modes de vivre-ensemble régulé par et pour les personnes qui y vivent que par les professionnels.

Dans les deux modalités d'accompagnement, la personne concernée est considérée comme co-autrice de son projet d'accompagnement. Elle peut se saisir ou non des compétences des intervenants. Qu'il s'agisse du contenu du plan d'action, de son calendrier ou de sa révision, de sa formalisation ou non, c'est la personne qui demeure souveraine, ceci afin de prévenir les ruptures.

La formalisation du projet personnalisé demeure inaboutie à ce jour. Le questionnement est pourtant entretenu à ce sujet. Il s'agit de concilier :

- Les objectifs co-définis dans le cadre de la relation d'accompagnement
- Le cadre administratif et réglementaire : demande d'admission et de renouvèlement du bénéfice de l'aide sociale à l'hébergement
- Le modèle et ses principes : il est régulièrement prouvé que plus le modèle est respecté (appropriation critique davantage que fascination ou application dogmatique) meilleurs sont les résultats.

8. Absence de durée arbitraire

Cette question rejoint le développement précédent. Ce principe est initialement formulé comme « sans limite de durée ».

Pour rendre convergent le modèle et le cadre juridique et administratif du CHRS, un approfondissement de la réflexion est encore nécessaire, notamment dans le cadre du dialogue de gestion. L'institutionnalisation du programme Housing First progresse, mais atteint ses limites en raison du cadre juridique de l'établissement social support, le CHRS.

En effet, des financements de l'aide sociale à l'hébergement sont utilisés pour ce projet. Il en résulte des normes administratives à respecter : prise en charge à l'ASH à demander, bilans désormais semestriels, ENC. En 2021, nous ne sommes pas parvenus à améliorer les exigences de conformité avec le cadre habituel (demandes d'admission et de renouvellement de séjour).

Les CHRS conventionnels réalisent un accompagnement social parfois efficace et engagé, reposant le plus souvent sur l'intervention principale d'un travailleur social référent. Rédiger des bilans sociaux avec la personne qui tienne compte de cinq ou six professionnels requiert une méthode qui reste à construire. Nous avons encore à penser les modalités de formalisation de l'accompagnement, et donc de son reporting auprès du financeur par le biais des rapports semestriels.

La sortie du dispositif demeure un objectif, et par la même une question dont l'évaluation est à construire. Même si le modèle insiste sur l'accompagnement aussi longtemps que de besoin, nous visons l'inclusion sociale, et les personnes doivent pouvoir se passer de nous un jour. Les problématiques personnelles et les phénomènes d'attachement seront toutefois interrogés. En effet, l'évocation d'une fin d'accompagnement, même une fois la situation stabilisée, peut générer des manifestations spectaculaires du type : « s'il faut que j'aie des troubles pour que tu

restes en lien avec moi, alors je ne me passerai pas de mes problèmes… ». C'est donc d'autant plus un sujet à aborder avec prudence et méthode.

Le projet de Lieux de vie propose aux habitants de choisir de se reloger, de se réorienter, ou de rester habiter sur place. Dans ce cas, le cadre proposé est de devenir locataire solidaire, c'est-à-dire que les habitants contribuent eux-mêmes au fonctionnement du quotidien, mais au-delà, à l'action de soutien par et pour les pairs. Les comportements considérés comme problèmes dans un CHRS « foyer » peuvent être beaucoup mieux acceptés au Lieu de vie, dans la droite ligne du principe de réduction des risques et des dommages. Nous évitons autant que possible les ruptures pour des raisons de comportement. Seules 2 personnes ont été concernées depuis l'ouverture Mulhousienne.

Pour l'ensemble du service, programme *Housing First* et Lieux de vie confondus, la question du choix de sortie du dispositif doit être clarifié lors du travail de formalisation du projet de service.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Evolutions 2022

Après avoir connu le rattachement au Dispositif santé-social et la séparation avec le Service Départemental d'Hébergement d'Urgence en 2021, l'année 2022 a été celle de la reconstruction d'équipes dédiées à chaque territoire. Ce changement a été de nature à retrouver un sentiment d'appartenance à des collectifs à taille humaine, à se sentir collègues les uns des autres.

Sur chacune des deux principales agglomérations du Haut-Rhin, nous avons positionné une équipe d'accompagnement territorialisée. L'organisation cible a été atteinte au cours de l'année 2022.

Composition des équipes :

Le service organise ses prestations de façon territoriale, par l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

Colmar :

- 15 accompagnements Housing First
- 8 places de lieu de vie
- 5 professionnels dont 1 Conseillère en ESF, 1 Chargée d'Insertion Professionnelle, 1 Infirmière DE, 1 psychologue (0,5 ETP) pour l'équipe d'accompagnement et 1 chargée de GLA (mutualisée DSS).
- Le poste de pair-aidant à 0,5 ETP a été ouvert au recrutement sans succès.

Mulhouse :

- 18 accompagnements Housing First
- 12 places de lieu de vie

- 6 professionnels dont 1 ASS, 2 ME, 1 IDE, 1 psychologue (0,5 ETP) pour l'équipe d'accompagnement et ma même chargée de GLA (mutualisée DSS)
- Ici aussi, le poste de pair-aidant à 0,5 ETP a été ouvert au recrutement sans succès.

Service Housing First au 31/12/2022 **1 Cheffe de service 1 ETP**									
Colmar 15 places « Programme Housing first » 8 places Lieu de vie					**Mulhouse** 18 places « Programme Housing First » 12 places Lieu de vie				
NOM	Prénom	Fonction	ETP	Personnes	NOM	Prénom	Fonction	ETP	Personnes
D	C	CESF	1	1	S	J	ASS	1	1
B	S	Inf. DE	1	1	S	K	Inf.DE	1	1
S	M	Psycho	0,5	1	C	D	Psycho	0,5	1
S	V	Cons. Ins° Pro	1	1	Non pourvu		Pair aidant	0,25	0,5
Non pourvu		Pair-aidant	0,25	0,5	J	A	ME	1	1
					M	B	ASS (Contrat pro)	1	1
Total socio-éducatif			3,75	4,5	Total socio-éducatif			4,75	5,5
Ratio Place/ETP			6,13		Ratio Place/ETP			6,32	
Ratio ETP/Place (sens ENC)			0,163		Ratio ETP/Place (sens ENC)			0,158	
Autres fonctions impliquées dans la délivrance des prestations du service :									
Chargée de patrimoine et de gestion locative adaptée					Mutualisée au niveau du Dispositif Santé Social				
Assistante administrative					Mutualisée au niveau du Dispositif Santé Social				
Chargés d'accueil					Mutualisés au niveau du Dispositif Santé Social, mis en œuvre à Colmar				

Une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire intervient sur les deux principaux territoires d'implantation :

- De façon déspécialisée pour considérer la personne dans sa globalité, et soutenir son projet de vie, en répondant à ses besoins, attentes et demandes. Chaque membre de l'équipe réalise un certain nombre de prestations communes, le plus souvent en binôme :
    - Visites à domicile
    - Rdv individuels
    - Accompagnements auprès d'établissements ou de services partenaires

- De façon spécifique, selon le référentiel métier respectif de chacun. Ici par exemple, il s'agit de favoriser la mise à disposition de la technicité adaptée aux besoins. Par exemple, la possibilité de consulter une psychologue, de bénéficier d'un entretien infirmier, de traiter une situation de surendettement etc.

Les assistantes administratives sont chargées de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives.
La cheffe de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, l'élaboration d'hypothèses et la définition des axes et objectifs de travail. Elle est garante du cadre de travail. Elle élabore le partenariat et fait connaître le service. Elle est aussi, conformément au modèle, une professionnelle de terrain,

apportant son concours à l'accompagnement des personnes, en garantissant l'effectivité du respect de leurs droits.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	CHRS		
	DREES	**APPUIS**	
Année	***2016***	***2022***	***2022***
	%	***ETP***	*%*
Personnel de direction	**15,84**	**0.25**	**3.98**
Personnel Administratif et des services généraux	**27,54**		
dont Surveillant de nuit	*10,50*		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**7,42**	**1.2**	**19.11**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*4,30*	1.2	19.11
Personnel éducatif, pédagogique et social	**46,80**	**3.08**	**49.04**
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	*18,20*		
dont Moniteur éducateur	6,30	1	15.92
dont Hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont Assistant de service social	*5,40*	0.08	1.27
dont Conseiller en économie sociale et familiale	5,20	2	31.85
dont Pair-aidant			
dont Animateur social	*3,10*		
Personnel médical	**0,00**	**1.75**	**27.87**
Psychologues et Personnel paramédical	**2,00**	1	15.93
dont Psychologue	*1,10*	0.75	11.94
dont Auxiliaire de puériculture	*0,20*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,40**		
Ensemble	**100,00**	**6.28**	**100**

Sexe du personnel selon la fonction occupée En %

Chiffres nationaux	**CHRS**

	Femme	Homme	Femme	Homme
Personnel de direction	73,3	26,7	100	0
dont Directeur ou responsable de l'établissement	49	51	100	0
dont Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	90	10		
Personnel des services généraux	39,8	60,2		
dont Surveillant de nuit	23,5	76,5		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	65,7	34,3	90.91	9.09
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	62,8	37,2	100	0
Personnel éducatif, pédagogique et social	72,6	27,4	90	10
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	71,6	28,4		
dont Moniteur éducateur	64,1	35,9	50	50
dont Hôte de pension de famille	70,8	29,2		
dont Assistant de service social	85,7	14,3	100	
dont Conseiller en économie sociale et familiale	95,7	4,3	100	
dont Animateur social	51,5	48,5		
dont Pair-Aidant				
Psychologues et Personnel paramédical	90,7	9,3	100	
dont Psychologue	84,2	15,8	100	
dont Auxiliaire de puériculture	99,3	0,7		
Ensemble	**64,5**	**35,5**	**91.67**	**8.33**

Age du personnel

En %

	Chiffres nationaux		Appuis
	CHRS		CHRS
Année	2012	2016	2022
Moins de 30 ans	11	12	8.34
30 à 39 ans	24,1	24,6	58.34
40 à 49 ans	29,8	28,3	16.66
50 à 59 ans	29,7	27,7	16.66
60 ans ou plus	5,5	7,4	0
Age moyen (en années)	44,1	43,9	39 ans et 5 mois

Ancienneté du personnel

En %

	Chiffres nationaux		Appuis
	CHRS		CHRS
Année	2012	2016	2022
Moins d'un an	13,3	15	33.34
1 à 4 ans	30,3	29,4	50

5 à 9 ans	22,8	21,4	0
10 à 19 ans	23,1	23,7	16.34
20 ans ou plus	10,6	10,5	0
Ancienneté moyenne (en années)	8,1	8,3	3 ans

Leurs missions / actions :

L'accompagnement :

L'intervention de l'équipe d'accompagnement est référencée au modèle dit « Assertive Community Treatment ». Outre l'anglicisme de la référence, qui peut lui donner un caractère abscons, il s'agit concrètement d'un modèle d'intervention inclusif, dans la cité, par opposition à une logique institutionnelle hospitalière ou de type foyer d'hébergement. Il contient également l'idée d'une proposition : les professionnels dosent avec subtilité la proposition de soutien sans que celle-ci ne soit ni trop distante, ni trop insistante.

L'équipe d'accompagnement s'organise autour du projet de la personne, quand bien même celui-ci demeurerait plus ou moins indéfini.

L'intervention en faveur du logement :

La captation et la gestion locative adaptée sont les deux modalités principales par lesquelles il nous faut agir afin de donner corps au projet pour ce qui concerne le logement. En 2022, nous avons travaillé essentiellement en confiant la mission de captation et de coordination logement à la coordinatrice, ainsi qu'en améliorant l'organisation du service administratif.

L'accompagnement individuel :

Plusieurs modalités caractérisent l'accompagnement individuel :

- Une intervention pluridisciplinaire adossée à une intervention en binôme, comme évoqué plus haut
- Une intervention largement ouverte sur le réseau partenarial (voir plus bas).

Les actions collectives :

Dès les premiers mois de montée en charge, de nombreuses personnes nous ont confié le fait qu'elles vivaient difficilement l'isolement induit par l'entrée en logement. Nous avons donc pris cela en compte, et avons développé des réponses complémentaires : les deux Lieux de vie constituent des espaces de socialisation accompagnée.

A Mulhouse, plusieurs actions collectives ont réuni les bénéficiaires des deux types d'accompagnement : sorties, barbecue dans le jardin, sont des standards du genre. Mais certaines actions vont au-delà : les réunions des habitants du lieu de vie, l'action menée avec le chargé de communication autour des portraits photos etc.

A Colmar, les locataires Housing first se sont mobilisés pour la célébration de l'atteinte de l'objectif de transformation de l'offre. A partir de septembre, **une forme de participation alternative à la mise en place d'un CVS a été instaurée, avec deux locataires élus.**

Les personnes concernées sont également parties prenantes de certaines actions de promotion du service, et s'impliquent dans le réseau :

- Une personne est intervenue lors de formations thématiques dédiées au « Logement d'abord »
- Deux d'entre elles sont intervenues au bilan de mise en œuvre du Logement d'abord
- Plusieurs personnes sont également intervenues lors d'une journée à l'occasion de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. Le témoignage de l'une d'entre elle était plein de gratitude, et son décès, survenu le lendemain, nous a particulièrement bouleversé.

L'axe d'implication citoyenne progresse. Mais nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir l'implication des usagers au CRPA. La thématique de la participation est un levier intéressant pour mobiliser les personnes concernées et celles impliquées autour de leur projet de façon plus horizontale et inclusive. Une limite à respecter reste notamment de ne pas produire d'injonction en la matière. Il s'agit bien plus d'apporter le soutien adéquat.

Les partenariats :

Nos partenaires sont multiples et nous avons déjà évoqué leur rôle dans l'orientation des personnes, vers notre projet. Rappelons qu'ils demeurent engagés aux côtés de tous les acteurs, locataires comme intervenants, au cours du processus d'accompagnement. Nous nous devons de saluer les professionnels, qu'il s'agisse des acteurs de la Veille Sociale Unique, du CSAPA et du CAARUD Argile, du Centre Hospitalier de Rouffach, pour leur soutien et l'acceptation des temps d'échanges de co-construction qui ont été nécessaires.

D'autres acteurs interviennent dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes, et sont indispensables à la réussite de l'inclusion locative. Les acteurs de la protection des majeurs, les conseillers de probation, les infirmières à domicile, les psychiatres libéraux etc.

Côté logement, la chargée de GLA nous a permis de maintenir les contacts rapprochés développés avec les bailleurs sociaux et certains propriétaires privés. Sans logement, pas de logement d'abord !

D'autres acteurs seront amenés à contribuer à la réussite de notre projet. Il s'agit d'une part des espaces de formation professionnelle, en particulier l'Ecole supérieure de PRAXIS sociale de Mulhouse, chargée de l'évaluation de la mise en œuvre du Logement d'Abord à Mulhouse. Ils représentent les savoirs documentaires,

universitaires liées à l'action, et sa dimension réflexive. Le colloque organisé à la fin des 5 années de mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord à Mulhouse a été ouvert à tous grâce à une approche partagée de la co-construction de nos actions et du croisement des savoirs.

D'autre part, les acteurs pairs à deux niveaux :

- Les pair-aidants du secteur, avec les médiateurs de santé-pairs du CH Rouffach et l'association émergente « GP3A »
- Nos pairs à nous, intervenants, c'est-à-dire les professionnels qui mettent en œuvre des projets référencés au modèle *Housing First* en France et en Europe.

  Nous gagnerions à les rejoindre au sein d'un réseau structuré (*Housing First* Europe Hub). Nous suggérons depuis plusieurs années qu'APPUIS demande son adhésion à la FEANTSA en qualité de membre affilié. Cela viendrait ancrer notre projet dans le réseau européen des acteurs et pourrait contribuer à le pérenniser.

TEMPS INSTITUTIONNELS

La réunion d'équipe :

Instance pivot du travail d'accompagnement, nous y échangeons entre professionnels :

- Des demandes d'admission
- De l'accompagnement et de la situation des personnes
- De la structuration progressive du projet

En 2022, la réunion de service du Housing First s'est tenue le mardi matin à Colmar et a progressivement évolué du mardi après-midi au mercredi matin à Mulhouse.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique (GAP) :

Si les besoins sont réels, l'année 2022 a connu un GAP mutualisé par territoire avec le service départemental d'hébergement d'urgence. C'est au membres du groupe de se prononcer sur l'éventuelle poursuit ou changement à apporter sur ce point.

Par ailleurs, d'autres temps viennent nourrir la vie des équipes, nous avons notamment retenu :

Les journées d'études Interne / Externe :

Outre les temps de réunion d'équipe, nous avons planifié plusieurs séances dédiées à la structuration du projet *Housing First* puis du Lieu de vie.

La mutualisation *Housing First*-Lieu de vie et la territorialisation ont occupé les séances d'amélioration continue de la qualité du premier semestre de l'année 2022. Ces espaces ont assuré la réalisation du projet avec succès grâce à un accompagnement du changement adapté et formalisé.

La deuxième partie de l'année a fait l'objet d'une feuille de route qui devait concilier :

- La transition du poste de chef de service
- Le développement de l'offre des lieux de vie
- La formalisation du projet de service, à nouveau reportée

Les rencontres avec les partenaires :

Plusieurs rencontres partenariales ont été inscrites à l'agenda 2022 :

- Rencontre avec l'équipe ressource LDA du territoire de Mulhouse
- Rencontre d'amélioration continue du partenariat avec Argile
- Rencontre avec certains services du CH Rouffach
- Au niveau institutionnel, un groupe de travail rassemblant APPUIS, l'ALSA, le CH Rouffach, le CSAPA Argile, la Ville de Mulhouse et la DDETSPP a été créé dans le but de travailler de concert pour envisager la pertinence de **développer le dispositif Un Chez-Soi D'abord dans le département du Haut-Rhin**. Le financement d'une étude a été obtenu. Celle-ci est en cours depuis le début d'année 2023.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique	Tous les membres de l'équipe d'accompagnement + Cadres	27h	54h
Approche orientée Rétablissement	Tous les membres de l'équipe d'accompagnement	14h	140
La réduction des risques et des dommages	Tous les membres de l'équipe d'accompagnement	7h	70

Colloques et Assises

Intitulé	Inscriptions	Nombre d'heures	Nombre d'heures total
Colloque « Logement d'Abord »	5 pers. Equipe Mulhouse 2 personnes concernées 3 cadres	7h	70

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stagiaire psychologue	Université de Strasbourg	1			
Stagiaire apprenti ES	Praxis	1			
Stagiaire ES	Praxis	1			
Stagiaire ASS	Praxis	1			
Soit **x** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **xxx** heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives du dispositif (service) pour l'année 2023 :

Nos perspectives 2023 se déclinent par objectifs selon les axes suivants :

- **Démarche d'amélioration continue de la qualité :**
  - Rédaction du projet de service et atteinte de la formalisation au 30 juin 2023
  - Améliorer la conformité aux 8 principes
  - Mise en place d'un Plan d'amélioration continu de la qualité
  - Trouver un nom aux deux actions et créer des outils et supports de communication
- **Pilotage de la transformation de l'offre :**
  - Structurer le dispositif
    - Assurer la conformité avec les exigences du SPRULO
    - Déployer un intranet et un logiciel adapté au pilotage de l'activité
  - Positionner l'action dans les contextes administratifs applicables
    - Se mettre en conformité avec les exigences de l'Aide Sociale à l'Hébergement
    - Poursuivre le dialogue de gestion dans le cadre de la démarche CPOM, en instaurant des points d'étape
    - Positionner le programme Housing First à l'abri de baisses budgétaires (ENC etc.)
    - S'assurer de la pérennité des Lieux de vie (Evaluation probante)
- **Renforcement de la gestion locative adaptée :**

- Améliorer les process gérés par la chargée de GLA et le service administratif
- Envisager une transition afin qu'au 13/12/2023, la captation et l'action de GLA/GLS puisse être portée par l'AIVS

- **Mise en place d'une politique RH et d'une GPEC adaptées au projet :**
  - Dédier des moyens de formation continue
    - Reprogrammer le voyage d'étude sous forme d'immersions dans les dispositifs proches (Un Chez-Soi D'abord)
    - Calibrer un nombre de journées de formation continue des professionnels de l'équipe en lien avec APPUIS Form (6 jours par ans)
    - Poursuivre les GAP
  - Accompagner l'équipe dans l'intégration des changements organisationnels en cours ou à venir
  - Intégrer de nouvelles compétences en lien avec les objectifs du projet (rétablissement) : pair-aidant(s).
- **Amélioration de l'institutionnalisation du projet :**
  - Améliorer le couple évaluation/développement en lien avec la DACQ pour en faire la promotion et en assurer la pérennité.
  - Améliorer notre partenariat avec les organismes de formation et de recherche (Ecoles de formation en travail social comme Praxis, les Universités etc.)
  - Améliorer la prise en compte des grands marginaux et la socialité positive des personnes accompagnées en intégrant mieux les autres services de l'association
  - Développer les partenariats
    - Assurer la promotion du service auprès des partenaires clés
    - Procéder au conventionnements des partenariats les plus aboutis pour :
      - Pérenniser les bonnes conditions de collaboration
      - Envisager des actions de formation communes ou à développer (ingénierie spécifique)
      - Alimenter le repérage des besoins non-couverts et l'analyse
  - Intégrer le projet Housing first au réseau européen (Housing First Europe Hub)

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Service CESA/PP/AEJ

61 Avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Projet Parentalité

4 Rue Humbret 68000 Colmar

PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS. En 2023, APPUIS est reconnue comme étant une association d'Intérêt Général.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (Article 1). Son but est « d'assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile » (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Le projet parentalité est un dispositif qui existe depuis 1994. À l'origine, une convention du 18 août 1994 est venu fixer les modalités de travail en concertation entre le CHRS « Les Epis » et les services de la direction de l'entraide sociale. Tout d'abord, cette convention est venue organiser en trois étapes le processus d'accompagnement. Ainsi nous pouvions distinguer :

- La préparation à l'admission et l'admission
- Le séjour
- Le départ du CHRS

Ensuite, elle a fixé à 10 le nombre de places. Enfin, elle est surtout venue définir la typologie des personnes pouvant bénéficier de l'accompagnement, c'est-à-dire des femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3ans.

Le dispositif a connu de nombreuses évolutions depuis 1994. Il a toujours eu place particulière dans l'offre proposée au sein du CHRS et toujours mis au premier plan la question de la parentalité. L'association APPUIS est venue rendre plus lisible le dispositif, ces évolutions se également reflétées dans son changement de nom. En effet, nous sommes passés d'un dispositif non nommé en 1994, par un « Dispositif mère enfant » en 2017 pour arriver à un « Projet Parentalité » à partir de 2018.

Le projet repose sur le renforcement de deux axes d'accompagnement qui sont le quotidien et la dimension citoyenne. Il prend appui sur plusieurs principes issus des sciences humaines et politiques tels que :

- La conscientisation, concept pivot de la pensée du pédagogue Paulo Freire[7] .
- Le développement social, à partir de l'approche communautaire (assimilables aux logiques du « social organizing » nord-américain)
- Le développement du pouvoir d'agir (vocable utilisé par Y. Le Bossé[8] pour transposer la notion anglo-saxonne d'empowerment mais également pour désigner une approche méthodologique de l'intervention sociale issue de ses recherches théoriques et pratiques)
- L'inclusion sociale et l'émancipation comme perspectives faisant écho à la définition légale du travail social (art. D. 142-1-1. Du Code de l'Action Sociale et des Familles)

En résumé, le projet parentalité alliait, depuis sa naissance, les missions du CHRS avec une spécialisation autour de la protection de l'enfance et de la parentalité. Son ambition est de structurer et développer un accompagnement global, spécifique et adapté aux singularités de chaque famille, un accompagnement à-même de répondre à leurs besoins et attente.

Le projet parentalité a la volonté d'être mieux identifié sur le territoire pour un développement partenarial plus efficient. A ce titre, 2021 marque un tournant majeur de son histoire puisqu'en association avec le dispositif CESA (Croire en Son Avenir) est

[7] Freire, P. (2001). *Pédagogie des opprimés suivi de conscientisation et révolution*. La Découverte.
Freire, P. (2017). *Pédagogie de l'autonomie*. Erès.

[8] Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels*. Ardis.

devenu un service du Dispositif Enfance et Parentalité à part entière, marquant pour les prochaines années son ancrage résolu dans les logiques et dynamiques de la Protection de l'Enfance au sein desquelles APPUIS se veut être un acteur dynamique et innovant, conformément à son histoire et ses valeurs.

Cette transition est sur le point de passer un nouveau cap puisqu'en 2023, notre autorisation de fonctionnement nous agréera au titre d'un centre maternel et parental, faisant de la Collectivité européenne d'Alsace notre seule autorité de tutelle. Au-delà de la reconnaissance du chemin parcouru en presque trente années depuis l'époque du CHRS, cet agrément nous obligera à prolonger et amplifier la réflexion autour de nos pratiques auprès des familles.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Sans oublier son histoire, le Projet Parentalité doit à présent engager la refonte intégrale de son projet de service. Cette démarche, amorcée par un diagnostic de territoire, se veut à la fois fédératrice pour l'équipe, et convaincante pour nos partenaires et financeurs devant pouvoir disposer d'une base solide pour analyser, puis évaluer la qualité de l'offre de service du Projet Parentalité, comme ses potentielles perspectives de développement.

Quelques premières tendances issues de notre enquête partenariale

Les éléments présentés infra ont été recueillis dans le cadre d'une enquête partenariale réalisée entre juin et septembre 2022 par un stagiaire CAFERUIS. Combiné à une analyse documentaire, ce recueil de données donne à voir des tendances qui, si elles mériteront d'être affinées, nous donnent à réfléchir pour penser l'avenir de l'équipe et de la structure. Nous reprenons ici des extraits significatifs de ce travail.

Sur le plan du fonctionnement et de la visibilité du dispositif Projet parentalité sur le territoire :

Une grande majorité des partenaires (6/10) connaissent le dispositif Projet Parentalité sous la mouture originale (CHRS) mais ne connaissent pas les spécificités du dispositif. Un seul partenaire connait le dispositif Parentalité sous sa forme actuelle. Et 3 partenaires ne connaissent pas du tout le dispositif.

Besoins repérés par les partenaires du territoire colmarien :

- Un manque de suivi dans le domaine pédopsychiatrique est repéré. Le manque de structure accueillant des mineurs fait cruellement défaut sur la région colmarienne. Force est de constater que les problématiques que rencontrent les mineurs s'étendent souvent au champ psychiatrique et demandent un suivi plus moins important.
- Le CHRS de l'association ESPOIR relève un manque d'appuis techniques quant au suivi des personnes sur le volet du travail à la parentalité.
- La CIMADE rencontre régulièrement des difficultés à orienter les personnes suivies par leur dispositif. Le parc d'hébergement social reste saturé sur la région colmarienne. Il est difficile pour eux d'aiguiller les personnes vers un logement. La CIMADE rencontre régulièrement de jeunes mères isolées ayant un ou plusieurs enfants en bas âges.

- L'association LA PETITE OURSE est en demande de pouvoir bénéficier de l'appuis technique d'un dispositif tel que le projet parentalité sur le volet de la parentalité. En retour, la Petite ourse pourrait apporter son expertise sur des situations particulières rencontrées au PP, notamment lors de conflit ou de séparations de couples.
- Le Relais Assistantes Maternel de Colmar a identifié le manque de structures d'accueil et de prise en charge des enfants de plus de 6 ans, porteurs d'handicaps.
- L'association RESONNANCE pointe le manque de dynamisme inter associations et inter structures.

Points de convergences :

Deux associations rencontrée (ESPOIR et LA PETITE OURSE) indiquent être en déficit de compétence sur le volet de l'accompagnement de la parentalité. Ne disposant pas de professionnels formés sur ce volet, le champ de la parentalité est traité « en surface » selon leurs propos. Ces deux associations sont en demande de pouvoir bénéficier d'un soutien technique sur l'expertise de la parentalité.

La totalité des partenaires souligne le manque de maillage entre professionnels du secteur social sur le territoire colmarien. Cinq partenaires envisagent le Projet Parentalité sous l'angle des complémentarités qui peuvent être amenées à leur structure et à leurs champs de compétence. Les liens inter-structures demandent encore à être étayés et consolidés.

- **Réflexions et pistes d'action pour rédiger un projet de service en 2023 :**

Ce travail d'expertise n'est qu'un début… Et les pistes de travail sont déjà nombreuses à l'aube d'écrire notre projet de service ! Le Projet Parentalité doit pouvoir se diversifier et s'inscrire dans certains besoins repérés.

Nous nous réjouissons que plusieurs partenaires demandent à renforcer nos liens pour gagner en compétence dans leurs accompagnements et répondre de manière plus juste aux besoins des bénéficiaires. Le Projet Parentalité s'inscrit également dans cette dynamique qui nous conduira à repenser notre ancrage territorial. Nous pourrons ainsi accompagner les personnes qui sont accueillies à identifier et mobiliser les ressources qui existent sur la ville de Colmar, ou encore dans une logique d'empowerment à créer d'autres ressources utilisables et mobilisables. Au Projet Parentalité d'être maintenant l'un des moteurs du lien social dans la Cité.

Voici des pistes de travail sur le plan opérationnel pour 2023. Il y a certes loin de la coupe aux lèvres, mais elles esquissent des « futurs possibles » plus que motivants pour notre équipe :

- Participer aux différentes rencontres partenariales afin que le Projet Parentalité se fasse à nouveau (re) connaître.
- Inscrire le Projet Parentalité, et par son intermédiaire le Dispositif enfance et Parentalité dans une dynamique territoriale à l'échelle du quartier puis de la ville.
- Développer la mobilité des professionnels du PP pour des « interventions/ateliers parentalité » dans les structures partenaires en demande.

- Rencontrer plus spécifiquement l'association RESONNANCE pour engager un partenariat de proximité avec le CERPD et les dispositifs d'alternative au placement classique.
- Rencontrer l'association ESPOIR afin de créer un partenariat de proximité dans l'intérêt conjoint de nos publics.
- Au travers du travail à la parentalité, il est nécessaire de repenser la définition de l'autonomie en valorisant et en créant davantage de liens sociaux « autour » des familles qui sont accueillies. Dans la perspective de leur départ du Projet Parentalité, cette action devrait permettre aux familles de bénéficier d'un réseau sur lequel s'appuyer.
- Développer davantage la notion de pair-aidance au sein du dispositif PP au travers de projets internes et externes.
- « Ouvrir les portes » du Projet parentalité ! Par exemple en invitant les partenaires à découvrir ce dispositif qui peut, d'ailleurs, être présenté par les résidents eux-mêmes, par exemple à l'occasion d'événements organisés pour les 30 ans de la structure en 2024 (préparation dès le quatrième trimestre 2023).
-

PARTIE 2 - LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- Date : 20/10/2015
- Capacité autorisée, installée, financée : 10 places
- Les évolutions annuelles des autorisations : Arrêté de révision de l'agrément du dispositif par la CeA attendu en 2023.

Population :

Dans un contexte familial difficile, certains événements ou accidents de la vie contribuent à détériorer la capacité à « être parent » et font obstacle à l'établissement de relations constructives et positives entre les membres de la famille. Nous accompagnons les parents et futurs parents dans la découverte de la parentalité qui désigne la façon de devenir et « d'être parent ». Le Projet Parentalité est un lieu "pour reprendre des forces" avant de reprendre une vie autonome.

Le Projet Parentalité accueille, sur orientation des services de la Protection Maternelle et Infantile ou à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, des familles avec enfants de moins de 3 ans, des futures mamans, des mères isolées ou encore des pères célibataires élevant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans. Il s'agit d'accompagner les parents en difficulté et leurs enfants pour dépasser une période de crise ou d'instabilité qui a ou pourrait avoir des conséquences graves sur leur équilibre et leur avenir familial.

A partir du cadre sécurisant du Projet Parentalité, nos équipes accompagnent ainsi les parents à identifier les besoins de leurs enfants et à y répondre durablement. Notre

priorité est d'accompagner les familles à prioriser le développement harmonieux de leurs enfants, tout en préparant la sortie du dispositif et l'avenir en mobilisant les ressources du territoire, par exemple les dispositifs de droit commun ou les associations familiales. Les familles profitent de ce temps d'accueil pour saisir l'opportunité de commencer une formation professionnelle adaptée, être accompagnées par notre équipe pluridisciplinaire dans les démarches administratives, les soins, rechercher un soutien psychologique ou être aidées dans la recherche ou l'exercice d'un emploi.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

En 2022 le Projet parentalité a examiné les demandes de 5 nouvelles familles, auxquelles s'ajoutent les familles déjà accompagnées au 1er janvier 2022.

4 ménages accompagnés en 2022 qui étaient déjà présents en 2021, pas de nouvel accueil

4 ménages accompagnés en 2022 qui étaient déjà présents en 2021, pas de nouvel accueil	**5 ménages non accueillis en 2022**
Origine de la demande pour les 4 ménages accueillis : • 1 Service Social de Secteur (Assistante Sociale) • 2 Aide Sociale à l'Enfance (CRIP et Inspecteur) • 1 autre structure	• Deux familles sont restées plusieurs mois sur liste d'attente et n'ont pu être accueillies en raison d'un manque de place • Pour une famille un avis défavorable a été émis par la C2PE • Deux familles, inscrites sur liste d'attente, n'étaient plus en demande au moment d'un possible accueil

Ces situations nous ont amenés à travailler de manière plus étroite avec l'Aide Sociale à l'Enfance dans une perspective de protection et non plus uniquement de prévention de la dégradation des situations. Pour accompagner ce changement, le rattachement du Projet Parentalité au Dispositif Enfance et Parentalité d'Appuis et l'inclusion dans un service unique regroupant le CESA et, à compter de fin 2022, l'Accueil Educatif de Jour, fût un facilitateur méthodologique indéniable.

Cet indicateur sera à suivre en 2023, le Projet Parentalité pouvant fort bien constituer pour l'ASE une alternative aux placements de fratrie et à la séparation d'avec leurs parents. Si cette dynamique devait se confirmer, elle impliquerait d'être clairement identifiée au travers du projet de service ainsi que la dotation de moyens d'intervention réévalués en comparaison de ceux du champ de l'insertion dont est issu le dispositif.

Répartition géographique :

Précédent lieux d'accueil :

Nous observons que le Projet Parentalité continue de jouer son rôle de prévention de la dégradation des situations en permettant à son public stabiliser sa situation pour rebondir socialement. Pour une autre part, le processus diffère et s'apparenterait davantage à un objectif de stabilisation post-accueil en institution, un marchepied vers le logement autonome, qui intègre l'ensemble des acteurs de la vie familiale touchés par la précarité et ses conséquences. C'est particulièrement le cas des jeunes enfants qui, indirectement ou directement, souffrent de la précarité des situations de leurs familles et sont susceptibles d'être exposés à un risque moral ou psychologique durant cette phase de transition entre un accueil institutionnel et l'accès à un logement autonome durable.

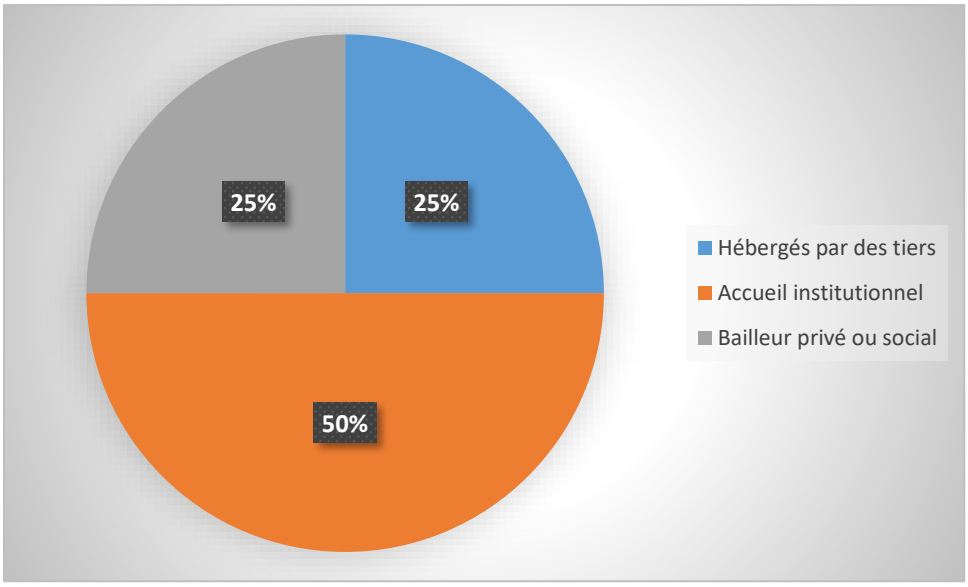

Figure 1: Précédent lieu d'habitation des ménages accueillis en 2022

Origine des mesures :

Le Projet Parentalité n'est pas à proprement un lieu de placement, donc il est erroné de parler de mesure au sens propre. Il n'y a pas eu de nouvel accueil en 2022, les motifs d'accueil sont donc les mêmes qu'en 2021.

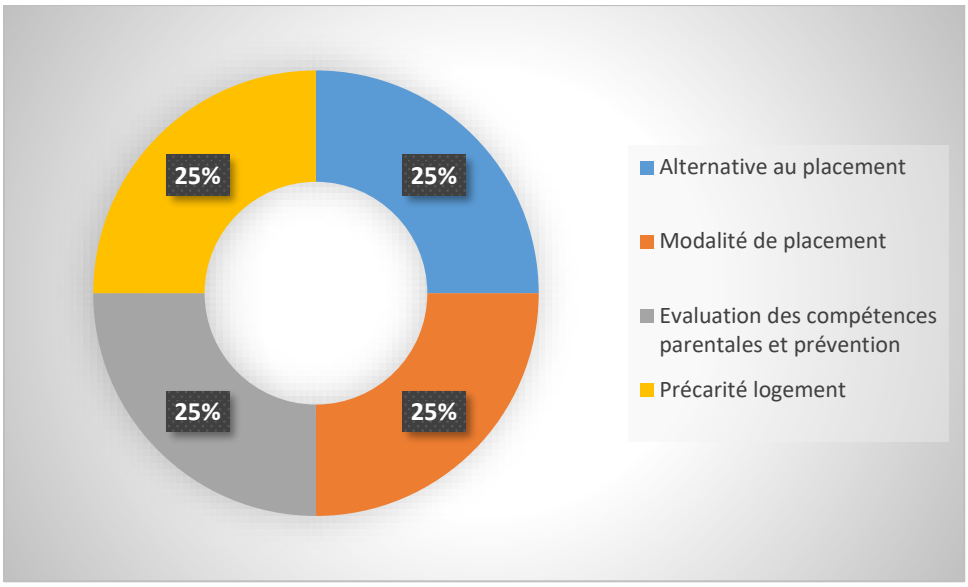

Figure 2: Identification du motif principal d'accueil en 2022

Les besoins liés la protection de l'enfance concernent 3 ménages sur les 4 accueillis en 2022. A noter également que pour le 4ème ménage, pour lequel le motif d'accueil était essentiellement lié à la précarité logement, l'accompagnement a mis en exergue un besoin non négligeable de prévention et l'instauration d'un travail étroit de collaboration avec le service de PMI.

De fait, ces éléments continuent de concourir à l'identification du Projet Parentalité comme un acteur innovant du champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Le dispositif est d'ailleurs identifié comme tel par la Collectivité européenne d'Alsace, en étant assimilé au niveau de ses procédures aux Centres Maternels et Parentaux du territoire colmarien. Dans le cadre de la procédure départementale, les demandes d'accueil sont étudiées par la Commission Projet Parents Enfants (C2PE) qui est animée par la PMI et réunit bimensuellement APPUIS, RESONNANCE, le service social de secteur. L'objectif de cette étude pluridisciplinaire et clinique est de déterminer dans quelle mesure l'une des structures du réseau est à même de répondre aux problématiques du ménage et d'élaborer des hypothèses d'axes de travail pour le futur accompagnement.

Suite à cette commission, l'inspectrice de l'ASE avalise ou interroge les propositions formulées par la C2PE pour confirmer que le principal motif d'accueil est bien le besoin en matière de parentalité. Cette organisation est susceptible de provoquer des hiatus entre le rôle consultatif de la C2PE et celui de l'ASE, absente (de fait) de cette instance mais déterminant en dernier ressort la possibilité ou non d'accueillir ou de poursuivre l'accompagnement d'un ménage.

Parmi les ménages présents au sein du projet parentalité en 2022 nous retrouvons souvent un parcours institutionnel et un historique de violences physiques ou psychologiques au sein de la cellule familiale. Les thématiques de la précarité des difficultés de gestion ou de l'instabilité de la situation locative n'ont pas disparue

puisque 3 ménages accueillis sur 4 en 2022 présentent une difficulté particulière sur l'un de ces plans.

A titre d'illustration, nous proposons ici deux focus :

L'accueil au Projet Parentalité comme modalité de placement d'une mère mineure :

Le Projet Parentalité a répondu à une demande de l'ASE en accueillant une jeune femme mineure enceinte avec son premier enfant et son compagnon majeur à compter d'octobre 2021. Cet accueil, réalisé pendant les premiers mois dans le cadre d'un double accompagnement avec l'Association LE LIEU, n'est pas sans nous rappeler les évolutions du dispositif CESA depuis 2018.

Les problématiques rencontrées tiennent à la préparation de la majorité de la mère de famille, la configuration familiale particulièrement complexe dans laquelle les difficultés sociales et médicales rencontrées par les membres de la famille de la mère ont des incidences directes sur la situation du couple, les conflits conjugaux récurrents et enfin, la prévention des troubles du développement des deux enfants, dans un contexte où la famille exprime une crainte viscérale de voir ses enfants placées, ce qui ne favorise pas naturellement l'instauration d'une relation d'aide et de confiance.

L'équipe a relevé ce défi avec engagement et professionnalisme. Nous n'excluons pas de reconduire des accueils exceptionnels de ce type, offrant un espace de développement et de stabilisation aux jeunes familles et une occasion pour de très jeunes parents de développer leurs compétences dans une perspective de prévention précoce. L'année 2022 a montré que le cadre du Projet Parentalité, alliant des logiques d'accompagnement souples (dites de « bas-seuil »), un accompagnement sécurisant quoiqu'offrant d'importants espaces d'autonomie et de liberté d'expérimenter, est en mesure de répondre aux besoins de certaines jeunes familles pour lesquelles l'accompagnement très contenant proposé par les Centres Maternels Classiques peut être mal vécu ou être insupportablement perçu comme la prolongation d'un accueil en foyer de type MECS ou FAE.

Cependant, cet accueil, s'il illustre une fois de plus l'enracinement du Projet Parentalité dans le champ de la protection de l'enfance, a également mis en exergue l'importance de repenser le projet de service du dispositif afin de le voir doté des moyens nécessaires à ce type d'action compte tenu de certaines limites partenariales sur lesquelles il nous faudra également agir. Pourrait par exemple se poser à l'avenir la question du recrutement d'une équipe de surveillants de nuit en cas de développement du nombre d'accueil de parents mineurs.

L'accueil au Projet Parentalité comme alternative au placement d'une fratrie :

L'une des familles accueillies en 2021 et accompagnée tout au long de l'année 2022, bénéficie d'une mesure de placement pour trois enfants de la fratrie. Notre action et la remobilisation de la mère de famille a permis de convertir cette mesure en placement à domicile, dont la mise en œuvre prendra effet lors de la sortie du Projet Parentalité. Nous pouvons percevoir cette décision de l'ASE comme la reconnaissance du travail mené par notre équipe.

Cet accompagnement nous a également fortement mobilisé en raison : d'une quatrième naissance au sein de la fratrie, d'un conflit parental impliquant

l'ordonnance d'une mesure de protection pour la mère et l'instauration de visites médiatisées que nous avons accompagnées en plus de nos missions habituelles. En outre, les difficultés personnelles de la mère nous ont conduit à proposer au Juge des Enfants l'instauration d'une Mesure d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) et à amorcer un partenariat avec l'UDAF.

Au-delà de ses singularités, cette situation montre comme la précédente, la capacité de l'équipe du Projet Parentalité d'accueillir des familles en grande difficulté et de trouver les ressources pour intervenir au sein de situations particulièrement complexes.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Répartition hommes - femmes :

Nous observons que les difficultés conjugales sont prégnantes pour les familles accueillies. En effet, une mère isolée a fait l'objet courant 2022 d'une ordonnance de protection en raison des agissements du père de ses enfants.

La répartition hommes/femmes des familles accueillies en 2022 témoigne de l'accueil prépondérant de mère isolées. En effet, nous n'avons accueilli que deux pères en 2022 et l'un des couples s'est séparé de manière conflictuelle durant son séjour au Projet Parentalité. Une partie de notre travail s'est alors orienté vers l'accompagnement de cette séparation et la préservation de l'intérêt des deux enfants de la famille.

Figure 3: Répartition par genre des parents accueillis au Projet Parentalité en 2022

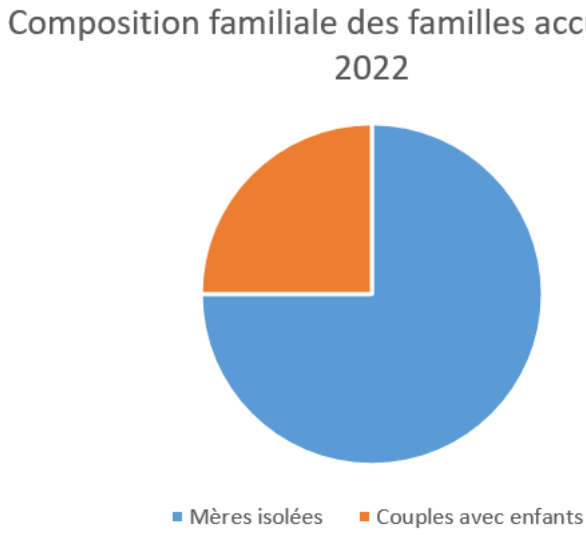

Figure 4: Composition familiale des ménages accueillis en 2022

Répartition par tranches d'âge :

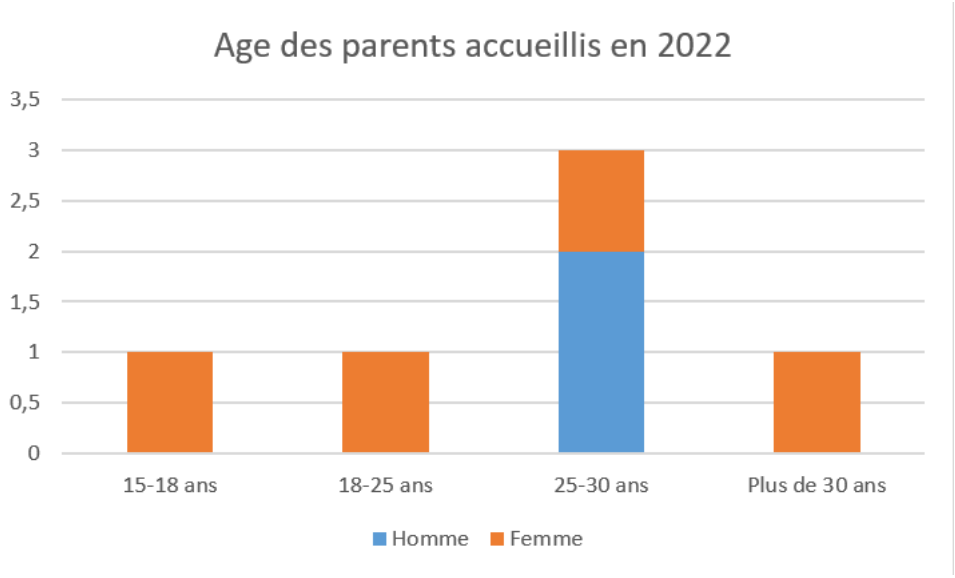

Figure 5: Âges des parents accueillis en 2022

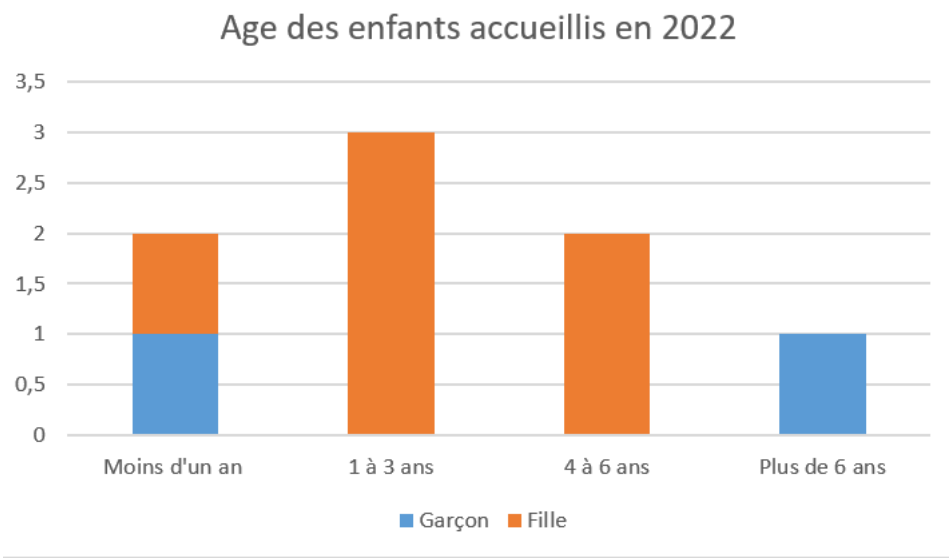

Figure 6 : Âge des enfants accueillis en 2022

Dans la continuité des années précédentes, la répartition des âges au 31 décembre montre la jeunesse des parents accueillis au Projet Parentalité. Ils sont majoritairement âgés de 18 à 30 ans. La jeunesse du public accueilli demande un accompagnement spécifique. En effet, le jeune parent a souvent eu un parcours compliqué et l'accueil au sein du Projet Parentalité le renvoie à sa propre histoire, qu'il n'a pas toujours bien comprise. Il peut s'agir de réminiscence de placements mal vécus durant l'enfance et l'adolescence, de peur du placement de ses enfants, d'être jugé, observé.

Deux naissances, une fille et un garçon, ont eu lieu au cours de l'année 2022, nécessitant de travail d'accompagnement de ces grossesses de préparation de l'arrivée d'un nouvel enfant dans des configurations familiales fragiles ainsi qu'un étayage et un soutien accru à la parentalité vis à vis des ainés des fratries.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Plusieurs problématiques ou caractéristiques de notre public viennent directement influencer nos missions et conditionnent nos pratiques. Nous citerons prioritairement :

- Diversification culturelle des familles avec nombre d'us et coutumes différents auxquels nous essayons de nous adapter. Ces aspects culturels peuvent induire de la défiance vis-à-vis de l'équipe éducative, une difficulté à s'ouvrir vers l'extérieur et donc limiter la socialisation de l'enfant – par exemple avec des refus d'inscription en crèche. Pauvreté des jeux éducatifs et d'éveil, non-respect du rythme de l'enfant par manque d'information.
- Problématique de la langue certaines mères sont particulièrement isolées et coupées du monde extérieur
- Demande de séjour – vécu traumatique – problématique de disponibilité psychique des parents pour leurs enfants – gestion des émotions
- Mères isolées, en difficulté pour assurer régulièrement la scolarité des enfants ou les soins dont ils ont besoin. Deux cas de figures se distinguent : l'épuisement parental (psychique et physique) et le manque de disponibilité en raison de l'impératif d'insertion socio-professionnelle.

- Difficulté séparation mère enfant
- Question prégnante de la subsistance et des démarches administratives qui peuvent dans certains cas faire passer toute autre considération au second plan
- Impact des conflits conjugaux sur les enfants, nécessité d'engager une médiation familiale.

Les caractéristiques du public induisent un besoin fort de réassurance au démarrage de l'accompagnement. De plus, l'accueil de couples de jeunes parents soulèvent le besoin de parfois intervenir pour les aider à réguler leurs conflits et à en préserver l'enfant. En raison d'une forte centration de certains parents sur leur propre situation d'adultes, il n'y parfois pas de prise de conscience de l'impact sur l'enfant présent ou sur l'enfant à naître. Il revient alors aux professionnels de les accompagner à décrypter les signaux émis, parfois faiblement, par les enfants en bas âge de sorte à leur permettre d'identifier les signes d'inconfort, de mal être ou d'anxiété pour y répondre à l'instar de tous les autres besoins des enfants. A cet égard, la spécialisation de l'équipe pluridisciplinaire autour du développement du petit enfant est essentielle.

Les problématiques sociales et socio-économiques mobilisent également notre équipe dans l'accompagnement de la vie quotidienne. Nous constatons la progression de difficultés liées à la dématérialisation de la vie administrative conjuguée au rétrécissement de l'accessibilité des institutions (CAF, CPAM mais aussi dans une moindre mesure les services sociaux généralistes). Ces dynamiques ne favorisent pas pour notre public un accès aisé à ses droits, ni la conduite en autonomie des démarches qui lui permettront de faire évoluer sa situation.

Nous estimons pouvoir répondre, conformément aux valeurs d'APPUIS, à une partie de ces problématiques sociales comme de celles liées à la parentalité. Cependant, nous y reviendrons, dans un environnement complexe et en perpétuelle évolution, il serait illusoire, voire dangereux, de n'envisager l'accompagnement des personnes accueillies au seul prisme des compétences que nous développons au sein de l'équipe. Notre inscription dans les réseaux partenariaux est plus que jamais essentielle pour favoriser ou restaurer l'autonomie de nos publics. Face au risque d'épuisement physique et psychique des parents, écartelés entre leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants et leurs difficultés d'adultes, nous regrettons particulièrement la quasi impossibilité de faire appel aux services de TISF via les Territoires de Solidarité en raison de leur saturation. Ce constat nous conduit à interroger la pertinence d'internaliser une telle fonction à titre expérimentale du sein du Projet Parentalité.

Quelques particularités à mettre en exergue si nécessaires :

- L'accueil de parents mineurs conduit notre équipe à développer un accompagnement selon une triple finalité :
- Soutien socio-administratif pour prévenir les conséquences sur les enfants des difficultés sociales de leurs parents
- Etayage de la fonction parentale dans le contexte de la fin de l'adolescence
- Mise en œuvre de la mesure de protection prononcée au bénéfice des parents mineurs en lien étroit avec les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces trois dimensions structurantes de notre accompagnement doivent également intégrer et mobiliser les détenteurs de l'autorité parentale. Nous devons ainsi développer une véritable approche globale du système familial sur (au moins) trois générations.

S'agissant de l'une des deux naissances, le travail d'accompagnement de la mère de famille isolée a été particulièrement ardu. Pour exemple, la mère était initialement dans l'intention de recourir à une interruption volontaire de grossesse et avait entrepris les démarches et protocoles médicaux en ce sens avant de revenir sur sa décision avec toute l'anxiété que les médicaments aient déjà pu avoir un effet sur l'embryon. La préparation de l'accouchement fût également particulièrement complexe, en raison du faible nombre de relais sur qui la mère pouvait compter pour prendre soin de ses trois premiers nés le temps de son hospitalisation. La présence accrue de l'équipe fût alors essentielle.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

La stabilité des effectifs du Projet Parentalité en 2022 fait qu'il n'y a pas d'éléments de comparaison tangible entre les exercices 2021 et 2022.

Nous avons noté par ailleurs dans ce rapport d'activité, l'accroissement significatif de la complexité des situations, notamment en lien avec la question de la protection de l'enfance et sa conjonction avec les thématiques d'isolement et de précarité sociale.

Nous serons attentifs en 2023 à l'évolution des caractéristiques des usagers, en lien avec la période de lourde inflation qui touche tout particulièrement les familles monoparentales et a une incidence évidente sur l'exercice de la parentalité.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

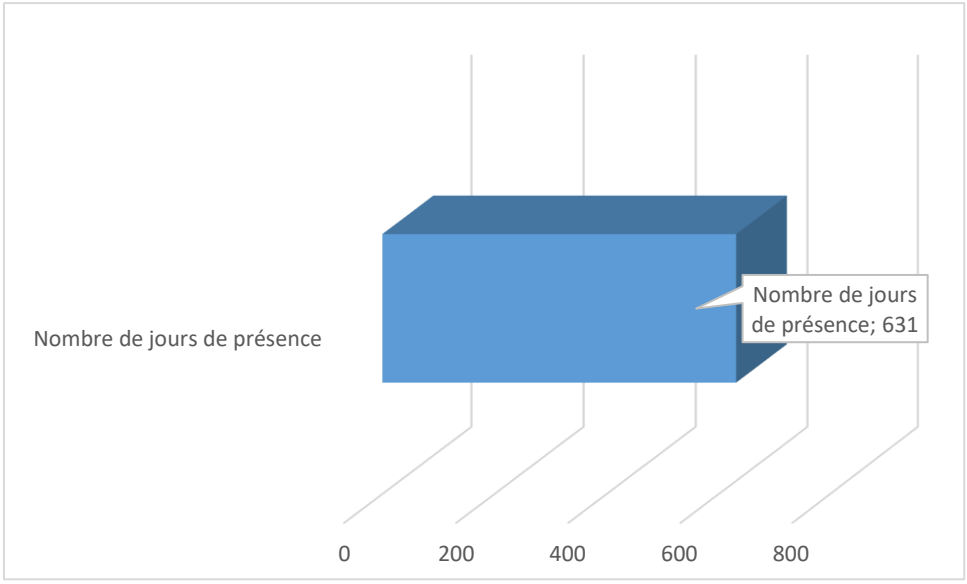

Figure 7: Nombre de jours de présence de la famille sortie du Projet Parentalité en 2022

Motifs de la sortie / fin de mesure :

Un seul ménage a quitté le dispositif en 2022 au second semestre, il était présent depuis 2021 et a donné naissance à un second enfant durant le séjour. Le couple a pu entreprendre des démarches de relogement dès lors que sa situation financière et professionnelle a été stabilisée. La durée totale du séjour s'élève à 631 journées soit 21 mois, durée légèrement inférieure à celles des séjours des familles sorties en 2021 mais sur un échantillon trop singulier pour être statistiquement représentatif. Des orientations pour prolonger l'accompagnement à la parentalité ont été proposées dans le cadre de la prévention mais écartées par la famille au moment de son départ. En l'absence de danger avéré, les services départementaux maintiendront une simple veille autour de la famille via les dispositifs de droit commun.

Notons que pour les trois familles présentes ayant passé toute l'année au Projet Parentalité, deux d'entre-elles sont concernées par des mesures de protection de l'enfance, imposant pour l'une d'elle au moins le maintien de l'accueil jusqu'à la majorité de la mère de famille.

Eléments explicatifs / Compréhension des sorties :

Dans les faits, ce qui vient mettre fin à l'accompagnement par l'unité reste majoritairement l'attribution du logement, ce qui s'avère particulièrement difficile à Colmar. Si le besoin d'accompagnement à la parentalité perdure, il incombe à l'équipe et à nos partenaires de mobiliser les dispositifs existants dans le champ de la prévention ou de la protection de l'enfance. Quelles que soient les durées de séjour, nous constatons qu'un besoin, exprimé ou non d'accompagnement à la parentalité existe dans chacune des situations accueillies, a minima à titre préventif.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

Tableau 1: Synthèse des mouvements d'effectifs au PP en 2022

Projet Parentalité	2020	2021	2022
Capacité d'accueil	10	10	10
Nombres de personnes présentes au 31/12	6	13	10
Nombre de ménages entrés	0	4	0
Nombre de personnes entrées	0	13	2
Nombre de ménages sortis	3	2	1
Nombre de personnes sorties	7	8	5
Nombre de ménages accompagnés	5	6	4
Nombre de personnes accompagnées	13	21	15
Taux d'occupation moyen	106,8%	92.90%	130.6%
Journées théoriques	3 660	3 650	3650
Journées réalisées	3 909	3391	4767

2021 avait été marquée par le renouvellement complet de notre effectif. A l'inverse, 2022 se caractérise par une particulière stabilité, à un niveau d'activité élevé cependant. Cela n'a pas permis de réaliser de nouveaux accueils, en effet lorsque la seule famille ayant quitté le dispositif en 2022 est partie, les familles sur liste d'attente n'étaient plus en demande ou avaient vu leur situation évoluer.

Trois des quatre familles accompagnées en 2022 ont vu leur composition évoluer avec trois naissances (une en 2021, deux en 2022) et une séparation de couple au début de l'année. Logiquement, les durées moyennes de présence se sont allongées, la durée moyenne de présence des 10 personnes accueillies au 31 décembre est de 17 mois (ramenée à 14 mois si l'on intègre l'ensemble des 15 personnes accompagnées en 2022). Pour rappel la durée moyenne de présence des familles sorties en 2021 était de 24 mois.

De fait, il est possible que la crise sanitaire ou le renouvellement de notre équipe ait provoqué en 2021 un allongement de la durée de présence, toutefois, nous observons que la durée moyenne de séjour en 2022 reste relativement longue. En conséquence, nous émettons l'hypothèse que la dégradation des situations, les mesures de protections de l'enfance exercées au Projet Parentalité et les tensions sur le marché locatif public (eu égard à la reconfiguration du parc colmarien en cours) expliquent davantage la durée actuelle de séjour au PP. Dans le cadre du futur projet de service, ce paramètre sera à prendre en compte pour faire évoluer et développer notre capacité d'accompagnement dans la durée. Egalement, nous avons commencé à renforcer nos liens de travail avec APPUIS Loge et devront poursuivre ce travail pour faciliter l'accès des familles au parc privé conventionné ou non, avec éventuellement le soutien de dispositifs d'intermédiation locative.

Egalement, il nous faut comme l'an dernier en compte la taille réduite de notre échantillon, peu représentative de l'activité normale du Projet Parentalité avant 2019. La durée de séjour, demeure variable en fonction des singularités de chaque situation. Un accueil pourra permettre de sécuriser les liens familiaux et être un tremplin pour une poursuite dans un logement autonome. Pour d'autres situations le temps d'accueil permettra d'entamer de nombreuses démarches (ouvertures de droits, insertion sociale, professionnelle, scolaire santé…) dont les délais d'aboutissement, qui ne dépendent pas uniquement de nos actions, conditionnent la durée de l'accueil.

Tableau 2: Synthèse de l'activité globale du PP en 2022

ACTIVITE	**N-3** **2019**	**N-2** **2020**	**N-1** **2021**	**N** **2022**
Capacité autorisée	10	10	10	10
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de journées	3650	3660	3650	3650
Nombre réel de journées	3789	3909	3391	4402

Nombre retenu de journées			3391	4767
Taux d'occupation réel en %	103.81%	106.8%	92.9%	130.6%
Ecart Retenu/Réel			-259	+1117

La synthèse de l'activité montre une évolution considérable du nombre de journées réalisées. Ceci s'explique par la présence de plusieurs familles de grande taille. Une seule dyade mère-enfant a été accompagnée en 2022, les autres familles étant respectivement composées de 4, 3 et 5 membres).

Ce taux d'activité doit nous amener à réfléchir rapidement à la taille de notre effectif en lien avec les besoins identifiés par la Collectivité européenne d'Alsace et ses évolutions au regard des difficultés socio-économiques de familles de plus en plus nombreuses. Nous pourrions également envisager de restaurer une capacité d'accueil en logement diffus (ce qui a existé par le passé au Projet Parentalité). Il pose également la question de la taille de notre équipe pour répondre aux besoins singuliers de chaque famille et les accompagner de manière satisfaisante.

PARTIE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

Le projet d'accompagnement repose sur le renforcement de deux axes d'accompagnement qui sont le quotidien et la dimension citoyenne. Il prend appui sur plusieurs principes issus des sciences humaines et politiques tels que :

- La conscientisation, concept pivot de la pensée du pédagogue Paulo Freire
- Le développement social, à partir de l'approche communautaire (assimilables aux logiques du « social organizing » nord-américain)
- Le développement du pouvoir d'agir (vocable utilisé par Y. Le Bossé pour transposer la notion anglo-saxonne d'empowerment)
- L'inclusion sociale et l'émancipation comme perspectives faisant écho à la définition légale du travail social (art. D. 142-1-1. Du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Ces principes s'enracinent dans la philosophie d'intervention et les valeurs d'APPUIS refusant fermement toute logique d'oppression ou de domination sociale.

A partir de ces principes, les accompagnements que nous proposons sont structurés autour de trois axes principaux :

- Les difficultés personnelles de la mère et/ ou du couple parental
- Les difficultés parentales
- L'accès au logement stable

Auxquels s'ajoutent le plus souvent des axes de travail propres à chaque situation familiale.

Pour travailler avec les familles accueillies au rétablissement de leur situation, notre équipe pluridisciplinaire développe un accompagnement socio-éducatif global pour lequel, l'ensemble des dimensions de la personne est pris en compte. Dans sa composante éducative, notre modèle d'intervention favorise l'émergence de solution par la co construction. L'idée est de permettre aux familles de développer un haut degré d'analyse de leurs difficultés, ainsi que la créativité et l'assurance qui leur sont nécessaires pour élaborer leurs propres solutions. Ainsi positionnés, les professionnels de l'équipe sont davantage des experts-maïeuticiens s'appuyant sur les savoirs expérientiels des familles que des prescripteurs plaquant des solutions préconçues et standardisées. Le projet personnalisé issu de la loi du 2 janvier 2002, dont nous avons retravaillé le format et la méthodologie en 2021 et 2022 est redevenu le pivot de cette dynamique de co-construction. Pour deux familles, nous avons travaillé à partir du PPE, dans le cadre des procédures propres à la protection de l'enfance.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

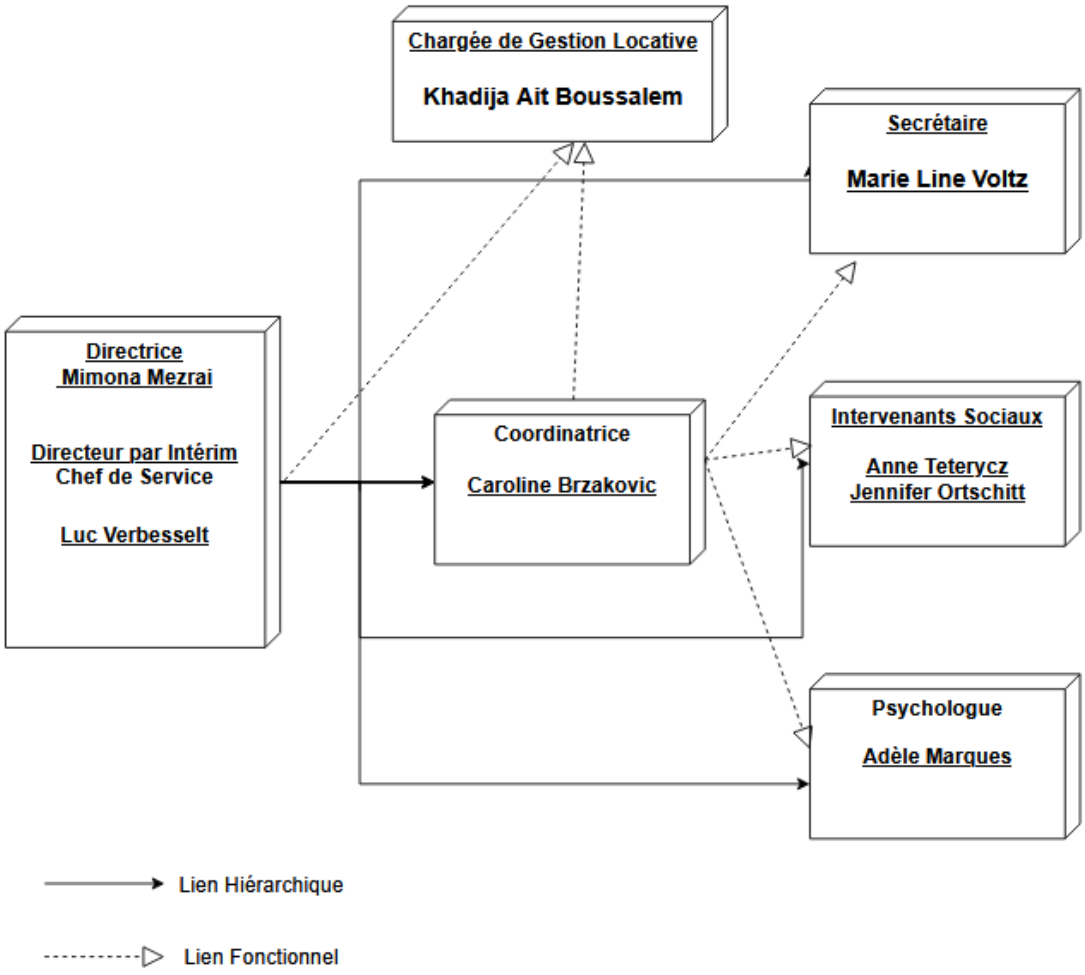

Figure 2: Organigramme hiérarchico-fonctionnel 2022

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	APPUIS	
	APPUIS 2022	**Projet Parentalité**
Année		***2022***
Personnel de direction		**0,1**
Personnel Administratif et des services généraux		
dont Secrétaire		**0.1**
Dont Chargée de Gestion Locative		**0.1**
Personnel d'encadrement sanitaire et social		

dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif		**0.5**
Personnel éducatif, pédagogique et social		
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ		1,5
Coordinatrice/EJE		0.5
dont Hôte de pension de famille[1]		
dont Assistant de service social		
dont Conseiller en économie sociale et familiale		
dont Pair-aidant		
dont Animateur social		
Personnel médical		
Psychologues et Personnel paramédical		
dont Psychologue		**0.2**
dont Auxiliaire de puériculture		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif		
Ensemble		**3**

Sexe du personnel selon la fonction occupée

			Chiffres nationaux	En %
	Femme		**Projet Parentalité**	
	73,3	**Homme**	**Femme**	**Homme**
Personnel de direction	49	26,7		
dont Directeur ou responsable de l'établissement	90	51	100	
dont Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	39,8	10	100	
Personnel des services généraux	23,5	60,2	100	
dont Surveillant de nuit	65,7	76,5		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	62,8	34,3		
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	72,6	37,2		100
Personnel éducatif, pédagogique et social	71,6	27,4		
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	64,1	28,4	100	
dont Moniteur éducateur	70,8	35,9		
dont Hôte de pension de famille	85,7	29,2		
dont Assistant de service social	95,7	14,3		
dont Conseiller en économie sociale et familiale	51,5	4,3		

dont Animateur social		48,5		
dont Pair-Aidant	90,7			
Psychologues et Personnel paramédical	84,2	9,3		
dont Psychologue	99,3	15,8	100	
dont Auxiliaire de puériculture	**64,5**	0,7		
Ensemble				

Age du personnel

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
	CHRS		**Projet Parentalité**
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins de 30 ans	11	12	1
30 à 39 ans	24,1	24,6	3
40 à 49 ans	29,8	28,3	4
50 à 59 ans	29,7	27,7	
60 ans ou plus	5,5	7,4	
Age moyen (en années)	44,1	43,9	41.37

Ancienneté du personnel

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
	CHRS		**Projet Parentalité**
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins d'un an	13,3	15	62.5
1 à 4 ans	30,3	29,4	12.5
5 à 9 ans	22,8	21,4	12.5
10 à 19 ans	23,1	23,7	12.5
20 ans ou plus	10,6	10,5	
Ancienneté moyenne (en années)	8,1	8,3	3.31

Diplôme par catégorie professionnelle (faisant fonction) pour les intervenants sociaux du service

	DRESS	**Projet Parentalité**	
	2016	**2022**	**2022**
	%	**ETP**	**%**
Personnel éducatif, pédagogique et social			
dont Éducateur spécialisé		1	45.45

dont Moniteur éducateur			
dont Hôte de pension de famille			
dont Assistant de service social			
dont Conseiller en économie sociale et familiale		0.5	22.73
dont Coordinatrice/EJE		0.5	22.73
dont Pair-Aidant			
Psychologue		0.2	9.09
Ensemble	**0**	**2.2**	**100**

En 2022, le service regroupant les activités du Projet Parentalité et du dispositif CESA est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

- 1 éducatrice spécialisée, interlocutrice privilégiée des familles et des partenaires impliqués. Elle développe une approche globale des situations, faisant de tout acte de la vie quotidienne un potentiel support éducatif.
- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale à 0.5 etp à compter de juillet 2022. Cette professionnelle, initialement positionnée en soutien des actions collectives s'est également impliquée dans les accompagnements individuels notamment lors des absences de l'éducatrice spécialisée puis de son départ.
- 1 coordinatrice pédagogique, de formation éducatrice de jeunes enfants, intervenant en soutien de l'équipe pour les études de situation d'aide à la compréhension et de maintien d'une relation professionnelle et aidante pour les familles. La coordinatrice peut également proposer des entretiens aux enfants ou aux parents pour compléter le regard et l'évaluation de l'équipe. C'est une encadrante fonctionnelle, dont l'expertise de la clinique éducative et le sens de l'organisation de l'activité quotidienne de l'équipe complète l'action du chef de service.
- 1 psychologue (mise à disposition par détachement du CESA), intervenant en complément de l'accompagnement éducatif, en lien direct ou indirect avec les jeunes accueillis et leurs familles. Son expertise lui permet de soutenir la réflexion de l'équipe éducative tout en favorisant le développement d'un réseau partenarial.
- 1 secrétaire chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives comprenant la gestion quotidienne de la caisse du service. Son sens de l'accueil et du contact favorisent une écoute active et une observation des jeunes qui complète celles des travailleurs sociaux.
- 1 chef de service éducatif dont l'action est centrée sur les dimensions organisationnelles et fonctionnelles du service composé de deux dispositifs (CESA et PP). Il est garant du cadre de travail. Il élabore le partenariat et fait connaître le service. En complémentarité de la coordinatrice, le chef de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail.
- 1 chargée de gestion du patrimoine qui coordonne avec les services supports la plupart des aspects pratiques liés à la locations et l'occupation des logements du parc public et privé. Son rôle auprès des jeunes du CESA s'apparente à celui d'une agence immobilière essentiel dans la compréhension des enjeux du savoir-habiter.

- 3 surveillants de nuit qui interviennent en relais des professionnels de journée pour s'assurer de la sécurité et du bien-être de l'ensemble des personnes accueillies. En étroite collaboration avec les cadres d'astreinte, leur intervention n'est toutefois pas directement matérialisée par une tournée quotidienne, les résidents du Projet Parentalité sont informés lors de leur accueil et par voie d'affichage de leurs coordonnées et de leur possibilité de les contacter en cas de difficulté.
- La Directrice Enfance et Parentalité qui assure la coordination de l'action des services CESA/PP, AED/AEDR et MNA avec l'ensemble de celles des autres services et directions d'APPUIS. Son action s'inscrit dans une interface entre la Direction Générale et le service. Agissant de manière ponctuelle auprès des familles, son rôle est alors celui d'un cadre de second recours dans l'hypothèse de la nécessité d'une médiation entre eux et le service ou d'un appui hiérarchique aux salariés.

Il est à noter que seuls les l'Educatrice Spécialisée est intégralement affectée à l'activité du Projet Parentalité. L'ensemble des autres professionnels est mutualisé avec le dispositif CESA ou encore le service AED/AEDR s'agissant de notre secrétaire. La psychologue, quant à elle, intervient à hauteur de 0.2etp au sein du Projet Parentalité. La chargée de gestion du patrimoine, les surveillants de nuit et les cadres d'astreinte sont communs aux différents services d'APPUIS.

Evolution de la composition des équipes en 2022 :

L'année 2021 fût marquée par un renouvellement important des effectifs du service et des vacances de poste, parfois longues de plusieurs mois, ajoutant une difficulté supplémentaire obérant dans une certaine mesure la continuité de service. En 2022, ce mouvement s'est poursuivi.

Le fonctionnement du service a été notamment mis à mal par les deux périodes d'intérim assurées par le Chef de Service (auprès du service AED/AEDR de mars à mai 2022, puis au niveau de la Direction Enfance et Parentalité à compter de l'été). Ces intérims ont conduit, par voie de conséquence, la coordinatrice à assurer certaines missions en tant que Cheffe de Service, réduisant d'autant sa capacité d'intervention éducative directe auprès des familles du Projet Parentalité.

Autre aspect ayant eu une incidence sur la capacité d'action du service en 2022, le départ non prévu de l'éducatrice du Projet Parentalité. Même s'il a été anticipé autant que possible, ce départ a provoqué une vacance de poste (faute de candidatures satisfaisantes et compte tenu du départ anticipée d'une professionnelle recrutée en CDD pour pallier cette absence) de deux mois en novembre et décembre. Le relais a été pris auprès des familles par les autres membres de l'équipe du CESA/PP mais avec une présence nécessairement plus réduite, l'ensemble de ces postes étant mutualisés sur plusieurs actions.

Cette évolution de nos effectifs nous a conduit à suspendre les travaux autour de la rédaction de notre projet de service. Ils seront repris en 2023 avec l'arrivée des nouveaux membres de l'équipe avec pour objectif d'être finalisé avant le 31 décembre 2023.

Nous avons enfin poursuivi la mise à disposition à hauteur de 0.2etp de la psychologue du CESA auprès du Projet Parentalité. Son intervention apporte une plus-value

évidente en terme d'ouverture d'espaces de parole et d'accompagnement des situations les plus en souffrance. Elle nous permet également de nous mettre en conformité avec le nouveau cadre de protection de l'enfance prévu par la loi Taquet qui impose une évaluation psychologique et médicale lors de chaque rapport annuel pour les mineurs confiés à l'ASE. Au regard de l'évolution de notre activité et du renforcement de la dimension Protection de l'Enfance, nous avons proposé au budget 2023 la création de 0.2 etp de Psychologue de manière pérenne au Projet Parentalité.

Une action transdisciplinaire centrée sur le projet de la personne accueillie :

En 2021, comme en 2020, l'accompagnement des familles implique une mobilisation intense du partenariat, quoiqu'elle ait été limitée par la situation sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement de nombreux services et institutions du territoire. La coordination de l'ensemble des intervenants est une donnée essentielle de l'accompagnement de notre public dont le projet doit rester au centre de l'ensemble des considérations des acteurs professionnels (figure 8).

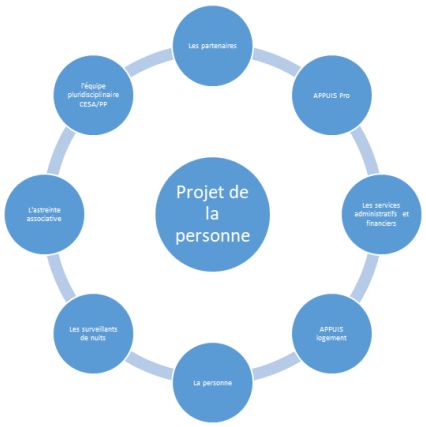

Les services supports d'APPUIS :

L'activité du Projet Parentalité ne peut s'envisager indépendamment de celle de l'ensemble de l'association APPUIS, particulièrement de ses services supports.

Les services administratifs et financiers qui impulsent et favorisent le déploiement de procédures harmonisées au sein de l'association en veillant à la conformité de nos pratiques avec le cadre légal. La Mission Qualité d'APPUIS a spécifiquement pour objectif de favoriser une harmonisation des pratiques au sein de l'association, sans étouffer sous des processus monolithiques la créativité ou la singularité de chacun d'eux.

Autre service support, APPUISPRO réalise des prestations techniques, d'équipement du logement, du nettoyage, de menus travaux, des réparations locatives en cours et fin de bail.

La coordination entre les services thématisés et les services supports de l'association APPUIS est unanimement décrite comme perfectible. Elle fait l'objet d'une attention particulière pour renforcer l'efficience de l'association en engageant des processus durables qui permettront tout à la fois la poursuite de la croissance d'APPUIS par le

développement de ses activités et l'atteinte d'un haut niveau « d'éthi-qualité » des prestations offertes aux personnes accompagnées.

L'amélioration des synergies entre le Projet Parentalité et les services supports, particulièrement APPUIS LOGE et la Mission Qualité, sera un axe de travail en 2023.

Les autres services du Dispositif Enfance et Parentalité :

Le développement de la protection de l'enfance au sein d'APPUIS a eu comme première conséquence la création du Dispositif Enfance et Parentalité pour regrouper les trois services dédiés : CESA/PP – MNA et AED/AEDR. Le second semestre de l'année 2022 a été consacré à faire émerger un sentiment d'appartenance commune et une identité au sein du DEP, démarche s'intégrant à la dynamique du « Faire Association » voulue par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de promouvoir des projets interservices, d'actions collectives conjointes, d'organiser des rencontres thématiques ou partenariales communes (par exemple avec la PJJ en décembre). Les projets communs sont d'autant plus importants qu'ils permettent de mettre en commun des ressources, qui, au sein de chaque service seraient insuffisantes, mais qui mise en commun, permettent de mener des actions innovantes au bénéfice des familles et des jeunes.

La journée intervervices du 06 décembre 2022, ayant réuni l'ensemble des services d'Appuis, a été l'occasion d'un partage, attendu de longue date. Le Projet Parentalité, a pu à cette occasion présenter ses actions et son implication au travers de capsules vidéos et de supports créés spécialement. Ces supports ont naturellement vocation à être réemployés à l'avenir. Nous amplifierons cette dynamique en 2023 avec de nouvelles rencontres partenariales et des actions visant à ce que chaque salarié prenne conscience et connaissance des ressources internes au DEP ou, plus largement à l'échelle associative.

Tirer pleinement bénéfice de l'association du Projet Parentalité et du CESA au sein d'un même service :

Le Projet Parentalité et le CESA ont une histoire commune, celle de naître à partir d'une spécialisation progressive d'un groupe de vie d'un CHRS et de son autonomisation. Depuis janvier 2021, le Projet Parentalité et le CESA forment un service nourri par nombre de leurs logiques communes d'intervention : inconditionnalité de l'accueil, modèle éducatif basé sur l'expérimentation par les publics et mobilisation de leurs acquis expérientiels, refus des logiques de domination sociale, perspective émancipatrice de l'intervention sociale etc.

Ceci étant posé comme unissant naturellement les deux dispositifs au sein d'un service innovant, la distance géographique et les spécificités de chaque public tend à l'inverse à provoquer un mouvement centrifuge éloignant les professionnels qui n'interviennent pas sur les deux dispositifs. Conscients de cette potentielle difficulté, nous avons souhaité favoriser l'émergence de projets ou d'actions collectives communes en 2022 afin de créer ou amplifier des synergies qui profiteront à tous, professionnels comme personnes accueillies. C'est ainsi que nous avons remanié l'organisation des réunions communes et développé des actions qui ont pu ensuite être élargies à l'ensemble du service comme par exemple le projet « Rencontre avec l'Animal » sur lequel nous reviendrons infra.

Cette dynamique est amenée à se développer avec la création fin 2022 de l'Accueil de Jour à St Louis et Altkirch, projet porté par le service CESA/PP pour la direction Enfance et Parentalité et qui a été retenu par les services de la CeA dans le cadre d'une procédure d'appel à projet.

L'accompagnement individuel :

> *En tant que concept, la parentalité regroupe des dimensions d'ordre matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Emergeant dans le champ de la psychologie, il a été l'objet d'appropriation par d'autres disciplines et enrichi par elles pour aujourd'hui désigner* « l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soin et d'éducation, mis en œuvre pour un enfant par un parent (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie. »[9]
>
> *La parentalité recouvre ainsi l'ensemble des champs de la vie de parents : leurs attributions, droits, obligations et responsabilités pour ce qui touche la procréation, la naissance, l'établissement de la filiation génétique et/ou juridique, l'exercice de l'autorité parentale, l'éducation et l'ouverture de droits sociaux spécifiques. Elle désigne donc la fonction d'être parent, en y incluant à la fois des responsabilités juridiques, des responsabilités morales, et des responsabilités éducatives qui se traduisent dans un ensemble de compétences psycho-sociales. Ce sont ces compétences du « métier de parent » que les équipes d'Appuis, soutiennent dans une démarche d'accompagnement soutenante et sécurisante au jour le jour*

Le Projet Parentalité accueille, sur préconisation des services de la Protection Maternelle et Infantile ou à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, des familles avec enfants de moins de 3 ans, des futures mamans, des mères isolées ou encore des pères célibataires élevant un ou des enfants de moins de 3 ans. Il offre aux familles un lieu de protection, un lieu "pour reprendre des forces" avant de reprendre une vie autonome.

Le Projet Parentalité apporte, à travers le partage de la vie quotidienne, un soutien éducatif aux enfants et à leur famille. Ainsi, l'accompagnement à la parentalité que nous proposons s'adresse aux familles fragilisées pour les aider surmonter certaines épreuves de la vie comme une grossesse, l'arrivée d'un enfant et les premières étapes du parcours éducatif de l'enfant. Nous accompagnons les parents et futurs parents dans la découverte de leur parentalité qui désigne leur façon de devenir et « d'être parent ».

[9] SELLENET, C. 2007. La parentalité décryptée, pertinence et dérives d'un concept. L'Harmattan.

Dans un contexte familial difficile, certains événements ou accidents de la vie contribuent à détériorer la capacité à « être parent » et font obstacle à l'établissement de relations constructives et positives entre les membres de la famille. Nos actions ont pour objectif d'accompagner les parents en difficulté et leurs enfants pour dépasser une période de crise ou d'instabilité qui a ou pourrait avoir des conséquences graves sur leur équilibre et leur avenir familial.

Notre équipe est à l'écoute du rythme des familles, elles sont hautement qualifiées et expertes des questions de prévention et de protection de l'enfant. Néanmoins, notre approche et nos interventions sont profondément enracinées dans les valeurs et l'histoire de l'association APPUIS, elles favorisent l'apaisement et le développement harmonieux de l'enfant tout en préparant la sortie du dispositif et l'avenir en mobilisant les ressources du territoire, par exemple les dispositifs de droit commun ou les associations familiales.

A partir du cadre sécurisant du Projet Parentalité et d'un projet d'accompagnement co construit, nos équipes accompagnent les parents à identifier les besoins de leurs enfants et à y répondre durablement. L'accompagnement global permet à ces familles de recouvrer leurs droits sociaux pour appréhender la vie quotidienne dans toutes ses dimensions, avec sérénité et confiance en elles comme en l'avenir.

Les familles profitent généralement de ce temps d'accueil pour saisir l'opportunité de commencer une formation professionnelle adaptée, être accompagnées par notre équipe pluridisciplinaire dans les démarches administratives, les soins, rechercher un soutien psychologique ou être aidées dans la recherche ou l'exercice d'un emploi.

Début 2022, les professionnels de l'Unité MNA de Colmar ont investi un logement de l'immeuble du 4 Rue Humbret. Cette proximité devra être davantage mise à profit dans le cadre de projets ou d'actions collectives en 2023.

Les actions collectives :

La dynamique collective du Projet Parentalité n'est pas entièrement rétablie à la suite de la période de crise sanitaire. L'ambiance entre les résident peut même parfois faire les frais de ce manque de lien. En outre, il s'agit d'un levier d'expérimentation et de mise en situation essentielle pour accompagner le développement de la fonction parentale et soutenir le développement harmonieux des enfants. Il nous faut donc redynamiser cet aspect de l'accompagnement proposé.

En 2022 plusieurs actions ont été entreprise pour ce faire : l'embauche d'une CESF à mi-temps dédiée au soutien des projets collectifs. Elle n'assure pas de référence auprès des familles mais s'inscrit ou impulse des actions collectives aux côté des autres membres de l'équipe.

Deux projets à dimension collective ont été engagés :

le projet « Rencontre avec l'Animal », au travers duquel les familles sont amenées à travailler autour de l'éducation non violente, de l'attachement affectif et du dépassement de ses appréhensions. Ce projet a été depuis transposé au sein du CESA auprès des adolescents. Il pourrait constituer la première étape du développement

d'une compétence de médiation animale au bénéfice de l'ensemble des publics du DEP.

- Le projet « Vers le chemin de la résilience », utilisant le support de la photographie pour favoriser chez les familles une mise en mot de leur quotidien aux multiples facettes, de se sentir valorisées et d'appréhender d'une nouvelle façon l'image de soi et l'entrée en relation. Notre projet a été valorisé à l'échelle associative, en effet, un portrait artistique de l'une des résidentes a été exposé lors de l'AG 2022 avec son accord. Le projet devait déboucher sur une exposition au Centre Socio Culturel Europe de Colmar, consécration mise en suspens par le départ de l'éducatrice/photographe pour de nouvelles aventures professionnelles. Restent pour les familles et l'équipe de jolis souvenirs et la satisfaction du lien qui se renoue progressivement.
- Si le projet de réfection de notre cour extérieure n'a pas encore pleinement abouti en 2022 (nous y travaillons avec le propriétaire des locaux néanmoins), cette année aura permis d'amorcer une dynamique collective que nous souhaitons amplifier en 2023. Les plaisirs de la table et la diversité culturelle présente au sein de l'immeuble nous offre une foule de possibles. Il ne tiendra qu'à la créativité de l'équipe et des familles de la mettre à profit.

Les partenariats :

Une évolution de la conception du partenariat en lien avec la réorganisation d'APPUIS et le rattachement du Projet Parentaité au Dispositif Enfance et Parentalité :

Le partenariat a toujours été essentiel dans l'action du Projet Parentalité. Toutefois, l'année 2021, première année d'existence du CESA/PP en tant que service à part entière, nous a permis de prendre conscience de certaines de nos limites organisationnelles.

Le détachement du CHRS conjugué aux départs de plusieurs professionnels, nous ont) fait réaliser combien une action pluridisciplinaire intégrée, c'est-à-dire réunissant au sein d'un même dispositif ou d'une même équipe, l'ensemble des ressources nécessaires aux jeunes accueillis, présentait une faille méthodologique pouvant entrainer, contrairement à nos intentions et valeurs, les familles dans une forme de dépendance vis-à-vis de notre institution. En effet, quelle ouverture sur le monde et les ressources du territoire est possible lorsque l'essentiel des besoins est couvert en interne ? De même, quelle action sur l'environnement pouvons-nous avoir pour promouvoir l'inclusion sociale des familles que nous accompagnons si nous érigeons un cocon, certes confortable, autour d'elles ?

Depuis la fin de l'année 2021, ces constats nous ont conduit à repenser notre ouverture partenariale, non plus uniquement au travers de projets éducatifs ponctuels qui perdureront, mais dans un quotidien permettant aux familles d'identifier les ressources qu'elles pourront toujours mobiliser, y compris lorsqu'elles auront quitté le Projet Parentalité pour s'établir dans des logements autonomes.

C'est pourquoi, l'équipe, dans la mesure du temps qu'elle parvient à y consacrer, s'attache désormais à recenser les partenaires intéressants pour les familles et à s'en faire connaitre pour fluidifier ses interactions avec eux. Ce travail, principalement mené par notre coordinatrice, relève de la responsabilité de chaque professionnel de

l'équipe qui représente le service à l'extérieur et communique au sein de l'équipe les pistes et ressources externes mobilisables à sa connaissance pour chaque situation.

En 2022, nous observons que les dynamiques partenariales peinent, malgré l'apaisement de la crise sanitaire, à redémarrer de manière satisfaisante, donnant à l'équipe le sentiment d'une atomisation du réseau et d'une dispersion de ses acteurs. C'est pourquoi, nous avons estimé nécessaire, dès les premières réflexions autour du projet de service du Projet Parentalité, de procéder à un diagnostic de territoire, afin d'interroger tout à la fois l'image d'Appuis et du dispositif auprès du réseau et les actions pouvant nous permettre de retrouver pleinement nos complémentarités avec l'ensemble des partenaires. Cette dynamique fût complétée par des rencontres individuelles afin d'étoffer ou plutôt de renouer avec des partenaires indispensables au quotidien (PMI, Service Social de Secteur, UDAF, Centre Socio Culturel…)

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

L'un des espaces dans lequel la transversalité et l'interdisciplinarité se met en mouvement est la réunion d'équipe. C'est un espace où l'intelligence collective permet de répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Le travail mené fin 2021 autour de la refonte des outils de suivi des réunions et des différents temps collectifs au sein du service CESA/PP a favorisé le sentiment d'appartenance et les synergies entre les professionnels. Trois temps sont distingués :

- La réunion de fonctionnement, organisée tous les 15 jours et animée par le chef de Service (la coordinatrice durant son intérim). Elle sert à transmettre et échanger autour du fonctionnement général du service, des positionnements institutionnels ou encore de l'actualité associative.
- La réunion de coordination, organisée chaque semaine et animée par la coordinatrice. Permet de faire un point d'étape autour des situations individuelles et de coordonner l'action des différents professionnels de l'équipe.
- La réunion de projets individualisé, organisée tous les 15 jours et animée par la coordinatrice ou le chef de service. Elle offre un espace d'analyse approfondie des situations dans le but de réfléchir à l'élaboration des propositions de l'équipe pour les projets individualisés ou des PPE (propositions naturellement ensuite mise au travail avec les résidents dans une dynamique de co-construction). La réunion de projet individualisé permet également de suivre la mise en œuvre des projets individualisés et des PPE puis de faire émerger une analyse pluridisciplinaire des situations

Parallèlement des réunions thématiques, permettant la rencontre d'un partenaire, la présentation d'un dispositif ou encore de travailler autour d'un projet collectif sont organisées selon les besoins du service. Il n'y a ici pas de fréquence prédéterminée.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Fin 2021, une proposition a été formulée par la Direction pour ouvrir en 2022 un GAPP commun CESA/AEDR, cependant l'équipe a exprimé le besoin de prendre préalablement la mesure des changements et fonctionnements engagés à partir de la fin 2021 pour se positionner. Ainsi, cette action n'a pas été mise en œuvre.

Fin 2022, le besoin de réinstaurer des GAPP a été exprimé par l'équipe. Une organisation par service a été privilégiée, avec une mise en œuvre prévue dès le début de l'année 2023 en raison du développement du service avec la création de l'Accueil Educatif de Jour à Altkirch et St Louis.

Par ailleurs, d'autres temps viennent nourrir la vie des équipes, nous avons notamment retenu :

Les journées d'études Interne / Externe :

L'équipe du CESA/PP a participé à la journée d'étude « La prostitution des mineures et des majeures : parlons-en ! » organisée en octobre 2022 par le Mouvement du Nid et la PJJ. Cette journée nous a permis de revisiter cette thématique prégnante (davantage au CESA qu'au PP) et d'en refaire un sujet de réflexion pour l'ensemble du service.

Les rencontres avec les partenaires :

Evoquées supra, les rencontres avec les partenaires se sont organisées tous au long de l'année 2022, autour de situation individuelles ou non.

Des temps plus institutionnalisés ont été organisés à l'échelle du DEP à partir de décembre 2022. Celui avec la PJJ a été le premier de ce format.

Enfin, nous avons rencontré plus d'une dizaine de structures partenaires dans le cadre du diagnostic territorial pour amorcer la réflexion autour du futur projet de service qui sera travaillé tout au long de l'année 2023.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Café-Info MDA – Adolescence et Pleine Conscience	Adèle Marques	4h

Formations collectives

Intitulé	Inscriptions	Nombre d'heures	Nombre d'heures total
Formation systémie (Sept/Oct 2022)	Formation Collective Interservices AED/AEDR – CESA/PP	21h/personne	
Présentation de la PJJ et des évolutions liées à l'introduction du code pénal applicable aux mineur suite à la réforme de 2019	Formation Collective Interservices AED/AEDR – CESA/PP - MNA	2h	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
« La Prostitution des mineures et des majeures : parlons-en ! »	Adèle Marques Luc Verbesselt	7h	14h

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2020

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
CAFERUIS	Ecole Supérieure de Praxis Sociale	1	420		x
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **420** heures					

RETOUR SUR LES PERSPECTIVES 2022 et PERSPECTIVES 2023

2022 fût une année pour le moins intense, marquée par une suractivité importante dans un contexte d'instabilité persistante sur le plan RH. Ainsi, certains objectifs ont été partiellement atteints. Pour ne pas revoir à la baisse le niveau de qualité attendu, et de notre point de vue nécessaire, des axes de travail envisagés pour 2022, nous avons différé une partie des objectifs. C'est particulièrement le cas du Projet de Service qui devra être l'une des priorités de l'année 2023. Ce projet conditionne tout à la fois une partie des travaux autour de la formalisation de nos outils et de nos procédures, mais il sera également l'une des trois pierres d'angle sur lesquelles le service CESA/PP/AEJ reposera à aube du 30ème anniversaire du Projet Parentalité.

Nous dressons ici un état des lieux de nos objectifs fils rouges de l'année 2022, qui trouveront leurs prolongements en 2023 :

- ***Refonte du Projet de Service et Proposition d'une offre de service renouvelée à l'ASE et à la PMI :***

Conformément à nos intentions, une première phase de diagnostic territorial a été menée à l'été 2022 par notre stagiaire CAFERUIS et les professionnels de l'équipe. Les mouvements au sein de l'équipe et les départs n'ont pas permis d'entreprendre la rédaction d'un projet de service de manière satisfaisante. Ainsi, compte tenu de ces difficultés RH et de l'intensité de notre quotidien, au regard de la suractivité du Projet Parentalité, nous avons préféré reporter cet objectif pour 2023 et préparer ainsi avec ambition et engagement le 30ème anniversaire du Projet Parentalité en 2024.

Parallèlement, un groupe de travail nous a permis d'identifier de nombreux axes d'amélioration de la procédure d'accueil et d'orientation. L'équipe du Projet Parentalité et celle de Résonnance ont fait émergé des propositions opérationnelles concrètes autour des pratiques d'évaluation et du fonctionnement de la C2PE. Ce travail est aujourd'hui inachevé, faute d'être parvenus à mobiliser nos partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace (au niveau de la DASP, de la PMI et de l'ASE). Nous souhaitons reprendre cette réflexion dès que possible.

- ***Redéfinir les procédures dans une perspective d'harmonisation avec les autres services du DEP et la dynamique associative :***

Ce travail a été engagé conformément à nos objectifs. Il n'a pas été formalisé autant qu'attendu en raison des mouvements au sein de l'équipe et de l'indisponibilité de l'encadrement du service pour le mener à son terme avec la méthode et rigueur qui s'impose à ce type de réflexion. Il semble aujourd'hui important de prioriser la mise en conformité de nos pratiques avec les outils de la loi de 2002 et surtout l'élaboration du projet de service. Le travail autour de la formalisation des procédures pourra se poursuivre ce faisant mais reviendra surtout au premier plan dans le sillage de la finalisation du projet de service, attendue pour fin 2023.

- ***Marquer symboliquement le 20ème anniversaire de la loi du 2 janvier 2002 à revisitant ses outils et ses logiques :***

Cet objectif a été partiellement accompli également. La procédure et les outils tenant aux projets individualisés a été révisée. Nous avons préféré également différer cet objectif pour le réactiver début 2023 à l'occasion d'un stage Master 2 en Sciences de l'Education et de la Formation.

Ce stage devrait nous permettre d'amorcer la création de ces outils dans une dynamique de co-construction avec les familles accueillies au Projet Parentalité conformément aux valeurs promues par l'Association Appuis.

- ***Profiter du départ des derniers résidents du CHRS pour repenser le quotidien de l'immeuble du « 4H » :***

Cet objectif a été atteint à la toute fin de l'année 2023. En effet, les derniers résidents du CHRS rencontrant les mêmes difficultés que les familles du PP pour se reloger après la stabilisation de leur situation, leurs séjours se sont prolongés au-delà de nos prévisions initiales.

L'un des deux logements libérés a été affecté au CESA. Nous sommes en réflexion pour l'affectation du second logement libéré. Il a été remis en état d'accueillir afin de pouvoir éventuellement répondre à une situation d'urgence pour une mère isolée avec enfant ou enceinte. Ce logement pourrait tout aussi bien bénéficier à un jeune du CESA. Il est à noter que le plus spacieux des trois logements du dernier étage sera quant à lui affecté au Projet Parentalité dès le déménagement de son occupante, une mineure accompagnée par le CESA. Ce logement est en effet celui qui se prête le plus à l'accueil d'une famille à cet étage de l'immeuble eu égard à sa configuration.

Egalement, l'équipe a entrepris, avec la chargée de gestion du patrimoine et le chargé de communication, une réflexion de fond sur l'utilisation du logement « support » au rez-de-chaussée. Nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre de la politique « 1000 premiers jours de la vie » en présentant notre vision de l'accompagnement parent-enfant et des transformations qui nous permettraient d'en optimiser l'usage en tant que plateau technique, pour mener des actions collectives ou individuelles avec les familles. Malheureusement, notre projet n'a pas été retenu. Nous envisageons de redéposer un projet en 2023 ou de faire appel à du mécénat de compétence pour aboutir à moindre frais. Une fois le logement support rénové, cet outil nous permettra de réaliser de meilleures observations du développement des enfants ; il offrira un espace accueillant et sécurisé pour travailler le lien éducatif au travers d'activités parents-enfants ludiques.

- ***Favoriser le développement d'un modèle d'accompagnement socio-éducatif fondé sur les méthodologies de la recherche scientifique :***

Cet objectif est largement passé au second plan en raison des mouvements au sein de l'équipe et plus largement de la direction. Il est à préciser qu'Appuis n'a pu prétendre au subventionnement d'un projet de recherche dans le cadre d'une CIFRE en raison des modalités de recrutement du chef de service en CDI. Ces aspects n'avaient pas été anticipés dans le cadre de notre démarche GEPC.

- ***Poursuivre la consolidation de l'équipe pluri disciplinaire et renforcer ses moyens d'intervention :***

Cet objectif a été partiellement atteint mais également mis à mal par l'instabilité des effectifs à compter du second semestre. Le recrutement de la CESF à mi temps et la mise à disposition de 0.2etp de psychologue ont permis d'étoffer les réflexions et pratiques de l'équipe, sans toutefois permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs projetés.

Faute d'être parvenus à finaliser un projet de service à la hauteur de nos ambitions pour le Projet Parentalité, nous n'avons pas sollicité la révision en profondeur de notre financement au-delà des ajustements annuels normaux du dialogue budgétaire. Ce travail sera à mener dans le cadre de la campagne budgétaire 2023 pour l'exercice 2024.

- ***Soutenir la dynamique collective relancée depuis fin 2021 autour de projets ambitieux :***

Ces objectifs ont été en grande majorité atteints. Nous en avons développé l'analyse dans la section traitant des modalités collectives d'accompagnement.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Service départemental d'hébergement d'urgence

140 rue de Logelbach 68000 COLMAR

132 rue de Soultz 68200 MULHOUSE

Reu de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS

PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens

pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU SERVICE

Le Service Départemental d'Hébergement d'Urgence est une unité organisationnelle du Dispositif Santé Social de l'association APPUIS, dédiée à accueillir, héberger et accompagner toute personne ou ménage ayant besoin d'un hébergement d'urgence et d'un accompagnement. Pour cela une équipe de 15 travailleurs sociaux œuvre au quotidien pour garantir la sécurité et l'accompagnement des personnes orientées sur nos différents dispositifs.

Cinq actions principales sont portées par ce service :

1. Le CHRS-Urgence, doté de 88 places depuis janvier 2021 (44 à Colmar et 44 à Mulhouse)
2. L'hébergement d'urgence sous subvention, doté de 87 places depuis juillet 2021.
3. L'hébergement d'urgence hivernal, action au fonctionnement saisonnier
4. L'hébergement d'urgence Ukraine dispose de 70 places auxquelles s'ajoute 40 places d'IML Ukraine, soit 110 places au total.
5. A cela s'ajoute la création du poste RPVL (Référent Parcours Vers le logement) dont la file active est portée à 25 personnes entre 3 et 6 mois d'accompagnement.

Une équipe mutualisée réalise ces cinq actions sur l'ensemble du département. L'accompagnement est à visée inclusive sur trois territoires, à savoir les agglomérations de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis.

Au regard du développement continu de la capacité d'accueil, mais aussi de l'évolution des politiques sociales et des pratiques professionnelles, le service départemental d'hébergement d'urgence développe un fonctionnement itératif, intégrant conception, action et évaluation réflexive pour structurer son activité, produire des apprentissages et être en mesure d'innover dans les réponses apportées aux personnes accompagnées.

SDHU Mulhouse : 4 Travailleurs sociaux (CDI)

SDHU Colmar : 4 Travailleurs sociaux (CDI)

Equipe Ukraine : 4 Travailleurs sociaux (en CDD)

Equipe HUH : 2 Travailleurs sociaux en CDD (de mi-octobre à fin mars)

RPVL : 1 Travailleur social pour les agglomérations de Mulhouse Colmar et St louis.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service est en cours de révision pour être achevé en 2023. Il continu à évoluer avec en perspective la mise au travail par l'équipe qui s'est en grande partie renouvelée au cours de l'année 2022. Cette révision a été l'occasion de voir ou revoir les grandes lignes du projet de service, à savoir :

- Les missions du service
- L'accompagnement proposé et ses limites,
- La réflexion et la remise à jour des outils utilisés…

En voici un résumé :

- **Nos missions :**

Sur orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO Urgence) par le biais du 115, le dispositif accueille de façon quasi immédiate et sans conditions des personnes en grandes difficultés. Les principales missions qui nous sont confiées, une fois l'hébergement mis à disposition, sont d'établir un diagnostic partagé de leur situation, d'accompagner les personnes à l'émergence d'un projet de vie, et de stabiliser leur parcours résidentiel.

Une des missions premières que se donnent les travailleurs sociaux est de créer un lien de confiance avec la personne ou la famille accueillie, ce qui permet de lever des freins et avancer de façon adaptée vers l'objectif fixé par la personne.

- **Les objectifs généraux :**

Les actions du Service viennent en réponse aux besoins repérés sur le territoire et sont pleinement intégrées à la dynamique de l'association APPUIS. Nos actions se donnent pour finalité d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes sans hébergement ou en situation d'hébergement précaire. Les grands axes des prestations délivrées sont les suivants :

- ***Disposer d'un chez soi :*** notre réponse consiste à fournir un appartement en diffus permettant la mise en sécurité et l'hébergement des personnes
- ***Bénéficier d'une aide matérielle à la vie quotidienne :*** les logements sont fournis meublés et équipés. De plus, nous versons une allocation de subsistance aux personnes sans ressources
- ***Bénéficier d'un accompagnement :*** en plus du volet individuel où chaque ménage dispose d'un travailleur social référent et du relais de l'équipe
- ***D'avoir accès à un réseau de soutien :*** Nos actions s'inscrivent dans de nombreux partenariats notamment dans les réseaux agissant contre les violences faites aux femmes, mais aussi pour toutes les questions liées à l'asile et aux parcours migratoires ou encore la prévention de la grande exclusion.

PARTIE 2 - LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Comme évoqué plus haut dans la présentation du service, le Service Départemental d'Hébergement d'Urgence en 2022 a subi une forte augmentation des places (hors HUH), notamment en lien avec l'accueil des déplacés de guerre Ukrainiens.

175 places en 2021 et 285 places en 2022.

Le service a vu ses places évoluer comme suit :

- 88 places de CHRS-U à partir de 2021 : 44 à Colmar et 44 à Mulhouse
- 87 places pérennes sous subvention à partir de juillet 2021 (contre 27 place en 2020) : 42 à Colmar, 30 à Mulhouse et 15 à Saint-Louis
- 110 places pour l'accueil de ressortissants Ukrainiens, soit en place d'urgence, soit en IML, dont la montée en charge s'est
- 30 Places d'extensions ADHOC (8 logements ADHOC + 3 logements pour compléter la dotation CEA)
- 40 Places IML Ukraine Logements mis à disposition gracieusement pas la CEA (7 logements)

A cela s'ajoute 55 places d'Hébergement d'Urgences saisonnières pour la campagne 2021/2022 et 30 places pour la campagne 2022-2023

L'hébergement d'urgence, est une porte d'entrée unique pour des publics variés aux besoins spécifiques. Le point commun est le besoin d'un hébergement et d'un accompagnement. Mais la variété des situations rencontrées nous a convaincus qu'il n'y avait pas un public spécifique, mais bien une porte d'entrée commune à des personnes dont les profils divers peuvent parfois être rapprochés.

Ainsi, outre la singularité reconnue à chaque personne, des catégories de publics peuvent être identifiés par leurs besoins similaires et une approche spécifique peut être construite.

Nous sommes en mesure de répartir notre offre ainsi :

- Les personnes ou familles au parcours migratoires chaotiques
- Les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- Les personnes venant de connaitre une expulsion locative
- Les personnes vulnérables sous l'emprise d'addictions
- Les personnes n'ayant pas de parcours de soins définit et repéré
- Les jeunes de droit commun sans ressources (- de 25 ans sans enfant à charge)
- Les personnes isolées dépourvue de logement Les sortants de prison
- Les autres personnes sans hébergement sollicitant le 115

Chiffres clés : CHRSU (88 places)

Voici quelques chiffres clés de l'activité 2022 pour les 88 place de CHRS U :

- **Nombre de journées d'activité** : **31309 journées d'activité réalisées**, soit plus de **97 %** de l'objectif.
- **Analyse des sorties :** les personnes sorties ont une **durée moyenne de séjour de 255 jours**, soit inférieure à 1 an. Sur les 9 ménages sortis, 8 ont eu accès au logement dont 1 en IML.
- **Le nombre de personnes hébergées en 2022 est de 119 dont 64 enfants (dont 10 enfants majeurs).**

Si une partie des places connaît un turn-over satisfaisant et nous permet de mettre en exergue les résultats ci-dessus, il convient toutefois de souligner certaines durées de séjour anormalement longues.

Trois principales catégories de public sont concernées :

- Les personnes au parcours migratoire chaotiques : parce qu'elles n'obtiennent pas de droits, ni au séjour, ni au travail ou aux minima sociaux, ces personnes voient leur dignité préservée grâce à la possibilité de séjourner sur des places d'hébergement d'urgence, dans des logements dignes. Le bénéfice de l'allocation de subsistance, quand bien même il génère un certain coût, leur permet également de vivre au quotidien en autonomie. En 2022, ce sont 28 places d'hébergement qui ont été concernées par ces profils (16 familles monoparentales ou couple avec enfant, soit de 1 à 6 enfants et 12 personnes isolés). Nous privilégions leur orientation sur les places sous subvention, avec ALT si possible.
- Certains ménages expulsés, parce qu'ils ne parviennent pas à se hisser au seuil d'exigence locatif.
- Les personnes nécessitant une orientation vers le soins (addictions / psychiatrie) pour qui la ré-orientation est complexe si le volet « soins » n'est pas pris en compte et travaillé en amont. (Nombre de places limitées et prise en charge courte par les services dédiés).

ORIGINE DE LA DEMANDE

Notre service fonctionne de façon coordonnée avec la veille sociale départementale, plus précisément les services du 115. Ainsi, il existe une porte d'entrée unique vers nos places d'hébergement, à savoir l'orientation par le 115.

Cette organisation impacte fortement notre activité et l'analyse de nos résultats chiffrés. La typologie des ménages hébergés ou leurs difficultés éventuelles n'entre que peu en ligne de compte pour l'orientation. Nous nous efforçons d'accueillir l'ensemble des personnes, quel que soit leur profil, dans une logique d'inconditionnalité de l'accueil.

En revanche, nous entretenons un dialogue constant avec les services du 115 afin d'adapter notre parc de logements et donc nos places aux typologies de ménages

en besoin d'hébergement. La crise sanitaire a ainsi eu pour effet de stopper les expulsions locatives et de tarir quelque peu les flux migratoires. De ce fait, nos services ont fait l'objet de davantage d'orientations de personnes isolées. Raison pour laquelle la captation de logements a été réorientée vers des F4, permettant l'installation de personnes isolées en colocation tout en restant dans le cadre de notre enveloppe budgétaire.

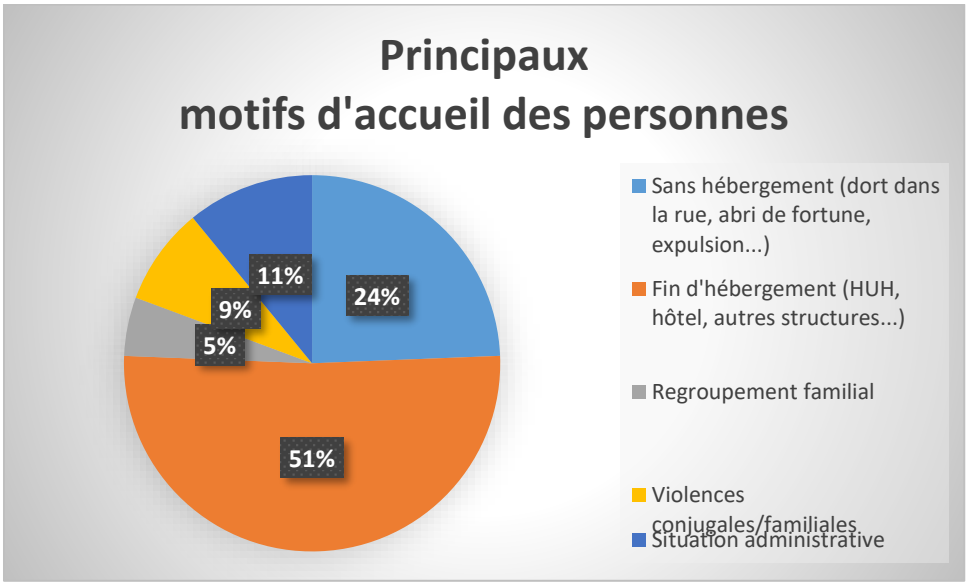

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

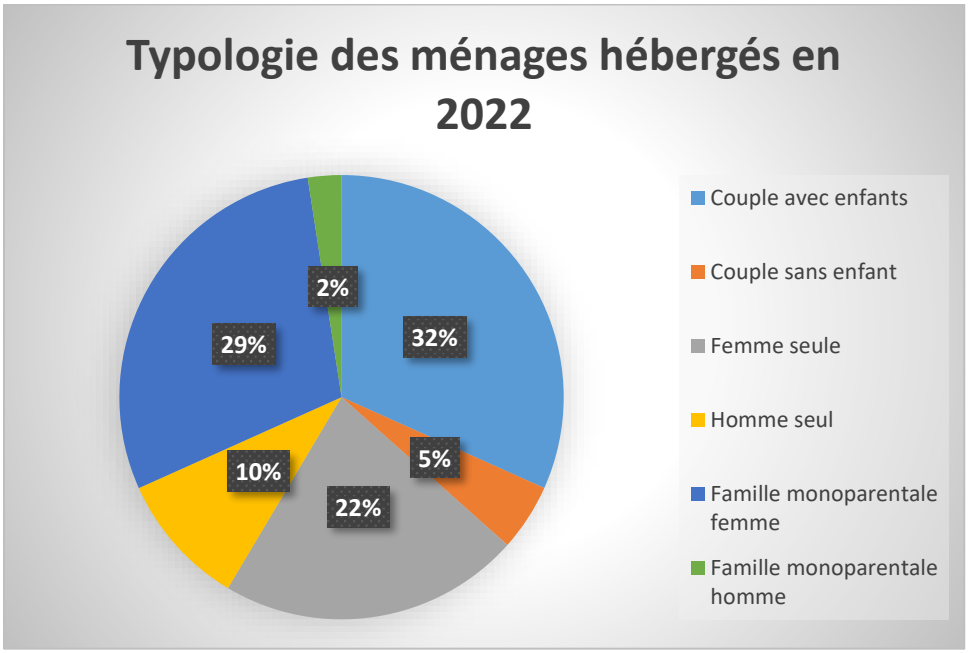

Conformément à nos places dédiées aux femmes victimes de violences, nous retrouvons une proportion importante de femmes, en situation de monoparentalité et de femmes isolées. Ces deux catégories recouvrent plus de 50% de nos effectifs (21 ménages soit 51%).

Répartition par âges

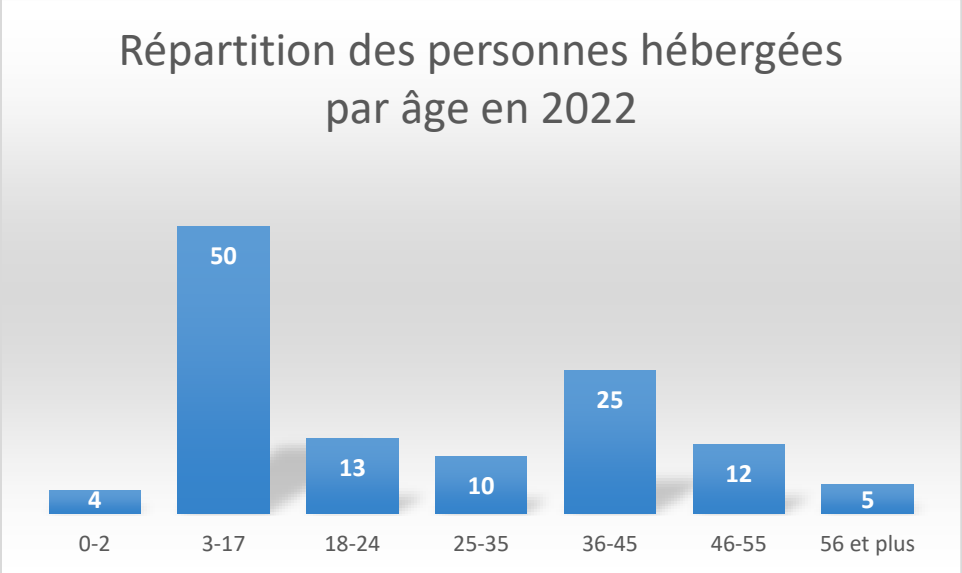

La forte présence d'enfants traduit un nombre de familles toujours important sur le dispositif.

Parmi les jeunes adultes « 18-25 ans », certains vivent avec leurs parents et d'autres tentent de s'assumer et de s'émanciper, avec toutes les difficultés structurelles que rencontre cette classe d'âge.

Nous relevons un certain étalement de la représentation des classes d'âges, où les plus âgés voient leur représentation augmenter. Les plus âgés ne sont plus épargnés par les conditions économiques dégradées. Mais ils voient aussi une société du numérique advenir, et nous rencontrons parfois des personnes démunies face aux moyens informatiques d'accès aux droits.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Les personnes que nous accompagnons rencontrent des difficultés de différentes natures. Au sein d'un même ménage, plusieurs aspects problématiques peuvent être caractérisés. Nous en traitons certains, orientons les personnes vers nos partenaires pour d'autres, et d'autres encore peuvent rester non résolus après le relogement. Il appartient aux personnes de mobiliser leurs compétences pour se réapproprier leur trajectoire de vie, avec notre aide.

Notre mission principale, en adéquation avec les moyens qui nous sont alloués, peut être résumée à une mise à l'abris et une stabilisation résidentielle satisfaisante pour les personnes.

Les principales difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont :

- **Le logement :**

  La stabilisation résidentielle par l'hébergement temporaire dans un appartement permet aux personnes d'avoir un niveau de sécurité et de confort suffisant pour organiser leur quotidien et amorcer un parcours de rétablissement. La projection redevient possible. La perte du logement a cependant différentes cause selon le ménage concerné. Et l'accompagnement ne prend donc pas la même forme qu'il s'agisse d'une famille exilée mais disposant des compétences pour mener sa vie au quotidien, d'un jeune en errance, d'une femme victime de violence, d'un couple ayant été expulsé de son logement ou encore d'une personne isolée rencontrant notamment des **difficultés de santé mentale**.

  Toutes les personnes accueillies doivent néanmoins passer par une étape de relogement ou de réorientation. C'est pourquoi le deuxième axe de travail qui s'intéresse à la question du logement vise à définir le projet de relogement du ménage. Notre approche de l'accompagnement, la qualité de nos partenariats et les efforts des personnes concernées conjugués ont permis cette année à 19 ménages d'accéder directement au logement après avoir séjourné sur une place d'hébergement. Cependant nous constatons qu'une partie des ménages, notamment les moins de 25 ans, **les personnes au parcours migratoire chaotique et les personnes éloignées du soin** n'ont très souvent aucune autre perspective que celle d'être maintenue dans le dispositif.

  Cependant, certains ménages sont présents depuis plusieurs années sur le dispositif et n'ont aucune perspective de sortie. La question de l'évolution de leurs droits est pleinement posée.

- **La situation administrative au regard des droits sociaux :**

  Dès leur arrivée et parfois même en amont, nous nous attachons à clarifier la situation administrative de chaque personne accueillie.

- **La gestion budgétaire du ménage :**

  Obtenir des ressources par l'activation des droits sociaux ou par le travail est un enjeu important. Raison pour laquelle nous nous efforçons d'activer les droits des personnes, mais aussi de les inciter à rechercher une activité professionnelle. L'insertion socioprofessionnelle nécessite des compétences, des savoirs faire et la connaissance des dispositifs spécifiques.

  Pour améliorer la qualité de notre accompagnement, nous nous appuyons sur les partenaires extérieurs tels que Maison France service, Emmaüs, Pole emploi…. Qui sont un levier pour l'accessibilité à l'emploi.

  Une fois les ressources obtenues, il faut également savoir les gérer afin de s'acquitter de sa part de dépense pour le logement, le quotidien, voire le remboursement de certaines dettes. La perception de la participation financière à l'hébergement est un indicateur.

Cependant de nombreux ménages demeurent sans ressources, soit parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre législatif de l'aide sociale, soit parce que leurs droits sont longs à rétablir. Des allocations de substances sont alors octroyées. Nous veillons cependant à ce que ne soit pas un dû ou une routine facilitatrice. Si les personnes hors droit commun en sont les principales bénéficiaires, elles ne sont pas les seules. La complexité de l'accès aux droit et le caractère parfois kafkaïen de certains rapports avec l'administration génère parfois des ruptures de droit qui nous imposent de pallier l'absence de revenus par le versement de l'allocation de subsistance et/ou l'orientation vers les acteurs caritatifs.

- **La réappropriation de la trajectoire de vie**

Au regard de leur parcours, les personnes que nous hébergeons ont en commun le besoin d'être soutenus pour se réapproprier leur trajectoire de vie. C'est particulièrement le cas des femmes victimes de violences conjugales. Nous aurons à spécifier la formation d'au moins une partie des professionnels pour la compréhension de ce phénomène et l'accompagnement adapté. Nous avons sollicité nos collègue d'Appuis Formation et du Dispositif d'Accompagnement des Victimes et des Auteurs d'infractions pénales en ce sens.

Plus largement, l'ensemble des personnes ayant connu un épisode plus ou moins durable de perte ou d'absence de logement nécessite un soutien spécifique. Les aspects administratifs et économiques sont certes incontournables, mais l'estime de soi s'en trouve également touchée. Chaque personne réagit de façon singulière, certains montrent plus de combativité, d'autres paraissent abattus. La rencontre avec un ou plusieurs intervenants peut être déterminante. L'instauration d'un lien d'accompagnement authentique est un levier vers la reprise en main de sa situation personnelle, et la possibilité d'agir.

- **Les difficultés de santé**

Il n'est pas difficile d'imaginer que cette année 2022 a été particulièrement singulière concernant la thématique de la santé. Notre activité d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement a été très impactée par la crise sanitaire du Covid 19, tant au niveau du contenu du travail d'accompagnement que sur le plan des ressources humaines et des conditions de travail.

Nous avons poursuivi les accueils, nous avons investi le terrain. Nous avons pu encourager les personnes à reprendre certaines démarches de soin lorsque des facteurs de risques étaient repérés (obésité, diabète, tabagisme important, asthme, signe de dépression, etc.).

La prise en compte des difficultés de santé a donc été un des axes de travail. Cependant l'orientation vers les structures de soins spécifiques telles que la psychiatrie ou l'addiction reste très compliqué au vu du manque de moyens et de places sur le territoire.

Nous avons pu néanmoins, créer des passerelles entre les LHSS et le service d'urgence afin d'offrir une continuité d'accompagnement cohérente avec les besoins et les spécificités des situations.

- **L'augmentation des actes de violence**

  Nous notons que la frustration, les différentes difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, notre impossibilité d'être présent de façon importante explique une partie de la montée des actes de violences.

  Nous avons cette année produit 8 fiches « évènements graves » (insultes, menaces, violence verbale, menace de mort…). Nous remettons en pratique le remplissage de cette fiche afin de pouvoir comptabiliser ces actes mais aussi et surtout qu'ils ne soient pas banalisés.

  Ces actes de violence ont instillé un sentiment d'insécurité auprès des travailleurs sociaux qui interviennent souvent seuls en visite à domicile. Cela nous force à doubler les effectifs sur certaines situations, au détriment d'autres, puisque nous n'avons pas forcément le reliquat de force vives pour le permettre tout le temps.

Quelques particularités :

L'équipe SDHU a traversé des turbulences, entre les conditions de travail difficiles depuis le Covid, mais aussi la mobilisation des places HUH pour déployer un accueil en faveur des déplacés Ukrainiens, avec une montée en charge tout au long de l'année 2022. La mise en œuvre de la nouvelle campagne hivernale est venu également ajouter une charge organisationnelle.

L'équipe, à bout de souffle, a vécu plusieurs démissions et départs. Il a fallu rapidement recruter, dans un contexte social où les candidatures se font plus rares, pour permettre une continuité efficace de nos accompagnements mais aussi soutenir les forces vives qui restaient sur le terrain.

Malgré cela, l'équipe quasi reconstituée montre un engouement et une détermination importante au service des personnes que nous accompagnons. Nous avons élaboré et créer des temps de cohésion, qui sont nécessaires à chacun des professionnels investis au SDHU. L'équipe étant divisée sur 2 territoires distinct il est important de maintenir cet esprit de groupe. Les valeurs de travail, d'engagement et de respect de l'autre sont portés par l'équipe toute entière.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

Nous l'avons déjà dit mais nous pouvons mettre en exergue ici que la typologie des personnes accompagnées évolue d'année en année.

Notre vision souple de la gestion du parc de logement contribue à une forme d'agilité institutionnelle pour s'adapter à la hausse du besoin des personnes isolées.

Toutefois, cela n'est pas sans incidence sur les ratios d'encadrement. En effet, si cela se remarque peu à l'échelle des places, l'impact de ces changements sera constaté à l'échelle des ménages. Une famille de 4 personnes mobilise 4 places. Or si elle est remplacée par une colocations de 3 personnes isolées, il s'agira d'accompagner 3 ménages au parcours singuliers. Lorsque l'on sait combien les isolés sont parfois dans des situations complexes, et combien le marché du petit logement est tendu et exigeant, nous percevons bien les enjeux de ces évolutions.

De plus, gérer des colocations demande un savoir-faire spécifique en termes de médiation pour ne pas reproduire les difficultés de stabilités que connaissaient les centres d'hébergement collectifs.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

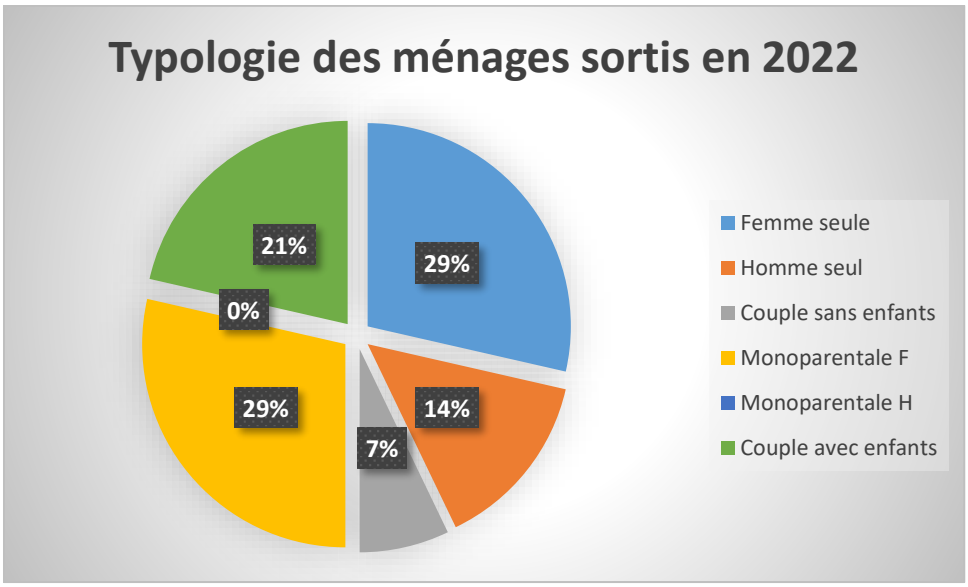

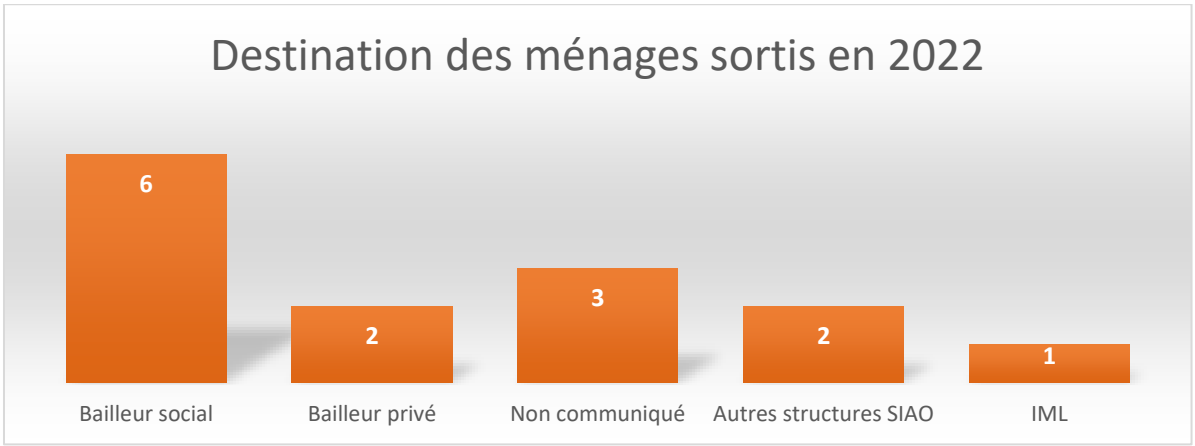

Nous dressons un bilan en demi-teinte des actions liées au Logement d'Abord. En effet, notre volontarisme a permis que l'accès direct à un logement soit possible, véritable « chez soi » à la sortie du service. Nous avons renforcé notre partenariat avec les bailleurs sociaux, et avons mis en œuvre l'expérimentation de référent RPVL, ce qui a permis aux personnes de bénéficier de propositions en adéquation avec leurs besoins et attentes.

Pour compléter ce tour d'horizon des possibles, aucune personne isolée n'a souhaité intégrer de pension de famille. Une des raisons peut être le fait que celles-ci soient situées majoritairement à Mulhouse, dans des quartiers peu attractifs. L'autre hypothèse est aussi les listes d'attente importante, rendant cette possibilité caduque. Nous maintenons donc la pertinence de notre projet de développement de ce type de dispositif.

Nous avons, pour la première fois depuis l'ouverture du service, engagé une procédure d'expulsion contre un couple qui ne souhaitait pas adhérer à l'accompagnement, ne s'acquittait pas de ses participations financières et refusait de quitter le logement. Cette démarche a été faite en lien avec les services de l'Etat ainsi qu'avec la juriste de notre AIVS.

Toujours concernant la politique en faveur du logement d'abord, nous notons avec satisfaction le fait de pouvoir cumuler un hébergement d'urgence avec un accompagnement Housing First. Nous considérons ces possibilités nouvelles comme un progrès qualitatif.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée	15	15	88	88
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de journées	5475	5490	20805	32120
Nombre réel de journées	4952	4736	17892	31309
Taux d'occupation réel en %	90,4%	86.3%	86%	97.5%
Ecart réel	-523	-754	-2913	-811

PARTIE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'accompagnement vise l'accès le plus direct possible à une solution de logement la plus qualitative. Sur ce point, soulignons l'importance du facteur temps nécessaire au parcours de rétablissement, mais aussi celui du choix de la personne.

Nous devrons améliorer notre gestion du dispositif au regard des profils des personnes qui séjournent de façon anormalement longue sur le dispositif. Toutefois l'issue est parfois heureuse, même lorsque la situation de départ semble s'orienter vers un horizon sombre. Nous déjouons les pronostics avec la persévérance des professionnels comme des familles, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir la régularisation du séjour de personnes en voie d'intégration positive sur le territoire.

Le plan quinquennal fixe une perspective d'amélioration de la fluidité des services d'hébergement d'urgence. Pour concilier cet objectif avec celui de la nécessaire stabilisation résidentielle, nous avons parfois recours aux baux glissants.

Le travailleur social est alors pleinement à sa place de passeur. Il médiatise les rapports des individus avec leur environnement social et leur permet d'en utiliser les ressources avec pertinence.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit (hors HUH et Ukraine) :

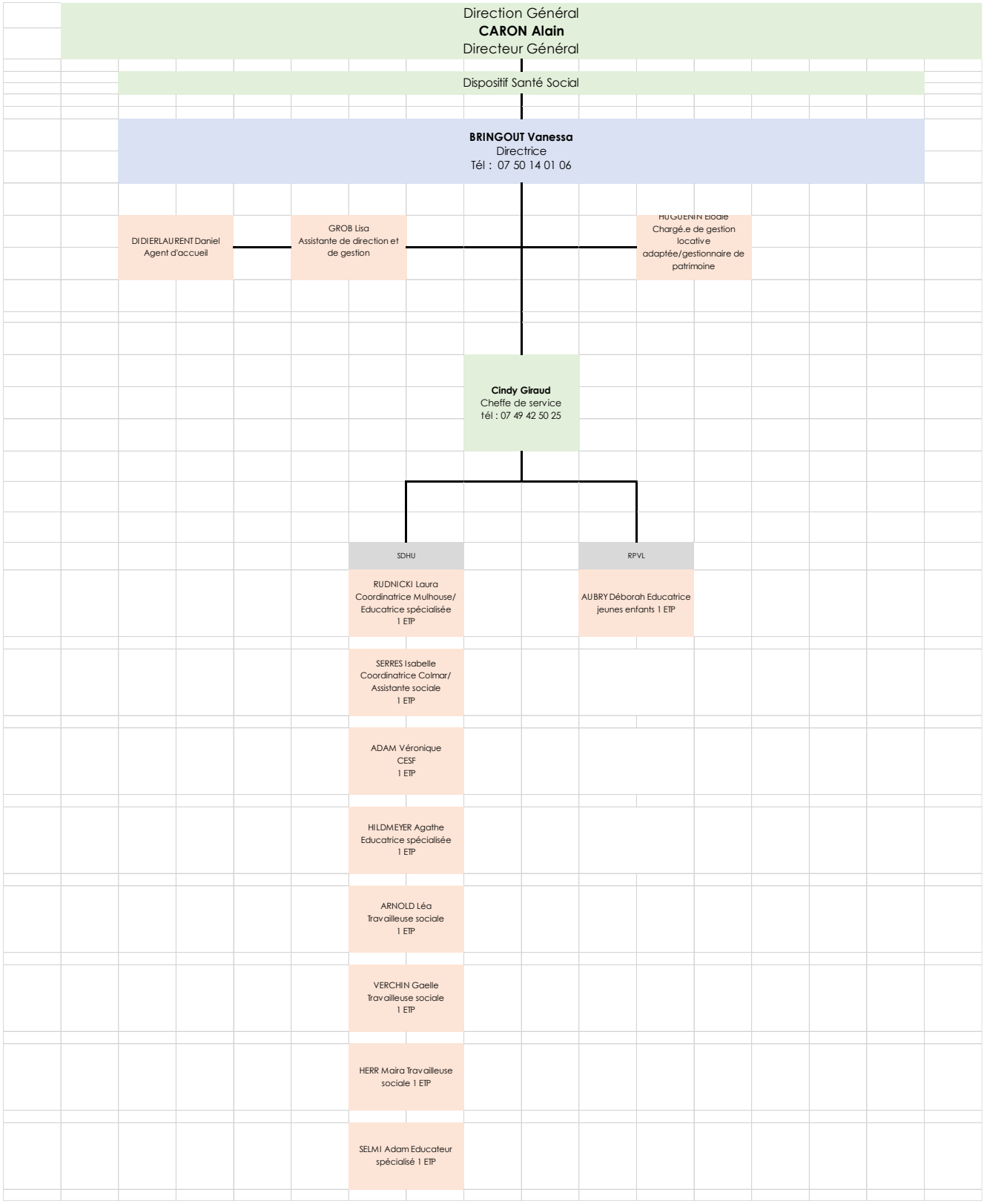

- Les intervenants sociaux, qui, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse des disfonctionnements familiaux et une évaluation des besoins affectifs et cognitifs de l'enfant. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.

- L'assistante de gestion et le chargé d'accueil sont responsables de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives (extraction de données, caisses…).
- Deux coordinatrices : elles assurent le lien entre les équipes et la Cheffe de Service. Elles secondent cette dernière dans la coordination des accompagnements et dans le flux des entrées et sorties du service.
- La cheffe de service éducatif est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Elle est garante du cadre de travail. Elle élabore le partenariat et fait connaître le service.
- La directrice est responsable du management et de l'encadrement administratif du service.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	SDHU		
	DREES	**APPUIS**	
Année	**2016**	**2022**	**2022**
	%	***ETP***	*%*
Personnel de direction	**15,84**	**0.10**	**0.32**
Personnel Administratif et des services généraux	**27,54**	**5**	**16.00**
dont Surveillant de nuit			
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**7,42**	**1.00**	**3.20**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*4,30*	1.00	
Personnel éducatif, pédagogique et social	**46,80**	**25.14**	**80.48**
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	*18,20*	15.36	
dont Moniteur éducateur	6,30	0.98	
dont Hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont Assistant de service social	*5,40*	2.8	
dont Conseiller en économie sociale et familiale	5,20	2.00	
dont Pair-aidant			
dont Animateur social	*3,10*	4.00	
Personnel médical	**0,00**		

Psychologues et Personnel paramédical	**2,00**		
dont Psychologue	*1,10*		
dont Auxiliaire de puériculture	*0,20*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,40**		
Ensemble	**100,00**	**31.24**	**100,00**

Leurs missions / actions :

L'accompagnement social se décline en trois missions principales :

- Contribuer au séjour des personnes dans de bonnes conditions d'hébergement
- Réaliser l'accompagnement socioéducatif des personnes
- Participer à la dynamique institutionnelle

La coordination du service assure en plus :

- La bonne gestion quotidienne des flux : SIAO, Orientations, coordination de la gestion des logements avec APPUIS Pro etc.
- Le soutien technique des travailleurs sociaux en qualité de personne ressource

L'accompagnement individuel :

Le travailleur social prospecte régulièrement pour trouver des solutions au bénéfice des personnes, que ces solutions soient de l'aide administrative, des propositions de logement, de la mobilisation de nouveaux dispositifs etc.

Le travailleur social tient une posture de facilitateur de passages, lorsqu'une opportunité se présente, afin que les personnes se saisissent des possibles et agissent au maximum par elles-mêmes.

Les supports de l'accompagnement individuel sont nombreux : rendez-vous, visites à domiciles, accompagnements dans la Cité etc.

Les actions collectives :

Notre projet et nos moyens ne prévoient pas d'actions collectives à ce jour.

Mais après la crise Covid, nous avons proposé des café rencontres aux personnes accueillies. Lieu ou les personnes font connaissance, crée du réseau, du lien, s'entraident, partagent une spécialité culinaire… Nous avons imaginé ces espaces essentiellement à Mulhouse dans un premier temps à hauteur d'une fois par mois et ces rencontres ont connues un franc succès.

Nous avons également proposé un vestiaire solidaire sur une journée à Mulhouse et une à Colmar.

Nous avons également organisé une fête de Noel des personnes accompagnées à Colmar, où nous avons pu compter sur la participation de 70 personnes.

Les partenariats :

Sur le plan opérationnel, nous en distinguons deux formes :

- Le partenariat quotidien avec le SIAO-115 et les différents acteurs de la veille sociale. L'enjeu majeur est la bonne orientation des personnes et la maximalisation du taux d'occupation.
- Le partenariat développé dans l'accompagnement avec les familles. Sur cet axe, les partenaires sont nombreux, à commencer par les bailleurs sociaux sollicités dès que la situation le permet, mais aussi la palette large des acteurs de l'aide et du soin, qu'il s'agisse parfois du secteur caritatif, des interlocuteurs privilégiés des organismes d'accès aux droits (CAF, CARSAT etc.), ou des intervenants spécialisés (EMPP, LHSS, CMP, le CAP, ARGILE…)

TEMPS INSTITUTIONNELS

La réunion de Direction :

Les réunions de Direction rassemblant la Directrice et l'ensemble des Chefs de Service du Dispositif Santé Sociale se déroulent tous les 15 jours. Elles permettent d'échanger et réfléchir sur les pratiques en replaçant l'activité dans la dynamique globale du Dispositif. Nous y traitons également les questions d'organisation institutionnelle.

La réunion d'équipe :

La réunion dédiée au Service Départemental d'Hébergement d'Urgence a lieu chaque mercredi matin. Animée par la cheffe de service, elle permet les arbitrages de fonctionnement nécessaire, l'expression des travailleurs sociaux quant aux situations des personnes, et le suivi des objectifs individualisés.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Ces groupes transverses aux dispositifs de l'association sont mis en place une fois par mois, pour les professionnels de terrain, les chefs de service ainsi que le directoire.

Par ailleurs, d'autres temps viennent nourrir la vie des équipes, nous avons notamment retenu :

Les rencontres avec les partenaires (1x/trimestre) tel que :

Nous avons rencontré en 2022 :

- 1 Avocat en droit des étrangers
- Maison France service
- ALSA
- La CAF
- Service des Impôt
- Pôle emploi
- EMPP
- La ligue contre le cancer
- Le CCAS de Colmar

Ces rencontres ont pour objectif de tisser un réseau et du lien avec tous les acteurs en charges de loin ou de près à l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Aussi en exposant et partageant les missions de chacun, nous portons un regard neuf, et telle une toile d'araignée, les connections se font pour le bien des accompagnements dont nous avons la responsabilité.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Coordonnatrice - PRAXIS	Laura RUDNICKI	

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique Cadre	oui	7,5	30
Logement d'Abord - PRAXIS	oui	21	182
Diogène – CH ROUIFFACH	oui	7	28
Journée parcours d'exil et santé mentale – CH Rouffach	oui	7	63

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Séminaire Mulhouse solidaire, les états généraux de l'action sociale	oui	7	21

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2020

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Master Sciences sociales	Université de Metz	1	306		X
CAFDES	ESEIS	1	40		X

PERSPECTIVES 2023

L'amélioration de l'inscription institutionnelle du service :

- **Affiliation au Dispositif Santé-Social :** nous souhaitons faire progresser mutuellement nos projets regroupés dans cet ensemble organisationnel. Les enjeux de santé, et la résolution des difficultés de logement des personnes isolées sont les deux points convergents de ce dispositif. Cela nous permet de construire un parcours avec la personne, en fonction de leurs objectifs et de leurs possibilités.
- **Transversalité :** les thématiques transversales recueillent notre enthousiasme. Nous organisons des rencontres en internes et en externes, que nous devons continuer à mettre en œuvre par le biais d'un calendrier et à faire vivre au travers de nos rencontres et contacts.

  Nous améliorons au fur et à mesure notre collaboration avec les services techniques et ménages d'APPUIS Pro, afin de raccourcir la vacance de place. Cette amélioration se ressent sur les chiffres d'occupation qui sont très bons cette année. Cela permet une mise à l'abris plus rapide et un turn-over sur les places plus efficient.

Structuration du dispositif :

- **Installation de l'ensemble des places autorisées :** le passage en CHRS-U à 88 places avec un maintien des places sous subvention et le pilotage CPOM ont permis de mieux répartir les moyens alloués aux différents postes de dépense. Nous avons progressivement ajusté au mieux notre parc pour résilier les logements les plus chers mais aussi les moins dignes, au fur et à mesure du turn-over. Nous devrons poursuivre sur cette lancée.

Un commentaire est cependant nécessaire au sujet des places de Saint-Louis : Nous relevons le fait que l'assiette de places sur laquelle repose notre dispositif territorial est trop étroite, d'autant qu'il y a un réel besoin. Avec une assiette plus large, les accueils pourraient être plus importants et permettraient de nous adapter mieux aux besoins.

- **Adaptation des modalités d'accueil aux besoins :** développer davantage d'hébergements en colocation semble incontournable. Toutefois, certaines personnes s'y adaptent parfois moins facilement. Il serait donc nécessaire de trouver des studios meublés à un bon rapport qualité-prix. Un rapprochement avec St louis habitat est également en cours pour pouvoir répondre plus favorablement à la demande de terrain.

  Dans cette perspective, nous engageons en 2023 la mise en œuvre des places **CHRS U Hors les Murs**, comme la fiche action du CPOM nous y engage.

- L'écriture du **nouveau projet d'établissement** sera finalisée en 2023. Nous avons souhaité cette construction participative, en lien avec l'équipe du CHRS I. des petits groupes de travail ont été mis en place pour cela durant le second semestre 2022.

- **Amélioration de la gestion statistique des données :** nos outils statistiques gagneraient à être modernisés. Nous avons engagé une première étape avec l'informatisation du registre il y a 4 ans. Nous pensons maintenant à passer un nouveau cap et étudier les moyens de recourir à un logiciel dédié.

- **Amélioration de la gestion locative des places :** suivi des perceptions effectives de participations financières à l'hébergement, des cautions, des états des lieux, des rappels nécessaires au paiement sont à améliorer. Au vu de l'augmentation du parc locatif, **une personne en charge de la gestion locative**, dédiées au service serait plus que nécessaire,

- **Appartements type bureau prévu pour les équipes Ukraine et SDHU Mulhouse.** Les locaux ne permettant pas des conditions de travail idéales pour l'équipe, nous avons opté pour un changement de lieu et d'espace. Toujours proche des commodités et facilitant pour le public.

- **« Aller vers »…. Et la mobilité ?** L'accompagnement étant axé sur l'aller vers, il est nécessaire de disposer de moyens de locomotions suffisants. Des solutions sont cherchées en interne pour remédier à cela et augmenter les achats de véhicules ainsi que d'avoir ses achats en immobilisation pour les années à venir.

- **Places spécifiques femmes victimes de violence.** Des places spécifiques femmes victimes de violence ont été fléchée sur notre dispositif. Cependant elles ne cessent d'être occupées par des situations sans solutions.

  Il nous semble opportun et nécessaire de « geler » 2 places pour permettre un accueil immédiat de mise à l'abri de femmes en situation d'insécurité avant réorientation les jours suivants (vers le 115 notamment)

Ressources Humaines :

- **Formations :** Certaines actions de formation continue sont nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des publics. C'est notamment le cas pour l'accueil et l'accompagnement :
  - Des femmes victimes de violences conjugales
  - Des personnes au parcours migratoires chaotiques
  - Des isolés (addictions, question des violences personnelles et institutionnelles)

- **Recrutements :** Le nombre de recrutement a été conséquent en 2022, pour le remplacement des départs mais aussi pour les actions non pérennes (Ukraine et HUHU). Cependant les postes en CDD sur les actions saisonnières (Ukraine et HUH) affirment le souhait de rester dans nos équipes, ce que nous avons pu faire pour un poste.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Croire en Son Avenir (CESA)

61 Avenue de Colmar 68100 MULHOUSE

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS est créée le 1er janvier 2013 et reconnue d'intérêt général au début de l'année 2023. Elle est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Le CESA (Croire En Son Avenir) tire ses origines du « groupe jeune » constitué en 2012 au pôle inclusion et développement social au sein du CHRS, en réponse aux besoins spécifique des jeunes de 18 à 25 ans. L'unité proposait alors un hébergement de proximité ou en logements diffus dans des studios ou en colocation ainsi qu'un accent mis sur l'insertion pour l'accompagnement vers l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi, à la formation, au logement, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté. Cette unité s'adressait aux jeunes de 18 à 21 ans bénéficiant d'un contrat jeune majeur et aux jeunes de 18 à 25 ans ayant effectué une demande auprès du SIAO.

En 2018 les places CESA majeurs ont été fixées au nombre de 5 avec une dotation globale du Conseil départemental au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. S'ensuivit la possibilité d'accueils de mineurs avec une tarification au prix de journée. A partir de 2019, une proposition a été faite à l'ASE pour une fixation des places mineurs à 8. Cette évolution a permis à l'équipe de s'acculturer à de nouvelles modalités d'accompagnement socioéducatif et d'envisager autrement la question du nécessaire équilibre entre protection et projet éducatif émancipateur qui se pose avec une acuité et une complexité toutes particulières dans le champ de la protection de l'enfance et de l'éducation des grands adolescents.

L'année 2021 a marqué un nouveau tournant, avec le rattachement du CESA (en association avec le Projet Parentalité à Colmar) au Dispositif Enfance et Parentalité, marquant pour les prochaines années son ancrage résolu dans les logiques et dynamiques de la Protection de l'Enfance au sein desquelles APPUIS se veut être un acteur dynamique et innovant, conformément à son histoire et ses valeurs. Reconnue pour la qualité de son travail, APPUIS a répondu favorablement à la demande de l'ASE, au troisième trimestre 2021, de réduire puis arrêter les doubles accompagnements en collaboration avec l'association le LIEU, qui était l'un de ses partenaires historiques pour la prise en charge des mineurs.

L'affirmation de cette nouvelle identité s'est poursuivie en 2022, avec le déménagement du service au 61 avenue de Colmar à Mulhouse, ainsi que par l'étayage de l'équipe par l'arrivée d'une psychologue formée à l'analyse systémique, et la perspective de l'arrivée d'une Cheffe de service pour 2023. Le CESA va pouvoir à présent s'engager une phase d'opérationnalisation de son projet de service établi au premier trimestre de l'année 2022. Cette démarche se veut à la fois fédératrice pour l'équipe, et convaincante pour nos partenaires et financeurs devant pouvoir disposer d'une base solide pour analyser, puis évaluer la qualité de l'offre de service du CESA, comme celle de ses potentielles perspectives de développement.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

La finalisation de l'élaboration du projet de service, dans le respect de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 qui place l'usager au centre du dispositif de prise en charge, permet une double articulation avec les projets individuels des bénéficiaires. Cette articulation se fait à la fois de manière descendante, déclinée au niveau de chaque

usager dans le cadre de prises en charge éventuellement diversifiées et individualisées. Ce mouvement est également ascendant, les problématiques individuelles et les réponses à proposer et/ou à inventer étant de nature à faire évoluer le projet de service. Dans le cadre de l'analyse systémique[10], il s'agit d'une boucle de *rétroaction positive*, où les effets du système sont intégrés et favorisent sa propre recomposition dans le sens d'une amélioration de son fonctionnement.

Le projet de service tient compte des caractéristiques propres au public accueilli au CESA, marqué par un parcours en protection de l'enfance chaotique, émaillé de ruptures multiples, familiales et institutionnelles, creusant une problématique de troubles de l'attachement. Ces jeunes sont souvent concernés par la double vulnérabilité que constituent le fait d'être porteur d'un handicap et pris en charge par les services de protection de l'enfance. Alors que ces jeunes nécessiteraient une prise en charge spécifique et une protection particulière, ils sont, par l'absence de prise en compte de leurs besoins éducatifs spécifiques, fréquemment touchés par le décrochage scolaire et la déscolarisation, cumulant ainsi des risques d'exclusion sociales et professionnelles. La prise en compte de cette double vulnérabilité est l'un des sujets clés de la protection de l'enfance pour les années 2020.

La complexité de la situation dans laquelle se trouve ces jeunes est renforcée par l'existence d'évènements traumatiques graves dans leur parcours de vie (maltraitance, violences, agressions y compris sexuelles, séparations, addictions des parents) générateurs de souffrances non exprimées et/ou non traitées et susceptibles d'entraîner le développement de handicap sociaux et cognitifs, ou des troubles psychiatriques.

Ces caractéristiques aboutissent souvent à un mode de communication basé sur la violence, qui aboutit à qualifier ces jeunes de difficiles ou d'« incasables », animés par une grande intolérance à la frustration, une importante impulsivité et le recours fréquent au passage à l'acte. Cela nécessite, pour les professionnels du CESA, d'adapter et d'individualiser les réponses à chaque situation particulière et de recourir à l'expérimentation. Face aux difficultés de projection de ces jeunes, au phases de tests qu'ils imposent, à eux-mêmes comme à l'équipe, aux ruptures rejouées, à l'alternance d'adhésion et de fuite, et aux démonstrations d'hétéro et d'auto agressivité, l'équipe du CESA fait le choix d'un accompagnement déterminé et inconditionnel, d'une prise en charge sur mesure.

L'année 2022 a abouti à la rédaction de ce projet de service et à sa validation par l'Aide Sociale à l'Enfance. Il restera en 2023 à l'opérationnaliser, au travers des fiches actions déclinant en phases de mise en œuvre concrètes les différents axes qui structure l'action du service.

[10] Cambien, A. 2008. Une introduction à l'approche systémique : appréhender la complexité. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). hal.-02150426

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- Date : 01/10/2014
- Capacité autorisée et financée : 8 places pour des mineurs et 5 places pour des jeunes majeurs

Population :

Les caractéristiques propres au public accueilli au CESA révèlent, comme explicité *supra*, des parcours de ruptures multiples, fréquemment émaillés de violences répétitives et souvent frappés d'une double vulnérabilité.

Ces caractéristiques imposent de créer des modalités d'accompagnement empreintes d'une souplesse ouvrant sur la création d'un lien avec un public se situant dans un processus de marginalisation, mais aussi pétries d'une solidité suffisante pour garantir un attachement sécure et le maintien d'une relation de confiance.

Elles imposent également, pour accompagner cette complexité, de repenser et d'intensifier les relations partenariales dans tous les domaines d'intervention concernés.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

L'évolution de l'origine des demandes d'intervention du CESA, si elle illustre l'orientation actuelle du dispositif, induit nécessairement une réflexion autour de l'accompagnement mandaté. En effet, les mineurs confiés par l'ASE peuvent s'exprimer quant à l'orientation envisagée par l'ASE ; mais ils n'en sont pas décideurs. C'est également le cas de leurs parents, le plus souvent titulaires de l'autorité parentale devant être associés, autant que possible à la prise en charge de leurs enfants. De même, les jeunes majeurs orientés par l'ASE, sans avoir été accueillis du temps de leur minorité par le CESA, ont relativement peu de prise quant à la proposition d'orientation formulée par leur Inspectrice référente. Les conséquences psychiques et pratiques de cette « aide contrainte » pour les mineurs comme pour les majeurs, doivent impérativement être anticipées et prises en considération par l'équipe durant l'accueil puis l'accompagnement.

Deux exemples d'accueils atypiques :

En 2022, le CESA a accueilli un jeune sortant d'un hébergement en hôtel, informé de l'existence du CESA par l'une de ses connaissances, déjà accompagnée par

l'équipe. Son opiniâtreté a abouti à un accueil au sein du dispositif, en colocation avec son ami d'enfance. Malgré sa volonté exprimée d'intégrer le dispositif CESA, la prise de contact et l'établissement du lien a été long à construire et reste fragile, marqué par l'ambivalence du jeune en recherche à la fois d'émancipation et de repères structurants.

Dans le cadre d'une co-intervention avec LE LIEU, l'équipe du CESA a aussi procédé à l'accueil d'une jeune mineure de moins de 15 ans, dans un cadre exceptionnel motivé par l'urgence. La création du lien avec la jeune femme, oscillant entre conduite à risque et rupture, s'est faite progressivement et a mobilisé toute l'attention de l'équipe. Enceinte, la jeune fille s'est montrée ambivalente quant au désir de garder cet enfant et a multiplié les prises de risque. L'équipe du CESA, par sa patience, sa présence et son sens de l'écoute, a pu conserver le lien avec cette jeune femme prise dans une problématique familiale ne lui permettant pas, à l'heure actuelle, d'informer ses parents de sa grossesse.

***

Il est à noter que la plupart des accueils sont préparés et anticipés, même de manière limitée lorsque le délai de préparation est inférieur à une semaine. Par deux fois cependant, l'équipe a été en mesure de répondre dans la demi-journée à une demande d'accueil transmise par l'ASE. Cet exercice complexe fût pour nous une source importante de satisfaction et nous conforte dans la proposition que nous avons formulée aux services de l'ASE en 2022 de créer quelques possibilités d'accueil pour les situations d'urgence. **Notre proposition n'a pas été retenue à ce stade par les services départementaux mais demeure pour l'équipe un axe de réflexion et de travail pour être en mesure d'accueillir de manière satisfaisante des jeunes, mineurs ou majeurs, qui se trouvent en situation d'urgence.**

Répartition géographique :

En 2022, le CESA n'a accueilli que des jeunes originaires du Haut-Rhin dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance ou d'un contrat jeune majeur. Leurs parcours antérieurs sont diversifiés comme l'illustre le tableau 1 :

Tableau 3: Lieu de vie des jeunes accompagnés en 2022 précédant leur accueil au CESA

	En Famille (Primo Placement)	En Famille suite à rupture de parcours	Structure de Protection de l'Enfance	Hôpital ou Hôtel	Sans solution d'hébergement ou chez un tiers	Structure pénale (type CER, CEF,…)	Total
Mineurs lors de l'accueil	3	2	3	2	3	0	13
Majeurs lors de l'accueil	0	1	4	1	0	1	7
							20 (100%)

Origine des mesures :

Dans la continuité de la dynamique amorcée depuis 2018, les orientations et demande d'intervention du CESA témoignent d'une évolution de son public.

Depuis 2021, l'ASE est devenu le donneur d'ordre et le financeur exclusif du CESA sans toutefois que n'ait été établie une convention globale de partenariat pour l'accueil des mineurs ou que soit engagée une procédure d'habilitation au titre de la protection de l'enfance. Si cette modalité de partenariat illustre le haut degré de confiance construit depuis 2018 entre nos deux institutions, il insécurise le dispositif dont la pérennité et la continuité de l'activité n'est pas garantie. Ce risque est pris en compte, APPUIS formulera des propositions concrètes pour formaliser son partenariat avec l'ASE de manière à sécuriser l'activité du CESA et à capitaliser sur la qualité de son expérience innovante.

Notons que l'article 7 de la loi du 07 février 2022, visant l'interdiction (hors urgence et cas dérogatoires) des accueils de mineurs confiés à l'ASE dans des structures non autorisées, devrait à court terme ouvrir un espace de dialogue avec la CeA pour pérenniser notre action et la mettre en conformité avec le cadre légal tout en maintenant nos orientations philosophiques et pédagogiques.

Les jeunes accompagnés par le CESA, se trouvent dans quatre types de situation administrative lors de leur arrivée :

- Accueil Administratif : c'est le mode de placement priorisé depuis la loi de réforme de la protection de l'enfance de 2007. Les modalités pratiques de l'accueil sont convenues et contractualisées entre les représentants légaux du mineur et le Président de la CeA
- Placement Judiciaire[11] : subsidiaire au précédent, les modalités de la mesure de placement sont ordonnées par le Juge des Enfants dans l'intérêt supérieur de l'enfant mais également dans le cadre d'un débat contradictoire avec les représentants légaux.
- Bulletin de prise en charge jeune majeur : il s'agit d'une d'admission et de prise en charge d'un jeune majeur par l'Aide Sociale à l'Enfance. Acte unilatéral, il ne prévoit pas d'objectifs contractualisés entre l'ASE et le jeune, dans la plupart des cas, il s'agit d'une prise en charge temporaire, dans l'attente d'établir un Contrat Jeune Majeur ou pour finaliser les préparatifs d'un départ imminent suite à la majorité.
- Contrat Jeune Majeur : Décision de l'ASE d'admettre et de prendre en charge un jeune majeur. Les objectifs réciproques de l'ASE, du jeune et de la structure accueillante sont contractualisés.

L'évolution d'un statut vers un autre n'est pas sans incidence, l'équipe éducative doit être en mesure de s'adapter à un nouveau cadre légal, induisant de nouvelles responsabilités ou limites ; elle doit également être en mesure d'accompagner le jeune dans la compréhension de ces évolutions et de leurs effets sur sa situation et ses

[11] Dans certains cas, le Juge aux Affaires Familiales peut déléguer tout ou partie de l'autorité parentale au Président de la CeA ou encore reconnaitre une situation de délaissement parental, en déférant une mesure de tutelle au Président de la CeA. Ces cas de figure, actuellement relativement rares, sont amenés à devenir de plus en plus nombreux sous l'effet de la loi de mars 2016. Dans les faits au quotidien, il y a peu d'incidence sur les modalités pratiques de l'intervention de l'équipe si ce n'est la nécessité de solliciter les Inspecteurs de l'ASE pour toute question relevant de l'autorité parentale.

possibilités dans une optique d'autonomisation. Notons que sur les 20 situations accompagnées en 2022 :

- 11 ont bénéficié de plusieurs statuts au cours de leur séjour au CESA (par exemple un mineur confié par décision judiciaire qui contractualise la prolongation de son accueil en tant que jeune majeur, ce qui est le cas de 7 de ces situations)
- 7 n'ont bénéficié que d'un statut (6 mineurs, 1 jeune majeur)
- 3 sont arrivés en tant que majeurs, dans le cadre d'un bulletin de prise en charge en attendant d'un rendez-vous à l'ASE pour l'établissement d'un contrat jeune majeur.

Ces données traduisent que, conformément à son projet, le CESA est véritablement une structure de transition entre la minorité et la majorité pour les jeunes en situation complexe. Cela ne nous empêche bien entendu pas d'accueillir des jeunes déjà majeurs ou, à l'inverse, des mineurs qui ne souhaiteront ou ne pourront prolonger leur séjour après leur majorité.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI Répartition garçons - filles :

Répartition genre et âge

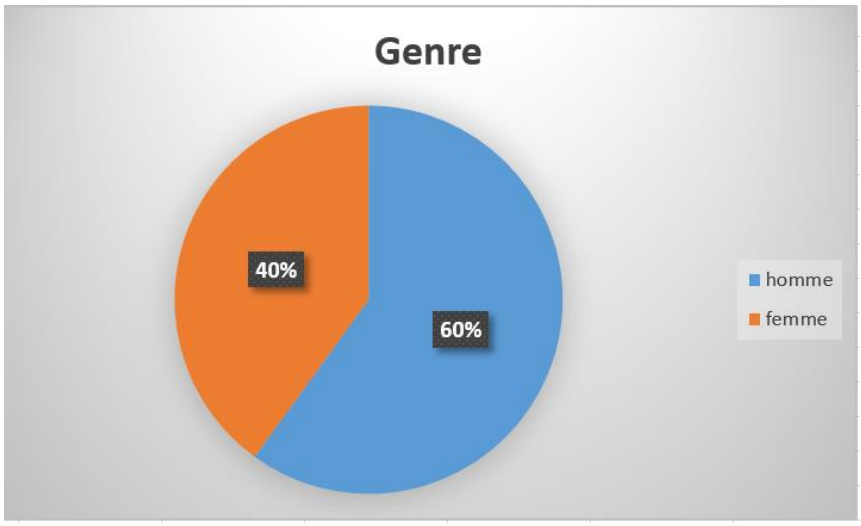

En 2022, le CESA a accompagné 12 garçons et 8 filles. La proportion des garçons est plus élevée que l'année précédente. Le rajeunissement de la population accueillie au CESA est significatif, il n'y a sur 2022 plus aucun accueil d'un jeune de plus de 20 ans.

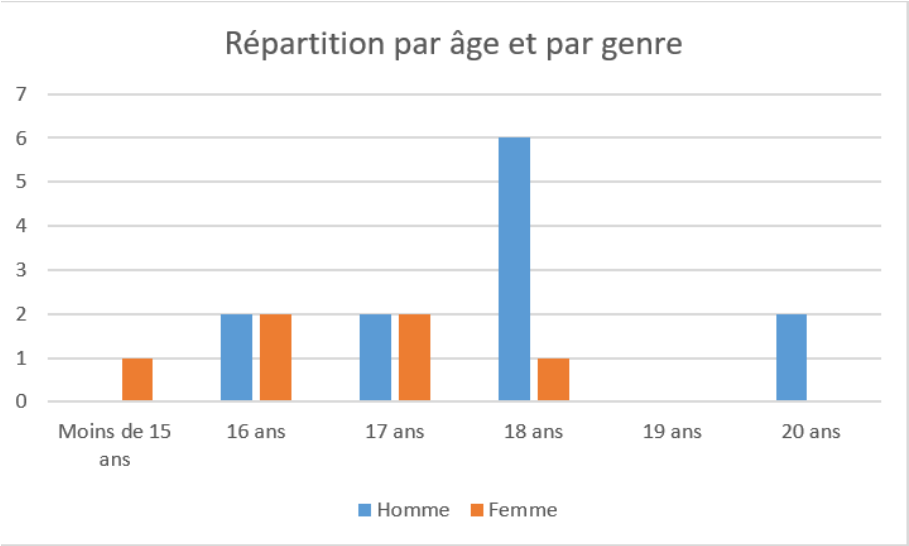

Ces deux éléments s'expliquent par le fait que certains mineurs accueillis ont pu être positionnés sur des places majeurs à leur majorité. Notons également l'accueil d'une jeune mineure de moins de 15 ans, dans un cadre exceptionnel motivé par l'urgence.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Les professionnels du CESA s'accordent sur l'accueil sur le dispositif en 2022 de situations de plus en plus complexes et aux difficultés multifactorielles :

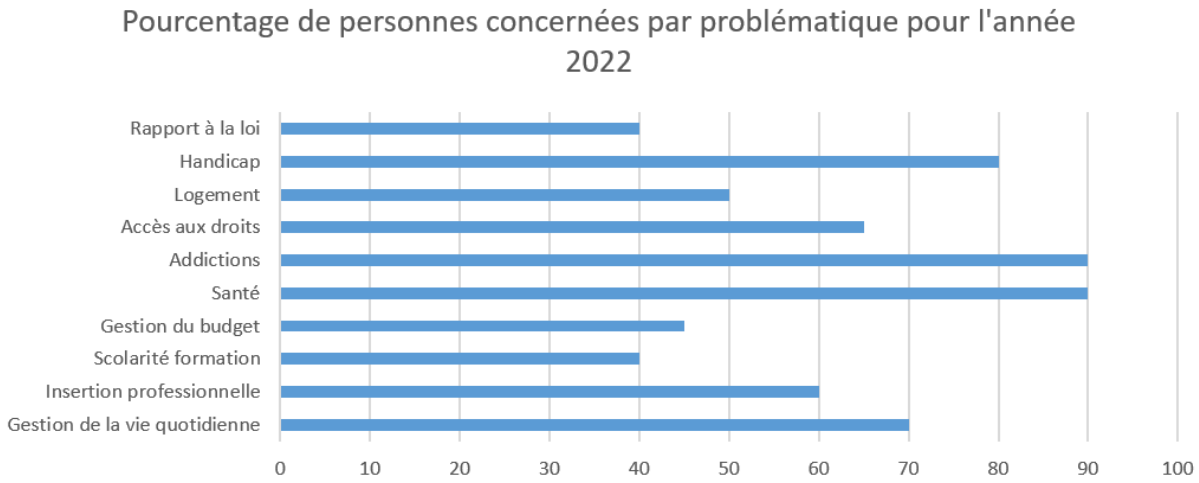

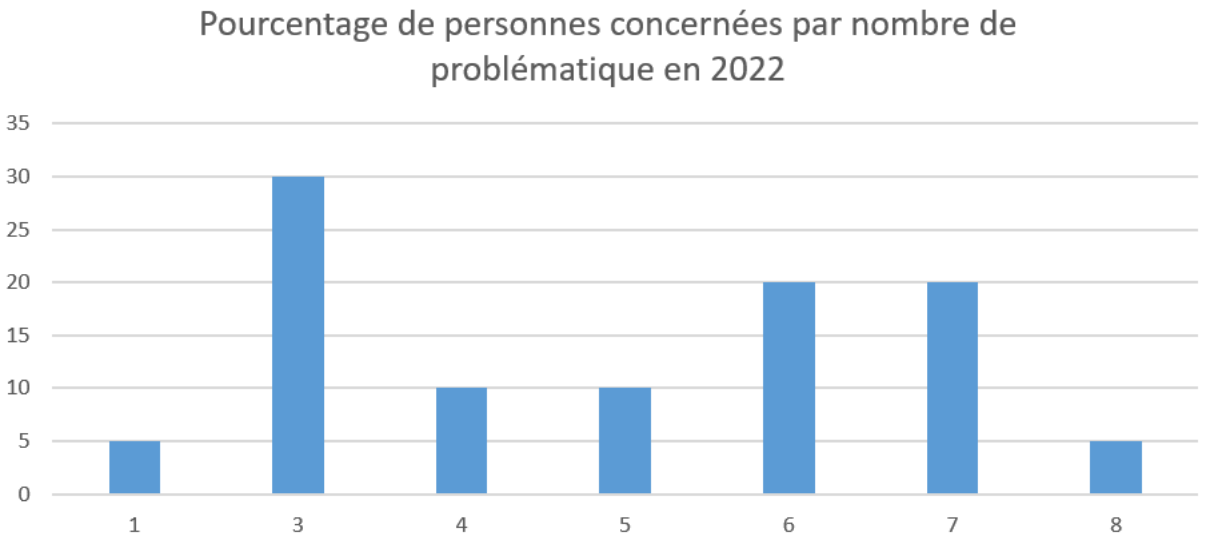

30 % des jeunes suivis cumulent au moins trois problématiques et ce cumul, pour 20 % d'entre eux atteint 6 à 7 problématiques identifiées. Considérant l'intrication de ces problématiques multiples et leurs effets de rétroaction (d'un point de vue systémique), ces données confortent la spécialisation du CESA pour l'accueil de jeunes en situation « complexe ».

Les problématiques les plus aiguës sont celles liées au handicap, à la santé et aux addictions, que nous avons choisi de représenter indépendamment de la santé, afin de mettre en exergue un phénomène qui tend à se généraliser.

80 % des jeunes accueillis au CESA en 2022 sont en situation de handicap, et sont ainsi exposés au phénomène de double vulnérabilité que constitue le fait d'être en situation de handicap et pris en charge par les services de protection de l'enfance. A titre de comparaison, la proportion de jeunes en situation de double vulnérabilité est de 13% sur le plan national en 2017[12] et 23.5% dans la Haut Rhin en 2018[13]. Notre dispositif voit ainsi une surreprésentation évidente des jeunes en situation de double vulnérabilité, ce qui appelle un accompagnement éducatif adapté. Le handicap peut être reconnu – pour une faible majorité des jeunes – ou supposé, et se traduire par une pathologie nécessitant un traitement lourd (diabète), une déficience intellectuelle, des troubles de l'humeur ou du comportement, des problématiques psychologiques ou psychiatriques, des tendances dépressives pouvant aboutir à un acte d'autolyse.

Les freins à la reconnaissance du handicap peuvent tenir au fait que le jeune n'est pas prêt à exercer ce type de démarche mais également à la difficulté de se mettre en lien avec les structures médico-légales. Enfin, l'accompagnement au CESA, parce qu'il laisse peut-être davantage de possibilité de mise en situation et d'expression de l'individualité des jeunes qu'une structure d'hébergement collective, peut se retrouver témoin de manifestations d'un handicap jusqu'alors difficile à déceler.

La problématique liée à la santé concerne 90 % des jeunes accueillis dans des dimensions différentes compte tenu de la singularité de chaque situation. En effet, le vocable « santé » recouvre des réalités très diverses. Plusieurs jeunes sont concernés par l'accès au soin, mais aussi par une vulnérabilité psychologique, des épisodes

[12] Abassi, E. (DREES/OS). (2020). 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, 23.
13 Conseil Départemental du Haut-Rhin. (2019). Protection de l'enfance chiffres clés haut-rhinois.

dépressifs ou suicidaires, des sorties d'hospitalisation psychiatrique accompagnées de traitement lourds dont il faut assurer l'accessibilité et la régularité de l'administration et travailler l'acceptation. Elle recouvre également une grossesse chez une très jeune adolescente, nécessitant la prise en compte du choix de cette dernière de mener cette grossesse à terme ou de l'interrompre, ainsi que la mise en œuvre d'un suivi gynécologique idoine. La problématique de la santé concerne aussi la vigilance à avoir sur l'adoption par les jeunes de conditions d'alimentation et d'hygiène adaptées à leur âge.

Les conduites addictives (tabac, alcool, médicaments, stupéfiants), présentes chez 90 % des jeunes suivis par le CESA en 2022, sont traitées à part dans cette classification, afin de mettre en lumière leur généralisation et les difficultés qu'elles engendrent dans la mise en œuvre du suivi éducatif. Ces pratiques entraînent en effet des freins considérables à la mobilisation des jeunes ainsi qu'à leur capacité de concentration et d'ouverture lors des entretiens et rencontres socio-éducatives. Elles constituent également une problématique budgétaire et financière, mobilisant les ressources des jeunes au détriment de l'adoption d'un régime alimentaire adapté à leurs besoins. Enfin, elles peuvent aboutir à des conduites à risque et à la participation à une économie souterraine, positionnant les jeunes dans l'illégalité.

Les jeunes rencontrent à 70 % des problèmes de gestion de la vie quotidienne, tenant à l'entretien du logement, parfois à la limite de l'insalubrité. Pour deux jeunes accueillis, ces difficultés se sont accompagnées de la détention d'animaux dans des conditions ne permettant pas le respect du bien être adapté à leur espèce (en l'occurrence des chiens). En effet, si le CESA n'est pas opposé à la possibilité pour les résidents d'accueillir un animal domestique, cet accueil ne peut se faire que dans une forme d'éducation aux besoins des animaux et dans le respect du bien-être de l'espèce accueillie.

Les jeunes sont particulièrement demandeurs d'un accompagnement dans l'accès aux droits et la réalisation des démarches administratives. Beaucoup d'entre eux ne sont pas à l'aise avec les procédures administratives et sont rarement informés des droits auxquels ils peuvent prétendre. Dans des parcours souvent marqués par la déshérence et par des changements de situations successifs, cette aide peut être précieuse et contribuer à débloquer des situations en souffrance depuis plusieurs mois ou années. L'accès aux droits peut aussi recouvrer la reconnaissance du jeune en tant que victime, et permettre de retrouver par ce rétablissement une forme d'estime de soi.

La population accueillie par le CESA nécessite un travail de remobilisation scolaire et/ou d'insertion professionnelle. Comme expliqué précédemment, le faisceau de difficultés auxquelles ces jeunes peuvent être confrontés les expose plus facilement au décrochage et à l'exclusion scolaire. Les jeunes arrivent souvent au CESA dans une période de démobilisation et de recours à des emplois illégaux, liés à une incapacité à des projeter dans un avenir qui apparait très incertain. Dans certaines situations, l'estime de soi doit à ce point être restaurée, que le jeune adopte fréquemment des mises en échec obérant leur capacité de réussite. C'est cette estime de soi qu'il faut reconstruire petit à petit, et que les professionnels du CESA s'appliquent à rechercher en respectant le rythme de chaque jeune, par l'application de la politique des petits pas.

La gestion du budget reste une problématique prégnante, ainsi que la question de l'accès au logement et plus globalement à l'autonomie.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

Les tableaux suivant, comparatifs des situations entre 2021 et 2022, indiquent clairement l'augmentation du cumul de problématiques par personne accueillie ainsi que la prégnance des problématiques liées au handicap, à la santé et aux addictions.

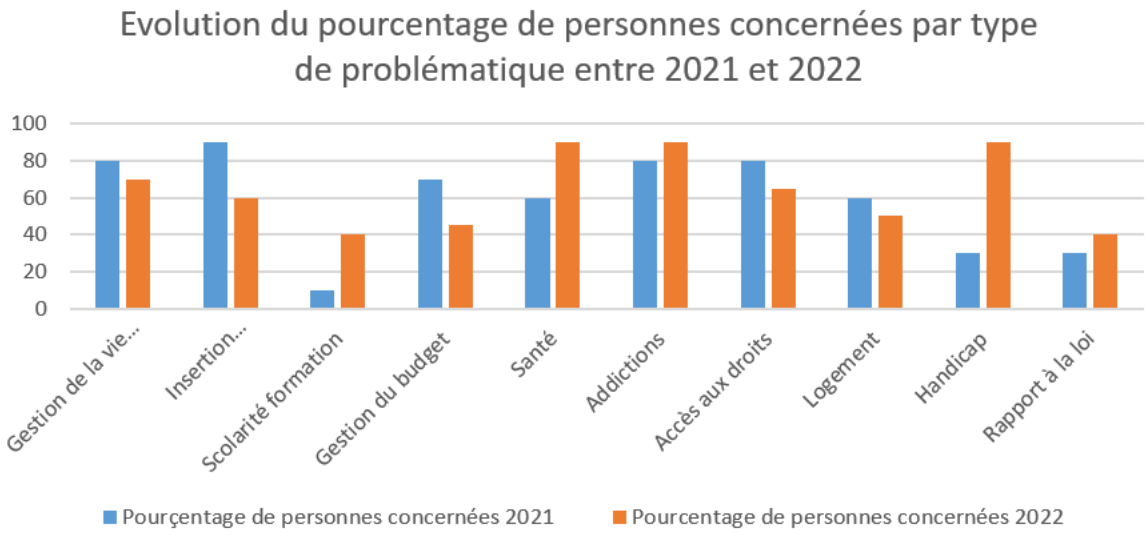

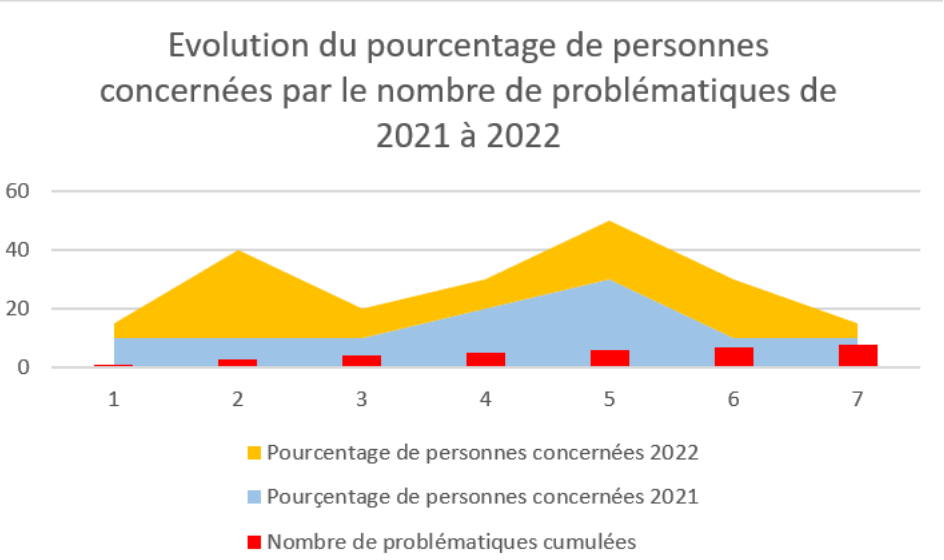

L'important cumul de ces problématiques amène pour 2023 deux points de vigilance et deux priorités.

Le premier consiste dans le renforcement de l'adaptation par la psychologue de ses modalités d'intervention pour franchir la barrière de la représentation que les jeunes peuvent en avoir. La présence de la psychologue sur des temps de vie et de rencontre (courses, repas, activités, balade), l'utilisation de supports adaptés, permettent une première prise de contact rendant son intervention moins hermétique ou intrusive pour

certains jeunes. De premières tentatives en 2022 ont abouti à l'émergence de sollicitation de la part des jeunes.

Le second concerne le renforcement du travail d'équipe amorcé avec les surveillants de nuit, par l'adoption d'outils et la formalisation de rencontres, étayant la communication entre les professionnels et la rendant plus efficiente, ce qui est vécu comme structurant et sécurisant par les jeunes.

Les priorités concernent la question du handicap et celle des addictions.

Le CESA s'attachera en 2023 à une montée en compétence de son équipe sur la question du handicap. D'une part par le développement d'un partenariat idoine, notamment avec le DAPPE, devant aboutir à l'accès à des outils, des repères et des savoir-faire professionnels, mais également en lien avec la MDPH, les tuteurs et les curateurs. D'autre part par la recherche et la mise en œuvre de formation de l'équipe du CESA en lien avec cette problématique.

Le CESA mène un travail de fond de réduction des risques et de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives, mais il souhaite parvenir en 2023 à repérer et mobiliser un partenaire qui permette une accroche suffisante auprès des jeunes à la sensibilisation aux traitement des addictions.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Nombres de jeunes ayant quitté le CESA en 2022 et durée de séjour

	Mineurs	Majeurs	Total
Nombre de jeunes ayant quitté le CESA en 2022	4	3	7
Durée moyenne de séjour des jeunes ayant quitté le CESA en 2022	4,7 mois	21,4 mois	11,9 mois
Nombre de jeunes accompagnés par le CESA au 31/12/2022	5	8	13
Durée moyenne de séjour des jeunes toujours accompagnés par le CESA au 31/12/2022	15,3 mois	11,5 mois	12,7 mois

Ce tableau fait apparaitre pour 2022 une forte rotation des effectifs et un séjour plus long pour les mineurs que pour les majeurs. Il met également en lumière la nécessaire adéquation entre le moment où en est le jeune dans son parcours et l'accueil proposé par le CESA. Pour certains jeunes accueillis, le moment n'était peut-être pas le plus opportun, et certains jeunes ayant quitté le CESA se sont par la suite représentés pour un nouvel accueil. Certains jeunes éprouvent le besoin ou la nécessité d'expérimenter d'autres formes de prise en charge avant de trouver leurs marques dans l'accompagnement proposé par le CESA. La porte d'entrée du CESA par l'installation dans un logement indépendant ainsi que l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne comme facteur d'autonomie, peut paraître complexe pour certains jeunes. Néanmoins, c'est cette organisation et cette posture professionnelle qui permet d'accompagner les jeunes confiés au CESA vers la reprise ou le développement d'un pouvoir d'agir sur leur vie et la conscientisation de celui-ci, véritable levier de la restauration de la confiance en soi.

Motifs de la sortie / fin de mesure :

Les motifs de sortie diffèrent selon que les jeune est mineur ou majeur. Certains mineurs ont souhaité expérimenter un retour en famille, qui s'est quelque fois avéré prématuré. Plusieurs majeurs ont fait l'objet d'un accompagnement à leur sortie du dispositif à l'aube de leurs 21 ans, l'un deux a souhaité s'installer en colocation et un autre, accueilli en urgence, s'est vu proposer un accueil dans une structure plus adaptée à sa problématique et à ses besoins.

Eléments explicatifs / Compréhension des sorties :

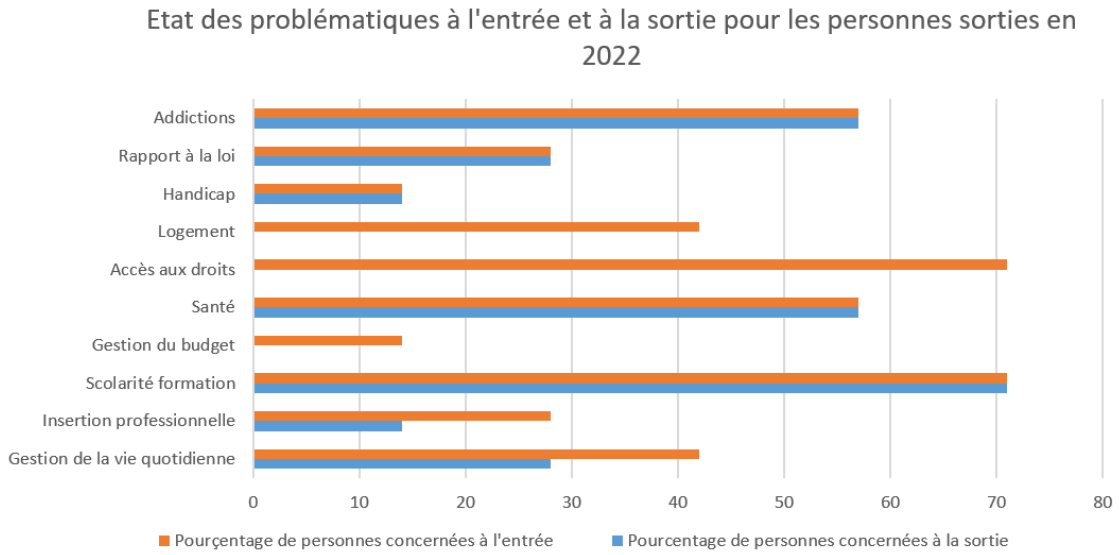

Problématiques	Nombre de situations concernées à l'entrée du dispositif (/20 jeunes accompagnés en 2022)	Nombre de situations concernées à la sortie du dispositif (/7 jeunes ayant quitté le CESA en 2022)
Gestion de la vie quotidienne	70 %	28%
Insertion professionnelle	60%	14%
Scolarité / Formation	40%	71%
Gestion du budget	45%	0%
L'accès à la santé	80%	57%

L'accès aux droits	65%	0%
L'accès au logement	50%	0%
Handicap (identification et/ou mise en œuvre de compensations)	30%	14%
Conflit avec la loi	40%	28%
Addictions	90%	57%

L'étude de ces indicateurs doit être réalisée avec prudence au regard de la faible taille de l'échantillon. Elle semble néanmoins confirmer l'impact des problématiques liées au handicap, à la santé et aux addictions sur les autres domaines de la vie des jeunes, freinant considérablement leurs capacités, notamment de formation et de scolarité, de gestion de la vie quotidienne et d'insertion professionnelle, autant qu'elle les expose sur le plan pénal. Les problématiques de l'accès aux droits et du logement sont plus efficacement traitées. Ces constats renforcent nos priorités et axes de travail pour 2023 à la fois en terme de développement de nouveaux outils mais aussi de renforcement du partenariat.

Notons que la proportion de jeune en difficulté sur le plan de la scolarité est plus importante pour les sortants du CESA que pour l'ensemble de la population accueillie. Cela s'explique par la faible durée de séjour des 4 mineurs partis en 2022, expliquant un faible taux de traitement de cette problématique spécifique. Ces difficultés ont parfois aussi pu être traitée par l'engagement d'un parcours d'insertion professionnelle.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	N-3 2019	N-2 2020	N-1 2021	N 2022
Capacité autorisée Mineurs	**8**	**8**	**8**	**8**
Capacité autorisée Majeurs	**5**	**5**	**5**	**5**
Nombre de journées d'ouverture	**365**	**365**	**365**	**365**
Nombre théorique de journées	**4745**	**4745**	**4745**	**4745**
• Dont journées Mineurs	2920	2920	2920	2920
• Dont Journées Majeurs	1825	1825	1825	1825
Nombre réel de journées			**3461**	**4331**
• Dont journées Mineurs			1076	2617
• Dont Journées Majeurs			2385	1714
Nombre retenu de journées			**3461**	**4331**

Taux d'occupation réel en %			**72,93%**	**91,27%**
• Taux d'occupation Mineurs en %			36.84%	89.62%
• Taux d'occupation Majeurs en %			130,68%	93.91%

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées :

Considérant que les fonctionnements institutionnels ne sont pas comparables entre la période actuelle et celle où le CESA était intégré au CHRS, notre analyse portera sur les exercices 2021 et 2022.

Nous observons une évolution de 20% de notre taux d'activité en 2022, son niveau moyen s'établit à 91% de taux d'occupation ce qui est particulièrement satisfaisant au regard de plusieurs mois de sous activité au printemps pour des raisons de vacance techniques des logements. L'accueil surnuméraire de la jeune femme de 14 ans à compter de juillet 2022 explique en partie ce résultat. L'évolution du CESA se manifeste également au travers de ces données, en effet en 2021, le dispositif était encore mobilisé autour de situations orientées par le SIAO et la balance du taux d'activité penchait très nettement en direction du public majeur. A partir de 2022, et de la fin de ces accompagnements, le taux d'activité du CESA mineur a bondi.

Il est à noter que sur la fin de l'exercice, trois jeunes majeurs, orientés très tardivement durant leur minorité, ont dû être maintenus par l'ASE sur des places normalement affectées à des mineurs. Nous avons, pour ces statistiques tenu compte de l'activité des places, indépendamment de l'âge de leurs occupants. Ainsi, pour un jeune ayant été accueilli sur une place « mineur » puis sur une place « majeur », nous avons intégré son temps de séjour dans le nombre de journées réalisées au réel ; tandis qu'un jeune majeur accueilli sur une place « mineur » émargera sur le taux d'activité CESA Mineurs jusqu'au jour de son orientation vers l'un des places « majeur ». Ce procédé nous permet de ne pas fausser les décomptes au regard des deux modes de financements appliqués à ce service.

Au regard de nos modes de financement, le taux d'activité est satisfaisant, en effet, si un faible taux de vacance technique peut être considéré comme acceptable pour le CESA majeur, faisant l'objet d'une subvention annuelle, le taux d'activité du CESA Mineurs n'a aucune incidence sur les finances publiques, puisqu'il fait l'objet de facturations mensuelles sur service réalisé.

Notre intention est de poursuivre dans cette dynamique en 2023, exigeante mais indispensable au regard du nombre important de jeunes mineurs, et majeurs, actuellement sans solution d'accueil. Toutefois, ces éléments quantitatifs ne sauraient être suffisants ; dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, ils doivent impérativement être croisés avec des indicateurs qualitatifs tenant à la satisfaction des jeunes mais également à l'atteinte des objectifs des accompagnements co-construits avec eux et avec l'ASE.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

Extraits du projet de service 2022-2027:

« Aujourd'hui le public accueilli au CESA est un public dit « au parcours complexe ». Le parcours est dit complexe puisque la situation sociale, l'état de santé, le handicap des jeunes rendent nécessaires l'intervention et la coordination de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.

Cette complexité des situations, se caractérisant par le vocable en vogue d'intersectionalité[14], rend particulièrement sensible la question de l'élaboration d'un projet d'avenir à fortiori d'un avenir scolaire ou professionnel qui ne peut être traité selon une méthodologie univoque ou seulement centrée sur l'employabilité. Ainsi au niveau du service CESA des questions plus particulières sont aussi traitées telles que la parentalité pour les mineurs, l'accès et le maintien dans un logement, la compensation du handicap.

En lien avec nos valeurs associatives, nous promouvons une vision éthique de l'accompagnement socio-éducatif en mobilisant un questionnement critique permanent sur nos pratiques, permettant ainsi une adaptation continue aux évolutions des questions et problématiques sociales. Cette adaptabilité permanente fait naturellement écho avec le principe de mutabilité du service public.

Nos pratiques et nos postures professionnelles s'inscrivent dans un maillage institutionnel et partenarial. Ainsi, notre équipe s'attache donc à cheminer aux côtés des jeunes dans la transition entre l'enfance et l'adultité. Cet accompagnement bienveillant a pour objet d'ouvrir des perspectives émancipatrices en prévenant toute dérive pouvant conduire aux logiques de domination sociale. »

« Le projet éducatif vient s'ancrer dans plusieurs domaines liés aux besoins des jeunes et qui ont amené le CESA à évoluer. Ces sources sont liées à l'insertion, dont le CESA est issu via le CHRS et la protection de l'enfance. Ainsi l'accompagnement prodigué

[14] L'intersectionalité « vise à décrire des formes combinées de domination renvoyant aux dilemmes stratégiques et identitaires de certaines catégories de la population » (Crenshaw, 1989, cité par Jaunait, A. et Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. Dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique: Concepts, objets, problèmes* (pp. 286-297). Paris: Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0286)

par le CESA trouve sa source dans l'importance d'un équilibre permanent entre ce besoin de protection et d'émancipation. Le travailleur social soutient cette démarche. Au quotidien, il réalise un accompagnement social personnalisé (individuel et ou collectif). La qualité du lien d'accompagnement est l'une de nos priorités, elle implique à notre sens la co-construction avec le jeune de son propre avenir. Le travailleur social adapte sa posture en vue de permettre la rencontre avec la personne accueillie au travers des étapes de création et de maintien du lien, dans une perspective de rétablissement, d'émancipation, de responsabilisation des personnes accueillies et du développement de leur réseau personnel, en prévision de la sécurisation de leur sortie du dispositif.

Une approche basée sur la réduction des risques est favorisée : pas de condition d'arrêt de consommation(s) pour avoir accès au dispositif, non jugement. Certains principes d'action tels que droit à l'erreur et au recommencement, non abandon imprègnent nos pratiques. Le travailleur social favorise les initiatives visant à améliorer la santé des personnes et le développement de leurs compétences psychosociales.

Le travailleur social soutient également l'ensemble des démarches administratives et techniques de façon personnalisée. La personne accompagnée est co-auteure du projet d'accompagnement qui la concerne. A ce titre, c'est elle qui prioritairement met en œuvre, autant que ses moyens le lui permettent, les actions permettant l'amélioration de sa situation. La vocation éducative du dispositif vise à lui permettre de développer, de manière sécurisée et à son rythme, les compétences nécessaires pour y parvenir. Cette dimension est naturellement accentuée pour le public majeur par rapport aux mineurs qui ne sont pas encore leur propres responsables légaux et donc limités dans la réalisation de certaines démarches en autonomie. »

« La finalité de l'intervention du travailleur social est le développement du pouvoir d'agir de la personne, dans son environnement de vie. Le concept de développement du pouvoir d'agir, francisation généralement admise du concept anglo-saxon d'empowerment, apparu dans les années 1980. Il définit un « processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif »[15]. L'accompagnement du développement du pouvoir d'agir repose, notamment, sur l'établissement d'une relation support, soutenant par l'expérimentation la conscientisation des capacités individuelles ou collectives à influer sur le cours des événements. Ce cadre conceptuel est destiné à lutter contre les dynamiques de domination sociale (auxquelles les mineurs placés sont particulièrement vulnérables), en contribuant à l'émancipation des individus qui réapproprient la capacité d'agir sur leur propre trajectoire de vie. Par le biais de l'accompagnement, la question du pouvoir d'agir permet au professionnel d'encourager la possibilité de mener à terme un changement souhaité et défini par la personne. »

[15] Bacqué, M.-H. et Biewener, C. (2011). La démocratie participative. Dans Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme (p. 82-101). La Découverte.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

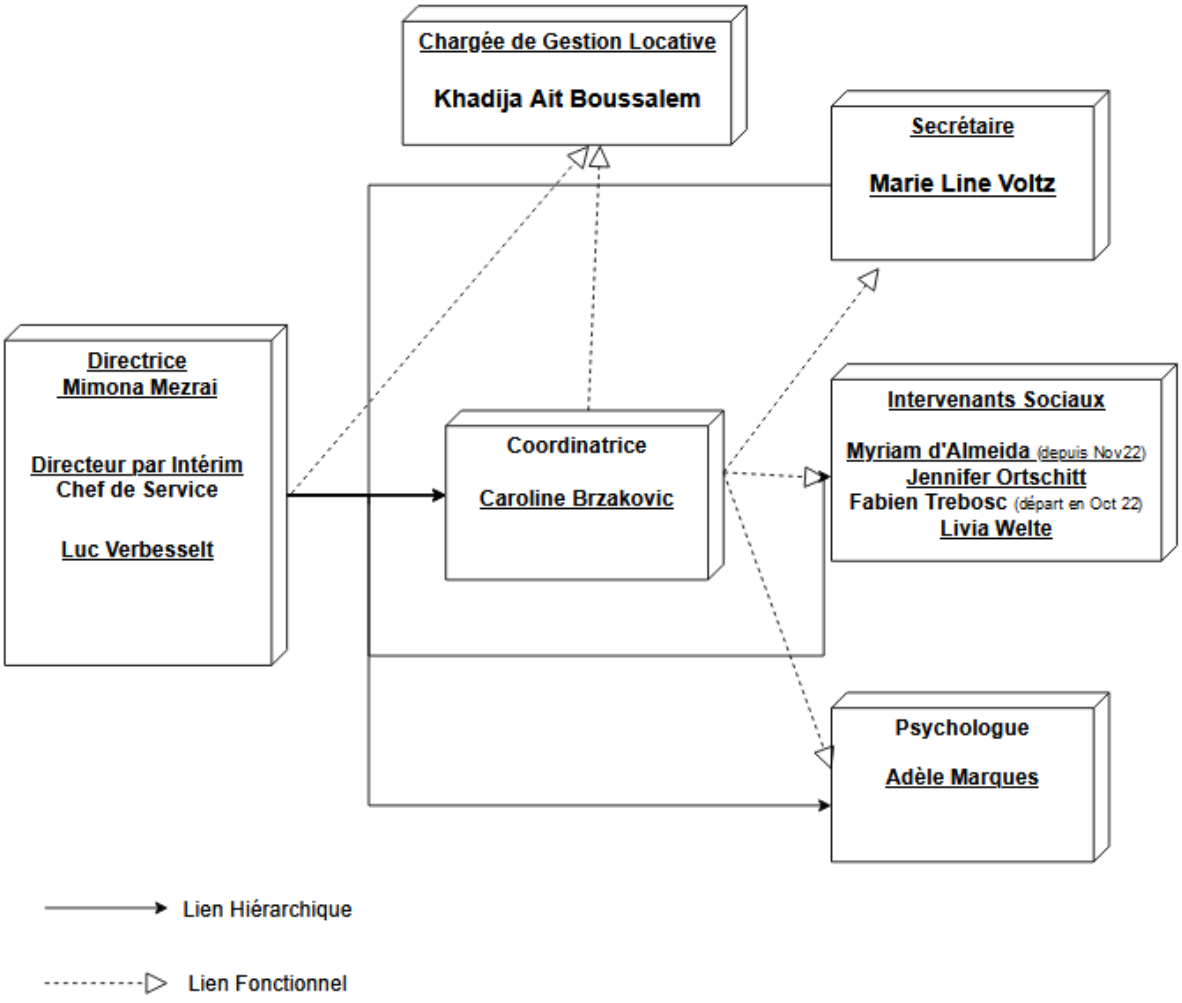

Figure 3: Organigramme hiérarchico-fonctionnel de l'unité CESA

Répartition des personnels présents au 31.12.2022 par catégorie professionnelle :

	APPUIS		
	APPUIS	**CESA**	
Année	***2022***	***2022***	
	%	***Etp***	*%*
Personnel de direction		**0.25**	**3.55%**
Personnel Administratif et des services généraux		**2.8**	**39.72%**
dont Surveillant de nuit		2	28.37%
dont Secrétaire		0.5	7.09%
dont Gestionnaire de Patrimoine		0.3	4.26%
Personnel d'encadrement sanitaire et social		**0.5**	**7.09%**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif		0.5	7.09%
Personnel éducatif, pédagogique et social		**3**	**42.55%**
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ		2	28.37%
dont Moniteur éducateur			
dont Assistant de service social			
dont Conseiller en économie sociale et familiale		0.5	7.09%
dont Pair-aidant			
dont Animateur social			
dont Coordinatrice		0.5	7.09%
Psychologues et Personnel paramédical		**0.5**	**7.09%**
dont Psychologue		0.5	7.09%
dont Auxiliaire de puériculture			
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif			
Ensemble	**100,00**	**7.05**	**100%**

Sexe du personnel présent au 31.12.2022 selon la fonction occupée

En %

Chiffres nationaux		CESA	
Femme	**Homme**	**Femme**	**Homme**

Personnel de direction	**73,3**	**26,7**	**100%**	
dont Directeur ou responsable de l'établissement	49	51	100%	
dont Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	90	10		
Personnel des services généraux	**39,8**	**60,2**	**50%**	**50%**
dont Surveillant de nuit	23,5	76,5		100%
dont Secrétaire			100%	
dont Gestionnaire de Patrimoine			100%	
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**65,7**	**34,3**		**100%**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	62,8	37,2		100%
Personnel éducatif, pédagogique et social	**72,6**	**27,4**	**100%**	
dont Coordinatrice	71,6	28,4	100%	
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	64,1	35,9	100%	
dont Hôte de pension de famille	70,8	29,2		
dont Assistant de service social	85,7	14,3		
dont Conseiller en économie sociale et familiale	95,7	4,3	100%	
dont Animateur social	51,5	48,5		
dont Pair-Aidant				
Psychologues et Personnel paramédical	**90,7**	**9,3**	**100%**	
dont Psychologue	84,2	15,8	100%	
dont Auxiliaire de puériculture	99,3	0,7		
Ensemble	**64,5**	**35,5**	**72.72%**	**28.28%**

Age du personnel présent au 31.12.2022

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
	CHRS		**CESA**
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins de 30 ans	11	12	18.18%
30 à 39 ans	24,1	24,6	27.27%
40 à 49 ans	29,8	28,3	9.09%
50 à 59 ans	29,7	27,7	36.37%
60 ans ou plus	5,5	7,4	9.09%
Age moyen (en années)	44,1	43,9	43.27

Ancienneté du personnel au 31/12/2022

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
	CHRS		**CESA**
Année	**2012**	**2016**	**2022**

Moins d'un an	13,3	15	9.09%
1 à 4 ans	30,3	29,4	54.55%
5 à 9 ans	22,8	21,4	18.18%
10 à 19 ans	23,1	23,7	18.18%
20 ans ou plus	10,6	10,5	
Ancienneté moyenne (en années)	8,1	8,3	5.09

Diplôme par catégorie professionnelle (faisant fonction) pour les intervenants sociaux du service présents au 31/12/2022

	DRESS	CESA	
	2016	2022	2022
	%	ETP	%
Personnel éducatif, pédagogique et social			
dont Éducateur spécialisé		1	50%
dont Moniteur éducateur			
dont Hôte de pension de famille			
dont Assistant de service social			
dont Conseiller en économie sociale et familiale		0.5	25%
dont Animateur social			
dont Pair-Aidant			
Psychologue		0.5	25%
Ensemble	**0**	**2**	**100%**

Statut ou type de contrat des personnels du service présents au 31/12/2022

En %

	Chiffres nationaux		Appuis
	CHRS		CESA
	2012	2016	2022
CDI	81,7	82	100%
CDD (hors emplois aidés)	4,5	4,3	
Intérim	0,1	0,1	
Vacation ou honoraires	0,2	0,1	

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,3	0,2	
Contrat aidé	4,7	6,1	
Ensemble	**91,5**	**92,8**	**100%**

Leurs missions / actions :

En 2022, le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

- 3 éducatrices (1 éducatrice spécialisée, 1 éducatrice non diplômée[16], 1 CESF à mi-temps) référentes et interlocutrices privilégiées des jeunes, de leurs familles et des partenaires impliqués. Elles développent une approche globale des situations, faisant de tout acte de la vie quotidienne un potentiel support éducatif.
- 1 coordinatrice pédagogique intervenant en soutien de l'équipe pour les études de situation d'aide à la compréhension et de maintien d'une relation professionnelle et aidante pour les jeunes et leurs familles. La coordinatrice peut également proposer des entretiens aux enfants ou aux parents pour compléter le regard et l'évaluation de l'équipe. C'est une encadrante fonctionnelle, dont l'expertise de la clinique éducative et le sens de l'organisation de l'activité quotidienne de l'équipe complète l'action du chef de service.
- 1 psychologue, intervenant à mi-temps en complément de l'accompagnement éducatif, en lien direct ou indirect avec les jeunes accueillis et leurs familles. Son expertise lui permet de soutenir la réflexion de l'équipe éducative tout en favorisant le développement d'un réseau partenarial.
- 1 secrétaire à mi-temps chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives comprenant la gestion quotidienne de la caisse du service. Son sens de l'accueil et du contact favorisent une écoute active et une observation des jeunes qui complète celles des travailleurs sociaux.
- 1 chef de service éducatif dont l'action est centrée sur les dimensions organisationnelles et fonctionnelles du service composé de deux dispositifs (CESA, PP mais également AEJ à compter de décembre 2022). Il est garant du cadre de travail. Il élabore le partenariat et fait connaître le service. En complémentarité de la coordinatrice, le chef de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail.
- 1 chargée de gestion du patrimoine (temps partiel) qui coordonne avec les services supports la plupart des aspects pratiques liés à la locations et l'occupation des logements du parc public et privé. Son rôle auprès des jeunes du CESA s'apparente à celui d'une agence immobilière essentiel dans la compréhension des enjeux du savoir-habiter.
- 3 surveillants de nuit qui interviennent en relais des professionnels de journée

[16] Mais ayant 15 ans d'expérience auprès d'adolescentes en FAE et inscrite dans une démarche de VAE

pour s'assurer de la sécurité et du bien-être de l'ensemble des jeunes accueillis. En étroite collaboration avec les cadres d'astreinte, leur intervention est systématique pour les mineurs et ponctuelle pour les jeunes majeurs selon les besoins repérés. En 2022, pour des situations particulièrement complexes, les surveillants de nuit ont pu être amenés à effectuer plusieurs passages par nuit.

- La Directrice Enfance et Parentalité qui assure la coordination de l'action des services CESA/PP/AEJ, AED/AEDR et MNA avec l'ensemble de celles des autres services et directions d'APPUIS. Son action s'inscrit dans une interface entre la Direction Générale et le service. Agissant de manière ponctuelle auprès des jeunes, son rôle est alors celui d'un cadre de second recours dans l'hypothèse de la nécessité d'une médiation entre eux et le service CESA/PP/AEJ ou d'un appui hiérarchique aux salariés.

Il est à noter que seuls 2 éducatrices sont intégralement dédiées à l'activité du CESA. L'ensemble des autres professionnels est mutualisé avec le Projet Parentalité de Colmar ou encore le service AED/AEDR s'agissant de notre secrétaire. La psychologue, quant à elle, intervient à mi-temps au sein du service. La chargée de gestion du patrimoine, les surveillants de nuit et les cadres d'astreinte sont communs aux différents services d'APPUIS.

Les difficultés relatives au recrutement ne nous ont pas permis de recruter une infirmière à temps partiel ni de travailleurs sociaux en référence thématique sur des aspects de vie quotidienne (par exemple une TISF). Au regard du projet de service et des profils des jeunes, cette réflexion devra sans doute être reprise en 2023.

Evolution de la composition des équipes en 2022 :

L'année 2021 fût marquée par un renouvellement important des effectifs du service et des vacances de poste, parfois longues de plusieurs mois, ajoutant une difficulté supplémentaire obérant dans une certaine mesure la continuité de service. En 2022, ce mouvement s'est poursuivi, dans une moindre mesure toutefois s'agissant du CESA.

Le fonctionnement du service a été notamment mis à mal par les deux périodes d'intérim assurées par le Chef de Service (auprès du service AED/AEDR de mars à mai 2022, puis au niveau de la Direction Enfance et Parentalité à compter de l'été). Ces intérims ont conduit, par voie de conséquences, la coordinatrice à assurer certaines missions en tant que Cheffe de Service, réduisant d'autant sa capacité d'intervention éducative directe auprès des jeunes du CESA.

Autre aspect ayant eu une incidence sur la capacité d'action du service en 2022, le départ d'un des éducateurs. Ce départ n'a pas pu être véritablement anticipé, le professionnel ayant choisi de faire valoir le droit local pour être libre de tout engagement en deux semaines. Ce départ a provoqué une vacance de poste d'un peu plus d'un mois en novembre et décembre. Le relais a été pris auprès des jeunes par les autres membres de l'équipe du CESA/PP mais avec une présence nécessairement plus réduite, l'ensemble de ces postes étant mutualisés sur plusieurs actions.

Le recrutement de notre psychologue, formée à l'approche systémique, en janvier 2022 fût une réelle plus-value dans le cadre de notre activité. Elle nous permet également de nous mettre en conformité avec le nouveau cadre de protection de

l'enfance prévu par la loi Taquet qui impose une évaluation psychologique et médicale lors de chaque rapport annuel pour les mineurs confiés à l'ASE. **Suite à l'ouverture de l'Accueil Educatif de Jour, cette professionnelle a fait le choix d'intégrer le Dispositif Enfance et Parentalité à plein temps.**

<u>Une action transdisciplinaire centrée sur le projet de la personne accueillie :</u>

L'accompagnement des familles implique une mobilisation intense du partenariat, quoiqu'elle ait été durablement impactée par la situation sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement de nombreux services et institutions du territoire. La coordination de l'ensemble des intervenants est une donnée essentielle de l'accompagnement de notre public dont le projet doit rester au centre de l'ensemble des considérations des acteurs professionnels.

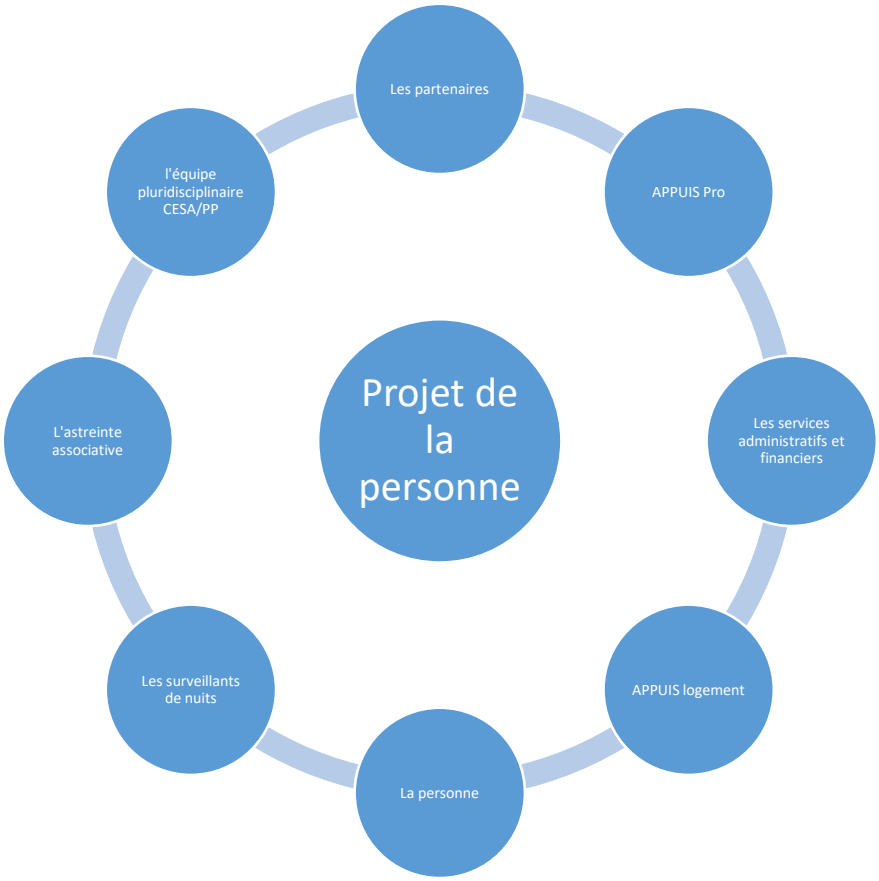

Figure 4 : Le projet de la personne au centre des considérations professionnelles, dans la perspective de la loi du 2 janvier 2002

Les services supports d'APPUIS :

L'activité du CESA ne peut s'envisager indépendamment de celle de l'ensemble de l'association APPUIS, particulièrement de ses services supports.

Les services administratifs et financiers qui impulsent et favorisent le déploiement de procédures harmonisées au sein de l'association en veillant à la conformité de nos pratiques avec le cadre légal. La **Mission Qualité** d'APPUIS a spécifiquement pour objectif de favoriser une harmonisation des pratiques au sein de l'association, sans étouffer sous des processus monolithiques la créativité ou la singularité de chacun d'eux.

Autre service support, APPUISPRO réalise des prestations techniques, d'équipement du logement, du nettoyage, de menus travaux, des réparations locatives en cours et fin de bail.

Appuis Loge est la branche d'Appuis qui intègre notre agence immobilière à vocation sociale et les actions d'intermédiation locative. Ces dispositifs sont de toute évidence complémentaires à l'action du CESA. En effet, l'IML Jeune peut s'avérer un entre-deux tout à fait adapté entre un Contrat Jeune Majeur et un accompagnement social lié au logement. Egalement, Appuis Loge s'est engagé en 2022 dans un consortium avec la Fondation d'Auteuil pour le dispositif Contrat d'Engagement Jeune à Colmar. **La proximité thématique avec le CESA ainsi que notre objectif de développement sur ce territoire nous conduiront à développer nos synergies afin d'étoffer les possibilités offertes aux jeunes dans le cadre de leur parcours à APPUIS.**

La coordination entre les services thématisés et les services supports de l'association APPUIS est unanimement décrite comme perfectible. Elle fait l'objet d'une attention particulière pour renforcer l'efficience de l'association en engageant des processus durables qui permettront tout à la fois la poursuite de la croissance d'APPUIS par le développement de ses activités et l'atteinte d'un haut niveau « d'éthi-qualité » des prestations offertes aux personnes accompagnées.

L'amélioration des synergies entre le CESA et l'ensemble des services supports, particulièrement APPUIS LOGE et la Mission Qualité, sera un axe de travail en 2023.

Enfin, un travail de coordination et d'amélioration des pratiques des cadres d'astreinte a été engagé en 2022. Ce travail vise à assurer la cohérence des réponses aux difficultés rencontrées semaine après semaine par les cadre d'astreinte. Les dynamiques des jeunes du CESA suscitent un questionnement tout particulier auprès de ces professionnels, dont 7 exercent principalement dans les services d'APPUIS dédiés aux adultes. Les trois cadres des services de protection de l'enfance réalisent également des astreintes. **Nous poursuivrons ce travail en 2023 de sorte à développer une véritable culture commune et des pratiques à même de contenir les risques pour les jeunes du CESA ou d'apporter une réponse assurée et adaptée en cas d'imprévu.**

Les autres services du Dispositif Enfance et Parentalité :

Le développement de la protection de l'enfance au sein d'APPUIS a eu comme première conséquence la création du Dispositif Enfance et Parentalité pour regrouper

les trois services dédiés : CESA/PP – MNA et AED/AEDR. Le second semestre de l'année 2022 a été consacré à faire émerger un sentiment d'appartenance commune et une identité au sein du DEP, démarche s'intégrant à la dynamique du « Faire Association » voulue par le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Le déménagement de l'équipe en novembre 2022 de la Maison du Bâtiment vers le 61 Avenue de Colmar a notamment eu pour objectif de favoriser un rapprochement entre les deux services hébergement du DEP. Entre le CES et l'unité MNA, de nombreuses questions communes trouvent des réponses innovantes. Toutefois, le DEP est riche de la diversité des approches de ses professionnels, les équipes ont commencé à partager leurs expériences et pratiques. Ce n'est qu'un début.

Sur le plan opérationnel, nous souhaitons promouvoir des projets interservices, d'actions collectives conjointes, d'organiser des rencontres thématiques ou partenariales communes (par exemple avec la PJJ en décembre). Les projets communs sont d'autant plus importants qu'ils permettent de mettre en commun des ressources, qui, au sein de chaque service seraient insuffisantes, mais qui mise en commun, permettent de mener des actions innovantes au bénéfice des familles et des jeunes.

La journée inter services du 06 décembre 2022, ayant réuni l'ensemble des services d'Appuis, a été l'occasion d'un partage, attendu de longue date. Le Projet Parentalité, a pu à cette occasion présenter ses actions et son implication au travers de capsules vidéos et de supports créés spécialement. Ces supports ont naturellement vocation à être réemployés à l'avenir. **Nous amplifierons cette dynamique en 2023 avec de nouvelles rencontres partenariales et des actions visant à ce que chaque salarié prenne conscience et connaissance des ressources internes au DEP ou, plus largement à l'échelle associative.**

Tirer pleinement bénéfice de l'association du Projet Parentalité, de l'Accueil Educatif de Jour et du CESA au sein d'un même service :

Le CESA et le Projet Parentalité ont une histoire commune, celle de naître à partir d'une spécialisation progressive d'un groupe de vie d'un CHRS et de son autonomisation. Depuis janvier 2021, le Projet Parentalité et le CESA forment un service nourri par nombre de leurs logiques communes d'intervention : inconditionnalité de l'accueil, modèle éducatif basé sur l'expérimentation par les publics et mobilisation de leurs acquis expérientiels, refus des logiques de domination sociale, perspective émancipatrice de l'intervention sociale etc.

Ceci étant posé comme unissant naturellement les deux dispositifs au sein d'un service innovant, la distance géographique et les spécificités de chaque public tend à l'inverse à provoquer un mouvement centrifuge éloignant les professionnels qui n'interviennent pas sur les deux dispositifs. Conscients de cette potentielle difficulté, nous avons souhaité favoriser l'émergence de projets ou d'actions collectives communes en 2022 afin de créer ou amplifier des synergies qui profiteront à tous, professionnels comme personnes accueillies. C'est ainsi que nous avons remanié l'organisation des réunions communes et développé des actions qui ont pu ensuite

être élargies à l'ensemble du service comme par exemple le projet « Rencontre avec l'Animal » sur lequel nous reviendrons *infra*.

Cette dynamique est amenée à se développer avec la création fin 2022 de l'Accueil de Jour à St Louis et Altkirch, projet porté par le service CESA/PP pour la direction Enfance et Parentalité et qui a été retenu par les services de la CeA dans le cadre d'une procédure d'appel à projet.

L'accompagnement individuel :

Le CESA offre un accompagnement individuel et renforcé au plus près des besoins des jeunes en transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Cet accompagnement a une vocation émancipatrice et responsabilisante pour aider les jeunes à devenir indépendants ou à identifier les ressources sur le territoire sur lesquelles ils pourront s'appuyer. Notre équipe accompagne chaque jeune dans sa singularité, ce qui implique de développer une forte capacité d'innovation, d'adaptation et d'analyse dans le cadre de la relation d'aide qui s'établit.

Des logements adaptés sont mis à la disposition des jeunes. Seuls ou en collocation, les jeunes pourront vivre dans un cadre sécurisant et apprendre l'autonomie par l'expérimentation et le droit à l'erreur. Les savoirs-expérientiels des jeunes, conjugués à l'accompagnement pluridisciplinaire mis en œuvre leur permettent de cheminer vers l'autonomie en définissant et mettant en œuvre leur projet d'insertion professionnelle ou plus simplement, leur projet de vie. L'accompagnement les aidera à développer à leur rythme leur confiance en eux, à développer leur pouvoir d'agir et leurs compétences professionnelles et sociales.

Fondé sur une pédagogie active (i.e. « par l'expérience »), la stratégie du CESA est de permettre que le projet de chaque jeune soit au centre du dispositif et des actions de l'association APPUIS. L'accompagnement individuel permet d'aider les jeunes à développer leurs compétences, de les aider à prendre conscience de leurs situations et de leurs ressources internes, de celles de l'environnement, mais aussi de ses fragilités. Dans une dynamique collaborative, le projet du jeune est discuté et co-élaboré avec l'ensemble des parties prenantes (famille, proches, ASE, partenaires, équipe éducative) puis formalisé au travers du Projet Pour l'Enfant ou du Projet d'Accompagnement Individualisé. Il s'agit de faire de ces documents non pas une réponse à des obligations administratives mais de véritables outils éducatifs, une feuille de route autour de laquelle les actions de chacun s'articuleront. La même dynamique collaborative et conscientisante s'applique à l'évaluation de nos actions.

Les actions collectives :

La dynamique collective du CESA n'est pas entièrement rétablie à la suite de la période de crise sanitaire. Quelques résidents ont pu créer des liens mais de manière plutôt limitée. L'équipe nourrit un sentiment de frustration face à ce qui peut apparaitre comme du désintérêt de la part des jeunes vis-à-vis des propositions qui leurs sont faites. Notre hypothèse est qu'il peut s'agir en effet d'un manque d'appétence mais également de stratégies d'évitement faces aux difficultés des relations au sein d'un groupe ou du travail à mener pour monter un projet avec ses référents. Il s'agit pourtant d'un levier d'accompagnement et d'expérimentation, en

milieu sécurisé, essentiel pour des jeunes en plein développement de leurs compétences. Il nous faut donc redynamiser cet aspect de l'accompagnement proposé et développer notre pratique pour en faire de véritables supports co-construits avec les jeunes eux-mêmes.

Deux projets à dimension collective ont été engagés en 2022 :

- Le projet « Rencontre avec l'Animal », a été initié au Projet Parentalité mais dans le cadre d'une réflexion commune avec les professionnels du CESA qui l'ont également transposé auprès des jeunes accompagnés. Au travers de ce projet, les jeunes sont amenés à travailler leurs émotions, l'attachement affectif et le dépassement de leurs représentations ou de leurs appréhensions. Il pourrait constituer la première étape du développement d'une compétence de médiation animale au bénéfice de l'ensemble des publics du DEP. Notons que la rencontre avec l'animal (essentiellement les chiens de nos éducatrices) a bénéficié à un jeune longuement hospitalisé en psychiatrie, favorisant l'expression de ses ressentis ou tout simplement une forme d'apaisement lors de balades ou de discussions.
- Le projet « Médiation par le Sport », utilisant le support du football pour travailler avec les jeunes des compétences psycho-sociales ainsi que leur rapport à la santé, au cadre et au dépassement de soi. Ce projet avait pour particularité de réunir plusieurs associations mulhousiennes, de sorte à ce que les jeunes puissent les identifier comme autant de ressources potentielles à leur disposition, y compris pour l'après CESA. Ce projet a été arrêté par anticipation suite à une altercation violente entre deux jeunes. Les tensions qui s'ensuivirent et les évolutions dans la composition de l'équipe n'ont pas permis au projet de reprendre.

D'autres projets ont été élaborés mais non mis en œuvre pour des raisons matérielles, il s'agissait en l'espèce d'une réponse à appel à projet pour permettre à l'équipe et un groupe de jeunes de partir quelques jours à Lyon.

Au quotidien, les professionnels de l'équipe impulsent petit à petit des temps d'atelier (repas, budget, vie affective et sexuelle, cinéma…) réunissant plusieurs jeunes en petit comité. Le déménagement, avenue de Colmar, facilite la reprise de ces habitudes, en effet les jeunes pouvaient se montrer réticents à investir la Maison du Bâtiment, trop administrative, là où notre logement support donne bien plus l'impression d'un chez-soi accueillant.

En 2023, nous souhaitons renforcer la dynamique collective du CESA, des propositions de mini camps pourraient être élaborées sous réserve de la faisabilité sur le plan RH.

Les partenariats :

Le détachement du CHRS conjugué aux départs de plusieurs professionnels, nous ont (amèrement parfois) fait réaliser combien une action pluridisciplinaire intégrée, c'est-à-dire réunissant au sein d'un même dispositif ou d'une même équipe, l'ensemble des ressources nécessaires aux jeunes accueillis, présentait une faille méthodologique pouvant entrainer, contrairement à nos intentions et valeurs, les jeunes dans une forme de dépendance vis-à-vis de notre institution. En effet, quelle ouverture sur le monde et les ressources du territoire est possible lorsque l'essentiel des besoins est couvert en

interne ? De même, quelle action sur l'environnement pouvons-nous avoir pour promouvoir l'inclusion sociale des jeunes que nous accompagnons si nous érigeons un cocon, certes confortable, autour d'eux ?

Depuis la fin de l'année 2021, ces constats nous ont conduit à repenser notre ouverture partenariale, non plus uniquement au travers de projets éducatifs, qui perdureront, mais dans un quotidien permettant aux jeunes d'identifier les ressources qu'ils pourront toujours mobiliser, y compris lorsqu'ils auront quitté le CESA pour mener leur vie de jeunes adultes.

C'est pourquoi, l'équipe, dans la mesure du temps qu'elle parvient à y consacrer, s'attache désormais à recenser les partenaires intéressants pour les jeunes et à s'en faire connaitre pour fluidifier ses interactions avec eux. Ce travail, principalement mené par notre coordinatrice, relève de la responsabilité de chaque professionnel de l'équipe qui représente le service à l'extérieur et communique au sein de l'équipe les pistes et ressources externes mobilisables à sa connaissance pour chaque situation.

Pour exemple, des temps de rencontre ont été organisés avec la PMI ou le CAP pour bâtir des projets communs ou des ponts entre nos services. Une rencontre avec la PJJ a également été organisée à l'échelle du DEP pour favoriser l'actualisation de nos connaissances au sujet de la réforme de l'Ordonnance de 1945, instaurant un code pénal des mineurs et entrant pleinement en application en 2022.

Il est à noter enfin que pour une situation, l'ASE sollicité notre intervention en partenariat avec LE LIEU, ce qui était censé ne plus être envisagé dans une logique de rationalisation de l'offre d'accueil en établissement à l'échelle départementale. Compte tenu de ses particularités, cette situation nous met collectivement à l'épreuve et nous inquiète. Elle montre la complexité de l'articulation des interventions dans un contexte particulièrement instable et la plus-value du PPE pour y parvenir.

En 2023, nous souhaitons renforcer cette dynamique et, sous réserve de l'évolution de notre régime d'autorisation (habilitation au titre de la protection de l'enfance), de proposer une offre de service spécifique aux services de la PJJ à destination des jeunes sortant de prison ou en alternative à l'incarcération.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

L'un des espaces dans lequel la transversalité et l'interdisciplinarité se met en mouvement est la réunion d'équipe. C'est un espace où l'intelligence collective permet de répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Le travail mené fin 2021 autour de la refonte des outils de suivi des réunions et des différents temps collectifs au sein du service CESA/PP a favorisé le sentiment d'appartenance et les synergies entre les professionnels. Trois temps sont distingués :

- La réunion de fonctionnement, organisée tous les 15 jours et animée par le chef de Service (la coordinatrice durant son intérim). Elle sert à transmettre et échanger autour du fonctionnement général du service, des positionnements institutionnels ou encore de l'actualité associative.

- La réunion de coordination, organisée chaque semaine et animée par la coordinatrice. Permet de faire un point d'étape autour des situations individuelles et de coordonner l'action des différents professionnels de l'équipe.
- La réunion de projets individualisé, organisée tous les 15 jours et animée par la coordinatrice ou le chef de service. Elle offre un espace d'analyse approfondie des situations dans le but de réfléchir à l'élaboration des propositions de l'équipe pour les projets individualisés ou des PPE (propositions naturellement ensuite mise au travail avec les résidents dans une dynamique de co-construction). La réunion de projet individualisé permet également de suivre la mise en œuvre des projets individualisés et des PPE puis de faire émerger une analyse pluridisciplinaire des situations

Parallèlement des réunions thématiques, permettant la rencontre d'un partenaire, la présentation d'un dispositif ou encore de travailler autour d'un projet collectif sont organisées selon les besoins du service. Il n'y a ici pas de fréquence prédéterminée.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Fin 2021, une proposition a été formulée par la Direction pour ouvrir en 2022 un GAPP commun CESA/AEDR, cependant l'équipe a exprimé le besoin de prendre préalablement la mesure des changements et fonctionnements engagés à partir de la fin 2021 pour se positionner. Ainsi, cette action n'a pas été mise en œuvre.

Fin 2022, le besoin de réinstaurer des GAPP a été exprimé par l'équipe. Une organisation par service a été privilégiée, avec une mise en œuvre prévue dès le début de l'année 2023 en raison du développement du service avec la création de l'Accueil Educatif de Jour à Altkirch et St Louis.

Par ailleurs, d'autres temps viennent nourrir la vie des équipes, nous avons notamment retenu :

Les journées d'études Interne / Externe :

L'équipe du CESA/PP a participé à la journée d'étude « La prostitution des mineures et des majeures : parlons-en ! » organisée en octobre 2022 par le Mouvement du Nid et la PJJ. Cette journée nous a permis de revisiter cette thématique prégnante (davantage au CESA qu'au PP) et d'en refaire un sujet de réflexion pour l'ensemble du service.

Les rencontres avec les partenaires :

Evoquées supra, les rencontres avec les partenaires se sont organisées tous au long de l'année 2022, autour de situation individuelles ou non.

Des temps plus institutionnalisés ont été organisés à l'échelle du DEP à partir de décembre 2022. Celui avec la PJJ a été le premier de ce format.

Enfin, nous avons rencontré plus d'une dizaine de structures partenaires dans le cadre du diagnostic territorial pour amorcer la réflexion autour du futur projet de service qui sera travaillé tout au long de l'année 2023.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Il est à noter que Mme MARQUES, notre psychologue, a réalisé des formations dans le cadre de ses fonctions au sein du Dispositif Asile et Réfugiés. S'agissant de formations spécifiques cette activité, indépendamment du CESA, nous avons fait le choix de ne pas les mentionner ici. Néanmoins, nous savons que les compétences développées à l'occasion de ces stages sont susceptibles de bénéficier au public accompagné par le CESA voire par les autres services du DEP à l'avenir.

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Café-Info MDA – Les Addictions	Livia WELTE	4h
Café-Info MDA – Adolescence et Pleine Conscience	Adèle Marques	4h

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Formation systémie (Sept/Oct 2022)	Formation Collective Interservices AED/AEDR – CESA/PP	21h/personne	
Présentation de la PJJ et des évolutions liées à l'introduction du code pénal applicable aux mineur suite à la réforme de 2019	Formation Collective Interservices AED/AEDR – CESA/PP - MNA	2h	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**

« La Prostitution des mineures et des majeures : parlons-en ! »	Livia Welte Adèle Marques Luc Verbesselt	7h	21h

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2020

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
CAFERUIS	Ecole Supérieure de Praxis Sociale	1	420		x
Soit 1 stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **420** heures					

RETOUR SUR LES PERSPECTIVES 2022 et PERSPECTIVES 2023

En 2022, nous avions établi plusieurs perspectives. Les aléas et contingences institutionnelles ne nous aurons pas permis d'accomplir intégralement cet ambitieux programme. Toutefois, au moment d'en dresser le bilan, force est de constater que l'ensemble des chantiers a été ouvert. Il s'agit de poursuivre cet effort de structuration en 2023.

Refonte du Projet de Service et Proposition d'une offre de service renouvelée à l'ASE :

- Cet objectif a été atteint, notre offre de service a fait l'objet d'un examen approfondi par les services de l'ASE et a permis la revalorisation de notre prix de journée. Malheureusement, à ce stade, notre offre complémentaire de Maison-CESA, à savoir le développement d'un accueil semi collectif de type maison-relais n'a pas été retenu, pas plus que notre proposition de développer deux places pour les accueils d'urgence.
- **Convaincus de la plus-value de ce projet, nous poursuivrons la réflexion en 2023 afin de trouver les moyens de concrétiser la « Maison-Cesa », si nécessaire dans une configuration plus réduite.**
- **Parallèlement, nous mettrons à profit le départ des derniers résident du CHRS de l'immeuble du 4 Rue Humbret à Colmar pour proposer l'extension du dispositif sur ce territoire qui ne compte, à notre connaissance pas de dispositif analogue.**
- **L'élaboration de l'offre de service retenue par l'ASE constituait une étape majeure de son développement. En 2023, nous souhaitons travailler avec la Mission Qualité pour opérationnaliser le Projet de Service et construire une méthodologie**

Redéfinir les procédures dans une perspective d'harmonisation avec les autres services du DEP et la dynamique associative :

- Nous n'avons pas pu consacrer l'énergie nécessaire à la réalisation de cet objectif en 2022 eu égard à l'instabilité de l'équipe et aux intérim qui se sont imposés à elle. Plusieurs procédures ont été bâties (PPE/PAI, Réunions), d'autres esquissées (Accueil, Relais Jour/Nuit, Activités du secrétariat).
- **Il s'agira de poursuivre et d'amplifier ce travail en 2023. La Mission Qualité d'APPUIS pourra nous apporter son soutien méthodologique et pratique à partir de l'expérience des autres services et des objectifs transversaux de développement de notre association.**
- **Nous profiterons de ce travail pour construire avec la Mission Qualité un plan d'action à l'échelle du DEP pour adapter nos pratiques et procédures aux attendus de la loi du 7 février 2022 dont la plupart des décrets d'application sont à présents parus.**

Marquer symboliquement le 20ème anniversaire de la loi du 2 janvier 2002 à revisitant ses outils et ses logiques :

- A l'instar des procédures, le travail à mener autour des outils de la loi de 2002 a pâti des contingences institutionnelles et des intérims qui se sont imposés à l'équipe.
- **En 2023, nous mettrons à profit un accueil de stage universitaire en Sciences de l'Education et de la Formation, pour mener à bien cet objectif transversal à l'ensemble des trois unités du service. Notre souhait est de développer nos outils dans une logique participative, à savoir les co-construire avec les jeunes. Ceci afin qu'ils soient plus accessibles, pertinents et témoignent de l'alliance que nous souhaitons créer avec notre public tout en répondant pleinement à nos obligations légales.**

Favoriser le développement d'un modèle éducatif fondé sur les méthodologies de la recherche scientifique :

- Cet objectif est largement passé au second plan en raison des mouvements au sein de l'équipe et plus largement de la direction. Il est à préciser qu'Appuis n'a pu prétendre au subventionnement d'un projet de recherche dans le cadre d'une CIFRE en raison des modalités de recrutement du chef de service en CDI. Ces aspects n'avaient pas été anticipés dans le cadre de notre démarche GEPC.

Poursuivre la consolidation de l'équipe pluri disciplinaire et renforcer ses moyens d'intervention :

- Cet objectif a été partiellement atteint. La dynamique d'équipe reste très (trop) dépendante des événements du quotidien auprès des jeunes. Si le plaisir à travailler ensemble existe indéniablement, il s'agit de renforcer la coopération des différents intervenants et d'identifier les éventuelles compétences à indispensablement développer en interne.
- L'évolution de notre prix de journée issue du projet de service présenté à l'ASE, devraient permettre, de renforcer substantiellement et progressivement

l'équipe une fois que les conséquences économiques de la sous activité antérieure seront pleinement résorbées.

Si ces perspectives s'inscrivent dans la continuité du travail mené en 2022, d'autres aspects sont apparus tout au long de ce rapport d'activité :

Poursuivre la revitalisation de l'accompagnement collectif proposé au sein du CESA en complémentarité avec les accompagnements individuels

- Nous avons évoqué l'importance de développer notre capacité à co-construire des projets collectifs avec les jeunes. Cette méthodologie se veut complémentaire à nos actions individuelles, elle vise le développement de compétences transférables aux autres contextes de la vie quotidienne (présente et future) des jeunes dans le cadre de la préparation de leur majorité.
- Nous souhaitons particulièrement développer notre action autour de la pratique sportive. Les expérimentations que nous avons réalisées en 2022 (Projet Médiation par le Sport, Séances de footing…) ont montré leur intérêt pour consolider le lien de confiance, travailler des compétences mais également apporter un mieux-être psychologique et physique.
- Le projet « Rencontre avec l'animal » se poursuivra en 2023, l'arrivée d'une nouvelle Cheffe de Service formée à la médiation animale nous amènera à en faire évoluer les contours. Selon les besoins observés nous pourrons être amenés considérer l'intérêt de former une partie de l'équipe aux pratiques de médiation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

Poursuivre le développement du partenariat et de la visibilité du CESA

- Nous l'avons évoqué *supra*, le développement du réseau partenarial est une condition essentielle de la bonne conduite de l'activité du CESA. Ceci pour accompagner les jeunes dans la construction de leur propre réseau en vue de leur majorité mais également pour nous et leur permettre de disposer de ressources (matérielles, compétences, connaissances…) mobilisable pour nos accompagnements. Cette action à l'échelle du service trouvera un complément évident dans les actions menées à l'échelle du Dispositif Enfance et Parentalité comme l'organisation de rencontres, le conventionnement de partenariats essentiels ou la représentation d'APPUIS au sein d'instances de coordination des acteurs de la protection de l'enfance de la CeA.
- La visibilité du service passera peut-être également par une réflexion autour de sa dénomination. En effet, cédant à la passion française des acronymes, notre service est à présent représenté par une agrégation de sigles peu intelligibles pour ceux qui n'y travaillent pas (CESA/PP/AEJ). Plusieurs pistes peuvent se dessiner : conserver le nom de chaque unité et les réunir sous un intitulé de service commun ou encore choisir un nom de service sans plus distinguer les unités qui le composent. Ce processus ne pourra s'envisager que sous l'angle de la participation. En effet, nous nous souvenons, et revendiquons, que « Croire en Son Avenir » est issu d'un débat avec les jeunes à l'époque du CHRS. Cela symbolise le sens de notre engagement et des actions entreprises jour après jour.

Créer un droit au retour pour les anciens du CESA ?

- Une fois que l'on a fait alliance avec un jeune, que l'on s'est engagé à ses côtés, qu'importe que nos actions aient été couronnées de succès, mises à mal par les circonstances ou que leur portée ait été plus limitées qu'espérée. Le lien, la relation d'aide authentique que nous proposons aux jeunes en marche vers l'adultité demeure un espace de confiance et de ressourcement mutuel. Ainsi, en plusieurs occasions nous avons été amenés à recroiser le chemin de jeunes anciennement accueillis au CESA. Parfois à notre initiative comme lorsque nous avons proposé à une jeune femme de témoigner pour une vidéo diffusée lors de la journée interservices du 6 décembre 2022. Parfois à l'initiative du jeune lorsqu'il se trouve en difficulté ou souhaite échanger avec l'équipe.
- Cette dynamique, nous amène à réfléchir à la création d'une sorte de « droit de suite » ou de « droit au retour » qui offrirait un espace aux anciens du CESA. Cela peut s'avérer complexe car ne devant en aucun cas obérer notre action auprès des jeunes accompagnés mais pourrait également s'intégrer aux logiques de pair-aidance et de valorisation des savoirs expérientiels dont le développement est encouragé à l'échelle associative en favorisant les échanges entre les jeunes étant et ceux ayant été accompagnés par le CESA.
- Cette réflexion pourra intégrer la question du droit au retour vers l'ASE, instauré par la loi du 7 février 2022, qui permet à tout jeune majeur, ayant été confié à l'ASE de bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur (sans toutefois en préciser les modalités).

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE

SERVICE d'INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

2 rue des Flandres, 68100 Mulhouse

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale ACTILOG a été créée en 1999. Rapprochant le nombre de logements vacants et le nombre de ménages à la recherche d'un logement, la volonté est de sécuriser le rapport locatif en offrant un accompagnement aux propriétaires et aux locataires. Il s'agit là de remplir pleinement son rôle d'intermédiation locative au service.

L'AIVS répond à toutes les exigences de la Loi HOGUET. Tous les logements sont gérés dans le cadre d'un mandat de gestion contractualisation la relation entre l'agence et le propriétaire.

Les bailleurs privés ont la possibilité de conventionner leur logement ce qui leur permet de bénéficier d'un avantage fiscal. Les loyers de moindre coût permettent à des ménages en situation précaire d'accéder à un logement.

L'AIVS a fusionné avec APPUIS en 2019. Suite à cette cette fusion, l'entité APPUIS LOGE a été créée.

APPUIS LOGE est adhérente et labellisée par la FAPIL (Fédération des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement). Pour obtenir le label AIVS®, la structure doit remplir certaines conditions telles que :

- Adhésion à la FAPIL et signature de la charte,
- Respect du cahier des charges des AIVS (obligations légales, principes déontologiques),
- Signature du règlement d'utilisation de la marque AIVS.

Chaque AIVS est libre d'établir son propre fonctionnement même si elle répond à des obligations légales du droit commun. L'AIVS fonctionne sur une logique de captation auprès de propriétaires privés qui font vivre le dispositif.

APPUIS LOGE est aussi adhérente à SOLIHA.

L'Intermédiation Locative (IML)

Le service d'Intermédiation Locative est en place depuis 2019, dans le cadre d'une convention avec l'Etat, représentée localement par la DDETSPP 68. *« L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Elle repose sur un principe solidaire : les logements sont loués à des ménages en grande précarité, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement et ne trouvant pas de logement sur le marché. Il existe deux formes d'intermédiation locative :*

- *La location ou la sous-location : le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture. C'est donc l'association qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement. Elle met le logement à disposition du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance ;*
- *Le mandat de gestion : le propriétaire fait appel à une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS), qui le met en relation avec le locataire et établit le bail). L'agence se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire »*[17].

Depuis juin 2021, le volet IML JEUNES a été mis en œuvre sur le secteur de Colmar et Agglomération. Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans et uniquement sur un système de sous location, en logement individuel ou en colocation. L'objectif est d'utiliser l'outil de la sous-location pour faciliter et sécuriser l'accès au logement de jeunes ayant des ressources sur un territoire tendu sur lequel ces besoins n'étaient pas, ou peu, couverts.

Dans tous les cas, le service met en place un accompagnement social adapté aux besoins des ménages accueillis dans le cadre du dispositif. APPUIS LOGEE a été retenu pour assurer la captation/gestion de 47 logements et l'accompagnement de 47 ménages.

Les compétences d'APPUIS LOGE se déploient sur les 3 aspects du projet : la captation de logement, la gestion locative, l'accompagnement social adapté :

- Captation de logements : elle est tournée en priorité vers les propriétaires bailleurs privés. Dans les agglomérations se caractérisant par un marché immobilier très tendu (Colmar et St-Louis), nous nous adressons aussi aux bailleurs sociaux. Dans ce cadre, la DDETSPP a accordé au service en 2022 une subvention exceptionnelle d'un an pour renforcer la captation au sein de l'AIVS.
- Gestion locative : L'AIVS offre une solution administrative et gestionnaire parfaitement adaptée aux pratiques d'une AIVS, notamment sur le suivi des sous-locations. Par ailleurs, l'AIVS s'est organisée pour travailler plus particulièrement sur la captation de logements, les visites et les états des lieux. Cela permet aux travailleurs sociaux de se concentrer sur l'accompagnement et de faire porter la " contrainte " logement sur un tiers.

[17] *Source : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositifs-dintermediation-locative*

- Accompagnement social adapté : il repose sur les principes du Logement d'Abord. Une équipe de 2 travailleurs sociaux et 1apprentie a été déployée pour l'accompagnement social adapté. Leurs bureaux se situent dans les locaux de l'AIVS, ce qui permet une forte synergie avec la gestion locative quotidienne.

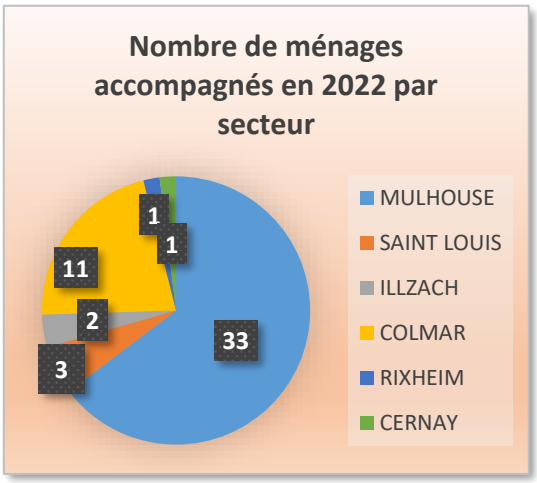

L'activité de l'IML a connu une croissance importante en 2022. L'analyse de la file active montre que 26 ménages sont accompagnés au 31/12/2022. Au total, ce sont 31 logements qui ont été déployés pour le dispositif pour 54 ménages accompagné sur l'année.

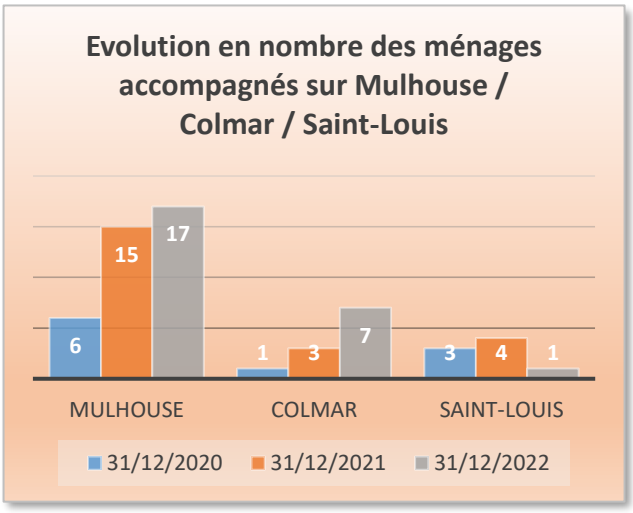

En 2022, APPUIS a choisi de répondre en cohérence avec la forte demande en logement sur les secteurs de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Nous sommes également présents sur d'autres communes, Cernay, Illzach ou Rixheim. Nous cherchons encore à nous développer géographiquement en 2023, notamment en direction d'Altkirch.

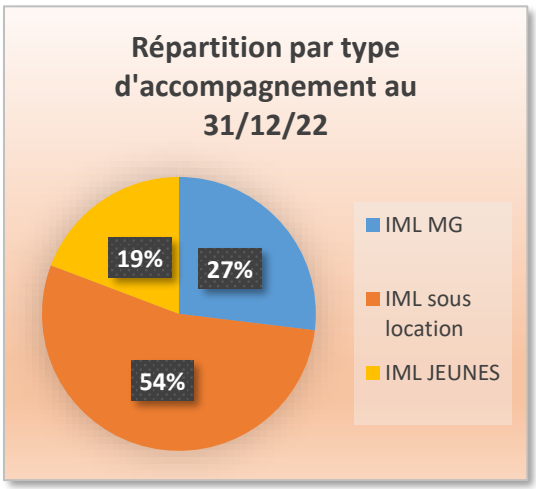

En terme d'accompagnement, l'IML « location/sous-location » reste à 54% le modèle d'accompagnement le plus sollicité.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

L'AIVS n'est pas soumise aux outils de le Loi de 2002-2. Elle n'a pas un projet formalisé comme d'autres services de l'association.

Les axes de travail et objectifs sont les suivants :

- Trouver le logement en adéquation avec la composition familiale et le ressources du ménage,
- Accompagner le locataire dans son entrée dans le logement,
- S'assurer que le locataire respecte ses obligations locatives : paiement du loyer, entretien du logement, assurance du bien,
- S'assurer que le propriétaire respecte ses obligations
- Etablir si besoin un travail social avec le locataire afin de fiabiliser et actualiser sa situation au regard des organismes sociaux.

Ces objectifs sont réalisés avec de nombreux partenaires territoriaux : CAF, associations, DDETSPP, FSL, CCAS…

La logique de développement de l'association APPUIS rend nécessaire l'implication transverse d'une AIVS afin de répondre aux différents besoins des services en matière de captation de logements et de gestion immobilière.

L'Intermédiation Locative (IML)

Ce service est soumis aux outils de la loi de 2002-2. Toutefois, l'IML repose sur des principes particuliers qui sont relativement éloignés d'un hébergement classique. En effet, les personnes accompagnées sont locataires ou sous-locataires avec une perspective de glissement de bail à court terme.
Les outils suivants ont été mis en œuvre :

- Livret d'accueil,
- Contrat d'engagement pour l'IML jeunes,
- Pour les personnes accompagnées en sous-location, le contrat de sous-location fait office de contrat d'engagement,
- Pour l'IML Jeunes, un projet personnalisé est défini au démarrage de l'accompagnement.

L'accompagnement reposant sur l'accès au logement dans le diffus, la mise en place d'un Conseil de Vie Sociale n'a pas été jugée pertinente.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- *Date :* 25/03/1999
- *Capacité autorisée, installée, financée :* N/A

Population :

Les candidats doivent remplir un dossier. Cette demande est ensuite étudiée au sein de l'AIVS afin de vérifier que les locataires répondent aux critères socio-économiques établies par les textes légaux. . En 2022, le financement apporté par le Département via le Fonds Solidarité Logement porte sur 255 logements et donc 255 ménages hébergés.

Evolution du nombre de logements gérés par l'AIVS

Au 31/12/2022, l'AIVS gérait 370 logements, et accompagnait environ 330 ménages. 34 logements étaient loués à APPUIS. Le taux de vacance était estimé à 5%, incluant la vacance technique (logements en travaux, logements impropres à la location).

	31/12/2021	31/12/2022	*Solde*
Logements gérés	334	370	*36*
Nombre de mandats actifs	182	181	*-1*
Nombre de propriétaires	115	116	*1*
Nombre de logements sous-loués	33	40	*7*
Dont logements sous-loués à APPUIS	25	34	*9*

Ces statistiques montrent que la croissance de l'AIVS s'est poursuivie, certes plus lentement, en 2022. Les changements apportés par l'Etat au système de défiscalisation[18] ont contribué à maintenir un nombre de logements captés élevé au premier trimestre 2022. Le rythme s'est ensuite calmé.

En parallèle, et en application des dispositions de la loi Climat et Résilience, l'AIVS a procédé à une évaluation de la qualité énergétique de son parc géré. Cela a entraîné la résiliation de quelques mandats, sans conséquence à ce jour sur le nombre total de logements gérés. Le volume de logements captés est resté supérieur au nombre de logements dont le mandat a été dénoncé. Cette tendance pourrait toutefois s'inverser en 2023 sous l'effet d'une accélération des résiliations de mandats ne respectant pas les nouveaux critères de décence[19].

18 Le passage du Louer Abordable au Loc'Avantages a été décalé au 01 mars 2022

19 À compter du 1er janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en

Géographie et structure du parc de logements gérés

L'action de l'AIVS est départementale. En 2022, le parc locatif a continué de s'étendre dans l'agglomération mulhousienne (46 logements captés en 2022), et, à un degré moindre dans l'agglomération de Colmar (3 logements captés). De nouveaux secteurs de captation ont émergé : Pays de Neuf-Brisach, agglomération d'Altkirch, vallée de la Doller. Cette diffusion géographique est aussi le fruit de la mise en œuvre d'une stratégie commerciale renforcée par l'arrivée d'une personne dédiée à la captation de logements fin décembre 2021.

La structure du parc en fonction de la typologie n'a pas évolué. Près de la moitié du parc reste composé de petits et moyens logements. Cette configuration est logique compte tenu de l'implantation très urbaine des actifs de l'agence. C'est aussi un reflet de l'activité de rénovation et de conventionnement social des logements par des propriétaires investisseurs. En effet les zones urbaines du département, Mulhouse et Colmar en tête, offrent toujours, malgré le changement des modalités de défiscalisation, une rentabilité locative intéressante qui attirent des propriétaires solidaires.

	31/12/2021	31/12/2022	*Solde*
Studio/T1/T2	149	144	*-5*
T3/T4	151	164	*13*
T5 et plus	24	17	*-7*
Autres	10	10	*0*
Total	334	335	*1*

Pour répondre à la demande de logements pour les réfugiés du conflit en Ukraine, l'AIVS a proposé de mettre en place un mandat de gestion sans contrainte de durée pour les propriétaires bailleurs désireux de proposer leur logement gratuitement. 4 logements ont ainsi été captés, 2 à Mulhouse, 1 à Bourbach-le-Haut (logement communal) et un à Fulleren (logement communal), et mis à disposition de familles ukrainiennes. Ces appartements ont été équipés et meublés grâce au mécénat et à la solidarité associative.

énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m2 en France métropolitaine. Les logements dépassant cette valeur sont interdits à la location.

Zoom sur la montée en puissance des liens entre APPUIS LOGE et APPUIS PRO

APPUIS LOGE et APPUIS PRO sont toutes deux issues d'ACTILOG. La réorganisation de l'association les a séparées mais les liens et la synergie entre les deux dispositifs ont logiquement perduré.

De par son activité de gestion locative, APPUIS LOGE a besoin de partenaires techniques à même de répondre à ses demandes d'entretien et de remise en état des logements. Nettoyage, débarrassage, peinture, plâtrerie, cloisons, … autant de travaux que l'AIVS peut confier à APPUIS PRO dans une logique gagnant-gagnant : nouveaux chantiers d'insertion et croissance du CA pour APPUIS PRO, gain de temps et arguments commerciaux (solution de gestion globale pour les propriétaires, coûts, délais, …) pour l'AIVS.

Cette synergie, entrevue en 2020 et 2021, s'est considérablement accélérée en 2022, sous l'effet croisé de la croissance du parc de logements gérés par l'AIVS et de la montée en puissance et en compétences d'APPUIS PRO. Ainsi en 2022, l'AIVS a directement généré pour APPUIS PRO :

- 80 chantiers,
- 9 contrats annuels (ménage ou entretien des espaces verts),
- 50 000 € de chiffre d'affaires,

Les liens entre les deux dispositifs sont amenés à encore se renforcer. Les premiers éléments d'analyse pour 2023 le prouvent : APPUIS LOGE a d'ores et déjà permis à APPUIS PRO de générer 100 000€ de chiffres d'affaires (sous réserve de la validation des devis).

ORIGINE DE LA DEMANDE

l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

Les origines des orientations sont multiples : CCAS, demandes spontanées, Ville de Mulhouse, sorties des dispositifs d'hébergement, associations partenaires, CIAREM, Conseil Départemental, l'APSM, l'UDAF, France Horizon, Habitat Humanisme, Résonance. Il est à noter que de nombreux dossiers de demandes de logements émanent des différents services de l'association.

L'Intermédiation Locative (IML)

Toutes les personnes accompagnées par le service de l'Intermédiation Locative ont auparavant établi une demande d'hébergement auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du département.

Cette demande fait ensuite l'objet d'une orientation sur les places ouvertes dans les différentes structures d'hébergement du département. Pour ce faire, la commission interne du Service Public de la Rue au Logement qui a lieu chaque semaine à Mulhouse pour l'ensemble du Haut-Rhin. Les ménages orientés vers des places « IML » sont considérés comme étant les plus proches d'un retour vers le logement « classique ». L'Intermédiation Locative constitue donc bien à ce titre un outil du Logement d'Abord.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

La prédominance des personnes isolées et les familles monoparentales demeure. Il s'agit de ménages confrontés à la précarité suite à un divorce, une perte d'emploi…

Environ un tiers des ménages est d'origine étrangère.

L'Intermédiation Locative (IML)

En 2022, les services de l'IML ont accompagné 54 ménages, soit 100 personnes courant de l'année. Nous avons enregistré 29 entrées : 11 ménages ont été accompagnés en devenant directement locataires de leur logement. 12 autres ont été accueillis en tant que sous-locataire, APPUIS restant locataire du logement jusqu'à l'éventuel glissement du bail. Et 6 jeunes sur le dispositif IML JEUNES.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

La captation active de logements a permis de passer de 334 logements à 370. Cette extension du parc a permis à répondre à plus d'offre et de développer des locations/sous-locations en partenariat avec les autres services d'APPUIS et avec des associations locales. Ce mode de gestion a pour finalité de faire des glissements de bail afin que le locataire et le bailleur soit en relation directe. En 2022, 40 logements ont été sous-loués à des associations, dont 34 en interne APPUIS.

Zoom sous-locations APPUIS	
IML	20
CESA	3
MNA	2
CHRS	2
Urgence	2
Housing First	2
HUDA	1
Réinstallés	1
Ukraine	1

De même, nous notons une croissance nette des ménages logés par l'AIVS orientés par APPUIS ou étant précédemment hébergés par les différents services de l'association. Ce constat valide la stratégie ayant mené à la fusion ACTILOG/APPUIS.

L'Intermédiation Locative (IML)

Le nombre de personnes accompagnées par l'IML a augmenté de 20% depuis l'an dernier. Dans la continuité de l'année 2021, nous avons observé une forte demande de mesures IML à destination des personnes isolées via le SIAO. Par conséquent, le dispositif s'est davantage orienté au profit de ce public.

	2020	2021	2022
Personnes isolées	16	16	33
Familles monoparentales	17	13	13
Couples sans enfant	2	2	1
Couples avec enfant(s)	6	6	7
Adultes	49	44	61
Enfants	45	39	39

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

Les fins d'accompagnement ne sont pas formalisées. Si certains ménages restent locataires sur le long terme, d'autres saisissent ce passage comme une étape dans leur parcours résidentiel. Les plus jeunes quittent pour des logements plus grands, d'autres partent vers des bailleurs sociaux ou changent de région.

L'Intermédiation Locative (IML)

Les sorties d'IML sont formalisées dans le cadre des engagements avec la DDETSPP. Pour mémoire, la vocation de ce dispositif est de faire en sorte que les personnes accompagnées soient locataires de leur logement ou le deviennent dans les 12 mois qui suivent leur entrée dans le dispositif. A défaut, la recherche d'un autre logement adapté (typologie, localisation, coût) est une priorité pour les travailleurs sociaux.

En 2022, 22 ménages sont sortis de l'IML (contre 14 en 2021). 7 ont été maintenus dans le logement, dont 3 dans le cadre d'un glissement de bail. 11 ont déménagé vers un autre logement. 1 personne est entrée en institution et 1 autre est malheureusement décédé durant l'accompagnement.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de logements financés	155	155	155	190	255
Nombre de logements gérés	220	211	294	334	335
Nombre de ménages accompagnés	220	211	294	334	335
Nombre théorique de journées					
Nombre réel de journées					
Taux d'occupation réel en %					
Ecart Retenu/Réel					

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

La philosophie de la Gestion Locative adaptée repose sur les principes suivants :

- Rencontre et évaluation de la situation socio-économique du ménagé accompagnée
- Mise en place d'un projet de logement autour d'un bien choisi et signature du bail

- Accompagnement dans les premiers pas dans le logement : mise en place des droits sociaux, branchements des fluides, explications des droits et obligations des locataires
- Aide à la gestion technique du logement

L'Intermédiation Locative (IML)

L'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de l'IML repose sur les principes du Logement d'Abord. Il s'agit de considérer le logement comme le préalable à tout accompagnement social. La captation de logements adaptés aux besoins et au profil des ménages est donc un enjeu pour faire en sorte que la mission se déroule correctement. L'orientation et le statut du ménage au moment de l'entrée dans les lieux (locataire ou sous-locataire) font l'objet de débats contradictoires au moment de la Veille Sociale Unique, qui regroupe tous les acteurs locaux de l'hébergement. Cette organisation garantit un regard et une analyse neutres et impartiaux.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Les équipes de l'AIVS et de l'IML travaillent sur le même site. Ce choix a été dicté par une volonté de mutualiser au maximum les moyens et la philosophie d'intervention. La création d'APPUIS LOGE En tant que dispositif au sein d'APPUIS a entraîné en septembre une modification de la composition de l'équipe. C'est cette dernière qui est présentée ci-dessous.

Composition des équipes :

Le dispositif APPUIS LOGE est composé d'une équipe pluridisciplinaire :

- Sébastien DASSONVILLE : directeur
- Leslie REVERTE : cheffe de service
- Sophie VIROT : juriste
- Charlène PARISOT : chargée de gestion locative
- Noëlle GROSS : agent administratif et d'accueil
- Céline SEVIN, travailleuse sociale
- Déborah CODJO-SEIGNON, travailleuse sociale (remplacée par Mme Emma DUREL, travailleuse sociale, durant son congé-maternité)
- Eva BERTHENAND : agent administratif et d'accueil en CDD de septembre 2022 à avril 2023 (remplacement arrêt-maladie Mme Gross)
- Bénédicte SEILER : chargée de captation puis chargée de patrimoine
- Roxane BRAUN : travailleuse sociale en contrat d'apprentissage
- Sophie CALA : assistante comptable (départ en septembre 2022)
- Pascale BLOSSER : assistante comptable en remplacement de Mme CALA (départ en décembre 2022)

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	AIVS		
	DRESS	**APPUIS**	
Année	***2016***	***2022***	***2022***
	%	***ETP***	*%*
Personnel de direction	**15,84**	**1**	**7.94**
Personnel Administratif et des services généraux	**27,54**	**6.6**	**52.38**
dont Surveillant de nuit	*10,50*		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**7,42**	**1**	**7.94**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*4,30*	1	*7.94*
Personnel éducatif, pédagogique et social	**46,80**	**4**	**31.75**
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	*18,20*	2	6.29
dont Moniteur éducateur	6,30		
dont Hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont Assistant de service social	*5,40*		
dont Conseiller en économie sociale et familiale	5,20	1	3.15
dont Pair-aidant			
dont Animateur social	*3,10*	1	3.15
Personnel médical	**0,00**		
Psychologues et Personnel paramédical	**2,00**		
dont Psychologue	*1,10*		
dont Auxiliaire de puériculture	*0,20*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,40**		
Ensemble	**100,00**	**12.6**	**100,00**

Sexe du personnel selon la fonction occupée

En %

	Chiffres nationaux		AIVS	
	Femme	**Homme**	**Femme**	**Homme**
Personnel de direction	73,3	26,7	0	100

dont Directeur ou responsable de l'établissement	49	51	0	100
dont Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	90	10	100	0
Personnel des services généraux	39,8	60,2	0	0
dont Surveillant de nuit	23,5	76,5	0	0
Personnel d'encadrement sanitaire et social	65,7	34,3	100	0
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	62,8	37,2	100	0
Personnel éducatif, pédagogique et social	72,6	27,4	100	0
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	71,6	28,4	100	0
dont Moniteur éducateur	64,1	35,9	0	0
dont Hôte de pension de famille	70,8	29,2	0	0
dont Assistant de service social	85,7	14,3	0	0
dont Conseiller en économie sociale et familiale	95,7	4,3	100	0
dont Animateur social	51,5	48,5	100	0
dont Pair-Aidant			0	0
Psychologues et Personnel paramédical	90,7	9,3	0	0
dont Psychologue	84,2	15,8	0	0
dont Auxiliaire de puériculture	99,3	0,7	0	0
Ensemble	**64,5**	**35,5**	**91.66**	**8.33**

Age du personnel

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
			AIVS
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins de 30 ans	11	12	25
30 à 39 ans	24,1	24,6	25
40 à 49 ans	29,8	28,3	25
50 à 59 ans	29,7	27,7	25
60 ans ou plus	5,5	7,4	0
Age moyen (en années)	44,1	43,9	40 ans et 21 mois

Ancienneté du personnel

En %

	Chiffres nationaux		**Appuis**
			AIVS
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins d'un an	13,3	15	50
1 à 4 ans	30,3	29,4	33.33
5 à 9 ans	22,8	21,4	16.67

10 à 19 ans	23,1	23,7	
20 ans ou plus	10,6	10,5	
Ancienneté moyenne (en années)	8,1	8,3	2 ans et 8 mois

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les groupes ressources : N/A

La réunion d'équipe :

L'équipe de l'AIVS a une réunion hebdomadaire le mercredi matin animée par le directeur et la cheffe de service.

La réunion d'équipe de l'IML se tient le jeudi matin, en présence de la cheffe de service et, quand l'ordre du jour l'exige, du directeur.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

L'ensemble des salariés d'APPUIS LOGE (AIVS+IML) participent aux groupes d'analyse de la pratique.

Par ailleurs, d'autres temps viennent nourrir la vie des équipes, nous avons notamment retenu :

Les journées d'études Interne / Externe :

En 2022, aucune journée d'études interne ou externe n'a été organisée.

Les rencontres avec les partenaires :

Des rencontres avec les partenaires, notamment financiers et institutionnels ont eu lieu. Des réunions mensuelles sont organisées :

- Avec la CEA pour instruire des demandes de logement ;
- Avec Habitat et Humanisme Alsace Sud pour coordonner la gestion des logements propriétés de la Foncière Habitat et Humanisme.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Deux stagiaires ont été accueillies au sein de l'AIVS. L'une d'elles a effectué 2 périodes de stage distinctes en 2022 pour valider sa 1ère puis sa 2ème année de BTS Professions Immobilières.

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable
BTS Professions Immobilières (1ère et 2ème année)	BTS lycée Schongauer Colmar	1	1ère année : 210h 2ème année : 210h	non
Formation qualifiante d'assistante juridique	Institut Juridique d'Aquitaine	1	154h	non
Soit **2** stagiaires accueillies au cours de l'année 2022 pour 574 heures				

PERSPECTIVES 2023

Depuis 2019 et la fusion ACTILOG/APPUIS, le parc locatif sous mandat de l'AIVS a doublé. De nombreux propriétaires, dans l'agglomération mulhousienne et de plus en plus dans d'autres secteurs du Haut-Rhin, nous font confiance et nous confient la gestion de leurs biens. Cette confiance nous oblige et démontre la qualité du travail effectué par l'association. La montée en puissance de la synergie entre APPUIS PRO et APPUIS LOGE en est un bon témoin.

APPUIS est aujourd'hui en capacité de proposer aux propriétaires une solution intégrée regroupant une réponse technique, administrative et de gestion locative ; et grâce à cela d'offrir sur l'ensemble du département toujours plus de logements de qualité aux personnes accompagnées.

Pour 2023, les maîtres mots seront stabilisation, développement et approfondissement.

Stabilisation de l'équipe tout d'abord : l'année 2022 a en effet été marquée par de nombreuses absences, qui pour certaines n'ont pu être compensées. Nous pensons ici au poste de comptable, qui est au cœur de l'activité de l'AIVS. Un recrutement est en cours.

Stabilisation budgétaire ensuite : la perspective d'une faible croissance du nombre de logements gérés aura un impact en termes de stagnation des honoraires de gestion, Il s'agira de mettre en place une lecture budgétaire plus analytique afin d'identifier des marges de progrès. Dans la même veine, nous entendons poursuivre la mise en

œuvre de procédures comptables afin d'appliquer les préconisations émises par le Commissaire aux Comptes et la CEGC lors d'audits réalisés en 2022.

Stabilisation du parc enfin : la mise en application des dispositions de la loi Climat et Résilience structurera l'activité locative et technique de l'AIVS. De fait, la finalisation de l'évaluation de la performance énergétique de tous les biens gérés va sans doute entraîner la résiliation de quelques mandats. Ce travail doit être mené sans complaisance car il en va de la légitimité de l'agence immobilière.

Développement : la volonté de stabilisation n'est pas incompatible avec la poursuite du développement de l'activité. Ainsi, en fin d'année 2022, APPUIS LOGE, dans le cadre d'un consortium piloté par les Apprentis d'Auteuil, a remporté le marché du contrat d'engagement Jeunes, spécifique jeunes en rupture, sur l'agglomération colmarienne. APPUIS LOGE est chargé du volet logement de la mission.

Le développement concerne aussi l'Intermédiation Locative. Il sera intéressant d'évaluer les pratiques du service afin de corriger certains points mais aussi de dupliquer les aspects positifs, innovants, de la collaboration entre l'AIVS et l'IML au sein d'autres services de l'association. A l'externe, il s'agira de travailler à améliorer et renforcer le partenariat avec le SPRULO (Service Public de la Rue au Logement), nouveau mode de fonctionnement du SIAO depuis le 1er janvier 2023. Dans ce cadre, le partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace sera lui aussi amené à évoluer et à se renforcer.

Approfondissement : il s'agira aussi de continuer en 2023 à conforter et développer le rôle transversal d'APPUIS LOGE comme plate-forme pour l'ensemble de l'activité immobilière d'APPUIS. Cela permettra d'augmenter les produits et de contribuer activement au faire association. A ce titre, l'arrivée dans l'équipe des chargées de patrimoine, programmée pour l'été 2023, sera un jalon fort, tout comme la mise en œuvre de commissions internes permettant de centraliser les besoins en logements et demandes de soutien juridique, comptable, locatif, technique, … des différents services d'APPUIS.

L'horizon de toutes ces perspectives pour 2023 demeure le changement de logiciel de gestion locative de l'agence immobilière. Après l'abandon de la mise en œuvre de PROGETIS, toutes les pistes évoquées plus haut viennent nourrir la rédaction d'un cahier des charges indispensable pour sélectionner le bon produit. L'enjeu, au-delà de la nécessaire modernisation du fonctionnement de l'agence immobilière, est bien de trouver un outil à même de s'adapter aux besoins de gestion locative de toute l'association et de contribuer à notre niveau à l'amélioration permanente de la qualité de service en direction des personnes accompagnées.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

CADA APPUIS

2 rue Zuber 68100 MULHOUSE

140 rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE

Tél. : 03 89 60 72 70

E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr

Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET

Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 et de celle d'ACTILOG ont complété les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche de qualité des prestations offertes, qui promeut le professionnalisme des intervenants, les actions partenariales, la bonne gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

Le Dispositif Asile et Réfugiés a été créé suite à la refonte fin 2020 de l'ensemble de l'organisation des services de l'association APPUIS. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a été effective au 1er janvier 2021 et englobe la totalité des services relevant du champ d'application de l'asile.
Celui-ci vient répondre de manière spécifique au schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés en permettant d'adapter la politique d'accueil au contexte migratoire et aux spécificités des territoires.

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Le CADA APPUIS a une capacité d'accueil de 111 places réparties sur 2 territoires dans le Haut-Rhin.
Le premier site d'accueil est localisé à Mulhouse avec 93 places ; 26 places en collectif 22, rue Zuber, accueillant hommes et femmes seuls-es et 20 logements en diffus pour des familles.
Le second site d'accueil, ouvert en 2021, se situe à Colmar avec 18 places ; 15 places en studio semi-collectif et 1 logement en diffus pour une famille.

La règlementation concernant l'asile en France est en mouvement constant depuis ces 20 dernières années et ne cesse d'évoluer selon les réformes de l'asile successives et les différents schémas nationaux d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (**SNADAIR**). Les CADA, institués par l'Etat depuis 1991 ont professionnalisé l'accueil et l'accompagnement de ce public bien spécifique.

Historique : L'association Espoir, puis APPUIS et le CADA

L'association accueillait des personnes en demande d'asile dans ses CHRS Hommes et Femme-Famille » depuis quelques temps.

En 1999, un Centre d'accueil d'urgence pour demandeur d'asile- CAUDA a été créé pour apporter une réponse plus adaptée au public en demande d'asile. Il était situé quai d'Oran à Mulhouse et accueillait 25 personnes isolées, hommes et femmes.

En 2000, le CHRS « Femme-Famille » a créé à son tour un Pré-CADA de 53 places pour des familles en demande d'asile. Les bureaux se trouvaient rue Chalampé, ainsi que des logements d'hébergement pour petite famille. D'autres logements en diffus à Mulhouse sont venus compléter le parc d'hébergement.

En 2001 le CAUDA ferme ses portes au profit de l'ouverture du CADA pour personnes isolées. Le service a quitté le quai d'Oran. Pour des bureaux rue Brossolette et les personnes étaient accueillies dans des logements partagés à Bourtzwiller.

En 2002, le Pré-CADA et le CADA ont fusionné. Les bureaux administratifs ont déménagé rue de la Rochelle. Les personnes accompagnées étaient hébergées dans des logements en diffus à Mulhouse.

En 2003 l'association a fait l'acquisition d'un immeuble au 22 rue Zuber à Mulhouse, permettant de rassembler les bureaux administratifs et les hébergements de l'ensemble des personnes isolées, sur 4 niveaux. En 2006, le pré-CADA a été transformé en CADA. L'ensemble dispose depuis d'un agrément de 93 places à Mulhouse : 26

chambres individuelles sur le site de la rue Zuber et 20 logements en diffus dans la ville de Mulhouse.

A ce jour, Les deux premiers étages sont dédiés aux hommes seuls et le troisième aux femmes seules. Le quatrième étage est composé de deux appartements, l'un est destiné à la cohabitation de 3 femmes et le deuxième à une petite famille. La capacité d'accueil sur le site du 22 rue Zuber est de 29 personnes isolées.

En avril 2021, le CADA APPUIS a bénéficié d'une extension de 18 places sur la ville de Colmar dont 15 places pour isolés et 3 places famille. Cette extension fait suite à un appel à projet avec une demande forte d'accueil de personnes isolées. Ces places s'intègrent dans le nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et de la poursuite du renforcement de l'augmentation du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile 2021/2023 où le gouvernement a décidé la création de 3 000 places de CADA dont 31 places sur le département du Haut-Rhin.

Début Mai 2022, suite à l'annonce de la mise en œuvre du nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) et dans le prolongement des créations de places CADA en 2021, le Gouvernement a décidé la création de 2500 places supplémentaires, dont 30 places dans le Haut-Rhin.

La répartition de ces places s'est répartie à raison de 10 places chez 3 opérateurs de l'asile dont le CADA APPUIS. Leur ouverture prévue en juillet a été différée à la demande de l'Etat et devraient s'ouvrir dans le premier semestre 2023. Celles-ci viendront se greffer aux 18 places CADA déjà existantes à Colmar.

Depuis 1969, notre association s'est engagée auprès des personnes vivant des situations de précarité, de pauvreté ou d'exclusion, pour les accueillir, les héberger et les accompagner dans leur parcours de rétablissement. Des valeurs fondamentales contenues dans le projet associatif sous-tendent chacune de nos actions et s'inscrivent directement dans les préceptes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment son article premier qui indique que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Le CADA s'attache à décliner ces valeurs au quotidien par :

- L'égalité dans les droits et dans la dignité pour toute personne
- La liberté de chacun à être acteur des choix le concernant

Nos missions, au-delà de l'accompagnement lié à la procédure de demande d'asile, sont de permettre aux personnes accompagnées de s'adapter à leur nouvel environnement en France, mieux connaitre leurs droits et obligations, découvrir leurs potentialités et de développer leurs compétences, dans un environnement qui n'y est pas toujours favorable.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Les missions du CADA sont définies dans l'arrêté du 19 juin 2019 et sont :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeur d'asile, notamment vers le logement.

Cet hébergement est temporaire, accueillant les personnes en demande d'asile pendant toute la durée d'instruction de leur dossier auprès de l'OFPRA et/ou CNDA.

Le CADA a un agrément pour accueillir et accompagner 111 personnes en procédure de demande d'asile, dont 93 à Mulhouse et 18 à Colmar. L'hébergement des personnes est réparti selon la typologie du ménage, soit en hébergement diffus, logements autonome allant du T1bis au T5, soit en hébergement collectif ou semi collectif, selon le territoire.

Services et prestations aux usagers

Le cadre de fonctionnement (en lien avec les obligations Loi 2002-2 et ses annexes) :

Le CADA-APPUIS respecte les dispositions légales en matière de droit des usagers et se réfèrera aux articles de référence L 311-3 à L 311-8 du CASF.

- **Services et prestations aux usagers**

Lors de l'admission et de la contractualisation de l'accompagnement, la personne accompagnée est destinataire d'un dossier d'accueil comprenant :

- Le livret d'accueil, qui contient notamment les coordonnées de la personne qualifiée,
- Le contrat de séjour,
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La charte des droits des personnes accompagnées,
- Deux questionnaires de satisfaction.

A noter que le contrat de séjour ainsi que le règlement de fonctionnement nous sont imposés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

L'ensemble des documents remis au moment de l'accueil est traduit autant que possible dans une langue comprise par les personnes accompagnées. Celles-ci sont informées du principe du secret partagé et de la confidentialité qui engage l'ensemble des salariés du CADA ainsi que les interprètes et bénévoles qui sont amenés à intervenir dans la prise en charge du public.

Dans le processus d'accompagnement pour les personnes non francophones, afin de garantir un accompagnement de qualité, le CADA fait appel à son réseau interprètes qu'il a su développer et fidéliser et au fur et à mesure des années. Lorsque la langue est rare, le CADA fait appel à des plates formes téléphoniques d'interprétariat.

Les dossiers des personnes accompagnées leurs sont accessibles à tout moment, sur simple demande et le tri est fait avec les personnes au moment de leur départ, avant l'archivage règlementaire.

Les réunions d'équipe hebdomadaires permettent de veiller à ce que chaque accompagnement social se déroule dans les règles établies par le cahier des charges des CADA et en lien avec notre projet d'établissement.

Au-delà de ses missions qui restent inchangées, le CADA peut compter sur l'engagement de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année et qui contribue pleinement à la vie du service. Ils assurent, d'une part des cours de français, jusqu'à 30 heures au global proposées par semaine par l'ensemble des bénévoles. Par ailleurs, ils intervenaient sur des temps d'animation (piscine, sorties culturelles…), ce qui a cessé avec la crise sanitaire. Les professionnels du CADA réfléchissent à la manière dont ces animations peuvent être à nouveaux reconduites auprès de nos personnes accompagnées. Cette volonté ne peut se réaliser qu'avec l'engagement de nos bénévoles qui sont attachés au CADA.

La place du bénévole est très largement portée par l'association et encadrée par un comité de pilotage. La demande de bénévolat est régulière et touche différents services dans multiples domaines : aide aux devoirs pour les enfants, cuisine, sortie nature, bricolage….

➢ La participation du public

Des réunions d'information ou de régulation sur les étages de la rue Zuber permettent aux personnes accompagnées de s'exprimer et notamment d'aborder les questions de vie quotidienne.

Exemple :

Lors des réunions de régulation dans le collectif rue Zuber, nous abordons la vie du collectif, la participation des personnes à l'entretien et au bon usage des locaux, les problèmes d'infestation de nuisibles, ……

Ce temps d'échange en présence d'interprète, permet d'entendre les doléances des personnes accueillies, mais aussi de rappeler, quand cela est nécessaire, le savoir habiter et le cadre institutionnel dans lequel ils vivent.

L'accompagnement se doit de répondre aux besoins de la personne et il nous faut également pouvoir prendre en compte ses souhaits pour faire évoluer nos pratiques. Pour ce faire, en plus de l'écoute active et quotidienne où chacun doit pouvoir relever les points d'amélioration, des questionnaires de satisfaction sont remis dès l'accueil. Ces questionnaires, ont été co-rédigés avec les personnes accompagnées et bonifiés lors d'une séance collective en présence d'interprètes.

Le premier questionnaire permet de répondre, de façon anonyme ou non, dans les premières semaines suivant l'accueil et le deuxième questionnaire sera remis à la fin du séjour. Le Chef de service en fait une analyse, qu'il retransmet en réunion d'équipe.

Le projet d'établissement du CADA datant de 2013 va être revisité et réécrit, en prenant en compte les deux campagnes d'extension de places à Colmar. De plus, les différentes réorganisations de l'association et les réformes successives du droit d'asile viennent modifier quelque peu le projet d'Etablissement existant. Cette démarche vise également à s'inscrire dans un cadre de conformité avec la réglementation en vigueur.

Nous avons par ailleurs engagé une réflexion autour de la démarche d'amélioration continue de la qualité des services en vue de de s'approprier les outils de la démarche suite aux référentiels proposés par l'HAS pour l'évaluation externe de 2024. Des groupes de travail sur différentes thématiques ont été constitués afin de venir balayer l'ensemble des actions menées au sein du CADA.

La fin de ce travail d'analyse sera le point de départ de la réécriture du projet d'établissement qui devrait démarrer dans le premier trimestre 2023.

L'évaluation du travail en CADA s'apprécie à plusieurs niveaux et intègre à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs issus d'observation, et de l'écoute des personnes accompagnées comme des collaborateurs :

- Évaluation de notre travail des actions et animations au quotidien
- Évaluation par les personnes accompagnées
- Évaluation de notre travail par les partenaires et par nos financeurs
- Évaluation qualitative de l'accompagnement proposé et de ses résultats

Outre les outils qui peuvent être mis en place, l'évaluation est aussi le fruit d'un état d'esprit et d'une démarche ouvrant le champ des possibles en termes de progression et de changements.

Ainsi, la première démarche d'évaluation est l'écoute des personnes accompagnées mais aussi des collaborateurs.

Les réunions d'équipe permettent d'interpeller, de réinterroger et le cas échéant, de réorienter une démarche ou une posture.

Le groupe d'analyse de la pratique, mais aussi d'autres temps tels que des formations et des réflexions entre collègues ... permettent de prendre du recul et de réévaluer notre travail au quotidien.

Des outils plus « quantitatifs » tels que la mise en disponibilité des places vacantes et le délais d'accueil d'un nouveau ménage, le nombre et le rythme des entretiens avec le travailleur social référent sont également des éléments à prendre en compte dans l'évaluation du travail mené.

L'accompagnement se doit de répondre au plus près des besoins de la personne. Et il faut également pouvoir prendre en compte des souhaits de faire évoluer nos pratiques. Cela se fait par l'écoute active et quotidienne où chacun peut relever les besoins d'amélioration.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

- *Capacité autorisée, installée, financée : 111 places dont 18 nouvelles places en avril 2021*

➢ Public admissible en CADA

Le CADA accueille et héberge des personnes isolées et des familles, qui ont été contraintes de quitter leur pays où elles étaient en danger et/ou persécutées en raison de conflit armé dans leur pays ou de leur d'appartenance politique, ethnique, religieuse, etc.

A leur arrivée en France, elles se manifestent auprès de la structure premier accueil des demandeur d'asile (**SPADA**) afin de se faire identifier en tant que personne en demande d'asile. Un premier entretien permet d'évaluer la situation et dans un second temps, de prendre rendez-vous au guichet unique pour demandeur d'asile (**GUDA**). Ce guichet, instauré par la réforme de novembre 2016, est un lieu où sont réunis les services de la préfecture et de l'OFII.

Le service de la préfecture reçoit la personne. Celle-ci présente des photos et donne des indications relatives à son itinéraire et son état civil. La préfecture enregistre la demande et procède au relevé d'empreintes sur la borne dite « Eurodac ».

En entretien, l'OFII propose aux personnes d'accepter une offre de principe de prise en charge (**OPC**) et octroie les conditions matérielles d'accueil (**CMA**). Cet entretien permet également de détecter les situations de vulnérabilité. **L'OFII transmet toutes ces informations à l'OFPRA** et il notifie dès que possible et en fonction de la typologie du ménage, une orientation via le logiciel dispositif national d'accueil (**DNA**) vers une place d'hébergement en structure d'accueil pour demandeur d'asile. L'orientation ne se fait pas forcément sur le département d'enregistrement, mais sur la région Grand Est, dans une logique de répartition du flux migratoire sur le territoire.

Situation annoncée : la saturation des dispositifs d'hébergements et le démantèlement de camps sur la région parisienne en vue des JO de 2024, amène l'OFII à devoir réorienter le public demandeur d'asile présent sur la capitale vers d'autres régions du territoire national.

➢ Activité du CADA pour l'année 2022,

Sur les 111 places :

	Total	Dont Mulhouse	Dont Colmar
Nombre de personnes accompagnées sur l'année	**158 p soit 94 ménages**	**127 p soit 69 ménages**	**31 p soit 25 ménages**
Nombre de personnes admises	**75 p soit 44 ménages**	**63 p soit 35 ménages**	**12 p soit 9 ménages**

Taux d'occupation	total	Dont Mulhouse	Dont Colmar
Nombre de places ouvertes	111	93	18
Nombre de journées théoriques à réaliser 100%	40515	33945	6570
Nombre de journées d'accueil effectif	33082	27317	5765
Taux d'occupation des personnes présentes au CADA	81,7%	80,50 %	87,7%
Taux d'occupation des places bloquées dans le DNA suite à orientation en attente de l'accueil physique	1,7%	1,50 %	3%
Taux d'occupation total corrigé	**83,4%**	**82%**	**90,7%**

		Mulhouse	Colmar
Durée moyenne entre l'entrée au CADA et la convocation en 2022		49 jours	57 jours
Pour l'année 2021		38 jours	23 jours

La comparaison des données entre 2021 et 2022 doit être analysé au regard de la situation géopolitique en Afghanistan et le flux de personnes arrivants sur le territoire national via les missions APAGAN. En effet, les administrations en charge de l'asile avaient mis en place en amont, un traitement spécifique des dossiers de demande d'asile des personnes identifier APAGAN. Cette procédure a permis que ces dossiers soient prioritaires et traités dans des délais plus courts.

Aboutissement des procédures:

	2022		
	Global	Mulhouse	Colmar
Nombre de procédures suivies Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales	158 p soit 94 ménages	37 p soit 13 ménages 90 p soit 56 ménages	9 p soit 3 ménages 22 p soit 22 ménages

Nombre de procédures achevées Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales	88 p soit 42 ménages	9 p soit 2 ménages 62 p soit 31ménages	9 p soit 2 ménages 8 p soit 7 ménages
Dont nb de BPI Dont en procédures accélérées Dont en procédures normales	63 p soit 37 ménages	6 p soit 2 ménages 46 p soit 28 ménages	5 p soit 1 ménage 6 p soit 6 ménage
Dont nb de déboutés Dont en procédure accélérée Dont en procédure normale	25 p soit 10 ménages	3 p soit 1 ménage 16 p soit 6 ménages	4 p soit 1 ménage 2 p soit 2 ménages
Taux de protection • Pour les Procédures accélérées • Pour les Procédures normales	71,6% 61,11% 74,3%	66,66 % 74,2 %	55,56 % 75 %
Taux de déboutés • Pour les Procédures accélérées • Pour les Procédure normales	28,4% 38,9% 25,7%	33% 25,8%	44,44% 25%
Durée moyenne de séjour entre l'entrée en CADA et la décision de protection Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales		213 jours • 182 jours • 226 jours	203 jours • 186 jours • 205 jours

Le nombre de BPI représente 40% des personnes qui ont été accompagnées au CADA en 2022, ce qui est un taux important.

Présences Indues :

	Global	Mulhouse	Colmar
Nombre de BPI en présence indues après 180j	31pers soit 15 ménages	28pers soit 12 ménages	3 pers soit 3 ménages
Soit un taux de personnes BPI en indus après les 180 jours sur l'ensemble des BPI	**19,62%**	22%	9,7%
Nombre de personnes déboutées en présence indues après 30j	20pers/5 ménages	15pers/4ménages	4 pers/1ménage

Soit un taux des personnes déboutées en indus après les 30 jours	**12,02%**	11,81%	12,9%

Le taux global de journées réalisées en présence indue représente 7,8% pour les BPI et 8,9% pour les déboutés

Nombre de jours de présence indue à la sortie pour les BPI

	1 à 10j	11 à 40J	41 à 60j	61 à 90j	91 à 120j	121 à 150j	+ de 150
Nb de personnes	10	3	1	0	6	1	10
Nb de ménages	4	3	1	0	3	1	3

Personnes BPI

Pour les personnes sous protection internationale, le délai de sortie prescrit par l'État est de 90 jours, renouvelable une fois, sous condition de prolongation, pour une durée de 90 jours supplémentaires, après accord de l'OFII. Ce délai est encore à ce jour anormalement élevé. L'explication peut être multiple avec chacune ses conséquences ;

- Délai de traitement de certain dossier CAF anormalement long entre le dépôt du dossier, l'ouverture des droits et le 1er versement.
- Difficulté d'ouverture de compte bancaire auprès de certaines banques qui, soit ne reconnaissent pas le document délivré par la Préfecture, soit qui limitent le nombre d'ouverture de compte pour les personnes réfugiées dans leur établissement.
- L'impossibilité d'obtenir l'avis de non-imposition par le centre des impôts, freine l'enregistrement du dossier logement chez certains bailleurs.
- L'accélération des procédures de demande d'asile, où le travail d'accompagnement à la préparation à la sortie du dispositif est réduit du fait de la diminution du temps de présence en CADA, a pour effet un manque d'autonomie chez les personnes : faibles ressources, maitrise de la langue non acquise et la méconnaissance des différentes administrations, sont des facteurs qui rendent l'accès au logement autonome difficile dans les délais prévus.
- Les dispositifs existants pour l'accueil et l'accompagnement de BPI sont souvent saturés, ce qui a comme impact, une durée de prise en charge au-delà des 180 jours avant un accès à l'un de ces dispositifs.

Nombre de jours de présence indue à la sortie pour les personnes déboutées

	1 à 10j	11 à 40j	41 à 60j	61 à 90j	91 à 120	121 à 150j	+ de 150j
Nb de personnes	3	1	0	0	0	0	16
Nb de ménages	1	1	0	0	0	0	3

Personnes Déboutées

Concernant les personnes en procédure normale déboutées du droit d'asile, la loi prévoit un délai de sortie de 30 jours du dispositif, à la date de la lecture publique à la CNDA.

Pour les personnes en procédure accélérée dites provenant de « pays d'origine sûr » où l'OFPRA a rejeté leur demande et qui ont été notifiées d'une OQTF, ont 30 jours pour quitter le dispositif. Ce délai est suspensif en cas de recours devant le Tribunal Administratif (TA) de l'OQTF. Si ce recours est rejeté par le TA, l'OQTF devient exécutoire et dans ce cas, les personnes doivent quitter le dispositif au terme du mois en cours de la décision.

Lorsque le rejet est notifié aux personnes, une rencontre est programmée avec le chef de service afin que celui-ci signifie la fin de prise en charge au CADA et de remettre contre signature, la notification de sortie d'hébergement de l'OFII.
Lors de cet entretien, il leur est proposé systématiquement l'aide au retour volontaire (**ARV**).
En cas d'acceptation, ils peuvent être autorisés à se maintenir sur le dispositif jusqu'à leur départ avec l'accord de l'OFII, ou sont transférés au centre préparatoire d'aide au retour (**CPAR**) à Illzach.

Malgré le travail d'information effectué par le chef de service dès la signature du contrat de séjour, du rendez-vous pour la signature de la notification de sortie d'hébergement et les différents rappels dans le temps de l'accompagnement, certains ménages se maintiennent dans les lieux d'hébergements au-delà du délai autorisé. Ce cas de figure s'observe le plus souvent, lorsque ce sont des familles avec enfants où les solutions pour trouver un hébergement hors CADA sont très compliquées

DEPARTEMENT DE DEPART DES ORIENTATIONS

Grand Est :

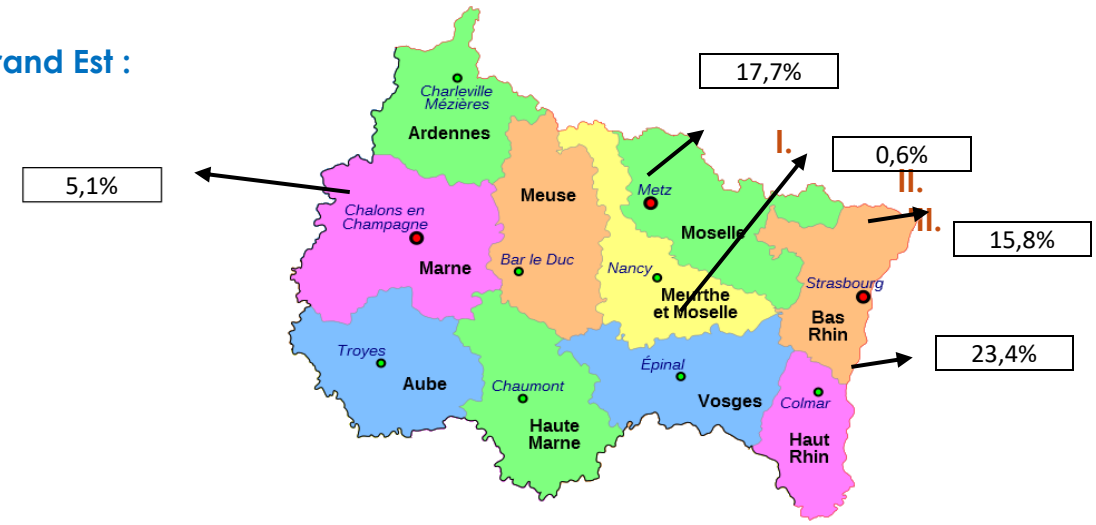

Région parisienne

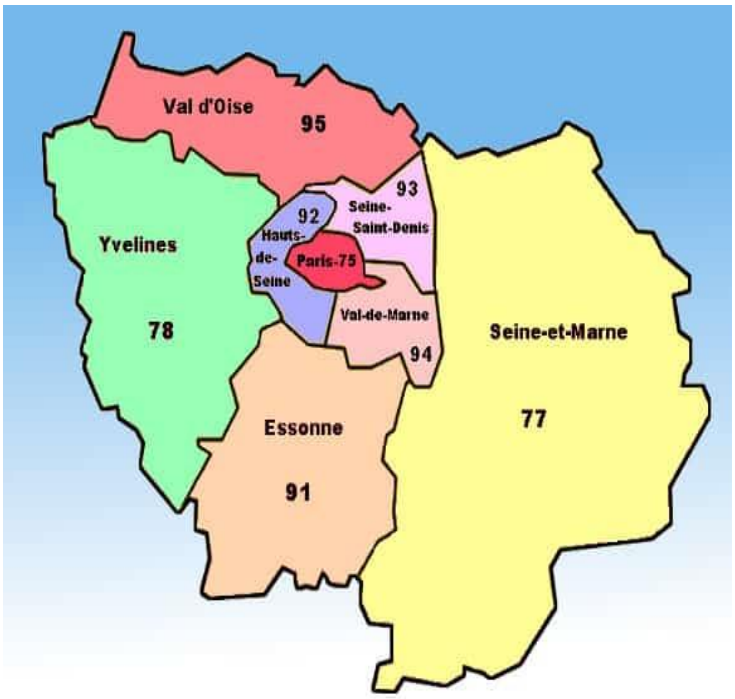

Paris	21,5%
Seine-et-Marne	1,9%
Yvelines	4,4%
Essonne	1,3%
Hauts-de-Seine	2,5%
Seine-Saint-Denis	1,9%
Val-de-Marne	1,3%
Val-D'oise	1,9%
Total	**36,7%**

La majeure partie des orientations proviennent du Grand-est avec 62,6%, puis de la région Parisienne avec 36,7% et une orientation en provenance du département du Rhône soit 0,6%.

CONTINENT ET PAYS D'ORIGINE

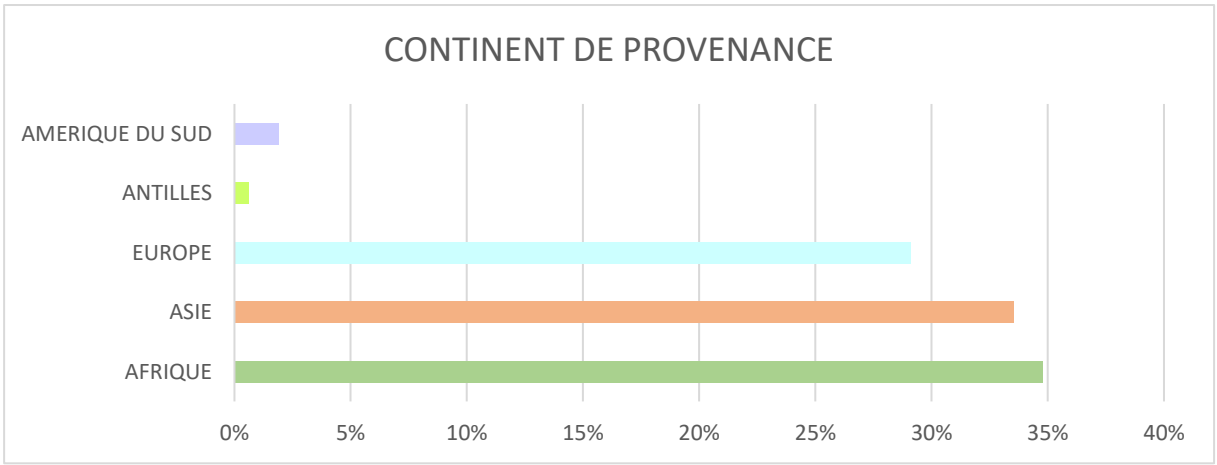

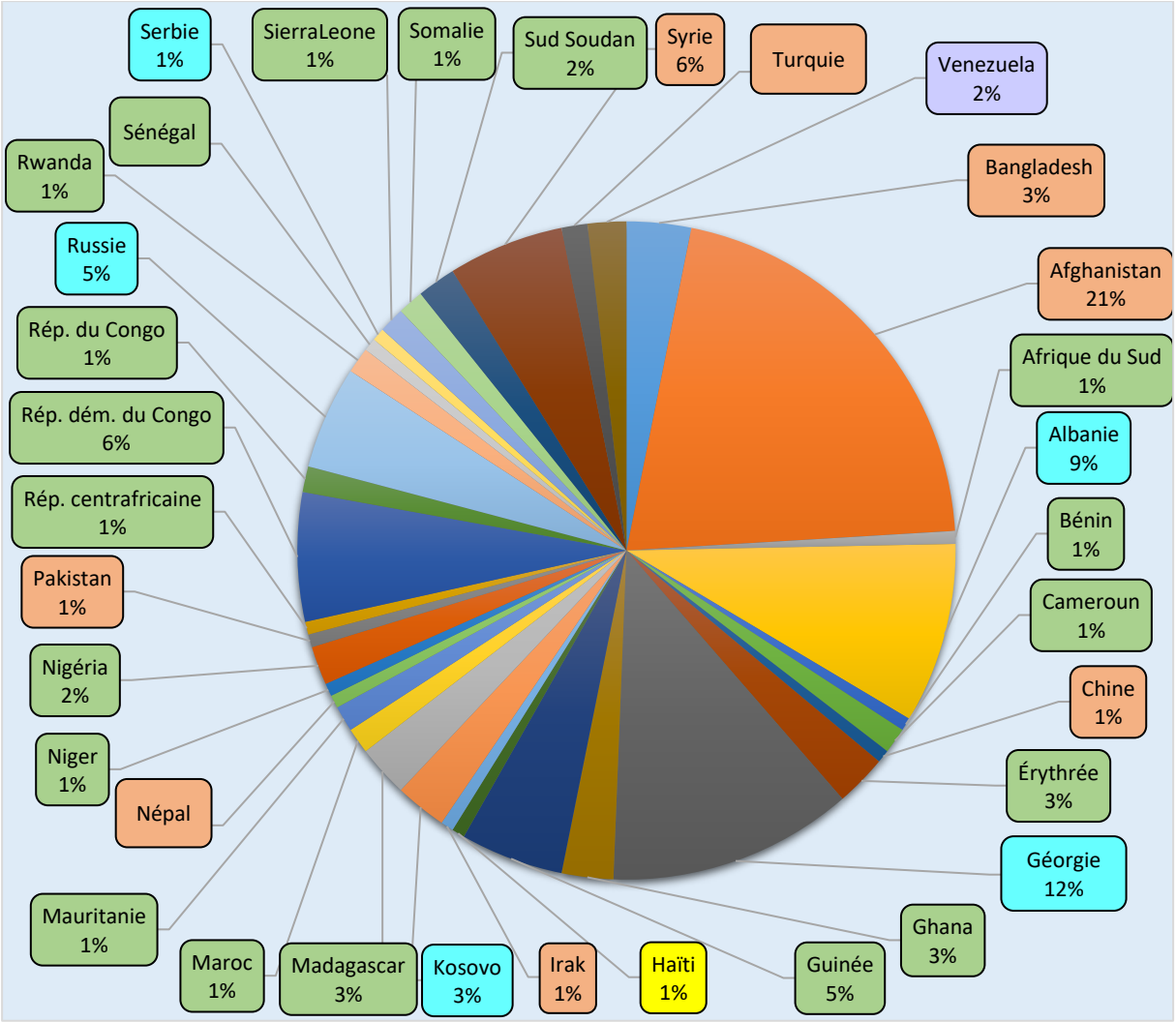

34 nationalités sont représentées parmi les personnes accueillies au CADA. Les Afghans (21%) et les géorgiens(12%) sont parmi les plus nombreux.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

- Typologie des ménages

Sur l'ensemble du CADA (Mulhouse + Colmar) :

	adultes	enfants	total	%
masculin	66	28	94	59,5%
féminin	46	18	64	40,5%
total	112	46	158	100%
%	70,9%	29,1%	100%	

Typologie des ménages	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Isolés Dont H et F	Total nb de ménage
Nb global	2	12	9	71	94

% des ménages	2%	13%	10%	76%	

Le tableau ci-dessus fait ressortir un taux d'accueil de personnes isolées largement dominant par rapport aux autres typologies.
La modularité des logements qui est demandé par l'OFII, participe en parti à ce taux.

Répartition Homme/Femme/Enfant

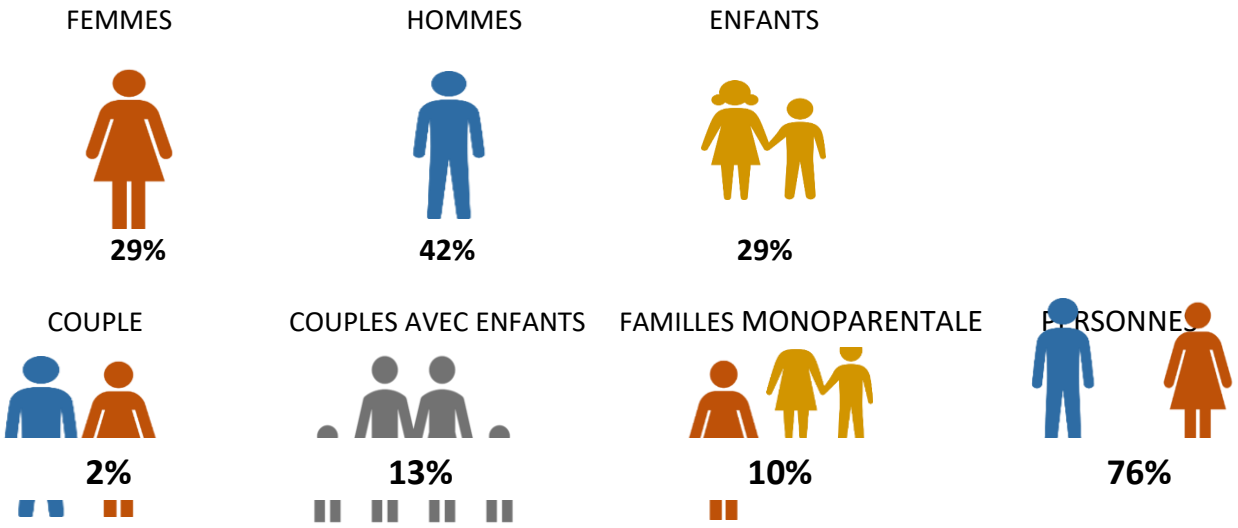

Le CADA APPUIS a un agrément de 111 places (41 places pour personnes isolées et 70 places pour des familles) et dans la cadre de la modularité des logements qui a été demandé par l'OFII, un logement P4 pour une famille a été reconfiguré en P3 afin d'accueillir 3 femmes isolées.

- **Problématiques recensées par rapport aux missions :**

- **Des contraintes de délais dans les procédures** : les travailleurs sociaux sont pris par des impératifs de délais souvent lourds à porter en termes de rythme de travail. Cette situation peut trouver son origine dans le fait que certains dossiers OFPRA ne sont pas forcément instruits en amont, soit par manque de temps ou de moyens, soit très succinctement avant leur accueil. Les travailleurs sociaux n'ont pas d'autre choix que de faire dans l'urgence un récit ou complément de récit pour rester dans les délais impartis de la procédure.
Ce travail de recueil et d'écriture, nécessite dans la majeure partie des situations, la présence d'un interprète.

Se rajoute parfois à cette urgence, un délai très court pour l'enregistrement des dossiers auprès des administrations en charge de la procédure de demande d'asile.
Cette situation est observable pour certaines personnes sortant de CAES, ou celles-ci n'ont transité que quelques jours avant une réorientation en CADA.
La conséquence est l'amputation de plusieurs jours sur le délai imparti du dépôt de dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA.
Se rajoute à cette difficulté de délai, le planning des disponibilités d'interprétariat dans le travail de récit et d'écriture du dossier OFPRA.

- **L'accélération** des procédures voulu par l'état est aussi significative. Le délai de traitement des dossiers, selon la procédure, a été sensiblement raccourcie avec pour effet, un turnover un peu plus important.

- **L'impact des demandes de régularisation au titre de la santé** : Les dossiers de demande d'admission au séjour pour raison de santé viennent également impacter largement la tâche de travail chez les travailleurs sociaux. Suite à la dernière réforme de l'asile, les personnes déclarant une pathologie de santé lors de leur passage au GUDA, ont 3 mois pour instruire et déposer leur dossier auprès de la Préfecture.
Bien que cela ne fasse pas partie des missions du CADA, ce volet santé est difficilement transmissible aux associations plus spécialisées dans ce domaine ; l'ADA, la Cimade ou la LDH, qui elles-mêmes sont en surcroit d'activité et qui estiment que cette démarche relève de la prise en charge de l'institution.

- **L'accès aux soins :** Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs des territoires. Certains publics, tels que les demandeurs d'asile, ont beaucoup de difficultés à accéder à la médecine de ville, du fait du manque de professionnels de santé, et plus encore l'accès aux soins de santé mentale. Le fait d'être allophone vient complexifier d'avantage le parcours de soin et par ricochet, impacte le travail d'accompagnement mené par les professionnels auprès des personnes.

- **Une surcharge de travail inhérente aux difficultés de recrutement en période estivale:** Un arrêt maladie longue durée et la fin du contrat, en juillet, de la personne en remplacement, conjugué à la période des congés estivaux, ont eu pour effets, un accroissement de la charge de travail chez les professionnels en poste pendant cette période. Les dossiers ont dû être redistribués entre les professionnels afin de garantir une continuité d'accompagnement. Aussi, même si l'équipe CADA-HUDA a pu pallier à cette absence, cela a contraint de devoir neutraliser, sur quelques semaines, plusieurs places d'hébergement le temps d'un recrutement et retour de congés de membres de l'équipe. Ce choix a contribué à éviter un épuisement professionnel et de fait, de devoir supporter un absentéisme important.
A noter que la phase de recrutement pour le poste de travailleur social vacant au CADA a mis plus de temps que prévu en raison du peu ou pas de candidature ayant une connaissance du secteur social et de l'asile, même à minima et dans une période estivale peu propice. Cela s'est résolu à la rentrée en septembre.

- **La présence de nuisibles** : Autre problématique, celle de la prolifération de punaises de lit dans les hébergements. L'incidence porte sur des interventions de plus en plus régulières de prestataires spécialistes pour traiter les lieux et dans le cas d'infestation importante, nous avons dû condamner plusieurs lieux d'hébergements pour une durée de six semaines (protocole du prestataire) afin de traiter efficacement l'infestation. En 2022, environs 25 hébergements sur 62, ont été concernés par un problème de nuisibles. Certains d'entre eux étaient occupés pendant la phase de traitement (début d'infestation) et d'autres vide de tout occupant, suite à la sortie de la personne, sur une période de 20 jours (protocole) en cas d'infestation plus importante.

- **Travaux rénovation** : Notre parc de logement /hébergement est issu de bailleur social et/ou privé et est vieillissement. Pour certains logements qui sont très vétustes, cela nécessiterait un investissement financier important en terme de rénovation par

les bailleurs. A ce jour et malgré l'engagement de certains bailleurs dans l'amélioration de l'habitat, certains de nos logements ont dû être mis en indisponibilités pour cause de travaux de rénovation important soit du fait de la vétusté, soit du fait de dégradations. L'accueil de nouvelle personne était inenvisageable dans de telles conditions.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

La problématique santé est un facteur important dans la prise en charge des personnes. Celle-ci ne peut pas être ignorée dans la mise en œuvre de l'accompagnement social, puisqu'elle vient impacter sensiblement le travail mener dans le cadre de la procédure de demande d'asile.

Durant cette année, nous avons accompagné **11 ménages sur les 94** suivis durant l'année 2022, qui présentaient une **problématique médicale** qui a nécessité d'engager un dossier de demande d'admission au séjour au titre de la santé auprès de la Préfecture. Cette démarche est concomitante à leur procédure de demande d'asile et doit être faite dans les 3 mois après leur passage au GUDA.

Le CADA est également confronté à la problématique de mode de garde lors de l'accueil de famille et ou femme seule avec des enfants et de surcroit enceinte. La majeure partie du temps ces personnes n'ont aucun réseau familial ou amical pouvant être sollicité afin de leur venir en soutien dans la prise en charge des enfants lors d'une convocation OFPRA, CNDA ou d'un accouchement.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Motifs de la sortie et éléments explicatifs :	
Nombre de personnes sorties	**63 p soit 37 ménages**
BPI 26 personnes/ 14 ménages	
• **Logement bailleur Social**	• **4p soit 1 ménage**
• **Logement bailleur privé**	• **3p soit 1 ménage**
• **Résidence sociale**	• **5p soit 5 ménages**
• **DIHAL (ALEOS)**	• **2p soit 2 ménages**
• **Service d'Insertion des Réfugiés**	• **10p soit 3 ménages**
• **CPH**	• **1p soit 1ménage**
• **Décès**	• **1p soit 1 ménage**
Déboutés 36 personnes/ 22 ménages	
• **115 (mise à l'abri au regard de la santé et/ou enfants)**	• **14p soit 6 ménages**
	• **1p soit 1 ménage**
• **Emmaüs**	• **1p soit 1 ménage**
• **LHSS**	• **3p soit 2 ménages**
• **tiers**	• **10p soit 8 ménages**
• **Inconnue**	• **2p soit 1 ménage**
• **ARV**	• **4 p soit 2 ménages**
• **Retour pays sans ARV**	• **1p soit 1 ménage**
• **SIR (personne déboutée accompagnant sa famille BPI)**	• **1p soit 1 ménage**
Autres	
• **Abandon (départ non signalé)**	
Moyenne de séjour entre la notification et la sortie	
• **BPI**	• **83,7 jours (2mois et 24j)**
• **Déboutés**	• **148 jours (4 mois et 5j)**

On remarquera dans le tableau concernant les sorties pour les BPI, que sur les **26** personnes sortantes plus de la moitié intègrent un dispositif d'hébergement avec accompagnement social.
L'orientation en logement autonome n'était pas indiquée pour 18 personnes et leur demande était de pouvoir encore bénéficier d'un hébergement avec accompagnement à une meilleure autonomie.

Concernant la sortie des personnes déboutées, le dispositif ARV reste très peu sollicité par les personnes.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	2020	2021	2022
Capacité autorisée	93	111*	111
Nombre de journées d'ouverture	366	365	365
Nombre théorique de journées	33945	38647	40515
Nombre réel de journées	30544	31611	33780
Taux d'occupation réel en %	90%	82%	83,4%

** 111places à compter d'avril 2021*

Facteurs d'incidence sur le taux d'occupation :

Concernant le taux d'occupation de 83,4% qui est en deçà de ce que nous devrions réaliser, différents facteurs viennent l'expliquer.

La Baisse des flux familiaux a entrainé une vacance de places le temps de la mise en place de la modularité : Un des premiers facteurs résulte d'une baisse significative d'entrées de grandes familles (4/5 personnes) en demande d'asile sur le territoire.

La conséquence a été la vacance de logements destinés à cette typologie de public dans le DN@ malgré la modularité de logement famille en logement pour personne isolée.

La modularité de place induit automatiquement une incidence sur le taux d'occupation du logement.
Pour exemple, 1 P5 pour une famille de 4/5 personnes transformé en un logement pour 3 personnes isolées = perte de 2 places x nb de jours.

Un autre logement fléché pour l'accueil de 4 personnes avec une orientation OFII de 3 personnes = perte d'une place x 135 de jours.

La difficulté de recrutement a eu comme conséquence, le blocage de quelques places d'hébergements pendant la période des congés estivaux concomitante, le temps du recrutement et de l'entrée en fonction du nouveau travailleur social.

L'immobilisation de logements pour travaux ou infestation de nuisible concernant le parc locatif. Plusieurs d'entre eux ont dû être entièrement rénovés suite à d'importantes dégradations, ou en raison de vétusté, mais également à la prolifération des nuisibles dans les hébergements.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

L'équipe du CADA accompagne les personnes en demande d'asile ou reconnues réfugiées durant leur séjour. L'accompagnement est global avec un fort accent mis sur la procédure de demande d'asile, la santé, la scolarisation des enfants et l'organisation de la sortie.

Un binôme (référent et référent adjoint) pour le CADA, effectue un accompagnement sans rupture et soutient les personnes du point de vue de leur procédure. Un travail d'écoute active et de repérage des difficultés psychologiques est mené.

En effet, l'état psychique des personnes accueillies est souvent fragilisé par des traumatismes liés aux persécutions subies dans leur pays d'origine, le voyage souvent périlleux vers la France, l'exil, la séparation avec leur famille ou encore l'isolement culturel.

Afin de répondre aux questions liées à la vie quotidienne des personnes accompagnées, le CADA rue Zuber à Mulhouse est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h. La secrétaire se charge du premier accueil et réoriente vers le travailleur social de permanence qui prendra le relais en cas de demande bien spécifique. Les après-midis sont réservées aux rendez-vous qui permettent notamment de travailler sur les dossiers des personnes accompagnées.

L'accueil au Quai 140 à Colmar est ouvert de 9h à 12H et de 14h à17h et est assuré par le secrétariat.

En cas d'urgence, les soirs et les week-end, un cadre d'astreinte est joignable en permanence et peut intervenir si cela s'avère nécessaire.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition de l'équipe :

Le service CADA-HUDA est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

- 7 ETP de travailleurs sociaux (dont 2ETP à Colmar), dont 5 ETP pour le CADA et 2 ETP pour l'HUDA,
- 1,2 ETP postes de secrétaires (dont 1etp pour le CADA),
- 1 poste de Chef de service

A noter que les postes de cadre et de secrétariat sont aussi mutualisés avec le service HUDA.

Les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de service social…) ont, de par leur formation et leur technicité dans le domaine de l'asile, une approche globale et individualisée des situations. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des personnes accompagnées et sont identifiés comme étant leurs référents. Cette organisation tient compte du besoin des personnes d'être réassurées dans leur parcours de vie. Le travailleur social référent est ainsi dans une démarche de collaboration active avec la personne qu'il accompagne.

Les secrétaires sont chargées de l'accueil téléphonique et assure les tâches administratives courantes en lien direct avec l'activité du service et les autres secrétaires du Dispositif.

Le chef de service, sous l'égide de la directrice du Dispositif, est tout particulièrement chargé de veiller à la mise en œuvre opérationnelle du projet de service, à sa cohérence avec le projet associatif et ses valeurs, et leur articulation avec les politiques publiques. Ensemble, ils veillent tout particulièrement à organiser les conditions d'accompagnement des personnes accueillies, à la qualité des prestations de l'établissement, et au respect des droits des personnes. Le chef de service est « personne ressource » pour l'ensemble de l'équipe et garant de l'opérationnalité du service. Il est également chargé de veiller au maintien du partenariat et à son développement.

Le chef de service contribue aussi à la production d'un bilan d'activité, à l'identification des axes d'évolution et de progrès dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et des prestations délivrées. Il contribue à la mise en œuvre des démarches d'évaluation de la structure.

L'équipe CADA et HUDA :

Les équipes CADA- HUDA ont fusionné en janvier 2019 au regard de la similitude des missions. Cette unification a permis de favoriser une organisation apprenante et de mener une réflexion avec l'ensemble des travailleurs sociaux sur ce qui fait équipe.

Cette organisation en une seule équipe a permis une meilleure répartition de la charge de travail chez les travailleurs sociaux, par une répartition des accueils plus équitable entre ; le nombre de suivi de personne seule par TS, le nombre de famille par TS, une meilleure répartition des dossiers des personnes en procédure normale, en procédure accélérée et en procédure Dublin.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	CADA	
	DRESS	**APPUIS**

Année	2016	2022	2022
	%	ETP	%
Personnel de direction	**15,84**	**0,35**	**4,35%**
Personnel administratif et des services généraux	**27,54**	**1,7**	**21,12%**
dont surveillant de nuit	*10,50*		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**7,42**	**1**	**12,42%**
dont chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*4,30*	1,00	12,42%
Personnel éducatif, pédagogique et social	**46,80**	**5**	**62 ,11%**
dont éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	*18,20*	4	49,69%
dont moniteur éducateur	6,30		
dont hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont assistant de service social	*5,40*	1	12,42%
dont conseiller en économie sociale et familiale	5,20		
dont pair-aidant			
dont animateur social	*3,10*		
Personnel médical	**0,00**		
Psychologues et personnel paramédical	**2,00**		
dont psychologue	*1,10*		
dont auxiliaire de puériculture	*0,20*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,40**		
Ensemble	**100,00**	**8,05**	**100,00**

En %

Sexe du personnel selon la fonction occupée

	Chiffres nationaux		CADA 2022	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Personnel de direction	73,3	26,7	100%	
dont directeur ou responsable de l'établissement	49	51	100%	
dont agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	90	10		
Personnel des services généraux	39,8	60,2		
dont surveillant de nuit	23,5	76,5		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	65,7	34,3	100%	

dont chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	62,8	37,2	100%	
Personnel éducatif, pédagogique et social	72,6	27,4	60%	40%
dont éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	71,6	28,4	80%	20%
dont moniteur éducateur	64,1	35,9		
dont hôte de pension de famille	70,8	29,2		
dont assistant de service social	85,7	14,3		100%
dont conseiller en économie sociale et familiale	95,7	4,3		
dont animateur social	51,5	48,5		
dont pair-aidant				
Psychologues et personnel paramédical	90,7	9,3		
dont psychologue	84,2	15,8		
dont auxiliaire de puériculture	99,3	0,7		
Moyenne Ensemble	**64,5**	**35,5**	**77,14%**	**22,86%**

En %

Age du personnel

	Chiffres nationaux		**APPUIS**
	CHRS		**CADA**
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins de 30 ans	11	12	
30 à 39 ans	24,1	24,6	
40 à 49 ans	29,8	28,3	
50 à 59 ans	29,7	27,7	
60 ans ou plus	5,5	7,4	
Age moyen (en années)	44,1	43,9	

Ancienneté du personnel

En %

	Chiffres nationaux		**APPUIS**
	CHRS		**CADA**
Année	**2012**	**2016**	**2022**
Moins d'un an	13,3	15	
1 à 4 ans	30,3	29,4	
5 à 9 ans	22,8	21,4	
10 à 19 ans	23,1	23,7	

20 ans ou plus	10,6	10,5	
Ancienneté moyenne (en années)	8,1	8,3	

Diplôme par catégorie professionnelle (faisant fonction) pour les intervenants sociaux du service

	DRESS	CADA	
	2016	2022	2022
	%	ETP	%
Personnel éducatif, pédagogique et social			
dont Éducateur spécialisé		4	
dont Moniteur éducateur			
dont Hôte de pension de famille			
dont Assistant de service social		1	
dont Conseiller en économie sociale et familiale			
dont Animateur social			
dont Pair-Aidant			
Personnel médical			
Ensemble	**0**	**5**	

Statut ou type de contrat des personnels du service

En %

	Chiffres nationaux		APPUIS
	CHRS		CADA
	2012	2016	2022
CDI	81,7	82	87,5%
CDD (hors emplois aidés)	4,5	4,3	12,5%
Intérim	0,1	0,1	
Vacation ou honoraires	0,2	0,1	
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,3	0,2	
Contrat aidé	4,7	6,1	
Ensemble	**91,5**	**92,8**	

TEMPS INSTITUTIONNELS

Réunion d'équipe :

Site de Mulhouse : la réunion a lieu chaque mardi après-midi et est scindée en deux parties. La première est consacrée au traitement des points relatifs au bon fonctionnement du service sur le site. La seconde partie est réservée au suivi des situations de chaque référent. Ce temps permet d'avoir un regard croisé sur d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'accompagnements des référents. Ces échanges permettent d'avoir une continuité d'accompagnement en cas d'absence du réfèrent. Ce temps de régulation est nécessaire à la vie du service et à son fonctionnement.

Site de Colmar : la réunion a lieu le mercredi matin et se déroule sur le même principe que celle de Mulhouse.

Réunion commune aux deux sites :
Cette réunion est organisée environs toutes les 8 semaines. Cela permet au chef de service de communiquer différentes informations concernant l'ensemble des services et d'évoquer les projets en cours. Elle a également pour objectif de maintenir le savoir-faire équipe et de croiser les singularités de fonctionnement de chaque site. Elle permet aussi d'évoquer une situation complexe qui mérite une réflexion de l'ensemble de l'équipe.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique a accompagné le CADA et l'HUDA tout au long de l'année 2022. Il s'agit d'un lieu de parole assurant une fonction de maintenance psychique des aidants et d'analyse indispensable pour les professionnels. Fonctions d'autant plus importantes pour eux qu'ils sont régulièrement questionnés dans leur pratique par des facteurs extérieurs.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Aide au dossiers niveau 2 – La procédure CNDA	CHIMENTY Peggy	14H

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique professionnelle DAR	7	18	126H
Formation collective DAR communication et cohésion d'équipe			

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage 2ème année DESS	PRAXIS	1	700h	x	
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **118** heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives 2023 apparaissent très clairement dans différents éléments du rapport d'activité 2022.

- **Amélioration du taux d'occupation** : il est impératif est nécessaire de réfléchir à des actions concernant la vacance de nos logements afin d'améliorer significativement le taux d'occupation.
  La solution d'un logement tampon pourrait prendre le relais dans le cas de travaux conséquents dans un logement.
  La possibilité de légère sur occupation de certains logements est également à travailler : par exemple un logement flécher P3 pourrait être reconfiguré en P4, ce qui permettrai de maintenir le nombre de place d'hébergement et ainsi pallier aux places non disponibles.
- **Travaux de rénovation du collectif du CADA, rue ZUBER à Mulhouse** : suite à l'obtention fin 2021 d'une subvention exceptionnelle pour l'amélioration du

bâti et de la qualité d'accueil au niveau du bâtiment vieillissant situé 22, rue ZUBER, ont pris du retard. Les travaux devraient démarrer courant 2023. En revanche, cela ne concernera que le 1er et 2ème étage sur les 3 prévus initialement. La réhabilitation concerne le réaménagement des chambres et lieux collectifs (cuisines, sanitaires, salon commun) en la création de studios équipés de kitchenettes et sanitaires individuels.

- **La lutte contre les nuisibles** : suite à l'obtention en 2024 d'une enveloppe non reconductible, l'association a fait le choix de consacrer cette somme à l'achat d'un surgélateur, ce qui permettra de traiter plus efficacement et durablement la prolifération des punaises de lit dans les hébergements. Un protocole d'accueil devra être réfléchi et mis en place.
- **L'Evaluation et l'amélioration continue de la qualité des services :** Afin de préparer l'évaluation externe, le travail engagé sur la réactualisation des documents de fonctionnement du CADA se poursuivra en y incluant les 28 nouvelles places sur le territoire de Colmar. Il s'agira notamment d'organiser des groupes de travail concernant différents points liés à la qualité, de créer et/ou mettre à jour des fiches repères et de réactualiser le projet d'établissement du CADA.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Centre Provisoire d'Hébergement

CPH

18, rue de Mulhouse 68300 SAINT LOUIS
140, rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Association APPUIS
Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents,

Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

En lien avec les politiques publiques et la volonté de l'Etat de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), de fluidifier les dispositifs dédiés à l'asile et faciliter la sortie des réfugiés par l'accès au logement, différents dispositifs et places d'hébergement ou d'accompagnement se sont accrues depuis 2018 sur le Haut Rhin : places de CPH mais aussi mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement spécifique pour les réfugiés (AVDLR).

Le dispositif Asile et Réfugiés composé de service dédiés à l'asile d'une part et de services dédiés à l'accompagnement des BPI est fort d'une expérience et expertise de nombreuses années dans ce domaine, ayant débuté ce type d'accompagnement depuis 2004, à travers l'ASR (Accompagnement social des réfugiés), devenu depuis 2012 le Service d'inclusion des Réfugiés -SIR.

Aussi, dans la continuité de cette expérience, suite à une réponse à un Appel à projet, l'ouverture du CPH en novembre 2018 a permis de créer 50 places d'hébergement. En 2022, la DDETSPP nous a attribué une extension de 5 places supplémentaires.

La capacité totale du CPH est de 55 places pour les BPI dont 9 places pour des jeunes de moins de 25 ans et 5 places familles dans le secteur de Colmar, et 41 places pour des isolés et des familles sur l'agglomération de Saint Louis, Dannemarie et Altkirch.

Sortant des territoires sous tension, le CPH complète l'offre d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale, permettant ainsi aux plus vulnérables d'entre eux de bénéficier d'un hébergement et accompagnement soutenu. Cela entrait naturellement en lien avec le projet associatif d'appui aux personnes en situation difficile, dans leur parcours vers le rétablissement et l'autonomie.

Ce dispositif d'accompagnement des BPI qu'est le CPH permet avec le SIR de prévenir les ruptures de parcours en accompagnant les personnes dès leur sortie des structures dédiées à l'asile et de proposer quand cela est possible des baux glissants. Il garantit aussi un soutien des personnes accueillies dans leurs démarches d'accès aux droits civiques et sociaux, d'accès aux soins et à la santé et d'inclusion socioprofessionnelle. L'accompagnement peut porter aussi, selon les besoins, sur les actes de la vie quotidienne, la parentalité, la scolarité mais aussi l'insertion dans le tissu social local et la préparation de la sortie par l'accès au logement. Il apporte aussi une réponse spécifique aux jeunes réfugiés âgés de 18 à 25 ans en prenant en compte leur situation particulière. L'accent est également mis sur l'accompagnement vers l'emploi ou la formation par l'intervention d'une conseillère en insertion professionnelle.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le projet d'établissement du CPH a été écrit lors de la préparation de l'appel à

projet et pour la visite de conformité préalable à l'ouverture du dispositif fin 2018. Il s'appuie sur la réglementation liée à cette activité et sur l'organisation et expérience de plusieurs années d'accompagnement et hébergement de BPI, apportée par le service d'inclusion des réfugiés au sein de l'association. Il est mis en œuvre par les différents professionnels qui assurent son fonctionnement et l'accompagnement du public dédié.

Après près de trois ans d'activité au maximum des places et dans un souci d'amélioration continue de la qualité du service, le temps était venu de revisiter ce projet d'établissement et de l'actualiser. Depuis juin 2021, des temps de travail collectif sont consacrés à la rédaction d'un nouveau projet de service.

L'équipe est composée de travailleurs sociaux issues de différentes formations du travail social (ASS, ES, CESF), de conseillères en insertion professionnelles, d'agents administratifs, une chargée de gestion du patrimoine dont l'activité est coordonnée par la cheffe de service. Deux professionnelles ont été recrutés en 2022 : une psychologue en février 2022 et une coordinatrice en septembre 2022. Cette dernière est également référente sociale de quelques familles

Les personnes accueillies au CPH sont accompagnées de façon globale, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France.

Les référents sociaux basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leur situation et en référence aux missions des CPH (définies notamment dans l'annexe de la note d'information ministérielle du 18 avril 2019 relative aux missions et fonctionnement des CPH) qui prévoient:

- L'accueil et hébergement de BPI
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien des droits
- L'accompagnement sanitaire et social :
- L'accompagnement vers une formation linguistique
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ou la reprise d'étude par un projet individualisé
- L'accompagnement à la scolarisation et à la parentalité
- L'accompagnement vers des activités sportives, culturelles ou de loisir
- La mobilisation de logement, l'accompagnement à la sortie du centre et à l'accès à un logement pérenne.

Selon le besoin, le CPH soutient aussi les démarches de réunification familiale lorsque les BPI accueillis souhaitent être rejoints par leur famille restée dans leur pays d'origine.

Les 55 places de CPH sont réparties dans 17 logements en diffus dont 6 logements partagés (3 colocations de jeunes de moins de 25 ans et 3 colocations d'isolés de plus de 25ans) et 11 logements accueillant des couples ou des familles avec enfants dans des logements de type T1 à T5.

3 colocations pour les moins de 25 ans sont situées à Colmar, les autres colocations sont réparties à Saint Louis, Dannemarie et Altkirch. Les autres logements se trouvent sur le secteur ludovicien et un à Horbourg-Whir.

Le public accueilli en CPH est globalement plus vulnérable et moins autonome que dans les autres dispositifs d'accompagnement des BPI de l'association. Les orientations sont validées par l'OFII.

La durée d'accompagnement est contractualisée pour 9 mois. Elle peut être prolongée pour 3 mois sous réserve de l'accord de l'OFII.

Pendant la durée de l'accompagnement, en accord avec la CEA, les travailleurs sociaux référents des familles sont référents RSA et réalisent avec elles les démarches de contractualisation et suivi de parcours. En 2021, le service a répondu à un appel à projet pour formaliser cet accord. Au moment de la sortie du dispositif, si besoin, un relais est assuré vers les services de droits commun, et notamment en lien avec la CTSA.

Lors de l'admission et de la contractualisation de l'accompagnement, la personne accompagnée est destinataire de différents documents comprenant :

- Le livret d'accueil, qui contient notamment les coordonnées de la personne qualifiée,
- Le contrat de séjour, présenté par la cheffe de service.
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La charte des droits des personnes accompagnées,
- La charte de colocation pour les isolés concernés

Pour la bonne compréhension de ces documents, toutes les informations qu'ils contiennent sont traduites en présence d'un interprète lors des premiers rendez-vous et de l'entretien fixé pour la signature du contrat de séjour.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- *Date : 12/06/2018*
- *Capacité autorisée, installée, financée : 50 places*
- *Extension de 5 places le 01/04/2022.*
- *Capacité totale : 55 places*

Après une montée en charge progressive en 2018 et 2019 et deux années pleines du dispositif comprenant 50 places d'hébergement en 2020-2021, En avril 2022, le CPH a ouvert 5 places supplémentaires.

Le public accueilli sur validation de l'OFII est composé essentiellement de personnes bénéficiaires d'une protection internationale, mais aussi de membres de familles de personnes protégées, par exemple des parents d'enfant réfugié.
Les familles et isolés hébergés sont principalement issues des structures dédiées à l'asile du Haut-Rhin,

Sur l'année 2022, ce sont 97 personnes qui ont été hébergées et accompagnées au sein du CPH.
Cela représente 48 ménages dont 33 isolés, 1 couple âgé de moins de 25 ans et 14 familles avec enfants.
Le couple s'est séparé lors de l'accompagnement au CPH alors que Mme était enceinte. M. a décidé de quitter l'hébergement du CPH.

composition familiale des 48 ménages accueillis en 2022	
isolés	33
couple	1
femmes isolées avec enfants	7
couple avec enfants	7

La file active du CPH, liées aux places d'hébergement, est de 31 ménages dont 11 familles et 20 isolés répartis dans les 6 logements en colocation.

Les isolés représentent ainsi près de 65% des ménages et 36% du nombre global des personnes accompagnées.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

La grande majorité des demandes émanent de structures dédiées à l'asile du département du Haut-Rhin. Quelques demandes d'accueil en CPH ont été faites par des structures d'hébergement d'urgence, des CADA ou HUDA, d'autres départements français.

Via le Dn@, le CPH APPUIS met en disponibilité les places prêtes pour les accueils. Pour le Haut Rhin, territoire principal d'origine des demandes, ces dernières sont proposées en amont de la mise en disponibilité dans le dn@, lors de la commission technique réfugiés qui a lieu mensuellement, et rassemble, en présence de la DDETSPP, les acteurs de l'asile et les représentants des structures accueillant des BPI, dont le SIR et CPH APPUIS. Cependant l'orientation d'une famille sur une place CPH reste de la compétence exclusive de l'OFII
Lorsque certaines places ne sont pas pourvues par les dispositifs du Haut Rhin, L'OFII oriente via le Dn@, des personnes du Grand Est en priorité et au-delà ensuite.

- **Répartition géographique :**

Origine des ménages hébergés et accompagnés au CPH en 2022

Territoire de provenance	Nb de ménages	%	observations
Haut Rhin	30	63%	
Bas Rhin	4	8%	Un couple et 3 isolés
Hors grand Est	13	27%	Une famille et 12 isolés
Réinstallés en provenance Liban	1	2%	1 famille nombreuse syrienne
Total	48	100%	

71% des ménages, sont issus des départements alsaciens Haut-Rhin, Bas-Rhin confondus

- **Origine des mesures :**

Suite à la validation de l'OFII préalable à toute orientation au sein du CPH, la grande majorité des personnes sont issues des structures dédiées à l'asile : CADA, HUDA, ATSA, et quelques-unes de structures d'hébergement d'urgence.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Parmi les 97 personnes accueillies : **62 adultes et 35 enfants mineurs.**

Répartition par sexe :

Ages au 31/12/2022	Femmes	Hommes	nb
Mineurs 0 à – de 18 ans	21 filles	14 garçons	35 enfants
Majeurs + de 18 ans	20	42	62 adultes
TOTAL	**41 femmes**	**56 Hommes**	**97 personnes**

Comme l'année précédente, les hommes sont surreprésentés par rapport aux femmes parmi le public qui a été accueilli en 2022 au CPH.

Parmi les 33 isolés accueillis, il n'y a que deux femmes.

Le public isolé représentant une part importante du public au CPH, soit 69% des ménages et 35% des personnes reçues.

Répartition par tranches d'âge :

Age au 31/12/2022	0 à - de 3ans	de 3 à - de 16ans	de 16 à 18 ans	de 18 à - de 25ans	de 25 à - de 35 ans	de 35 à - 45ans	de 45 à - de 55 ans
Sur public total	11	21	3	21	26	11	4
Majeurs isolés				11	17	5	0
familles	11	21	3	10	9	6	4

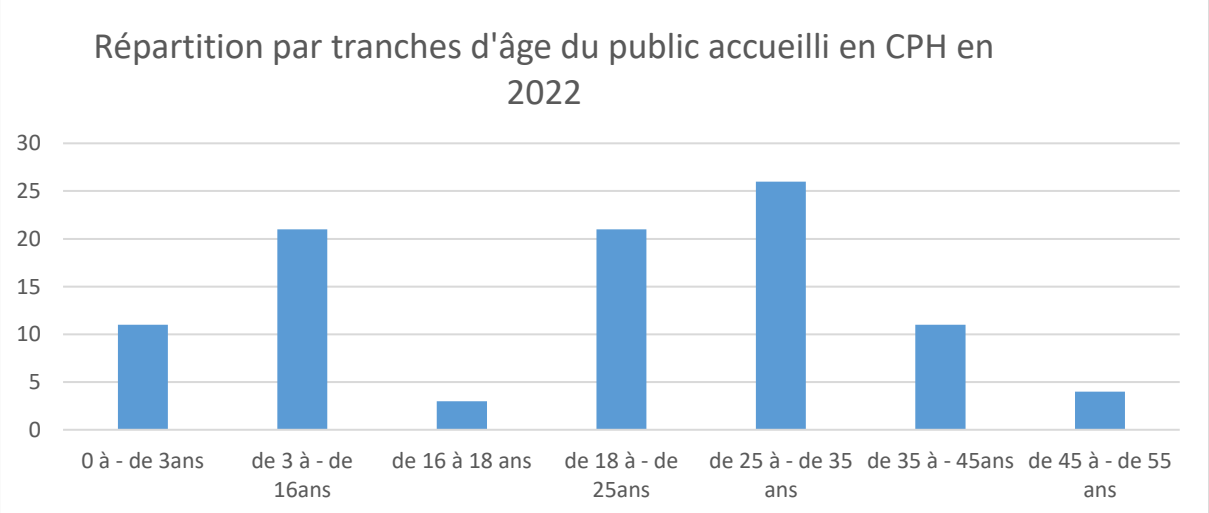

Les 18-35 ans représentent la tranche d'âge la plus représentée (76%), cela est encore influencé par la population des isolés où cette tranche d'âge est également majoritaire.

Parmi les familles, des jeunes adultes en famille représentent 16% des adultes dont un couple, un couple avec un enfant et des enfants majeurs.

Quant aux 25-35 ans, ils *représentent* 14%.

18% des adultes accueillis sont âgés de 35-45 ans

Parmi les 35 enfants (36% des personnes accueillies), près de 69% sont en âge de l'obligation scolaire.

- **Répartition par nationalités :**

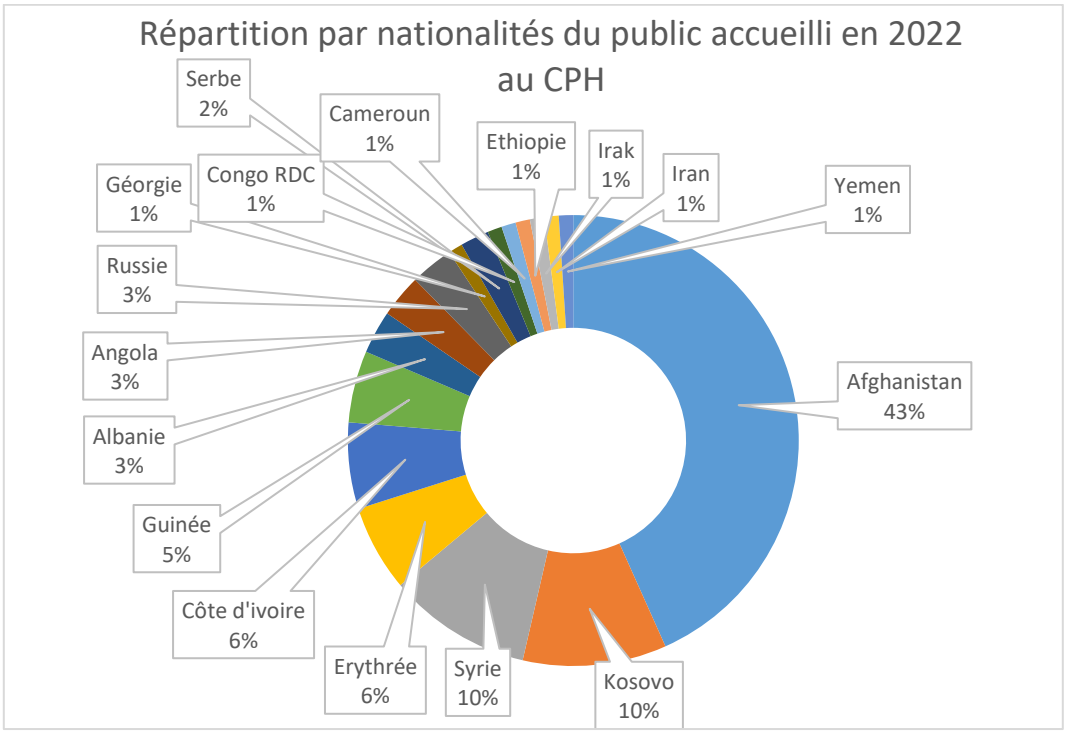

17 nationalités sont représentées au CPH en 2022.

nationalités	Nombre de personnes
Afghanistan	42
Kosovo	10
Syrie	10
Erythrée	6
Côte d'ivoire	6
Guinée	5
Albanie	3
Angola	3
Russie	3

Géorgie	1
Serbe	2
Congo RDC	1
Cameroun	1
Ethiopie	1
Irak	1
Iran	1
Yemen	1

L'Afghanistan est la nationalité la plus représentée suivie par le Kosovo et la Syrie.

Les ménages originaires de l'Afghanistan sont 23 isolés et quatre famille avec enfants. Les personnes issues du Kosovo sont toutes venues en famille et les ménages syriens sont une famille et un isolé.

- **Problématiques recensées par rapport aux missions :**

- **Les démarches administratives liées à l'obtention de documents préfectoraux**

Depuis mai 2022, toutes les demandes de titre de séjour, titre de voyage, DCEM pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les membres de leur famille se font en ligne. Cela n'est pas sans présenter quelques difficultés aux équipes. Des démarches (la délivrance du titre de séjour, changement d'adresse, …) peuvent ne pas se faire suite à des blocages du site. Les référents sociaux reçoivent des messages d'alerte erronés. Les équipes sont également en difficulté lors des premières demandes de titre de séjour lorsque la personne n'a pas de numéro AGDREF (jeunes majeurs, réunification familiale). Ce numéro est indispensable pour créer le compte de la personne. Pour y pallier, ils adressent les demandes par voie postale.

L'attestation de prolongation d'instruction de demande de titre de séjour générée dans l'attente de la délivrance du titre de séjour n'est pas prise en compte par des administrations (MSA, …) et par la poste pour l'ouverture des comptes. Cela a déjà été signalé à la préfecture qui a indiqué faire remonter à la DGEF (Direction générale des étrangers en France). Lors d'une commission technique réfugié, Mme MEYER, cheffe du bureau admission au séjour de la préfecture du Haut-Rhin a répondu à nos différentes interrogations afin de nous aider à lever les différents freins.

De plus, de nombreux questionnements apparaissent sur les conditions d'obtention du DCEM ou du titre de voyage, auxquels ils obtiennent des réponses différentes en fonction des différents interlocuteurs.

- **Les démarches administratives liées à l'ouverture et le maintien des droits sociaux**

Fin 2021, la Caf a modifié les modalités d'accès de ses allocataires à leur espace « Mon Compte ». Le numéro de Sécurité sociale définitif (ou NIR, qui commence par 1 ou 2) est devenu l'identifiant des allocataires. Cependant la grande majorité des personnes accompagnées ne disposent pas de ce numéro. Leurs numéros

temporaires de Sécurité sociale (NIA qui commence par 7 ou 8) ne leur permettent pas se connecter à leur compte. Les personnes se sont donc retrouvées en difficulté pour réaliser leurs démarches notamment leur déclaration de ressources, accéder à leurs attestations, …. L'équipe a dû contacter la Caf via la boite mail précarité ou par téléphone pour que cette dernière lui transmette les NIR qui permettent l'accès aux comptes.

Depuis mars 2022, Le dispositif asile et réfugié de l'association a signé une convention avec la CAF du Haut-Rhin afin de formaliser les procédures de transmission des demandes de droits RSA et PF, accélérer l'ouverture des droits sociaux et d'éviter toute rupture de parcours, …

Cependant quelques difficultés persistent, la CAF envoie des courriers de relance demandant la transmission des documents d'Etat civil aux personnes, *à 3, 6 et 9 mois et compte tenu* des délais de délivrance de ces pièces officielles de l'Ofpra, les personnes ne peuvent les transmettre. L'équipe les accompagne dans la rédaction de courrier réponse afin de maintenir les droits.

Au cours de l'année 2022, 7 ménages accueillis provenaient d'un autre département, les délais de transfert des dossiers CAF ont pris deux à trois mois. Durant cette période, les personnes étaient sans ressources.

Afin de continuer à fluidifier l'ouverture des droits sociaux et réduire les suspensions de droits, l'équipe est en demande de rencontrer régulièrement un agent de la CAF. Cette rencontre permettra aux référents sociaux d'être mieux formé à la législation CAF et de résoudre les situations bloquantes.

- **L'accès au logement :**

L'accompagnement lié à l'accès à un logement reste un enjeu majeur. L'équipe informe les personnes accueillies du fonctionnement du logement en France en précisant les modalités d'accès. Avant d'aider les personnes à déposer ou actualiser une demande de logement, les référents sociaux échangent avec les personnes sur leurs besoins et leurs souhaits. En parallèle, un travail d'explicitation de la réalité du parc immobilier local est réalisé. Ces temps leur permettent de déterminer le degré de réalisation de leur projet de logement.

Afin d'accroître les possibilités d'entrée en logement, les référents sociaux s'appuient sur tous les dispositifs locaux d'aide aux logements pour les personnes les plus précaires (contingent préfectoral, SIAO, etc.). Les personnes peuvent faire valoir leur droit au logement opposable en déposant cette demande.

L'équipe a également construit et entretient avec ces partenaires (bailleurs sociaux ou privés) des relations privilégiées favorisant la connaissance du public accueilli et leur accès au logement.

Les personnes sont également sensibilisées aux droits et devoirs d'un locataire. Un

travail autour du budget lié au logement est proposé. Les aspects financiers de l'accès et du maintien dans un logement sont abordés en recensant toutes les dépenses loyer, assurance, eau, électricité, gaz, téléphone, etc.) ainsi que la fréquence de ces factures (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).

Depuis la fin de l'année 2022, l'équipe sensibilise les personnes aux économies d'énergie en présentant aux familles leurs factures d'énergie. Au cours de l'année 2023, ces factures vont être prises en compte régulièrement dans le calcul de la participation des frais liés à l'hébergement.

Au moment de l'accès au logement, les référents sociaux soutiennent dans le mise en place de l'assurance logement, de l'ouverture des compteurs, de l'équipement du logement, la demande d'aide pour le dépôt de garantie et garantie de paiement des loyers via le FSL ou autre, le changement d'adresse auprès des différents organismes

Les référents sociaux accompagnent aussi très souvent les familles lors de l'état des lieux d'entrée et pour la signature du bail afin de pouvoir reprendre si besoin les points importants avec interprète.

Si l'investissement des référents sociaux dans ce domaine est important, il faut aussi parfois beaucoup de temps pour obtenir un logement, notamment sur Colmar et Saint Louis où les petits logements pour les isolés sont rares. L'accès au logement pour les familles les plus nombreuses est aussi une difficulté.

Le CPH se garde la possibilité en lien avec le bailleur de proposer du bail glissant ou du glissement de bail aux ménages qui le souhaitent. Un glissement de bail a été réalisé en 2022.

De plus, sur le secteur de Colmar, les personnes rencontrent des difficultés à se voir établir les avis d'impositions. Selon les bailleurs sociaux, ce document est indispensable pour pouvoir accéder à un logement social. Une famille n'a pas pu accéder à deux logements pour cette raison. Suite à un refus de prolongation de prise en charge de l'OFII, la famille a accédé à un logement du dispositif IML.

Depuis 2018, si des besoins en accompagnement dans le logement est nécessaire après la sortie du CPH, une mesure AVDLR est proposée, à la personne accueillie. Le financement des accompagnements AVDLR a pris fin le 31/12/2022, au profit d'AGIR.

- **L'accès aux formations linguistiques :**

Suite à l'accélération des procédures de demande d'asile, le public accompagné au CPH ont peu ou pas la maitrise de la langue française, ce qui constitue un frein important à l'insertion socio-professionnelle.

Les personnes BPI bénéficient des cours d'apprentissage de la langue proposés par l'OFII dans le cadre du CIR. Cette formation doit permettre de donner de réelles chances aux personnes de parvenir à une maîtrise de la langue suffisante pour vivre,

travailler et s'intégrer en France. Les délais de mise en place des cours d'apprentissage de la langue se sont drastiquement raccourcis.

L'équipe encourage les personnes à poursuivre la formation au-delà du niveau A1, soit en A2 et B1. En effet, la validation du niveau A1-A2 à l'issue des cours de l'OFII est une condition souvent exigées pour accéder à des formations et/ou des actions socio-professionnelles à destination des réfugiés, y compris celles comprenant une part d'apprentissage linguistique. C'est le cas des formations Hope, Fle sectoriels ou multisectoriels, du PIAL et de la garantie jeune.

Faute de participants pour suivre la formation A2 ou B1 à Saint-Louis, certaines personnes doivent patienter de nombreux ou faire le choix de se rendre sur Mulhouse. Mais le coût du déplacement n'est pas sans conséquence sur le petit budget des personnes.

Dès que possible les orientations adaptées sont mises en œuvre, notamment auprès des centres sociaux (en lien avec la plateforme linguistique du CIDFF), lorsque les personnes sont en attente de rentrer dans les cours de français de l'OFII ou lorsqu'ils les ont terminés.

- **L'accès à une formation professionnelle ou à un emploi :**

Toutes les personnes hébergées au CPH qui le souhaitent peuvent être reçues, par nos conseillères en insertion professionnelle.

Elles proposent des accompagnements sous forme d'entretiens individuels centrés sur la personne. Dans un premier temps, elles repèrent les atouts, les freins et les besoins de la personne en terme d'emploi ou de formation). Elles accompagnent les personnes dans la compréhension de la législation liée au travail en France, les techniques de recherche d'emploi et de formation (rédaction de CV, préparation à des entretiens de recrutement, …).

Elles aident les personnes à repérer et à comprendre les institutions d'aide et d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion, (pôle emploi, mission locale, …). Elle peut faire le lien en proposant un accompagnement physique pour le premier contact et par la suite, elles ont des contacts avec ses services.

L'accès à l'emploi/formation est un axe de travail très important, voir indispensable, dans l'accompagnement des personnes et notamment pour les 11 jeunes majeurs de moins de 25 ans accueillis. En effet, pour ces derniers l'accès à un emploi ou une formation est le seul moyen de percevoir des ressources suffisantes et stables permettant l'accès à un logement autonome et ainsi la sortie du dispositif.

Les différents partenariats de proximité ébauchés les années précédentes (l'AFPA, SIAE, missions locales, chantiers d'insertion d'ACCES, Isa intérim, la Manne …) se poursuivent et sont efficaces. De nouveaux se rajoutent comme celui avec l'ETTI GERMA la petite Manchester ou le Chantier d'Insertion ESPOIR. Avec Pôle-Emploi, les échanges se fluidifient à petits pas. Des difficultés administratives et/ou techniques persistent lors de l'ouverture des droits à l'ARE et lors de la prescription de certaines

formations (FLE à visée professionnelle, …). L'harmonisation de nos interventions ou la mutualisation de nos outils serait un plus pour favoriser le projet professionnel de la personne

Aussi, de façon globale au dispositif, ce sont 29 personnes dont 14 jeunes de -25 ans qui ont été accompagnées par les CIP sur la période dont 15 sont toujours en cours d'accompagnement au 31/12/2022.

Parmi ces 29 personnes, 27 étaient des hommes et 2 des femmes.

Hormis 4 personnes de niveau B1 ou francophones, 25 ont un niveau A1 ou A2 maximum.

Aussi 7 personnes ont bénéficié d'une formation ; 22 personnes ont signé divers contrats professionnels : 4 CDI dont un à temps partiel, 8 CDD, 6 CDDI renouvelables, 5 personnes ont effectué diverses missions d'intérim (de quelques jours à quelques mois) dont 1 CIPI (contrat d'insertion professionnelle intérimaire) et 1 contrat saisonnier.

Durant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, certaines personnes ont signé plusieurs contrats professionnels différents.

7 personnes ont bénéficié d'un parcours professionnel évolutif intégrant des phases de formation (formation en langue française, formation à visée professionnelle, formation qualifiante, …) avant d'accéder à un emploi.

Pour 5 personnes, il a été difficile de les faire avancer dans leur parcours de formation ou vers l'emploi du fait de leur niveau de français. Malgré les cours de FLE suivi dans le cadre du CIR, ces personnes n'avaient pas le niveau minimum requis pour accéder à une formation ou à un emploi. Elles ont été orientées vers des services proposant des cours de français.

Concernant l'accompagnement et les sorties positives, données en nombre de personnes :

a bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi	a bénéficié d'un accompagnement vers une formation à visée pro	**a bénéficié de formation à visée pro.**	**a bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi**	sortie positive vers l'emploi correspondant à l'activité dans le pays d'origine
29	8	**7**	**22**	3

Sur les 29 personnes accompagnées par les CIP, Elles ont toutes bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi, et 8 ont eu un accompagnement vers une formation.

Parmi les 22 sorties positives vers l'emploi, 2 ont eu plusieurs types de contrats.

L'ensemble se répartit comme suit :

CDD d'insertion	6
CDD	14 dont 5 en intérim
CDI	4

- **L'accès à la santé :**

En 2022, une majorité des personnes accueillies en CPH ont eu besoin de soins. Leurs difficultés de santé sont un des freins au développement de l'autonomie ; notamment dans le domaine de la santé mentale.

Au cours de l'année 2022, la difficulté d'accès aux soins dans l'agglomération de Saint-Louis s'est accentuée. Actuellement aucun médecin généraliste implanté à Saint-Louis ou dans son agglomération n'acceptent de nouveaux patients et/ou limitent le suivi de leurs patients. La grande majorité des personnes hébergées dans cette ville sont orientées vers le centre de soins non programmés de Mulhouse ou les urgences des hôpitaux de Saint-Louis ou Mulhouse. Nous ne sommes plus en capacité de les orienter vers des médecins implantés à Mulhouse puisque nous y retrouvons les mêmes difficultés. Très peu de médecins acceptent des nouveaux patients.

De plus, lorsque les personnes doivent être orientées vers un médecin spécialiste, elles ne parviennent pas à avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable. Cela est d'autant plus prégnant auprès des ophtalmologues et dermatologues.

Nous avons également pu constater une pénurie de médecins traitants et de spécialistes à Altkirch et Dannemarie. La difficulté s'accentue avec les années

Pour le secteur de Colmar l'accès aux soins est facilité même si les orientations ne sont pas simples.

Afin, de faciliter l'accès aux soins, permettre une prise en charge de qualité et optimiser le parcours de santé coordonné, le prag propose aux médecins libéraux de faire appel à des interprètes gratuitement. Pour ce faire, le professionnel de santé demande de code d'accès à la prag. Par la suite, il peut faire appel à des interprètes professionnels

Concernant les soins en santé mentale, depuis 7 février 2022 une psychologue a rejoint notre équipe à hauteur de 0,20 ETP. Ses missions se déclinent autour de trois axes principaux : auprès des personnes accompagnées, auprès de l'équipe et de l'institution mais aussi auprès des partenaires. Son rôle principal est de rencontrer, observer, évaluer. Elle apporte un soutien auprès des personnes accompagnées (enfants ou adultes) et peut proposer une réorientation en adéquation avec leurs besoins. Pour ce faire, elle est amenée à collaborer avec d'autres professionnels du champ de la santé mentale.

La psychologue a donc rencontré 9 personnes au sein du CPH (2 sur le site de Colmar, 7 sur celui de Saint-Louis).

La psychologue est présente aux réunions d'équipe. Ces réunions permettent d'échanger sur les situations, et d'y mener un travail de réflexion. Elle peut également être un soutien pour les professionnels de l'équipe éducative,

L'équipe travaille également en lien avec les partenaires médicaux adéquats, dont l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité présents à Mulhouse et à Colmar, afin d'avoir des conseils pour orienter au mieux les personnes. Les personnes peuvent également être orientées au Cesame à Mulhouse.

Les difficultés liées à la barrière de la langue et à l'interculturalité persistent. La possibilité de faire appel à un interprète est offerte à tous les praticiens du Centre Hospitalier de Rouffach cependant tous les praticiens ne sont pas à l'aise avec l'intervention d'un tiers.

En octobre 2021, un Groupe de travail PTSM Précarité / hébergement et santé mentale s'est constitué. Il était composé d'une représentante de la DDETSPP, de l'ARS, des structures dédiées à l'asile ou aux réfugiés, des professionnels en santé mentale. Le but de ce groupe est de mettre en place des actions pour soutenir les professionnels travaillant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. Une journée de formation sur cette question a été proposée en septembre 2022 à destination des professionnels de santé et du social.

- **Scolarisation et Soutien à la parentalité :**

Parmi les 97 personnes accueillies au CPH depuis le 1/01/2022, il y a 14 familles comprenant au total 35 enfants.

Dans le cadre de leurs missions, l'équipe accompagne la parentalité dans un contexte de rupture de liens familiaux sociaux et culturels liés à l'exil. D'autant plus que cette parentalité peut s'exercer différemment en fonction de la société de provenance et celle dans laquelle elles souhaitent s'inclure. Les familles peuvent avoir un autre modèle d'éducation. L'équipe en tient compte et prend le temps d'interroger les familles sur le vécu. Elle respecte les choix et les spécificités culturelles des familles tant qu'il n'y a pas de risque de danger pour les enfants.

Les partenariats ont été développés pour répondre au mieux aux besoins des familles. L'équipe est en lien avec les établissements scolaires, le CIO, la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, et les services de polyvalence de la CEA.

- **Quelques particularités à mettre en exergue si nécessaires :**

- **La psychologue du service SIR/CPH**

La psychologue du service du SIR-CPH a intégré l'équipe en date du 7 février 2022, à 0,50 ETP (0.30 ETP pour le CPH et 0.20 ETP pour le SIR FAMI). Ses missions se déclinent autour de trois axes principaux : auprès des personnes accompagnées, auprès de l'équipe et de l'institution mais aussi auprès des partenaires.

- *Auprès des personnes accompagnées*

Son rôle principal est de rencontrer, observer, évaluer. Elle apporte un soutien auprès des personnes accompagnées (enfants ou adultes) et peut proposer une réorientation en adéquation avec leurs besoins.

Son intervention auprès des personnes accompagnées peut se décliner sous différentes formes. Il peut en effet s'agir d'entretiens individuels formels aussi bien qu'informels, d'échanges spontanés, et avoir lieu dans nos locaux ou au domicile de la personne, avec ou sans présence du travailleur social référent de la situation. Un interprète est présent si besoin.

Elle a proposé 89 entretiens qui se répartissent comme suit : 80 entretiens formels (individuels ou en co-intervention avec la référente éducative) et 9 entretiens informels. Toutefois, nous pouvons souligner qu'ils sont en réalité bien plus nombreux et difficiles à quantifier. Par informels, nous entendons à titre d'exemple sa présence lors d'un accueil, d'un déménagement, d'une visite à domicile accompagnée d'un travailleur social, des échanges spontanés, etc. Les objectifs des moments informels sont de pouvoir proposer une autre modalité de rencontre et de réaliser des prémisses d'observations.

Un entretien a également été réalisé sans rendez-vous au préalable, caractérisé par l'urgence. En effet, une dame qui avait été accompagnée sur le site de Mulhouse s'est présentée spontanément afin d'obtenir de l'aide, elle a verbalisé être victime de violences conjugales. L'entretien a consisté à l'accueillir, lui offrir un espace de parole, de la sécurité, l'informer de ses droits et l'orienter au mieux.

La psychologue du service a également mené, en binôme avec une éducatrice spécialisée du service, une action collective intitulée « Soutien à la parentalité ». Cette action s'est déroulée sur le site de Mulhouse et contenait 6 séances. Elle a débuté en date du 30 juin 2022 et s'est terminée le 29 novembre 2022. L'action collective a été proposée à 5 familles, uniquement des mères étaient présentes.

Cette action collective s'est montrée riche en échanges, en confiance, et des éléments importants voire encore douloureux de leur parcours de vie ont pu y être déposé. Les femmes ayant participé à cette action collective avaient identifié les fonctions de chacune des animatrices, notamment la fonction de psychologue. Le cadre posé nommant notamment la confidentialité des échanges et le non jugement, ainsi que cette identification a probablement permis à ces femmes de pouvoir mettre en mots leurs vécus et leurs émotions. En effet, de par son approche également, la psychologue a pu encourager l'expression de ces derniers.

La psychologue du service a toutefois rencontré ces femmes uniquement lors de l'action, celles-ci n'ayant ni exprimé le besoin de la rencontrer en entretien individuel ni d'être orientée dans une structure tierce.

- *Auprès de l'équipe et de l'institution*

La présence de la psychologue aux réunions d'équipe représente environ 6 à 8 heures par quinzaine, ayant lieu sur les sites de Mulhouse et Colmar. Ces réunions permettent d'échanger sur les situations, et d'y mener un travail de réflexion. Souvent, les réunions d'équipe sont le lieu où l'équipe éducative et la psychologue décident de proposer à une personne accompagnée de bénéficier de rencontres avec cette dernière. Elles

peuvent également être planifiées, en co-intervention avec le travailleur social référent de la situation dans le cadre d'une première rencontre.

La psychologue peut également être un soutien pour les professionnels de l'équipe éducative, les échanges sont nombreux mais eux aussi difficilement quantifiables. Il peut s'agir d'échanges à propos d'une situation d'une personne accompagnée, de questionnements, ou encore à propos d'une posture professionnelle à soutenir.

La psychologue du service a également participé aux réunions de fonctionnement ou aux différents temps de travail (à titre d'exemple, des temps dédiés au projet de service, à la mise en place d'actions collectives, à la participation de temps institutionnels, etc.). La participation à ces temps a été assez régulière.

- *Auprès des partenaires*

La psychologue peut être amenée à collaborer avec d'autres professionnels, notamment dans le domaine de la santé mentale, tels que les psychologues ou psychiatres. L'objectif de cette collaboration entre professionnels est la réorientation, mais également à plus long terme, et si cela s'avère nécessaire, de pouvoir partager des éléments, des observations et l'analyse qui en découle, selon le regard de chacun.

De même, la psychologue du service a participé à plusieurs réunions de travail en collaboration avec le Centre Hospitalier de Rouffach afin de participer à la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » avec la cheffe de service. La journée d'étude a eu lieu en date du 27 septembre 2022.

Différents partenaires ont pu être sollicités en fonction du secteur géographique des personnes accompagnées. Le CESAME (Centre de Santé Mentale), situé à l'hôpital du Hasenrain de Mulhouse, a été régulièrement sollicité, puisqu'il peut également offrir aux personnes la possibilité de bénéficier de consultations du psychotraumatisme. En effet, de nombreuses personnes rencontrées par la psychologue du service présentent des symptômes d'un état de stress post-traumatique.

- *Formation*

Dans un souci de continuer à se former et de pouvoir offrir une meilleure prise en charge aux personnes accompagnées, la psychologue a suivi une formation en octobre 2022, intitulée « Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil ». L'approche centrée compétences vise à se centrer sur les compétences de survie de la personne rencontrée, ses ressources, en somme, ce qui a aidé la personne à s'en sortir. Cela permet en effet de voir la personne comme un survivant, d'interroger ses capacités de résilience et de lui faire prendre conscience de ses ressources.

Des outils applicables au sein de sa pratique dès la fin de la formation ont été proposés, notamment des exercices de stabilisation et d'ancrage. Ces outils doivent être mis en place rapidement dans l'accompagnement de la personne, afin d'éviter de la re-traumatiser lorsqu'elle met en récit son vécu.

Malgré le fait que la psychologue du service n'ait pas vocation à mener de psychothérapies avec les personnes accompagnées, l'efficacité et la pertinence de

ces outils ont pu se démontrer avec des personnes rencontrées ponctuellement. Cette formation a été très riche et a permis de créer et penser certains outils utilisables au sein de sa pratique. A titre d'exemple, elle a pu créer un outil intitulé l'échelle de sécurité, permettant aux personnes de verbaliser si elles se sentaient en sécurité ou non et de voir avec elles comment améliorer ce sentiment au moment de la rencontre.

- **La semaine de l'intégration**

Dans le cadre de la semaine de l'intégration, l'association APPUIS a reçu des représentants du préfet dans ses locaux à COLMAR
A cette occasion, Anne PEGEOT, directrice du DAR a présenté la plateforme AGIR. Elle a expliqué de manière synthétique :

- La prestation 1 : Accompagnement Individualisé de BPI axé prioritairement sur l'accès aux droits et au logement et l'accès à la formation et l'emploi.
  La prestation 2 : Appui à la coordination des acteurs locaux de l'intégration
- Le public cible
- Les conditions d'entrées et de sorties
- Les durées d'accompagnement
- Les moyens humains et matériels qui seront dédiés au service

Elle a également présenté le futur site internet AGIR.

A la demande du Préfet, deux personnes accueillies en CPH ont eu la possibilité de présenter leurs parcours remarquables d'intégration. Elles ont témoigné de leur parcours d'exil, de leur arrivée en France ainsi que leurs parcours d'insertion socio-professionnels. Ci-après, une synthèse de l'un de ces témoignages :

Témoignage de M. H.

« J'ai quitté l'Afghanistan en 2018, à l'âge de 19 ans. Je n'ai pas eu d'autres choix pour sauver ma vie. Mon père était le chef du village de Rikerwan dans la région de Kapissa en Afghanistan. Il résistait aux ordres des Talibans qui ont fini par le tuer, en 2017. Les talibans m'avaient demandé de rejoindre leurs groupes armés mais je n'y suis pas allé. Un jour, une milice des talibans m'a attrapé et m'a frappé. Ils m'ont laissé pour mort. Sur l'ordre de ma mère, j'ai quitté mon pays le lendemain en urgence. J'ai laissé ma mère et mes frères et sœurs en Afghanistan.

Mon voyage a durée plusieurs mois et j'ai dû traversé plusieurs pays, pakistan, l'Iran la Turquie Grèce l'Italie l'Allemagne pour arriver à Paris, en France, le 24/04/2019.

Mon trajet d'exil a été extrêmement difficile et dangereux. J'ai voyagé en taxi, voiture, camion, bus, bateau et à pied. La police Iranienne nous a tiré dessus avec des kalachnikovs, Le bateau qui nous amenait de la Turquie à l'Italie était surpeuplé. Je suis resté caché sous un camion 48h sans boire ni bouger par peur d'être vu. J'ai vu des choses atroces, des gens sont morts. Mes yeux et mon cœur n'oublieront jamais tout cela.

A mon arrivé à Paris, faute de places, j'ai dormi un mois à la rue, dans une tente. Par la suite, j'ai été transféré dans un hébergement provisoire, une chambre occupée par 6 personnes. J'y suis resté plus d'un an. J'ai obtenu le statut de réfugié en juin 2020.

Le 21/10/2020, je suis arrivé au CPH de l'Association APPUIS. J'y étais hébergé dans un appartement en colocation avec deux autres personnes. Après plusieurs rencontres avec mon assistante sociale, j'ai rapidement fait des démarches car je n'aimais pas rester sans rien faire. Le 14/12/2021, j'ai débuté une formation de carrelage d'une durée de trois mois. J'ai ensuite été convoqué à poursuivre mes cours de français à Colmar afin de valider le A1. Je savais qu'apprendre le français était nécessaire pour moi. J'ai acquis mon niveau A2 en décembre 2021. De février à avril 2022 j'ai continué les cours de français à ALEOS. J'ai ensuite intégré, le 06/04/22 une formation de plaquiste à l'AFPA de Colmar. Les tests d'entrée m'ont paru difficiles. Lire et écrire n'étaient pas facile pour moi, j'ai aussi passé un entretien pour parler du travail, de la formation. J'ai été accepté, j'étais fier de moi. J'ai été bien accompagné par mes référentes sociales. J'en ai eu trois. Elles m'ont aidé à comprendre le fonctionnement du système français et encouragé à faire tout seul. Grâce à cette accompagnement de deux ans, j'ai pu avoir un appartement. J'ai également pu bénéficier d'une formation de plaquiste dans laquelle je suis bien, j'aime le métier que j'ai appris et j'ai trouvé un employeur. J'ai réussi à parler le français, à le comprendre et à pouvoir échanger avec les personnes sans l'aide d'un interprète et sans l'aide d'un travailleur social. »

- **L'hébergement**

Le parc de logements est composé de 16 logements permettant d'accueillir dans le flux 55 personnes tel que le prévoit l'agrément du CPH depuis mars 2022.

Afin d'optimiser les moyens financiers liés aux loyers élevés et proposer des logements de meilleur qualité, 4 nouveaux logements ont été captés, chez des bailleurs sociaux par la chargée de la gestion du patrimoine.

- 3 logements sur le secteur de COLMAR ont été résiliés. Ils étaient situés au 2-4 rue de Belgrade à COLMAR. Ces immeubles sont prévus à la démolition au cours du premier semestre 2023.
- 1 logement à HORBOURG-WIHR a été capté pour remplacer la maison située à Landser.

Dans le cadre de l'extension de 5 places supplémentaires, nous avons capté un logement supplémentaire et nous sommes toujours à la recherche d'un autre logement sur le secteur de Saint-Louis.

Par ailleurs, 1 glissement de bail a été accepté fin 2021. Le logement concerné a été remplacé par un autre logement équivalent par le bailleur en 2022. Une autre famille a pu bénéficier d'un glissement de bail à la fin du mois d'août 2022. Un logement de remplacement nous a été attribué fin octobre 2022.

Un logement de type T2 à Saint-Louis, coûteux en énergie a également été remplacé

par un autre logement de bonne qualité sur le même secteur.

Parmi les 16 logements du CPH, 4 sont à Colmar et son agglomération, 10 dans l'agglomération de Saint-Louis, 1 à Altkirch et 1 à Dannemarie.

- Ci-dessous le parc des lieux d'hébergement au 31/12/2022,

BAILLEUR	ADRESSE	VILLE	TYPE	CONFIGURATION	NB d'occupants	Nb MAX d'occupants
privé	25A, rue du Maréchal de Saxe	SAINT-LOUIS LA-CHAUSSEE	T2	couple ou isolé + bébé	1	2
CDC Habitat	35 rue des trois lys	SAINT-LOUIS	T2	famille	1	2
CDC Habitat	30 rue des Trois Lys	SAINT-LOUIS	T3	famille	3	4
Neolia	18, rue du Rail	SAINT-LOUIS	T3	famille	3	4
Neolia	20 rue du Rail	SAINT-LOUIS	T3	famille	3	4
Neolia	2, rue du Rail	SAINT-LOUIS	T3	famille	3	5
Saint-Louis Habitat	23, quartier Wallart	SAINT LOUIS	T3	famille	3	4
Neolia	6 cité Bourg libre	SAINT LOUIS	T3	famille	4	4
Domial	8, rue Théo BACHMANN	SAINT LOUIS	T4	isolés	3	3
HHA	5, rue Eugène Jung	HUNINGUE	T4	famille	5	6
HHA	8 rue du Rhin	HORBOURG-WIHR	T5	famille	6	6
HHA	10c Saint Morand	ALTKIRCH	T4	isolés	3	3
HHA	9, rue des Perces Neige	DANNEMARIE	T4	isolés	3	3
Neolia	18 rue Etroite	COLMAR	T4	isolés- jeunes - 25a	3	3
Neolia	9 rue des Brasseries	COLMAR	T4	isolés-jeunes-25a	3	3
ICF	37B rue de la Fecht	COLMAR	T4	isolés jeunes -25a	3	3
				total:	**50**	**59**

- **A la découverte de l'autre à travers un déjeuner …**

Le jeudi 17 novembre 2022, l'ensemble de l'équipe a été convié par la famille H. à partager un déjeuner autour des plats traditionnels de leur pays. C'était l'occasion pour le couple de rencontrer tous les membres de l'équipe du SIR-CPH et mesurer le champ d'intervention du service.

Ce repas, avait également pour but de remercier le service pour l'accompagnement et le soutien dont ils ont bénéficié depuis leur arrivée en France. Le couple et les 7 enfants ont été accueillis au CPH du 22/05/2019 au 31/03/2022.
Par ailleurs, le couple ayant tenu dans leur pays d'origine un restaurant, ils ont voulu partager leur savoir faire et montrer ce à quoi ils aspirent dans le futur. A savoir, ouvrir un restaurant. Ce temps de convivialité a permis le temps d'un repas de dépasser la relation d'aide entre un travailleur social et un ménage accompagné et découvrir sous un angle différent les personnes.

Au niveau du service, cela a engendré une réflexion quant à l'organisation dans le futur de temps conviviaux entre les personnes accompagnées et les professionnels, ces temps étant également l'occasion de valoriser certaines familles.

ENTREES/ SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Entrées en CPH :

Au 01/01/2022, 46 personnes étaient présentes au CPH.

Sur les 97 personnes accompagnées sur l'année, 51 **nouvelles personnes ont été accueillies** : 49 personnes sont entrées dans le dispositif sur orientation de l'OFII, soit 26 ménages sur les 48 présents sur l'ensemble de l'année. A cela s'ajoute 2 naissances

Sorties et fins de mesure, Motifs :

Au 31/12/2022, 46 personnes étaient présentes au CPH, 4 ménages étant orientés pour compléter les places vacantes, mais à accueillir début janvier 2023.

Aussi, sur les 97 personnes accompagnées en 2022, **51 sont sorties**, correspondant à 24 ménages dont 16 isolés dont 1 personne qui s'est séparé de sa compagne, 8 couples avec enfants.

Types de sortie :

	Bailleur public	IML/Bailleur privé	Résidence sociale	Autre
Nb de personnes	23	5	6	17
commentaires	6 isolés et 4 familles avec enfants 4 personnes à Colmar, 1 à Mulhouse, 1 à Altkirch; 4 Familles à Saint louis	1 famille 1 famille à Mulhouse	6 isolés 6 à Mulhouse	3 ménages dont une famille et 1 homme qui s'est séparé de sa compagne Abandon 2 isolés ont été orientés en SIR DM 1 famille est restée dans un logement du cph et accompagnée par le SIR HM

Ville de résidence à la sortie du CPH :

Ville de sortie Ville d'accueil en CPH	Mulhouse	Saint Louis	Colmar	SIR	Autres
Saint Louis 39	6	26		2	3 en Ile de France 1 Lorient 1 Strasbourg
Colmar 6	1		4		1 Strasbourg
Altkirch ou Dannemarie 6	5				1 Altkirch
Global 51	12	26	4	2	7

Les moins de 25 ans isolés sont accueillis spécifiquement à Colmar. Ils constituent seulement 12% des sorties ; leur sortie étant plus longue à aboutir du fait des difficultés à obtenir et stabiliser des ressources nécessaires pour l'accès au logement.

Parmi les 51 personnes sorties du CPH, 12 ont rejoint Mulhouse soit 24%, 26 sont restés à Saint Louis soit 51%. On retrouve les bassins d'attractivité du département. En effet, En observant la corrélation entre lieu d'hébergement et lieu de sortie, il est à noter qu'une part des personnes hébergée à Saint Louis a souhaité y rester tandis que celles résidant à Altkirch et Dannemarie ont toutes souhaité rejoindre Mulhouse. Pour Colmar, elles ont toutes souhaité rester sur cette ville sauf une personne qui avait le projet d'habiter à Strasbourg et une autre qui s'est installé sur Mulhouse pour se rapprocher de son lieu de travail.

- **Durées de séjour et d'accompagnement :**

durée en CPH 2022	Nb de jours
durée la plus courte	40j
durée la plus longue	1044j (Environ 2 ans et 10 mois)
durée moyenne	**565j (18 mois et demi)**

Répartition des durées de prise en charge en CPH, parmi les 51 personnes sorties :

durée de séjour	de 1 à 6 mois	de 6 à 9 mois inclus	+ de 9mois à 1 an	+ de 12 à 15 mois	+ de 15 à 18 mois inclus	de 18 mois à 2ans	+ de 2 ans à 3 ans
nb de personnes	9	4	2	1	7	14	14

La durée moyenne d'hébergement en CPH est de 18 mois et demi avec de nombreux écarts à cette moyenne, les plus longs séjours étant souvent ceux de jeunes arrivés avant 25 ans où il a fallu travailler avec eux l'accès aux ressources stables pendant une période avant de pouvoir travailler l'accès au logement.

Parmi les 24 ménages non sortis au 31/12/2022, seuls 3 sont présents depuis plus d'un an, Il s'agit de 3 jeunes de 25 ans ou moins,

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	2021	2022
Capacité autorisée	50	50 1er trimestre 55 le restant de l'année
Nombre de journées d'ouverture	365	365
Nombre théorique de journées	18250	19625
Nombre réel de journées	17605	16953
Taux d'occupation réel en %	96%	86%

Le taux d'occupation de 2022 est moins élevé que celui de 2021.

Les éléments qui ont notamment impacté ce taux sont :

- des délais entre la date d'orientation et la date d'accueil du fait de refus des personnes, des problématiques de transport ou de difficultés administratives et organisationnelles principalement sur les places déclarées disponible à Dannemarie.
- Un temps de captation et de travaux dans les nouveaux logements à Saint louis suite à l'ouverture des 5 places supplémentaires, au changement de logement suite aux glissements de baux. Nous avons également eu des difficultés à trouver un logement de type T5 à Saint-Louis pour remplacer le logement proposé à Landser. En juin 2022, un logement T5 a été loué à Horbourg-Wihr
- Deux logements T4 du CPH étaient infestés de punaises de lits. Nous n'avons donc pas pu proposer un des logements pour l'accueil d'une famille pendant plusieurs mois. Le temps nécessaire pour traiter le logement et l'équiper avec du mobilier neuf. Le second logement était une colocation de 3 personnes. Il a également fallu traiter le logement avant de pouvoir accueillir une personne.
- Nous n'avons pas pu proposer de temps d'accueil durant la période estivale. Nous avons cumulé l'absence de professionnels en congés annuels et le départ en congé maternité d'une référente sociale que nous n'avons pas pu remplacer rapidement suite à des difficultés de recrutement.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

L'accompagnement est mené à travers des entretiens individuels et des actions collectives dans divers domaines.

Il est présenté par la cheffe de service lors de la signature du contrat de séjour effectuée dans les jours ou semaines suivant l'arrivée de la personne au CPH, et par les référents sociaux référents des familles tout au long de sa mise en œuvre. Il se décline en fonction du projet personnalisé des personnes, mais est toutefois global : Il peut toucher à des domaines très variés selon les situations et vise une autonomisation des personnes afin qu'à leur sortie du dispositif, elles aient trouvé des repères dans leur environnement, qu'elles puissent effectuer un certain nombre de démarches seules, ou qu'elles sachent vers quel organisme ou structure de droit commun se tourner en cas de besoin.

Parmi les axes de l'accompagnement :

- L'accès aux droits civiques et sociaux décliné au travers de l'accompagnement global qui veille à l'effectivité des droits
- L'accès aux soins et à la santé, élément important de l'accompagnement individualisé notamment pour vérifier l'accès effectif à la couverture maladie et aux soins (orientation, prise de rendez-vous, médiation avec les services soignants et spécialistes)
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle par un projet individualisé, développé tout au long de l'accompagnement et grâce à l'intervention d'une Conseillère en Insertion Professionnelle qui sait développer les réseaux et partenariats utiles. Des stages en entreprise, des actions collectives, des ateliers avec Pôle Emploi sont autant de leviers qui favorise l'accès à l'emploi.
- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité : il s'agit d'apporter le soutien et l'information nécessaire dans ce domaine. La scolarisation des enfants, est par ailleurs un axe prioritaire et des contacts sont pris, dès l'installation en CPH, avec les écoles des quartiers où les enfants sont installés.
- L'accompagnement vers le logement autonome et la gestion de la sortie du centre. La sortie du centre est facilitée par le développement d'un réseau de partenaires tels que les bailleurs sociaux ou encore avec l'AIVS en qualité de « capteur » de logements, d'une part et par la proposition de baux glissants d'autre part. Le savoir habiter est aussi travaillé avec les familles selon les besoins repérés et les demandes des personnes accompagnées
- L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social,

notamment par le développement de partenariats avec les acteurs compétents ; La coordinatrice et les référents sociaux ont à cœur, de mutualiser les partenariats déjà connus par le SIR et le CPH existant et de les développer.

- L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; les professionnels sont vigilants à faire le lien avec les services de l'OFII20 compétents. Ils font aussi le lien avec la plateforme linguistique du CIDFF si besoin après la fin des cours OFII pour poursuivre l'apprentissage et la progression dans la maitrise de la langue.

Actions collectives :

Les actions collectives ont pu être à nouveau proposées au cours de l'année 2022.

- **Sortie Europa Park :**

Le 5 avril 2022, deux familles du CPH (deux mères et leurs deux enfants âgés respectivement de 4 et 5 ans pour l'une et 19 et 17 ans pour la seconde) se sont rendues au parc d'attraction Europa Park.

Cette action collective réalisée en Partenariat avec différents services de l'association Appuis (CHRS, HU, MNA, SIR-CPH) a permis à ces familles de se divertir durant toute une journée.

Le choix de ces familles a notamment été motivée par le fait qu'elles étaient les seules à être détentrices de titre de voyage. Le déplacement s'est effectué en bus depuis Mulhouse et les familles avaient le loisir de se promener en toute liberté dans le parc jusqu'à 17h30. Cette sortie a permis d'avoir une approche différente avec les familles accompagnées dans notre service et fait émerger un autre regard et une découverte sur les compétences et envies de chacun qui n'avaient jamais été abordés lors des entretiens individuels. Cela a fait également oublié le temps d'une journée les problèmes du quotidien.

Cette première expérience a éveiller une prise de conscience sur l'intérêt de telles sorties et a engendré une réflexion sur la possibilité de proposer ces activités avec notamment des sorties dans des parcs d'attraction en France afin de n'exclure aucune famille. Effectivement, les familles souvent pris par les démarches administratives et les soucis du quotidien ont souvent tendance à mettre de côté les temps de loisir. C'est

pourquoi, ils nous semble important qu'une attention particulière y soit accordé afin de les familiariser et leur rappeler que cela participe à leur reconstruction.

- **« P'tits Déj / Apéros coloc »**

Les hommes isolés accueillis au CPH de Colmar sont jeunes, bien souvent de nationalités ou d'origines ethniques différentes, et la communication entre eux manque. Le mode d'hébergement qu'est la colocation leur est imposé. Ils ne choisissent pas ceux avec qui ils vont vivre et cela n'est pas simple au quotidien. Les échanges, la communication, l'écoute, la connaissance de l'Autre afin de le respecter dans sa globalité et de permettre un vivre ensemble ne va pas de soi. Pour permettre d'envisager plus sereinement la vie en collectif, de mieux appréhender les tâches de chacun au sein du logement, nous avons décidé de créer un temps d'échange dans ce lieu d'habitation qui est le leur à un moment donné de leur vie.
Les objectifs de ce temps formalisé sont divers :

- Mieux se connaître (possibilité de jeux supports, d'outils pour entrer en relation.),
- Permettre l'échange, la connaissance, la liberté de la parole,
- Rappeler les règles et redonner le cadre du savoir habiter (nuisances sonores, nettoyages des lieux, etc.) et du vivre ensemble
- L'élaboration de projets communs.

Les référents sociaux proposent des temps de rencontre formalisé 1 fois tous les 2 mois au sein de chaque colocation. Ce temps peut être dans la matinée sous la forme d'un petit déjeuner ou dans la soirée sous la forme d'un « apéro » en fonction des disponibilités des jeunes. Pour le moment, aucun partenaire n'a été sollicité sur ces temps d'échanges mais cela pourrait être une éventualité, si les référents sociaux et/ou les jeunes repèrent le besoin d'aborder un thème plus spécifique dans l'une ou l'autre colocation.
6 temps de rencontre ont été proposés au cours du second semestre de l'année.
Après un bref tour de table basse pour recueillir leurs états du jour et leurs impressions, le groupe échange sur les règles de la colocation. C'est l'occasion pour certains d'exprimer leurs mécontentements et s'en suit un échange, pouvant être houleux mais dans le respect. Cela est nécessaire pour permettre une suite plus sereine pour chacun. A la demande des jeunes, c'est également l'occasion d'échanger sur des sujets divers et variés tels que la religion, l'homosexualité, l'isolement familial et amical, l'importance du lien social, les addictions et les consommations, le sport, la culture, l'alimentation selon les cultures différentes, la place de la femme, la géopolitique de certains pays l'exil, …

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Depuis l'ouverture de places CPH, PRR et de mesures d'AVDLR, sur différents secteurs du département, de la répartition des intervenant sociaux sur 3 sites du département, l'activité de l'ensemble des services du SIR CPH s'est organisée par territoire plutôt que par dispositif. Ainsi, même si certains travailleurs sociaux interviennent de façon dominante auprès de personnes relevant du SIR Europe ou Local, la plupart interviennent pour différents dispositifs et adaptent leurs pratiques aux particularités de chaque dispositif CPH, PRR ou AVDLR, le taux d'encadrement et certaines modalités de fonctionnement étant différents dans chacun d'entre eux.

Aussi au 31/12/2022 Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par une cheffe de service.

Pour le secteur Colmarien, l'équipe est composée de 2 postes de travailleur social, un poste à mi-temps de conseillère en insertion professionnelle et un autre de secrétaire.

Pour le secteur Mulhousien et de Saint-Louis, l'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux dont certains à temps partiels, d'une conseillère en insertion professionnelle, d'une chargée de gestion du patrimoine et d'une secrétaire.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	CPH		
	DRESS	**APPUIS**	
Année	***2016***	***2022***	***2022***
	%	***ETP***	***%***
Personnel de direction	**21,80**	**0,2**	**3,4%**
Personnel Administratif et des services généraux	**14,20**	**0,6**	**10,3%**
dont Surveillant de nuit	*2,90*		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**11,10**		
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*2,10*	0,1	
Personnel éducatif, pédagogique et social	**52,30**	**4,6**	**78%**
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	*10,50*	0,9	
dont Moniteur éducateur	0,00	1	
dont Hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont Assistant de service social	*16,90*	0,8	
dont Conseiller en économie sociale et familiale	5,70	0,5	

dont Pair-aidant	0,00		
dont Animateur social	*4,70*		
Personnel médical	**0,00**		
Psychologues et Personnel paramédical	**0,60**	**0,3**	**5,17%**
dont Psychologue	*0,60*	0,3	
dont Auxiliaire de puériculture	*0,00*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,00**		
Ensemble	**100,00**	**5,8**	**100,00**

Sexe du personnel selon la fonction occupée

Le personnel du CPH est exclusivement féminin.

Leurs missions / actions :

- Les intervenants sociaux, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse de leur situation et une évaluation des besoins. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.
- La secrétaire est chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives dont la gestion des caisses et des suivis des participations financières des personnes.
- La chargée de gestion du patrimoine est chargée de la gestion du parc de logement des dispositifs : de faciliter le suivi des travaux, assurer la gestion des sinistres, la captation de logements, le lien avec les bailleurs et les éventuels prestataires.
- La psychologue apporte un soutien psychologique ponctuel ou à plus long terme par l'écoute des difficultés et souffrances exprimées. Elle évalue les besoins et peut prévenir des situations de crise. Suivant l'intensité et la nature des souffrances, soit elle amorce un travail de soutien dans l'objectif d'aider la personne, ou bien elle l'oriente vers une prise en charge spécialisée extérieure.
- La cheffe de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Elle est garant du cadre de travail. Elle élabore le partenariat et fait connaître le service. Depuis septembre 2022, elle est secondée par une coordinatrice sur le secteur de Saint-Louis/Mulhouse.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

Dans le cadre du fonctionnement général du service, afin d'organiser les services, d'harmoniser les pratiques, optimiser les conditions d'accompagnement, articuler les actions des différents professionnels, échanger sur les difficultés, les questionnements, apporter un soutien, des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines, mais sous 2 formats différents :

- Une réunion de fonctionnement d'équipe globale a lieu tous les mois et réunit l'ensemble des professionnels du SIR-CPH, en présence de la Cheffe de service.
- Une réunion de site a lieu également tous les mardis matin avec les travailleurs sociaux de Mulhouse et Saint Louis et un jeudi matin sur deux pour les travailleurs sociaux de Colmar. C'est dans ces temps que les professionnels exposent plus en particulier les situations des personnes accompagnées, ce qui permet d'apporter un soutien mutuel parfois dans une analyse de situation, parfois concernant une piste d'orientation vers un partenaire, ou à travers un cas pratique l'évolution du fonctionnement de certaines procédures.
- Depuis le second semestre 2021, une réunion de projet de service a eu une fois par mois. Ce temps nous permet de réfléchir sur le fonctionnement du service et les outils de la loi 2002.2.

Un autre temps vient nourrir la vie des équipes :

- Le GAT : En plus des réunion d'équipes, le SIR CPH bénéficie de soutien à la réflexion et à son action à travers le groupe d'appuis Technique(GAT) proposé par l'équipe mobile de psychiatrie. Cela permet aux professionnels d'aborder certaines situations où la santé mentale de personne freine le parcours d'inclusion ou questionne l'intervention.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Les séances d'analyse des pratiques étant très importants pour la prise de recul dans les interventions des professionnels. L'équipe a pu bénéficier de 9 séances de GAP en 2022.

Les rencontres avec les partenaires :

Les rencontres avec les partenaires et les échanges avec eux se font souvent au gré des besoins comme les bailleurs sociaux, ESPOIR, les CCAS, la CEA l'Association de prévention spécialisée, ARGILE et le médecin spécialisé en addictologie, les SIAE, etc.

Ils peuvent être parfois invités à venir en réunion d'équipe pour se présenter plus en détail suite à un changement d'organisation ou un nouveau projet.

Afin de remplir au mieux nos missions d'accompagnement RSA dans le cadre de notre conventionnement, des temps de rencontre et d'échanges avec les équipes ont été proposé avec Mmes CHARBON, GOETSCH et LECHEVALIER, travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisés RSA respectivement sur Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Mme BAJARD nous a également proposé deux temps de formation au logiciel solis. Par ailleurs, les référents sociaux du SIR et CPH du sud du département (Mulhouse, et Saint louis) ont également participé à des réunions d'informations RSA organisées par les travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisé RSA.

La cheffe de service et la psychologue ont été membre d'un groupe de travail PTSM Précarité/ hébergement et santé mentale animée par Mmes NYARI, STURM et TRON DE BOUCHONY et la collaboration des représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI. Ces réunions de travail ont pu permettre la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » qui a eu lieu le 27 septembre 2022.

Enfin, la commission technique réfugiés (CTR) a continué à se réunir régulièrement, mensuellement en 2022 rassemblant les représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI en présence de la DDETSPP, en visio ou en présentiel. Cette instance d'échange, de concertation et coordination contribue à la fluidité des dispositifs d'hébergement facilitant les sorties et orientations des BPI présents dans les structures dédiées à l'asile, vers les dispositifs d'hébergement proposés par les CPH, le SIR et le dispositif AJR (Accompagnement Jeunes Réfugiés-DIHAL) d'ALEOS. Des partenaires autres concourant à l'inclusion des BPI y sont de temps en temps également invités, la préfecture, Face alsace, le Ciarem,

Afin de renforcer les échanges avec ses partenaires, la directrice du DAR, la cheffe de service et les coordinatrices d'AGIR et SIR /CPH ont assisté à une journée partenaire organisée par la CPAM. Ce temps d'échange a eu lieu le 15 novembre 2022 à Colmar

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Les droits des personnes BPI	Léa Richert	14
« Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil »	Adèle Marques	14

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique - Asile et Réfugiés / CPH	10	18	
Pour une dynamique d'équipe : communiquer, collaborer au service d'un projet"	13	12	
Service logement contingent préfectoral / DALO	5	2	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
santé mentale et Exil	8	7h	

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage assistant de service social 3eme année	PRAXIS Mulhouse	1	385	NON	OUI
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **385** heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives du dispositif pour l'année 2023 sont de :

- Répondre à l'appel à projet pour l'extension de 12 places supplémentaires
- Poursuivre la reconfiguration du parc locatif avec l'ouverture des nouvelles places et continuer d'optimiser les couts concernant les loyers et charges tout en maintenant une qualité de prestation. Il s'agit aussi de favoriser les logements permettant un bail glissant ou un glissement de bail quand cela est souhaité par les familles.
- Résilier le logement T4 de Dannemarie et le remplacer par un T4 à Colmar.
- Réduire des coûts liés à l'entretien des locaux

- Proposer des places modulables, afin de s'adapter à l'évolution des typologies de publics et pouvoir accueillir des isolés comme des familles de différentes compositions.
- Poursuite du travail d'actualisation du projet d'établissement et les outils de la loi 2002-2 afin de les mettre à jour et de les adapter aux évolutions de l'organisation du service apportées dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement au sein du CPH.
- Formaliser des missions dans le cadre de la référence RSA des ménages accueillis en SIR sur le secteur Mulhousien suite à une réponse à un Appel à projet RSA de la CEA.
- Définir l'articulation entre l'équipe AGIR et celle des services du SIR-CPH dédiés aux BPI, pour assurer une meilleure continuité de prise en charge pour les personnes hébergées par l'association et pouvant passer d'un service SIR/CPH à AGIR.
- Favoriser les rencontres partenariales (AGIR, autour de la santé mentale, etc.)
- Développer des actions collectives

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

HUDA APPUIS

22 rue Zuber 68100 MULHOUSE

140 rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE

Tél. : 03 89 60 72 70

E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr

Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET

Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 et de celle d'ACTILOG ont complété les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche de qualité des prestations offertes, qui promeut le professionnalisme des intervenants, les actions partenariales, la bonne gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

Le Dispositif Asile et Réfugiés a été créé suite à la refonte fin 2020 de l'ensemble de l'organisation des services de l'association APPUIS. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a été effective au 1er janvier 2021 et englobe la totalité des services relevant du champ d'application de l'asile.
Celui-ci vient répondre de manière spécifique au schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés en permettant d'adapter la politique d'accueil au contexte migratoire et aux spécificités des territoires.

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

L'HUDA APPUIS a une capacité d'accueil de 50 places réparties sur deux territoires dans le Haut-Rhin.
Le premiers site d'accueil est localisé à Mulhouse avec 25 places ; 9 logements en diffus pour des familles et personnes isolées et un logement en cohabitation pour 2 personnes.
Le second site d'accueil est situé à Colmar avec 25 places ; 6 logement en diffus pour des familles et 1 logement en cohabitation pour 3 personnes

La réglementation liée à l'asile en France est en constant mouvement depuis ces 20 dernières années et ne cesse d'évoluer au fil des réformes de l'asile successives et des différents schémas nationaux d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (**SNADAR**).

Pour pallier le manque de places de CADA, des services d'**H**ébergement d'**U**rgence des **D**emandeurs d'**A**sile (HUDA) se sont développés au cours de cette dernière décennie. Ce service est géré régionalement par la DT OFII Grand Est à Strasbourg.

L'orientation des personnes peut être dans l'attente d'une entrée dans un CADA ou si elle n'y est pas éligible. Pour exemple, les personnes sous procédure « Dublin III » peuvent bénéficier d'un hébergement d'urgence par le biais de ce service selon la circulaire du 4 décembre 2017 et bénéficier d'un accompagnement social et administratif.

Aussi, en décembre 2017 l'état a, « dans un contexte d'extension continue et d'harmonisation du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile, décidé de procéder à la création de 2500 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) à gestion déconcentrée, sur l'ensemble du territoire métropolitain ». C'est dans ce cadre que la préfecture du Haut-Rhin a lancé un appel à projet pour l'ouverture de 50 places à compter du 1er avril 2018, qu'APPUIS a obtenu.

L'expérience d'APPUIS en matière d'accompagnement des personnes en demande d'Asile.

L'association accueille depuis plus de vingt ans des personnes en demande d'asile ou réfugiées. Tout d'abord, il y a de nombreuses années, au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), puis, en CAUDA, et pré CADA qui ont évolué au fil des années pour devenir un **C**entre d'**A**ccueil pour **D**emandeur d'**A**sile (CADA) de 111 places pour personnes isolées et familles dont 93 places à Mulhouse et depuis le 1er semestre 2021, 18 places à Colmar.

C'est en février 2018, suite à l'appel à projet, que l'association a obtenu l'accord pour l'ouverture des 50 places HUDA, qui ont été créées dès avril 2018, venant ainsi renforcer l'offre d'hébergement pour les personnes en demande d'asile. Le service CADA déjà existant a été un point d'appui important en termes de transmission d'outils, d'expériences et d'expertise développée au cours de ces vingt dernières années, autour de l'accueil et l'accompagnement de personnes en demande d'asile. Cette technicité a naturellement été mutualisée dans le cadre de l'ouverture des places HUDA.

De plus, il était proposé de répartir les 50 places HUDA sur deux territoires, 25 places à Mulhouse et 25 places à Colmar.

Des valeurs fondamentales du projet associatif qui sous-tendent chacune de nos actions s'inscrivent directement dans les préceptes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment son article premier qui indique que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ». En lien avec ces valeurs, l'HUDA s'attache à les décliner au quotidien par :

- L'égalité dans les droits et dans la dignité pour toute personne
- La liberté de chacun à être acteur des choix le concernant

Nos missions, au-delà de l'accompagnement lié à la procédure de demande d'asile, sont de permettre aux personnes accompagnées de s'adapter à leur nouvel environnement en France, mieux connaitre leurs droits et obligations, découvrir leurs potentialités et de développer leurs compétences, dans un environnement qui n'y est pas toujours favorable.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Les missions de l'HUDA telles que définies dans l'arrêté du 15 février 2019 sont ainsi explicitées dans le cahier des charges :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeur d'asile, notamment vers le logement.

Cet hébergement est temporaire, accueillant les personnes en demande d'asile durant la période d'instruction de leur dossier OFPRA et/ou CNDA et est conçu par ailleurs comme un temps de préparation au transfert pour les personnes faisant l'objet d'une procédure Dublin.

L'HUDA a un agrément pour accueillir et accompagner 50 personnes en procédure de demande d'asile et/ou en procédure « DUBLIN ».
L'hébergement des personnes est réparti selon la typologie du ménage, soit en logement diffus autonome allant du T1 au T5, soit en logement co-hébergeant de 2

ou 3 personnes selon le territoire.

Le cadre de fonctionnement (en lien avec les obligations Loi 2002-2 et ses annexes) :

L'HUDA APPUIS respecte les dispositions légales en matière de droit des usagers et se réfèrera aux articles de référence L 311-3 à L 311-8 du CASF.

➢ Services et prestations aux usagers

Lors de l'admission et de la contractualisation de l'accompagnement, la personne accompagnée est destinataire d'un dossier d'accueil comprenant :

- Le livret d'accueil, qui contient notamment les coordonnées de la personne qualifiée,
- Le contrat de séjour,
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La charte des droits des personnes accompagnées,
- Deux questionnaires de satisfaction.

A noter que le contrat de séjour ainsi que le règlement de fonctionnement nous sont imposés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

L'ensemble des documents remis au moment de l'accueil est traduit autant que possible dans une langue comprise par les personnes accompagnées. Celles-ci sont informées du principe du secret partagé et de la confidentialité qui engage l'ensemble des salariés de l'HUDA ainsi que les interprètes et bénévoles qui sont amenés à intervenir dans la prise en charge du public.

Dans le processus d'accompagnement pour les personnes non francophones, afin de garantir un accompagnement de qualité, l'HUDA fait appel à son réseau d'interprètes qui est mutualisé avec le CADA, que celui-ci a su développer et fidéliser et au fur et à mesure des années. Lorsque la langue est rare, l'HUDA fait appel à des plates formes téléphoniques d'interprétariat.

Les dossiers des personnes accompagnées leurs sont accessibles à tout moment, sur simple demande et le tri est fait avec les personnes au moment de leur départ, avant l'archivage règlementaire.

Les réunions d'équipe hebdomadaires permettent de veiller à ce que chaque accompagnement social se déroule dans les règles établies par le cahier des charges des HUDA et en lien avec notre projet d'établissement.

Au-delà de ses missions, l'HUDA peut compter sur l'engagement de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année et qui contribue pleinement à la vie du service. Ils assurent, d'une part des cours de français, jusqu'à 30 heures au global proposées par semaine par l'ensemble des bénévoles. Par ailleurs, ils intervenaient sur des temps d'animation (piscine, sorties culturelles…), ce qui a cessé avec la crise sanitaire. Les professionnels du CADA réfléchissent à la manière dont ces animations peuvent être à nouveaux reconduites auprès de nos personnes accompagnées. Cette volonté ne peut se réaliser qu'avec l'engagement de nos bénévoles qui sont attachés au CADA et HUDA.

La place du bénévole est très largement portée par l'association et encadrée par un comité de pilotage. La demande de bénévolat est régulière et touche différents services dans multiples domaines : aide aux devoirs pour les enfants, cuisine, sortie nature, bricolage….

➢ La participation du public

L'accompagnement se doit de répondre aux besoins de la personne et il nous faut également prendre en compte ses souhaits pour faire évoluer nos pratiques. Pour ce faire, en plus de l'écoute active et quotidienne où chacun doit pouvoir relever les points d'amélioration, des questionnaires de satisfaction sont remis dès l'accueil. Ces questionnaires, ont été co-rédigés avec les personnes accompagnées et bonifiés lors d'une séance collective en présence d'interprètes.

Le premier questionnaire permet de répondre, de façon anonyme ou non, dans les premières semaines suivant l'accueil et le deuxième questionnaire sera remis à la fin du séjour. Le Chef de service en fait une analyse, qu'il retransmet en réunion d'équipe.

Lors de la création du service HUDA en 2018, le projet d'établissement du CADA datant de 2013, a été la référence pour ce nouveau service. Il est entendu que ce document doit être revisité et réécrit prochainement pour une mise en conformité avec la réglementation en vigueur. De plus, les différentes réorganisations de l'association et les réformes successives du droit d'asile viennent modifier quelque peu le projet existant.

Nous avons par ailleurs engagé au CADA une réflexion autour de la démarche d'amélioration continue de la qualité des services afin de s'approprier les outils de la démarche suite aux référentiels proposés par l'HAS en vue de l'évaluation externe de 2024. Des groupes de travail sur différentes thématiques ont été constitués afin de venir balayer l'ensemble des actions menées au sein de ce service. Cette démarche va pouvoir être élargie à l'HUDA et ainsi, ces deux services auront une qualité de prise en charge équivalente.

La fin de ce travail d'analyse sera le point de départ de la réécriture du projet d'établissement qui devrait démarrer dans le premier semestre 2023.

L'évaluation du travail en HUDA s'apprécie à plusieurs niveaux et intègre à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs issus d'observation, et de l'écoute des personnes accompagnées comme des collaborateurs :

- Évaluation de notre travail des actions au quotidien
- Évaluation par les personnes accompagnées
- Évaluation de notre travail par les partenaires et par nos financeurs
- Évaluation qualitative de l'accompagnement proposé et de ses résultats

Outre les outils qui peuvent être mis en place, l'évaluation est aussi le fruit d'un état d'esprit et d'une démarche ouvrant le champ des possibles en termes de progression et de changements.

Ainsi, la première démarche d'évaluation est l'écoute des personnes accompagnées mais aussi des collaborateurs.

Les réunions d'équipe permettent d'interpeller, de réinterroger et le cas échéant, de réorienter une démarche ou une posture.

Le groupe d'analyse de la pratique, mais aussi d'autres temps tels que des formations et des réflexions entre collègues ... permettent de prendre du recul et de réévaluer notre travail au quotidien.

Des outils plus « quantitatifs » tels que la mise en disponibilité des places vacantes et le délais d'accueil d'un nouveau ménage, le nombre et le rythme des entretiens avec le travailleur social référent sont également des éléments à prendre en compte dans l'évaluation du travail mené.

L'accompagnement se doit de répondre au plus près des besoins de la personne. Et il faut également pouvoir prendre en compte des souhaits de faire évoluer nos pratiques. Cela se fait par l'écoute active et quotidienne où chacun peut relever les besoins d'amélioration.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

- Date : Avril 2018
- Capacité autorisée, installée, financée : 50 places

➢ Public admissible en HUDA

L'HUDA accueille et héberge des personnes isolées et des familles, qui ont été contraintes de quitter leur pays où elles étaient en danger et/ou persécutées en raison de conflit armé dans leur pays ou de leur d'appartenance politique, ethnique, religieuse, etc.

A leur arrivée en France, elles se manifestent auprès de la structure premier accueil des demandeur d'asile (**SPADA**) afin de se faire identifier en tant que personne en demande d'asile. Un premier entretien permet d'évaluer la situation et dans un second temps, de prendre rendez-vous au guichet unique pour demandeur d'asile (**GUDA**). Ce guichet, instauré par la réforme de novembre 2016, est un lieu où sont réunis les services de la préfecture et de l'OFII.

Le service de la préfecture reçoit la personne. Celle-ci présente des photos et donne des indications relatives à son itinéraire et son état civil. La préfecture enregistre la demande et procède au relevé d'empreintes sur la borne dite « Eurodac ».

En entretien, l'OFII propose aux personnes d'accepter une offre de principe de prise en charge (**OPC**) et octroie les conditions matérielles d'accueil (**CMA**). Cet entretien permet également de détecter les situations de vulnérabilité. **L'OFII transmet toutes ces informations à l'OFPRA** et il notifiera dès que possible et en fonction de la typologie

du ménage, une orientation via le logiciel dispositif national d'accueil (**DNA**) vers une place d'hébergement en structure d'accueil pour demandeur d'asile. L'orientation ne se fait pas forcément sur le département d'enregistrement, mais sur la région Grand Est, dans une logique de répartition du flux migratoire sur le territoire.

Dans le cas où la personne est placée en procédure « **Dublin** » celle-ci doit se rendre au « Pôle Régional Dublin » (**PRD**) qui se trouve à Strasbourg, pour faire renouveler l'attestation de demande d'asile « procédure Dublin ». C'est donc le même préfet qui poursuit la mise en œuvre de la procédure « Dublin » et prend les décisions de transfert et d'assignation à résidence le cas échéant (sur l'ensemble du département du ressort du pôle) pendant la procédure de détermination de l'État responsable. Le PRD s'occupe également d'organiser le transfert en lien avec la police aux frontières.
Durant cette période et en attente de la réponse du pays responsable, l'OFII reçoit la personne en entretien, lui propose d'accepter une offre de principe de prise en charge (**OPC**) et peut lui proposer un hébergement en HUDA et une allocation demandeur d'asile(ADA).

Mouvement de public entre région annoncé : la saturation des dispositifs d'hébergements et le démantèlement de camps sur la région parisienne en vue de la coupe du monde de rugby et des JO de 2024, amène l'OFII à devoir réorienter le public demandeur d'asile présent sur la capitale vers d'autres régions du territoire national.

➢ Activité du HUDA pour l'année 2022,

Sur les 50 places :

	Total	Dont Mulhouse	Dont Colmar
Nombre de personnes accompagnées sur l'année	**74 p soit 33 ménages**	**41 p soit 18 ménages**	**33p soit 15 ménages**
Nombre de personnes admises	**34p soit 14 ménages**	**22p soit 9 ménages**	**12p soit 5 ménages**

Taux d'occupation	total	Dont Mulhouse	Dont Colmar
Nombre de places	50	25	25
Nombre de journées théoriques	18250	9125	9125
Nombre de journées réalisées	13980	6409	7571
Taux d'occupation des personnes présentes à l'HUDA	76,61%	70,24%	83%
Taux d'occupation des places bloquées dans le DNA suite à	1,95%	2,90%	1%

orientation en attente de l'accueil physique			
Taux d'occupation total corrigé	**78,56%**	**73,14%**	**84%**

Aboutissement des procédures:

2022			
	Global	Mulhouse	Colmar
Nombre de procédures suivies Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales DUBLIN	74 p soit 33 ménages 39 p soit 15 ménages 24 p soit 15 ménages 11 p soit 3 ménages	24 p soit 10 ménages 10 p soit 6 ménages 7 p soit 2 ménages	15 p soit 5 ménages 14 p soit 9 ménages 4 p soit 1 ménage
Nombre de procédures achevées Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales	31 p soit 15 ménages 10 p soit 4 ménages 21 p soit 10 ménages	3 p soit 1 ménage 14 p soit 6 ménages	7 p soit 3 ménages 7 p soit 4 ménages
Dont nb de BPI Dont en procédures accélérées Dont en procédures normales	21 p soit 10 ménages 3 p soit 2 ménages 18 p soit 8 ménages	11 p soit 4 ménages	3 p soit 2 ménages 7 p soit 4 ménages
Dont nb de déboutés Dont en procédure accélérée Dont en procédure normale	10 p soit 5 ménages 7 p soit 2 ménage 3 p soit 2 ménages	3 p soit 1 ménage 3 p soit 2 ménages	4 p soit 1 ménage
transfert DUBLIN	4 p soit 1 ménage	4 p soit 1 ménage	
Durée moyenne de séjour avant transfert DUBLIN		4,2 jours	
Durée moyenne de séjour DUBLIN avant requalification en PN ou PA	243 jours		
Taux de protection **Pour les Procédures accélérée** **Pour les Procédures normales**	**67,74%** **30%** **85,71%**	**78,57%**	**42,85%** **100%**
Durée moyenne de séjour entre arrivée à l'HUDA et décision Pour les Procédures accélérées Pour les Procédures normales		172,4 jours • 207 jours • 165 jours	238,5 jours • 185 jours • 292 jours

Présences Indues :

	Global	Mulhouse	Colmar
Nombre de BPI en présence indues après 180j	10 pers/4 ménages	8 pers/3 ménages	2 pers/1 ménages
Soit un taux de personnes BPI en indus après les 180 jours	13,50%	10,80%	2,70%
Nombre de personnes déboutées en présence indues après 30j	3 pers/1 ménages	3 pers/1 ménages	-
Soit un taux des personnes déboutées en indus après les 30 jours	4%	4%	-

Le taux d'occupation lié aux journées réalisées en présence indue est de 3,10% pour les BPI et 0,32% pour les déboutés

- Nombre de jours de présence indue à la sortie pour les BPI

	1 à 10j	11 à 40J	41 à 60j	61 à 90j	91 à 120j	121 à 150j	+ de 150
Nb de personnes	4		2	2	2		
Nb de ménages	1		1	1	1		

Personnes BPI

Pour les personnes sous protection internationale, le délai de sortie prescrit par l'État est de 90 jours, renouvelable une fois, sous condition de prolongation, pour une durée de 90 jours supplémentaires, après accord de l'OFII. Ce délai est encore à ce jour anormalement élevé. L'explication peut être multiple avec chacune ses conséquences ;

- Délai de traitement de certain dossier CAF anormalement long entre le dépôt du dossier, l'ouverture des droits et le 1er versement.
- Difficulté d'ouverture de compte bancaire auprès de certaines banques qui, soit ne reconnaissent pas le document délivré par la Préfecture, soit qui limitent le nombre d'ouverture de compte pour les personnes réfugiées dans leur établissement.
- L'impossibilité d'obtenir l'avis de non-imposition par le centre des impôts, freinant ainsi l'enregistrement du dossier logement chez certains bailleurs.

- Les dispositifs existants pour l'accueil et l'accompagnement de BPI sont souvent saturés, ce qui a comme impact, une durée de prise en charge au-delà des 180 jours avant un accès à l'un de ces dispositifs.

➢ Nombre de jours de présence indue à la sortie pour les personnes déboutées

	1 à 10j	11 à 40j	41 à 60j	61 à 90j	91 à 120	121 à 150j	+ de 150j
Nb de personnes		3					
Nb de ménages		1					

Personnes Déboutées

Concernant les personnes en procédure normale déboutées du droit d'asile, la loi prévoit un délai de sortie de 30 jours du dispositif, à la date de la lecture publique à la CNDA.

Pour les personnes en procédure accélérée dites provenant de « pays d'origine sûr » où l'OFPRA a rejeté leur demande et qui ont été notifiées d'une OQTF, ont 30 jours pour quitter le dispositif. Ce délai est suspensif en cas de recours devant le Tribunal Administratif (TA) de l'OQTF. Si ce recours est rejeté par le TA, l'OQTF devient exécutoire et dans ce cas, les personnes doivent quitter le dispositif au terme du mois en cours de la décision.
Lorsque le rejet est notifié aux personnes, une rencontre est programmée avec le chef de service afin que celui-ci signifie la fin de prise en charge à l'HUDA et de remettre contre signature, la notification de sortie d'hébergement de l'OFII.
Lors de cet entretien, il leur est proposé systématiquement l'aide au retour volontaire (**ARV**).
En cas d'acceptation, ils peuvent être autorisés à se maintenir sur le dispositif jusqu'à leur départ avec l'accord de l'OFII, ou sont transférés au centre préparatoire d'aide au retour (**CPAR**) à Illzach.
Malgré le travail d'information effectué par le chef de service dès la signature du contrat de séjour et les différents rappels dans le temps de l'accompagnement, certains ménages se maintiennent dans les lieux d'hébergements au-delà du délai autorisé. Ce cas de figure s'observe le plus souvent, lorsque ce sont des familles avec enfants.

DEPARTEMENT DE DEPART DES ORIENTATIONS

Grand Est :

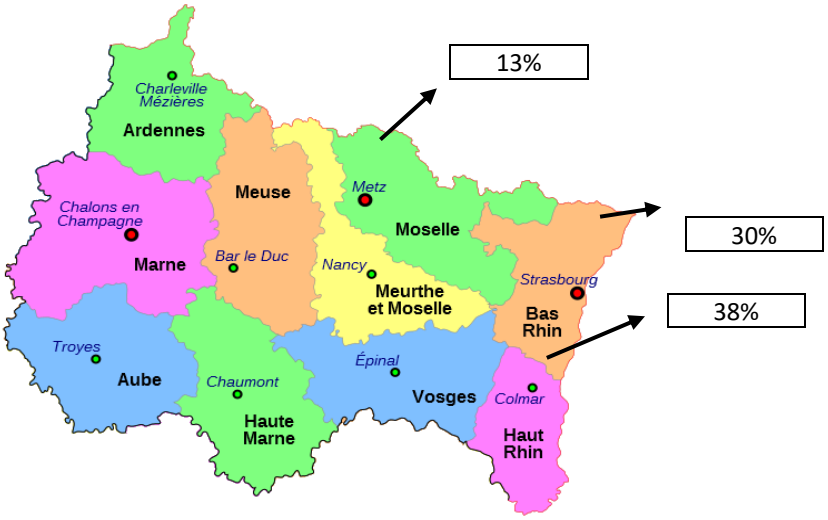

Région parisienne

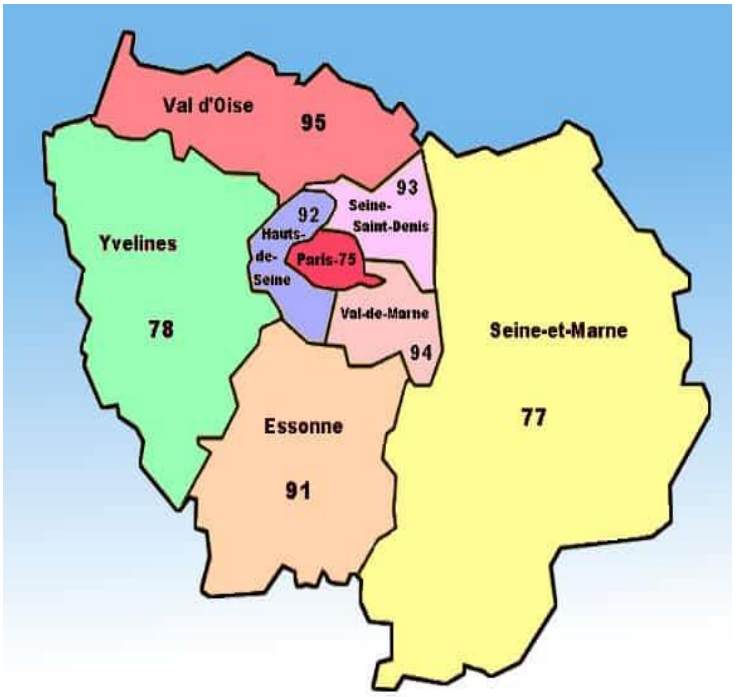

Paris	9%
Seine-et-Marne	3%
Val-de-Marne	7%
Total	**19%**

La majeure partie des orientations proviennent du Grand-est à hauteur de 81%, puis de la région Parisienne pour 19% de celles-ci.

CONTINENT ET PAYS D'ORIGINE

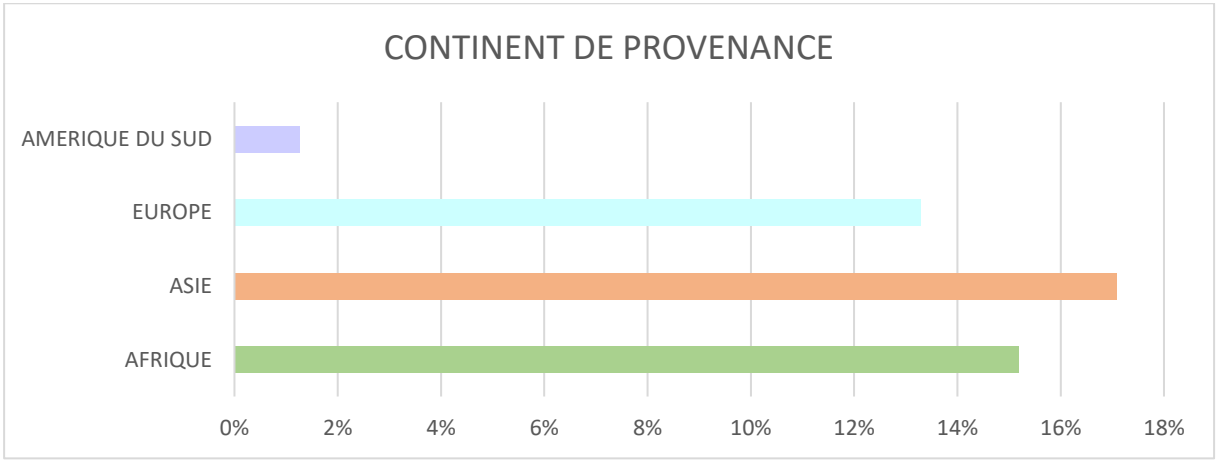

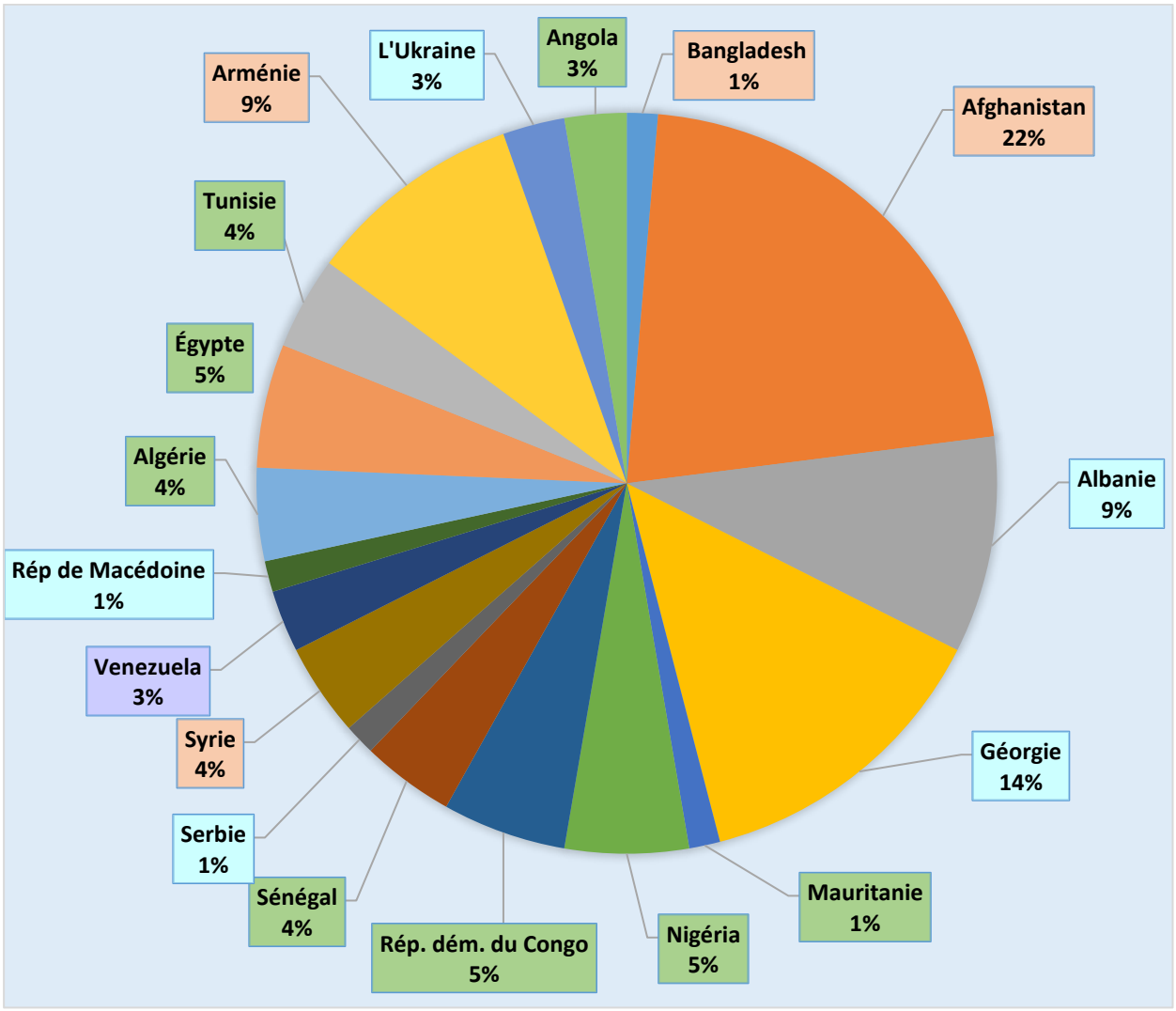

18 nationalités sont représentées à l'HUDA. L'Afghanistan et la Géorgie sont les principaux pays d'origine.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

- Typologie des ménages pour l'ensemble des places Mulhouse et Colmar :

	adultes	enfants	total	%
masculin	27	12	39	52,7%
féminin	20	15	35	47,3%
total	47	27	74	100%
%	63,5%	36,5%	100%	

Typologie des ménages	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Isolés Dont H et F	Unité familiale à 3 générations	Total nb de ménage
Nb global	1	12	5	14	1	33
% des ménages	3%	36%	15%	43%	3%	

Répartition Homme/Femme/Enfant

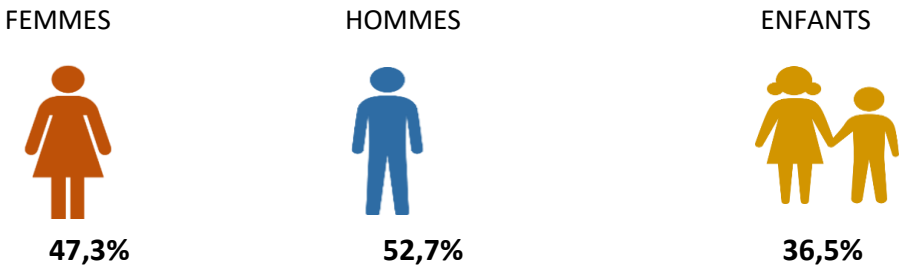

Compositions familiale

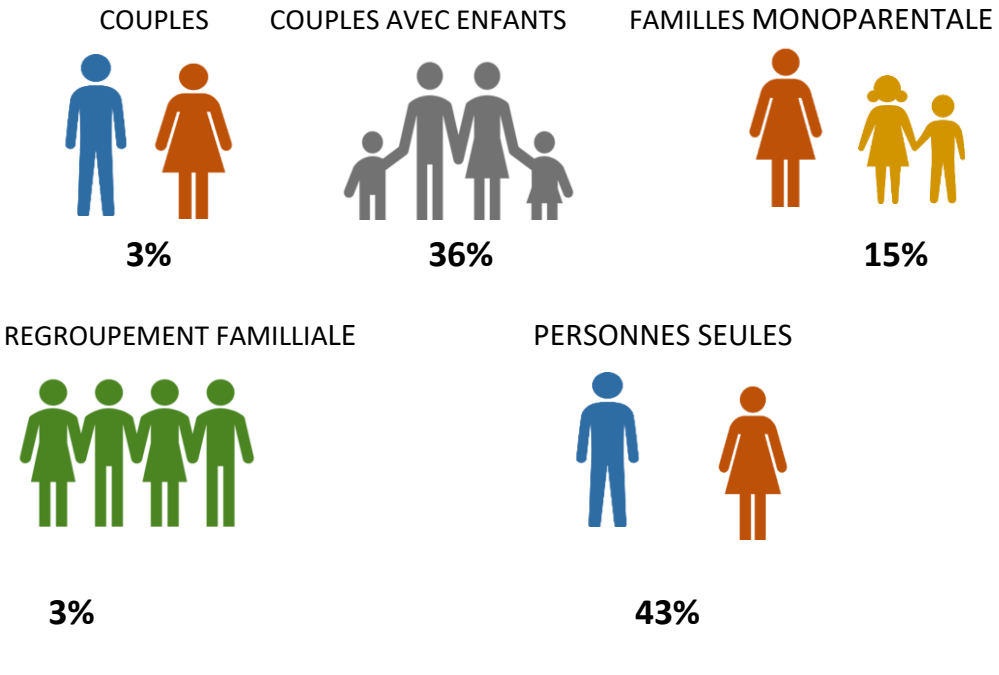

L'HUDA APPUIS a un agrément de 50 places (6 places pour personnes isolées et 44 places pour des familles) et dans la cadre de la modularité, un logement P4 pour une famille a été reconfiguré en P2 afin d'accueillir 2 hommes isolées sur demande de l'OFII.

➢ Problématiques recensées par rapport aux missions :

- **Des contraintes de délais dans les procédures** : les travailleurs sociaux sont pris par des impératifs de délais souvent lourds à porter en termes de rythme de travail. Cette situation peut trouver son origine dans le fait que certains dossiers OFPRA ne sont pas forcément instruits en amont de l'arrivée à l'HUDA, soit par manque de temps ou de moyens, soit très succinctement avant leur accueil. Les travailleurs sociaux n'ont pas d'autre choix que de faire dans l'urgence un récit ou complément de récit pour rester dans les délais impartis de la procédure.
Ce travail de recueil et d'écriture, nécessite dans la majeure partie des situations, la présence d'un interprète.

- **L'accès aux soins :** Le constat est partagé par l'ensemble des partenaires. Certains publics, tels que les demandeurs d'asile, ont beaucoup de difficultés à accéder à la médecine de ville, du au manque de professionnels de santé sur le territoire, et plus encore, pour l'accès aux soins en santé mentale. Le fait d'être allophone vient complexifier d'avantage ce parcours de soin et par ricochet, impacte le travail d'accompagnement mené par les professionnels auprès des personnes.

- **Une surcharge de travail inhérente aux difficultés de recrutement en période estivale:** La fin d'un contrat de remplacement fin juillet, conjugué à la période des congés estivaux, ont eu pour effets, un accroissement de la charge de travail chez les professionnels en poste pendant cette période. Les dossiers ont dû être redistribués entre les professionnels afin de garantir une continuité d'accompagnement. Aussi, même si l'équipe CADA-HUDA a pu pallier à cette absence, cela a contraint de devoir neutraliser, sur quelques semaines, plusieurs places d'hébergement le temps d'un recrutement et retour de congés de membres de l'équipe. Ce choix a contribué à éviter un épuisement professionnel et de fait, de devoir supporter un absentéisme important.
A noter que la phase de recrutement pour le poste de travailleur social vacant au CADA-HUDA a mis plus de temps que prévu en raison du peu ou pas de candidature ayant une connaissance du secteur social et de l'asile, même à minima et dans une période estivale peu propice. Cela s'est résolu à la rentrée en septembre.

- **La présence de nuisibles** : Autre problématique, celle de la prolifération de punaises de lit et de cafards dans les hébergements. L'incidence porte sur des interventions de plus en plus régulières de prestataires spécialistes pour traiter les lieux. En 2022, 6 hébergements sur 17 (soit 35%), ont été concernés par un problème de nuisibles. Tous étaient occupés pendant la phase de traitement ou il a fallu accompagner/expliquer aux personnes l'importance du respect du protocole de traitement.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS

La problématique santé est un facteur important dans la prise en charge des personnes. Celle-ci ne peut pas être ignorée dans la mise en œuvre de l'accompagnement social, puisqu'elle vient impacter sensiblement le travail mené dans le cadre de la procédure de demande d'asile.
On observe, sans que nous puissions diagnostiquer une réelle pathologie mentale, des personnes présentant des troubles psychiques et physiques.

L'HUDA est également confronté à la problématique de mode de garde lors de l'accueil de femme seule avec des enfants et/ou de surcroit enceinte ou d'homme seul avec enfants. La majeure partie du temps ces personnes n'ont aucun réseau familial ou amical pouvant être sollicité afin de leur venir en soutien dans la prise en charge des enfants lors d'une convocation OFPRA, CNDA ou d'un accouchement.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Motifs de la sortie et éléments explicatifs :	
Nombre de personnes sorties	**33** p soit **14** ménages
BPI 13 personnes/ 6 ménages • Logement bailleur Social • DIHAL (ALEOS) • Service d'Insertion des Réfugiés • CPH -25ans	• 5p soit 2 ménages • 1p soit 1 ménage • 6p soit 2 ménages • 1p soit 1 ménage
Déboutés 10 personnes/ 4 ménages • 115 (mise à l'abri en lien avec la santé et/ou enfants) • Inconnue • ARV	• 2p soit 1ménage • 7p soit 2 ménages • 1p soit 1 ménage
Autres 10 personnes/ 4 ménages • Abandon (départ non signalé) • Transfert • Fuite DUBLIN	• 4p soit 1 ménage • 4p soit 1ménage • 2p soit 2 ménages

On observe dans le tableau ci-dessus concernant la sortie des BPI, que **8** personnes sur les **13**, ont intégré un dispositif d'hébergement avec accompagnement social spécifique aux BPI.
En effet, l'orientation en logement autonome n'était pas indiquée et risquait de les mettre en échec dans l'acquisition à l'autonomie.

Concernant la sortie des personnes qui n'ont pas obtenu de protection, le dispositif ARV reste très peu sollicité. **13** d'entre elles ont quitté le service sans perspective d'hébergement.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	2020	2021	2022
Capacité autorisée	50	50	50
Nombre de journées d'ouverture	366	365	365
Nombre théorique de journées	18300	18250	18250
Nombre réel de journées	15561	15628	13980
Taux d'occupation réel en %	85%	86%	79%

Facteurs d'incidence sur le taux d'occupation :

Concernant le taux d'occupation de 79% qui est en deçà de ce que nous devrions réaliser, différents facteurs viennent l'expliquer :
La modularité de place induit automatiquement une incidence sur le taux d'occupation du logement.
Pour exemple, 1 P3 pour une famille de 3/4 personnes transformé en un logement pour 2 personnes isolées = perte de 2 places x 365 jours = **730j**
Un autre logement fléché pour l'accueil d'une famille de 5 personnes avec une orientation OFII de 3 personnes = perte de 2 place x 365 jours = **730j**

Autre logement fléché pour une famille de 4 personnes avec une orientation de 3 personnes = perte de 1 place x 365 jours **= 365j**
Travaux rénovation : Notre parc de logement /hébergement est issu de bailleur social et/ou privé et est vieillissent. Pour certains logements qui sont très vétustes, cela nécessiterait un investissement financier important en terme de rénovation pour certains bailleurs.
Courant 2022 un logement **P4** a dû être neutralisé, pour cause de travaux de rénovation importante, sur une période de **212 jours x 4 personnes = 848 jours** qui viennent impacter notre taux d'occupation. Ce blocage anormalement long de cet hébergement trouve son explication d'une part par le fait de devoir faire plusieurs devis du fait de l'ampleur des travaux

et d'autre part de trouver un terrain d'entente avec le bailleur privé sur le quote-part de prise en charge financière de chacun.

En totalisant l'ensemble des journées ci-dessus, 2673 journées, cela représente 14,64% de perte de taux d'activité.

Les difficultés de recrutement ont eu également un impact, avec le gel d'accueils pendant quelques jours sur quelques places d'hébergements pendant la période estivale le temps du recrutement et de l'entré en fonction du nouveau travailleur social.

PARTIE 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

L'équipe de l'HUDA accompagne les personnes en demande d'asile, en procédure DUBLIN ou reconnues réfugiées durant leur séjour. L'accompagnement est global avec un fort accent mis sur la procédure de demande d'asile, la santé, la scolarisation des enfants et l'organisation de la sortie.

Un binôme (référent et référent adjoint), effectue un accompagnement sans rupture et soutient les personnes du point de vue de leur procédure. Un travail d'écoute active et de repérage des difficultés psychologiques est mené.

En effet, l'état psychique des personnes accueillies est souvent fragilisé par des traumatismes liés aux persécutions subies dans leur pays d'origine, le voyage souvent périlleux vers la France, l'exil, la séparation avec leur famille ou encore l'isolement culturel.

Afin de répondre aux questions liées à la vie quotidienne des personnes accompagnées, l'HUDA rue Zuber à Mulhouse est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h. La secrétaire se charge du premier accueil et réoriente vers le travailleur social de permanence qui prendra le relais en cas de demande bien spécifique. Les après-midis sont réservées aux rendez-vous qui permettent notamment de travailler sur les dossiers des personnes accompagnées.

L'accueil au Quai 140 à Colmar est ouvert de 9h à 12H et de 14h à17h et est assuré par le secrétariat.

En cas d'urgence, les soirs et les week-end, un cadre d'astreinte est joignable en permanence et peut intervenir si cela s'avère nécessaire.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition de l'équipe :

Le service CADA-HUDA est composé d'une équipe pluridisciplinaire mutualisée, comme suit :

- 7 ETP de travailleurs sociaux (dont 2ETP à Colmar), dont 5 ETP pour le CADA et 2 ETP pour l'HUDA,
- 1,65 ETP postes de secrétaires,
- 1 poste de Chef de service

A noter que les postes de cadre et de secrétariat sont aussi mutualisés avec le service HUDA.

Les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de service social…) ont, de par leur formation et leur technicité dans le domaine de l'asile, une approche globale et individualisée des situations. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des personnes accompagnées et sont identifiés comme étant leurs référents. Cette organisation tient compte du besoin des personnes d'être réassurées dans leur parcours de vie. Le travailleur social référent est ainsi dans une démarche de collaboration active avec la personne qu'il accompagne.

Les secrétaires sont chargées de l'accueil téléphonique et assure les tâches administratives courantes en lien direct avec l'activité du service et les autres secrétaires du Dispositif.

Le chef de service, sous l'égide de la directrice du Dispositif, est tout particulièrement chargé de veiller à la mise en œuvre opérationnelle du projet de service, à sa cohérence avec le projet associatif et ses valeurs, et leur articulation avec les politiques publiques. Ensemble, ils veillent tout particulièrement à organiser les conditions d'accompagnement des personnes accueillies, à la qualité des prestations de l'établissement, et au respect des droits des personnes. Le chef de service est « personne ressource » pour l'ensemble de l'équipe. Il est également chargé de veiller au maintien du partenariat et à son développement.
Le chef de service contribue aussi à la production d'un bilan d'activité, à l'identification des axes d'évolution et de progrès dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et des prestations délivrées. Il contribue à la mise en œuvre des démarches d'évaluation de la structure.

L'équipe CADA et HUDA :

Un des objectifs du chef de service lors de sa prise de fonction en janvier 2019, a été de fusionner les deux équipes CADA et HUDA, dont les missions sont quasi-identiques. Cette unification a permis de favoriser une organisation apprenante et de mener une réflexion avec l'ensemble des travailleurs sociaux sur ce qui fait équipe.

Cette organisation en une seule équipe a permis une répartition des accueils plus équitable entre ; le nombre de suivi de personne seule par TS, le nombre de famille par TS, une meilleure répartition des dossiers des personnes en procédure normale, en

procédure accélérée et en procédure Dublin.
Ce fonctionnement vient ainsi répondre à une meilleure répartition de la charge de travail chez les travailleurs sociaux.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	HUDA		
	DRESS	APPUIS	
Année	*2016*	*2022*	*2022*
	%	*ETP*	*%*
Personnel de direction	**15,84**	0,15	5,77%
Personnel administratif et des services généraux	**27,54**	0,35	13,46%
dont surveillant de nuit	*10,50*		
Personnel d'encadrement sanitaire et social	**7,42**		
dont chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	*4,30*	0,1	3,85%
Personnel éducatif, pédagogique et social	**46,80**	2	76,92%
dont éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	*18,20*	1	
dont moniteur éducateur	*6,30*		
dont hôte de pension de famille[1]	*0,00*		
dont assistant de service social	*5,40*	1	
dont conseiller en économie sociale et familiale	*5,20*		
dont pair-aidant			
dont animateur social	*3,10*		
Personnel médical	**0,00**		
Psychologues et personnel paramédical	**2,00**		
dont psychologue	*1,10*		
dont auxiliaire de puériculture	*0,20*		
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif	**0,40**		
Ensemble	**100,00**	**2,6**	**100,00**

TEMPS INSTITUTIONNELS

Réunion d'équipe :

Site de Mulhouse : la réunion a lieu chaque mardi après-midi et est scindée en deux parties. La première est consacrée au traitement des points relatifs au bon fonctionnement du service sur le site. La seconde partie est réservée au suivi des situations de chaque référent. Ce temps permet d'avoir un regard croisé sur d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'accompagnements des référents. Ces échanges permettent d'avoir une continuité d'accompagnement en cas d'absence du réfèrent. Ce temps de régulation est nécessaire à la vie du service et à son fonctionnement.

Site de Colmar : la réunion a lieu le mercredi matin et se déroule sur le même principe que celle de Mulhouse.

Réunion commune aux deux sites :
Cette réunion est organisée environs toutes les 8 semaines. Cela permet au chef de service de communiquer différentes informations concernant l'ensemble des services et d'évoquer les projets en cours. Elle a également pour objectif de maintenir le savoir-faire équipe et de croiser les singularités de fonctionnement de chaque site. Elle permet aussi d'évoquer une situation complexe qui mérite une réflexion de l'ensemble de l'équipe.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique a accompagné le CADA-HUDA tout au long de l'année 2022. Il s'agit d'un lieu de parole assurant une fonction de maintenance psychique des aidants et d'analyse indispensable pour les professionnels. Fonctions d'autant plus importantes pour eux qu'ils sont régulièrement questionnés dans leur pratique par des facteurs extérieurs.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Aide au dossier demande d'asile Niveau 2 -CNDA	CHIMENTI Peggy	14h

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique			
Formation collective DAR communication et cohésion d'équipe			

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage 2ème année DESS	PRAXIS	1	700h	x	
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **118** heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives 2023 apparaissent très clairement dans différents éléments du rapport d'activité 2022.

- **Amélioration du taux d'occupation** : il est impératif est nécessaire de réfléchir à des actions concernant la vacance de nos logements afin d'améliorer significativement le taux d'occupation.
  La solution d'un logement tampon pourrait prendre le relais dans le cas de travaux conséquents dans un logement.
  Un logement flécher P3 pourrait être reconfiguré en P4, ce qui permettrai de maintenir le nombre de place d'hébergement et ainsi pallier aux places non disponibles.
- **La lutte contre les nuisibles** : suite l'obtention en 2022 d'une enveloppe non reconductible, l'association a fait le choix de consacrer cette somme à l'achat d'un surgélateur, ce qui permettra de traiter plus efficacement et durablement

la prolifération des punaises de lit dans les hébergements. Un protocole d'accueil devra être réfléchi et lis en place.

- **L'Evaluation et l'amélioration continue de la qualité des services :** L'HUDA participe au même titre que le CADA à la réflexion mise en place dans le cadre de l'évaluation externe de ce dernier, au 2ème semestre 2024.
  Il s'agira de former des groupes de travail qui auront pour objectif de revisité l'ensemble des documents de fonctionnement et ainsi de réactualiser les fiches repères existantes et de créer celles nécessaires au bon fonctionnement des services.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service d'Inclusion des Réfugiés

SIR Europe et SIR Local

17, place de la Liberté 68100 MULHOUSE

140, rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Association APPUIS
Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

En lien avec les politiques publiques et la volonté de l'Etat de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), de fluidifier les dispositifs dédiés à l'asile et faciliter la sortie des réfugiés par l'accès au logement, différents dispositifs et places d'hébergement ou d'accompagnement se sont accrues depuis 2018 sur le Haut Rhin : places de CPH mais aussi mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement spécifique pour les réfugiés (AVDLR). Toutefois, le Service d'Inclusion des Réfugiés intervient dans ce domaine, et sur le département du Haut-Rhin depuis 2004. Initialement service ASR (Accompagnement social des réfugiés), il devenu depuis 2012 le Service d'inclusion des Réfugiés (SIR).

Ce service propose notamment un hébergement transitoire à la sortie des structures dédiées à l'asile, et/ ou un accompagnement global dans l'année qui suit l'obtention d'une protection internationale. Il permet ainsi aux réfugiés de trouver un appui dans leur parcours d'inclusion en France, et d'asseoir leurs repères dans la société où ils sont amenés à s'installer durablement. Il garantit un soutien des personnes accueillies dans leurs démarches d'accès aux droits civiques et sociaux, d'accès aux soins et à la santé et d'inclusion socioprofessionnelle. L'accompagnement peut porter aussi, selon les besoins, sur les actes de la vie quotidienne, la parentalité, la scolarité mais aussi l'insertion dans le tissu social local et la préparation de la sortir par l'accès au logement. L'accent est aussi mis sur l'accompagnement vers l'emploi ou la formation par l'intervention d'une conseillère en insertion professionnelle.

Cela entre naturellement en résonnance avec le projet associatif de soutien aux personnes en situation difficile, et de soutien dans leur parcours vers le rétablissement et l'autonomie

Avec le CADA, le SIR est le service sur lequel toute l'expertise d'accompagnement des BPI s'est construite et affinée au fil des années, permettant le développement des connaissances spécifiques aux besoins de ce public, mais aussi des partenariats nécessaires, notamment sur le territoire de Mulhouse et Colmar où des bureaux professionnels sont installés.

L'association s'est appuyée sur l'expérience de ce service pour étendre son offre d'accompagnement des BPI, et répondre à différents appels à projets qui ont amené à l'ouverture en novembre 2018 d'un CPH de 55 places en 2022 dont 11 places pour des jeunes de moins de 25 ans à Colmar et 44 places pour des isolés et des familles sur l'agglomération de Saint Louis, et jusqu'à Altkirch et Dannemarie. APPUIS s'est aussi vu confié avec d'autres opérateurs 38 mesures annuelles d'accompagnement vers et dans le logement dédié aux réfugiés (AVDLR) et a également obtenu en 2020, un appel à projet pour l'accueil de réfugiés réinstallés qui a été reconduit en 2022 pour une capacité de 21 places.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Dédié à l'accueil de personnes bénéficiaires d'une protection internationale sortant prioritairement des structures dédiées à l'asile du Haut Rhin, le SIR comprend 60 places d'hébergement, dont 35 places de SIR Europe cofinancées par l'état et des fonds européens et 25 places de SIR Local financées par l'état. Il assure également des accompagnements en logement autonome auquel les familles reçues viennent

d'accéder, ou parfois après leur sortie de CPH.

Il est mis en œuvre sur l'ensemble du département du Haut Rhin, par les différents professionnels qui assurent de façon générale, un accompagnement global des familles, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France.

Les bureaux professionnels du SIR sont basés à Mulhouse et Colmar. L'équipe est composée de travailleurs sociaux issus de différentes formations du travail social (ASS, ES, CESF), de conseillères en insertion professionnelles, d'agents administratifs, une chargée de gestion du patrimoine dont l'activité est coordonnée par la cheffe de service. Deux professionnelles ont été recrutés en 2022 : une psychologue en février 2022 et une coordinatrice en septembre 2022. Cette dernière est également référente sociale de quelques familles

L'accompagnement est organisé par territoire et non par dispositif, ce qui amène les travailleurs sociaux à assurer dans leur temps de travail, des prises en charge relevant de plusieurs dispositifs. Cette organisation permet de réduire les déplacements chronophages entre les sites.

Les référents sociaux rencontrent les familles une fois par 10 à 15 jours selon les situations. Ils basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leurs besoins. Ils assurent ainsi des missions très proches de celles du CPH et contribuent ainsi à :

- L'accueil et l'hébergement de BPI, ou selon le cas un accompagnement en logement autonome.
- L'accompagnement dans les démarches administratives et le maintien des droits
- L'accompagnement sanitaire et social :
- L'accompagnement vers une formation linguistique
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ou la reprise d'étude par un projet individualisé
- L'accompagnement à la scolarisation et à la parentalité
- L'accompagnement vers des activités sportives, culturelles ou de loisir
- La mobilisation de logement, l'accompagnement à la sortie du centre et à l'accès à un logement pérenne.

Selon le besoin, le SIR soutient aussi les démarches de réunification familiale lorsque les BPI accueillis souhaitent être rejoints par leur famille restée dans leur pays d'origine.

Les 35 places du SIR Europe sont réparties dans 11 logements en diffus dont 3 logements à Colmar, 2 T3 et 1 T4, et 8 à Mulhouse de typologie allant du T2 au T4.

Les 25 places du SIR Local sont réparties dans 9 logements en diffus dont 2 à Colmar : 1 T2 et, 1 T4 (dédié à une colocation de jeunes), et 7 à Mulhouse : 2 studios,1 T2, 1 T3, 3 T4

Les familles accueillies proviennent du Haut Rhin. Leur orientation, notamment en hébergement, est validée lors de la commission technique réfugiés qui se tient mensuellement et réunit en présence de la DDETSPP, les représentants des structures dédiées à l'asile et celles dédiées à l'accueil des BPI.

La durée d'accompagnement est contractualisée pour une première période de 6 mois. Elle peut être renouvelée par période de 3 mois, selon l'évaluation de la situation, des besoins et de l'autonomie de la famille accompagnée, et des objectifs restant à mener.

Pendant la durée de l'accompagnement, en accord avec la CEA, les travailleurs sociaux référents des familles sont référents RSA et réalisent avec elles les démarches de contractualisation et suivi de parcours. Fin 2021, le service a répondu à un appel à projet pour formaliser cet accord.

Au moment de la sortie du dispositif, si besoin, un relais est assuré vers les services de droits commun, et notamment en lien avec la CTSA.

Lors de l'admission et de la contractualisation de l'accompagnement, il est prévu que la personne accompagnée soit destinataire de différents documents comprenant :

- Le livret d'accueil, qui contient notamment les coordonnées de la personne qualifiée,
- Le contrat de séjour, présenté par la cheffe de service.
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La charte des droits des personnes accompagnées,
- La charte de colocation pour les isolés concernés

Pour la bonne compréhension de ces documents, toutes les informations qu'ils contiennent sont traduites en présence d'un interprète lors des premiers rendez-vous et de l'entretien fixé pour la signature du contrat de séjour.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Comme évoqué plus haut, les familles et isolés hébergés sont principalement issues des structures dédiées à l'asile du Haut-Rhin,

Sur l'année 2022, ce sont 189 personnes, soit 56 ménages, qui ont été accompagnées dont :

- **124 personnes** par le SIR Europe dont 59 en hébergement
- **65 personnes** par le SIR Local, dont 44 en hébergement

Cela représente :

- **32 ménages dont 8 isolés, 24 familles avec enfants pour le SIR Europe**
- **24 ménages dont 11 isolés, 2 couples sans enfants et 11 familles avec enfants pour le SIR LOCAL.**

Composition des ménages	SIR Europe	SIR Local	SIR global
isolés	8	11	19
Couple sans enfant	0	2	2
femmes seules avec enfants	6	1	7
Homme seul avec enfants	1	0	1
couple avec enfants	17	10	27
Nb de ménages total	32	24	56

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

Les demandes émanent de structures dédiées à l'asile où les personnes qui ont obtenu une protection internationale doivent sortir dans des délais contraints de 90jours après la notification ou lecture public de la décision de l'OFPRA ou CNDA ; ces délais pouvant être prolongés jusqu'à 180 jours sous réserve de l'accord de l'OFII. Quelques demandes d'accueil émanent, rarement, de structures d'hébergement d'urgence.

Suite à la commission technique réfugié qui valide notamment les entrées en hébergement, les familles sont accueillies dans les logements dédiés aux BPI du SIR. Dans le cadre de l'accompagnement « hors les murs », en logement autonome, les familles accompagnées sont soit des familles qui viennent d'accéder pour la première fois au logement autonome en France et sortantes des structures d'hébergement dédiées ou non à l'asile, soit des familles sortantes d'un hébergement du SIR d'APPUIS

et qui ont des difficultés d'autonomie nécessitant la poursuite d'un soutien lors de leur premier accès au logement en France et dans leurs diverses démarches administratives.

Répartition géographique :

Les ménages accompagnés au SIR se répartissent géographiquement comme suit au moment du **début de la mesure** :

Situation des familles au début de la mesure SIR	Région de Mulhouse		Colmar		TOTAL	
	SIR Europe	SIR Local	**SIR Europe**	SIR Local	**SIR Europe**	SIR Local
Entrés en hébergement du SIR	12 ménages	9 ménages	5 ménages	7 ménages	17 ménages soit 59 personnes en hébergement	16 ménages soit 44 personnes en hébergement
Entrés en logement autonome	12 ménages	5 ménages	3 ménages	3 ménages	15 ménages soit 65 personnes	8 ménages soit 21 personnes
	24	14	8	7	32 ménages	24 ménages

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Pour le SIR EUROPE : parmi les 124 personnes accueillies : 63 adultes et 61 enfants mineurs.

Pour le SIR Local : parmi les 65 personnes accueillies : 36 adultes et 29 enfants

Répartition par sexe :

Ages au 31/12/2022	Femmes		Hommes		Nb mineurs/majeurs		Total SIR Europe + Local
	SIR Europe	SIR Local	**SIR Europe**	SIR Local	**SIR Europe**	SIR Local	
Mineurs 0 à – de 18 ans	23 filles	13 filles	37 garçons	16 garçons	**61 enfants**	**29 enfants**	**90 enfants**
Majeurs + de 18 ans	30 femmes	15 femmes	33 hommes	21 hommes	**63 adultes**	**36 adultes**	**99 adultes**
TOTAL par sexe	**53 femmes**	**28 femmes**	**71 Hommes**	**37 hommes**	124 personnes	65 personnes	189 personnes

Contrairement au CPH, comme le SIR Europe et Local accueille en hébergement essentiellement des familles avec enfants, le nombre d'isolés vient moins déséquilibrer les proportions entre hommes et femmes, relativement proches ; 54 hommes et 45 femmes.

Répartition par tranches d'âge :

- **SIR EUROPE**

Age au 01/01/2022	0 à - de 3ans	de 3 à - de 16ans	de 16 à 18 ans	de 18 à - de 25ans	de 25 à - de 35 ans	de 35 à - 45ans	de 45 à - de 55 ans	de 55 à - de 60 ans	60 ans et plus
Nb de personnes Sur public SIR Europe total	10	44	7	16	16	22	6	1	2
% du public	8.07%	35.48%	5.65%	12.90%	12.90%	17.75%	4.84%	0.80%	1.61%
Dont nb de personnes En hébergement SIR Europe	3	21	3	6	6	12	6	0	2

- **SIR LOCAL**

Age au 01/01/2022	0 à - de 3ans	de 3 à - de 16ans	de 16 à 18 ans	de 18 à - de 25ans	de 25 à - de 35 ans	de 35 à - 45ans	de 45 à - de 55 ans	de 55 à - de 60 ans	60 ans et plus
Nb de personnes SIR Local total	6	23	0	0	24	6	2	3	1
% du public	9.23%	35.38%	0%	0%	36.92%	9.23%	3.08%	4.62%	1.54%
Dont nb de personnes En hébergement SIR Local	5	14	0	0	18	4	1	2	0

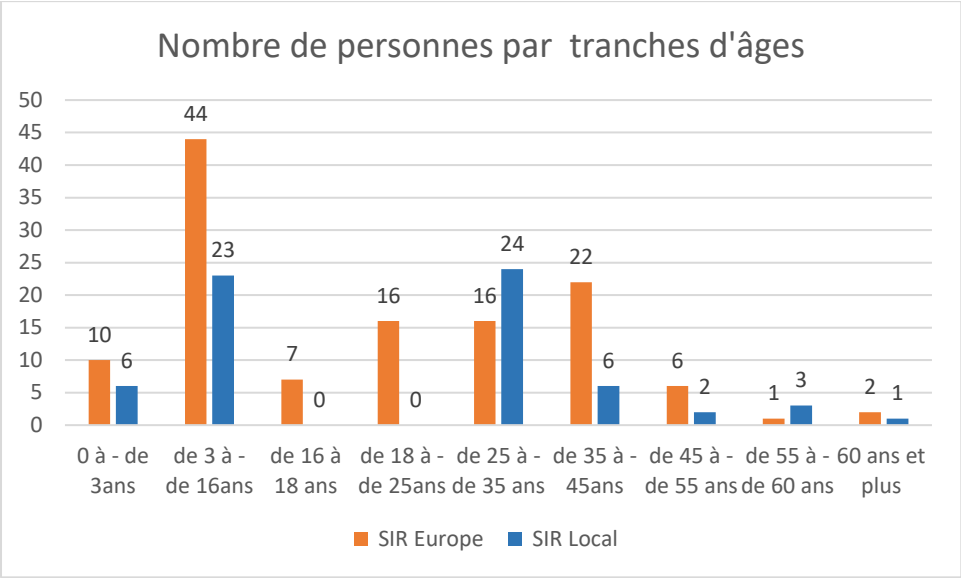

Les enfants sont nombreux parmi les personnes accueillies. Ils représentent 47.6% du total des effectifs du SIR. Un temps important est consacré, notamment en début de mesure à leur scolarisation. Un accompagnement lié à la parentalité est aussi proposé quand cela est nécessaire. Une action collective de soutien à la parentalité a également été mise en place.

Parmi les adultes, Les 25-35 ans représentent la tranche d'âge la plus représentée.

Répartition par nationalités :

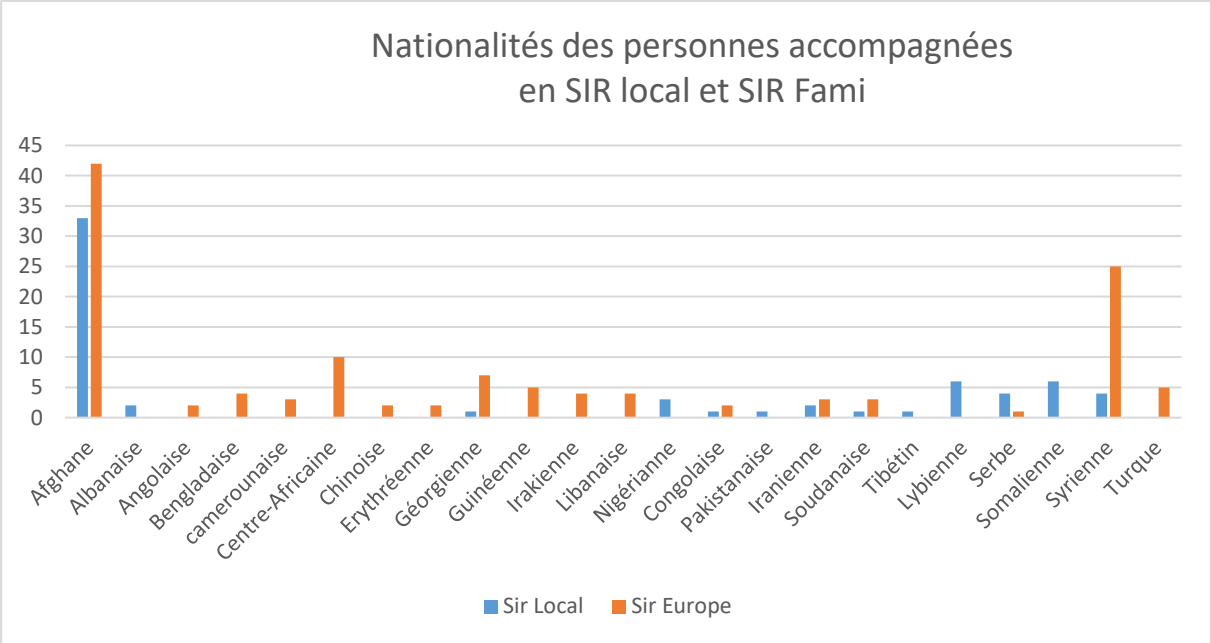

En SIR Europe ce sont 17 nationalités qui sont répertoriées et 13 en SIR Local.

L'Afghanistan est la nationalité la plus représentée 39.7% des personnes accompagnées sont originaires de ce pays. L'autre nationalité la plus représentée est la Syrie 15.3%
3 continents : Asie, Europe et Afrique sont représentés.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

- **Les démarches administratives liées à l'obtention de documents préfectoraux**

Depuis mai 2022, toutes les des demandes de titre de séjour, titre de voyage, DCEM pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les membres de leur famille se font de manière dématérialisée. Cela n'est pas sans présenter quelques difficultés aux équipes. Des démarches (la délivrance du titre de séjour, changement d'adresse, …) peuvent ne pas se faire suite à des blocages du site. Les référents sociaux reçoivent des messages d'alerte erronée. Les équipes sont également en difficulté lors des premières demandes de titre de séjour lorsque la personne n'a pas de numéro AGDREF (jeunes majeurs, réunification familiale). Ce numéro est indispensable pour créer le compte de la personne. Pour y pallier, ils adressent les demandes par voie postale.

L'attestation de prolongation d'instruction de demande de titre de séjour(API) générée dans l'attente de la délivrance du titre de séjour n'est pas prise en compte par certaines administrations (MSA, …) et par la poste pour l'ouverture des comptes. Cela a déjà été signalé à la préfecture qui a indiqué faire remonter à la DGEF (Direction générale des étrangers en France). Lors d'une commission technique réfugié, Mme MEYER, cheffe du bureau admission au séjour de la préfecture du Haut-Rhin a répondu à nos différentes interrogations afin de nous aider à lever les différents freins même si tous n'ont pas pu être résolus.

De plus, de nombreux questionnements apparaissent sur les conditions d'obtention du DCEM ou du titre de voyage, auxquels les Travailleurs sociaux obtiennent des réponses différentes en fonction des différents interlocuteurs.

- **Les démarches administratives liées à l'ouverture et le maintien des droits sociaux**

Fin 2021, la Caf a modifié les modalités d'accès de ses allocataires à leur espace « Mon Compte ». Le numéro de Sécurité sociale définitif (ou NIR, qui commence par 1 ou 2) est devenu l'identifiant des allocataires. Cependant la grande majorité des personnes accompagnées ne disposent pas de ce numéro. Leurs numéros temporaires de Sécurité sociale (NIA qui commence par 7 ou 8) ne leur permettent pas se connecter à leur compte. Les personnes se sont donc retrouvées en difficulté pour réaliser leurs démarches notamment leur déclaration de ressources, accéder à leurs attestations, …. L'équipe a dû contacter la Caf via la boite mail précarité ou par téléphone pour que cette dernière lui transmette les NIR qui permettent l'accès aux comptes.

Cependant quelques difficultés persistent, la CAF envoie des courriers de relance demandant la transmission des documents d'Etat civil aux personnes, *à 3, 6 et 9 mois*

et compte tenu des délais de délivrance de ces pièces officielles de l'Ofpra, les personnes ne peuvent les transmettre. L'équipe les accompagne dans la rédaction de courrier réponse afin de maintenir les droits.

Afin de continuer à fluidifier l'ouverture des droits sociaux et réduire les suspensions de droits, l'équipe est en demande de rencontrer régulièrement un agent de la CAF. Cette rencontre permettra aux référents sociaux d'être mieux formé à la législation CAF et de résoudre les situations bloquantes.

- **L'accès au logement :**

L'accompagnement lié à l'accès à un logement reste un enjeu majeur. L'équipe informe les personnes accueillies du fonctionnement du logement en France en précisant les modalités d'accès. Avant d'aider les personnes à déposer ou actualiser une demande de logement, les référents sociaux échangent avec les personnes sur leurs besoins et leurs souhaits. En parallèle, un travail d'explicitation de la réalité du parc immobilier local est réalisé. Ces temps leur permettent de déterminer le degré de réalisation de leur projet de logement.

Afin d'accroître les possibilités d'entrée en logement, les référents sociaux s'appuient sur tous les dispositifs locaux d'aide aux logements pour les personnes les plus précaires (contingent préfectoral, etc.). Les personnes peuvent faire valoir leur droit au logement opposable en déposant cette demande.

L'équipe a également construit et entretient avec ces partenaires (bailleurs sociaux ou privés) des relations privilégiées favorisant la connaissance du public accueilli et leur accès au logement.

Si l'investissement des référents sociaux dans ce domaine est important, il faut aussi parfois beaucoup de temps pour obtenir un logement, notamment sur Colmar où les petits logements pour les isolés sont rares. L'accès au logement pour les familles les plus nombreuses est aussi une difficulté.

De plus, sur le secteur de Colmar, les personnes rencontrent des difficultés à se voir établir les avis d'impositions. Selon les bailleurs sociaux, ce document est indispensable pour pouvoir accéder à un logement social.

Les personnes sont également sensibilisées aux droits et devoirs d'un locataire. Un travail autour du budget lié au logement est proposé. Les aspects financiers de l'accès et du maintien dans un logement sont abordés en recensant toutes les dépenses loyer, assurance, eau, électricité, gaz, téléphone, etc.) ainsi que la fréquence de ces factures (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).

De plus, l'équipe sensibilise les personnes aux économies d'énergie en présentant aux familles leurs factures d'énergie.

Au moment de l'accès au logement, les référents sociaux soutiennent dans le mise en place de l'assurance logement, de l'ouverture des compteurs, de l'équipement du logement, la demande d'aide pour le dépôt de garantie et garantie de paiement des loyers via le FSL ou autre, le changement d'adresse auprès des différents organismes

Les référents sociaux accompagnent aussi très souvent les familles lors de l'état des lieux d'entrée et pour la signature du bail afin de pouvoir reprendre si besoin les points importants avec interprète.

L'accompagnement du SIR peut se poursuivre après la sortie de l'hébergement en fonction des besoins et attentes des ménages.

- **L'accès aux formations linguistiques :**

Suite à l'accélération des procédures de demande d'asile, le public accompagné au SIR Europe ou Local ont peu ou pas la maitrise de la langue française, ce qui constitue aussi un frein important à l'insertion socio-professionnelle.

Les personnes BPI bénéficient des cours d'apprentissage de la langue proposés par l'OFII dans le cadre du CIR. Cette formation dont le volume d'heures doit permettre de donner de réelles chances aux personnes de parvenir à une maîtrise de la langue suffisante pour vivre, travailler et s'intégrer en France. Les délais de mise en place des cours d'apprentissage de la langue se sont drastiquement raccourcis.

L'équipe encourage les personnes à poursuivre la formation au-delà du niveau A1, soit en A2 et B1. En effet, la validation du niveau A1-A2 à l'issue des cours de l'OFII est une condition souvent exigées pour accéder à des formations et/ou des actions socio-professionnelles à destination des réfugiés, y compris celles comprenant une part d'apprentissage linguistique. C'est le cas des formations Hope, Fle sectoriels ou multisectoriels, du PIAL et de la garantie jeune.

Dès que possible les orientations adaptées sont mises en œuvre, notamment auprès des centres sociaux (en lien avec la plateforme du CIDFF), lorsque les personnes sont en attente de rentrer dans les cours de français de l'OFII ou lorsqu'ils les ont terminés.

- **Formation- Emploi :**

Toutes les personnes accompagnées au SIR qui le souhaitent peuvent être reçues, par nos conseillères en insertion professionnelle.

Elles proposent des accompagnements sous forme d'entretiens individuels centrés sur la personne. Dans un premier temps, elles repèrent les atouts, les freins et les besoins de la personne en terme d'emploi ou de formation). Elles accompagnent les personnes dans la compréhension de la législation liée au travail en France, les techniques de recherche d'emploi et de formation (rédaction de CV, préparation à des entretiens de recrutement, …).

Elles aident les personnes à repérer et à comprendre les institutions d'aide et d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion, (pôle emploi, mission locale, …). Elles peuvent faire le lien en proposant un accompagnement physique pour le premier contact et par la suite, elles ont des contacts avec ces services.

L'accès à l'emploi/formation est un axe de travail très important, voir indispensable, dans l'accompagnement des personnes. Au-delà du gain financier, le travail valorise la personne. Elle lui assigne un rôle dans la société, un statut social. Il y a une reconnaissance de ses capacités et de ses compétences.

Les différents partenariats de proximité ébauchés les années précédentes (l'AFPA, SIAE, missions locales, chantiers d'insertion d'ACCES, Isa intérim, la Manne …) se poursuivent et sont efficaces. De nouveaux se rajoutent comme celui avec l'ETTI GERMA la petite Manchester ou le Chantier d'Insertion ESPOIR. Avec Pôle-Emploi, les échanges se fluidifient à petits pas. Des difficultés administratives et/ou techniques persistent lors de l'ouverture des droits à l'ARE et lors de la prescription de certaines formations (FLE à visée professionnelle, …). L'harmonisation de nos interventions au niveau partenarial serait un plus pour favoriser le projet professionnel de la personne.

En SIR Europe : 15 personnes ont été accompagnées en emploi et/ou formation dont 4 femmes et 11 hommes
Concernant leur niveau linguistique, 2 personnes n'avaient pas atteint le niveau A1, 9 personnes avaient une niveau A1 ; 2 un niveau A2, 1 un niveau B1 et une personne était francophone.
En SIR local : ce sont 17 personnes ont été accompagnées en emploi et/ou formation, dont 4 femmes et 13 hommes. Concernant leur niveau linguistique, 15 personnes avaient une niveau A1 ; 1 un niveau A2, et une personne était francophone.

Concernant l'accompagnement et les sorties positives, données en nombre de personnes :

Accompagnement par les Conseillères en Insertion professionnelle	a bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi	a bénéficié d'un accompagnement vers une formation à visée pro	a bénéficié de formation à visée pro.	a bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi	sortie positive vers l'emploi correspondant à l'activité dans le pays d'origine
SIR EUROPE	15	5	3	6	1
SIR LOCAL	17	9	4	10	4

<u>Pour le SIR Europe</u> :

5 personnes sont entrées en formation à visée professionnelle dont 2 formations préalable à un CDDI « préparation de commandes), 2 formations FLE Multisectorielle, 1 formation qualifiante « assistante de vie sociale et familiale ».

3 personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du dispositif PIAL avec la mission locale et 1 personne une formation de remobilisation professionnelle.

Toutes les personnes accompagnées par les CIP ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi, et seulement 8 ont eu également un accompagnement vers une formation.

Parmi les 6 sorties positives vers l'emploi :

- 2 CDDI,
- 1 CDD dont un a été suivi d'1 CDDI,
- 2 CDD
- 1CDI

Pour le SIR Local :

4 personnes sont entrées en formation. Parmi les formations engagées 2 formations qualifiantes « aide-ménagère » et « commercial », 2 formations préalable à un CDDI « préparateur de commandes » et « espaces verts »,

2 personnes ont bénéficié d'une formation FLE Multisectorielle et 1 personne une formation de remobilisation professionnelle.

Sur les 17 personnes accompagnées par les CIP en SIR Local, 5 ont été accompagnés que vers l'emploi et 5 ont été accompagnés que vers une formation et 7 ont été accompagnés vers l'emploi et la formation.

Parmi les 10 sorties positives vers l'emploi :

- 3 CDDI,
- 1 CDD dont un a été suivi d'1 CDDI,
- 1 CDD de 4 mois
- Une personne a accumulé plusieurs CDD de courtes durées.
- 2 missions intérims
- Une personne a été accompagné dans son statut d'autoentrepreneur
- 1CDI

- **L'accès à la santé :**

En 2022, une majorité des personnes accueillies en SIR ont eu besoin de soins. Leurs difficultés de santé sont un des freins au développement de l'autonomie ; notamment dans le domaine de la santé mentale.

Au cours de l'année 2022, la difficulté d'accès aux soins dans l'agglomération de Mulhousienne s'est accentuée. Très peu de médecins généralistes implantés acceptent de nouveaux patients et/ou limitent le suivi de leurs patients. Le temps nécessaire pour arriver à trouver un médecin traitant, les personnes sont orientées vers le centre de soins non programmés ou les urgences de l'hôpital de Mulhouse. De plus, lorsque les personnes doivent être orientés vers un médecin spécialiste, elles ne parviennent pas à avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable. Cela est d'autant plus prégnant auprès des ophtalmologues et dermatologues.

Pour le secteur de Colmar l'accès aux soins est facilité même si les orientations ne sont pas simples.

Afin, de faciliter l'accès aux soins, permettre une prise en charge de qualité et optimiser le parcours de santé coordonné, le prag propose aux médecins libéraux de faire appel à des interprètes gratuitement. Pour ce faire, le professionnel de santé demande de code d'accès à la prag. Par la suite, il peut faire appel à des interprètes professionnels

Concernant les soins en santé mentale, depuis 7 février 2022 une psychologue a rejoint notre équipe à hauteur 0,50 ETP (0.30 ETP pour le CPH et 0.20 ETP pour le SIR Europe

La psychologue a donc accompagné près d'une dizaine de personnes au sein du SIR Europe et Local. Elle a également rencontré plusieurs personnes pour lesquelles les

travailleurs sociaux avaient repéré des besoins mais qui n'étaient pas encore prêts à accepter d'entamer un travail avec elle.

Son rôle principal est de rencontrer, observer, évaluer. Elle apporte un soutien auprès des personnes accompagnées (enfants ou adultes) et peut proposer une réorientation en adéquation avec leurs besoins. Pour ce faire, elle est amenée à collaborer avec d'autres professionnels du champ de la santé mentale dont l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité présents à Mulhouse et à Colmar, afin d'avoir des conseils pour orienter au mieux les personnes. Elle peut également orienter les personnes au Cesame à l'hôpital de Mulhouse afin de bénéficier de consultations du psychotraumatisme. En effet, de nombreuses personnes rencontrées par la psychologue du service présentent des symptômes d'un état de stress post-traumatique.

Son intervention auprès des personnes accompagnées peut se décliner sous différentes formes. Il peut en effet s'agir d'entretiens individuels formels aussi bien qu'informels, d'échanges spontanés, et avoir lieu dans nos locaux ou au domicile de la personne, avec ou sans présence du travailleur social référent de la situation. Un interprète est présent si besoin.

La psychologue est présente aux réunions d'équipe. Ces réunions permettent d'échanger sur les situations, et d'y mener un travail de réflexion. Elle peut également être un soutien pour les professionnels de l'équipe éducative, Souvent, les réunions d'équipe sont le lieu où l'équipe éducative et la psychologue décident de proposer à une personne accompagnée de bénéficier de rencontres avec cette dernière. Elles peuvent également être planifiées, en co-intervention avec le travailleur social référent de la situation dans le cadre d'une première rencontre.

La psychologue du service a également mené une action collective en binôme avec un travailleur social.

La psychologue peut également être amenée à collaborer avec d'autres professionnels, notamment dans le domaine de la santé mentale, tels que les psychologues ou psychiatres. L'objectif de cette collaboration entre professionnels est la réorientation, mais également à plus long terme, et si cela s'avère nécessaire, de pouvoir partager des éléments, des observations et l'analyse qui en découle, selon le regard de chacun.

De même, la psychologue du service a participé à plusieurs réunions dans le cadre du PTSM Précarité / hébergement et santé au Centre Hospitalier de Rouffach. Le groupe de travail était composé d'une représentante de la DDETSPP, de l'ARS, des structures dédiées à l'asile ou aux réfugiés, des professionnels en santé mentale. Le but de ce groupe est de mettre en place des actions pour soutenir les professionnels travaillant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. La psychologue et la cheffe de service ont participé à la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » à destination des professionnels de santé et du social. La journée d'étude a eu lieu le 27 septembre 2022.

Dans un souci de continuer à se former et de pouvoir offrir une meilleure prise en charge aux personnes accompagnées, la psychologue a suivi une formation en octobre 2022, intitulée « Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de

l'exil ». L'approche centrée compétences vise à se centrer sur les compétences de survie de la personne rencontrée, ses ressources, en somme, ce qui a aidé la personne à s'en sortir. Cela permet en effet de voir la personne comme un survivant, d'interroger ses capacités de résilience et de lui faire prendre conscience de ses ressources.

Des outils applicables au sein de sa pratique dès la fin de la formation ont été proposés, notamment des exercices de stabilisation et d'ancrage. Ces outils doivent être mis en place rapidement dans l'accompagnement de la personne, afin d'éviter de la re-traumatiser lorsqu'elle met en récit son vécu.

Malgré le fait que la psychologue du service n'ait pas vocation à mener de psychothérapies avec les personnes accompagnées, l'efficacité et la pertinence de ces outils ont pu se démontrer avec des personnes rencontrées ponctuellement. Cette formation a été très riche et a permis de créer et penser certains outils utilisables au sein de sa pratique. A titre d'exemple, elle a pu créer un outil intitulé l'échelle de sécurité, permettant aux personnes de verbaliser si elles se sentaient en sécurité ou non et de voir avec elles comment améliorer ce sentiment au moment de la rencontre.

Scolarisation et Soutien à la parentalité :

Parmi les 124 personnes accueillies dans le cadre du SIR Europe en 2022, il y a 24 familles comprenant au total 61 enfants, dont 7 familles monoparentales.
Pour le SIR Local parmi les 65 personnes accompagnées, ce sont 11 familles avec 29 enfants dont 1 famille monoparentale.

Dans le cadre de leurs missions, l'équipe accompagne la parentalité dans un contexte de rupture de liens familiaux sociaux et culturels liés à l'exil. D'autant plus que cette parentalité peut s'exercer différemment en fonction de la société de provenance et celle dans laquelle elles souhaitent s'inclure. Les familles peuvent avoir un autre modèle d'éducation. L'équipe en tient compte et prend le temps d'interroger les familles sur le vécu. Elle respecte les choix et les spécificités culturelles des familles tant qu'il n'y a pas de risque de danger pour les enfants. Une action collective « soutien à la parentalité » a également été proposée.

Les partenariats ont été développés pour répondre au mieux aux besoins des familles. L'équipe est en lien avec les établissements scolaires, le CIO, la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, et les services de polyvalence de la CEA.

Quelques particularités à mettre en exergue :

- **La semaine de l'intégration**

Dans le cadre de la semaine de l'intégration, l'association APPUIS a reçu des représentants de l'Etat et la presse écrite dans ses locaux à COLMAR
A cette occasion, Anne PEGEOT, directrice du DAR a présenté la plateforme AGIR dont APPUIS est Lauréat du marché public pour le Haut-Rhin. Elle a expliqué de manière synthétique :

- La prestation 1 : Accompagnement Individualisé de BPI axé prioritairement sur l'accès aux droits et au logement et l'accès à la formation et l'emploi.

  La prestation 2 : Appui à la coordination des acteurs locaux de l'intégration

- Le public cible
- Les conditions d'entrées et de sorties
- Les durées d'accompagnement
- Les moyens humains et matériels qui seront dédiés au service

Elle a conclu avec une présentation du site internet AGIR.

A la demande du Préfet, deux personnes accueillies en CPH ont eu la possibilité de présenter leurs parcours remarquables d'intégration. Elles ont témoigné de leur parcours d'exil, de leur arrivée en France ainsi que leurs parcours d'insertion socio-professionnelle. Une troisième personne accompagnée par le SIR Europe a souhaité témoigner par écrit. Compte tenu de ses obligations professionnelles, elle ne pouvait pas se déplacer. Veuillez trouver ci-dessous son témoignage.

Messieurs, Mesdames, bonjour

Je me présente au nom de R.B. et je suis âgée de 34 ans.
Ne pouvant malheureusement pas être présente aujourd'hui, j'ai tenu à demander expressément à vous faire parvenir mon témoignage. Je remercie au passage APPUIS pour sa disponibilité.

Lors de mon arrivée à Mulhouse en décembre 2018, je n'avais ni logement ni d'amie. J'étais une parfaite inconnue dans une ville inconnue.
J'ai obtenu un logement à HUDA ACCES puis au CADA APPUIS grâce à l'aide de l'OFII dans le cadre de ma procédure d'asile.

Mon insertion dans la vie socio-professionnelle a été facilitée par le CADA APPUIS qui m'a motivée à réaliser mon projet de devenir bénévole dans une association pour ne pas rompre avec la vie professionnelle que j'avais au paravent. Ainsi, en Septembre 2019, j'ai été acceptée en tant que bénévole à l'Association France Alzheimer Haut-Rhin. Très vite (3 mois plus tard), la proposition d'assurer l'intérim du secrétariat général m'a été faite par le bureau statutaire après la démission du Secrétaire Général qui était à la base de mon recrutement. Je me sentais très engagée au côtés des adhérents et bénévoles. Il est vrai que j'aimais partager mon expérience mais sans nul doute sortir le matin et rentrer l'après-midi calmait la longue attente de ma convocation à l'audience dans le cadre de ma procédure d'asile. Ça me faisait un grand bien. Mon investissement dans cette association m'a permis d'être élue Secrétaire Générale par l'Assemblée générale pendant 2 années consécutives.

A Mulhouse, je me suis fait des amies. Amies qui n'ont pas hésitées à me soutenir moralement et à m'accompagner. Elles ont été là pour moi, pensant à moi pour chaque fête ou évènement important à célébrer. Leurs familles respectives m'ont ouvert leurs portes. Je ne compte pas les fois que leurs parents m'ont invitée à partager un plat, à discuter et à faire des activités ludiques.

Enfin la protection de la France obtenue. Il est alors temps d'affronter le monde réel (procédures administratives, formations, travail). Je n'oublierai jamais l'accompagnement qu'APPUIS m'a offert. Je profite de cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux travailleurs sociaux du CADA et de SIR ainsi qu'aux responsables. APPUIS m'ont offert la chance d'effectuer un stage d'immersion au sein du service comptable de la direction générale.

Le bilan satisfaisant de ces 140 heures de stage a permis d'alimenter mon profil pôle emploi et m'a ouvert la porte de nombreux entretiens d'embauche. Un mois après mon stage, j'ai obtenu le financement de la formation en DCG (diplôme de comptabilité gestion – expertise comptable) de Pôle Emploi. Formation que je poursuis d'ailleurs en distanciel et qui m'a permis d'avoir une dispense de signature du contrat d'intégration de l'OFII.

L'accompagnement du SIR APPUIS m'a permis aujourd'hui d'être autonome dans certaines démarches administratives (CAF, CPAM, Impôts, Préfecture, etc.)

Comptable dans une entreprise industrielle jusqu'en août 2022, aujourd'hui je suis salarié en CDI dans un cabinet d'expertise comptable en tant que collaboratrice comptable.
Je me suis toujours sentie intégrée tant dans le cadre social que professionnel.
La France m'a accueillie, Mulhouse m'a adoptée !
Voilà en quelques lignes et de manière succincte, mon parcours !

Je vous remercie pour votre attention.

- **L'hébergement**

Le parc de logements est composé de 11 logements pour le SIR Europe et 9 logements pour le SIR Local permettant d'accueillir dans le flux 35 et 25 personnes.

Afin d'optimiser les moyens financiers liés aux loyers élevés et proposer des logements de meilleur qualité, 7 nouveaux logements ont été captés, chez des bailleurs sociaux par la chargée de la gestion du patrimoine.

- 3 logements sur le secteur de COLMAR ont été résiliés. Ils étaient situés au 2 rue de Belgrade à COLMAR. Cette immeuble est prévu à la démolition au cours du premier semestre 2023.
- Par ailleurs, 1 glissement de bail a été accepté fin janvier 2022. Le logement concerné a été remplacé par un autre logement équivalent par le bailleur.
- Deux logements de type T4 à Mulhouse, coûteux en énergie ont également été remplacés par d'autres logements de meilleure qualité sur le même secteur de Mulhouse et Riedisheim.
- Un logement de type T2 à Mulhouse a également été résilié au profit d'un autre de meilleur qualité et de coût équivalent.

ENTREES/ SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

1. Entrées en SIR :

dispositif	**Présents au 1/01/2022**	**ENTREES en 2022**
SIR EUROPE	**63 personnes-19 ménages**	**61 personnes – 13 ménages**
	Dont 39 personnes-11 ménages sortis d'hébergement	Dont 20 personnes- 6 ménages en hébergement
SIR LOCAL	**37 personnes- 15 ménages**	**28 personnes- 9 ménages**
	Dont 28 personnes-10 ménages en hébergement	Dont 16 personnes- 6 ménages en hébergement
Total	100 personnes-34 ménages Dont 67 personnes-21 ménages en hébergement	89 personnes-22 ménages Dont 36 personnes-12 ménages en hébergement

Sorties et fins de mesure, Motifs :

dispositif	**SORTIES EN 2022**	**Présents au 31/12/2022**
SIR EUROPE	**95 personnes-25 Ménages**	**29 personnes-7 ménages**
	Dont 39 personnes-11 ménages sortis d'hébergement	29 personnes- 7 ménages en hébergement
SIR LOCAL	**47 personnes-18 ménages**	**18 personnes-7 ménages**
	Dont 26 personnes -10 ménages en hébergement	18 personnes- 7 ménages en hébergement
total	142 personnes- 43 ménages Dont 67 personnes -21 ménages en hébergement	**47 personnes-14 ménages**

Sorties d'hébergement : En 2022, 11 ménages sont sortis d'hébergement pour le SIR Europe, 10 pour le SIR Local

- 15 ménages sortis d'hébergement ont intégré un logement autonome chez un bailleur social,
- Un ménage a bénéficié d'un glissement de bail,
- Un ménage a intégré un logement chez un bailleur privé dans une autre région.
- Un isolé est sorti vers une résidence sociale
- Trois ménages ont souhaité quitté le département pour être hébergés chez des tiers.

Parmi les 11 ménages sortis d'hébergement en SIR Europe, pour 7 d'entre eux, l'accompagnement s'est poursuivi hors les murs pendant quelques temps, selon leur degré d'autonomie. Pour le SIR Local, ce sont 3 ménages sur les 10 sortis pour lesquels l'accompagnement s'est poursuivi.

Villes de résidence à la sortie par rapport à la ville d'hébergement des ménages sortis en 2022 pour l'ensemble du SIR (Europe+ Local) :

			Ville de résidence à la sortie d'hébergement		
			Mulhouse	Colmar	Autre département
Ville d'hébergement	Mulhouse	14	13	0	1
	Colmar	7	0	4	3

Parmi les 21 ménages sortis d'hébergement, 4 ont quittés la région Grand Est. Tous les autres ménages sont restés sur les villes ou à proximité de leur lieu d'hébergement, dans l'environnement où ils ont trouvé des repères.

Durées de séjour et d'accompagnement :

	Nb de jours	
durée d'accompagnement global	SIR EUROPE	SIR LOCAL
durée la plus courte	85 j	44 j
durée la plus longue	853 j	1030 j
durée moyenne	414j /ménage soit 13 mois et 18 jours	494j/ménage Soit 16 mois et 9 jours

	Nb de jours d'hébergement pour les familles sorties d'hébergement	
Durée d'hébergement	SIR EUROPE	SIR LOCAL
Durée la plus courte	150 j	44 j
Durée la plus longue	816 j	1030 j
Durée moyenne/ ménage	225 j soit 7 mois et 13 jours	415 j soit 13 mois et 19 jours

La durée moyenne d'accompagnement global est de presque 14 mois pour le SIR Europe et plus de 16 mois pour le SIR Local. Cette durée est quasi similaire à celle de l'année 2021. Elle comprend accompagnement en hébergement suivi de quelques mois en logement autonome suite à ce primo-accès au logement en France.

Concernant les durées d'hébergement, la durée moyenne est d'environ 7 mois et demi en SIR Europe et presque 14 mois en SIR Local. Cette durée s'est réduite en comparaison de 2021 en SIR Europe et a augmenté en SIR Local.

Les deux durées les plus longues (853j en SIR Europe et 1030j en SIR Local) ont concerné deux hommes qui ont cumulé de nombreuses difficultés (ressources, santé, …) dont celle d'accéder à un logement autonome.

La valeur médiane de durée d'hébergement est de 294j pour le SIR Europe soit environ 9 mois et 3 semaines, et 422 j pour le SIR Local soit environ 13 mois et 25 jours.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

		SIR EUROPE		SIR LOCAL	
	activité 2022 SIR EUROPE	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages
Activité globale (DM+HM)	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 01/01/21	63	19	37	15
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 31/12/21	29	7	18	6
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) **entrées** dans le dispositif entre le 01/01/21 et le 31/12/21 ;	61	13	28	9
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) **sorties** entre le 01/01/N et le 31/12/N	95	25	47	18
	Durée de l'accompagnement. (Moyenne des durées totales d'accompagnement)	379j	414j	446j	494j
Activité d'hébergement	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 01/01/N en hébergement	39	11	28	10
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 31/12/N en hébergement	29	7	18	7
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) entrées entre le 01/01/N et le 31/12/N en hébergement SIR	20	6	16	6
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) sorties entre le 01/01/N et le 31/12/N en hébergement SIR	39	11	26	10
	durée moyenne d'hébergement	397j	255j	357j	415j
	Le nombre de journées réalisées sur l'année	10730		8773	
	capacité conventionnée	35 places		25 places	
	Le taux d'occupation de l'année N-1 (nuitées réalisées / (capacités conventionnées x nb de jours de l'année N-1)	84%		96 %	

Le taux d'occupation en 2022, pour le SIR Europe est de 84% et pour le SIR Local, il est de 96**%**. Le taux d'occupation du SIR Europe 2022 est moins élevé que celui de 2021 contrairement à celui du SIR Local qui est supérieur.

Les éléments qui ont notamment impacté ces taux sont :

- Un temps de captation et de travaux de remis en état dans les nouveaux logements suite aux changements de logement. Pour rappel, 7 logements ont été changés au cours de l'année 2022 afin d'améliorer les conditions d'accueil.
- Un logement a été fortement dégradé par une famille. Nous n'avons donc pas pu proposer ce logement pour l'accueil d'une autre famille pendant plusieurs mois. Le temps nécessaire pour le remettre en état et l'équiper.
- Un second logement a été fortement infesté de nuisibles. Il a fallu traiter, jeter les meubles et équiper avec du mobilier neuf le logement avant de pouvoir

accueillir un ménage.

- Nous n'avons pas pu proposer de temps d'accueil durant la période estivale. En effet, nous avons cumulé l'absence de professionnels en congés annuels et le départ avancé en arrêt maladie préalablement à un congé maternité d'une référente sociale et nous n'avons pas pu la remplacer rapidement suite à des difficultés de recrutement.

Suite à la sortie de plusieurs ménages en décembre 2022, l'accueil de 4 ménages est prévu en SIR Europe et de 2 ménages en SIR Local, en janvier 2023.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

De façon générale, les personnes accueillies au SIR Europe ou Local sont accompagnées de façon globale, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France. La cheffe de service présente l'accompagnement proposé lors de la signature du contrat de séjour.

L'accompagnement est mené à travers des entretiens individuels et des actions collectives dans divers domaines.

Les travailleurs sociaux basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leur situation. Ils s'adaptent aux difficultés des ménages accueillis, prennent en compte leurs rythmes pour travailler avec eux à l'acquisition de leur autonomie. Les prestations proposées se déclinent en 7 activités principales dont certains ont pu être évoqués plus haut :

L'accès aux droits civiques et sociaux décliné au travers de l'accompagnement global qui veille à l'effectivité des droits.
L'accès aux soins et à la santé, élément central de l'accompagnement individualisé notamment pour vérifier l'accès effectif à la couverture maladie et aux soins (orientation, prise de rendez-vous, médiation avec les services soignants et spécialistes).
L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle par un projet individualisé, développé tout au long de l'accompagnement et grâce à l'intervention d'une Conseillère en Insertion Professionnelle qui sait développer les réseaux et partenariats utiles. Des stages en entreprise, des actions collectives, des ateliers avec Pôle Emploi sont autant de leviers qui favorisent l'accès à l'emploi.
L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité : il s'agit d'apporter le soutien et l'information nécessaire

dans ce domaine. La scolarisation des enfants, est un axe prioritaire et des contacts sont pris, dès l'installation au SIR, avec les écoles des quartiers où les enfants sont installés.
L'accompagnement vers le logement autonome et la gestion de la sortie du centre. La sortie est facilitée par le développement d'un réseau de partenaires tels que les bailleurs sociaux ou encore avec l'AIVS en qualité de « capteur » de logements, d'une part. Le savoir habiter est aussi travaillé avec les familles selon les besoins repérés et les demandes des personnes accompagnées.
L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social, notamment par le développement de partenariats avec les acteurs compétents dont les centre socio-culturels, et les associations.
L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Les professionnels sont vigilants à faire le lien avec les services de l'OFII compétents. Ils font aussi le lien avec la plateforme linguistique du CIDFF si besoin après la fin des cours OFII pour poursuivre l'apprentissage et la progression dans la maitrise de la langue. Avant la crise sanitaire, des bénévoles pouvaient aussi être sollicités pour venir en appui aux familles en matière d'apprentissage de la langue. Nous envisageons de le proposer à nouveau en 2022.

Actions collectives :
Les actions collectives ont pu être à nouveau proposées au cours de l'année 2022.

- **<u>« P'tits Déj / Apéros coloc »</u>**

Les hommes isolés accueillis au SIR de Colmar sont jeunes, bien souvent de nationalités ou d'origines ethniques différentes, et la communication entre eux manque. Le mode d'hébergement qu'est la colocation leur est imposé. Ils ne choisissent pas ceux avec qui ils vont vivre et cela n'est pas simple au quotidien. Les échanges, la communication, l'écoute, la connaissance de l'Autre afin de le respecter dans sa globalité et de permettre un vivre ensemble ne va pas de soi. Pour permettre d'envisager plus sereinement la vie en collectif, de mieux appréhender les tâches de chacun au sein du logement, nous avons décidé de créer un temps d'échange dans ce lieu d'habitation qui est le leur à un moment donné de leur vie.
Les objectifs de ce temps formalisé sont divers :

- Mieux se connaître (possibilité de jeux supports, d'outils pour entrer en relation.),
- Permettre l'échange, la connaissance, la liberté de la parole,
- Rappeler les règles et redonner le cadre du savoir habiter (nuisances sonores, nettoyages des lieux, etc.) et du vivre ensemble
- L'élaboration de projets communs.

Les référents sociaux proposent des temps de rencontre formalisé 1 fois tous les 2 mois au sein de chaque colocation. Ce temps peut être dans la matinée sous la forme d'un petit déjeuner ou dans la soirée sous la forme d'un « apéro » en fonction des disponibilités des jeunes. Pour le moment, aucun partenaire n'a été sollicité sur ces temps d'échanges mais cela pourrait être une éventualité, si les référents sociaux et/ou les jeunes repèrent le besoin d'aborder un thème plus spécifique dans l'une ou l'autre colocation.
6 temps de rencontre ont été proposés au cours du second semestre de l'année.
Après un bref tour de table basse pour recueillir leurs états du jour et leurs impressions, le groupe échange sur les règles de la colocation. C'est l'occasion pour certains d'exprimer leurs mécontentements et s'en suit un échange, pouvant être houleux mais dans le respect. Cela est nécessaire pour permettre une suite plus sereine pour chacun. A la demande des jeunes, c'est également l'occasion d'échanger sur des sujets divers et variés qui sont des facteurs d'intégration et de résilience tels que la religion, l'homosexualité, l'isolement familial et amical, l'importance du lien social, les addictions et les consommations, le sport, la culture, l'alimentation selon les cultures différentes, la place de la femme, la géopolitique de certains pays l'exil, …

- **Soutien à la parentalité**

L'action collective intitulée « Soutien à la parentalité » a été animée par une éducatrice spécialisée et la psychologue du SIR-CPH, sur le site de Mulhouse.

Les objectifs de cette action étaient de :

- Favoriser l'expression des besoins et des attentes des parents en termes de soutien à la parentalité
- Créer un espace d'échange entre parents sur la notion de la parentalité (rompre l'isolement, favoriser le lien social)
- Travailler sur les représentations de chacun (des parents et des professionnels)
- Aider les parents à reprendre confiance en leurs capacités, leur pouvoir d'agir
- Créer un « outil » avec les parents qui recense les partenaires afin qu'ils puissent savoir où s'adresser, en fonction de leurs besoins.

6 séances d'une durée d'1h30 ont été proposées à 5 personnes. Les parents non francophones étaient assistés d'un interprète.
Ainsi, l'action collective a débuté en date du 30 juin 2022 et s'est terminée le 29 novembre 2022. En moyenne, l'action collective a été fréquentée à 55% sur la totalité des séances, ce qui revient environ à 2 à 3 participantes sur 5 par séance.

La première séance a servi à poser le cadre évoqué précédemment, créer une relation de confiance, apprendre à se connaître (entre parents mais aussi entre parents/professionnels) grâce à l'aide d'un jeu « brise-glace ». Pour cela, nous avons pensé à un photo langage que nous avons élaboré en amont.

Nous avons également pu travailler sur les représentations concernant la notion de parentalité des uns et des autres. Pour se faire, un « brainstorming » a été proposé aux participantes.

Les séances suivantes ont pu mettre en lumière plusieurs éléments : tout d'abord, la confiance accordée au groupe dans son entièreté (aux professionnelles comme aux autres participantes). Cela a permis de partager des moments de vie difficiles qui n'avaient pas été déposés lors d'entretiens individuels avec le référent social. Ensuite, les participantes ont pu exprimer qu'à travers les échanges, elles se sont rendues compte qu'elles partageaient les mêmes difficultés alors qu'elles pensaient être les seules à être dans cette situation. Enfin, elles ont pu découvrir que l'éducation de l'enfant n'est pas universelle et peut être propre à chaque culture et/ou à chaque famille.

L'outil photolangage a été apprécié par le groupe et s'est révélé être un support facilitateur de parole. Les thématiques qui ont émergé sont les suivantes : l'enfant en situation de handicap, la communication et les violences physiques et verbales entre parents mais aussi de parents à enfants, la charge mentale et les responsabilités liés à la place de mère tout particulièrement, les dangers domestiques, l'alimentation, le sommeil, la question des écrans et l'interculturalité. A propos de cette dernière thématique, les participantes se sont exprimées sur l'éducation des enfants dans leur pays d'origine et ont pu partager les observations sur l'éducation du pays d'accueil.

Finalement, quel que soit la thématique abordée, ce qui était important pour nous, était que les participantes puissent partager, évoquer leur perception, leur vécu, leur expérience et qu'elles puissent se nourrir de celles des autres. Cela a permis de mettre en avant la pluralité de réponses et de possibilités face à une problématique.

Au fur et à mesure des séances, nous avons pu noter quelques points d'amélioration de l'action :

- Etre plus vigilante quant à la circulation de la parole.
- Privilégier l'interprétariat physique
- Proposer un calendrier de séance moins distancié
- Associer plus de partenaires de la petite enfance

Pour terminer, nous avons envie de vous partager quelques paroles déposées par les participantes et les interprètes lors de la séance de bilan.

Les participantes

Mme S : « j'aime bien être avec tout le monde, ensemble, partager »

Mme S : « j'étais contente de venir ici »

Mme S : « l'interprète peut traduire mais traduire ce qu'on ressent au fond de nous c'est impossible »

Mme S : « je suis contente d'avoir une interprète, je peux dire ce que je veux et ressens, j'ai appris des choses que je n'aurais pas pu apprendre sans interprète »

Mme I : « ça m'a plu car c'était un groupe, on était comme des amies. Je ne changerai rien, ça m'a plus du début jusqu'à la fin »

Mme I : « Malheureusement pas trop de femmes présentes, j'aurai bien aimé quelques une en plus. Mais en petit groupe, c'est bien »

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Depuis l'ouverture de places CPH, PRR et de mesures d'AVDLR, sur différents secteurs du département, de la répartition des intervenant sociaux sur 3 sites du département, l'activité de l'ensemble des services du SIR CPH s'est organisée par territoire plutôt que par dispositif. Ainsi, même si certains travailleurs sociaux interviennent de façon dominante auprès de personnes relevant du SIR Europe ou Local, la plupart interviennent pour différents dispositifs et adaptent leurs pratiques aux particularités de chaque dispositif CPH, PRR ou AVDLR, le taux d'encadrement et certaines modalités de fonctionnement étant différents dans chacun d'entre eux.

Aussi au 31/12/2022 Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par une cheffe de service.

Pour le secteur Colmarien, l'équipe est composée de 2 postes de travailleur social, un poste à mi-temps de conseillère en insertion professionnelle et un autre de secrétaire.

Pour le secteur Mulhousien et de Saint-Louis, l'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux dont certains à temps partiels, d'une conseillère en insertion professionnelle, d'une psychologue, d'une chargée de gestion du patrimoine et d'une secrétaire.

Leurs missions / actions :

- Les intervenants sociaux, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse de leur situation et une évaluation des besoins. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.
- La secrétaire est chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives dont la gestion des caisses et des suivis des participations financières des personnes.
- La chargée de gestion du patrimoine est chargée de la gestion du parc de logement des dispositifs : de faciliter le suivi des travaux, assurer la gestion des sinistres, la captation de logements, le lien avec les bailleurs et les éventuels prestataires.
- La psychologue apporte un soutien psychologique ponctuel ou à plus long terme par l'écoute des difficultés et souffrances exprimées. Elle évalue les besoins et peut prévenir des situations de crise. Suivant l'intensité et la nature des souffrances, soit elle amorce un travail de soutien dans l'objectif d'aider la personne, ou bien elle l'oriente vers une prise en charge spécialisée extérieure.
- La cheffe de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Elle est garant du cadre de travail. Elle élabore le partenariat et fait connaître le service. Depuis septembre 2022, elle est secondée par une coordinatrice sur le secteur de Saint-Louis/Mulhouse.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

Dans le cadre du fonctionnement général du service, afin d'organiser les services, d'harmoniser les pratiques, optimiser les conditions d'accompagnement, articuler les actions des différents professionnels, échanger sur les difficultés, les questionnements, apporter un soutien, des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines, mais sous 2 formats différents :

- Une réunion de fonctionnement d'équipe globale a lieu tous les mois et réunit l'ensemble des professionnels du SIR-CPH, en présence de la Cheffe de service.
- Une réunion de site a lieu également tous les mardis matin avec les travailleurs sociaux de Mulhouse et Saint Louis et un jeudi matin sur deux pour les travailleurs sociaux de Colmar. C'est dans ces temps que les professionnels exposent plus en particulier les situations des personnes accompagnées, ce qui permet d'apporter un soutien mutuel parfois dans une analyse de situation, parfois concernant une piste d'orientation vers un partenaire, ou à travers un cas pratique l'évolution du fonctionnement de certaines procédures.
- Depuis le second semestre 2021, une réunion de projet de service a eu une fois par mois. Ce temps nous permet de réfléchir sur le fonctionnement du service et les outils de la loi 2002.2.

Un autre temps vient nourrir la vie des équipes :

- Le GAT : En plus des réunion d'équipes, le SIR CPH bénéficie de soutien à la réflexion et à son action à travers le groupe d'appuis Technique(GAT) proposé par l'équipe mobile de psychiatrie. Cela permet aux professionnels d'aborder certaines situations où la santé mentale de personne freine le parcours d'inclusion ou questionne l'intervention.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Les séances d'analyse des pratiques étant très importants pour la prise de recul dans les interventions des professionnels. L'équipe a pu bénéficier de 9 séances de GAP en 2022.

Les rencontres avec les partenaires :

Les rencontres avec les partenaires et les échanges avec eux se font souvent au gré des besoins comme les bailleurs sociaux, ESPOIR, les CCAS, la CEA l'Association de prévention spécialisée, ARGILE et le médecin spécialisé en addictologie, les SIAE, etc.

Ils peuvent être parfois invités à venir en réunion d'équipe pour se présenter plus en détail suite à un changement d'organisation ou un nouveau projet.

Afin de remplir au mieux nos missions d'accompagnement RSA dans le cadre de notre conventionnement, des temps de rencontre et d'échanges avec les équipes ont été proposé avec Mmes CHARBON, GOETSCH et LECHEVALIER, travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisés RSA respectivement sur Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Mme BAJARD nous a également proposé deux temps de formation au logiciel solis. Par ailleurs, les référents sociaux du SIR et CPH du sud du département (Mulhouse, et Saint louis) ont également participé à des réunions d'informations RSA organisées par les travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisé RSA.

La cheffe de service et la psychologue ont été membre d'un groupe de travail PTSM Précarité/ hébergement et santé mentale animée par Mmes NYARI, STURM et TRON DE BOUCHONY et la collaboration des représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI. Ces réunions de travail ont pu permettre la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » qui a eu lieu le 27 septembre 2022.

Enfin, la commission technique réfugiés (CTR) a continué à se réunir régulièrement, mensuellement en 2022 rassemblant les représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI en présence de la DDETSPP, en visio ou en présentiel. Cette instance d'échange, de concertation et coordination contribue à la fluidité des dispositifs d'hébergement facilitant les sorties et orientations des BPI présents dans les structures dédiées à l'asile, vers les dispositifs d'hébergement proposés par les CPH, le SIR et le dispositif AJR (Accompagnement Jeunes Réfugiés-DIHAL) d'ALEOS. Des partenaires autres concourant à l'inclusion des BPI y sont de temps en temps également invités, la préfecture, Face alsace, le Ciarem,

Afin de renforcer les échanges avec ses partenaires, la directrice du DAR, la cheffe de service et les coordinatrices d'AGIR et SIR /CPH ont assisté à une journée partenaire organisée par la CPAM. Ce temps d'échange a eu lieu le 15 novembre 2022 à Colmar

En décembre 2022, la cheffe de service et le coordinateur PRR ont assisté au COPIL PASS de l'hôpital de Mulhouse. Ce temps d'information a permis d'échanger sur leurs missions et les projets de la PASS.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Les droits des personnes BPI	Léa Richert	14
« Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil »	Adèle Marques	14

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique - Asile et Réfugiés / CPH	10	18	
Pour une dynamique d'équipe : communiquer, collaborer au service d'un projet"	13	12	
Service logement contingent préfectoral / DALO	5	2	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
santé mentale et Exil	8	7h	

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage assistant de service social 3eme année	PRAXIS Mulhouse	1	385	NON	OUI
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **385** heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives du dispositif pour l'année 2023 sont de :

- Suite à la réponse défavorable à l'appel à projet du SIR Fami 2022, un nouveau projet du SIR Local est à créer avec une capacité de 40 places en moyenne annuelle à Mulhouse et son agglomération.
- Reconfigurer le parc locatif en fonction du nouveau projet et continuer d'optimiser les coûts concernant les loyers et charges tout en maintenant une qualité de prestation. Il s'agit aussi de favoriser les logements permettant un bail glissant ou un glissement de bail quand cela est souhaité par les familles.
- Poursuivre le travail d'actualisation des outils de la loi 2002-2 afin de les mettre à jour et de les adapter aux évolutions de l'organisation du service apportées dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement au sein du SIR
- Formaliser des missions dans le cadre de la référence RSA des ménages accueillis en SIR sur le secteur Mulhousien suite à une réponse à un Appel à projet RSA de la CEA.
- Définir l'articulation entre l'équipe AGIR et celle des services du SIR-CPH dédiés aux BPI, pour assurer une meilleure continuité de prise en charge pour les personnes hébergées par l'association et pouvant passer d'un service SIR/CPH à AGIR
- Favoriser les rencontres partenariales (AGIR, autour de la santé mentale, etc.)
- Développer les actions collectives

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service d'Inclusion des Réfugiés

SIR Europe

17, place de la Liberté 68100 MULHOUSE
140, rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Association APPUIS
Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de

dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

En lien avec les politiques publiques et la volonté de l'Etat de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), de fluidifier les dispositifs dédiés à l'asile et faciliter la sortie des réfugiés par l'accès au logement, différents dispositifs et places d'hébergement ou d'accompagnement se sont accrues depuis 2018 sur le Haut Rhin : places de CPH mais aussi mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement spécifique pour les réfugiés (AVDLR). Toutefois, le Service d'Inclusion des Réfugiés intervient dans ce domaine, et sur le département du Haut-Rhin depuis 2004. Initialement service ASR (Accompagnement social des réfugiés), il devenu depuis 2012 le Service d'inclusion des Réfugiés (SIR).

Ce service propose notamment un hébergement transitoire à la sortie des structures dédiées à l'asile, et/ ou un accompagnement global dans l'année qui suit l'obtention d'une protection internationale. Il permet ainsi aux réfugiés de trouver un appui dans leur parcours d'inclusion en France, et d'asseoir leurs repères dans la société où ils sont amenés à s'installer durablement. Il garantit un soutien des personnes accueillies dans leurs démarches d'accès aux droits civiques et sociaux, d'accès aux soins et à la santé et d'inclusion socioprofessionnelle. L'accompagnement peut porter aussi, selon les besoins, sur les actes de la vie quotidienne, la parentalité, la scolarité mais aussi l'insertion dans le tissu social local et la préparation de la sortir par l'accès au logement. L'accent est aussi mis sur l'accompagnement vers l'emploi ou la formation par l'intervention d'une conseillère en insertion professionnelle.

Cela entre naturellement en résonnance avec le projet associatif de soutien aux personnes en situation difficile, et de soutien dans leur parcours vers le rétablissement et l'autonomie

Avec le CADA, le SIR est le service sur lequel toute l'expertise d'accompagnement des BPI s'est construite et affinée au fil des années, permettant le développement des connaissances spécifiques aux besoins de ce public, mais aussi des partenariats nécessaires, notamment sur le territoire de Mulhouse et Colmar où des bureaux professionnels sont installés.

L'association s'est appuyée sur l'expérience de ce service pour étendre son offre d'accompagnement des BPI, et répondre à différents appels à projets qui ont amené à l'ouverture en novembre 2018 d'un CPH de 55 places en 2022 dont 11 places pour des jeunes de moins de 25 ans à Colmar et 44 places pour des isolés et des familles sur l'agglomération de Saint Louis, et jusqu'à Altkirch et Dannemarie. APPUIS s'est aussi vu confié avec d'autres opérateurs 38 mesures annuelles d'accompagnement vers et dans le logement dédié aux réfugiés (AVDLR) et a également obtenu en 2020, un appel à projet pour l'accueil de réfugiés réinstallés qui a été reconduit en 2022 pour une capacité de 21 places.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Dédié à l'accueil de personnes bénéficiaires d'une protection internationale sortant prioritairement des structures dédiées à l'asile du Haut Rhin, le SIR comprend 60 places d'hébergement, dont 35 places de SIR Europe cofinancées par l'état et des fonds européens. Il assure également des accompagnements en logement autonome auquel les familles reçues viennent d'accéder, ou parfois après leur sortie de CPH.

Il est mis en œuvre sur l'ensemble du département du Haut Rhin, par les différents professionnels qui assurent de façon générale, un accompagnement global des familles, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France.

Les bureaux professionnels du SIR sont basés à Mulhouse et Colmar. L'équipe est composée de travailleurs sociaux issus de différentes formations du travail social (ASS, ES, CESF), de conseillères en insertion professionnelles, d'agents administratifs, une chargée de gestion du patrimoine dont l'activité est coordonnée par la cheffe de service. Deux professionnelles ont été recrutés en 2022 : une psychologue en février 2022 et une coordinatrice en septembre 2022. Cette dernière est également référente sociale de quelques familles

L'accompagnement est organisé par territoire et non par dispositif, ce qui amène les travailleurs sociaux à assurer dans leur temps de travail, des prises en charge relevant de plusieurs dispositifs. Cette organisation permet de réduire les déplacements chronophages entre les sites.

Les référents sociaux rencontrent les familles une fois par 10 à 15 jours selon les situations. Ils basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leurs besoins. Ils assurent ainsi des missions très proches de celles du CPH et contribuent ainsi à :

- L'accueil et l'hébergement de BPI, ou selon le cas un accompagnement en logement autonome.
- L'accompagnement dans les démarches administratives et le maintien des droits
- L'accompagnement sanitaire et social :
- L'accompagnement vers une formation linguistique
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ou la reprise d'étude par un projet individualisé
- L'accompagnement à la scolarisation et à la parentalité
- L'accompagnement vers des activités sportives, culturelles ou de loisir
- La mobilisation de logement, l'accompagnement à la sortie du centre et à l'accès à un logement pérenne.

Selon le besoin, le SIR soutient aussi les démarches de réunification familiale lorsque les BPI accueillis souhaitent être rejoints par leur famille restée dans leur pays d'origine.

Les 35 places du SIR Europe sont réparties dans 11 logements en diffus dont 3 logements à Colmar, 1 T3 et 2 T4, et 8 à Mulhouse de typologie allant du T2 au T4.

Les familles accueillies proviennent du Haut Rhin. Leur orientation, notamment en hébergement, est validée lors de la commission technique réfugiés qui se tient mensuellement et réunit en présence de la DDETSPP, les représentants des structures

dédiées à l'asile et celles dédiées à l'accueil des BPI.

La durée d'accompagnement est contractualisée pour une première période de 6 mois. Elle peut être renouvelée par période de 3 mois, selon l'évaluation de la situation, des besoins et de l'autonomie de la famille accompagnée, et des objectifs restant à mener.

Pendant la durée de l'accompagnement, en accord avec la CEA, les travailleurs sociaux référents des familles sont référents RSA et réalisent avec elles les démarches de contractualisation et suivi de parcours. Fin 2021, le service a répondu à un appel à projet pour formaliser cet accord.

Au moment de la sortie du dispositif, si besoin, un relais est assuré vers les services de droits commun, et notamment en lien avec la CTSA.

Lors de l'admission et de la contractualisation de l'accompagnement, il est prévu que la personne accompagnée soit destinataire de différents documents comprenant :

- Le livret d'accueil, qui contient notamment les coordonnées de la personne qualifiée,
- Le contrat de séjour, présenté par la cheffe de service.
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La charte des droits des personnes accompagnées,
- La charte de colocation pour les isolés concernés

Pour la bonne compréhension de ces documents, toutes les informations qu'ils contiennent sont traduites en présence d'un interprète lors des premiers rendez-vous et de l'entretien fixé pour la signature du contrat de séjour

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Comme évoqué plus haut, les familles et isolés hébergés sont principalement issues des structures dédiées à l'asile du Haut-Rhin,

Sur l'année 2022, ce sont **124 personnes** qui ont été accompagnées par le SIR Europe dont 59 en hébergement
Cela représente **32 ménages dont 8 isolés et 24 familles avec enfants**

Composition familiale des 32 ménages accompagnés en 2022	
isolés	8
Couple sans enfant	0
femmes seules avec enfants	6
Homme seul avec enfants	1
couple avec enfants	17
total	32

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

Les demandes émanent de structures dédiées à l'asile où les personnes qui ont obtenu une protection internationale doivent sortir dans des délais contraints de 90jours après la notification ou lecture public de la décision de l'OFPRA ou CNDA ; ces délais pouvant être prolongés jusqu'à 180 jours sous réserve de l'accord de l'OFII. Quelques rares demandes d'accueil émanent de structures d'hébergement d'urgence.

Suite à la commission technique réfugié qui valident notamment les entrées en hébergement, les familles sont accueillies dans les logements dédiés aux BPI du SIR. Dans le cadre de l'accompagnement « hors les murs », en logement autonome, les familles accompagnées sont soit des familles qui viennent d'accéder pour la première fois au logement autonome en France et sortantes des structures d'hébergement dédiées ou non à l'asile, soit des familles sortantes d'un hébergement du SIR d'APPUIS et qui ont des difficultés d'autonomie nécessitant la poursuite d'un soutien lors de leur premier accès au logement en France et dans leurs diverses démarches administratives.

Répartition géographique :

Les ménages accompagnés en Sir Europe se répartissent géographiquement comme suit :

Situation des familles au début de la mesure SIR	Mulhouse	Colmar	Total
Entrés en hébergement du SIR	12 ménages	5 ménages	17 ménages soit 59 personnes en hébergement
Entrés en logement autonome	12 ménages	3 ménages	15 ménages soit 65 personnes

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Parmi les 124 personnes accueillies : 63 adultes et 61 enfants mineurs.

Répartition par sexe :

Ages au 31/12/2022	Femmes	Hommes	nb
Mineurs 0 à – de 18 ans	23 filles	37 garçons	**61 enfants**
Majeurs + de 18 ans	30 femmes	33 hommes	**63 adultes**
TOTAL	**53 femmes**	**71 Hommes**	124 personnes

Contrairement au CPH, comme le SIR Europe accueille en hébergement essentiellement des familles avec enfants, le nombre d'isolés, souvent hommes, qui sont eux accompagnés pour la plupart en logement autonome, ne vient pas déséquilibrer les proportions entre hommes et femmes, relativement proches.

Répartition par tranches d'âge :

Age au 01/01/2022	0 à - de 3ans	de 3 à - de 16ans	de 16 à 18 ans	de 18 à - de 25ans	de 25 à - de 35 ans	de 35 à - 45ans	de 45 à - de 55 ans	de 55 à - de 60 ans	60 ans et plus
Nb de personnes Sur public SIR Europe total	10	44	7	16	16	22	6	1	2
% du public	8.07%	35.48%	5.65%	12.90%	12.90%	17.75%	4.84%	0.80%	1.61%
Dont nb de personnes En hébergement SIR Europe	3	21	3	6	6	12	6	0	2

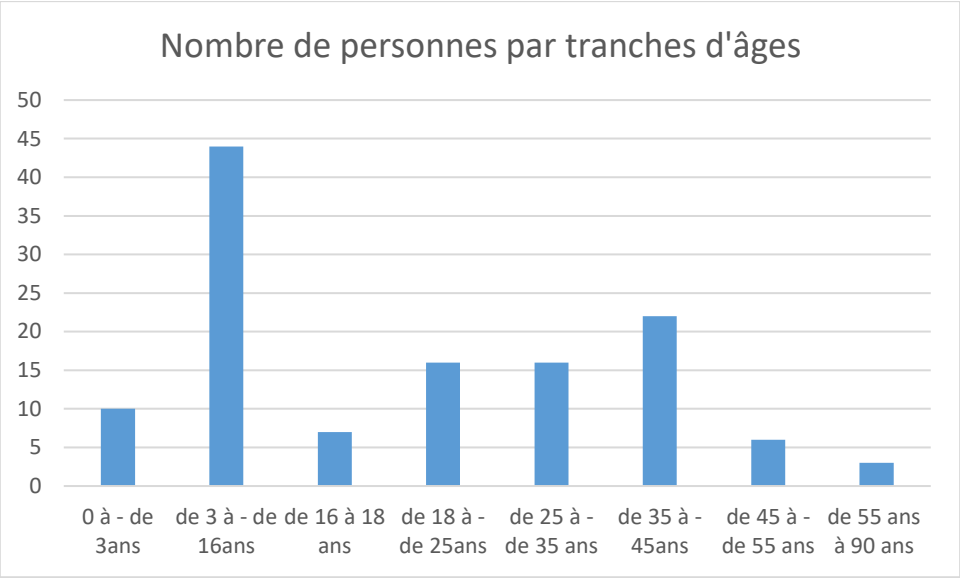

Les enfants sont nombreux parmi les personnes accueillies. Ils représentent 47.6% du total des effectifs du SIR. Un temps important est consacré, notamment en début de mesure à leur scolarisation. Un accompagnement lié à la parentalité est aussi proposé quand cela est nécessaire. Une action collective de soutien à la parentalité a également été mise en place.

Parmi les adultes, Les 35-45 ans représentent la tranche d'âge la plus représentée,

Répartition par nationalités :

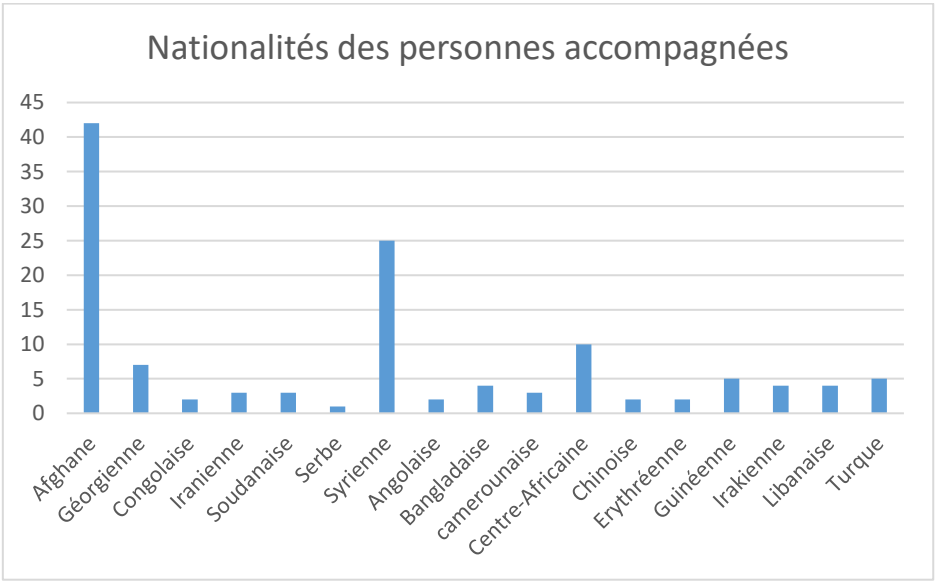

3 continents : Asie, Europe et Afrique sont représentés. 17 nationalités sont répertoriées. L'Afghanistan est la nationalité la plus représentée. 34% des personnes accompagnées sont originaires de ce pays. L'autre nationalité la plus représentée est la Syrie (20%).

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Les démarches administratives liées à l'obtention de documents préfectoraux

Depuis mai 2022, toutes les des demandes de titre de séjour, titre de voyage, DCEM pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les membres de leur famille se font de manière dématérialisée. Cela n'est pas sans présenter quelques difficultés aux équipes. Des démarches (la délivrance du titre de séjour, changement d'adresse, …) peuvent ne pas se faire suite à des blocages du site. Les référents sociaux reçoivent des messages d'alerte erronée. Les équipes sont également en difficulté lors des premières demandes de titre de séjour lorsque la personne n'a pas de numéro AGDREF (jeunes majeurs, réunification familiale). Ce numéro est indispensable pour créer le compte de la personne. Pour y pallier, ils adressent les demandes par voie postale.

L'attestation de prolongation d'instruction de demande de titre de séjour(API) générée dans l'attente de la délivrance du titre de séjour n'est pas prise en compte par certaines administrations (MSA, …) et par la poste pour l'ouverture des comptes. Cela a déjà été signalé à la préfecture qui a indiqué faire remonter à la DGEF (Direction générale des étrangers en France). Lors d'une commission technique réfugié, Mme MEYER, cheffe du bureau admission au séjour de la préfecture du Haut-Rhin a répondu à nos différentes interrogations afin de nous aider à lever les différents freins même si tous n'ont pas pu être résolus.

De plus, de nombreux questionnements apparaissent sur les conditions d'obtention du DCEM ou du titre de voyage, auxquels les Travailleurs sociaux obtiennent des réponses différentes en fonction des différents interlocuteurs.

- **Les démarches administratives liées à l'ouverture et le maintien des droits sociaux**

Fin 2021, la Caf a modifié les modalités d'accès de ses allocataires à leur espace « Mon Compte ». Le numéro de Sécurité sociale définitif (ou NIR, qui commence par 1 ou 2) est devenu l'identifiant des allocataires. Cependant la grande majorité des personnes accompagnées ne disposent pas de ce numéro. Leurs numéros temporaires de Sécurité sociale (NIA qui commence par 7 ou 8) ne leur permettent pas se connecter à leur compte. Les personnes se sont donc retrouvées en difficulté pour réaliser leurs démarches notamment leur déclaration de ressources, accéder à leurs attestations, …. L'équipe a dû contacter la Caf via la boite mail précarité ou par téléphone pour que cette dernière lui transmette les NIR qui permettent l'accès aux comptes.

Cependant quelques difficultés persistent, la CAF envoie des courriers de relance demandant la transmission des documents d'Etat civil aux personnes, *à 3, 6 et 9 mois et compte tenu* des délais de délivrance de ces pièces officielles de l'Ofpra, les personnes ne peuvent les transmettre. L'équipe les accompagne dans la rédaction de courrier réponse afin de maintenir les droits.

Afin de continuer à fluidifier l'ouverture des droits sociaux et réduire les suspensions de droits, l'équipe est en demande de rencontrer régulièrement un agent de la CAF.

Cette rencontre permettra aux référents sociaux d'être mieux formé à la législation CAF et de résoudre les situations bloquantes.

- **L'accès au logement :**

L'accompagnement lié à l'accès à un logement reste un enjeu majeur. L'équipe informe les personnes accueillies du fonctionnement du logement en France en précisant les modalités d'accès. Avant d'aider les personnes à déposer ou actualiser une demande de logement, les référents sociaux échangent avec les personnes sur leurs besoins et leurs souhaits. En parallèle, un travail d'explicitation de la réalité du parc immobilier local est réalisé. Ces temps leur permettent de déterminer le degré de réalisation de leur projet de logement.

Afin d'accroître les possibilités d'entrée en logement, les référents sociaux s'appuient sur tous les dispositifs locaux d'aide aux logements pour les personnes les plus précaires (contingent préfectoral, etc.). Les personnes peuvent faire valoir leur droit au logement opposable en déposant cette demande.

L'équipe a également construit et entretient avec ces partenaires (bailleurs sociaux ou privés) des relations privilégiées favorisant la connaissance du public accueilli et leur accès au logement.

Si l'investissement des référents sociaux dans ce domaine est important, il faut aussi parfois beaucoup de temps pour obtenir un logement, notamment sur Colmar où les petits logements pour les isolés sont rares. L'accès au logement pour les familles les plus nombreuses est aussi une difficulté.

De plus, sur le secteur de Colmar, les personnes rencontrent des difficultés à se voir établir les avis d'impositions. Selon les bailleurs sociaux, ce document est indispensable pour pouvoir accéder à un logement social.

Les personnes sont également sensibilisées aux droits et devoirs d'un locataire. Un travail autour du budget lié au logement est proposé. Les aspects financiers de l'accès et du maintien dans un logement sont abordés en recensant toutes les dépenses loyer, assurance, eau, électricité, gaz, téléphone, etc.) ainsi que la fréquence de ces factures (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).

De plus, l'équipe sensibilise les personnes aux économies d'énergie en présentant aux familles leurs factures d'énergie.

Au moment de l'accès au logement, les référents sociaux soutiennent dans le mise en place de l'assurance logement, de l'ouverture des compteurs, de l'équipement du logement, la demande d'aide pour le dépôt de garantie et garantie de paiement des loyers via le FSL ou autre, le changement d'adresse auprès des différents organismes

Les référents sociaux accompagnent aussi très souvent les familles lors de l'état des lieux d'entrée et pour la signature du bail afin de pouvoir reprendre si besoin les points importants avec interprète.

L'accompagnement du SIR peut se poursuivre après la sortie de l'hébergement en

fonction des besoins et attentes des ménages

- **L'accès aux formations linguistiques :**

Suite à l'accélération des procédures de demande d'asile, le public accompagné dans au SIR Europe ont peu ou pas la maitrise de la langue française, ce qui constitue aussi un frein important à l'insertion socio-professionnelle.

Les personnes BPI bénéficient des cours d'apprentissage de la langue proposés par l'OFII dans le cadre du CIR. Cette formation doit permettre de donner de réelles chances aux personnes de parvenir à une maîtrise de la langue suffisante pour vivre, travailler et s'intégrer en France. Les délais de mise en place des cours d'apprentissage de la langue se sont drastiquement raccourcis.

L'équipe encourage les personnes à poursuivre la formation au-delà du niveau A1, soit en A2 et B1. En effet, la validation du niveau A1-A2 à l'issue des cours de l'OFII est une condition souvent exigées pour accéder à des formations et/ou des actions socio-professionnelles à destination des réfugiés, y compris celles comprenant une part d'apprentissage linguistique. C'est le cas des formations Hope, Fle sectoriels ou multisectoriels, du PIAL et de la garantie jeune.

Dès que possible les orientations adaptées sont mises en œuvre, notamment auprès des centres sociaux (en lien avec la plateforme du CIDFF), lorsque les personnes sont en attente de rentrer dans les cours de français de l'OFII ou lorsqu'ils les ont terminés.

- **Formation- Emploi :**

Toutes les personnes accompagnées au SIR Europe qui le souhaitent peuvent être reçues, par nos conseillères en insertion professionnelle.

Elles proposent des accompagnements sous forme d'entretiens individuels centrés sur la personne. Dans un premier temps, elles repèrent les atouts, les freins et les besoins de la personne en terme d'emploi ou de formation). Elles accompagnent les personnes dans la compréhension de la législation liée au travail en France, les techniques de recherche d'emploi et de formation (rédaction de CV, préparation à des entretiens de recrutement, …).

Elles aident les personnes à repérer et à comprendre les institutions d'aide et d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion, (pôle emploi, mission locale, …). Elles peuvent faire le lien en proposant un accompagnement physique pour le premier contact et par la suite, elles ont des contacts avec ces services.

L'accès à l'emploi/formation est un axe de travail très important, voir indispensable, dans l'accompagnement des personnes. Au-delà du gain financier, le travail valorise la personne. Elle lui assigne un rôle dans la société, un statut social. Il y a une reconnaissance de ses capacités et de ses compétences.

Les différents partenariats de proximité ébauchés les années précédentes (l'AFPA, SIAE, missions locales, chantiers d'insertion d'Acces, Isa intérim, la Manne …) se

poursuivent et sont efficaces. De nouveaux se rajoutent comme celui avec l'ETTI GERMA la petite Manchester ou le Chantier d'Insertion ESPOIR. Avec Pôle-Emploi, les échanges se fluidifient à petits pas. Des difficultés administratives et/ou techniques persistent lors de l'ouverture des droits à l'ARE et lors de la prescription de certaines formations (FLE à visée professionnelle, …). L'harmonisation de nos interventions au niveau partenarial serait un plus pour favoriser le projet professionnel de la personne

En SIR Europe : 15 personnes ont été accompagnées en emploi et/ou formation, dont 4 femmes et 11 hommes
Concernant leur niveau linguistique, 2 personnes n'avaient pas atteint le niveau A1, 9 personnes avaient une niveau A1 ; 2 un niveau A2, 1 un niveau B1 et une personne était francophone.

Concernant l'accompagnement et les sorties positives, données en nombre de personnes :

a bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi	a bénéficié d'un accompagnement vers une formation à visée pro	a bénéficié de formation à visée pro.	a bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi	sortie positive vers l'emploi correspondant à l'activité dans le pays d'origine
15	5	3	6	1

5 personnes sont entrées en formation à visée professionnelle dont 2 formations préalable à un CDDI « préparation de commandes), 2 formations FLE Multisectorielle, 1 formation qualifiante « assistante de vie sociale et familiale ».

3 personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du dispositif PIAL avec la mission locale et 1 personne une formation de remobilisation professionnelle.

Toutes les personnes accompagnées par les CIP ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi, et seulement 8 ont eu également un accompagnement vers une formation.

Parmi les 6 sorties positives vers l'emploi :

- 2 CDDI,
- 1 CDD dont un a été suivi d'1 CDDI,
- 2 CDD
- 1CDI

- **L'accès à la santé :**

En 2022, une majorité des personnes accueillies en SIR ont eu besoin de soins. Leurs difficultés de santé sont un des freins au développement de l'autonomie ; notamment dans le domaine de la santé mentale.

Au cours de l'année 2022, la difficulté d'accès aux soins dans l'agglomération de Mulhousienne s'est accentuée. Très peu de médecins généralistes implantés acceptent de nouveaux patients et/ou limitent le suivi de leurs patients. Le temps

nécessaire pour arriver à trouver un médecin traitant, les personnes sont orientées vers le centre de soins non programmés ou les urgences de l'hôpital de Mulhouse. De plus, lorsque les personnes doivent être orientés vers un médecin spécialiste, elles ne parviennent pas à avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable. Cela est d'autant plus prégnant auprès des ophtalmologues et dermatologues.

Pour le secteur de Colmar l'accès aux soins est facilité même si les orientations ne sont pas simples.

Afin, de faciliter l'accès aux soins, permettre une prise en charge de qualité et optimiser le parcours de santé coordonné, le prag propose aux médecins libéraux de faire appel à des interprètes gratuitement. Pour ce faire, le professionnel de santé demande de code d'accès à la prag. Par la suite, il peut faire appel à des interprètes professionnels

Concernant les soins en santé mentale, depuis 7 février 2022 une psychologue a rejoint notre équipe à hauteur 0,50 ETP (0.30 ETP pour le CPH et 0.20 ETP pour le SIR Europe).

La psychologue a donc accompagné plusieurs personnes au sein du SIR Europe. Elle a également rencontré des personnes pour lesquelles les travailleurs sociaux avaient repéré des besoins mais qui n'étaient pas encore prêts à accepter d'entamer un travail avec elle.

Son rôle principal est de rencontrer, observer, évaluer. Elle apporte un soutien auprès des personnes accompagnées (enfants ou adultes) et peut proposer une réorientation en adéquation avec leurs besoins. Pour ce faire, elle est amenée à collaborer avec d'autres professionnels du champ de la santé mentale dont l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité présents à Mulhouse et à Colmar, afin d'avoir des conseils pour orienter au mieux les personnes. Elle peut également orienter les personnes au Cesame à l'hôpital de Mulhouse afin de bénéficier de consultations du psychotraumatisme. En effet, de nombreuses personnes rencontrées par la psychologue du service présentent des symptômes d'un état de stress post-traumatique.

Son intervention auprès des personnes accompagnées peut se décliner sous différentes formes. Il peut en effet s'agir d'entretiens individuels formels aussi bien qu'informels, d'échanges spontanés, et avoir lieu dans nos locaux ou au domicile de la personne, avec ou sans présence du travailleur social référent de la situation. Un interprète est présent si besoin.

La psychologue est présente aux réunions d'équipe. Ces réunions permettent d'échanger sur les situations, et d'y mener un travail de réflexion. Elle peut également être un soutien pour les professionnels de l'équipe éducative, Souvent, les réunions d'équipe sont le lieu où l'équipe éducative et la psychologue décident de proposer à une personne accompagnée de bénéficier de rencontres avec cette dernière. Elles peuvent également être planifiées, en co-intervention avec le travailleur social référent de la situation dans le cadre d'une première rencontre.

La psychologue du service a également mené une action collective en binôme avec un travailleur social.

La psychologue peut également être amenée à collaborer avec d'autres professionnels, notamment dans le domaine de la santé mentale, tels que les psychologues ou psychiatres. L'objectif de cette collaboration entre professionnels est la réorientation, mais également à plus long terme, et si cela s'avère nécessaire, de pouvoir partager des éléments, des observations et l'analyse qui en découle, selon le regard de chacun.

De même, la psychologue du service a participé à plusieurs réunions dans le cadre du PTSM Précarité / hébergement et santé au Centre Hospitalier de Rouffach. Le groupe de travail était composé d'une représentante de la DDETSPP, de l'ARS, des structures dédiées à l'asile ou aux réfugiés, des professionnels en santé mentale. Le but de ce groupe est de mettre en place des actions pour soutenir les professionnels travaillant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. La psychologue et la cheffe de service ont participé à la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » à destination des professionnels de santé et du social. La journée d'étude a eu lieu le 27 septembre 2022.

Dans un souci de continuer à se former et de pouvoir offrir une meilleure prise en charge aux personnes accompagnées, la psychologue a suivi une formation en octobre 2022, intitulée « Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil ». L'approche centrée compétences vise à se centrer sur les compétences de survie de la personne rencontrée, ses ressources, en somme, ce qui a aidé la personne à s'en sortir. Cela permet en effet de voir la personne comme un survivant, d'interroger ses capacités de résilience et de lui faire prendre conscience de ses ressources.

Des outils applicables au sein de sa pratique dès la fin de la formation ont été proposés, notamment des exercices de stabilisation et d'ancrage. Ces outils doivent être mis en place rapidement dans l'accompagnement de la personne, afin d'éviter de la re-traumatiser lorsqu'elle met en récit son vécu.

Malgré le fait que la psychologue du service n'ait pas vocation à mener de psychothérapies avec les personnes accompagnées, l'efficacité et la pertinence de ces outils ont pu se démontrer avec des personnes rencontrées ponctuellement. Cette formation a été très riche et a permis de créer et penser certains outils utilisables au sein de sa pratique. A titre d'exemple, elle a pu créer un outil intitulé l'échelle de sécurité, permettant aux personnes de verbaliser si elles se sentaient en sécurité ou non et de voir avec elles comment améliorer ce sentiment au moment de la rencontre.

- **Scolarisation et Soutien à la parentalité :**

Parmi les 124 personnes accueillies dans le cadre du SIR Europe en 2022, il y a 24 familles comprenant au total 61 enfants, dont 7 familles monoparentales.
L'accompagnement dans le domaine de la parentalité est une mission importante exercée par l'équipe compte tenu du nombre important d'enfants accueillis.
L'équipe scolarise tous les enfants et accompagne la découverte et la compréhension du système scolaire français. Elle guide les parents dans l'éducation de leurs enfants en respectant leurs choix et leurs spécificités culturelles. Une action collective « soutien à la parentalité » a également été proposée.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, des partenariats sont développés L'équipe est en lien constant avec les établissements scolaires, le CIO, les mairies afin de permettre la scolarisation. En fonction des situations familiales, l'équipe travaille de concert avec la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, et les services de polyvalence de la CEA.

Quelques particularités à mettre en exergue :

- **La semaine de l'intégration**

Dans le cadre de la semaine de l'intégration, l'association APPUIS a reçu les services préfectoraux et la presse écrite dans ses locaux à COLMAR
A cette occasion, Anne PEGEOT, directrice du DAR a présenté la plateforme AGIR. Elle a expliqué de manière synthétique :

- La prestation 1 : Accompagnement Individualisé de BPI axé prioritairement sur l'accès aux droits et au logement et l'accès à la formation et l'emploi.

  La prestation 2 : Appui à la coordination des acteurs locaux de l'intégration

- Le public cible
- Les conditions d'entrées et de sorties
- Les durées d'accompagnement
- Les moyens humains et matériels qui seront dédiés au service

Elle a conclu avec une présentation du site internet AGIR.

A la demande du Préfet, deux personnes accueillies en CPH ont eu la possibilité de présenter leurs parcours remarquables d'intégration. Elles ont témoigné de leur parcours d'exil, de leur arrivée en France ainsi que leurs parcours d'insertion socio-professionnels. Une troisième personne accompagnée par le SIR Europe a souhaité témoigner par écrit. Compte tenu de ses obligations professionnelles, elle ne pouvait pas se déplacer. Veuillez trouver ci-dessous son témoignage.

Messieurs, Mesdames, bonjour

Je me présente au nom de R.B. et je suis âgée de 34 ans.
Ne pouvant malheureusement pas être présente aujourd'hui, j'ai tenu à demander expressément à vous faire parvenir mon témoignage. Je remercie au passage APPUIS pour sa disponibilité.

Lors de mon arrivée à Mulhouse en décembre 2018, je n'avais ni logement ni d'amie. J'étais une parfaite inconnue dans une ville inconnue.
J'ai obtenu un logement à HUDA ACCES puis au CADA APPUIS grâce à l'aide de l'OFII dans le cadre de ma procédure d'asile.

Mon insertion dans la vie socio-professionnelle a été facilitée par le CADA APPUIS qui m'a motivée à réaliser mon projet de devenir bénévole dans une association pour ne pas rompre avec la vie professionnelle que j'avais au paravent. Ainsi, en Septembre 2019, j'ai été acceptée en tant que bénévole à l'Association France Alzheimer Haut-Rhin. Très vite (3 mois plus tard), la proposition d'assurer l'intérim du secrétariat général m'a été faite par le bureau statutaire après la démission du Secrétaire Général qui était à la base de mon recrutement. Je me sentais très engagée au côtés des adhérents et bénévoles. Il est vrai que j'aimais partager mon expérience mais sans nul doute sortir le matin et rentrer l'après-midi calmait la longue attente de ma convocation à l'audience dans le cadre de ma procédure d'asile. Ça me faisait un grand bien. Mon investissement dans cette association m'a permis d'être élue Secrétaire Générale par l'Assemblée générale pendant 2 années consécutives.

A Mulhouse, je me suis fait des amies. Amies qui n'ont pas hésitées à me soutenir moralement et à m'accompagner. Elles ont été là pour moi, pensant à moi pour chaque fête ou évènement important à célébrer. Leurs familles respectives m'ont ouvert leurs portes. Je ne compte pas les fois que leurs parents m'ont invitée à partager un plat, à discuter et à faire des activités ludiques.

Enfin la protection de la France obtenue. Il est alors temps d'affronter le monde réel (procédures administratives, formations, travail). Je n'oublierai jamais l'accompagnement qu'APPUIS m'a offert. Je profite de cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux travailleurs sociaux du CADA et de SIR ainsi qu'aux responsables. APPUIS m'ont offert la chance d'effectuer un stage d'immersion au sein du service comptable de la direction générale.

Le bilan satisfaisant de ces 140 heures de stage a permis d'alimenter mon profil pôle emploi et m'a ouvert la porte de nombreux entretiens d'embauche. Un mois après mon stage, j'ai obtenu le financement de la formation en DCG (diplôme de comptabilité gestion – expertise comptable) de Pôle Emploi. Formation que je poursuis d'ailleurs en distanciel et qui m'a permis d'avoir une dispense de signature du contrat d'intégration de l'OFII.

L'accompagnement du SIR APPUIS m'a permis aujourd'hui d'être autonome dans certaines démarches administratives (CAF, CPAM, Impôts, Préfecture, etc.)

Comptable dans une entreprise industrielle jusqu'en août 2022, aujourd'hui je suis salarié en CDI dans un cabinet d'expertise comptable en tant que collaboratrice comptable.
Je me suis toujours sentie intégrée tant dans le cadre social que professionnel.
La France m'a accueillie, Mulhouse m'a adoptée !
Voilà en quelques lignes et de manière succincte, mon parcours !

Je vous remercie pour votre attention.

- **L'hébergement**

Le parc de logements est composé de 11 logements pour le SIR Europe permettant d'accueillir dans le flux 35 personnes.

Afin d'optimiser les moyens financiers liés aux loyers élevés et proposer des logements de meilleur qualité, 3 nouveaux logements ont été captés, chez des bailleurs sociaux par la chargée de la gestion du patrimoine.

- 1 logement sur le secteur de COLMAR a été résilié. Il était situé au 2, soi rue de Belgrade à COLMAR. Cette immeuble est prévu à la démolition au cours du premier semestre 2023.
- Par ailleurs, 1 glissement de bail a été accepté fin janvier 2022. Le logement concerné a été remplacé par un autre logement équivalent par le bailleur.
- Un logement de type T4 à Mulhouse, coûteux en énergie a également été remplacé par un autre logement de meilleure qualité sur le même secteur de Mulhouse.

ENTREES/ SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Entrées en SIR Europe :

Au 01/01/2022, 63 personnes soit 19 ménages étaient présents dans le SIR Europe dont 39 personnes-11 ménages en hébergement.

Dans le courant de l'année **61 personnes sont entrées dans le dispositif soit 13 ménages**, dont 20 personnes- 6 ménages en hébergement.

Sorties et fins de mesure, Motifs :

Au 31/12/2022, 29 personnes soit 7 ménages étaient présents dans le SIR Europe. Aussi, sur les 124 personnes accompagnées en 2022, **95 sont sorties, correspondant à 25 ménages.** Concernant les places d'hébergement 39 personnes sont sorties correspondant à 11 ménages.

Types de sortie :

- 8 ménages sortis d'hébergement ont intégré un logement autonome chez un bailleur social,
- Un ménage a bénéficié d'un glissement de bail,
- Un isolé est sorti vers une résidence sociale
- Un ménage a souhaité quitté le département pour être hébergé chez des tiers.

Parmi les 11 ménages sortis d'hébergement en SIR Europe, pour 7 d'entre eux, l'accompagnement s'est poursuivi hors les murs pendant quelques temps, selon leur degré d'autonomie.

Villes de résidence à la sortie par rapport à la ville d'hébergement des ménages sortis en 2022 :

		Ville de résidence à la sortie d'hébergement		
		Mulhouse	Colmar	Autre département
Ville d'hébergement	Mulhouse 8	8	0	0
	Colmar 3	0	2	1

Parmi les11 ménages sortis d'hébergement, 1 ménage est parti dans hors de la région Grand-est. Tous les autres ménages sont restés sur les villes ou à proximité de leur lieu d'hébergement, dans l'environnement où ils ont trouvé des repères.

Durées de séjour et d'accompagnement :

durée d'accompagnement global	Nb de jours
durée la plus courte	85 j
durée la plus longue	853j
durée moyenne	414j /ménage soit 13 mois et 18 jours

Durée d'hébergement	Nb de jours d'hébergement
Durée la plus courte	150 j
Durée la plus longue	816 j
Durée moyenne	225j soit 7 mois et 13 jours

La durée moyenne d'accompagnement global est de presque 14 mois. Cette durée est quasi similaire à celle de l'année 2021

Concernant les durées d'hébergement, la durée moyenne est d'environ 7 mois et demi Cette durée s'est réduite en comparaison de 2021.

La durée la plus longue (853j en SIR Europe) a concerné un jeune homme qui a cumulé de nombreuses difficultés (ressources, santé, …) dont celle d'accéder à un logement autonome de type T1 ou T2 à Colmar.

La valeur médiane de durée d'hébergement est de 294j soit environ 9 mois et 3 semaines.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

		SIR EUROPE	
activité 2022 SIR EUROPE		Personnes	Ménages
Activité globale (DM+HM)	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 01/01/21	63	19
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 31/12/21	29	7
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) **entrées** dans le dispositif entre le 01/01/21 et le 31/12/21 ;	61	13
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) **sorties** entre le 01/01/N et le 31/12/N	95	25
	Durée de l'accompagnement. (Moyenne des durées totales d'accompagnement)	379j	414j
Activité d'hébergement	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 01/01/N en hébergement	39	11
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) présentes au 31/12/N en hébergement	29	7
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) entrées entre le 01/01/N et le 31/12/N en hébergement SIR	20	6
	Nombre de personnes (et en nombre de ménages) sorties entre le 01/01/N et le 31/12/N en hébergement SIR	39	11
	durée moyenne d'hébergement	397j	255j
	Le nombre de journées réalisées sur l'année	10730	
	capacité conventionnée	35 places	
	Le taux d'occupation de l'année N-1 (nuitées réalisées / (capacités conventionnées x nb de jours de l'année N-1)	84%	

Le taux d'occupation est de 84% en 2022.Ce taux d'occupation est moins élevé que celui de 2021

Les éléments qui ont notamment impacté ces taux sont :

- Un temps de captation et de travaux de remis en état dans les nouveaux logements suite aux changements de logement. Pour rappel, 3 logements ont été changés au cours de l'année 2022.
- Un logement a été fortement dégradé par une famille. Nous n'avons donc pas pu proposer ce logement pour l'accueil d'une autre famille pendant plusieurs mois. Le temps nécessaire pour le remettre en état et l'équiper.
- Un second logement a été infesté de nuisibles. Il a fallu traiter et équiper avec du mobilier neuf le logement avant de pouvoir accueillir un ménage.
- Nous n'avons pas pu proposer de temps d'accueil durant la période estivale. En effet, nous avons cumulé l'absence de professionnels en congés annuels et le départ avancé en arrêt maladie préalablement à un congé maternité d'une référente sociale et nous n'avons pas pu la remplacer rapidement suite à des difficultés de recrutement.

Suite à la sortie de plusieurs ménages en décembre 2022, l'accueil en hébergement de 4 ménages est prévu en janvier 2023.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

De façon générale, les personnes accueillies au SIR Europe sont accompagnées de façon globale, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France. La cheffe de service présente l'accompagnement proposé lors de la signature du contrat de séjour.

L'accompagnement est mené à travers des entretiens individuels et des actions collectives dans divers domaines.

Les travailleurs sociaux basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leur situation. Ils s'adaptent aux difficultés des ménages accueillis, prennent en compte leurs rythmes pour travailler avec eux à l'acquisition de leur autonomie. Les prestations proposées se déclinent en 7 activités principales dont certains ont pu être évoqués plus haut :

L'accès aux droits civiques et sociaux décliné au travers de l'accompagnement global qui veille à l'effectivité des droits.
L'accès aux soins et à la santé, élément central de l'accompagnement individualisé notamment pour vérifier l'accès effectif à la couverture maladie et aux soins (orientation, prise de rendez-vous, médiation avec les services soignants et spécialistes).
L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle par un projet individualisé, développé tout au long de l'accompagnement et grâce à l'intervention d'une Conseillère en Insertion Professionnelle qui sait développer les réseaux et partenariats utiles. Des stages en entreprise, des actions collectives, des ateliers avec Pôle Emploi sont autant de leviers qui favorisent l'accès à l'emploi.
L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité : il s'agit d'apporter le soutien et l'information nécessaire dans ce domaine. La scolarisation des enfants, est un axe prioritaire et des contacts sont pris, dès l'installation au SIR, avec les écoles des quartiers où les enfants sont installés.
L'accompagnement vers le logement autonome et la gestion de la sortie du centre. La sortie est facilitée par le développement d'un réseau de partenaires tels que les bailleurs sociaux ou encore avec l'AIVS en qualité de « capteur » de logements, d'une part. Le savoir habiter est aussi travaillé avec les familles selon les besoins repérés et les demandes des personnes accompagnées.
L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social, notamment par le développement de partenariats avec les acteurs compétents dont les centre socio-culturels, et les associations.
L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Les professionnels sont vigilants à faire le lien avec les services de l'OFII compétents. Ils font aussi le lien avec la plateforme linguistique du CIDFF si besoin après la fin des cours OFII pour poursuivre

l'apprentissage et la progression dans la maitrise de la langue. Avant la crise sanitaire, des bénévoles pouvaient aussi être sollicités pour venir en appui aux familles en matière d'apprentissage de la langue. Nous envisageons de le proposer à nouveau en 2022.

Une **action collective** a pu être à nouveau proposée au cours de l'année 2022.

- **Soutien à la parentalité**

L'action collective intitulée « Soutien à la parentalité » a été animée par une éducatrice spécialisée et la psychologue du SIR-CPH, sur le site de Mulhouse.

Les objectifs de cette action étaient de :

- Favoriser l'expression des besoins et des attentes des parents en termes de soutien à la parentalité
- Créer un espace d'échange entre parents sur la notion de la parentalité (rompre l'isolement, favoriser le lien social)
- Travailler sur les représentations de chacun (des parents et des professionnels)
- Aider les parents à reprendre confiance en leurs capacités, leur pouvoir d'agir
- Créer un « outil » avec les parents qui recense les partenaires afin qu'ils puissent savoir où s'adresser, en fonction de leurs besoins.

6 séances d'une durée d'1h30 ont été proposées à 5 personnes. Les parents non francophones étaient assistés d'un interprète.
Ainsi, l'action collective a débuté en date du 30 juin 2022 et s'est terminée le 29 novembre 2022. En moyenne, l'action collective a été fréquentée à 55% sur la totalité des séances, ce qui revient environ à 2 à 3 participantes sur 5 par séance.

La première séance a servi à poser le cadre évoqué précédemment, créer une relation de confiance, apprendre à se connaître (entre parents mais aussi entre parents/professionnels) grâce à l'aide d'un jeu « brise-glace ». Pour cela, nous avons pensé à un photo langage que nous avons élaboré en amont.

Nous avons également pu travailler sur les représentations concernant la notion de parentalité des uns et des autres. Pour se faire, un « brainstorming » a été proposé aux participantes.

Les séances suivantes ont pu mettre en lumière plusieurs éléments : tout d'abord, la confiance accordée au groupe dans son entièreté (aux professionnelles comme aux autres participantes). Cela a permis de partager des moments de vie difficiles qui n'avaient pas été déposés lors d'entretiens individuels avec le référent social. Ensuite, les participantes ont pu exprimer qu'à travers les échanges, elles se sont rendues compte qu'elles partageaient les mêmes difficultés alors qu'elles pensaient être les seules à être dans cette situation. Enfin, elles ont pu découvrir que l'éducation de l'enfant n'est pas universelle et peut être propre à chaque culture et/ou à chaque famille.

L'outil photolangage a été apprécié par le groupe et s'est révélé être un support facilitateur de parole. Les thématiques qui ont émergé sont les suivantes : l'enfant en situation de handicap, la communication et les violences physiques et verbales entre parents mais aussi de parents à enfants, la charge mentale et les responsabilités liés à la place de mère tout particulièrement, les dangers domestiques, l'alimentation, le sommeil, la question des écrans et l'interculturalité. A propos de cette dernière thématique, les participantes se sont exprimées sur l'éducation des enfants dans leur pays d'origine et ont pu partager les observations sur l'éducation du pays d'accueil.

Finalement, quel que soit la thématique abordée, ce qui était important pour nous, était que les participantes puissent partager, évoquer leur perception, leur vécu, leur expérience et qu'elles puissent se nourrir de celles des autres. Cela a permis de mettre en avant la pluralité de réponses et de possibilités face à une problématique.

Au fur et à mesure des séances, nous avons pu noter quelques points d'amélioration de l'action :

- Etre plus vigilante quant à la circulation de la parole.
- Privilégier l'interprétariat physique
- Proposer un calendrier de séance moins distancié
- Associer plus de partenaires de la petite enfance

Pour terminer, nous avons envie de vous partager quelques paroles déposées par les participantes et les interprètes lors de la séance de bilan.

Les participantes

Mme S : « j'aime bien être avec tout le monde, ensemble, partager »

Mme S : « j'étais contente de venir ici »

Mme S : « l'interprète peut traduire mais traduire ce qu'on ressent au fond de nous c'est impossible »

Mme S : « je suis contente d'avoir une interprète, je peux dire ce que je veux et ressens, j'ai appris des choses que je n'aurais pas pu apprendre sans interprète »

Mme I : « ça m'a plu car c'était un groupe, on était comme des amies. Je ne changerai rien, ça m'a plus du début jusqu'à la fin »

Mme I : « Malheureusement pas trop de femmes présentes, j'aurai bien aimé quelques une en plus. Mais en petit groupe, c'est bien »

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Depuis l'ouverture de places CPH, PRR et de mesures d'AVDLR, sur différents secteurs du département, de la répartition des intervenant sociaux sur 3 sites du département, l'activité de l'ensemble des services du SIR CPH s'est organisée par territoire plutôt que par dispositif. Ainsi, même si certains travailleurs sociaux interviennent de façon dominante auprès de personnes relevant du SIR Europe ou Local, la plupart interviennent pour différents dispositifs et adaptent leurs pratiques aux particularités de chaque dispositif CPH, PRR ou AVDLR, le taux d'encadrement et certaines modalités de fonctionnement étant différents dans chacun d'entre eux.

Aussi au 31/12/2022 Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par une cheffe de service.

Pour le secteur Colmarien, l'équipe est composée de 2 postes de travailleur social, un poste à mi-temps de conseillère en insertion professionnelle et un autre de secrétaire.

Pour le secteur Mulhousien et de Saint-Louis, l'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux dont certains à temps partiels, d'une conseillère en insertion professionnelle, d'une psychologue, d'une chargée de gestion du patrimoine et d'une secrétaire.

Leurs missions / actions :

- Les intervenants sociaux, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse de leur situation et une évaluation des besoins. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.
- La secrétaire est chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives dont la gestion des caisses et des suivis des participations financières des personnes.
- La chargée de gestion du patrimoine est chargée de la gestion du parc de logement des dispositifs : de faciliter le suivi des travaux, assurer la gestion des sinistres, la captation de logements, le lien avec les bailleurs et les éventuels prestataires.
- La psychologue apporte un soutien psychologique ponctuel ou à plus long terme par l'écoute des difficultés et souffrances exprimées. Elle évalue les besoins et peut prévenir des situations de crise. Suivant l'intensité et la nature des souffrances, soit elle amorce un travail de soutien dans l'objectif d'aider la personne, ou bien elle l'oriente vers une prise en charge spécialisée extérieure.
- La cheffe de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Elle est garant du cadre de travail. Elle met en œuvre le partenariat et fait connaître le service. Depuis septembre 2022, elle est secondée par une coordinatrice sur le secteur de Saint-Louis/Mulhouse.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

Dans le cadre du fonctionnement général du service, afin d'organiser les services, d'harmoniser les pratiques, optimiser les conditions d'accompagnement, articuler les actions des différents professionnels, échanger sur les difficultés, les questionnements, apporter un soutien, des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines, mais sous 2 formats différents :

- Une réunion de fonctionnement d'équipe globale a lieu tous les mois et réunit l'ensemble des professionnels du SIR-CPH, en présence de la Cheffe de service.
- Une réunion de site a lieu également tous les mardis matin avec les travailleurs sociaux de Mulhouse et Saint Louis et un jeudi matin sur deux pour les travailleurs sociaux de Colmar. C'est dans ces temps que les professionnels exposent plus en particulier les situations des personnes accompagnées, ce qui permet d'apporter un soutien mutuel parfois dans une analyse de situation, parfois concernant une piste d'orientation vers un partenaire, ou à travers un cas pratique l'évolution du fonctionnement de certaines procédures.
- Depuis le second semestre 2021, une réunion de projet de service a eu une fois par mois. Ce temps nous permet de réfléchir sur le fonctionnement du service et les outils de la loi 2002.2.

Un autre temps vient nourrir la vie des équipes :

- Le GAT : En plus des réunion d'équipes, le SIR CPH bénéficie de soutien à la réflexion et à son action à travers le groupe d'appuis Technique(GAT) proposé par l'équipe mobile de psychiatrie. Cela permet aux professionnels d'aborder certaines situations où la santé mentale de personne freine le parcours d'inclusion ou questionne l'intervention.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Les séances d'analyse des pratiques étant très importants pour la prise de recul dans les interventions des professionnels. L'équipe a pu bénéficier de 9 séances de GAP en 2022.

Les rencontres avec les partenaires :

Les rencontres avec les partenaires et les échanges avec eux se font souvent au gré des besoins comme les bailleurs sociaux, ESPOIR, les CCAS, la CEA l'Association de prévention spécialisée, ARGILE et le médecin spécialisé en addictologie, les SIAE, etc.

Ils peuvent être parfois invités à venir en réunion d'équipe pour se présenter plus en détail suite à un changement d'organisation ou un nouveau projet.

Afin de remplir au mieux nos missions d'accompagnement RSA dans le cadre de notre conventionnement, des temps de rencontre et d'échanges avec les équipes ont été proposé avec Mmes CHARBON, GOETSCH et LECHEVALIER, travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisés RSA respectivement sur Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Mme BAJARD nous a également proposé deux temps de formation au logiciel solis. Par ailleurs, les référents sociaux du SIR et CPH du sud du département (Mulhouse, et Saint louis) ont également participé à des réunions d'informations RSA organisées par les travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisé RSA.

La cheffe de service et la psychologue ont été membre d'un groupe de travail PTSM Précarité/ hébergement et santé mentale animée par Mmes NYARI, STURM et TRON DE BOUCHONY et la collaboration des représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI. Ces réunions de travail ont pu permettre la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » qui a eu lieu le 27 septembre 2022.

Enfin, la commission technique réfugiés (CTR) a continué à se réunir régulièrement, mensuellement en 2022 rassemblant les représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI en présence de la DDETSPP, en visio ou en présentiel. Cette instance d'échange, de concertation et coordination contribue à la fluidité des dispositifs d'hébergement facilitant les sorties et orientations des BPI présents dans les structures dédiées à l'asile, vers les dispositifs d'hébergement proposés par les CPH, le SIR et le dispositif AJR (Accompagnement Jeunes Réfugiés-DIHAL) d'ALEOS. Des partenaires autres concourant à l'inclusion des BPI y sont de temps en temps également invités, la préfecture, Face alsace, le Ciarem,

Afin de renforcer les échanges avec ses partenaires, la directrice du DAR, la cheffe de service et les coordinatrices d'AGIR et SIR /CPH ont assisté à une journée partenaire organisée par la CPAM. Ce temps d'échange a eu lieu le 15 novembre 2022 à Colmar

En décembre 2022, la cheffe de service et le coordinateur PRR ont assisté au COPIL PASS de l'hôpital de Mulhouse. Ce temps d'information a permis d'échanger sur leurs missions et les projets de la PASS.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Les droits des personnes BPI	Léa Richert	14
« Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil »	Adèle Marques	14

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique - Asile et Réfugiés / CPH	10	18	
Pour une dynamique d'équipe : communiquer, collaborer au service d'un projet"	13	12	
Service logement contingent préfectoral / DALO	5	2	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
santé mentale et Exil	8	7h	

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage assistant de service social 3eme année	PRAXIS Mulhouse	1	385	NON	OUI
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **385** heures					

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

PRR - Programme de Réinstallation des Réfugiés

SIR-CPH 17 place de la Liberté 68100 MULHOUSE

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1969), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 et d'Actilog complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants et la promotion des actions partenariales, …

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de

dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

Concernant les bénéficiaires de la protection internationale, plusieurs services se sont développés au fil des années : le SIR, Service d'inclusion des Réfugiés est né au sein de l'association Espoir Mulhouse en 2004 par le développement d'un dispositif d'hébergement temporaire (l'Accompagnement Social des Réfugiés-ASR) dans le cadre des Fonds Européens au Réfugiés (refondus dans le FAMI en 2014) accueillant d'abord 10 ménages (32 personnes) de BPI sortants de CADA. Le dispositif répondait au double objectif de fluidification des hébergements dédiés aux demandeurs d'asile et à la facilitation de l'intégration socio-culturelle des BPI. En 2012, après plusieurs tentatives de fusions avec un service homologue, le SIR Bleu Nuit, l'ASR devient le SIR, se départementalise et réduit son parc d'hébergement afin d'accompagner dès le CADA (jusqu'octobre 2016) les BPI dans le logement qu'ils louent, réservant l'hébergement temporaire aux plus vulnérables. Le SIR accompagne aussi jusque fin 2022 des ménages hors hébergement, suite à leur accès à un premier logement en France.

En octobre 2018, l'association a ouvert sur Colmar et Saint Louis un CPH de 50 places, entrainant la mutualisation des 2 équipes en SIR-CPH fin 2019. 5 nouvelles places ont été ouvertes en 2021.

Un service d'Accompagnement vers et dans le logement dédié au réfugiés (AVDLR) s'est aussi développé en 2018, proposant chaque année 38 nouvelles mesures d'accompagnement sans hébergement.

Fin 2022, le lancement d'AGIR à APPUIS met fin à l'accompagnement hors hébergement du SIR-CPH.

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Le Programme de Réinstallation des Réfugiés (PRR) a été créé en 2020 au sein du Service d'Inclusion des Réfugiés – Centre Provisoire d'Hébergement (SIR-CPH) relevant du Dispositif Asile Réfugiés de l'association APPUIS.

Construit en réponse à l'appel à projet départemental du 20/12/19, le projet déposé par APPUIS « d'Accueil en logement et accompagnement de personnes réinstallées », ultérieurement dénommé PRR, a été validé le 05/02/20 et avait pour objectif de répondre localement à l'engagement du Gouvernement français d'accueillir en 2020 et 2021 10 000 Réfugiés en situation de vulnérabilité se trouvant dans un pays de 1er asile.

Le projet validé prévoyait l'accueil de mars à juin 2020 (en gare ou à l'aéroport) de 47 personnes en protection internationale dans 11 logements (8 logements familiaux, 2 colocations de 3 personnes isolées, dont une pour 3 jeunes de 18-25 ans) répartis dans la couronne mulhousienne, l'agglomération de Saint Louis et Thann-Cernay, durant 12 mois d'accompagnement social, au terme desquels les personnes

pouvaient devenir locataires par glissement de bail du logement qu'elles occupaient.

Le démarrage du projet était prévu le 16/03/20, il a été reporté en raison de la fermeture des frontières du 17/03/20. Il a pu reprendre au plan national en juin 2020, la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) annonçant réduire l'objectif initial d'accueil à 5000 Réfugiés en 2020 et 2021, entraînant de fait un redimensionnement des dispositifs chez les opérateurs retenus pour l'accueil des personnes réinstallées, PRR d'APPUIS inclus.

Localement, le PRR a pu être relancé début juillet 2020 par l'engagement auprès de la DCCSPP d'accueillir 2 familles de Réfugiés UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees) et 1 isolé, parent d'une des 2 familles, depuis le Liban lors d'un vol charter prévu fin juillet dans 2 logements réservés depuis le début 2020.

Le travailleur social coordinateur recruté au sein de l'équipe du SIR-CPH a commencé son activité le 15/07/20, notamment en organisant l'équipement des 2 logements captés pour l'accueil de ces familles.

- L'accueil des 2 premières familles (de 5 et 7 personnes), a été différé au 27/08/20 et la veille du départ une des familles a vu sa réinstallation en France reportée au 08/10/20, inaugurant les nombreux reports d'arrivées dans les années suivantes, souvent pour des questions sanitaires.
- Le 16/10/20, un avenant à la convention de financement du dispositif réduisait l'objectif du PRR à l'accueil de 24 personnes, répartis sur un maximum de 6 logements pour l'année 2020-2021.
- Un 4ème ménage de 9 personnes a été accueilli début 2021 en provenance du TCHAD permettant à l'action de compléter son effectif à hauteur de 88% des objectifs de l'avenant d'octobre 2020.
- Au début de l'été 2021, la DGEF rétablissait pour les opérateurs qui maintenaient leur participation au Programme national de Réinstallation les objectifs initialement validés et le PRR d'APPUIS apprenaient qu'il pourrait accueillir à nouveau 47 personnes au titre du programme 2020-21.

Les accueils se sont poursuivis de manière perlées en 2021 (2 ménages en septembre, 2 autres en décembre) entraînant d'une part une perte de visibilité du terme de l'action 2020-21 et un lissage des moyens humains consacrés à la coordination des 16 mois initiaux prévus à 40 mois (passage de 0.5 ETP à 0.20 ETP de coordination).

Au 01/01/22, l'action avait réalisé l'accueil de 8 ménages, sur 7 logements pour 36 des 47 places et prévoyait l'accueil des 11 dernières personnes prévues au programme 2020-21 dans le courant du 1er semestre 2022. Un accueil d'une famille syrienne de 6 personnes a été réalisé en février. Les arrivées annoncées de Turquie et d'Ethiopie en mars et mai ont été reportées sine die (l'une pour des problèmes de justice, l'autre pour des raisons diplomatiques). Le PRR a pu enfin compléter ses effectifs du programme 2020-21 le 28/07/22 avec l'arrivée du 10ème ménage. Le programme 2020-21 sera donc clos en aout 2023, 38 mois après son démarrage (contre 16 initialement prévus).

En février 2022, l'autorité de tutelle invitait notre action à esquisser un projet dans le cadre d'appels à projet pour le Programme 2022, sur la base d'un effectif prévisionnel de 55 places. L'invasion de l'Ukraine le 24/02/22 et la vague de départ en exil des Ukrainiens qui s'en est suivie a confronté le gouvernement à la nécessité de mobiliser des crédits pour leur accueil dans le cadre de la Protection temporaire. Cela a amené le financeur à réajuster le nombre de places prévues pour le programme 2022 pour le PRR à 21, hors appel à projet. Chiffrage annoncé en mars et confirmé à la rentrée 2022.

A compter d'avril 2022, le centre d'accueil transitoire de THAL-MARMOUTIER (67) géré par l'AFND (Association des Foyers Notre-Dame) a fermé ses portes, sur décision de l'Etat, privant les opérateurs du Grand-Est et de Bourgogne-Franche Comté de la possibilité d'y faire transiter les familles réinstallées dont l'information de l'arrivée leur parvenait trop tardivement pour capter un logement adapté et pérenne.

Le premier accueil du programme 2022 a été réalisé le 30/08/22 pour une famille de 6 personnes (5 adultes, 1 mineur) et suivi par l'arrivée mensuelle de familles de 3 personnes, portant les effectifs pour le programme 2022 à 15 personnes sur les 21 prévues au 31/12/22, soit 71% des effectifs prévus. Parallèlement l'accompagnement des 24 personnes accueillies en 2021 prenait fin.

Le Programme de Réinstallation des Réfugiés a donc été doublement impacté dans sa mise en œuvre par la pandémie du Covid-19, en 2020-21 et la guerre en Ukraine en 2022. Malgré ces difficultés, il s'inscrit dans la continuité du développement des activités d'accompagnement des bénéficiaires de protection internationale (BPI) du SIR-CPH et montre sa pertinence au regard de la volonté politique en Europe de plus en plus forte d'externaliser la demande d'asile dans des pays tiers.

Le PRR répond également aux missions associatives fixées dans le projet associatif d'APPUIS, notamment favoriser l'insertion dans un logement digne, en privilégiant un dispositif de baux glissants, et l'accompagnement des réfugiés dans leur inclusion sociale, par la rédaction et mise en œuvre pour chaque adulte accueilli d'un projet d'accompagnement personnalisé.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le projet validé du PRR a précisé des modalités d'accueil et d'accompagnement du public dont l'objectif est de réduire l'impact du choc de l'exil dans un premier temps. Puis il s'agit d'assurer des conditions dignes de subsistance aux personnes jusqu'à l'ouverture des droits sociaux, afin de faciliter le travail d'accompagnement à l'inclusion sociale sur un laps de temps court, 12 mois de date à date.

Il a été ainsi prévu pour chaque ménage accueilli et mis en œuvre depuis l'été 2020 :

- L'accueil au jour d'arrivée sur le territoire à l'aéroport ou en gare par un ou 2 membres de l'équipe
- L'emploi autant que de besoin tout au long de l'accompagnement d'un interprète pour chaque entretien, pour les personnes allophones

- La mise à disposition d'un logement adapté à la composition familiale, meublé et équipé, à proximité des transports en commun, des écoles, commerces de proximité et infrastructures médicales, de préférence, accessibles par ascenseur ou sans escalier à franchir.
- La mise à disposition la veille de l'arrivée d'un kit d'arrivée, comprenant nécessaire de vaisselles, de linge de lit, d'hygiène corporelle et du logement, 3 jours de provisions minimum, avec des denrées fraîches (pain, viandes, œufs, fruits, légumes).
- Le versement d'avances remboursables jusqu'à perception effective des droits sociaux.
- Une carte SIM pré-chargée avec suffisamment de débit internet pour pouvoir contacter les proches restés à l'étranger
- Un kit vêture abondé de 120 € par personne, destiné à acquérir les vêtements et chaussures de saison et aussi les fournitures scolaires des enfants, permettant d'accompagner les personnes dans leurs premières courses afin qu'elles appréhendent le coût de la vie en France.
- Un accompagnement social de proximité, principalement en visite à domicile, à raison d'un minimum d'un rendez-vous hebdomadaire.
- Une ouverture dans les plus brefs délais possibles des droits sociaux par la mobilisation du service Immigration de la Préfecture, de l'OFII, de l'OFPRA, de la CPAM, de la CAF.
- Une ouverture de compte dépôt auprès de l'agence du Crédit Mutuel St Paul de MULHOUSE, dans le cadre d'un partenariat avec le DAR ou auprès d'une autre agence Crédit Mutuel par l'exercice du droit aux comptes auprès de la Banque de France.
- Une consultation médicale par le médecin de la PASS, pour les personnes présentant des problèmes de santé à leur arrivée, le temps que les couvertures maladie soient mises en place et, ensuite, l'orientation vers un médecin généraliste soit acceptant l'interprétariat, soit maîtrisant leur langue.
- Un accès à la scolarisation des enfants et une adaptation de celle-ci à leur singularité (notamment par l'orientation en UPE2A –Unité Pédagogique d'Enseignement Adapté aux élèves Allophones) et pour les adultes la mobilisation de l'OFII pour qu'ils accèdent rapidement à une formation linguistique.
- Un bilan de l'expérience professionnelle des adultes désireux de trouver un emploi rapidement, afin qu'ils construisent leur projet de reclassement professionnel en France durant ou au terme de leur formation linguistique prévue au CIR
- Une prise en charge intégrale des coûts afférents au logement qu'ils occupent, jusqu'à l'ouverture de leurs droits sociaux et notamment à l'APL. Par la suite, les loyers et charges sont refacturés à la famille dans le cadre de la sous-location du logement en vue de la préparer au glissement de bail, si elle souhaite demeurer dans le logement, ou leur relogement.
- Une demande de relogement dans le parc social du département et/ou dans le parc locatif privé, si la famille souhaite changer de logement et refuse le glissement de bail ou si elle est accueillie dans un logement transitoire « non glissable »

Au-delà de ces critères matériels standards cadrant l'accueil et l'accompagnement proposé au public du PRR, une rencontre collective d'expression des usagers, de

recueil des besoins a été organisée le 25/05/22 en vue d'organiser des actions collectives. Le souhait majoritaire des personnes lors de cette rencontre de faire un barbecue au bord d'un lac a dû être reporté.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à ce que chaque personne adulte rédige un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) où il retrace dans sa langue maternelle ses souhaits pour les mois à venir d'une part en matière de logement et d'emploi et d'autre part pour tout autre projet lui tenant à cœur.

Le PAP est établi, un à 3 mois après l'entrée dans le dispositif. Le document sur lequel est rédigé le PAP leur est remis lors de la signature du contrat de séjour et d'engagement réciproque avec la Cheffe de service. Il est repris avec un interprète en entretien, dactylographié et signé du référent de l'accompagnement social, de la personne et de la Cheffe de service.

Il permet de singulariser au sein de chaque famille l'accompagnement social aux souhaits de chaque personne et d'évaluer la posture du public vis-à-vis de l'accompagnement proposé et son adhésion ou son refus quant à la proposition de glissement de bail ou de relogement au terme de l'accompagnement social.

Il définit les moyens à mettre en œuvre par le référent social pour permettre sa réalisation et aider les personnes accompagnées à structurer leur projet d'installation en France et à hiérarchiser les étapes pour l'accomplir pendant et après l'accompagnement par notre dispositif.

Le PAP est révisé au bout de 6 mois pour mesurer l'évolution des personnes accompagnées dans leurs parcours d'inclusion de la société française et moduler l'accompagnement proposé, ainsi que le projet de glissement de bail ou de relogement au terme de la mesure.

Il fait l'objet d'une évaluation finale avec les personnes lors d'un entretien qui se déroule dans la quinzaine précédant ou suivant la fin de mesure, où les personnes peuvent évaluer leur parcours depuis leur entrée sur le territoire français et se définir des objectifs pour les mois à venir. Cette évaluation peut être transmise, avec l'accord de la personne accompagnée, lors du rendez-vous de relais avec l'Assistante sociale de secteur ou le nouveau référent RSA.

Véritable feuille de route de l'accompagnement social, il facilite à la fois la mise en confiance du public et une meilleure connaissance de celui-ci. L'élaboration et la mise en œuvre des premières étapes du PAP facilitent la rédaction du contrat d'engagement réciproque entre les personnes accompagnées et le référent social du PRR.

Cela permet d'inscrire le projet d'inclusion sociale des personnes réinstallées en France dans l'accompagnement RSA. Sauf demande exceptionnelle des services sociaux de secteur, en raison du conventionnement RSA du SIR-CPH APPUIS et de l'accompagnement social de proximité proposé par le PRR, le référent social capte systématiquement, lors de la réalisation du bilan socio-professionnel des nouveaux bénéficiaires du RSA, la référence RSA des personnes accompagnées. Au terme de

l'accompagnement les personnes sont réorientées vers le référent RSA le plus adéquat à leur situation socio-professionnelle.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation : 47 personnes pour le programme 2020, 21 personnes pour le programme 2022

Population :

La population ciblée par le PRR est constituée par les Réfugiés reconnus par le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) dans des pays tiers (Turquie, Liban, Niger, Tchad, Jordanie, etc..) résidant en camps ou en logements, candidats à leur réinstallation en France. La procédure de réinstallation est utilisée depuis de nombreuses années dans certains pays occidentaux (Etats-Unis, Canada, Suède) pour la mise en œuvre de leur politique d'asile. Depuis 2008 et l'accord cadre du 04/02 de coopération avec le HCR, la procédure est mise en œuvre par la France et plus fortement depuis 2014.

Les personnes retenues parmi les candidats par la DGEF, sont reçues en entretien d'asile par l'OFPRA dans leur pays de résidence, puis réinstallées sur le territoire français par des vols charters affrétés par l'Office Internationale des Migrations. Une fois arrivées sur le territoire elles sont réparties entre les différentes régions et les différents opérateurs retenus pour leur hébergement et leur accompagnement social durant la 1ère année de résidence en France, en fonction de leurs souhaits d'implantations en France. Les familles disposent d'une protection internationale (Réfugié, Protection Subsidiaire, Apatridie) dès leur entrée sur le territoire.

Les ménages accueillis et accompagnés en 2022 ont été sélectionnées lors des missions foraines de l'OFPRA LIBAN 2021-1 et 2022-1, TCHAD 2020-1, EGYPTE 2021-1 et 2022-1, TURQUIE 2021-2 et 2022-2, CAMEROUN 2022-1 et JORDANIE 2022-2. Les personnes sont issues des communautés de Réfugiés UNHCR syriennes (60%= 30 personnes), centrafricaines (26%= 13 personnes), sud-soudanaises (10% : 5 personnes) et érythréennes (4%= 2 personnes).

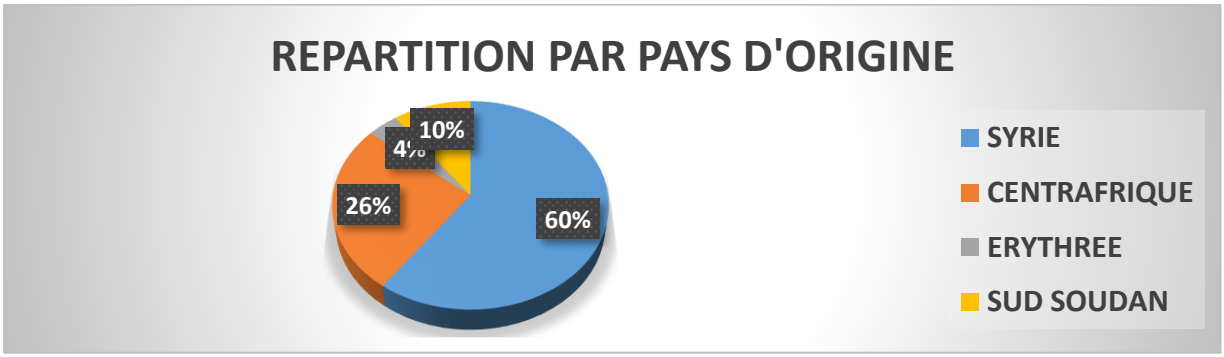

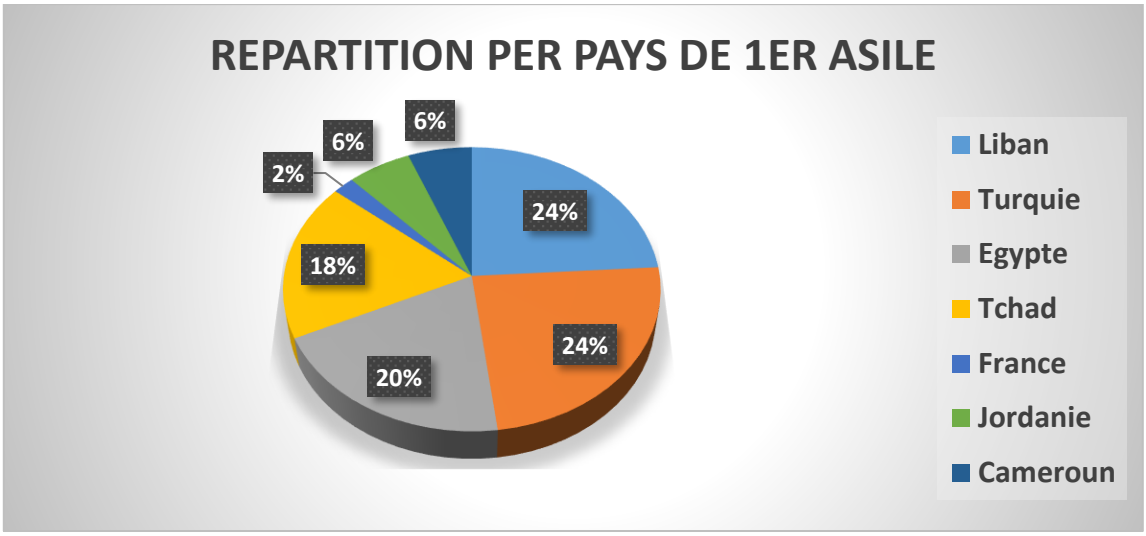

Les personnes proviennent de 6 pays de premier asile : Liban, Turquie, Egypte, Tchad Jordanie et Cameroun. 1 enfant est né en 2021 en France au sein de l'une des familles accompagnée jusque début 2022.

Les principales problématiques rencontrées par le public sont :

- L'adaptation à la vie en France, rendue difficile du fait d'une arrivée directe en France et l'absence de période de demande d'asile où les personnes peuvent s'immerger dans la société d'accueil.
- L'apprentissage de la langue française, ou l'alphabétisation pour les francophones, la reprise d'une scolarité adaptée pour les enfants afin de rompre l'isolement social né de l'exil et d'entrer en interaction avec la société d'accueil.
- Plusieurs ménages ont postulé pour leur réinstallation en France dans l'objectif de pouvoir bénéficier de soins pour l'un des membres du ménage porteur d'un handicap ou d'une pathologie importante.
- Les problématiques en lien avec la monoparentalité demeurent une constante depuis 202.
- Sur le plus long terme, le reclassement professionnel et la projection vers un statut social acceptable pour compenser le statut social perdu dans les pays d'origine et de provenance.

Au 31/12/22, le PRR – APPUIS accompagnait 26 personnes, et avait achevé l'accompagnement des 24 personnes accueillies courant 2021, atteignant l'objectif initial d'accueil de 47 personnes du programme 2020-21 en août et à 71% l'objectif fixé hors appel à projet pour le programme 2022. Nous avons réalisé entre le 01/01/22 et le 31/12/22 8339 journées d'accompagnement (contre 7137 en 2021, soit une hausse d'activité de 17%).

En terme de résultats liés au logement des personnes, du 01/01/22 AU 31/12/22, se sont 4 logements qui ont été captés par le dispositif, 3 dans le parc social de l'agglomération mulhousienne, et un logement dans le parc privé. Un logement capté en 2021 a été réutilisé pour l'accueil d'une nouvelle famille et 2 logements ont été empruntés au SIR pour permettre l'accueil de nouveaux arrivants (dont un restitué.

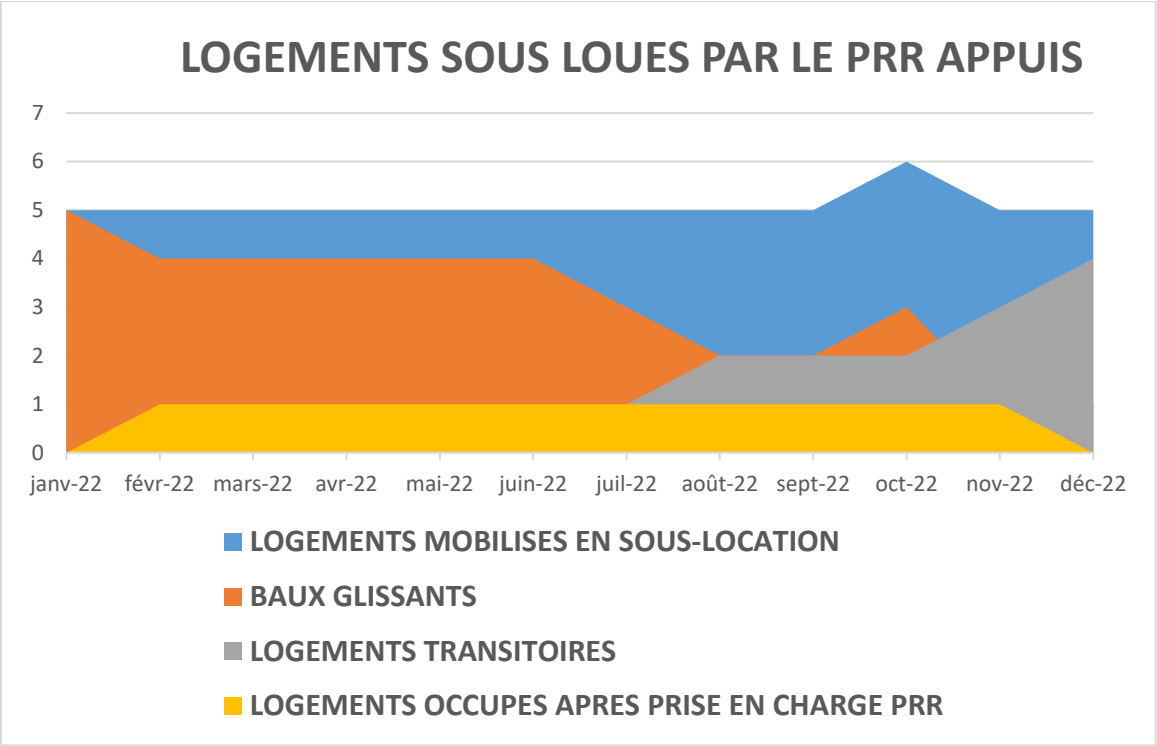

3 des 5 ménages accueillis en 2021 ont vu les baux de leur logement glisser. Un quatrième ménage, refusant le glissement de bail, a été relogé dans le parc social. Enfin, un ménage en impayés de loyers n'a pas pu faire glisser son bail, est resté sous-locataire 9 mois après la fin de son accompagnement par le PRR et a été relogé dans le parc social avec un accompagnement de l'IML d'APPUIS.

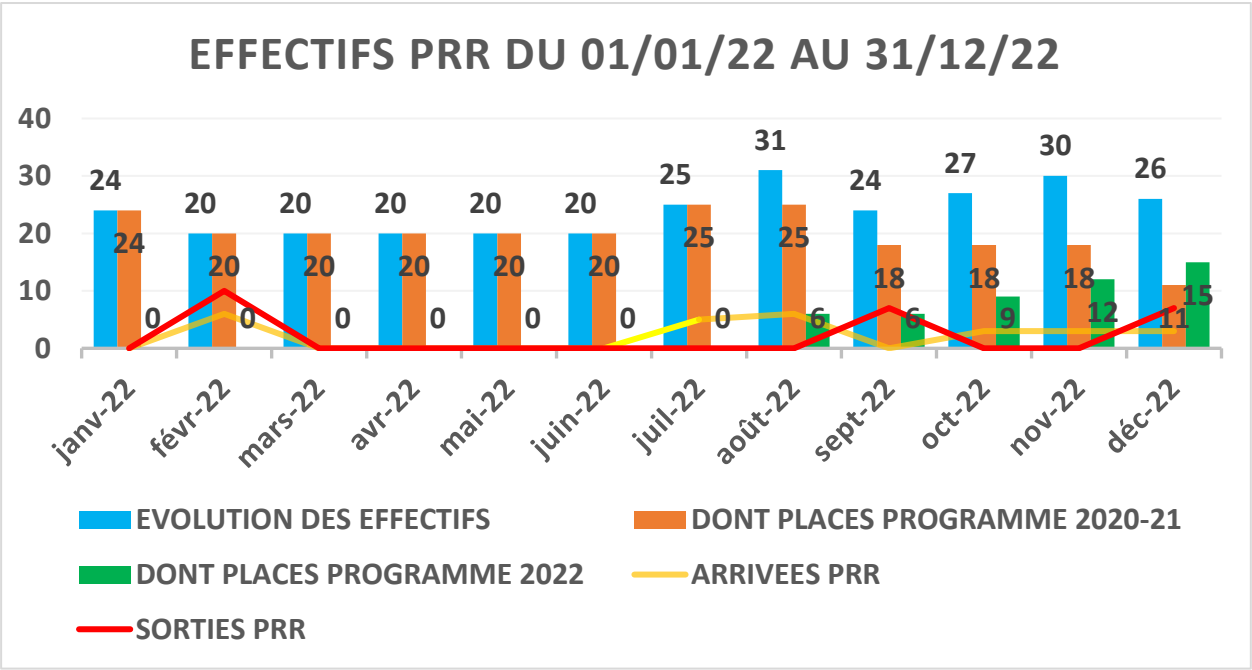

3 des 5 ménages sortis en 2022 ont fait l'objet d'une mesure d'accompagnement après le Programme de Réinstallation au sein du Service d'Inclusion des Réfugiés (SIR) : 2 mesures d'AVDLR et 1 mesure dans le cadre du SIR FAMI. Les 2 derniers ménages sortis en fin d'année ont fait l'objet d'une demande d'orientation vers AGIR APPUIS.

Au 31/12/22, les 6 ménages (26 personnes) accueillis depuis le 01/01/22 étaient présents dans le dispositif, répartis dans 6 logements (2 à bail glissant, 2 logements transitoires, 2 logements prêtés par le SIR) à RIXHEIM, LUTTERBACH, RIEDISHEIM et MULHOUSE.

L'année 2023 s'engage avec la possibilité de porter l'effectif à 105% des places prévues au programme 2022 (22 sur 21 prévues) avec l'accueil d'une famille de 7 personnes le 28/03/23, permettant d'augurer la clôture du programme 2022 fin mars 2024.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

La demande émane de la DGEF du Ministère de l'Intérieur, pilote du programme de Réinstallation au plan national, préparé et mis en œuvre avec l'UNHCR. Les arrivées sur le territoire sont organisées par l'OIM (Office Internationale des Migrations) et les orientations sont coordonnées au niveau régional par le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) de la Préfecture de Région Grand Est.

Répartition géographique :

Les ménages accompagnés entre le 01/01/22 et le 31/12/22 sont principalement d'origine syrienne (7 des 11 ménages ou 60% des effectifs en personnes), réinstallés depuis le Liban pour 3 d'entre eux, 2 depuis la Turquie, 1 l'Egypte et le dernier la Jordanie. Les 4 autres ménages sont d'origine :

- Centrafricaine (2 ménages, 13 personnes, 26% des effectifs), réinstallé depuis le Tchad et le Cameroun.
- Sud-soudanaise (1 ménage, 5 personnes, 10% des effectifs), réinstallé depuis l'Egypte
- Erythréenne (1 ménage, 2 personnes, 4% des effectifs), réinstallé depuis l'Egypte

Origine des mesures :

Mission OFPRA TCHAD 2020-1 à N'DJAMENA février 2020
Mission OFPRA EGYPTE 2021-1 au CAIRE mars 2021
Mission OFPRA LIBAN 2021-1 à BEYROUTH juin 2021
Mission OFPRA TURQUIE 2021-2 à ANKARA août 2021
Mission OFPRA LIBAN 2022-1 à BEYROUTH février 2022
Mission OFPRA TURQUIE 2022-2 à ANKARA mars 2022
Mission OFPRA CAMEROUN 2022-1 à DOUALA mars 2022
Mission OFPRA EGYPTE 2022-1 au CAIRE mars 2022
Mission OFPRA JORDANIE 2022-2 à AMMAN août 2022

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI ET LEUR EVOLUTION

Répartition garçons - filles :

Au 31/12/22, le Programme de Réinstallation des Réfugiés d'APPUIS accueillait 15 hommes et 11 femmes, soit 58 % d'hommes et 42% de femmes. Sur les 50 personnes accompagnées entre le 01/01 et le 31/12/22, 56% étaient des femmes et 44 % des hommes, des proportions analogues à celles de 2021, avec une légère prédominance des femmes consécutives à la monoparentalité (par veuvage ou disparition du conjoint dans la, plupart des cas).

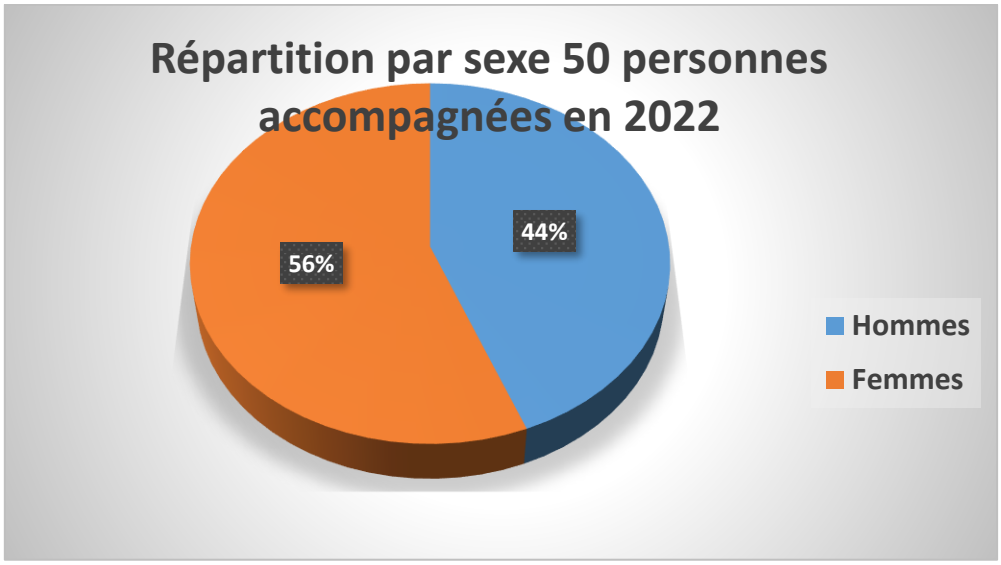

Répartition par tranches d'âge :

Entre le 01/01/22 et le 31/12/22, le PRR APPUIS a accompagné :

- 26 mineurs soit 52 % des effectifs (contre 67 % en 2021), un effectif stable en valeur absolue (24 mineurs en 2021) et en légère baisse en proportion du fait du nombre d'enfants majeurs accueillis cette année.
- 7 adultes de – de 25 ans, soit 14% des effectifs (contre 8% en 2021), effectif qui a doublé d'une année sur l'autre. L'ensemble de ces adultes sont des enfants qui ont grandi dans le pays de 1er asile et devenus majeurs sont restés en soutien de famille dans la cellule parentale (ils font partie de 4 des 11 ménages accompagnés, dont 3 familles en situation de monoparentalité)
- 15 adultes de 26 à 60 ans, soit 30 % des effectifs (contre 33% en 2020), effectif en légère hausse, du fait de l'accueil de petites familles en fin d'année.
- 1 adulte de plus de 60 ans soit 2% des effectifs.

Il est à noter que dans le dernier semestre 2022, sur les 20 personnes accueillies, seules 6 sont mineures (30 % des personnes accueillies sur ce semestre), ce qui affectera fortement la répartition par tranches d'âges, lors du prochain exercice.

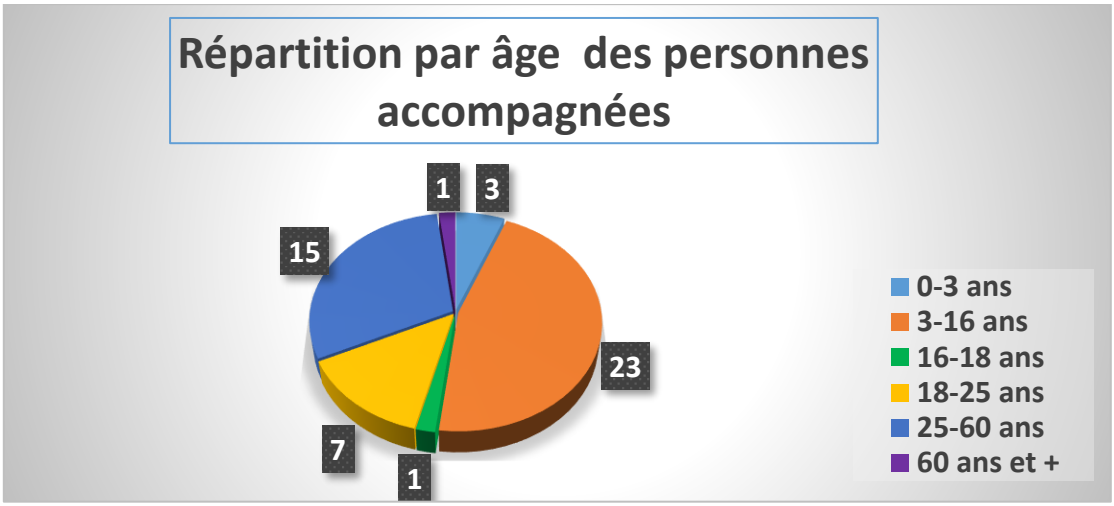

La proportion de mineurs ayant augmenté en 2021, la moyenne d'âge à l'arrivée en France qui était déjà jeune en 2020 (19 ans), avait atteint 16 ans en 2021. Du fait de l'accueil d'un grand nombre en proportion d'enfant adulte de -25 ans, la moyenne d'âge revient à 19 ans.

A l'inverse, pour la même raison, la moyenne d'âge des adultes continue de baisser et passe de 33 ans en 2020 à 32 ans en 2021 et à 28 ans en 2022.

Celle des mineurs, qui est passée de 10 ans en 2020 à 8 ans en 2021, reste stable en 2022 (8 ans).

Le plus âgé des adultes a 68 ans à son arrivée en France, notre dispositif a inauguré cette année son premier accueil de sénior.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Le PRR s'est vue confier une mission d'accompagnement social global et de proximité du public réfugié réinstallé, autour de la réalisation de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). La conception du programme par la mise à disposition de logements à baux glissants, relativise la problématique d'accès au logement qui peut se montrer prépondérante dans l'accompagnement social des BPI en CADA, ou hébergés au SIR ou au CPH.

Toutefois, la fermeture du centre transitoire de THAL MARMOUTIER, en avril, qui permettait au PRR d'avoir quelques semaines de plus pour capter un logement adapté à la composition familiale du ménage réinstallé, et le raccourcissement des délais d'information par l'autorité de tutelle des arrivées (jusqu'à 8 jours en octobre) a généré la nécessité de capter des logements transitoires, notamment auprès des baux associatifs proposés par ICF.

Cet usage de logement transitoire oblige les travailleurs sociaux à proposer des relogements dans le parc social mulhousien très peu de temps après l'ouverture de droits et l'entrée en France des familles. Il impose aux personne accompagnées un déménagement avant la fin de leur accompagnement par le PRR et de choisir un logement pérenne, avant d'avoir pu appréhender les standards du logement en France.

Le logement des personnes réinstallées

L'accompagnement au logement se centre d'une part sur l'acceptation par les familles accueillies du glissement de bail ou leur demande de relogement dans un autre logement et de l'autre sur leur apprentissage de la vie de locataire en France.

Les logements captés pour l'accueil des ménages sont situés à RIXHEIM, RIEDISHEIM, LUTTERBACH et MULHOUSE. Entre le 01/01 et le 31/12/22, ce sont 4 logements qui ont été captés (2 baux glissants et 2 logements transitoires), principalement dans le parc locatif social (1 seul logement capté auprès d'APPUIS LOGE dans le parc privé).

En raison de l'imminence d'arrivées et de l'impossibilité de capter des logements adaptés, le SIR a mis à disposition temporairement 2 logements pour le dispositif du PRR, pour éviter le paiement de nuitées d'hôtel. L'un de ces 2 logements a été restitué en fin d'année au SIR, suite à l'entrée du ménage dans un bail glissant. Par ailleurs, un ménage accueilli en 2021 ayant préféré un relogement au glissement de bail, l'un des logements captés l'année passée a été réutilisé pour l'accueil d'une famille en 2022.

La typologie des logements mobilisés en 2022 est de 3 T4 et 3 T3. Leur captation par notre service a duré en moyenne 23 jours par adulte à accueillir (contre 29 en 2021), avant signature du bail et équipement. Entre l'annonce de l'arrivée en France d'un ménage et son entrée dans le dispositif du PRR APPUIS il s'écoule en moyenne 47 jours (contre 76 jours en 2021, soit 38% de temps en moins pour capter et préparer un logement).

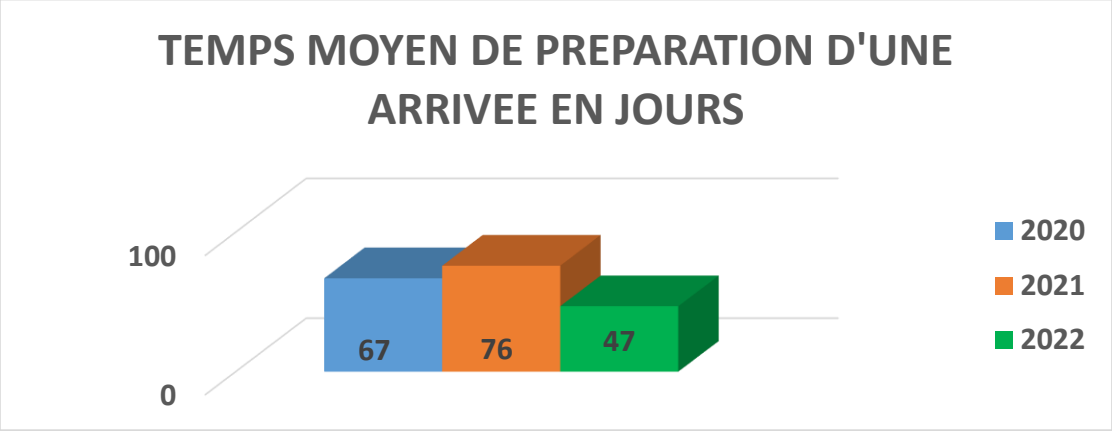

Ce temps qui était relativement court en 2021, se réduit trop fortement pour permettre des accueils dans des conditions optimales, notamment en terme d'équipement du logement par APPUIS PRO et de gestion des ressources humaines. Au 3ème trimestre 2022, ce délai de préparation des accueils diminue encore à 41 jours par adulte accueilli, ce qui génère des contraintes et une forte adaptation des équipes.

A l'inverse, le délai qui s'écoule entre la date d'entretien avec l'OFPRA dans le pays de 1er asile et la date d'entrée en France passe de 208 jours par adulte accompagné en 2021 à 227 jours en 2022.

On notera que sur les 11 ménages accueillis et accompagnés, 6 ont dû passer par un logement de transit ou par le centre de transit de THAL MARMOUTIER (67) avant sa fermeture (contre 1 ménage sur 8 en 2021). La durée moyenne de séjour en logement

ou centre de transit passe de 62 jours en 2021 (conforme aux attentes de l'état à la matière) à 91 jours en 2022.

Le temps moyen de vacance d'un logement PRR entre la date de signature de bail et celui de l'entrée dans le dispositif du ménage pour lequel il a été capté passe de 46 jours en 2021à 29 jours en 2022, témoignant de cette accélération des délais pour préparer un logement.

Les familles admises au sein du PRR d'APPUIS sont sous-locataires du logement mis à leur disposition au jour de leur entrée dans le dispositif. Les loyers et charges (EDF et assurance inclus) sont pris en charge par le dispositif jusqu'au mois d'ouverture des droits APL, puis sont ensuite facturées aux personnes afin qu'elles apprennent à maîtriser leur budget et expérimentent le coût du logement, notamment de l'énergie, en France, afin de choisir si elles souhaitent se reloger ailleurs ou demander le glissement de bail.

La durée moyenne d'ouverture des droits APL est passé de 30 jours en 2020 à 23 jours en 2021 et à **17 jours en 2022** par ménage accompagné, période relativement courte pendant laquelle les coûts du logement sont supportés par le budget du dispositif.

Au 31/12/22, 4 ménages ont vu leurs baux glisser en leur faveur toutes dans le parc HLM. 1 ménage a été relogé dans le parc social, et 6 ménages étaient en sous-location du PRR APPUIS, en attente de glissement de bail ou de relogement. Il est à noter qu'un ménagé accueilli début 2021 en logement à bail glissant est resté en raison d'impayés sous-locataire durant 9 mois après la fin de son accompagnement par le PRR, dans le cadre d'une mesure du SIR FAMI et aujourd'hui relogé en bail glissant dans le parc locatif social et accompagné par l'IML.

La durée moyenne pour obtenir un glissement de bail au sein du PRR est de 328 jours (contre 303 en 2021). Les ménages dont le bail a glissé sont accompagnés par le PRR APPUIS jusqu'au terme de l'année suivant leur entrée dans le programme d'APPUIS. Ce temps d'accompagnement d'un an par le PRR est souvent trop court pour permettre aux personnes d'être suffisamment autonomes pour poursuivre avec les services de droit commun leur inclusion sociale en France.
Cela a conduit notre dispositif a demandé des mesures d'accompagnement complémentaire spécifique aux Bénéficiaires de Protection Internationale (BPI) au terme de l'intervention du PRR. C'est ainsi que sur les 5 mesures d'accompagnement du PRR achevées entre le 01/01 et le 31/12/22, 3 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement par le SIR-CPH, 2 en AVLDR et le 3ème en SIR FAMI. Par ailleurs, les 2 derniers ménages en fin d'accompagnement PRR en fin d'année, après la clôture de l'intervention hors hébergement du SIR, ont été orientés vers une mesure d'AGIR en 2023.

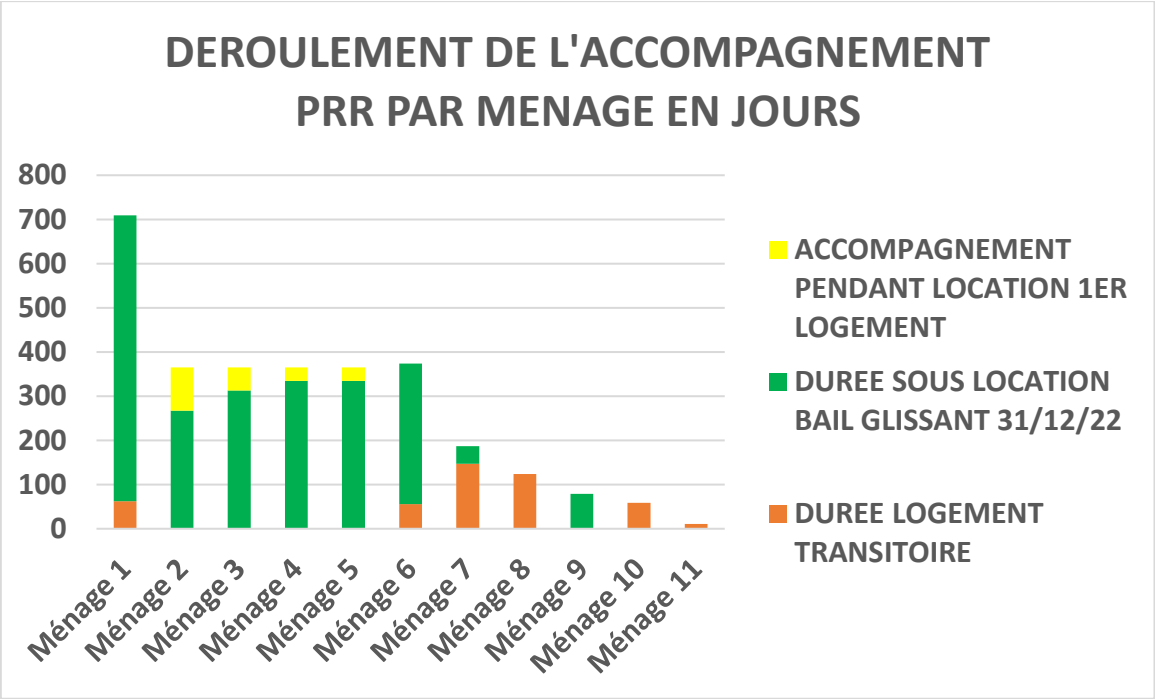

L'ouverture des droits civils et sociaux

L'ouverture des droits civils et sociaux des familles réinstallées est accélérée par la commande du Ministère de l'Intérieur, pilotant par sa DGEF le programme. Des consignes ont été notamment diffusées en direction de l'OFII et du service Immigration de la Préfecture pour éviter tout retard administratif aux ouvertures de droit.

Les partenaires sociaux (CAF, CPAM) ont été sensibilisés à cette commande et se sont mobilisés. Au fil des mois, un partenariat avec le référent Réfugié de la CAF du Haut-Rhin et la Mission d'Accès aux Soins (MAS) de la CPAM s'est tissé pour faciliter le traitement des dossiers de demandes de RSA et de prestations familiales et d'affiliation à la PUMA et à la CSS.

En raison d'une apparente forte augmentation des demandes auprès de la CAF et de la CPAM lors du dernier semestre 2022, ce partenariat a permis de réajuster les procédures de demandes, afin de limiter l'augmentation des délais d'attente d'ouverture de droits et de faciliter le travail des agents de la CAF et de la CPAM.

Globalement les consignes de priorisation d'ouverture de droits pour les personnes réinstallées sont respectées et ce malgré l'inflation des demandes à traiter par les partenaires.

Les délais moyens des services de l'Etat (service immigration de la Préfecture du Haut-Rhin, OFII Strasbourg, OFPRA) qui s'étaient raccourcis en 2021, restent stables en 2022, à l'exception notable du délai de reconstitution de l'état civil des personnes par l'OFPRA par sa division protection.

Il est par ailleurs à souligner, que grâce au partenariat établi avec le service immigration de la Préfecture qui met à disposition du PRR un agent dédié, si le délai d'obtention du 1er récépissé avoisine toujours le mois, celui de la délivrance de la 1ère carte de séjour s'est réduit d »'environs 31% entre 2021 et 2022.

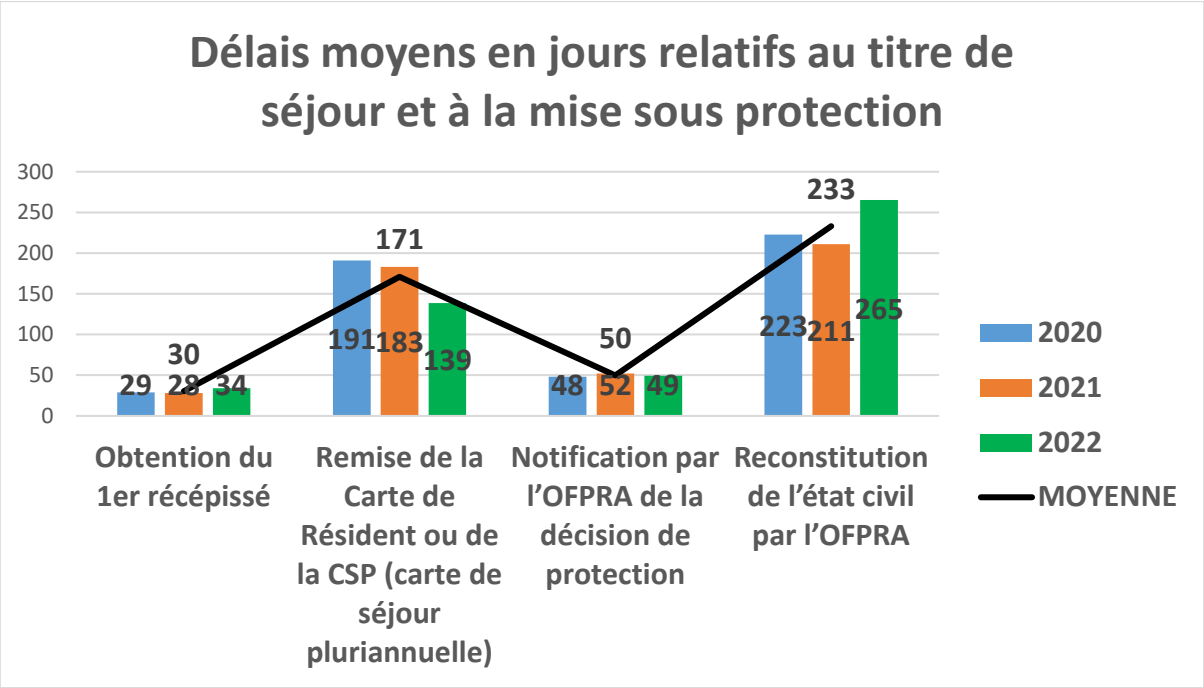

Au chapitre de l'ouverture des droits civils, les personnes réinstallées placées sous protection subsidiaire (généralement Syriennes) engageant souvent un recours en Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) contre la décision de l'OFPRA, qui constitue à leurs yeux un défaut de reconnaissance de leur parcours d'exil. Il est à relever que la CNDA a rendu en 2022 deux décisions favorables aux personnes, leur conférant le statut de Réfugié, ce qui constitue sur les 8 décisions rendues depuis l'année passée, un taux d'obtention de 25%.

Concernant les droits sociaux, les délais moyens du 1er versement de la CAF sont considérablement raccourcis par rapport aux délais habituellement observés chez les BPI.

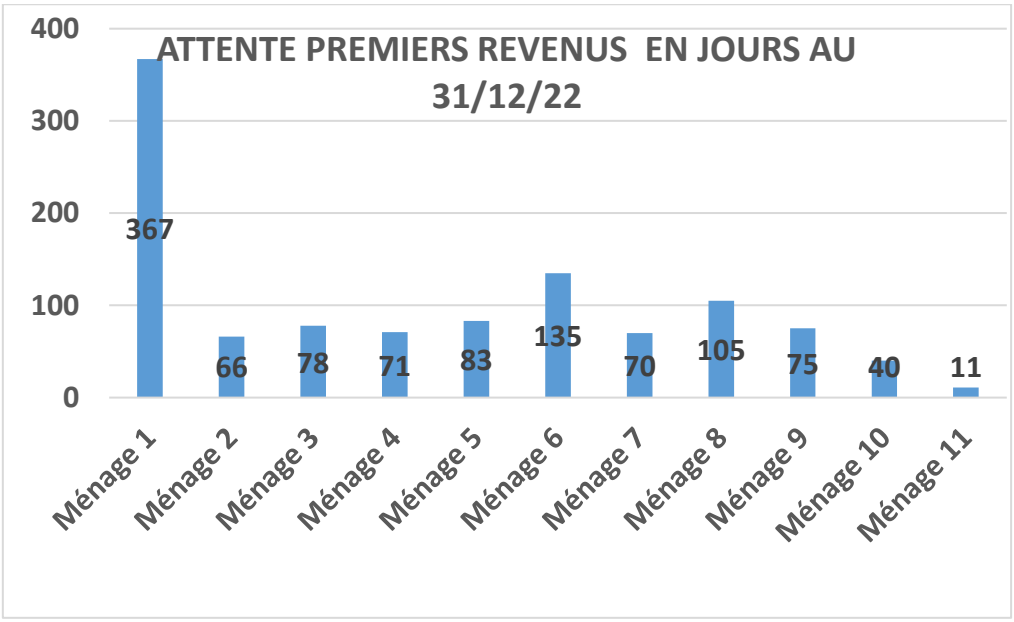

Pour ce qui est de l'accès aux 1ères ressources (prestations familiales, RSA, ou autre),

la moyenne de 72 jours entre l'entrée sur le territoire et le 1er versement de prestations familiales et/ou sociales de 2020 était passée à 103 jours en 2021, du fait qu'un des ménages, en raison de l'application de la législation européenne en la matière, n'a pu percevoir ses premiers revenus que 367 jours après son arrivée en France.

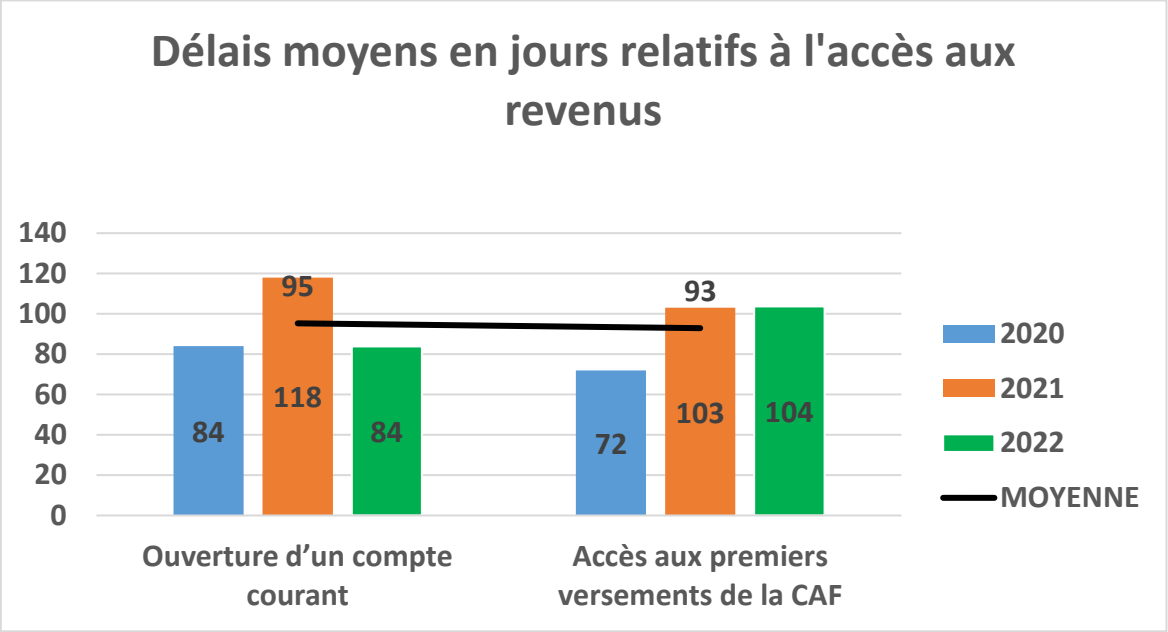

En 2022, cette moyenne reste stable et passe à 104 jours par allocataire. Si on fait abstraction de la situation particulière évoquée précédemment, la moyenne passait de 72 à 65 jours entre 2020 et 2021, et remonte à 80 jours en 2022, montrant l'impact de la hausse des demandes enregistrées par la CAF sur le traitement des dossiers.

Depuis 2009, le service dédie aux Réfugiés de l'association et aujourd'hui le DAR a développé à Mulhouse un partenariat avec les agences du Crédit Mutuel au sein desquels APPUIS a ouvert ses comptes. L'objectif était de permettre aux BPI accompagnés par le service d'ouvrir un compte courant avant l'obtention du titre de séjour et de faciliter la mise en place des paiements dématérialisés (CB, virements, prélèvements).

Cet accès rapide à un compte courant est un maillon indispensable tant pour un accès rapide aux droits sociaux que pour la gestion des paiements des charges du logement. Le PRR a bénéficié de la reconduction du partenariat en 2021 avec l'agence du Crédit Mutuel Saint Paul.

Par le biais de celui-ci, notre dispositif a pu retrouver le délai de 84 jours pour l'ouverture d'un compte dépôt de 2020. Sur les 15 ouvertures de comptes prévues au partenariat avec le Crédit Mutuel Saint Paul, le PRR en a utilisé 6 (soit 40 % du quota). En fin d'année 2022, 3 demandes de compte dépôt ont été engagées auprès d'autres agence Crédit Mutuel et l'une de ces demandes a fait l'objet d'une procédure de droit au compte auprès de la Banque de France.

Cette réduction des délais d'obtention des 1ers revenus a permis de réduire le montant des avances financières remboursables versées aux personnes accompagnées de 19108 € en 2021 (soit 531 € par personne) à 12864 € en 2022 (soit 257 € par personne). Au jour de la rédaction de ce rapport, il restait 4885,55 €

d'avances financières à rembourser à APPUIS pour les personnes accompagnées par APPUIS entre le 01/01 et 31/12/22, 1242 € d'arriérés de loyers et charges du logement (hors dette locative du ménage relogé en IML), essentiellement consécutifs à des retards de versement d'APL.

La santé

Concernant l'accès à la santé, les personnes ayant des problèmes de santé rencontrent le médecin de la PASS dans un délai de14 jours après leur arrivée sur le territoire en moyenne. Cela permet d'assurer des 1ers soins et 1ers examens de santé aux personnes dans l'attente de la mise en place de leur couverture maladie et de la désignation d'un médecin traitant. Il faut souligner qu'en raison de sa reprise d'activité telle qu'avant la pandémie, la PASS n'est plus en mesure comme en 2020 et 2021 de recevoir l'ensemble des personnes réinstallées. Sa saisie se fait en amont de l'arrivée des personnes en France sur la base des informations médicales transmises par l'OIM, afin de prioriser celles qui ont des problèmes de santé importants.

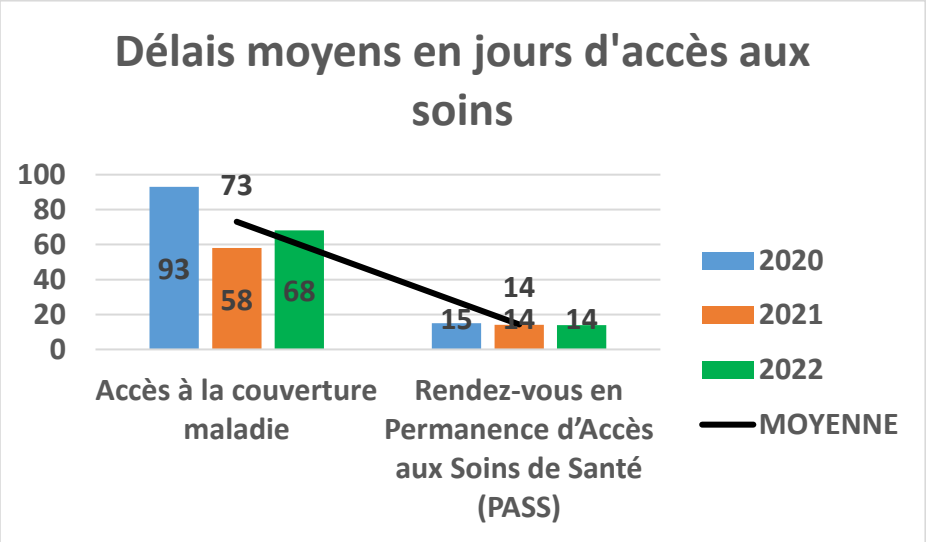

Cette sélection des personnes réinstallées pour la prise de rendez-vous en PASS et l'augmentation des délais pour obtenir une attestation de droits à la CSS ont pour conséquence que sur les 15 personnes arrivées dans le cadre du programme 2022, 5 personnes n'ont pu rencontrer de médecin depuis leur arrivée en France.

Le délai moyen de réception d'une attestation de droits CSS valide qui était descendu grâce au partenariat avec la MAS CPAM à 58 jours en 2021, remonte à 68 jours en 2022, en raison de la saturation des services de la CPAM et pour le dernier trimestre 2022, avec 83 jours moyens, avoisine le délai rencontré en 2020. Au 31/12/22, 9 personnes étaient en attente de la délivrance de leur attestation de droits à la CSS (soit 35 % de l'effectif présent le 31/12).

L'année 2021 avait été marquée par l'émergence de la problématique du handicap avec le dépôt de 2 demandes de prestations auprès de la MDPH concernant 2 enfants et l'orientation prévue début 2022 d'une famille avec une jeune majeure gravement handicapée (arrivée finalement reportée sine die). Il n'y a pas eu de nouveaux dossiers MDPH déposés en 2022, même si la présence d'un handicap reste un critère majeur de vulnérabilité pour la sélection des personnes à réinstaller par le

HCR.

L'accompagnement social au quotidien des personnes réinstallées reste marqué par l'accès aux soins : prise de rdv chez des spécialistes, organisation de l'interprétariat auprès de ceux-ci… Ce travail est ralenti par la désertification médicale et par la nécessité de recourir à un médecin traitant soit parlant la langue maternelle des personnes, soit acceptant l'interprétariat.

A ce jour toutes les familles ayant reçu une attestation de droits à la CSS ont pu être orientées vers un médecin traitant. 62 % des personnes accompagnées entre le 01/01 et le 31/12/22 se sont vues prescrire des traitements et soins par le médecin de la PASS ou le médecin traitant.

Encore peu de personnes en 2022 sont en demande de soins psychologiques, mais alors que seules 6% des personnes accompagnées en 2021 ont consulté un psychologue, elles sont 12% en 2022 à entrer dans cette démarche de soins. La faiblesse de la demande de soins psychologiques s'explique peut-être par l'écart entre la venue en France de ces ménages et les événements traumatiques auxquels ils ont été exposés (combats, persécutions) et qui les ont conduits à fuir leur pays d'origine, l'ensemble des ménages réinstallés et accompagnés par le PRR ayant passé plusieurs années dans le pays de 1er asile.

Toutefois, la présence en 2022 au sein du SIR d'une psychologue a pu faciliter l'information et l'accès aux soins auprès du public, notamment lorsque les traumatismes vécus ont des répercussions sur les capacités d'adaptation des personnes à leur nouveau pays d'accueil.

La scolarisation

Concernant l'accès à la scolarisation, sur les 27 enfants que comptent le PRR entre le 01/01 et le 31/12/22, 24 étaient soumis à l'obligation scolaire, et 3 âgés de – de 3 ans. Un enfant est fortement handicapé et relève d'une orientation en IME, validée par la MDPH. Un adolescent de 15 ans arrivé en novembre 2022 est en attente de son affectation

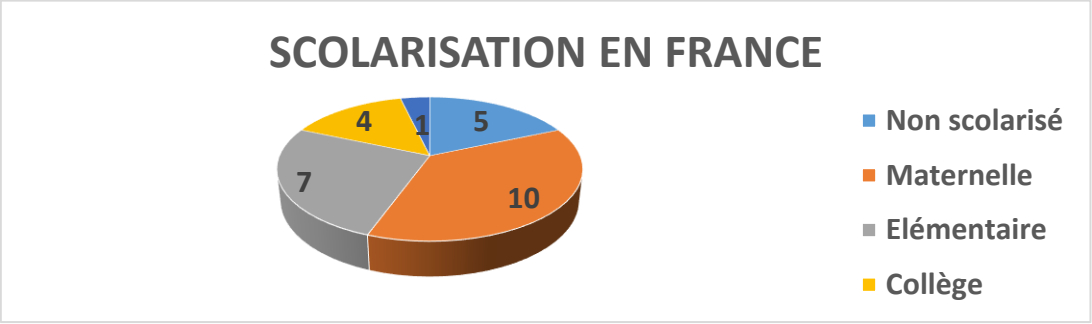

L'accès à la scolarisation reste stable à 79 jours, en raison des vacances scolaires, mais aussi par la nécessité pour les élèves faiblement ou peu scolarisés, ainsi que ceux du second degré d'être évalués et d'avoir un positionnement linguistique et scolaire par le CASNAV ou le CIO au préalable de leur scolarisation en France.

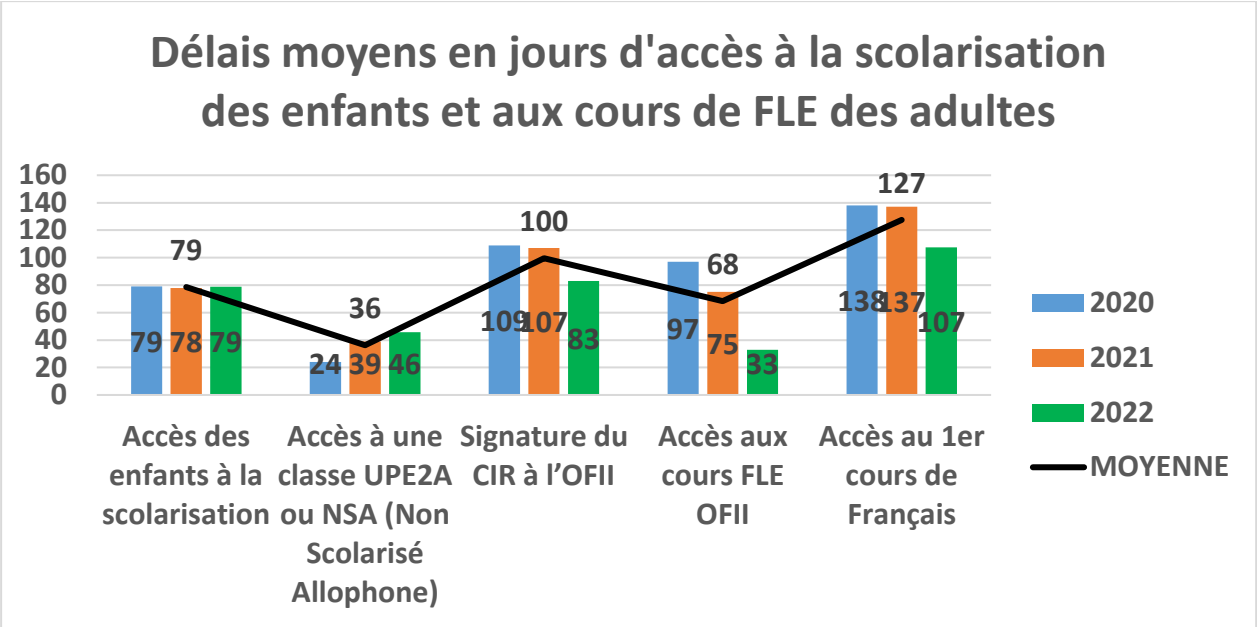

La plupart de ces enfants sont allophones et relèvent sur orientation du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) pour l'élémentaire ou du CIO pour le secondaire soit d'une orientation en UPE2A, soit en classe NSA (Non Scolarisés Allophones).

Néanmoins, le rallongement des délais pour obtenir un rendez-vous de positionnement scolaire et la saturation des places en PE2A et en NSA ont amené le délai d'accès à une classe linguistique à se rallonger à 46 jours moyens, contre 39 en 2021.

Alors qu'en 2020, la forte scolarisation dans le pays de 1er asile des enfants accueillis avaient permis qu'à 83% ils bénéficient d'une orientation en UPE2A, en 2021 ce taux était tombé à 50%, et passe en 2022 à 25%. A l'inverse l'orientation en NSA constitue 35% des orientations scolaires du public réinstallé.

L'allongement des délais (+7j) pour accéder à une classe linguistique adaptée s'explique surtout par la rareté des places en UPE2A ou NSA, notamment dans le secondaire, et par leur saturation suite à la vague migratoire venue d'Ukraine.

Un partenariat important s'est mis en place avec les écoles, le CASNAV et le CIO pour favoriser la scolarité des enfants réinstallés et il est à souligner la très forte implication des équipes pédagogiques des établissements où sont inscrits les enfants des ménages accompagnés par le PRR.

L'accès à la scolarisation des enfants est un moteur important pour les ménages accompagnés par le PRR, au regard de la faible scolarisation des enfants dans le pays de 1er asile et des adultes dans le pays d'origine.

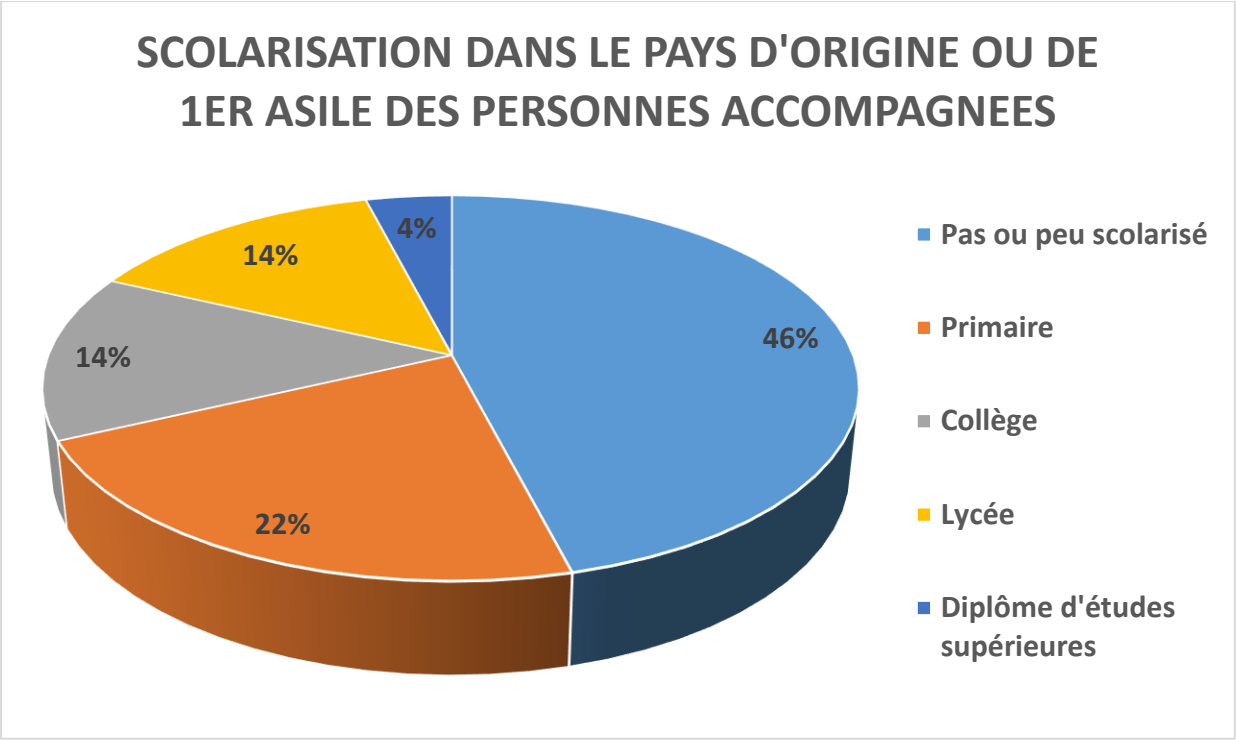

L'apprentissage linguistique

Concernant l'accès à la formation linguistique des adultes, le délai moyen pour signer le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) à l'OFII qui était de 109 jours après l'entrée sur le territoire en 2020 et de 107 jours en 2021, est passé à 83 jours, témoignant de la forte mobilisation de l'Office autour de ce public.

L'OFII est généralement saisie par le SGAR qui l'informe de l'arrivée des adultes réinstallés dans la région en amont de leur entrée en France. Cela permet de ne pas attendre le rendez-vous en Préfecture pour convoquer les personnes à la signature du CIR.

Les personnes signataires d'un CIR sont de plus en plus rapidement intégrées à une formation linguistique. Le délai entre le CIR et la mise en place des cours OFII, qui peut être impacté par l'organisation de la garde d'enfants et la mise en place de périscolaire, passe de 97 en 2020 à 75 jours en 2021 et à 33 jours seulement en 2022.

Cette réduction de délai de convocation aux cours OFII, en prenant en compte les cours de français dispensés en-dehors du CIR, permet de réduire le délai moyen entre la date d'arrivée en France et le 1er cours de français de 138 jours en 2020 et 137 jours en 2021, à 107 jours en 2022.

Sur les 20 adultes ayant signé le CIR, accompagnés entre le 01/01 et le 31/12/22, 5 ont achevés leur cours de FLE dispensés par l'opérateur retenu par l'OFII, 6 sont en cours de formation linguistique, 5 en attente de convocation aux cours, 4 sont en report, souvent pour des questions de grossesse ou de garde d'enfants en bas âge.

Les durées prescrites de cours de FLE pour la plupart des 20 signataires du CIR sont de 400h voir plus, maintenant en 2022 la moyenne à 467 h par adulte établie en 2021, contre 400 h par signataire en 2020. Ce nombre d'heures de cours reflète le plus faible

niveau de scolarisation des personnes réinstallées (46 % n'ont pas été ou peu scolarisées dans le pays d'origine ou de 1er asile).

L'allongement des durées de formations linguistiques (3.5 à 4 mois pour les formations de 400h) et (6 mois pour celles de 600 h) associé au temps pour les mettre en place (3.5 mois), laisse peu de temps pour travailler à l'insertion professionnelle des adultes.

Le reclassement professionnel

60% des adultes accompagnés jusqu'au 31/12/20, exerçaient une activité professionnelle dans leur pays d'origine ou dans le pays de 1er asile. Cette part d'actifs avait fléchi en 2021, avec environ 58% d'adultes en activité avant la réinstallation. En 2022, le nombre d'actifs dans le pays de 1er asile se réduit à 44 % des adultes.

Le niveau de qualification, de manière corolaire au niveau de scolarisation plus faible en 2022 qu'en 2021, est moindre. La part des employés de services et ouvriers non qualifiés constituent désormais 35% des effectifs.

Cela s'explique notamment par la nécessité pour les femmes seules dans le pays de 1er asile de devoir exercer un emploi pour survivre.

On peut répartir selon les CSP, les personnes accompagnées dans le pays de provenance à la veille de leur réinstallation de la manière suivante :

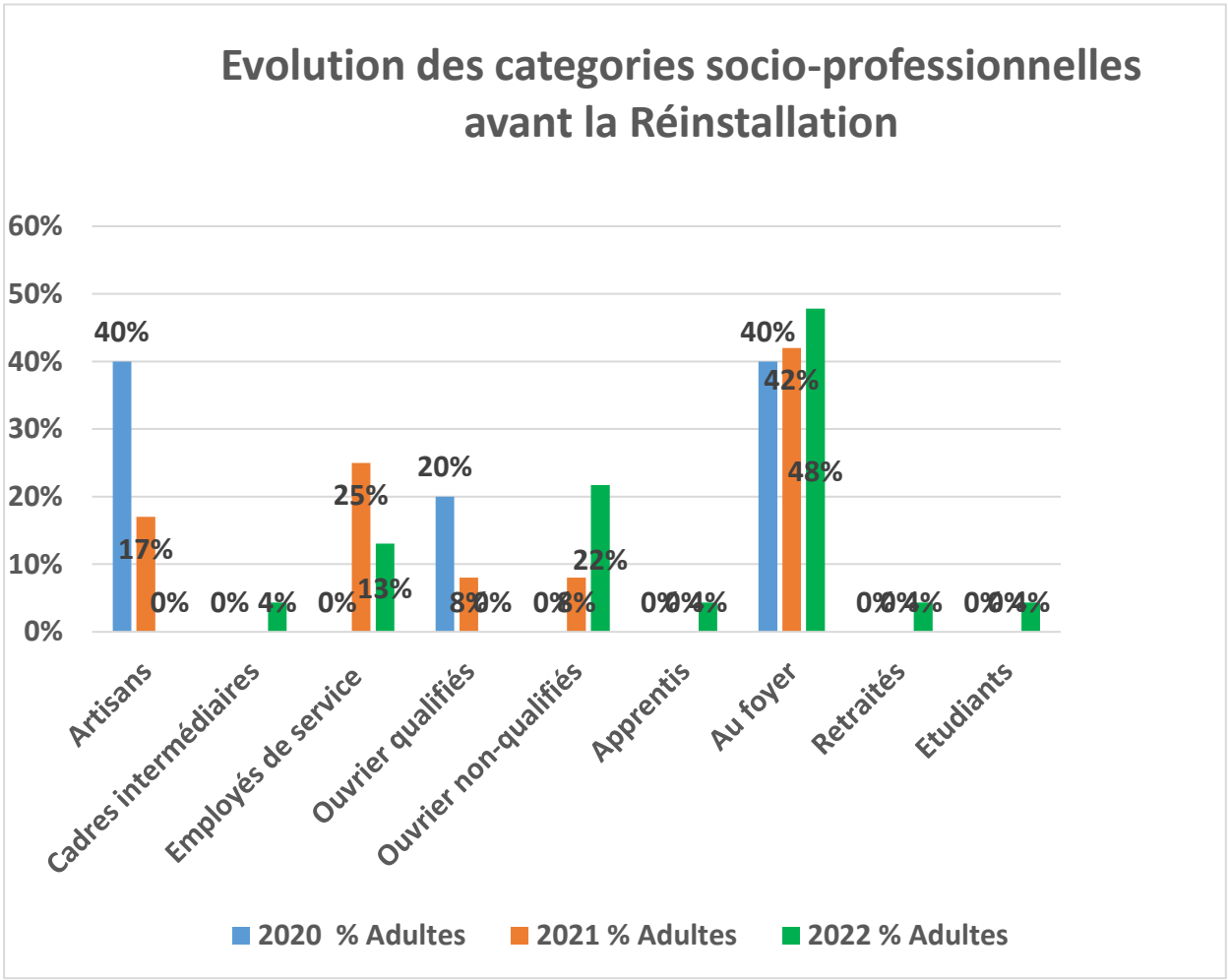

L'accompagnement social proposé par le PRR en terme d'insertion professionnelle du

public reste sommaire, car débutant réellement au terme de la formation linguistique obligatoire, qui occupe la majeure partie du temps. Cet axe d'accompagnement intervient par ailleurs simultanément à la période où la question prioritaire du glissement de bail ou du relogement doit trouver son aboutissement.

Nous proposons, en collaboration avec la Conseillère d'Insertion Professionnelle du SIR-CPH, aux adultes qui étaient en activité dans le pays de 1er asile d'ébaucher leur CV, de demander l'attestation de comparabilité des éventuels diplômes qu'ils détiendraient du pays d'origine, d'échanger leur éventuel permis de conduire si celui-ci est échangeable, de les inscrire au Pôle Emploi et pour les – de 25 ans à la mission locale. Un éventuel positionnement linguistique au CIDFF permet aussi de mesurer leurs progrès en Français. Par ailleurs, en fin de mesure d'accompagnement, ils peuvent être positionnés sur des emplois d'insertion ou des formations linguistique à visée professionnelle.

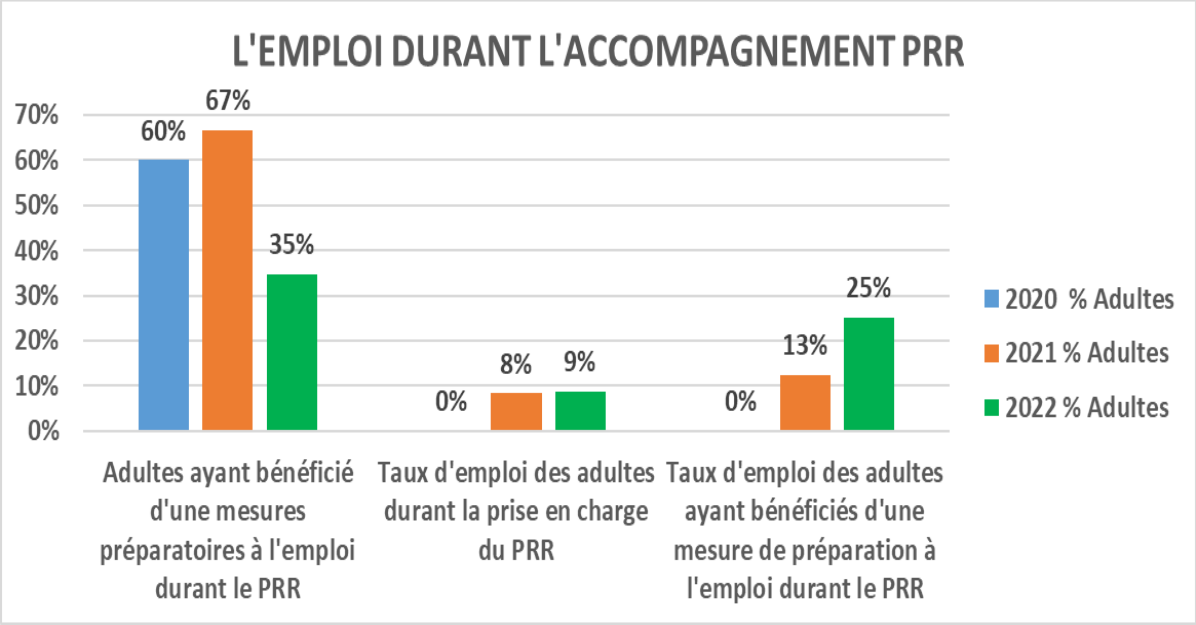

Sur les 23 adultes accompagnés entre le 01/01 et le 31/12/22, seuls 8 ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi et à la formation (35% des adultes), dont 2 moins de 25 ans, par leur inscription en mission locale.

Malgré cet accompagnement réduit à l'insertion professionnelle, 2 personnes ont pu intégrer un emploi et l'une d'elle est aujourd'hui en CDI permettant de faire passer le taux d'emploi des adultes à 9% et celui des personnes ayant bénéficié d'une préparation à l'emploi et à la formation à 25%.

L'évolution de la composition familiale

La tendance initiée en 2021 d'augmentation du nombre de familles monoparentales se poursuit en 2022, où nous avons accompagné 4 couples avec enfants (souvent plus de 3), une personne isolée et 6 familles monoparentales. Sur ces 6 familles on peut distinguer les familles monoparentales suite à un veuvage ou une disparition (3 en 2022) et celles ou le conjoint vit à l'étranger et qui laisse augurer une procédure de réunification familiale ultérieure.

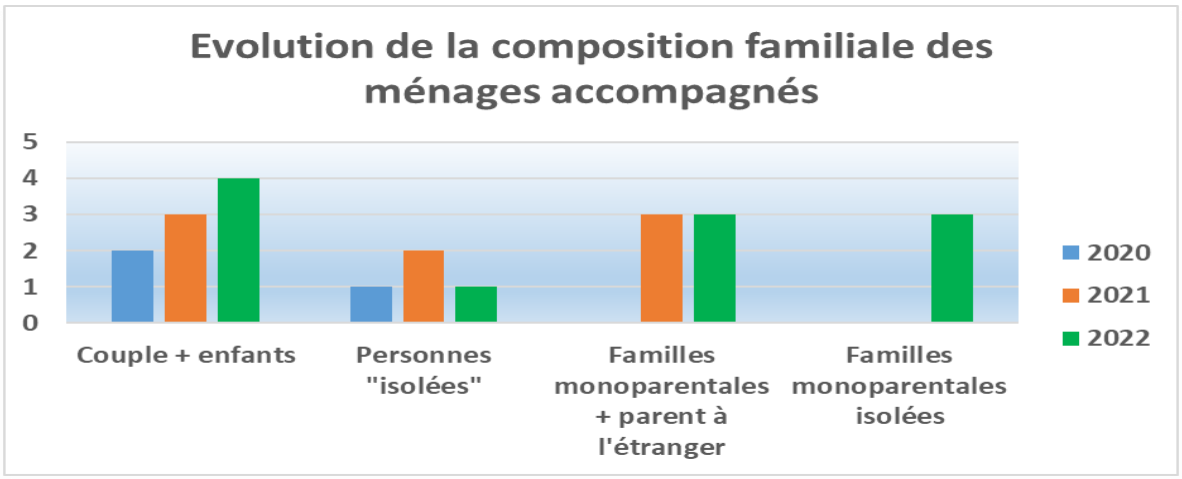

Il est à noter que la seule famille parentale isolée relevée dans le Rapport d'Activité 2021 ne l'est plus en 2022, la maman, dont le conjoint était porté disparu depuis 2016, a pu le retrouver par le biais des réseaux sociaux et a engagé une procédure de réunification familiale pour le faire venir en France.

Au cours de l'année 2022, notre dispositif a pu rencontrer la première séparation d'un couple, entraînant un frein supplémentaire à la réalisation du projet de logement.

Malgré le ciblage dans le projet initial de l'accueil de 6 isolés dont 3 de – de 25 ans, aucun ménage réellement isolé nous ont été adressés. La personne isolée accompagnée durant l'année 2022 est la sœur d'une personne réinstallée dans notre dispositif avec son conjoint et ses enfants.

Cet isolement n'est que relatif, puisqu'elles vivaient sous le même toit. La réinstallation en France est l'occasion pour elles de prendre leur autonomie et de dé-cohabiter de leurs proches avec lesquels elle vivait depuis plusieurs années dans le pays de 1er asile.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Au 31/12/22, l'ensemble des 24 personnes accueillies entre janvier et décembre 2021 étaient sorties, suite au glissement de bail en leur faveur du logement qu'elles occupaient ou à leur relogement.

Les 26 personnes accueillies depuis janvier 2022 en sortie du centre de transit de THAL MARMOUTIER ou à l'aéroport ou en gare le jour de leur arrivée sur le territoire français étaient toutes encore présentes dans l'effectif du PRR au 31/12/22, en attente de glissement de bail du logement qu'elles occupent ou de relogement.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

Ménage	Composition familiale	Nationalité Pays de 1er asile, statut	Date d'info de l'arrivée en France	Entrée en France	Entrée au PRR	Date de bail	Fin de mesure
Ménage 1	1 adulte + 1 enfant majeur + 7 enfants mineurs+ 1 naissance en 2021	Réfugiés centrafricains du Tchad	12/11/20	27/11/20	28/01/21		28/01/22

Ménage 2	1 adulte + 1 enfant	Réfugiés érythréens d'Egypte	02/07/21	21/09/21	21/09/21	15/06/22	20/09/22
Ménage 3	1 adulte + 4 enfants	Réfugiés sud-soudanais d'Egypte	02/07/21	22/09/21	22/09/21	01/08/22	21/09/22
Ménage 4	1 adulte sœur de Mr ménage 8	Syrienne en PS du Liban	07/09/21	01/12/21	01/12/21	01/11/22	30/11/22
Ménage 5	2 adultes + 4 enfants	Syriens en PS du Liban	07/09/21	01/12/21	01/12/21	01/11/22	30/11/22
Ménage 6	2 adultes+4 enfants	Réfugiés Syriens de Turquie	23/11/21	22/12/21	17/02/22		16/02/23
Ménage 7	2 adultes+3 enfants	Réfugiés Syriens du Liban	18/07/22	28/07/22	28/07/22		27/07/23
Ménage 8	1 adulte+4 enfants majeurs+ 1 enfant mineur	Syriens en PS de Turquie	08/08/22	30/08/22	30/08/22		29/08/23
Ménage 9	1 adulte+1enfant majeur+1enfant mineur	Réfugiés centrafricains du Cameroun	04/10/22	14/10/22	14/10/22		13/10/23
Ménage 10	1 adulte+1enfant majeur+1enfant mineur	Syriens en PS d'Egypte	04/10/22	02/11/22	02/11/22		01/11/23
Ménage 11	2 adultes+1 enfant majeur	Réfugiés Syriens de Jordanie	04/11/22	20/12/22	20/12/22		19/12/23

A ce jour, les 47 places initialement prévues au programme 2020 -21 sont ou ont été occupées. S'y ajoute 15 des 21 places prévues pour le Programme 2022.

Durant l'année 2022, les effectifs ont variés de 20 à 31 personnes, comme le montre le tableau suivant :

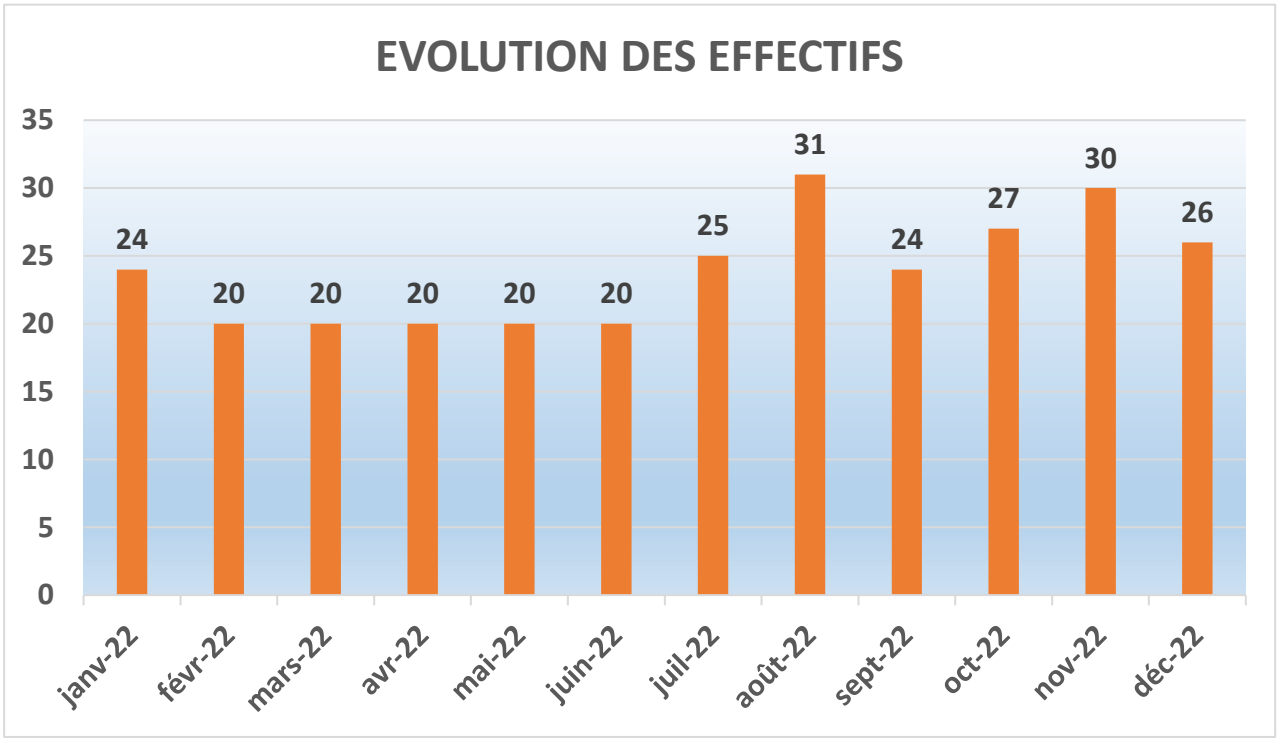

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

L'accompagnement social proposé dans le cadre du PRR se veut un accompagnement global de proximité des personnes accueillies dans le programme, afin d'une part de pouvoir parer au choc de l'exil et de l'autre, favoriser leur inclusion sociale dans la société française. Il ne se limite pas à la seule mise en œuvre de baux glissants et d'ouverture de droits sociaux et civils accompagnant la protection de l'Etat français.

Son objectif est de favoriser l'ancrage des personnes dans le territoire du logement mis à disposition, par la découverte de l'espace environnant (quartier, commune, agglomération et département) et de permettre aux personnes de construire leur rapport à la société d'accueil à partir de leur propre projet individuel et non des injonctions d'intégration sociale.

La commande publique d'accélération du processus d'intégration des personnes réinstallées implique une forte implication et réactivité des référents sociaux déployées, d'où un taux d'encadrement global supérieur aux autres dispositifs du SIR-CPH d'environ 1 ETP de travail social pour 21 personnes.

L'accompagnement social est jalonné d'opérations sur mesure afin de « coller » à la singularité de chaque personne accueillie, par ailleurs très en demande d'informations forts diverses sur la société française et les usages en France.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Le service PRR est intégré à l'équipe mutualisée du SIR-CPH composé d'une équipe pluridisciplinaire. Toutefois les moyens humains consacrés au PRR sont répartis comme suit : 1 assistant social -coordinateur à temps plein, 1 assistante sociale à temps partiel, supervisé par la cheffe de service et avec un soutien de secrétariat minimal.

- Des intervenants sociaux, qui, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement global des familles, une analyse des disfonctionnements familiaux et une évaluation des besoins affectifs et cognitifs de l'enfant. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent dans leur parcours pendant la durée de la mesure.
- Le coordinateur est un soutien à l'équipe pour les études de situation des personnes accompagnées. Il met en œuvre et suit également l'avancée du glissement de bail des logements sous-loués et en assure la gestion locative en collaboration avec la chargée de patrimoine du Dispositif Asile et Réfugiés.

- Les secrétaires sont chargées de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives.
- Le chef de service éducatif est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Il est garant du cadre de travail. Il élabore le partenariat et fait connaître le service.

Organigramme du service SIR-CPH-Programme de réinstallation en 2022 (avant l'ouverture d'AGIR)

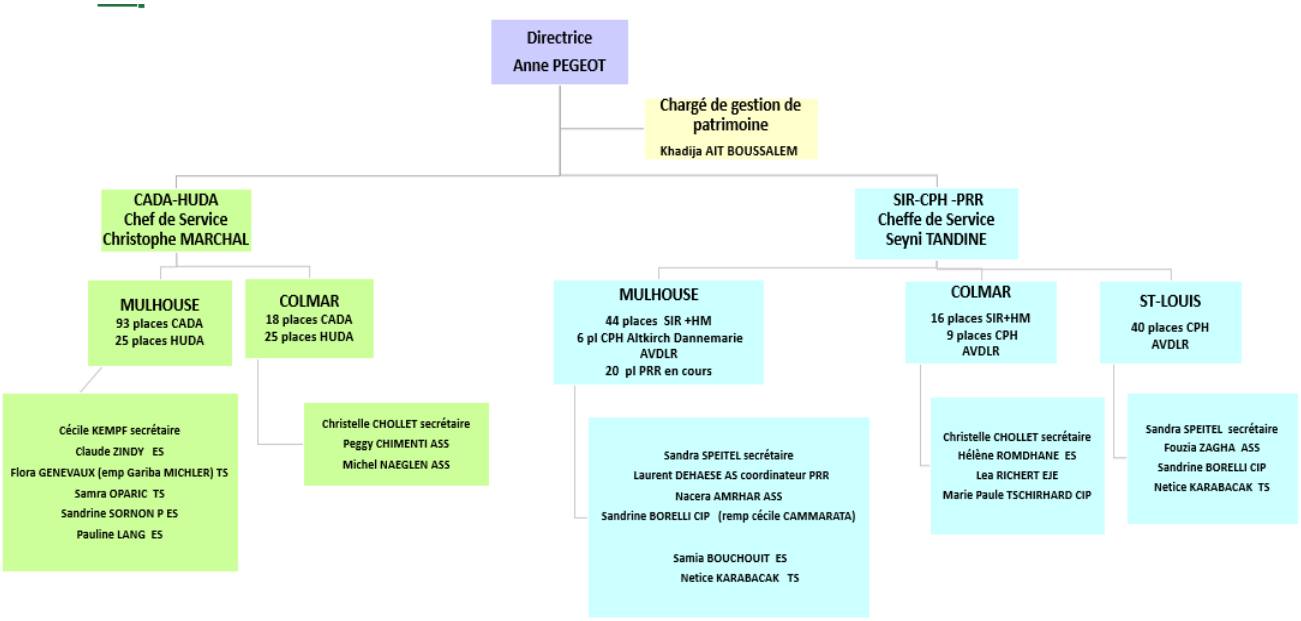

Leurs missions / actions :

L'équipe initialement prévue dans le projet était composé d'un Travailleur social coordinateur et de 2 Travailleurs sociaux pour 47 personnes accueillies et 0,1 ETP de secrétariat. Le temps de coordination du Programme était évalué à un mi-temps, les 2.5 ETP d'interventions sociales permettaient d'avoir un ratio d'accompagnement social d'1 ETP de travailleur social pour 18.8 personnes.

En raison dans un premier temps de la réduction des objectifs gouvernementaux de réinstallation en juin 2020, puis de l'étalement dans le temps des arrivées, le service a été amené à réajuster ses moyens humains pour pouvoir garantir l'accompagnement social des personnes dans le programme.

Le ratio d'accompagnement social a été ramené à 1 ETP pour 21 personnes, légèrement inférieur au ratio prévu pour l'accompagnement en CPH. Le temps de travail de la coordination du Programme a été réduit à 0.2 ETP, afin de maintenir cette fonction au-delà des 16 mois prévus initialement pour l'exécution du programme 2020-21.

L'évolution des effectifs n'a permis de recruter qu'un intervenant assistant social coordinateur à plein temps. Un renfort de 0.20 ETP d'intervention sociale à compter de mai 2021 a été effectué.

Pour la mission de coordination (environ 0.2 ETP) l'action principale est centrée sur la mise en œuvre du programme de baux glissants de la captation du logement à la résiliation du bail par APPUIS, lors du glissement ou du relogement des personnes. Cette activité comprend le glissement des abonnements des charges afférentes au logement (EDF, eau) et le quittancement au famille des coûts du logement, ainsi que l'intermédiation locative accompagnant le glissement de bail.

Par ailleurs, le travailleur social coordinateur a pour charge, outre de rendre compte à la direction de pôle de l'activité du service, pour éviter de surcharger d'un dispositif supplémentaire la Cheffe de service du SIR-CPH, d'organiser l'accueil effectif des personnes à l'aéroport ou en gare, la relève des PAP. La coordination par ailleurs a une mission d'appui technique des travailleurs sociaux et de mise en œuvre des actions collectives prévues au Programme, en lien avec celles prévues en SIR et CPH, et de suivi des glissements de bail.

Pour la mission d'accompagnement social des personnes, l'action est centrée sur l'ouverture et le maintien des droits sociaux et civils dans le cadre de la mise en œuvre de la protection internationale et à la mise en œuvre des projets individualisés rédigés dans les PAP.

L'accompagnement individuel :

L'accompagnement individuel est entièrement axé sur la réponse aux interrogations de la personne sur la société d'accueil et sur sa projection personnelle de son adaptation et de son inscription dans celle-ci.

Les actions collectives :

Du fait de la réduction du temps de travail de coordination, et des arrivées perlées, aucune action collective n'a été réalisée en 2022. Une rencontre des personnes accompagnées a été organisée le 25/05/22 pour valider les procédures d'accueil en France et collecter les besoins en matière d'actions collectives. Majoritairement les participants ont souhaité une sortie barbecue au bord d'un lac. La vague d'incendies de forêts durant l'été 2022 nous a amené à renoncer par prudence à cette sortie.

Si la situation le permet, la sortie serait projetée pour la fin du printemps 2023.

En raison des difficultés des personnes à faire face aux factures énergétiques et à gérer leurs énergies, une visite de l'Eco'Logis avait été programmé, mais a été annulé faute de participants, beaucoup prétextant le suivi des cours de français pour ne pas venir. L'action collective est envisagée sur une intervention d'Alter Alsace Energie pour le courant du printemps 2023 et élargie au public du SIR-CPH.

Le rythme des arrivées au 2nd semestre 2022 avec des délais d'information de plus en plus court n'ont pas permis d'organiser d'autres actions collectives et notamment de faire appel à des bénévoles pour renforcer l'apprentissage du français et favoriser la socialisation en France des personnes accompagnées par la rencontre de personnes francophones.

Les partenariats :

En interne, un partenariat important s'est mis en place entre le dispositif du PRR la chargée de patrimoine du DAR, qui depuis janvier 2022 se charge de la captation des logements avant l'arrivée en France du public, APPUIS PRO (pour l'équipement, l'ameublement, les travaux de rénovation, le nettoyage des logements captés), et enfin les services comptables du siège, pour la répercussion des factures afférentes au logement du dispositif aux personnes accueillies en sous-location.

La mutualisation en interne à la psychologue du service et à la conseillère d'insertion professionnelle s'est intensifié.

En externe, le partenariat est fortement similaire à celui du SIR-CPH : OFPRA, Service Immigration de la Préfecture du Haut-Rhin, l'OFII et les opérateurs du CIR- FRATE et PHEDRA-, la CAF du Haut-Rhin, la CPAM du Haut-Rhin, ainsi que le Conseil départemental (devenu Collectivité européenne d'Alsace en 2021) pour la contractualisation RSA, le FSL et l'Aide à l'Enfance, la plate-forme de positionnement linguistique du CIDFF, les Missions Locales, les CCAS et les services Education des municipalités, et enfin le Crédit Mutuel Saint Paul pour l'ouverture de compte-courant.

Pour le PRR, outre le recours à la Référente Réfugiée de la CAF et à la MAS CPAM pour l'accès aux droits sociaux, ce partenariat se concrétise par la mise à disposition par le Service Immigration d'un agent dédié aux demandes de titres de séjour et par la mise en place pour les arrivées sur l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse d'un partenariat avec la PAF de l'aéroport afin d'escorter les arrivées à la descente d'avion pour éviter qu'elle ne s'égare côté suisse de l'aéroport.

En raison des besoins liés à la scolarisation, un partenariat important s'est développé avec les établissements scolaires d'accueil et avec les services de positionnement scolaire du CASNAV et du CIO. De la même manière, pour les problématiques de santé, un partenariat s'est développé avec la PASS et l'Hôpital. Afin d'éviter l'engorgement des services d'urgence, un médecin de ville a accepté de recevoir les personnes présentant des pathologies bénignes et n'accédant pas encore à leurs droits CSS.

Enfin il s'ajoute spécifiquement au PRR comme partenaire : l'Office Internationale des Migrations en charge du transport des personnes réinstallées vers la France, la DIHAL en charge de la répartition régionale des personnes réinstallées en France, les Cheffes de Mission de l'OFPRA pour la collecte des documents d'identité nécessaires à l'édition des décisions de protection, le service dédié au Programme de Réinstallation au sein de la DGEF et le centre transitoire d'accueil des Réfugiés de l'association des Foyers Notre-Dame de THAL-MARMOUTIER (67), jusqu'à sa fermeture en avril 2022.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Le PRR est rattaché au SIR-CPH, il participe à toutes les instances de l'équipe du SIR-

CPH. S'y ajoute spécifiquement une réunion trimestrielle avec la Directrice du DAR, la Cheffe de service du SIR-CPH, et les membres de l'équipe d'intervention sociale du PRR pour faire le point sur l'évolution du dispositif des arrivées programmées par la DGEF, affectées au PRR d'APPUIS.

La réunion d'équipe :

Inclus dans l'équipe SIR-CPH, les professionnels affectés au programme de réinstallation participent aux réunions d'équipes hebdomadaires du SIR CPH du site de Mulhouse et au réunions de fonctionnement mensuelles qui réunissent l'ensemble des professionnels du SIR CPH des différents sites.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Les professionnels intervenant dans le PRR, bénéficient également des groupe d'analyse de la pratique du SIR-CPH, prévus mensuellement sauf période estivale

FORMATIONS

Formation des salariés en 2019

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique SIR-CPH-PRR	10	18	
Formation DAR communication et cohésion d'équipe	13	12	

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2020

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage assistant de service social 3eme année	PRAXIS Mulhouse	1	385	NON	OUI
Soit 1 stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour 385 heures					

PERSPECTIVES 2023

Les perspectives du dispositif (service) pour l'année 2023 :

La finalisation du Programme 2020 à l'été 2023 et le glissement de bail ou le relogement des 6 ménages accueillis durant l'année 2022.

L'accueil le 28/02/23 de la 5ème famille du programme 2022, qui permettrait d'atteindre les objectifs d'accueil fixés par l'autorité de tutelle hors appel à projet et de clore au printemps 2024 le programme 2022.

La reconduction de l'action ou la réponse à un éventuel appel à projet pour le Programme 2023 en prévoyant des moyens d'encadrement, de secrétariat et de coordination un peu plus importants en vue de la pérennisation du dispositif

Le développement du partenariat autour de la santé et de l'apprentissage du français, par du recours à du bénévolat, notamment pour parer à la désertification médicale, aux souhaits du public d'approfondir l'apprentissage de la langue et de pouvoir se socialiser hors communauté linguistique.

La réalisation d'une nouvelle rencontre des personnes accompagnées au printemps et l'organisation d'actions collectives en fonction des besoins exprimés par le public.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Accompagnement vers et dans le logement dédié aux réfugiés

AVDLR

Action rattachée au services SIR-CPH

17, place de la Liberté 68100 MULHOUSE
18, rue de Mulhouse 68300 SAINT LOUIS
140, rue du Logelbach 68000 COLMAR

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Association APPUIS
Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Collectivité Européenne d'Alsace, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et

d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

En lien avec les politiques publiques et la volonté de l'Etat de renforcer l'accompagnement de personnes sous protection internationale, de fluidifier les dispositifs dédiés à l'asile et faciliter la sortie des réfugiés par l'accès au logement, différents dispositifs d'accompagnement des Bénéficiaires d'une protection Internationale(BPI) se sont accrues depuis 2018 sur le Haut Rhin : places de CPH mais aussi mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement spécifique pour les réfugiés (AVDLR).

Le pole Asile et Réfugiés composé de services dédiés à l'asile d'une part et de services dédiés à l'accompagnement des BPI est fort d'une expérience et expertise de nombreuses années dans ce d domaine. Concernant les BPI spécifiquement, ce type d'accompagnement global à l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle a débuté en 2004, à travers l'ASR (Accompagnement social des réfugiés), devenu depuis 2012 le Service d'inclusion des Réfugiés -SIR.

Aussi, la DDETSPP68 a confié depuis mi 2018 des mesures AVDLR aux principaux opérateurs de l'asile du Haut Rhin afin de compléter l'offre d'accompagnement concourant à l'accès au logement des BPI et permettant de fluidifier les dispositifs dédiés à l'asile. C'est dans ce cadre qu'APPUIS s'est vu confié 38 mesures par an de ce type.

Ce dispositif d'accompagnement des BPI qu'est L'AVDLR garantit donc prioritairement un soutien dans l'accès à un premier logement en France lorsque les personnes sont encore en structure dédiée à l'asile. Il propose aussi un accompagnement lorsque cet accès vient de s'opérer et que les familles ont besoin d'être accompagnées dans leurs premières démarches liées au logement mais aussi celles liées à leurs droits sociaux, à leurs obligations, aux démarches administratives, à leur besoin en matière de santé, d'inclusion socioprofessionnelle et plus globalement d'adaptation à leur environnement dans leur processus d'installation et inclusion en France suite à l'obtention de leur protection internationale.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

L'organisation de l'AVLDR s'appuie sur l'expérience de plusieurs années d'accompagnement global de BPI, apportée par le service d'inclusion des réfugiés au sein de l'association. Axé principalement sur le domaine du logement, l'accompagnement prend toutefois en compte la globalité de la situation et des besoins des personnes. Touchant aux différents domaines liés à l'inclusion, il est de fait global.

Le taux d'encadrement prévu est d'1 ETP pour 25 ménages sur l'année, ce qui implique une fréquence moindre qu'au SIR ou CPH des entretiens avec les personnes accompagnées, le développement accru des relations avec les partenaires et les orientations pour optimiser la réponse aux besoins.

C'est un accompagnement moins soutenu que dans les autres dispositifs dédiés au BPI, que le service tend à réserver aux personnes encore en structure dédiées à l'asile et aux personnes en théorie les plus autonomes.

Les mesures d'AVDLR se réalisent sur l'ensemble du département du Haut Rhin ; suite aux demandes des structures dédiées à l'asile. Elles sont validées par la DDETSPP. Les référents sociaux des familles sont nommés selon le lieu de résidence des familles, en fonction des sites d'intervention de l'équipe SIR-CPH à Mulhouse, Colmar ou Saint Louis.

Ces mesures sont contractualisées avec les personnes accompagnées pour une durée pouvant aller de 3 mois à 6 mois renouvelable et ne pouvant dépasser un an, selon l'accord passé avec la DDETSPP.

L'équipe mutualisée du SIR/CPH dont dépend l'AVDLR est composée de travailleurs sociaux issues de différentes formations du travail social (ASS, ES, CESF), de conseillères en insertion professionnelles, d'agents administratifs, une chargée de gestion du patrimoine dont l'activité est coordonnée par la cheffe de service. Deux professionnelles ont été recrutés en 2022 : une psychologue en février 2022 et une coordinatrice en septembre 2022. Cette dernière est également référente sociale de quelques familles

Les référents sociaux basent leur travail sur le projet personnalisé des familles. Ces dernières se voient remettre dans les jours suivant le démarrage de la mesure, différents documents en référence à la loi 2002-2, dont la charte des droits des personnes accompagnées et le contrat de séjour, présenté et signé par la cheffe de service.

Dans le respect des personnes accompagnées et afin de favoriser leur pleine information et le développement de leur autonomie, le recours à un interprète est sollicité autant que de besoin lors des différents rendez-vous et entretiens avec les familles.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- *Date : Août 2018*
- *Capacité autorisée, installée, financée :* 38 mesures nouvelles par année budgétaire.

Population :

Durant l'année 2022, l'action a intégré la poursuite et la fin des accompagnements démarrés en 2021 et le démarrage de nouvelles mesures

Ainsi, sur l'année 2022, ce sont **57 mesures** qui ont été accompagnés en AVDLR dont :

- 21 mesures débutées en 2021 et 2 mesures débutées en 2021 sur le financement 2020

- 34 mesures débutées en 2022 sur le financement 2021

Cela représente **131 personnes accompagnées dont 80 adultes et 51 enfants.**
Ces 57 mesures comprennent 35 isolés, un couple et 21 familles dont une famille qui est composée d'une grand-mère accompagnée de ses deux filles majeures et de son petit-fils. Les parents, le frère du petit fils et l'époux d'une des deux filles majeures sont arrivés en France en juin 2022. Les deux nouveaux ménages ont également pu bénéficiaires d'un accompagnement AVDLR.

composition familiale des 57 ménages accompagnées sur l'année	
isolés	35
Couples sans enfants	1
Famille monoparentale	5
Familles avec enfants	16
total	57 ménages

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

Les demandes émanent de structures dédiées à l'asile ou des réfugiés où les personnes qui ont obtenu une protection internationale doivent sortir dans des délais contraints.

Comme la plupart des opérateurs de l'asile du département ont des mesures AVDLR à réaliser, ils assurent, de fait, prioritairement celles de familles issues de leurs structures.

Nous avons également accompagné :

- Deux familles précédemment accueillies dans un centre d'hébergement d'urgence de l'association Appuis
- Une femme précédemment hébergée au LHSS d'Appuis.
- Une famille hébergée en résidence sociale

Ces ménages avaient encore besoin de soutien dans l'accès au logement et leur autonomisation dans la maitrise des diverses démarches administratives, celles liées à leurs droits sociaux

Répartition géographique :

Ville de résidence des ménages	Nb de mesures	% des mesures
Colmar	11 mesures	19.3%
Mulhouse	40 mesures	70.2%
Altkirch	1 mesure	1.7%
Saint Louis	5 mesures	8.8%

La grande majorité des mesures sont exercées à Mulhouse et un peu moins d'un cinquième à Colmar. La répartition de l'accompagnement s'est faite selon nos sites d'intervention situés à Mulhouse, Colmar, Altkirch et Saint Louis.

Origine des mesures :

Comme pour la plupart des opérateurs, beaucoup de personnes accompagnées sont issues des services d'APPUIS ; CADA-HUDA ou du CPH, lorsqu'à leur sortie de ce dispositif leur autonomie est encore précaire est demande un soutien. Ainsi, sur les 57 mesures exercées, 50 étaient accompagnées dans un des dispositifs d'APPUIS.

Pour les autres, nous avons poursuivi l'accompagnement de 3 personnes hébergées précédemment dans des CADA implantés hors du département, 1 demande émanait d'une assistante sociale de la CEA, 1 autre de la mission locale, 1 provenait d'Adom et 1 d'ACCES.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Parmi les 131 personnes accompagnées en AVDLR : **80 adultes et 51 enfants mineurs.**

Répartition par sexe :

Ages au 31/12/2022	Femmes	Hommes
Mineurs 0 à – de 18 ans	23filles	30 garçons
Majeurs + de 18 ans	30	48
TOTAL	53 Femmes	78 Hommes

Là comme dans les autres services dédiés au BPI, les hommes sont surreprésentés par rapport aux femmes parmi le public qui a été accueilli en 2022 dans la mesure où 30 des 35 isolés accompagnés sont des hommes.

Répartition par tranches d'âge :

	Age au 31/12/2022							
âge	0 à - de 3ans	de 3 à - de 16ans	de 16 à 18 ans	de 18 à - de 25ans	de 25 à - de 35 ans	de 35 à - 45ans	de 45 à - de 55 ans	de 55 à - de 70 ans
Sur public total	9	38	4	17	36	19	6	2
Majeurs isolés				5	23	5	1	1
familles	9	38	4	5	13	14	5	1

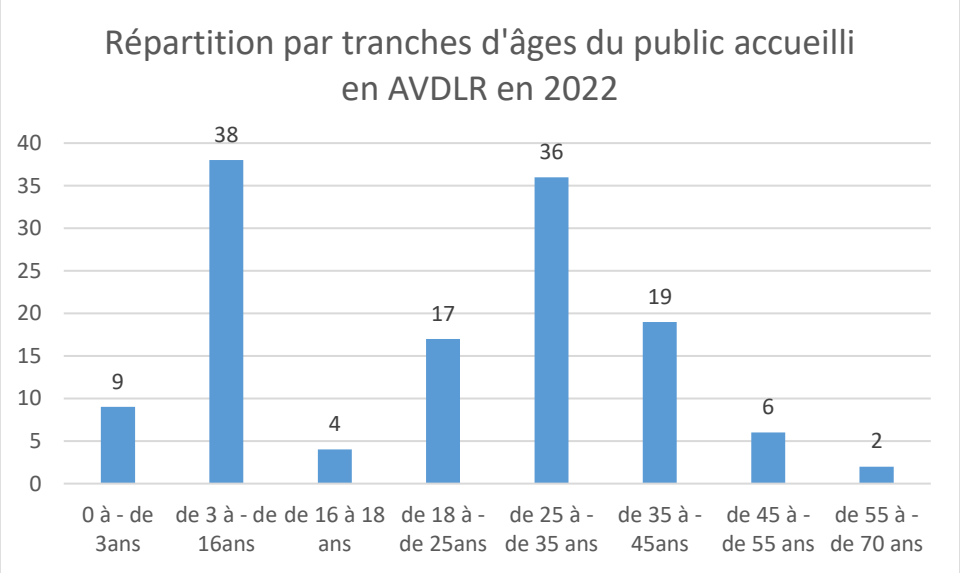

Comme au CPH, les 25-35 ans sont majoritaires parmi les adultes accompagnés car surreprésentés parmi les isolés, tandis que parmi les familles avec enfants la tranche d'âge davantage représentée parmi les adultes est celle de 35-45 ans.
Plus d'un tiers des personnes accompagnées sont des enfants mineurs

Répartition par nationalités :

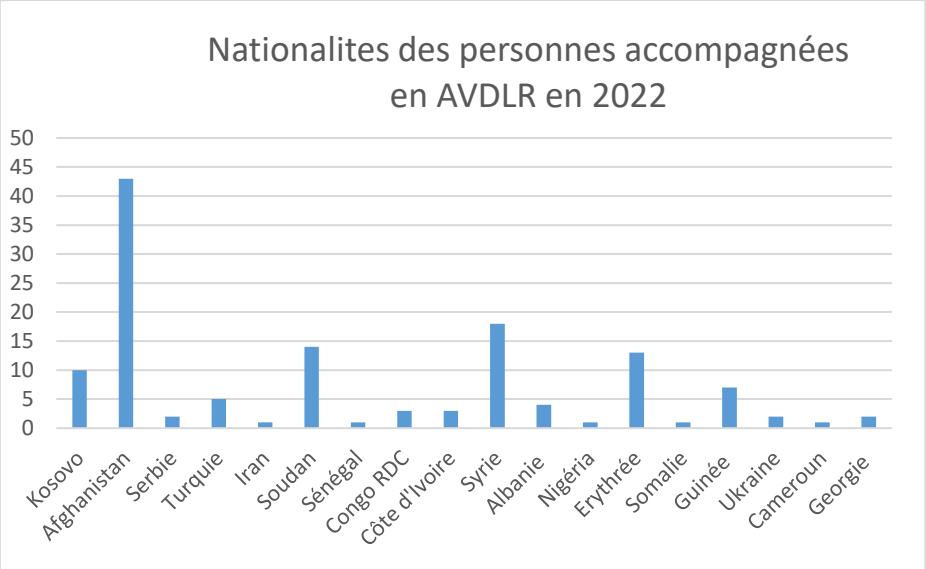

nationalités	nb de personnes	Nb de ménages
Kosovo	10	2
Afghanistan	43	22
Serbie	2	1
Turquie	5	1
Iran	1	1
Soudan	14	3
Sénégal	1	1
Congo RDC	3	2
Côte d'Ivoire	3	1
Syrie	18	7
Albanie	4	2
Nigéria	1	1
Erythrée	13	6
Somalie	1	1
Guinée	7	2
Ukraine	2	1
Cameroun	1	1
Géorgie	2	2

18 nationalités sont représentées en AVDLR. La plus prépondérante est l'Afghanistan, comme dans les autres dispositifs du SIR-CPH. Elle est suivie de la Syrie, le Kosovo et l'Erythrée.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

L'accès au logement :

Situation des ménages en début de mesure	NB de ménages	% des mesures AVDLR
ménages encore en structure d'hébergement au début de la mesure AVDLR	12	21%
Ménages venant d'accéder au logement autonome	45	79%

Sur les 57 ménages accompagnés en 2022 : 45 venaient d'accéder à un premier logement autonome en France. 12 n'avaient pas de logement au début de leur mesure et se trouvaient encore dans des structures d'hébergement, dédiée à l'asile, le LHSS ou l'hébergement d'urgence.

4 ménages sur 5 étaient sortis des structures d'hébergement avec une solution de logement autonome.

Pour l'AVDLR, le logement est un axe de travail majeur dans l'accompagnement. L'attribution d'un logement marque une étape importante de leur parcours en France puisqu'il s'agit pour les ménages d'accéder pour la première fois à un logement autonome.
L'accompagnement lié au logement s'articule autour du savoir habiter, la recherche, l'installation et le maintien dans le nouveau logement ainsi que la gestion budgétaire liée au logement.

Tout au long de la prise en charge en AVDLR, l'équipe travaille avec les ménages le repérage des institutions concernées, l'acquisition d'une connaissance des droits et devoirs du locataire, la prise en compte des attendus dans ce domaine, et conforte ou améliore le savoir habiter.

Beaucoup de temps est consacré aux personnes dans ce domaine, que ce soit pour le dépôt de la demande de logement, le suivi et mise à jour du dossier, le lien avec les bailleurs, la demande de contingent, parfois de DALO.

Les personnes sont également sensibilisées aux droits et devoirs d'un locataire. Un travail autour du budget lié au logement est proposé. Les aspects financiers de l'accès et du maintien dans un logement sont abordés en recensant toutes les dépenses loyer, assurance, eau, électricité, gaz, téléphone, etc.) ainsi que la fréquence de ces factures (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).

Au moment de l'accès au logement, l'équipe soutient les ménages dans le mise en place de l'assurance logement, l'ouverture des compteurs d'énergie, l'équipement du logement, la demande d'aide pour le dépôt de garantie et la garantie de paiement des loyers via le FSL ou autre et le changement d'adresse auprès des différents organismes. Les référents sociaux accompagnent aussi très souvent les

familles lors de l'état des lieux d'entrée et pour la signature du bail afin de pouvoir reprendre si besoin les points importants avec interprète.

Formations linguistiques :

Suite à l'accélération des procédures de demande d'asile, le public accompagné dans les différents services du SIR/CPH dont l'AVDLR ont peu ou pas la maitrise de la langue française, ce qui constitue aussi un frein important à l'insertion socio-professionnelle.

Les personnes BPI bénéficient des cours d'apprentissage de la langue proposés par l'OFII dans le cadre du CIR. Cette formation doit permettre de donner de réelles chances aux personnes de parvenir à une maîtrise de la langue suffisante pour vivre, travailler et s'intégrer en France. Les délais de mise en place des cours d'apprentissage de la langue se sont drastiquement raccourcis. L'équipe encourage les personnes à poursuivre la formation au-delà du niveau A1, soit en A2 et B1. En effet, la validation du niveau A1-A2 à l'issue des cours de l'OFII est une condition souvent exigée pour accéder à des formations et/ou des actions socio-professionnelles à destination des réfugiés, y compris celles comprenant une part d'apprentissage linguistique. C'est le cas des formations Hope, Fle sectoriels ou multisectoriels, du PIAL et de la garantie jeune.

Dès que possible les orientations adaptées sont mises en œuvre, notamment auprès des centres sociaux (en lien avec la plateforme du CIDFF), lorsque les personnes sont en attente de rentrer dans les cours de français de l'OFII ou lorsqu'ils les ont terminés.

Formation- Emploi :

L'accès à l'emploi/formation est un axe de travail important, voire indispensable, dans l'accompagnement des personnes puisque les besoins d'accompagnement dans ce domaine semblent en effet plus marqués dans ce service. En effet, les personnes accompagnées en AVDLR sont globalement un peu plus autonomes que celles du SIR ou du CPH. Cependant aucun moyen en conseillères en insertion professionnelles(CIP) n'est dévolu dans ce service. Aussi même si les conseillères en insertion professionnelles(CIP) sont dédiées au SIR et au CPH, elles ont pu être sollicitées pour les personnes relevant de l'AVDLR dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Ainsi, sur les 80 adultes accompagnés en AVDLR en 2022, 20 ont été accompagnés par les CIP sur la période soit 25% des adultes. Les personnes présentant trop de freins (santé, garde d'enfant, …) à l'insertion professionnelle sont au préalable accompagnées par les travailleurs sociaux afin de les lever.

Parmi ces 20 personnes, 15 hommes et 5 femmes.

Hormis 1 personne de niveau B1 tous les autres avaient un niveau A1 ou infra A1.

Concernant l'accompagnement et les sorties positives :

a bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi	a bénéficié d'un accompagnement vers une formation à visée pro	a bénéficié de formation à visée pro.	a bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi	sortie positive vers l'emploi correspondant à l'activité dans le pays d'origine
16	15	6	9	2

Sur les 20 personnes accompagnées par les CIP, 16 ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi, et 11 ont eu également un accompagnement vers une formation. 4 personnes ont bénéficié que d'un accompagnement vers une formation à visée professionnelle.

Parmi les 9 sorties positives vers l'emploi :

Cdd d'insertion	4 Dont 1 en intérim
Cdd	3 Dont 2 en intérim
Cdi	2

Les domaines d'activité des 9 personnes ayant eu une sortie positive vers l'emploi se répartissent comme suit :

Espaces verts	Bâtiment	manutention	Industrie montage auto
3	3	1	2

Parmi les **9 sorties positives vers l'emploi**, nous avons :
- 3 CDDI dans les domaines des espaces verts et dans la manutention
- 3 CDD dans les domaines de l'industrie automobile, le bâtiment
- et deux personnes ont obtenu un CDI dans le bâtiment

Santé :
En 2022, une majorité des personnes accueillies en AVDLR ont eu besoin de soins. Au cours de l'année 2022, la difficulté d'accès aux soins dans l'agglomération de Mulhousienne s'est accentuée. Très peu de médecins généralistes implantés acceptent de nouveaux patients et/ou limitent le suivi de leurs patients. Le temps nécessaire pour arriver à trouver un médecin traitant, les personnes sont orientées vers le centre de soins non programmés ou les urgences de l'hôpital de Mulhouse. De plus, lorsque les personnes doivent être orientées vers un médecin spécialiste, elles ne parviennent pas à avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable. Cela est d'autant plus prégnant auprès des ophtalmologues et dermatologues.

Pour le secteur de Colmar, l'accès aux soins est plus facilité même si les orientations ne sont pas simples.
Afin, de favoriser l'accès aux soins, permettre une prise en charge de qualité et optimiser le parcours de santé coordonné, le prag propose aux médecins libéraux de faire appel à des interprètes gratuitement. Pour ce faire, le professionnel de santé demande de code d'accès à la prag. Par la suite, il peut faire appel à des interprètes professionnels

Concernant les soins en santé mentale, depuis 7 février 2022 une psychologue a rejoint notre équipe. Comme pour les CIP, la psychologue est dédiée au SIR et au CPH, cependant elle a pu être mutualisée pour les personnes relevant de l'AVDLR. Elle a accompagné 2 personnes au sein de l'AVDLR dont une sur le site de Colmar et une autre sur le site de Mulhouse.
La psychologue est présente aux réunions d'équipe. Ces réunions permettent d'échanger sur les situations, et d'y mener un travail de réflexion. Elle peut également être un soutien pour les professionnels de l'équipe éducative,

L'équipe travaille également en lien avec les partenaires médicaux adéquats, dont l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité présents à Mulhouse et à Colmar, afin d'avoir des conseils pour orienter au mieux les personnes. Les personnes peuvent également être orientées au Cesame à Mulhouse.
Les difficultés liées à la barrière de la langue et à l'interculturalité persistent. La possibilité de faire appel à un interprète est offerte à tous les praticiens du Centre Hospitalier de Rouffach cependant tous les praticiens ne sont pas à l'aise avec l'intervention d'un tiers.
En octobre 2021, un Groupe de travail PTSM Précarité / hébergement et santé mentale s'est constitué. Il était composé d'une représentante de la DDETSPP, de l'ARS, des structures dédiées à l'asile ou aux réfugiés, des professionnels en santé mentale. Le but de ce groupe est de mettre en place des actions pour soutenir les professionnels travaillant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. Une journée de formation sur cette question a été proposée en septembre 2022 à destination des professionnels de santé et du social.

Scolarisation et Soutien à la parentalité :

Parmi les 57 ménages accompagnés en AVDLR, **21 familles avec enfants** (plus d'1/3 des mesures), qui comprenaient au total **51 enfants**.

Dans le cadre de leurs missions, l'équipe veille à la scolarisation des enfants et accompagne la parentalité dans un contexte de rupture de liens familiaux sociaux et culturels liés à l'exil. D'autant plus que cette parentalité peut s'exercer différemment en fonction de la société de provenance et celle dans laquelle elles souhaitent s'inclure. Les familles peuvent avoir un autre modèle d'éducation. L'équipe en tient compte et prend le temps d'interroger les familles sur le vécu. Elle respecte les choix et les spécificités culturelles des familles tant qu'il n'y a pas de risque de danger pour les enfants.

Les partenariats ont été développés pour répondre au mieux aux besoins des familles. L'équipe est en lien avec les établissements scolaires, le CIO, la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, et les services de polyvalence de la CEA.

ENTREES/ SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Entrées

34 mesures pour 57 ménages accompagnés ont débuté en 2022

Motifs de la sortie / fin de mesure :

57 mesures se sont terminées en 2022

Au 31/12/2022, il n'y avait plus de mesures en cours du fait de l'arrêt du financement à cette date.

Toutes les familles avaient un logement pérenne au 31/12/2022 même si certaines avaient encore besoin d'un accompagnement social.

2 ménages avaient signé un contrat de bail mais n'avaient pas emménagé dans leur logement.

Concernant les mesures terminées, ci-après les types de sortie :

	Bailleur public	Bailleur privé	Résidence sociale
Nb de ménages	41	3	13
Nb de personnes	115	3	13

Durées d'accompagnement :

Durées Des mesures	Nb de jours
durée la plus courte	62 jours
durée la plus longue	511 jours soit environ 1 an et 5 mois
durée moyenne	217 jours soit environ 7 mois

Concernant les durées les plus courtes d'accompagnement, cela concerne des ménages relativement autonomes qui avaient besoin d'être accompagnés les premiers mois dans l'accès à leur logement autonome. Deux accompagnements ont pris fin de manière précipitée suite à l'arrêt du service le 31/12/2022. Un des deux ménages a été orientée vers la plateforme AGIR.

Concernant les durées les plus longues d'accompagnement, ce sont 3 ménages qui ont été accompagnés au-delà de la durée maximale d'un an prévue par le dispositif. Deux ménages ont bénéficié de quelques jours supplémentaires parce que

les relais vers le droit commun à la fin de la mesure n'ont pas pu se faire dans les délais prévus. Le ménage qui a été accompagné 1 an et 5 mois est un monsieur dont sa femme et ses enfants sont arrivés dans le cadre d'une réunification familiale. Avec l'accord de la DDETSPP, nous avons pu les aider à accéder à logement en adéquation avec leur situation familiale. Monsieur vivait dans un studio Adoma lorsque sa famille est arrivée.

La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 7 mois

Répartition des durées de prise en charge en AVDLR, parmi les 57 ménages sortis :

durée de l'accompagnement	moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Plus d'1 an
nb de ménages	8	18	13	15	3

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

	Nb de mesures	Nb de personnes
Présents au 01/01/2022	21	45 personnes, 30 adultes et 15 enfants
Mesures débutées en 2022	36	86 personnes , 50 adultes et 36 enfants
Nb fin de mesures en 2022	57	131 personnes, 80 adultes et 51 enfants

PARTIE 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale :

De façon générale, les personnes accompagnées en AVDLR le sont de façon globale, dans les différents domaines liés à leurs besoins pour leur inclusion en France. La cheffe de service présente l'accompagnement proposé lors de la signature du contrat d'accompagnement.

L'accompagnement est mené à travers des entretiens individuels et des actions collectives dans divers domaines. Habituellement, les personnes en AVDLR peuvent aussi se joindre aux actions collectives proposées par le SIR et CPH.
Les travailleurs sociaux basent leur travail sur le projet personnalisé des familles en lien avec leur situation. Ils s'adaptent aux difficultés des ménages accueillis, prennent en compte leurs rythmes pour travailler avec eux à l'acquisition de leur autonomie. Les prestations proposées se déclinent en 7 activités principales dont certains ont pu être évoqués plus haut :

1. **L'accès aux droits civiques et sociaux** décliné au travers de l'accompagnement global qui veille à l'effectivité des droits.
2. **L'accompagnement vers le logement autonome et la gestion de la sortie du centre.**
   Lorsque les familles sont encore hébergées en structure, la sortie est facilitée par le recours au réseau actif de partenaires tels que les bailleurs sociaux ou encore avec l'AIVS en qualité de capteur de logements. Le suivi de la demande de logement social est assuré dès le début de l'accompagnement en AVDLR.
   Pour les familles qui viennent d'accéder à leur premier logement autonome en France, il s'agit de les accompagner dans la connaissance des droits et devoirs du locataire, et de poursuivre si nécessaire, les démarches liées à leur installation (FSL, …)
   Le savoir habiter est aussi travaillé avec les familles selon les besoins repérés et leurs demandes.
3. **L'accès aux soins et à la santé**, élément central de l'accompagnement individualisé notamment pour vérifier l'accès effectif à la couverture maladie et aux soins (orientation, prise de rendez-vous, médiation avec les services soignants et spécialistes).
4. **L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique** dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Les professionnels sont vigilants à faire le lien avec les services de l'OFII compétents. Ils font aussi le lien avec la plateforme linguistique du CIDFF si besoin après la fin des cours OFII pour poursuivre l'apprentissage et la progression dans la maitrise de la langue.

5. **L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle** par un projet individualisé, développé tout au long de l'accompagnement et grâce à l'intervention d'une Conseillère en Insertion Professionnelle qui sait développer les réseaux et partenariats utiles. Des stages en entreprise, des actions collectives, des ateliers avec Pôle Emploi sont autant de leviers qui favorisent l'accès à l'emploi.
6. **L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité** : il s'agit d'apporter le soutien et l'information nécessaire dans ce domaine. La scolarisation des enfants, est un axe prioritaire et des contacts sont pris, dès l'installation au SIR, avec les écoles des quartiers où les enfants sont installés.

7. **L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social**, notamment par le développement de partenariats avec les acteurs compétents dont les centre socio-culturels, et les associations.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Depuis l'ouverture de places CPH, PRR et des mesures d'AVDLR, sur différents secteurs du département, de la répartition des intervenant sociaux sur 3 sites du département, l'activité de l'ensemble des services du SIR CPH s'est organisée par territoire plutôt que par dispositif. Ainsi, même si certains travailleurs sociaux interviennent de façon dominante auprès de personnes relevant de l'AVDLR la plupart interviennent pour différents dispositifs et adaptent leurs pratiques aux particularités de chaque dispositif SIR, CPH, PRR, le taux d'encadrement et certaines modalités de fonctionnement étant différents dans chacun d'entre eux.

Aussi au 31/12/2022 Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par une cheffe de service.

Pour le secteur Colmarien, l'équipe est composée de 2 postes de travailleur social, un poste à mi-temps de conseillère en insertion professionnelle et un autre de secrétaire.

Pour le secteur Mulhousien et de Saint-Louis, l'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux dont certains à temps partiels, d'une conseillère en insertion professionnelle, d'une psychologue, d'une chargée de gestion du patrimoine et d'une secrétaire.

Leurs missions / actions :

- Les intervenants sociaux, de par leurs qualifications, proposent un accompagnement des familles, une analyse de leur situation et une évaluation des besoins. Ils sont les interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure.
- La secrétaire est chargée de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique des personnes et des tâches administratives dont la gestion des caisses et des suivis des participations financières des personnes.
- La chargée de gestion du patrimoine est chargée de la gestion du parc de logement des dispositifs : de faciliter le suivi des travaux, assurer la gestion des sinistres, la captation de logements, le lien avec les bailleurs et les éventuels prestataires.
- La psychologue apporte un soutien psychologique ponctuel ou à plus long terme par l'écoute des difficultés et souffrances exprimées. Elle évalue les besoins et peut prévenir des situations de crise. Suivant l'intensité et la nature des souffrances, soit elle amorce un travail de soutien dans l'objectif d'aider la personne, ou bien elle l'oriente vers une prise en charge spécialisée extérieure.
- La cheffe de service est une personne ressource pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Elle est garant du cadre de travail. Elle élabore le partenariat et fait connaître le service. Depuis septembre 2022, elle est secondée par une coordinatrice sur le secteur de Saint-Louis/Mulhouse.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les réunions d'équipe :

Dans le cadre du fonctionnement général du service, afin d'organiser les services, d'harmoniser les pratiques, optimiser les conditions d'accompagnement, articuler les actions des différents professionnels, échanger sur les difficultés, les questionnements, apporter un soutien, des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines, mais sous 2 formats différents :

- Une réunion de fonctionnement d'équipe globale a lieu tous les mois et réunit l'ensemble des professionnels du SIR-CPH, en présence de la Cheffe de service.
- Une réunion de site a lieu également tous les mardis matin avec les travailleurs sociaux de Mulhouse et Saint Louis et un jeudi matin sur deux pour les travailleurs sociaux de Colmar. C'est dans ces temps que les professionnels exposent plus en particulier les situations des personnes accompagnées, ce qui permet d'apporter un soutien mutuel parfois dans une analyse de situation, parfois concernant une piste d'orientation vers un partenaire, ou à travers un cas pratique l'évolution du fonctionnement de certaines procédures.
- Depuis le second semestre 2021, une réunion de projet de service du SIR-CPH a eu lieu une fois par mois. Ce temps nous permet de réfléchir sur le fonctionnement du service, les outils de la loi 2002.2 et l'amélioration continue de la qualité des services.

Un autre temps vient nourrir la vie des équipes :

- Le GAT : En plus des réunion d'équipes, le SIR CPH bénéficie de soutien à la réflexion et à son action à travers le groupe d'appuis Technique(GAT) proposé par l'équipe mobile de psychiatrie. Cela permet aux professionnels d'aborder certaines situations où la santé mentale de personne freine le parcours d'inclusion ou questionne l'intervention.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

Les séances d'analyse des pratiques étant très importants pour la prise de recul dans les interventions des professionnels. L'équipe a pu bénéficier de 9 séances de GAP en 2022.

Les rencontres avec les partenaires :

Les rencontres avec les partenaires et les échanges avec eux se font souvent au gré des besoins comme les bailleurs sociaux, ESPOIR, les CCAS, la CEA l'Association de prévention spécialisée, ARGILE et le médecin spécialisé en addictologie, les SIAE, etc.

Ils peuvent être parfois invités à venir en réunion d'équipe pour se présenter plus en détail suite à un changement d'organisation ou un nouveau projet.

Afin de remplir au mieux nos missions d'accompagnement RSA dans le cadre de notre conventionnement, des temps de rencontre et d'échanges avec les équipes ont été proposé avec Mmes CHARBON, GOETSCH et LECHEVALIER, travailleurs

sociaux du conseil départemental spécialisés RSA respectivement sur Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Mme BAJARD nous a également proposé deux temps de formation au logiciel solis de la CEA. Par ailleurs, les référents sociaux du SIR et CPH du sud du département (Mulhouse, et Saint louis) ont également participé à des réunions d'informations RSA organisées par les travailleurs sociaux du conseil départemental spécialisé RSA.

La cheffe de service et la psychologue ont été membre d'un groupe de travail PTSM Précarité/ hébergement et santé mentale animée par Mmes NYARI, STURM et TRON DE BOUCHONY et la collaboration des représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI. Ces réunions de travail ont pu permettre la construction et l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Parcours d'exil et santé mentale » qui a eu lieu le 27 septembre 2022.

Enfin, la commission technique réfugiés (CTR) a continué à se réunir régulièrement, mensuellement en 2022 rassemblant les représentants des différentes structures de l'asile et de l'accompagnement des BPI en présence de la DDETSPP, en visio ou en présentiel. Cette instance d'échange, de concertation et coordination contribue à la fluidité des dispositifs d'hébergement facilitant les sorties et orientations des BPI présents dans les structures dédiées à l'asile, vers les dispositifs d'hébergement proposés par les CPH, le SIR et le dispositif AJR (Accompagnement Jeunes Réfugiés-DIHAL) d'ALEOS. Des partenaires autres concourant à l'inclusion des BPI y sont de temps en temps également invités, la préfecture, Face alsace, le Ciarem,

Afin de renforcer les échanges avec ses partenaires, la directrice du DAR, la cheffe de service et les coordinatrices d'AGIR et SIR /CPH ont assisté à une journée partenaire organisée par la CPAM. Ce temps d'échange a eu lieu le 15 novembre 2022 à Colmar

En décembre 2022, la cheffe de service et le coordinateur PRR ont assisté au COPIL PASS de l'hôpital de Mulhouse. Ce temps d'information a permis d'échanger sur leurs missions et les projets de la PASS.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Les droits des personnes BPI	Léa Richert	14
« Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil »	Adèle Marques	14

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique - Asile et Réfugiés / SIR- CPH	10	18	
Pour une dynamique d'équipe : communiquer, collaborer au service d'un projet"	13	12	
Service logement contingent préfectoral / DALO	5	2	

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
santé mentale et Exil	8	7h	

2. Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2022

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Stage assistant de service social 3eme année	PRAXIS Mulhouse	1	385	NON	OUI
Soit **1** stagiaire accueilli au cours de l'année 2022 pour **385** heures					

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Aide Educative à Domicile - Aide Educative à Domicile Renforcée

12 allée Nathan KATZ - 68100 MULHOUSE - ✆ 03 89 66 14 40

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013, reconnue d'intérêt général en 2023) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS.

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'assurer *dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.

Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents,

Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DU SERVICE

Le service AED/AEDR de l'association APPUIS est un acteur de la Protection de l'Enfance et de l'accompagnement à la parentalité, bien implanté et identifié sur la région mulhousienne et le sud du département.

Le Dispositif Enfance et Parentalité exerce des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED) par convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin depuis mars 2003 (autorisation de 240 mesures), et des mesures d'Aide Educative à Domicile Renforcée, depuis le depuis le 1er octobre 2013, à titre expérimental dans un premier temps. Le service d'AEDR (21 mesures) est pérennisé depuis le 1er avril 2016.

Politique décentralisée et confiée aux départements depuis 1983, la Protection de l'Enfance a connu en France un tournant avec la loi du 5 mars 2007. Votée dans le consensus, elle a permis de répondre aux questions de prévention, signalement et prises en charge des enfants victimes de maltraitance en cherchant un meilleur équilibre entre protection administrative et protection judiciaire.

Cette loi privilégie les mesures administratives qui sont donc le cadre de notre action, et, au fil des années, nous avons pu acquérir une expérience et une expertise dans l'accompagnement et le soutien à la parentalité. Cet accompagnement se fonde sur le développement des compétences des parents dans l'éducation de l'enfant, sur le développement de la maturité de l'enfant pour lui permettre de se construire en tant que sujet, et sur un étayage de la famille par l'environnement.

Le contenu des accompagnements prend en compte la dimension individuelle, familiale et collective ainsi que la démarche d'adhésion, la réactivité et la temporalité, à un degré différent selon que la mesure soit renforcée ou non.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

L'Aide Educative à Domicile s'inscrit dans le code de l'Action Sociale et des Familles aux articles suivants :

Art. L. 222-2 :

> « L'aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut, à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien et/ou son éducation l'exigent et, pour les prestations financières, lorsque le demandeur ne dispose pas de ressources suffisantes [...]. Elle peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans, confrontés à des difficultés sociales ».

Art. L. 222-3 :

« L'aide à domicile comporte, ensemble ou séparément :

- L'action d'un technicien ou d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ;
- Un accompagnement en économie sociale et familiale ;
- **L'intervention d'un service d'action éducative ;**
- Le versement d'aides financières, effectué sous forme, soit de secours exceptionnels, soit d'allocations mensuelles, à titre définitif ou sous conditions, le remboursement, éventuellement délivrés en espèces ».

Le service concerne les enfants en risque de danger et trouve ses limites dans les articles du Code de l'action sociale et des familles, art. 375 et suivants du code civil.

Le service relève de l'autorité administrative pour chaque décision concernant le mineur et sa famille. Il est soumis aux dispositions de la loi n° 2002 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Définition de l'AED : une mesure de prévention et de protection administrative

L'Aide Educative à Domicile est une prestation de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Mise en œuvre avec l'accord des parents, parfois même à leur demande, elle apporte un soutien éducatif à la famille. Cette prestation est préventive et s'inscrit dans le dispositif de protection administrative de l'enfant.

L'Aide Educative à Domicile s'adresse à des parents confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif (situation de carence éducative, de difficultés relationnelles, conditions d'existence qui risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, l'entretien, l'éducation ou le développement de leur enfant). Les parents conservent le plein exercice de l'autorité parentale.

L'AED/AEDR, qu'elle soit sollicitée ou acceptée par les parents, s'inscrit dans le cadre d'une relation formalisée avec les Territoires de Solidarité de la Collectivité Européenne d'Alsace, les parents et le Service AED/AEDR.

En cours de mesure, les parents et l'enfant sont associés à l'élaboration du projet pour l'enfant.

Une évaluation de fin d'intervention sous forme de bilan est réalisée en associant les trois parties, c'est-à-dire les parents, le service AED/AEDR et le Territoire de Solidarité concerné. Elle met en évidence l'évolution de la situation par rapport à la situation initiale et la formulation de propositions.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- *Date : Arrêté 2008/00401 du 4 juin 2008*
- *Capacité autorisée, installée, financée : 240 mesures classiques et 21 mesures renforcées*

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande :

La demande d'aide éducative :

Suite à la demande émanant de la famille ou à la réception d'une information préoccupante, l'identification par un service social (Territoire de Solidarité, association, scolaire…) d'un besoin en lien avec la santé, la sécurité, l'entretien et l'éducation de l'enfant ainsi que l'accord des parents sont des conditions nécessaires pour contractualiser la mesure. Lorsque les conditions sont réunies, la décision d'ouvrir une mesure d'AED AED-R relève du Chef de service adjoint de l'Espace Solidarité en tant que délégataire du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les parents, les enfants concernés, le chef de service adjoint du Territoire de Solidarité concerné, le cadre ou coordinateur du service AED/AEDR, le travailleur social qui accompagne la famille dans sa demande, se retrouvent pour une première rencontre à la Collectivité européenne d'Alsace afin de clarifier les attentes de la famille, présenter la mesure d'aide ou apporter les précisions nécessaires à la famille, ainsi que définir ensemble les objectifs visés. Ces derniers constituent le « fil rouge » de l'accompagnement.

Lors de cette première rencontre qui se déroule au Territoire de Solidarité, un point est fait sur la situation dans laquelle se trouve la famille. A ce moment, il est important que les parents expriment la nature de l'aide qu'ils attendent.

Une fois les objectifs dégagés, ceux-ci sont contractualisés avec le chef de service adjoint du TDS qui mandate notre service pour aider les parents à les atteindre. Cette procédure est désormais identique pour les 2 types de mesures, classiques ou renforcées.

En 2022, le service a accompagné 399 enfants et 238 familles (les chiffres correspondent aux mesures démarrées dans l'année ainsi que la poursuite des mesures de l'année ou des années précédentes) :

⇨AED : **321** enfants et **205** familles.

112 nouvelles mesures ont démarré en 2022. Elles concernent 72 familles

209 mesures ayant démarré avant le 1er/01/2022. Elles concernent 167 familles

Nombre de journées AED **: 74 631 jours**

Démarrage	Arrêt	Nombre de Mesures	Nombre de Journées
Avant 2022	**En cours au 31/12/2022**	83	30295
Avant 2022	**2022**	126	23850
2022	**En cours au 31/12/2022**	103	19389
2022	**2022**	9	1097
Total :		320	74631

⇨ AEDR : 78 enfants et 33 familles.

15 nouvelles mesures ont démarré en 2022. Elles concernent 15 familles et 37 enfants

18 mesures ayant démarré avant le 1er/01/2022. Elles concernent 18 familles et 41 enfants

Nombre de journées AEDR : **6018**

Démarrage	Arrêt	Nombre de Mesures	Nombre de Journées
Avant 2022	En cours au 31/12/2022	5 mesures (7 enfants)	1825
Avant 2022	2022	13 mesures (34 enfants)	2030
2022	En cours au 31/12/2022	14 mesures (34 enfants)	1920
2022	2022	1 mesures (3 enfants)	243

Total	33 mesures (78 enfants)	6018

Précisons qu'en AED, une mesure correspond à l'accompagnement d'un enfant tandis qu'en AEDR, une mesure correspond à l'accompagnement d'une fratrie.

Pour l'AED, nous observons des écarts avec 2021 :

En AED, il y a une différence notable entre l'année 2021 et l'année 2022 concernant les démarrages de mesures. En effet, en 2022, il y a eu 112 mesures démarrées contre 161 en 2021. Ces deux données sont, pour partie, liées. Considérant que de nombreuses mesures ont démarré en 2021, une partie d'entre-elles s'est logiquement trouvée reconduite en 2022, limitant de fait le nombre de mesures nouvelles. Par ailleurs certains démarrages de mesures ont pu être différés en raison du renouvellement des effectifs qu'a connu notre service à l'issue de la période de crise sanitaire, à l'instar de l'ensemble du champ social et médico-social et particulièrement de la protection de l'enfance. En effet, cette année a été marquée par la conjonction de 8 départs de salariés, entrainant des vacances de poste, et 2 départs ou indisponibilités cadres, et d'une grande difficulté pour embaucher du personnel de qualité, ce qui a engendré une sous activité. Nous avons partagé ces constats avec la Directrice Adjointe de l'Action Sociale de Proximité à l'occasion de deux rencontres au printemps et à la fin de l'été 2022.

Dans ce contexte, l'équipe a su se mobiliser dans l'intérêt des familles en adhérant aux mesures proposées par la hiérarchie. Au courant du troisième trimestre, nous avons sollicités certains travailleurs sociaux pour effectuer des heures supplémentaires afin d'absorber, autant que nous l'avons pu, les mesures en attente. Cette mobilisation se traduit au final par un nombre réalisé de journées supérieure à 2021.

Au moment où nous rédigeons, nous constatons une amélioration significative de notre taux d'activité depuis janvier 2023 (218 mesures actives au 30 mars 2023 malgré un sous-effectif résiduel de 1.25etp). Notre équipe devrait être au complète au printemps 2023, grâce à la campagne de recrutement en cours. Dans cette attente, une partie de l'équipe continue de réaliser des heures supplémentaires.

En 2021, nombre de journées AED : **71 174**

En 2022, nombre de journées AED : **74 631**

Pour l'AED-R, nous observons également un écart avec 2021 :

Il y a eu moins de mesures arrêtées/anticipées en 2022 qui se chiffre au nombre de 14 mesures. A l'instar de l'AED, les changements d'effectifs expliquent pour partie une baisse de notre taux d'activité. Toutefois, nous observons que dans les chiffres compilés en 2021 et figurant dans notre rapport d'activité, une confusion est apparue

entre nombre de mesures et nombre d'enfants concernés en AEDR. Dans le présent rapport, nous avons procédé aux rectifications nécessaires ce qui nous a permis d'affiner notre analyse. Ce travail d'amélioration de notre outil statistique se poursuivra en 2023 (cf VI. Nos Perspectives pour 2023).

En 2021, nombre de journées AED-R : **7 201**

En 2022, nombre de journées AED-R : **6018**

Répartition géographique :

L'Intervention du service est définie sur le sud du département du Haut-Rhin qui suit les contours de l'organisation géographique des Espaces Solidarités. Voici les chiffres correspondant aux mesures démarrées en 2022 :

Concernant l'AED, il est observé que l'écart entre 2022 et 2021 est le plus fort sur le Territoire de Thann, les chiffres ont doublé. 31 mesures démarrées en 2022 pour 16 en 2021.

Concernant l'AED-R, les démarrages en hausses sont significatifs au niveau de la couronne Mulhousienne en particulier sur le territoire Ouest.

Répartition Géographique	AED			AEDR*		
	2021	2022	% (2022)	2021	2022	% (2022)
Territoire Altkirch	26	16	14.28	5	3	8.1%
Territoire Couronne Mulhousienne Est	22			4	3	8.1%
Territoire Couronne Mulhousienne Ouest	19			7	17	46%
Territoire Mulhouse (tous les Espaces)	57	53	47.32	11	8	21.6%
Territoire Saint Louis	17	11	9.82	9	2	5.4%
Territoire Thann	16	32	28.57	4	4	10.8%
Territoire Guebwiller	4			0		
Total	**161**	**112**	**100%**	**40**	**37**	**100%**

**Eu égard à la méthodologie de compilation des données, ce tableau recense les AEDR par le nombre d'enfants et non de mesure à la différence du tableau précédent. Nous ferons évoluer notre méthodologie en 2023 afin de prévenir toute confusion.*

Origine des mesures :

⇒ Une évaluation sociale est systématique avant notre intervention.

⇒ Les Espaces Solidarités sont à l'origine de 66,9% des mesures en AED et 87,5 % en AEDR, à la suite de RPE dans la plupart des situations, rédigés par les personnels de la Collectivité. Dans un grand nombre de cas, ces RPE font suite à une FRIP émise par un autre service ou une autre institution qui n'a pas mené l'évaluation jusqu'à son terme ce qui a conduit le département à (ré)évaluer la situation

⇒ Le Service d'Investigation (MIP/MJIE) est le second prescripteur d'AED et d'AEDR.

Origine de la mesure	AED			AEDR*		
	2021	2022	% (2022)	2021	2022	% (2022)
ASE	1	**5**	**4.46%**			
Éducation Nationale		**1**	**0.89%**			
Espace Solidarité	133	**75**	**66.98%**	35	**30**	**81.1%**
Hôpitaux - professionnels de santé		**3**	**2.67%**			
Lieu d'accueil parent/enfant						
Lieu de placement						
Parents/Famille						
Service de milieu ouvert		**4**	**3.57%**			
Juge des enfants		**1**	**0.89%**			
Service d'investigation (MJIE & MIP)	26	**22**	**19.65%**	5	**2**	**5.4%**
Autres	1	**1**	**0.89%**		**5**	**13.5%**
TOTAL	161	**112**	**100%**	40	**37**	**100%**

**Eu égard à la méthodologie de compilation des données, ce tableau recense les AEDR par le nombre d'enfants et non de mesure à la différence du tableau précédent. Nous ferons évoluer notre méthodologie en 2023 afin de prévenir toute confusion. Il apparait également nécessaire de revoir notre nomenclature pour mieux identifier les situations dans lesquelles les parents sont à l'initiative de la première demande et celles pour lesquelles ils ont accepté une proposition d'accompagnement dont ils n'étaient pas en demande.*

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI (Mesures démarrées en 2022)

Répartition garçons - filles :

⇒ **68 garçons (61.26%) et 44 filles (38.74%) en AED.**

⇒ **24 garçons (64.87%) et 13 filles (35.13%) en AEDR.**

Répartition par tranches d'âge :

⇒ Les mesures éducatives concernent des enfants de tous les âges mais des disparités importantes peuvent intervenir selon les années, sans forcément trouver d'éléments d'explication.

Age	AED		AEDR	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 3 ans	5	4,46	3	8.1%
De 3 à 6 ans	25	22,32	6	16.2%
De 7 à 10 ans	37	33,04	10	27%
De 11 à 15 ans	39	34,82	12	32.4%
De 16 à 18 ans	5	4,46	6	16.2%
De 18 à 21 ans	1	0.90	0	0%
TOTAL	112	100%	37	100%

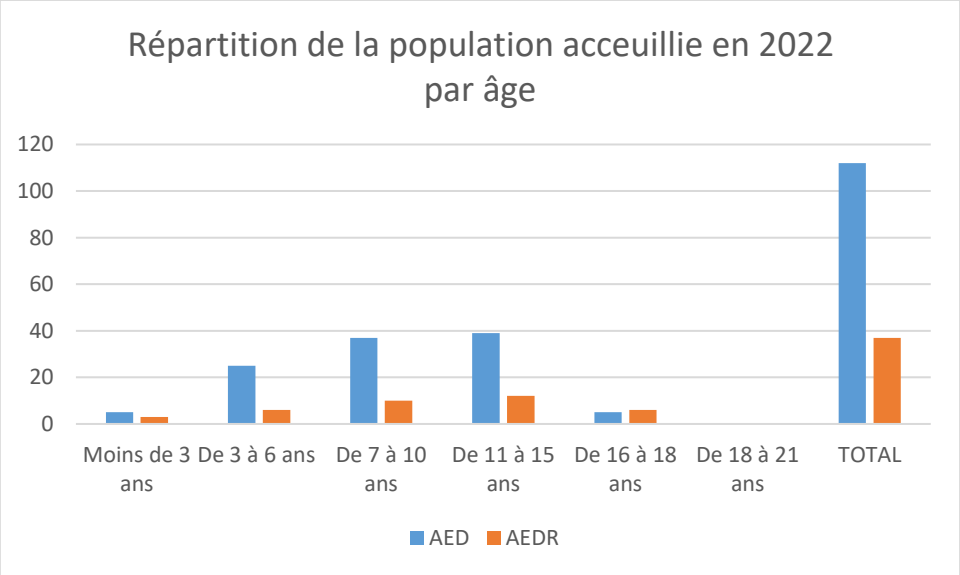

⇒ Nous observons un décalage de la distribution des âges entre les AED (94% des jeunes ont moins de 16 ans) et les AEDR (83% des jeunes ont moins de 16 ans).

⇒ Les enfants de moins de 3 ans, pour lesquels l'intervention est essentiellement indirecte, sont faiblement représentés, laissant supposer que ces situations demeurent majoritairement accompagnées par les Territoires de Solidarité

⇒ En AEDR, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 11 à 15 ans. Cette tranche d'âge correspond à la période du collège, là où les enfants se retrouvent en manque de repères avec l'entrée dans l'adolescence et toutes ses spécificités et difficultés, à fortiori dans un contexte familial défaillant : manque de cadre, violences, incompréhension de leurs besoins…

Situation familiale des enfants :

Situation familiale	AED		AEDR	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
Deux parents				
Un seul de ses parents				
Autres				
TOTAL	**112**	**100%**	**37**	**100%**

Ces données n'ont pas été compilées en 2022. Elles seront intégrées à notre outil statistique en 2023.

Problématiques recensées par rapport aux missions :

Parfois, nos accompagnements proposés aux familles se heurtent à des difficultés qui peuvent mettre à mal nos missions. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de quantifier ces indicateurs mais pouvons citer :

- L'interculturalité dans l'accompagnement des familles avec nombre d'us et coutumes différents auxquels nous essayons de nous adapter. Dans certains pays, l'accompagnement social est quasiment inexistant surtout dans un cadre de Protection de l'Enfance. Ce sont alors les familles voire les amis qui prennent le relais lorsque des parents ne sont pas en capacité de subvenir aux besoins primaires des enfants, décès, maladies. Ceci n'est pas toujours possible en France, de surcroit lorsque les familles sont isolées socialement.
- L'allophonie, certaines familles ne parlent pas le français ou partiellement. Dans le cadre de nos accompagnement la communication pour des thèmes précis ne peut se faire qu'avec une bonne compréhension de la langue permettant d'exprimer les perceptions subjectives et les nuances des positionnements parentaux. Nous faisons alors appel à des interprètes afin d'accompagner au mieux les familles mais également de permettre de mieux comprendre leur fonctionnement qui parfois peut se retrouver à l'opposé de nos réalités.
- Les conflits conjugaux prennent beaucoup de place au sein de la famille et impactent principalement les enfants sans que leurs parents en prennent conscience. Nous proposons très souvent la médiation familiale afin que le travail reste centré ce sur quoi sommes missionnés. Les difficultés d'accès des familles à ces services nous ont conduit à proposer le développement d'une compétence interne au service afin de pouvoir amorcer une résolution des conflits (Cf BP 2023 et Rapport Budgétaire)
- Une précarité financière qui semble s'accroitre et qui engendre des difficultés de logement, de l'incapacité à nourrir les enfants, à leur acheter le nécessaire pour se vêtir. Cette difficulté nous conduit à renforcer notre partenariat avec les Territoires de Solidarité de sorte à ce que les besoins vitaux et matériels inassouvis n'entravent pas, ou le moins possible, notre travail autour de la dimension éducative de la parentalité.

Avant de commencer un travail en profondeur avec les familles, il est indispensable que la famille et l'intervenant apprenne à se faire confiance mutuellement, que la famille ne se sente pas jugée par nos interventions, que le TS soit à l'écoute des besoins

et qu'il adapte ses missions en fonction du travail à mener le TS n'est pas seul même si c'est principalement lui qui intervient au domicile. Grâce à une équipe pluridisciplinaire l'accompagnement peut être réfléchi autrement et, ainsi, éviter que le TS se retrouve seul et parfois en difficulté ou à l'inverse en toute puissance face à la famille. Ce travail d'établissement de la relation d'aide suffisamment solide pour permettre l'accompagnement du changement, est parfois obéré par les interventions multiples s'étant déroulées antérieurement. Cette difficulté se retrouve également au travers le sentiment nourri par certaines familles de ne pas avoir eu réellement le choix que d'accepter l'accompagnement en AED ou AEDR.

Quelques particularités à mettre en exergue si nécessaire :

<u>Motifs prédominants des mesures</u> :

⇒ Plusieurs problématiques familiales peuvent justifier la mise en place d'une AED et plusieurs éléments cumulés peuvent être déclencheurs de risques ou d'alertes de danger. La formulation des objectifs d'intervention dans les contrats AED/AEDR est aujourd'hui trop hétéroclite pour permettre une étude statistique fiable, exempte de biais d'interprétation. C'est pourquoi, nous avons proposé à la DASP d'envisager une « grille type » de mission (à l'instar de ce qui est pratiqué par ADOMAID pour les interventions TISF). Ce travail devrait à la fois nous permettre d'établir de nouvelles statistiques : indicateurs de difficultés à l'entrée et à la sortie des mesures, nombre d'indicateurs par mesure, croisement d'indicateurs etc. Cette réflexion, menée en concertation avec la DASP, permettrait à nos institutions de poser un même regard sur l'évolution du recours aux AED et AEDR en prévention et protection de l'enfance sur les territoires du sud-Alsace.

⇒ A ce jour, et en toute logique, nos interventions ont pour principale origine des problématiques diverses liées à la fonction parentale ou aux relations intra familiales. Ces difficultés ont des incidences sur le comportement de l'enfant qui se présente alors comme le symptôme.

<u>Quelques particularités</u> :

⇒ Des situations fortement dégradées, des difficultés relationnelles proches de la rupture entre parents et enfants ;

⇒ Des conflits parentaux mettant clairement en danger l'intégrité des enfants ;

⇒ Un accompagnement psychologique ou psychiatrique qui s'avère nécessaire pour l'enfant, les parents ou la famille, mais qui ne peut pas se mettre en place faute de relais adaptés ;

⇒ Un travail de fond à préserver et souvent « chahuté » par des gestions de crises. L'accompagnement des phases aiguës de crise nous apparait de plus en plus complexe avec la récurrence d'une mise en tension entre principe de précaution et absence de solution ou de relais en cas de danger. Ces situations doivent nous amener à repenser notre approche des ressources intra familiales

ou territoriales pouvant permettre aux familles de dépasser puis de prévenir ces phases de crise.

⇒ Saturation des dispositifs d'accueil et de suppléance parentale de type placements classiques, PAD, Accueil Educatifs de jour…qui induit un recours à l'AED/AEDR « par défaut » pour des situations dont les limites ne permettent pas le changement ou peu.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Durée des accompagnements s'étant achevés en 2022 :

Sur proposition du service, de la famille ou non, l'arrêt d'une mesure est décidé au moment du Bilan de Fin de Mesure (BFM), en fonction de l'évolution de la situation de l'enfant et de la famille, de la capacité de la famille à gérer la situation et de son implication dans la mesure. Cette rencontre institutionnelle se fait à l'Espace de Solidarité concerné et permet donc d'échanger en présence de la famille et du travailleur social en charge de la mesure d'accompagnement à APPUIS autour de l'opportunité de la poursuite du travail. Ce temps permet également d'évoquer, le cas échéant, les relais possibles, qu'ils aient déjà été mobilisés ou simplement identifiés. Systématiquement, au cours de l'accompagnement, nous évoquons avec la famille les différents relais qu'elle peut solliciter en cas de besoin. Lorsque cela n'est pas suffisant, nous pouvons continuer à accompagner la famille en lien avec le territoire sous réserve de l'accord de l'ensemble des parties. Ces relais peuvent être divers : thérapie familiale, Espace Solidarité, TISF, Maison des Adolescents, Prévention Spécialisée, associations, relais intra familiaux ou autres.

Les motifs principaux d'arrêts ou de non renouvellements des mesures sont directement liés aux indications de leur mise en œuvre, à savoir :

- L'évolution favorable de la situation telle qu'elle ne nécessite plus un accompagnement éducatif ;
- L'absence d'adhésion manifeste de la part des parents
- L'absence d'évolution ou la dégradation de la situation indiquant la nécessité d'une autre modalité d'accompagnement (judiciaire, suppléance familiale etc)

⇒ **AED : 135 mesures ont été arrêtées en 2022 (170 en 2021)**

⇒ **AEDR : 14 mesures ont été arrêtées en 2022 (22 en 2021)**

Durée des mesures arrêtées en 2022	AED		AEDR	
Durée	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 mois	7	5,19	0	
Entre 6 et 12 mois	6	4,44	10	**71,42%**
12 mois	83	61,48	0	
Entre 12 et 24 mois	36	26,67	4	28,58%

Entre 24 et 36 mois	3	2,22		
+ de 36 mois	0	0		
TOTAL	**135**	**100%**	**14**	**100%**

La baisse du nombre d'arrêts peut être mise en lien avec le fort renouvellement des mesures en 2021 après les renouvellement « automatiques » de 2020 durant la crise sanitaire. Notons cependant que la majorité des arrêts intervient à l'échéance de la mesure, sans donc renouvellement en AED comme en AEDR. Dans les deux cas, un peu moins de 30% des mesures s'arrêtent après une première reconduction lors de l'échéance initialement convenue avec la famille.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	2020	2021	2022
Capacité autorisée	240 mesures classiques/21 mesures renforcées	240 mesures classiques/21 mesures renforcées	240 mesures classiques/21 mesures renforcées
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365
Nombre théorique de journées AED	87 600	87 600	87 600
Nombre réel de journées AED	85 550	71 174	74 631
Taux d'occupation réel AED en %	97.65%	81.24%	85.19%
Nombre théorique de journées AEDR	7665	7665	7665
Nombre réel de journées AEDR	6844	7201	6018
Taux d'occupation réel AEDR en %	89.28%	93.94%	78.51%

Nous renvoyons à la section II.1 pour l'analyse du taux d'activité 2022. Ainsi que cela a pu être indiqué supra, il est essentiel pour notre service de recouvrer sa pleine capacité d'analyse quantitative et qualitative. Il s'agit d'un outil indispensable au pilotage de notre activité comme à toute démarche prospective.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contenu et déroulement de l'intervention sociale (philosophie, sens et opérationnalité) :

En prenant en compte la singularité, le rôle et la place de chacun des membres de la famille, leurs capacités, leurs difficultés et leurs préoccupations, la mesure d'aide éducative a pour objectifs :

- D'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant ;
- De permettre d'élaborer, si nécessaire, des liens plus structurants entre parents et enfant ;
- De favoriser leur insertion sociale au bénéfice de l'enfant : école, loisirs, lieux de soins, associations, quartier.

Le soutien éducatif apporté par la mesure d'AED vise :

- Le développement de maturité de l'enfant ;
- Le développement des capacités des parents pour l'éducation de l'enfant ;
- L'étayage de la famille par l'environnement (utilisation des réponses éducatives de l'environnement social, droit commun, etc.).

Tout ou partie de ces axes de travail se décline en objectifs personnalisés en fonction des besoins.

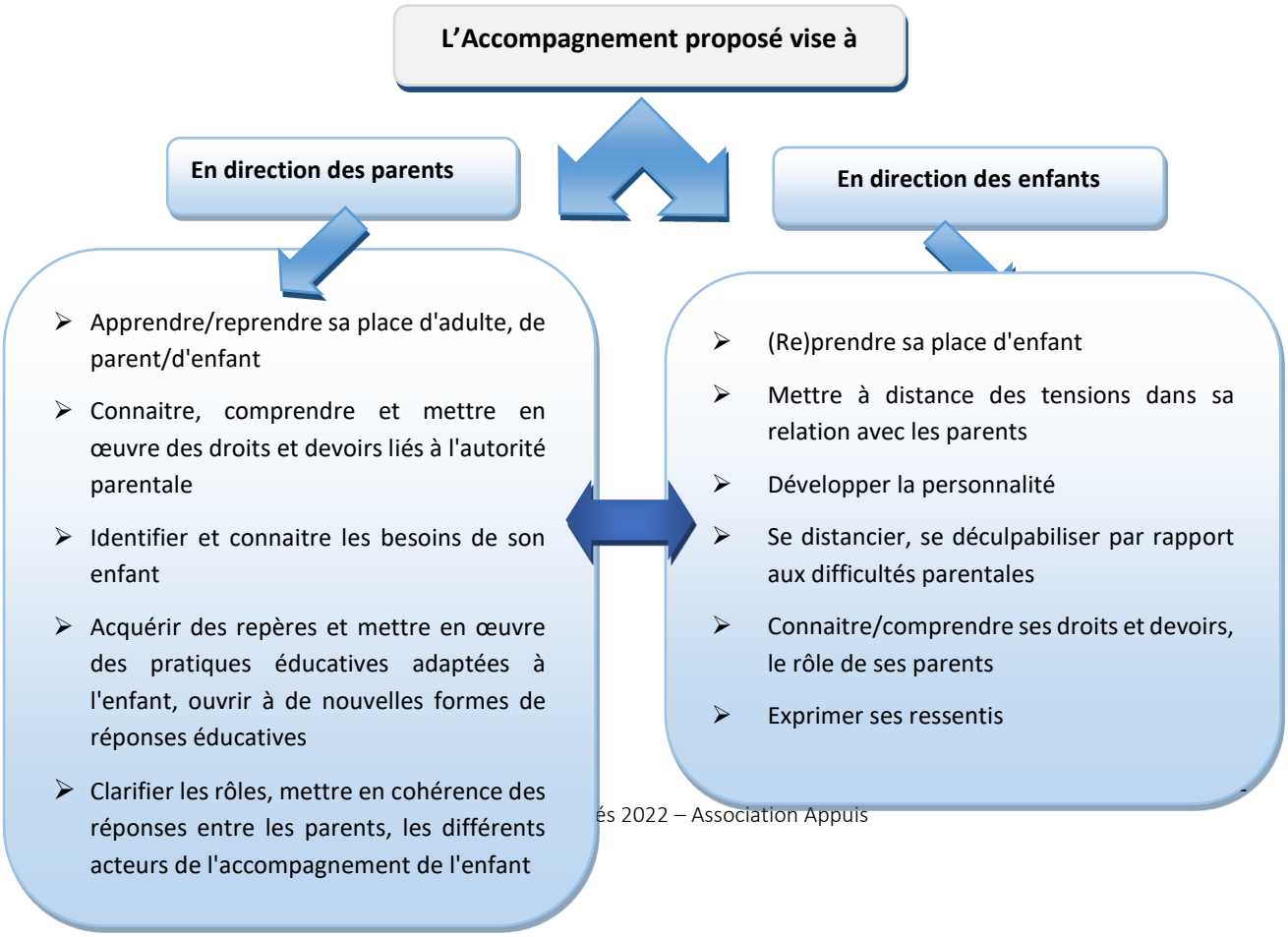

Le déroulement de la mesure :

Lorsque la mesure est attribuée au travailleur social, une première rencontre d'accueil se déroule au service pour un démarrage effectif de la mesure, en présence des parents et des enfants concernés. Le travailleur social en charge de la mesure et la cheffe de service sont présents. Le psychologue peut aussi être amené à y participer.

Cette rencontre, qui fait suite à celle réalisée au Territoire de Solidarité, a pour but de reprendre les objectifs de la mesure qui ont été formalisés sur le contrat d'accompagnement AED/AEDR, de faire connaissance avec la famille ainsi que de signer le Document Individuel de Prise en Charge avec la famille (DIPEC).

Les mesures d'AED sont décidées pour une durée de 12 mois, elles peuvent être renouvelées pour une durée de 3 à 12 mois. Les mesures d'AEDR sont généralement instaurée pour une durée plus courte, compte tenu de leur intensité.

Le travailleur social rencontre régulièrement la famille pour des entretiens à domicile, au service ou dans tout autre lieu utile. En effet, notre principal outil pour accompagner les familles dans l'évolution de la situation est la parole. Celle de tous les membres de la famille est importante et chacun pourra intervenir à un moment ou à un autre.

Le travailleur social est l'interlocuteur de la famille pendant le déroulement de la mesure. Il prend du temps avec l'enfant et ses parents pour aborder les questions et les difficultés rencontrées. Le travailleur social propose également des temps privilégiés avec l'enfant et un espace de parole qui lui est propre.

Pendant le déroulement de la mesure, les partenaires, tels que les établissements scolaires ou autres professionnels et institutions qui interviennent auprès de la famille, sont rencontrés dès lors que nécessaire.

A mi-parcours de la mesure, une nouvelle rencontre au service, animée par le coordinateur en présence du travailleur social et la famille, est réalisée pour l'élaboration du Projet Personnalisé (PP). Il s'agit de réaliser une photographie de la situation à partir des éléments d'observation repérés depuis les objectifs de départ, et de fixer des objectifs opérationnels pour chaque membre de la famille. Ces objectifs co-construits seront formalisés sur un document support, remis à la famille une fois rédigé par le travailleur social.

A quelques semaines de l'échéance de la mesure, un rapport de fin de mesure est rédigé par le travailleur social et remis à la famille ainsi qu'au TDS concerné. Ce rapport permet d'évaluer les changements opérés tout au long de l'année, sur la base des objectifs fixés sur le Projet Personnalisé, en vue d'établir des préconisations :

- L'arrêt de la mesure, si la situation a évolué favorablement et parce que les parents ne souhaitent pas le renouvellement ;
- Le renouvellement de la mesure avec des objectifs définis et notifiés dans le rapport de fin de mesure, si les évolutions sont fragiles ou si une nouvelle demande d'aide est formulée ;

- Une autre orientation, avec des relais identifiés.

La spécificité de la mesure renforcée :

Le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, par délégation les chefs de service adjoints des Territoires de Solidarité, prend la décision et établit un contrat avec les parents. A l'instar de l'AED, ce contrat fait office de mandat d'intervention pour nous permettre d'engager l'intervention selon des modalités concertées avec le Territoire de Solidarité et les familles.

La définition de l'AEDR est en lien direct avec la mesure d'AED inscrite dans le Code Civil et Code de l'Action Sociale et des Familles. L'AEDR est une variante de la mesure d'AED telle qu'elle est exercée actuellement dans le sud-Alsace, il s'agit d'une mesure pensée pour intervenir plus intensément mais dans une temporalité plus courte dans le quotidien des familles.

L'AEDR est caractérisée par la mise en place d'un volet spécifique d'accompagnement individuel ou de fratrie, du ou des mineurs et de leur famille, qui se trouvent confrontés à des difficultés éducatives passagères mettant les enfants en danger ou risque de danger, et qui ont les capacités à s'adapter pour s'investir tout au long de la prise en charge dans le soutien renforcé à la parentalité.

Elle est décidée pour une durée de 8 mois. Elle peut, si nécessaire, être renouvelée une fois, sur décision du chef de service adjoint. Elle peut inclure plusieurs mineurs d'une même fratrie.

Sa mise en œuvre s'articule, de ce fait, autour de deux axes :

- L'accompagnement des mineurs concernés par la mesure ;
- L'accompagnement parental (père-mère).

Le travailleur social rencontre la famille à un rythme soutenu à travers des entretiens à domicile, au service ou dans tout autre lieu utile.

La mesure d'AED Renforcée va nous permettre, au-delà de ces temps d'échange et d'analyse avec la famille, de proposer un accompagnement sur des temps concrets et spécifiques, d'être présents à des moments précis et repérés avec les familles comme étant des temps sensibles et développer le « faire ensemble » dans le but d'accompagner la famille vers l'autonomie et l'atteinte de ses objectifs. Cet accompagnement pourra concerner, tant des actions au domicile des familles, que des démarches vers l'extérieur.

Le travailleur social est l'interlocuteur de la famille pendant le déroulement de la mesure. Il prend du temps avec l'enfant et ses parents pour aborder les questions et les difficultés rencontrées. Il propose fréquemment des temps privilégiés avec l'enfant et un espace de parole qui lui est propre.

Pendant le déroulement de la mesure, nous pouvons rencontrer l'ensemble des partenaires, notamment les établissements scolaires ainsi que les autres professionnels et institutions qui interviennent auprès de la famille, dans des réunions de synthèse

notamment auxquelles, en règle générale, la famille est conviée.

En cours de mesure, l'élaboration du Projet Personnalisé est également effectuée, sur les mêmes modalités que les mesures d'AED.

Les mesures d'AED Renforcées permettent aux intervenants sociaux de travailler les questions suivantes :

- Situer le parent dans une position d'adulte référent qui peut transmettre une histoire, des savoirs…,
- La socialisation des enfants, l'ouverture vers les autres, la connaissance des réseaux sociaux de l'environnement familial (loisirs, sportif, culturel, etc…) et le rôle prépondérant du parent dans ce projet,
- La place de chacun des membres de la famille et de leurs liens,
- Le rôle des parents dans l'autonomisation des enfants, en fonction de leur âge et de leur maturité (question de la responsabilité et de la notion de risque),
- Le rythme des enfants en ce qui concerne leurs besoins vitaux, sommeil, repas, santé…,
- La compréhension de ce qui se joue entre un enfant et son parent sur les questions d'opposition et d'autorité,
- Accompagner les parents à redonner du sens à la famille, mais aussi du sens au temps passé ensemble,
- La mise en place des règles adaptées à l'enfant mais aussi des sanctions adaptées et comprises par les enfants et tenues par les parents,
- Aider les parents à prendre de la hauteur et relativiser les situations et événements, travailler sur le lâcher prise.

Le travailleur social favorise la collaboration et la coopération des parents et des mineurs à la mesure renforcée, il valorise et mobilise les capacités parentales et permet le développement des liens parents/enfant en favorisant la prise d'autonomie progressive et en respectant le parcours des familles.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

Les intervenants sociaux, des professionnels de l'accompagnement éducatif : une analyse globale, mais action centrée sur l'éducatif

Les intervenants sociaux sont généralement des Educateurs Spécialisés, Assistants de Services Sociaux, Conseillers en Economie Sociale et Familiale, Moniteurs Educateurs. De par leurs qualifications, les intervenants sociaux accompagnent les familles individuellement et dans le cadre d'actions collectives. Ils développent une analyse

des dysfonctionnements familiaux et évaluent les besoins affectifs et cognitifs de l'enfant. Ils sont les premiers interlocuteurs de la famille qu'ils accompagnent pendant la durée de la mesure. En transparence avec les familles et dans le respect de la législation encadrant le partage d'information à caractère secret, les intervenants sociaux travaillent en partenariat avec l'ensemble des intervenants et institutions qui sont en lien avec les familles. Ainsi, les intervenants sociaux de l'AED sont amenés à développer une analyse systémique et globale des situations quand bien même leur action concerne principalement la dimension éducative et le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées dont le projet personnel est placé au centre de leurs considérations

Des coordinateurs *: soutenir, animer, relier* Au sein de l'association APPUIS une fiche de poste commune existe cependant des spécificités sont définies en fonction du service auquel intervient le coordinateur. Les coordinateurs animent l'équipe et sont un soutien pour elle, ils participent à la veille technique et sociale du service. Dans le cadre d'étude de situations individuellement ou collectivement, ils aident l'équipe dans la compréhension des situations, ils veillent au maintien d'une relation professionnelle et aidante avec les familles. Ils peuvent rédiger des écrits sur la base du dossier social ou proposer des entretiens aux enfants comme aux parents, pour compléter le regard et l'évaluation des intervenants sociaux, ou les suppléer durant une période de congés ou d'absence non programmée. Chaque situation bénéficie, outre la référence éducative des intervenants sociaux, de la référence indirecte d'un des coordinateurs. Leur action est également tournée vers l'extérieur pour établir des partenariats, ajuster les stratégies d'interventions, ou encore dans le cadre de la collaboration avec les services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité ou de l'ASE.

Les coordinateurs contribuent au pilotage du service AED en assurant et en coordonnant sa mise en œuvre. Ils travaillent en réseau avec l'ensemble des professionnels et des partenaires, afin de favoriser l'ancrage territorial du service, au bénéfice des personnes accueillies.

Ils participent à la définition des objectifs et des moyens du service, en cohérence avec le projet de l'établissement.

Dans le cadre de leurs missions ils animent les réunions d'élaboration du Projet Personnalisé.

Avec la psychologue du service ils sont également amenés à animer certaines réunions de groupes ressources afin de permettre aux TS d'avoir une prise de recul nécessaire concernant les familles accompagnées et ainsi leur proposer des outils aux bénéfices des familles.

Les secrétaires*, pierres angulaires de l'organisation en interface avec l'environnement,*

Les secrétaires sont chargées de l'accueil physique et téléphonique des personnes et des tâches administratives (création des dossiers, mise en forme et transmission des écrits, saisie solis, organisation de rendez-vous etc). La fonction d'accueil est essentielle et considérée comme un premier jalon d'apaisement et de construction de la relation entre les familles et le service.

La psychologue*, une expertise thématique*

La psychologue concourt à l'accompagnement des jeunes et des familles en apportant son analyse des dynamiques familiales et relationnelles, elle assure une veille technique et professionnelle pour soutenir l'évolution des pratiques. Dotée des outils nécessaires, elle est en mesure de proposer la passation de bilans psychométriques et projectifs en subsidiarité avec le droit commun. Elle peut participer aux activités individuelles et collectives. En tant que cadre-experte, la

psychologue est un soutien essentiel de l'équipe en contribuant à l'analyse des interactions et transferts à l'œuvre au sein du système famille-intervenants.

***La cheffe de service**, un encadrement de proximité,*

La cheffe de service éducatif est une personne ressource en subsidiarité avec les coordinateurs pour la compréhension et l'analyse des situations, la définition des axes et des hypothèses de travail. Pour ce faire, elle assure une veille technique, sociale et législative et engage les changements nécessaires au sein du service, en concertation avec la Direction. En tant que cadre de proximité, elle veille au respect du cadre de travail ainsi qu'au respect des engagements d'Appuis. Elle arbitre les positionnements de service notamment lorsqu'il n'y a pas consensus sur les stratégies d'intervention. Elle élabore, en lien avec les coordinateurs, le partenariat à un niveau structurel et fait connaître le service.

***Le directeur**, garantir l'activité et la développer selon les perspectives et valeurs de l'association Appuis,*

Le directeur est le second niveau hiérarchique de l'équipe, il garantit le respect du cadre de travail. A ce titre il mène une veille technique, sociale et législative, oriente l'action du service dans la dynamique institutionnelle d'Appuis et du Dispositif enfance et Parentalité. En lien avec la Direction Générale, il impulse et encadre les partenariats à un niveau structurel et assure le pilotage budgétaire du service.

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

	AED/AEDR

		APPUIS	
Année		**2022**	**2022**
		ETP	*%*
Personnel de direction		**1**	**5.75**
Personnel Administratif et des services généraux		**1,4**	**8.05**
dont Surveillant de nuit			
Personnel d'encadrement sanitaire et social		**1**	**5.75**
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif		1	5.75
Personnel éducatif, pédagogique et social		**13**	**74.71**
dont Éducateur spécialisé		4	22.99
Dont Educateur Jeunes Enfants		2	11.49
Dont coordianteur		2	11.49
dont Assistant de service social		5	28.74
dont Conseiller en économie sociale et familiale			
dont Pair-aidant			
dont Animateur social			
Personnel médical			
Psychologues et Personnel paramédical		**1**	**5.75**
dont Psychologue		1	5.75
dont Auxiliaire de puériculture			
Stagiaires en formation sur un emploi éducatif			
Ensemble		**17.4**	**100,00**

En %

	AED	
	Femme	Homme
Personnel de direction	100	
dont Directeur ou responsable de l'établissement		
dont Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste…)	100	
Personnel des services généraux		
dont Surveillant de nuit		
Personnel d'encadrement sanitaire et social		
dont Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	100	
Personnel éducatif, pédagogique et social		
dont Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ	90,73	9,27
dont Moniteur éducateur		
dont Hôte de pension de famille		
dont Assistant de service social		
dont Conseiller en économie sociale et familiale		
dont Animateur social		
dont Pair-Aidant		
Psychologues et Personnel paramédical		
dont Psychologue	100	
dont Auxiliaire de puériculture		
Ensemble		

Un profond remaniement d'équipe en 2022

Nous avons mis à profit les départ de plusieurs collègues à temps partiel pour recréer des postes à temps plein, plus attractifs pour de jeunes professionnel.les et offrant de meilleures garanties de disponibilité pour les familles compte tenu du volume horaire dédiés aux temps institutionnels (réunion, synthèses, groupes ressources) qui est proportionnellement plus conséquent sur un temps partiel que sur un temps plein.

En outre, nous avons proposé à plusieurs salarié.es de réaliser des heures supplémentaires à compter de la fin de l'année 2022, ce qui nous a permis de faire remonter notre capacité d'accueil des nouvelles situations. Au moment où nous rédigeons, nous estimons que cette organisation pourra prendre fin au courant du printemps 2023, dès lors que l'équipe sera à nouveau complète.

Au niveau de la direction du service plusieurs changements sont à signifier : poste vacant de la cheffe de service durant plusieurs semaines, période durant laquelle

l'encadrement du service a été assuré par un autre chef de service en sus de ses missions. La même situation s'est produite au niveau de la direction, avec l'instauration d'un intérim à compter de septembre 2022.

Grâce au recrutement de plusieurs travailleurs sociaux une nouvelle dynamique a été instaurée au service. Cinq personnes ont pu bénéficier d'un CDI et une promesse de CDI en 2023 pour un membre de l'équipe.

Une mobilité interne a également été proposée, une éducatrice de l'AED s'est positionnée pour travailler à l'AED-R ce qui a permis un renouveau au sein de ce groupe et permis d'accompagner les 21 mesures. Notre objectif était alors de garantir le taux d'activité de l'AEDR compte tenu des difficultés rencontrées par les familles. Confier cette mission à une professionnelle aguerrie de l'AED nous est apparu constituer la meilleure option sur le plan opérationnel.

L'embauche de la nouvelle de Cheffe de service en mai 2022 a amorcé une phase de restructuration du service. Nous avons également engagé un travail de fond avec notre partenaire principal qu'est la CeA. Cette revisite de nos pratiques s'est inscrite dans la continuité de temps de travail amorcés dès 2021 avec 2 Chefs adjoints du Territoire (1 représentant du Territoire Altkirch et 1 représentant du Territoire de Doller, la chargée de mission de la CeA, ainsi que les deux coordinateurs de l'AED AED-R. Ces temps sont nécessaires afin d'échanger sur nos pratiques et ainsi d'améliorer notre partenariat au bénéfice des familles. Un premier travail concernant l'écrit du rapport de bilan de fin de mesure est quasiment validé. Actuellement plusieurs travailleurs sociaux de l'Equipe AED rédigent le RFM sous la forme d'un RFM AED-R. En effet après avoir échangé la trame AED-R est plus précise que celle de l'AED et répond davantage aux besoins des Territoires de Solidarité en termes d'analyse. Ainsi, nos échanges montrent qu'il est possible tout à la fois de simplifier nos pratiques et d'en améliorer la qualité.

Principe de subsidiarité :

La loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance entérine le principe de la subsidiarité de l'action sociale judiciaire par rapport à l'action sociale administrative, Le Président de la CeA devenant ainsi le « chef de file de la protection de l'enfance », cependant l'intervention du juge des enfants se fera en cas de nécessité et à la non adhésion de la famille, lorsque les parents refusent l'évaluation de leur situation ou bien l'aide de travailleurs sociaux dépêchés par le Territoire de Solidarité. Cette « déjudiciarisation » est à mettre en lien avec une montée des droits parentaux mais aussi avec celle des droits des usagers des services sociaux, promus notamment dans la loi du 2 janvier 2002 qui réforme l'organisation des institutions sociales et médico-sociales.

Cette évolution législative vise une meilleure reconnaissance de la place des parents et le développement de leur participation dans les dispositifs de protection de l'enfance. Le principe de la recherche de leur adhésion est réaffirmé et symbolisé par la contractualisation de l'intervention sociale.

Cette volonté se concrétise dans l'élaboration d'un projet pour l'enfant (PPE), centré

sur les besoins de ce dernier. Le principe, déjà existant dans la loi de 2002 instaurant un projet individualisé, est posé par la Loi de 2007 puis réaffirmé par la loi du 14 mars 2016. Il amène le Président de la CeA à organiser et coordonner l'ensemble des interventions sociales et médico-sociales menée concomitamment auprès de l'enfant.

Au sein d'APPUIS, nous souhaitons développer une pratique résolument collaborative en dépassant le stade de la concertation ou du recueil de l'adhésion des familles pour systématiser les logiques de co-élaboration de l'intervention. Il s'agit, tout en tenant compte de notre mandat d'intervention, de travailler à partir de ce qui fait problème pour la famille dans son contexte de vie, de co définir les objectifs de changement et la manière de les atteindre puis, tout au long de l'accompagnement de co analyser et évaluer les résultats obtenus. Ces logiques concourent à développer la réflexivité des personnes accompagnées et la conscientisation de leurs responsabilités, de leurs potentiels et des ressources à leur disposition tout en favorisant l'amélioration continue de la qualité de nos interventions grâce aux retours des familles et des jeunes.

L'accompagnement individuel :

Que ce soit en AED ou AEDR, chaque travailleur social a en référence des enfants, en effet, il s'agit de permettre un accompagnement individualisé adapté à chaque situation singulière.

En prenant en compte la singularité, le rôle et la place de chacun des membres de la famille, ses capacités, ses difficultés et ses préoccupations, la mesure d'AED /AEDR a notamment pour objectif d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant en fonction des besoins de chacun à savoir du parent et également de l'enfant. Ainsi, les interventions des professionnels qui exercent ces mesures sont adaptées aux besoins de l'enfant et de sa famille en fonction de l'évaluation conjointe de la situation.

Pour cela, le travailleur social propose différents temps d'échange avec l'enfant et ses parents mais également l'enfant seul, le parent seul toujours en fonction des objectifs déterminés au préalable avec la famille.

Les actions collectives :

La mesure d'AED/AEDR permet la mise en mouvement de la dynamique familiale, aussi, le travailleur social référent de la mesure utilise autant les entretiens individuels que les entretiens collectifs et également des actions collectives qui ont pris des allures différentes cette année. L'objectif de l'action collective étant d'effectuer avec des familles un travail en commun, les conduisant à faire évoluer leur environnement proche et à développer des solidarités de proximité.

En effet, l'approche collective, lorsqu'elle est abordée de façon collaborative, méthodique et rigoureuse, favorise le développement des compétences individuelles et des compétences psycho-sociales. Ceci s'explique particulièrement par

l'importance de la présence du lien communautaire et par le soutien qui s'instaure au sein du groupe.

Il est à noter que l'action collective n'est pas une alternative en soi, au sein du service AED/AEDR, mais elle doit être complémentaire de l'action individuelle. Il ne se s'agit pas de travailler sur l'une ou l'autre, mais sur les deux à la fois, car elles sont indissociables. N'avoir qu'une approche individuelle avec une personne en difficulté « autrement dit au cas par cas » ne résoudra pas le problème de fond.

En revanche, l'approche collective, qui se donne pour ambition la production de lien et donc de cohésion sociale, tend à réduire certaines situations individuelles difficilement vécues.

Le travailleur social intervient auprès de la famille qu'il prend en compte dans sa globalité, dans ses dimensions individuelles (histoire de vie, compétences, objectifs, difficultés) comme dans ses dimensions collectives.

En 2022 un seul projet collectif a débuté autour du Street ART. Malheureusement en l'absence prolongée de l'intervenante le projet a été suspendu mais sera reconduit à son retour dans la mesure du possible.

Pour 2023 deux nouveaux projets collectifs sont en réflexion. Un spécifiquement autour du sport et l'autre concernant les émotions.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Les groupes ressources :

Pour les intervenants en AED, les groupes ressources se retrouvent deux fois par mois. Ils ont pour objectif de réaliser un travail de mise en commun et une analyse des situations, en lien avec un questionnement sur la relation d'accompagnement et/ou la recherche et la validation de pistes de travail. Ces groupes sont animés par les coordinateurs ainsi que la psychologue.

Il est à noter que depuis quelques temps, différents outils sont utilisés par les travailleurs sociaux pour éclairer les situations (génogrammes, cartes familiales) lors de ces groupes ressources, afin d'améliorer la compréhension des situations avec la prise de distance nécessaire. Depuis quelques mois, nous avons proposé également aux participants d'aborder des évolutions favorables de situations pour développer les pratiques inspirantes et ne pas se focaliser uniquement sur les blocages.

L'équipe de l'AEDR participe pour sa part chaque semaine aux groupes ressources.

La réunion d'équipe :

L'équipe se réunit une fois par mois pour échanger des informations, réfléchir sur des thématiques, rencontrer d'autres services et partenaires.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique :

En 2022, le Groupe d'Analyse de la Pratique n'a pas pu se poursuivre puisqu'il ne correspondait pas aux attentes de l'Equipe. De surcroit, les mouvements de personnels n'offraient pas la stabilité nécessaire aux échanges et à l'analyse de la pratique, où chacun accepte/prend le risque de s'exposer au regard de ses pairs. Ces espaces de travail de l'équipe sur la pratique ont été rétablis au début de l'année 2023.

Les groupes de travail en interne et externe :

Cette année 2022 est marquée également par une volonté de faire évoluer les écrits professionnels pour les adapter aux attendus des familles et des partenaires qui en sont destinataires.

En effet, partant du constat que les écrits professionnels ont cette vocation de poursuivre un **objectif** précis : informer, faire agir, argumenter, garder une trace.

Pour atteindre cet objectif et donc être efficace, le message doit parvenir à son destinataire, de façon claire et compréhensible.

Or, la réorganisation territoriale au niveau des services d'AED/AEDR dans les Territoires de Solidarité nécessite encore des réajustements, notamment au niveau des attendus professionnels, et il est incontournable de s'adapter, en repensant les trames de nos écrits.

Un groupe de travail a donc été constitué au sein de l'équipe sur la base du volontariat, et a permis l'émergence d'une réflexion de fond sur le sens de nos écrits, et par ricochet, de nos actions et postures professionnelles. Ce groupe de travail a permis de faire émerger une nouvelle trame du Projet Personnalisé, qui est désormais systématiquement transmise aux Territoires de Solidarité en accord avec les familles.

Groupe de travail avec la CeA :

Un groupe a été constitué avec la présence de deux adjoints de la CeA pour représenter l'ensemble des adjoints. Pour APPUIS, la présence de la Cheffe de service AED AED-R ainsi que les deux coordinateurs. La chargée de mission de la CeA est également présente afin de favoriser la diffusion de nos travaux auprès de l'ensemble des Territoires De Solidarité.

Ce groupe, qui se réunit de façon bimestriel en présence de la cheffe de service et des deux coordinateurs AED-AEDR ainsi que deux chefs de service adjoints des Territoires de Solidarité, a permis de reprendre ensemble notre convention de partenariat ainsi que les fondements et attendus réciproques de l'accompagnement des familles. Ils permettent de dépasser les rôles de commanditaires/opérateurs pour faire advenir une pratique de co-intervention auprès des familles qui soit mutuellement enrichissante pour nos équipes.

Il a aussi pour vocation de clarifier certaines situations afin d'éviter des

incompréhensions. Les prochaines rencontres se poursuivront en 2022, avec des thématiques déjà réfléchies, suite à l'identification des besoins réciproques.

Groupes de travail Projet de service :

A l'approche des 20 ans du service, nous avons engagé depuis Septembre 2022 la refonte de notre Projet de service. Ce travail est mené avec l'ensemble de l'équipe en collaboration avec les services supports d'Appuis, plus particulièrement notre juriste et notre chargé de mission qualité. A la suite de l'audit mené à la fin de l'hiver 2022, cette démarche a été préparée par des groupes de travail autour de thématiques spécifiques (*évolution des pratiques, posture professionnelle, et pouvoir d'agir des familles, enjeux du travail à domicile, Articulation et communication : comment le TS AED/AEDR contribue au travail collaboratif avec les différents partenaires ?*). L'objectif de cette phase était de poursuivre la réflexion amorcée par l'audit et de poser les bases d'une analyse partagée de notre quotidien. A partir du printemps, des temps de réunion ont organisés pour approfondir notre réflexion :

- Un groupe de travail relatif à la refonte des écrits professionnels mené par M. LOUIS, coordinateur
- Un groupe de travail relatif au partenariat, mené par M. FONTERAY Maxime, coordinateur
- Un groupe de travail spécifique à la méthodologie du « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », mené par Mme SEVESTRE Isabelle, psychologue au service

Notre réflexion se nourrit également des temps de travail institutionnels organisés régulièrement avec deux cheffes de service adjointes de Territoire de Solidarité autour de nos pratiques communes.

Cette refonte de notre projet de service mobilise l'ensemble de l'équipe pour bâtir un projet à la fois ambitieux et empreint de la réflexion des professionnels de terrain. Notre ambition est de proposer un modèle d'intervention renouvelé, à même de répondre aux besoins du public et de s'inscrire dans les enjeux du service public alsacien de prévention et de protection de l'enfance.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
Vers une neuro éco systémique cycle II – 4ème année	ARNAUD Catherine	147
Quid du Haut potentiel et de l'hypersensibilité ?	SEVESTRE Isabelle	3h

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Formation Systémique	10	21	210
Présentation de la PJJ et des évolutions liées à l'introduction du code pénal applicable aux mineur suite à la réforme de 2019	Formation Collective Interservices AED/AEDR – CESA/PP - MNA	2h	Présentation de la PJJ et des évolutions liées à l'introduction du code pénal applicable aux mineur suite à la réforme de 2019

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
« La Prostitution des mineures et des majeures : parlons-en ! »	Jennifer Rietsch	7h	7h

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2021

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
3ème année - Assistant de service social	PRAXIS	2	275	x	
2ème année Monitrice Educatrice	ESEIS	1	91		x
CAFERUIS	Ecole Supérieure de Praxis Sociale	1	150 (sur 420h totales)		x
Soit **3** stagiaires accueillis au cours de l'année 2022 pour **516** heures					

RETOUR SUR NOS PERSPECTIVES 2022

Continuer la collaboration avec les Territoires de Solidarité afin d'optimiser les accompagnements en faveur des familles :

Présenté dans la section III. 11., ce travail a été rendu indispensable par trois changement systémiques majeurs dans le sud-Alsace au cours des dernières années :

- Le transfert du pilotage et de la mise en œuvre des mesures AED/AEDR de l'ASE vers les Territoires de Solidarité
- La création de la CeA et la redéfinition des attendus du service public alsacien de la protection de l'enfance
- Les deux réorganisations d'APPUIS et la création du Dispositif Enfance et Parentalité en 2021

Nous constatons à chaque rencontre, l'ampleur de la tâche, complexe et passionnante qu'implique la coordination de notre service avec de nombreux Territoires de Solidarité. Il s'agit de trouver un équilibre entre une pratique harmonisée, gage de l'égalité de traitement des familles bénéficiaires de nos actions conjointes, et une spécialisation territoriale, gage de l'adaptation des pratiques et d'un meilleur accès aux ressources les plus proches des familles.

C'est pourquoi les groupes de travail présentés *supra,* alternent avec des rencontres entre directions pour articuler nos perspectives stratégiques et inscrire résolument APPUIS dans les attendus du service public de la protection de l'enfance. Nous envisageons ainsi ce travail, non pas comme un événement, mais bel et bien une pratique structurante, un fil rouge de notre partenariat dans l'intérêt des familles.

Repenser une organisation de service pour une meilleure adaptation de l'offre :

Ainsi que nous l'avons évoqué dans notre Rapport Budgétaire à l'automne 2022, l'expérimentation de la fonction de coordinateur de renfort n'a pas produit les effets escomptés. Il s'est en effet avéré difficile d'articuler une co-référence auprès des familles et des enfants. Pour autant, au vu des situations fortement dégradées, de l'actualité et de la temporalité des familles, la Direction a fait le choix au printemps 2022 de transformer le poste de coordinateur de renfort en coordinateur de plein exercice. La meilleure répartition de la charge de la coordination et du conseil technique aux professionnels de l'équipe devant permettre de renforcer notre qualité d'intervention. Cette évolution implique également de repenser, à l'occasion de notre prochain projet de service, les échelons de communication avec les partenaires

et d'articulation des intervenants.

Aujourd'hui, chaque coordinateur intervient sur la moitié de nos effectifs offrant aux professionnels une écoute active, une expertise technique et un regard distancié pour ajuster les stratégies d'intervention. Chaque coordinateur est également susceptible de suppléer les professionnels auprès des familles ou des partenaires en cas d'absence prolongée. Cette dimension fût essentielle pour maintenir une présence auprès des familles lors des nombreux changements qu'a traversé notre équipe en 2022.

Appuis a également finalisé une fiche de poste transversale à l'ensemble de l'association pour la fonction de coordination, faisant de ces nouveaux professionnels de véritables animateurs de l'activité du service aux côté des cadres de proximité.

Enrichir les modalités de pratique professionnelle

En sus des entretiens individuels et familiaux, le service AED/AEDR une action collective ponctuelle a été menée autour de « **la gestion des émotions ».** En effet, nous avions pu constater un « manque existant » sur le secteur mulhousien dans la mise en œuvre d'ateliers à caractère collectif sur des thématiques très singulières que nous rencontrons dans l'accompagnement des familles (parents + enfants/ adolescents).

Des ateliers ont pu être menés par une stagiaire Assistante de Service Sociale de 3ème année, qui a rejoint depuis lors l'équipe en tant que professionnelle. Les résultats encourageants de ce projet nous conduisent à réfléchir aux modalités de reconduction, par cycles ou de manière continue et d'en renforcer l'analyse des effets pour mieux valoriser l'implication des jeunes et de leurs proches dans nos rapports d'intervention.

Refonte du projet de service :

Les différentes évolutions sus citées en lien notamment avec la législation inscrite concernant les mesures administratives, les mutations sociales également viennent interroger le sens de travail social lui-même. Par ailleurs, la création de nouvelles procédures, l'arrivée de nouveaux salariés et de nouvelles fonctions transforment la vie du service, par l'apport de nouvelles ressources.

Nous devons tout à la fois retrouver la notion d'équipe, et développer une (nouvelle) culture commune, permettant de franchir le cap du changement ensemble. Ce projet de service, devra tenir compte des orientations de la CeA pour le service public alsacien de la protection de l'enfance et des orientations et valeurs humanistes d'Appuis. Il devra entériner un modèle d'intervention fondé sur une méthodologie favorisant le développement du pouvoir d'agir des familles. Nous nous référerons aux travaux de Yann Le Bossé, qui outre leur ancrage théorique et pratique, favorisera le développement d'un langage et de pratiques communes avec nos partenaires de la CeA.

En lien avec la Mission Qualité d'Appuis, l'ensemble de l'équipe est associé aux travaux engagés pour favoriser l'intégration des changements à venir dans le service. La refonte du projet de service entrainera nécessairement dans son sillage celle de l'ensemble de nos procédures et de nos outils d'interventions (outils loi de 2002, supports d'analyse ou de restitution de l'activité, outils statistiques etc).

Nous souhaitons marquer les 20 ans du service AED/AEDR par la finalisation de ce nouveau projet de service ainsi que par un événement qui nous permettra de nous retrouver avec nos partenaires autour de nos valeurs et ambitions communes à l'occasion d'un moment festif !

NOS PERSPECTIVES POUR 2023

Naturellement, la plupart des perspectives 2022 trouveront leur prolongement en 2023. Nos priorités seront de poursuivre la stabilisation de notre équipe sur le plan RH et de retrouver un taux d'activité pleinement satisfaisant, conformément à nos ambitions et engagements. Ce faisant, il s'agira de **poursuivre le travail de redéfinition du projet de service** et de développement de pratiques adaptées à l'évolution de notre contexte d'intervention. 2023 n'est pas 2003, il s'agit pour nos équipes de moderniser leurs pratiques, en conservant ce qui a fait ses preuves et faisant preuve d'initiative, voire d'audace professionnelle pour développer de nouveaux projets collectifs ou encore accentuer la dynamique de mobilisation des familles, dans un rapport aussi horizontal que possible gage d'une collaboration respectueuse et capacitante.

- Dans ce nouveau contexte d'intervention, face à la complexité croissante des situations, le maintien d'accompagnements de qualité est toujours une réelle préoccupation pour notre association. Pour cela, nous souhaitons reprendre avec les services de la DASP, la réflexion relative à une ***mesure unique, fusionnant l'AED et l'AEDR, une mesure qui soit réactive, s'ajustant aux évolutions et aux besoins des familles*** en y intégrant la dimension territoriale de la Collectivité européenne d'Alsace. Le développement de nos services hébergement en protection de l'enfance, pourrait également nous permettre de réfléchir aux modalité d'une mesure d'AED adossée à un hébergement, permettant des replis ou une distanciation ponctuelle de l'enfant et de sa famille en cas de crise aiguë. Ceci pouvant, de notre point de vue, permettre d'éviter certaines demandes de placement que nous sommes actuellement amenés à formuler faute d'alternative dans ces phases.

- Toujours concernant la complexification des situations, **nous souhaitons développer une compétence de médiation familiale interne au service** et ce de manière durable. En effet, les conflits familiaux et parentaux concernent la plupart des familles auprès desquelles nous intervenons. Ces familles, eu égard à leur histoire ou à leur manque de confiance (en elles comme en les institutions) n'accèdent de fait pas à l'offre de médiation présente sur les territoires en raison de son manque de disponibilité et du caractère événementiel des crises qui devraient nous amener à

pouvoir intervenir dans l'urgence. Nous avons formulé des propositions en ce sens à l'occasion du Budget Prévisionnel 2023. Nous n'entendons pas spécialiser un membre de l'équipe uniquement sur une fonction de médiation familiale mais, en formant l'une de nos salariées, nous doter de la capacité à amorcer une médiation pour rendre le travail d'accompagnement éducatif possible. Ce projet nous apparait à même de favoriser une meilleure évolution des situations et de prévenir le basculement des mesures dans le champ judiciaire, faute d'avoir pu établir un climat relationnel propice.

- 2022 aura montré les limites de nos procédures de compilation de données statistiques et d'analyse quantitative de notre activité. Cette situation nuit à la qualité de pilotage du service et ne peut perdurer. Dès ce printemps, **nous engageons un profond travail de réforme de nos outils et y intégrerons de nouveaux indicateurs**. Une fois les bases de cet outils posées, nous souhaitons le présenter à la DASP afin de nous assurer que l'ensemble des indicateurs importants pour la CeA seront étudiés à l'occasion de nos futurs rapports d'activité. Ce travail pourrait s'articuler avec la réflexion autour d'une nomenclature unique des objectifs d'intervention déployée sur l'ensemble des Territoires de Solidarité.

- **Nous expérimenterons une nouvelle forme de démarrage de nos interventions pour répondre à la demande/proposition de la DASP**. A partir du printemps 2023, pour certaines situations relevant de deux territoires de solidarité mulhousiens, les rendez-vous de contractualisation des mesures d'AED et AEDR seront réalisés dans les locaux d'APPUIS en même temps que la présentation de notre équipe qui, habituellement marque le démarrage concret de l'accompagnement. Cette fusion de ces deux temps institutionnels devrait permettre de résorber le retard pris sur certains territoires et devrait nous faire collectivement gagner du temps tout en offrant un démarrage de l'intervention éducative plus lisible pour les familles. Lors de ces rencontres, les familles seront reçues par la cheffe de service et les intervenants de l'équipe. La CeA sera représentée par un travailleur social ou une puéricultrice dûment mandatée pour faciliter la transmission des antécédents et garantir le cadre de notre mandat. La cheffe de service adjoint du TDS, demeurera le cadre référent de la situation en cas de difficulté survenant au cours de la mesure. Nous réfléchissons actuellement avec la chargée de mission de la CeA, la Directrice Adjointe de la DASP et les cheffes de services adjointes des TDS concernés aux modalités pratiques de cette expérimentation (périmètre, profils des familles, durée, évaluation) et sommes fiers de pouvoir une nouvelle fois innover dans le sens d'une simplification de nos pratiques pour les familles et de l'amélioration de la qualité de service rendu !

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

2 rue du Lycée 68000 COLMAR

Accueil :
Dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), l'objectif n°6 du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) prévoit d'améliorer et d'affiner l'étude des besoins des structures LAM et LHSS en définissant des critères communs et harmonisés, ainsi que de mettre en place un rapport d'activité commun.
Le rapport d'activité a pour but de constituer un support afin de :
* Faire remonter les difficultés et les besoins
* Comprendre et planifier l'activité
* Valoriser l'activité

Nous vous remercions de bien vouloir le remplir avant le **15 mars 2023**.

Caractéristiques de la structure

Informations sur la structure
Nom de la structure : LHSS
Coordonnées de la structure : 2, rue du Lycée 68000 COLMAR – 03.89.24.18.13 – equipe.pole.santesocial@association6appuis.fr
Nom de l'organisme gestionnaire : Association APPUIS
Coordonnées de l'organisme gestionnaire : 5, rue Jules Ehrmann – 68100 MULHOUSE – 03.89.60.72.70 - siege@association-appuis.fr

Quel est le statut de la structure porteuse ?
□ Etablissement de santé
X Association
□ CCAS/CIAS
□ Autre

Quel est le département d'implantation des LHSS ? Haut-Rhin

Sur combien de sites les lits LHSS sont-ils implantés ? 1 site

Si plus d'un site, précisez le nombre de lits par site :
Site 1 :……
Site 2 :……..
Site 3 :……..

Quelle est la taille de la commune d'implantation des LHSS ?
□ Moins de 5000 hab. □Entre 5000 et 9 999 hab. X Entre 10 000 et 99 999 hab. □100 000 hab. et plus

Les LHSS sont-ils accessibles :
- ✓ □ En bus

□ En tramway
□ En train
□ En métro
- ✓ □ Autre : voiture, à pied, vélo

Quelle est la proximité du LHSS vis-à-vis des structures de soins suivantes ?
Service hospitaliers généraux

Type de transport	Temps de trajet moyen estimé
✓ Bus	10-15 minutes
Tramway	
Train	
Métro	
✓ Autre voiture, à pied	10-15 minutes selon la circulation

Services hospitaliers psychiatriques

Type de transport	Temps de trajet moyen estimé
✓ Bus	10minutes-15 minutes
Tramway	
Train	
Métro	
✓ Autre voiture, à pied, vélo	10- 15 minutes selon la circulation, 20min à pied

Médecine de ville

Type de transport	Temps de trajet moyen estimé
✓ Bus	
Tramway	
Train	
Métro	
✓ Autre voiture, à pied , vélo	5 minutes -10 minutes

CMP

Type de transport	Temps de trajet moyen estimé
✓ Bus	10-15 minutes selon la localisation à Colmar
Tramway	
Train	
Métro	
✓ Autre a pied	5 minutes

Autres dispositifs gérés par la structure porteuse

	Dispositif géré par la structure	Situé sur le même site
Structures d'hébergement (CHU, CHRS, CADA…)	X	non
Foyers logement (résidence sociale, pensions de famille, résidence d'accueil…)	X	non
CSAPA/CAARUD	non	non
ACT	X	X (1 appartement)
LAM	En cours	Non
Services et établissements sociaux et médicosociaux (SSIAD, EHPAD, FAM, MAS, ITEP, MECS, services d'aide à domicile)	non	non
Etablissements sanitaires et services de santé (services hospitaliers, SSR, centre de santé, accompagnement, promotion de la santé)	non	non

Veille sociale	non	non
Equipe mobile	En cours	Non (projet déposé à l'ARS en 2021)
Accueil de jour	non	non
Autre	SIR, CPH, CADA, HUDA, AED, AEDR, ASSL, IML, AIVS LEDAV, HUD/HUH, Housing First, CHRS, Dispositif jeunes majeurs, MNA	non

Places et occupation
Année de l'autorisation initiale : 2009
Nombre de places autorisées : 9
Nombre de nouvelles places autorisées au cours de l'année : 0
Nombre de places installées : 9
Taux d'occupation : **83 %**
(Taux d'occupation = nombre de journées d'occupation / nombre de journées autorisées. En cas d'hospitalisation, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée. En cas de travaux ou de toute autre suspension temporaire de la possibilité d'accueillir, si la place de LHSS n'est pas « occupable » dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du nombre de journées d'occupation et autorisées).
File active : **19**
(File active = les personnes ayant résidé dans la structure dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année).

Partenariat

Avec quel type de partenaires sanitaires et médicosociaux travaillez-vous ?

	Travail en réseau	Convention(s) formalisée(s)
CSAPA/CAARUD	X	
ACT/LAM		
Structures médicosociales personnes âgées/personnes handicapées	X	
Etablissement de santé public : CHU/CH	X	X
Etablissements ou services sociaux	X	
Centre hospitalier autorisé en psychiatrie	X	
Equipe mobile psychiatrie-précarité		X
Equipe mobile de soins palliatifs	X	
Services d'hospitalisation à domicile (HAD)	X	X
Permanence d'accès aux soins (PASS)		X
Une ou des pharmacies		
Un ou des laboratoires d'analyse médicale	X	
Autre (précisez)		

Infrastructures

Combien votre structure comprend :
De chambres individuelles :7
De chambres doubles :2
De chambres collectives :0

Combien de chambres de votre structure comprennent (à l'intérieur de la chambre) :
Un lavabo :1
Un lavabo et des toilettes : 0
Un lavabo, des toilettes et une douche : 4
Aucun sanitaire :4

Nombre de lits PMR :
En achat :0
En location :1

Votre structure dispose de bureaux partagés :
□ médical
X équipe sociale
X équipe paramédicale

Votre structure dispose-t-elle d'une salle de soin et d'un bureau infirmier séparés ?
□ oui
□dispose-t-elle d'une pharmacie séparée de la salle de soin ?
□ oui
X non

Quel type de personnel administre les médicaments aux résidents ?
X personnel médical et paramédical
X personnel social
□ autre

Quel type de personnel a accès à la salle de soin ?
X personnel médical et paramédical
X personnel social
X autre stagiaire

Les moyens humains/l'équipe

	Effectif salarié de la structure* (en ETP)	Effectif non salarié de la structure* (en ETP)	Total (en nombre d'ETP)
Médecin	0	0,10	0
Infirmier	1		2
Psychologue	0,50		0,50
Travailleur social	1		2
Aide-soignant ou auxiliaire de vie sociale	1.32		2
Directeur / chef de service / assistant de direction	0,78		1
Secrétariat et personnel administratif	0,76		0,80

Personnel logistique (entretien…)	0		0
Surveillant de nuit	2,8		2,80

*La structure gestionnaire au sens large

Des intervenants libéraux interviennent-ils dans le dispositif ?
X oui
□ non

→ Si oui, précisez lesquels : centre de soins infirmiers à domicile

Au 31/12/N-1, quels sont les ratios d'encadrement concernant :
Le personnel médical :…….0
Le personnel paramédical :……..0,5
Le personnel social :……0,5 (nous comptabilisons ici le poste de pair-aidant)
(Le ratio d'encadrement = nombre d'ETP salariés /nombre de résidents)

Le projet d'établissement intègre-t-il la participation des résidents à des activités ménagères ?
X oui
□ non
→ Si oui, précisez lesquelles : la chambre qu'ils occupent, les sanitaires qu'ils utilisent, selon un planning défini, l'espace commun de repas (préparation de la table, vaisselle, nettoyage des sols)

Les personnels des LHSS ont-ils bénéficié de formations continues ?
X oui
□ non
→ Si oui, précisez lesquelles : GAP

Y a-t-il des besoins de formation au sein de votre structure ?
X oui
□ non
→ Si oui, précisez lesquels : Connaissances sur pathologies, sur dispositifs partenaires, sur droits sociaux, sur dispositif pour les réfugiés.

Fonctionnement et organisation du travail

Avez-vous mis en place un système d'astreinte ?
X oui
□ non
→ Si oui, comment fonctionne-t-il ?
□ sur le service uniquement
X sur plusieurs services et établissements
→ Est-il adossé au financement LHSS ?
X oui
□ non
→ Par quel type de personnel est-il assuré ?
□ personnel soignant
X personnel non soignant

Existe-t-il une mutualisation des effectifs avec d'autres services de la structure porteuse ?
X oui
□ non
→ Si oui, précisez les activités et les catégories de professionnel concernées :

Activités/professionnels	Nombre d'ETP	Financé sur le budget LHSS

Veille de nuit	2,80	2,80
Secrétariat	0,8	0,5
Pilotage de direction	1	0,5
Système d'astreinte	1	0,30
Travailleur social	2	2
IDE	2	1
Pair-aidant	0.5	0
Psychologue	0,5	0,5

→Quels sont les principaux services avec lesquels vous opérez cette mutualisation ?
L'équipe est entièrement mutualisée avec les ACT de l'association Appuis.

Accompagnement et prise en charge

Orientation du public

Parmi les personnes adressées à votre structure en N-1, combien ont-été orientées par :

Un établissement de santé publique (CH/CHU)	7
Un centre hospitalier autorisé en psychiatrie	1
Une structure d'hébergement social	7
Agence de location de biens sociaux	2
SIAO	1
CSAPA	9
Dispositif d'insertion (Equilibre)	1

L'orientation est-elle accompagnée d'un avis médical ?
x **Oui, systématiquement**
□ Oui, la plupart du temps
□ Rarement
□ Non

Admissions et sorties
En N-1, quel a été le nombre de demandes d'admissions adressées à votre structure ? **28**

Quel a été le nombre de refus d'admission **? 17**
Quel a été le nombre de sorties ? **13**

Conditionnez-vous l'admission au sein de la structure à une visite médicale obligatoire ?
□ oui
X non

Quels sont les principaux critères d'admission retenus par votre structure ?
X L'âge (précisez) : Adulte : pour les plus de 60 ans, orientation possible vers les structures relevant de la gérontologie, surtout pour les personnes vieillissantes et en difficultés de santé au niveau de l'autonomie et de droit commun. Pour les moins de 18 ans nous trouvons des structures plus adaptées.
X La situation d'hébergement : la personne doit être sans solution d'hébergement ou dans une situation qui rend l'occupation du logement impossible
X La pathologie : il doit y avoir des soins ne nécessitant pas une hospitalisation, hors pathologie chronique. Si c'est une pathologie chronique, le parcours de soins prévaut (par exemple, la personne est en attente d'une post-cure)
□ La situation administrative et sociale (précisez)
□ Autre (précisez)

Quelle a été la répartition des motifs de refus de la structure (en nombre de personnes) ?

L'absence de places disponibles	8
La situation médicale trop lourde	1
Le refus de la personne	2
L'état de santé ne nécessitant pas un séjour médicalisé (pathologie chronique)	3
Les modalités d'accueil ne permettant pas d'accueillir la personne	1
Autre (précisez)	2 (autre orientation)

Avez-vous des remarques à formuler sur l'évolution des demandes d'admission ? féminisation des demandes
Suivant les admissions il peut manquer des informations importantes pour l'accompagnement des personnes, A défaut de les rencontrer nous appelons le service demandeur pour de plus amples infos.
Plusieurs demandes d'admissions exposent des situations qui relèvent d'un accompagnement en Lits d'Accueil Médicalisé.
Au cours d'une même année, une même personne peut effectuer plusieurs séjours et donc demandes d'admission pour des motifs récurrents et similaires.

……
……

Avez-vous une liste de personnes en attente ?
Personnes en attente : personnes comptabilisées à un moment donné de l'année comme en attente d'une place au sein de la structure suite à un refus d'admission, quelle que soit l'évolution de la situation de cette personne par la suite.
x□ oui
non

→ Si oui, combien de personnes en attente dénombrez-vous pour l'année N-1 ? 3

Combien de personnes ont été comptabilisées en attente plus d'une fois dans l'année ? 1

Quelle est la durée moyenne de séjour des résidents sorties dans l'année (période totale si allers-retours) ?

≤ 2 mois	Entre plus de 2 mois et 6 mois	Entre plus de 6 mois et 12 mois	De 12 et 24 mois	Plus de 24 mois
5	5	3		

Quelle a été la durée moyenne de séjour des personnes sorties dans l'année (en jours) ? 127 jours
(Durée moyenne de séjour = écart en nombre de jours entre admission et sortie des personnes sorties dans l'année / nombre de personnes sorties dans l'année)

Classer, en fonction de la fréquence des situations rencontrées, les motifs principaux justifiant selon vous une durée de séjour au-delà des deux mois prévisionnels préconisés par le cahier des charges :

- Prolongation liée à la pathologie d'admission
- Pathologie associée découverte après admission
- Personnes en voie d'insertion ayant un projet en attente
- Fragilité de l'état général nécessitant un repos prolongé
- Absence de solutions de sortie/ Personnes sans papiers
- Capacité d'autonomie trop faible
- Personnes en attente d'une place dans un établissement
- Personnes en attente de revenu pour accéder à un logement

L'accompagnement médical et social

Avez-vous recours à un traducteur/interprète ?
□ Très régulièrement
X Assez régulièrement
□ Occasionnellement
□ Jamais ou presque

→ Si oui, par quels moyens ?
X Service payant (ex : ISM)
X Ressources internes
X Partenaires
□ Autres (précisez)

Menez-vous des activités de groupe au sein de votre structure ?
□ Activités culturelles
X Activités sportives
X Activités sociales (atelier cuisine, groupe de paroles, etc.)
□ Autres (précisez)

Mettez-vous en place des activités individuelles ?

→ Si oui, lesquelles :

Gestion de budget, atelier musique, promenade, initiation à l'outil informatique, jardinage, atelier cuisine, jeux de société, activité bien-être, activités sportives, sortie en montagne.
Les sorties culturelles n'ont pas ou peu été menées en cette année 2022 au vu de la situation d'équipe réduite et qui nécessite de personnel pour assurer l'accompagnement.

En N-1, quel a été le nombre d'actes total en accompagnement physique à des rendez-vous non médicaux ?
99 accompagnements non médicaux

En N-1, quel a été le nombre d'actes total en accompagnement physique à des consultations médicales ?
93 accompagnements médicaux

Pouvez-vous préciser le type d'actes en accompagnement physique pour des consultations médicales ?

	Consultations	Accompagnements
Consultations service oncologique	5	5
Kinésithérapie	26	3
Médecine générale	36	24
Psychiatrie	29	2
Psychothérapie	-	-
Chirurgie générale	3	3
Chirurgie orthopédique et traumatologie	-	-
Addictologie	42	3
Imagerie médicale	15	7
Obstétrique/gynécologie	1	1
Dermatologie	5	5
Dentaire	13	4
Vaccination covid	5	3
Psychologue	8	2
Neurologie	3	0
Rééducation Orthophoniste	28	1

Autre (précisez) Ponction pleurale 4 – 0 accomp. Odontologie : 4 – 0 accomp. Consultation OFFI : 1 – 1 accomp. Chirurgie esthétique : 1 – 0 Podologue : 3 – 3 accomp.	Neurochirurgie : 1 – 0 accomp. Hématologie : 1 - 0 ORL : 4 - 1 PASS : 9 - 9 Prothésiste oculaire : 1 - 0 Hospitalisation : 3 – 3 accomp.	Stomatologie : 1 - 0 Anesthésie : 2 – 2 accomp . Pneumologie : 3 – 3 accomp. Cardiologie : 5 – 5 accomp. Néphrologie : 1 – 1 accomp.

En N-1, quel a été le nombre d'actes de soins réalisés au sein de la structure ?

	Nombre d'actes
Soins médicaux (précisez)	Consultations : 5 (médecin arrivé en novembre 2022)
Soins paramédicaux (précisez)	Prises de sang : 15 Pansements : 210 Injections : 30 Entretiens infirmiers : 70

Pratiques nouvelles

Durant l'année N-1, avez-vous pu développer des pratiques nouvelles dans le domaine de l'accompagnement et de la prise en charge des publics, et si oui lesquelles (par ex. : pair-aidant, équipe hors-les murs, etc.) ?

Nous avons débuté des sorties « nature » avec une bénévole formée à l'accompagnement en montagne. La situation sanitaire a réduit le nombre de sortie prévue. L'expérience s'est tout de même poursuivie dans ce même cadre pour deux sorties.

Nous avons également accueilli des partenaires au sein de la structure pour un temps de présentation et d'échange : le Groupe d'entraide Mutualisée de Colmar, le Centre d'adaptation à la Vie Active, qui ont permis aux résidents de se projeter dans une possibilité de projet d'insertion et de maintien de liens sociaux.

Les usagers/publics accueillis

Caractéristiques sociodémographiques

Sur l'année N-1, précisez la répartition des résidents (en nombre de résidents), selon :

Le sexe

Hommes	10
Femmes	9

La situation matrimoniale

Célibataire	17
Marié	1
Autre	1

La classe d'âge

65 ans et plus	2
60-64 ans	2
55-59 ans	4
50-54 ans	3
45-49 ans	
40 à 44 ans	3
35 à 39 ans	1

30 à 34 ans	2
25 à 29 ans	1
20 à 24 ans	1
Inférieur à 20 ans	

L'origine géographique (domiciliation)

Département	9
Région (hors département)	1
Autres régions	
Autres pays	6
Sans domiciliation	3

La nationalité

Française	6
Nationalité de l'UE	
Nationalité hors UE	13

→Parmi les personnes de nationalité hors UE, combien de :
Demandeurs d'asile en procédure normale : 0
Demandeurs d'asile en cours de procédure sans APS : 0
Détenteurs d'un titre de séjour : 2
Débouté du droit d'asile : 1
Réfugié statutaire : 1
Sans papiers : 12

L'hébergement avant l'admission

Hébergement propre	0
Sans aucun logement, squat	7
Logement provisoire (chez des proches, hôtel…)	2
Structures hospitalières	3
Structures sociales ou médicosociales	6
Structures carcérales	0
Autre (précisez)	1 (inconnue)

La protection maladie (à l'entrée)

Affiliation au régime général ou à un autre régime obligatoire	5
PUMA	9
AME	2
Aucune protection maladie	2
Circulaire soins urgents	1

La protection complémentaire

CSS	12
Mutuelle	4
Sans complémentaire	3

Les ressources

Salaire, revenus d'activité	0
Revenus de remplacement (allocation chômage, pension de retraite, allocation de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale)	1
Minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH, ASS, etc.)	4

Sans ressources	14
Non déterminé	0
Autre (précisez)	0

La situation professionnelle

Emploi à temps plein	0
Emploi à temps partiel	0
Arrêt de travail	0
En formation	0
Etudiant	0
Demandeur d'emploi	3
Retraite ou pré-retraite	0
Invalidité	0
Sans activité professionnelle	15
Autre	1

Pathologies

	Pathologie principale ayant entrainé l'admission	Autres problématiques de santé que la pathologie principale
Addictions	3	10
Plaies	0	1
Traumatologie	2	0
Neurologie	2	0
Postchirurgie	1	0
Diabète	0	2
Cardiologie	0	2
Dermatologie	2	0
Infection	1	0
Psychiatrie	3	3
Cancérologie	3	0
Urologie/néphrologie	1	1
Hématologie	1	0

Combien de résidents présentent des conduites addictives ?

Addiction liée à un produit (alcool, tabac, médicament, drogues…)	10
Polytoxicomanie	3
Addiction non liée à un produit (jeux, Internet, téléphone…)	0
En cours de traitement par substitution	3
Autres (précisez)	0

Les sorties

Quelle est la répartition des motifs de sortie pour l'année N-1 ?

Avis médical prononçant la fin de la prise en charge	12
Comportement inapproprié, motif disciplinaire	0
Refus des soins	0
Hospitalisation	0
Départ volontaire	1
Décès	0

Autres motifs	0

En N-1, combien de personnes sont sorties :

Vers la rue	3
Vers une structure d'hébergement d'urgence ou un CHRS	5
Vers un ACT	3
Vers un établissement sanitaire	0
Vers un établissement médicosocial	0
Vers un LAM	0
Vers un tiers (proches, famille, ami…)	0
Vers un logement ordinaire autonome	2
Autres orientations	0

Avez-vous mis en place un Conseil de la Vie Sociale ?

Non

Avez-vous mis en place d'autres instances de représentation et de participation des résidents ?

Oui

→ Si oui, précisez lesquelles

Une Réunion des Résidents toutes les six semaines En 2022 nous avons eu 7 réunions supervisée et animée par la psychologue

Difficultés, perspectives

Quelles difficultés rencontre votre structure pour fonctionner et remplir ses missions ?

Le service s'est trouvé en manque de personnel (départ de salarié, arrêts maladie) ce qui a exposé le service à des difficultés pour assurer la qualité de service notamment pour les besoins en accompagnements physiques dans le cadre des suivis médicaux et sociaux. Ces facteurs ne permettent pas toujours à l'équipe médico-sociale de pouvoir se détacher du service LHSS pour honorer pour accompagner les personnes aux différents rendez-vous situés à l'extérieur de l'établissement.

Une difficulté récurrente est l'embauche d'un médecin qui remplacerait le précédent médecin affilié à la structure, et ce malgré l'activation de nos réseaux, d'offres d'emplois et de sollicitation auprès de tous les médecins généralistes avec qui nous échangeons. Nous avons pu améliorer la situation avec une présence médicale bénévole 1h/semaine depuis fin novembre.

Les mesures de lutte contre la propagation de la Covid 19 a restreint les candidatures IDE notamment en lien avec l'obligation du PASS Vaccinal. Cette contrainte ne nous a pas permis de recruter sur le deuxième poste, qui a été vacant sur l'ensemble de l'année. Cela est venu impacter la qualité et la fluidité du service rendu au public de manière visible.

Nous avons fait la proposition à l'ARS d'opérer un glissement de certaines tâches vers les aides-soignants (préparation piluliers), qui n'a pas été validé. Malgré tout, les aides-soignants sont allés au-delà de leur prérogative et ont assuré des tâches de coordination et également des actions sociales, sous couvert de la Cheffe de service. Ils ont été essentiel dans le passage de cette « crise des vocations » que traverse le médical et le social et nous les remercions pour leur engagement qui a permis la continuité des soins et des droits.

Ce métier se trouve à la frontière entre les deux missions et n'est pas assez mis en valeur ; la demande de formation peut valoriser ses expériences et reconnaître des compétences supplémentaires.

Ce glissement s'est opéré également pour l'apprentie Educatrice spécialisée qui a assumé des actions en l'absence des deux Travailleurs sociaux durant quelques semaines (arrêt maladie).

Son activité durant ces périodes à été conséquente : 22 accompagnements/entretiens – 7 participations aux ateliers.
L'équipe fait parfois face à des situations d'agressivité voire de violence. Au vu de la multiplicité des difficultés des personnes accueillies (traitements lourds, addictions, isolement, longs parcours de rue…), il arrive souvent que l'équipe ait à gérer des situations complexes, dans un climat tendu. Les GAPP et les temps d'échange permettent de donner du sens aux postures professionnelles mais également aux attitudes des résidents, avec l'éclairage de la psychologue et de la pair-aidante.

Quels sont vos projets à court et moyen terme (d'ici à 5 ans) pour le dispositif LHSS que vous gérez ?
Nous avons déposé une réponse à l'appel à projet pour une équipe de LHSS mobiles, qui a été acceptée en avril 2022. Nous sommes donc dans cette mise en œuvre avec un contexte de recrutement difficile.
Nous avons également bénéficié d'une extension de notre agrément ACT pour 8 places d'ACT hors les murs. Nous sommes en cours de recrutement pour ce nouveau service également.

Une évaluation externe a-t-elle été réalisée ?
□ oui
X non
Si oui, année :……..

Une évaluation interne a-t-elle été réalisée ?
X oui
□ non
Si oui, année : 2018

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Article R. 314-50 du CASF

Appartement de coordination Thérapeutique (ACT)

2 rue du Lycée 68000 Colmar

PARTIE 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

Adresse : 5 rue Jules Ehrmann 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 72 70
E-mail : paf.secretariat@association-appuis.fr
Président(e) du Conseil d'Administration : Madame Geneviève MOUILLET
Directeur Général : Monsieur Alain CARON

L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social ESPOIR Mulhouse (créée en 1979), l'ECHELLE Colmar (créée en 1993) et l'absorption de l'activité de l'association IPSE (créée en 1982), en 2015. Depuis juin 2018, une nouvelle absorption de l'activité de l'association ACCORD 68 complète les différents champs d'intervention de l'association APPUIS. L'association APPUIS (créée le 1er janvier 2013) est issue de la fusion entre les associations du secteur social et médico-social Espoir Mulhouse (créée en 1979) et l'Echelle Colmar (créée en 1993).

Ses valeurs associatives sont directement référencées à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (Article 1). Son but est « d'*assurer dans un esprit de respect et de promotion humaine, la prise en charge et l'accompagnement de toutes personnes ou familles, adultes et enfants, se trouvant en situation difficile »* (Article 2 des statuts d'APPUIS).

L'association APPUIS mène des actions d'hébergement et d'accompagnement social et médico-social en direction de ménages sans logis ou en difficulté de logement, de personnes sans emploi, d'étrangers demandeurs d'asile, de familles en difficulté d'exercice de la parentalité, et des personnes victimes et/ou auteurs de violences.

Elle intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin au travers de dispositifs multiples. Dans la continuité des projets associatifs d'ESPOIR, de l'ECHELLE, d'IPSE, d'ACCORD 68, les acteurs de l'association APPUIS développent leurs pratiques sur des principes éthiques et déontologiques relatifs à la prise en compte des forces et des expériences des usagers dans l'accompagnement psychosocial, dans une visée d'inclusion dans le droit commun.
Cette démarche est au cœur d'un souci permanent de recherche de la qualité dans les prestations offertes, le professionnalisme des intervenants, la promotion des actions partenariales, la rigueur de la gestion administrative et financière…

Les actions de l'association sont conventionnées avec les collectivités publiques / Territoriales (État, Conseil Départemental, Villes et Communautés d'Agglomération) au titre de l'Aide Sociale, de la Santé, de la Protection de l'Enfance et/ou au titre de dispositifs de politiques sociales autres (Hébergement d'Urgences, Fonds Européens

pour les Réfugiés, Réseau d'Écoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, etc.).

PRESENTATION DU DISPOSITIF SOIN ET SANTE ET DU SERVICE ACT

Lors de l'appel à projet pour l'ouverture de places de Lits Halte Soins Santé sur le territoire de santé n°3, l'Association L'ECHELLE avait souhaité porter un projet de 8 places de LHSS correspondant aux besoins repérés à Colmar et alentours.

Les autorités de tutelles ont proposé d'augmenter le nombre de places à 11 en expliquant que budgétairement le projet serait davantage viable d'un point de vue budgétaire. Les LHSS ont donc ouvert en février 2009 avec un agrément de 11 places.

L'expérience de ce travail nous a enseigné qu'une partie non négligeable des demandes d'admission adressées aux LHSS ne pouvait avoir une suite favorable. En effet, les besoins de ces personnes étaient autres : souffrant d'une pathologie chronique, elles ne nécessitaient pas de soins immédiats mais un suivi voire une coordination médicale.

De plus, une partie de la population effectivement accueillie en LHSS est, en plus de la phase aigüe, porteuse d'une maladie chronique. La pathologie s'est soit révélée au cours du séjour en LHSS, soit la personne était dans une phase aigüe de la maladie lors de son admission (par exemple, cancer en phase de traitement). Ces situations nécessitaient certes des soins ponctuels mais aussi la stabilisation de la situation sociale, un suivi et une coordination médicale dans un laps de temps nécessairement plus long. C'est précisément ce que permettaient les Appartements de Coordination Thérapeutique.

En outre, depuis l'ouverture des LHSS, et sans tenir compte de la période de montée en charge, nous connaissions des difficultés de taux d'occupation. Nous étions à une moyenne de 70% d'occupation des lits pour les cinq premières années. La configuration initiale de 11 places à Colmar était supérieure au besoin réel, et ce d'autant plus depuis l'ouverture des LHSS sur Mulhouse en 2011.

L'association APPUIS a demandé la transformation de 2 lits en 5 ACT afin d'être plus en adéquation avec les besoins du territoire, ce qui a été validé par l'ARS.

En 2017, l'Association APPUIS a fait une demande d'extension de 4 places au vu du nombre de demandes non pourvues, ce qui a été acceptée et mise en œuvre dès 2018.

En 2020, une dixième place nous a été attribuée. En 2021, deux places supplémentaires ont complété l'offre de service sur le territoire.

Les ACT ont cela de particulier : l'accès des personnes à un toit et à un accompagnement, dans la droite ligne du « chez soi d'abord ». Le logement fait partie intégrante de la proposition de soins portée par les ACT. Et c'est en cela, dans cette idée de solidarité, de lutte contre les inégalités et de défense des droits par l'accès en logement sans « pallier » préalable, que ce service est tout à fait en lien avec le projet associatif.

De plus, la participation des personnes accueillies à la construction de leur projet de vie, à leur rétablissement, autre valeur associative forte, est au cœur de

l'accompagnement proposé par l'équipe des ACT. Pour cela, un poste de pair-aidant a été créé au sein de cette équipe depuis 2017. Cette nouvelle profession, sous-tendue par les concepts de pouvoir d'agir et de rétablissement, amène un changement de paradigme dans le travail social : le projet de la personne est au centre, la personne est un acteur à part entière de son projet et l'ensemble des professionnels sont en action également autour de ce projet pour mettre en action tous les leviers à leur disposition.

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE ACT

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir temporairement des personnes atteintes d'une pathologie chronique, en situation de précarité. Ils permettent d'accéder à une prise en charge médicale adaptée et à un accompagnement social avec pour objectif l'insertion au cœur de la ville. Les personnes bénéficient d'un accompagnement médico-psychosocial dans l'optique de gagner ou de maintenir une autonomie optimale.

Les ACT ont pour missions d'apporter une meilleure qualité de vie à des personnes porteuses de pathologies chroniques qui sont, de plus, fragiles psychologiquement et/ou d'un point de vue social.

"*Les ACT fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion*." (art. 1 du décret n°2002--1227 du 3 octobre 2002)

L'Association APPUIS a soutenu l'idée que le fait d'adosser des ACT aux LHSS sur un même territoire constituait une vraie opportunité. En effet, afin d'accompagner au mieux les personnes accompagnées, l'Association APPUIS pouvait s'appuyer sans délai sur la vie collective déjà existante aux LHSS. Les temps collectifs sont un support riche et permettent de :

- Créer ou recréer des liens sociaux,
- Bénéficier de temps conviviaux hors du quotidien,
- Réaliser l'apprentissage de nouvelles connaissances,
- Réfléchir autour de thématiques spécifiques.

C'est autant de perspectives, de possibles à proposer à la personne accompagnée pour la soutenir voire la renforcer dans sa recherche et son besoin de soins, d'évolution et de mieux être.

Courant 2022, l'évaluation interne des ACT a débuté. Deux thématiques sont abordés : la personne accompagnée et le professionnel. A travers les constats et expériences du terrain nous proposons des axes d'amélioration afin de garantir un meilleur accompagnement avec une posture professionnelle adaptée aux problématiques vécues du public accueilli, au regard de la loi du 2 janvier 2002 qui place l'usager au cœur du dispositif et acteur de son projet de vie.

Cela permet de réajuster également les moyens mis en œuvre afin de personnaliser au plus près des capacités de la personne accueillie et de favoriser son expression. L'accompagnement psycho-médicosocial sera ainsi décrit dans le dossier individualisé de chaque résident.

L'ouverture de deux appartements de coordination thérapeutique en 2021 a permis d'augmenter la capacité d'accueil et de répondre aux besoins exprimés lors des demandes mis sur liste d'attente et également le temps dédié au travail administratif, qui n'était pas suffisamment représenté jusque-là.

PARTIE 2 LE PUBLIC

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation :

- Date : **14/12/2015**
- Capacité autorisée, installée, financée : **12 places** (2 places supplémentaires attribuées en 2021)
    - Les évolutions annuelles des autorisations : Extension d'un service d'ACT Hors les Murs de 12 places en 2022 (voir annexes)

Population :

La typologie des personnes accompagnées est sensiblement la même que les années précédentes, c'est-à-dire une majorité d'homme vivant seul, à ceci près, que nous avons accueilli 3 femmes. Le profil des bénéficiaires en ACT se féminise. La moyenne d'âge reste inchangée et est toujours de 43 ans.

Le turn-over du public accueilli a été moindre en 2022 qu'en 2021. 298 jours en moyenne contre 273 en 2021. Ceci s'explique par la vacance de deux postes de TS pour arrêts maladies. Une professionnelle CESF en arrêt depuis le 1/08 et à ce jour pas remplacé, les candidats motivés par la spécificité et l'organisation du poste sont plutôt rares. Pour l'éducateur spécialisé 3 mois et 10 jours consécutifs d'arrêt maladie en 2022. C'est sur ces compétences professionnelles que reposent les orientations pour accompagner les sorties des résidents ACT.

Les caractéristiques sociales du public accueilli nous montrent que l'accès vers le logement social est également restreint, même dans le cadre d'un contingent prioritaire, au vu du nombre de demandes en logement social et du manque de petits logements sur le bassin Colmarien. Les critères de recevabilité pour des entrées en logement autonome sont un frein pour notre public dont 2 à 4 personnes sur 12 (selon

les périodes) sont sans revenus limités par un statut administratif qui empêche la recherche de travail et donc une autonomie financière (Pas d'APS, titre de séjour…).

D'autres part : les problématiques sur le plan de la santé et la co-morbidité ont demandé des accompagnements physiques plus conséquents. La construction d'un réseau des professionnels de santé autour des personnes accueillies s'est effectuée dans un contexte particulier, avec des délais d'attente plus important même si nous avons pu trouver des médecins de ville référents sensibles à la fragilité de notre public. La recherche de repères pour autonomiser les résidents ont été plus longues à installer. En effet, les délais pour avoir des rdv médicaux ont été plus longs. Une amélioration de cette situation sur le dernier trimestre est à signifier avec des rencontres partenaires qui ont permis des orientations avec des relais.

D'autres impacts ont été remarqués : pour exemple, nous accompagnons une personne qui a perçu sa retraite en 2022. Nous avons prolongé son accompagnement jusqu'à ce moment-là pour éviter une sortie et rajouter à son parcours de vie une étape en hébergement avant d'avoir une situation stabilisée par un revenu (retraite). Cela permet à cette personne d'accéder à un logement autonome via un glissement de bail. Elle garde ainsi ses repères, son environnement, ses aides de proximité et son logement, en adéquation avec ses souhaits. L'aléas qui a remis à plus tard la sortie en glissement de bail réside dans la gestion des charges et notamment l'augmentation du prix des charges courantes soient le gaz et l'électricité pour accéder à un logement sans un apprentissage pédagogique sur la gestion budgétaire avec ces éléments nouveaux.

Notre public est fragilisé par des situations de ruptures sociales, auxquelles viennent s'ajouter des problématiques de santé complexes et un contexte économique qui évolue. Aussi, nous avons un accompagnement vers la sortie plus ténu, avec des prises de risque que nous voulons limiter au maximum afin de garantir au mieux à la personne pour pouvoir « absorber » le changement, d'être prête et actrice à chaque étape de leur vie.

Taux d'occupation

Pour l'année 2022, le taux d'occupation est de 82 %.

File active 2022 : 13 personnes

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de journée disponible par mois	360	338	372	360	372	360	372	372	360	372	360	372
Nombre de journée occupée par mois	270	280	310	318	319	300	310	310	284	298	300	279
Taux d'occupation en %	73%	83%	83%	88%	86%	83%	83%	83%	79%	80%	83%	75%

Nous avons une augmentation de 3 % entre 2021 et 2022 pour le taux d'occupation.

La file active est la même qu'en 2021.

Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour a augmenté par rapport à 2021 : celle-ci est de 298 jours pour 2022 contre 273 pour 2021. Nous avons 8 résidents qui ont été présents sur toute l'année 2022. Cet allongement de la durée de séjour s'explique par un accompagnement social tronqué découlant d'une insuffisance de moyen humain.

	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans
Nombre de résidents présents au 31/12	1	2	4	6
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans les ACT	0	1	2	1

ORIGINE DE LA DEMANDE

Suite à l'étude du dossier en équipe, une rencontre préalable est proposée à la personne avec la Cheffe de service et la psychologue afin de lui présenter l'accompagnement, d'échanger autour de ses motivations, de son projet de vie et de soins afin d'évaluer les besoins d'accompagnement.

Courant 2021, nous avons expérimenté ce temps d'admission avec la présence d'un référent social ou sanitaire lors de l'entretien d'admission, en plus de la cheffe de service et de la psychologue.

L'expérimentation a permis de réfléchir sur la plus-value de cette procédure nouvelle : elle donne la possibilité à un-e référent-e d'être présent-e lors de cette première rencontre qui permet à la personne, future bénéficiaire, de s'exprimer sur ses attentes et partager son histoire si elle le désire. Cette ouverture aux professionnels de terrain à ce moment charnière du parcours de la personne est plébiscitée par l'équipe pluridisciplinaire et marque un lien avec un référent du projet individuel de la personne accueillie en ACT.

Cette démarche permet également de minimiser les effets stressants pour la personne accueillie et d'avoir un repère (le référent) dans la continuité de son accompagnement.

Nous avons donc acté cette procédure que nous avons acté et mis en place en 2022.

Dans les étapes de la procédure d'admission, suite à ce premier entretien et au vu des éléments recueillis, un retour est fait durant la réunion d'équipe. Cette démarche

collaborative et pluridisciplinaire permet d'évaluer les capacités de l'équipe à accompagner la personne dans son projet d'ACT.

Toutes ces informations sont transmises à la directrice, qui prononce ou non l'admission. L'accueil initial se fait pour une durée prévisionnelle de 6 mois, dont un mois de période d'adaptation, afin d'observer la pertinence de l'accompagnement, et ceci, tant pour la personne que pour l'équipe. La durée de séjour peut être renouvelée selon l'évolution médico-psychosociale de la personne, de semestre en semestre, tant que cela s'avère nécessaire.

La demande

Nous avons reçu 11 demandes d'admissions sur l'année 2022, dont 3 en interne, c'est-à-dire que 3 personnes du LHSS ont accepté une orientation en ACT. 2 demandes (en couple) sont sur liste d'attente pour un accueil que nous souhaitons en 2023.

Services orienteurs

Les principaux services orienteurs sont le LHSS et le CSAPA d'Argile. 5 des nouvelles demandes proviennent de ces deux services. Nous avons également eu des demandes de secteurs géographiques éloignées : Région parisienne et Marseille.

Service orienteur	Nombre de personne
HCC	1
LHSS	3
CSAPA Argile	2
Espoir (HUDA)	1
CH Rouffach	1
CH Gonese	1
EMP UEMO 68	1
HUD Appuis	1
Adoma	1

Nous avons admis 3 personnes au cours de l'année 2022.

Motif des refus d'admission

6 demandes n'ont pas abouti pour les raisons suivantes :

- 1 personne a refusé
- 1 dossier est resté sans suite (le volet médical était manquant)
- 2 personnes n'ont pu être accueillies du fait de manque de disponibilité de logements
- 1 personne a été réorienté vers une structure plus adaptée dont nous avons assuré le relais jusqu'à la réponse favorable d'accueil.

- 1 personne n'était pas assez autonome pour être accompagnée en logement autonome

Nous pouvons constater que le besoin est là mais que les accompagnements pouvant être longs, les disponibilités ne sont pas en adéquation.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Répartition hommes - femmes

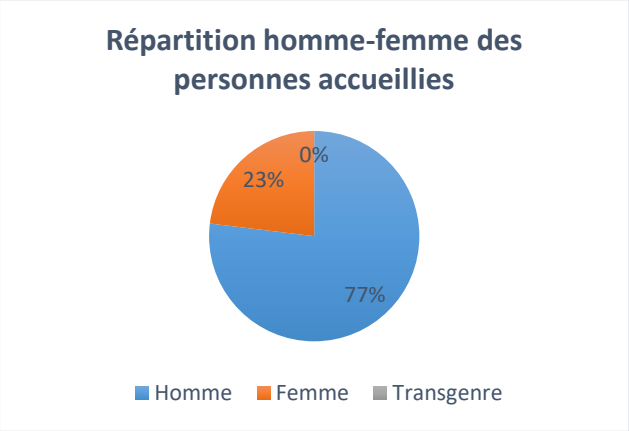

Homme	Femme	Transgenre	Total
10	3	0	13

En 2022, pour 13 personnes présentes dans les ACT, 10 étaient des hommes. 2 femmes ont intégré les ACT en 2022, ce qui les amène à être 3 sur le dispositif soit quasiment un quart des présents.

Concernant les demandes d'admissions, il y a eu 3 demandes de la part de femmes en 2022 et 5 émanaient d'hommes.

Répartition par tranches d'âge

L'âge moyen des personnes accueillies est de 43 ans.

Tranche d'âge	Nombre de personnes
0 - 20 ans	0
20 - 24 ans	1
25 - 29 ans	1
30 - 34 ans	2
35 - 39 ans	0

40 - 44 ans	5
45 - 49 ans	1
50 - 54 ans	2
55 - 59 ans	0
60 - 64 ans	1
65 et plus	0

La plus jeune personne accueillie en 2022 a 23 ans.

Une autre personne de moins de 30 ans a aussi été accueilli.

La personne la plus âgée a 63 ans.

Situation familiale

Toutes les personnes accueillies se trouvent dans des situations d'isolement avec peu de réseau familial et de lien social. Aucune d'entre elles n'était en couple à son arrivée.

Raisons médicales ayant motivées la demande :

- Les pathologies principales de la file active de 2022 :

Pathologies	Nombre de personnes
Psychiatrie	4
Addiction	1
Infectiologie	2
Neurologie	1
Traumatologie	3
Oncologie	2
Total	13

La nature des orientations médicales pour l'année 2022 évoluent par rapport à l'année dernière : Nous trouvons plus de situations de traumatologie et d'oncologie. Les problèmes psychiatriques et les addictions sont en baisse dans les pathologies

principales, comme dans les comorbidités associées, même si elles restent majoritaires en terme de nombre de personnes.

- Les comorbidités associées aux pathologies principales sont :

Comorbidités	Nombre de personnes
Addictologie	9
Troubles psychiatriques	4
Douleurs chroniques	4
Infectiologie	2

Le profil majoritaire des pathologies chroniques des personnes accueillies est, cette année encore, les personnes porteuses d'une pathologie psychiatrique couplée à une ou plusieurs addictions.

Situation sociale

- Concernant le droit au séjour :
  - 8 personnes sont de nationalité française
  - 3 personnes sont des ressortissants de l'Union Européenne (Espagne, Portugal et Roumanie)
  - 1 personne de nationalité Géorgienne
  - 1 personne est de nationalité Camerounaise

- Concernant la protection maladie de base :
  - 10 sont affiliées à la sécurité sociale ou au régime local
    3 personne bénéficiait de l'AME

- Concernant la protection complémentaire :
  - 5 personnes bénéficient de la CSS
  - 8 personnes ont une mutuelle

Une personne de plus que l'année dernière cotise à une mutuelle.

- Concernant l'ALD :
  5 personnes bénéficient de l'ALD

Moins de situation en ALD en 2022 comparativement à 2021.

- Concernant les ressources :
  - 3 personnes ont des indemnités journalières (un des résidents, entre

temps, bénéficie de l'allocation chômage)
- 2 personnes ont le RSA
- 5 personnes ont l'AAH
- 1 personne touche un salaire mais est actuellement en arrêt maladie suite à une opération chirurgicale.
- 2 personnes sont sans ressources du fait de leur statut administratif et pour lesquels nous leurs versons une allocation de subsistance.

- Concernant la situation professionnelle :

Les situations ne sont pas pérennes et la stabilisation économique par le travail relève d'un parcours fluctuant et conjoncturel. Nous pouvons faire une photographie de la situation actuelle :
- 4 personnes sont en arrêt de travail (un est depuis, au chômage)
- 1 personne bénéficie de l'AAH et effectue des périodes de travail temporaire.
- 8 personnes sont sans activités

Problématiques recensées par rapport aux missions

Le contexte de crise sanitaire était encore bien présent en 2022 et a eu un impact non négligeable sur les équipes. A cela se couplait la vacance d'un poste d'IDE sur l'ensemble de 2022 puis du deuxième poste à temps plein au dernier trimestre. Les deux travailleurs sociaux ont également été en arrêt maladie pendant plusieurs semaines, avec également une grosse difficulté à recruter, du fait des conditions de travail en poste mais également l'exigence du pass sanitaire. Tout cela nous a rendu attentif au risque d'épuisement des professionnels et aux moyens de maintenir une qualité de service.

- Nous avons fait appel aux agences intérim mais aucuns des entretiens n'a abouti.
- L'ARS nous a soutenu par une possibilité de faire appel à des IDE libéraux.
- En interne, des « glissements » de tâches ont dû s'opérer des IDE vers les aides-soignants qui ont assurer la coordination médicale et les accompagnements et la gestion administratives qui était jusque-là propre au rôle des IDE, avec un soutien des aides-soignants seulement.
- L'apprentie ES a pris part aux actions sociales, aux accompagnements relais et aux liens partenariaux.
- Les cadres du service se sont rendus solidaires et ont occupés des postes de travail vacants,
- Des solidarités internes ont également été mises en place : des professionnels d'autres services de l'association sont venus « prêtés main-forte » aux services ACT/LHSS.
- L'équipe, en effectif réduit, a continué à assurer des accueils et des accompagnements avec une réflexion en amont sur la l'intensité de l'accompagnement et les accompagnements physiques à devoir investir avec moins de moyens.

Cette proximité du dialogue professionnel maintenu entre la direction et les salariés, entre les partenaires et l'équipe pluridisciplinaire, dans les espaces d'expression pour le public accueilli et les possibilités de réponses à amener, ont permis de continuer à assurer une qualité de service, même restreinte, et de pouvoir mettre en avant nos missions dans un contexte très contraignant.

La fin de l'année a connu des mouvements de personnel heureux : il y a eu l'embauche d'une IDE et la possibilité de pouvoir s'appuyer sur les compétences d'un médecin bénévole 1H par semaine.

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES USAGERS EN ACT

Recours à des partenaires extérieurs :

- IDE libérales intervenant à domicile (1personne)
- Aide à domicile (1 personne)

Recours à des spécialistes :

Nous avons coordonné des rendez-vous médicaux et paramédicaux :

Spécialité médicaux-paramédicaux	Nombre de RDV
Psychiatre	13
Vaccination	7
Gynécologie	3
Addictologie	13
Ophtalmologie	3
Kinésithérapeute	13
Imagerie	10
Gastroentérologie	3
Généraliste	6
Dentiste	20
Psychiatrie	15
Centre de la douleur	1
Cardiologie	1
Chirurgie ambulatoire/ ortho	8

Opticien	1
Pneumologie	3
Podologie	1
Traumatologie	1
ORL	6
Médecine du travail	2
Rééducation fonctionnelle SSR	2

La psychiatrie et le suivi en addictologie ainsi que la rééducation représentent les RDV et accompagnements les plus importants en nombre. Pour ce qui est de soins spécifiques les problèmes dentaires ont été aussi un secteur important.

Il a d'ailleurs suscité un intérêt particulier de l'équipe pour amener une pédagogie auprès des résidents pour les soins préventifs dentaires (brossage des dents, bains de bouche...).

Des orientations vers des spécialisations médicales pour les accompagnements marquent l'année 2022 car elles sont en augmentation significatives : Centre de la douleur, ORL (augmentation), médecine du travail.

Dans les accompagnements ne figure pas les tests antigéniques à l'extérieur ou autos tests fait en interne dans les cas de cas positif et/ou cas contacts.

SORTIES / FIN D'ACCOMPAGNEMENT EN ACT

Motifs de la sortie / fin de mesure :

Logement après ACT	Personne concernée
Logement privé	2
CDRS	1
Décès	1

Evolution sanitaire des personnes ayant quitté le dispositif

Stabilisation	2
Dégradation	2
TOTAL	4

La dégradation souligne la fragilité au niveau de la santé : nous déplorons un accident qui a mené une personne vers une dépendance physique et une orientation vers le CDRS (FAM) et un décès (soins palliatifs).

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

ACTIVITE	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée	9	9	11	12
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre théorique de journées	3285	3285	4015	4380
Nombre réel de journées	2670	2205	3196	3486
Nombre retenu de journées				
Taux d'occupation réel en %	81.28 %	67%	79,6%	81.69 %
Ecart Retenu/Réel				

La crise sanitaire a eu cet impact sur N-1 quant au taux d'occupation et commence à nouveau en 2022 à tendre vers une capacité plus importante. L'ouverture des deux places supplémentaires permet de pouvoir répondre aux besoins.

PARTIE 3 L'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT MEDICO-PSYCHO-SOCIAL

Du fait de la complexité des besoins et des situations du public accueilli, l'accompagnement est pensé de manière pluri et interdisciplinaire. Il prévoit des interventions de professionnels des champs médicaux, sociaux et psychologiques.

L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

La création des ACT, en lien avec les LHSS est l'occasion de mettre en œuvre un travail d'éducation thérapeutique des résidents accueillis, travail particulièrement nécessaire et pertinent dans un cadre de maladie chronique. L'éducation thérapeutique contribue à l'objectif général de redonner du pouvoir d'agir aux personnes accompagnées et leur permettre de gérer en autonomie leur pathologie. Il s'agit également que le patient ait la main sur la gestion de la pathologie et non que la pathologie gouverne la vie du patient. Cette (re) prise en main par le patient est, de plus, un facteur de promotion de la bonne santé mentale.

Les infirmiers ont effectué 22 entretiens à domicile. Les entretiens se font sur site chaque semaine, leur traitement pouvant être géré de semaine en semaine à leur demande. Souvent, les personnes accompagnées souffrant d'addiction préfèrent fonctionner de cette manière. Un travail se fait aussi pour que la personne puisse avoir une visibilité de sa consommation et des effets sur sa santé.
Le rôle de l'éducation thérapeutique est fondamental dans le rétablissement et le bien-être du résident : il existe diverses sources d'information. Cependant, ce qui paraît répondre le mieux aux besoins du public, et qu'il importera de développer, ce sont les informations qui intègrent, en langage accessible, aussi bien des connaissances scientifiques et cliniques que les connaissances correspondant au vécu de la crise ou de la maladie, ainsi que les conséquences dans la vie courante.

Les entretiens individuels, dans le cadre des soins quotidiens mais aussi les actions collectives visent cet objectif : amener le patient à devenir plus indépendant tant sur le volet de sa santé physique que de sa santé psychique. Dans ce sens, le public accueilli en LHSS aussi bien qu'en ACT présente souvent une carence de connaissance et d'appropriation de leur contexte sanitaire, social et institutionnel. L'accompagnement, qui vise un objectif d'inclusion dans la vie ordinaire, passe par le développement de l'autonomie et des compétences personnelles et à faire le meilleur usage possible des ressources de l'environnement en fonction des besoins de vie.

Comme cela s'est développé en médecine autour des maladies chroniques, il s'agit de donner à la personne les moyens de s'approprier sa maladie afin de la domestiquer et de la gérer pour en limiter l'évolution ou l'apparition de dommages.

Le renforcement des facteurs de protection contre les risques d'aggravation de la vulnérabilité médico-psychosociale des personnes implique la promotion des habiletés de vie. Cela inclut nécessairement des compétences particulières, qui permettront aux bénéficiaires des ACT d'agir sur leur environnement en devenant le plus complètement possible auteurs, puis acteurs, de choix favorables à la préservation de leur santé morale et physique.

Cette démarche qui consiste à favoriser des attitudes proactives de la part des bénéficiaires dans le but de mieux répondre par eux-mêmes à leurs besoins en faisant

un bon usage des ressources de l'environnement est aussi appelé par les anglo-saxons « l'empowerment ».

L'empowerment ou « pouvoir d'agir » peut-être définit comme « un processus par lequel une personne (…) développe, par l'intermédiaire d'actions concrètes, le sentiment qu'il lui est possible d'exercer un plus grand contrôle sur les aspects de sa réalité psychologique, sociale et/ou professionnelle. Ce sentiment peut déboucher sur l'exercice d'un contrôle réel. »[21]

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La personne est accueillie en ACT pour qu'elle puisse se reconstruire en répondant à ses besoins fondamentaux et en l'aidant à recréer des liens avec les principaux vecteurs d'intégration sociale : santé, logement, travail, culture, famille.

Au niveau social, 72 accompagnements et/ou VAD ont été réalisés par l'éducateur spécialisé (ES) et 16 ont été effectués par l'apprentie E.S. 35 entretiens ont été fait par la Conseillère en économie sociale. Cette baisse est dû à l'absence pour maladie de la CESF et de l'ES. L'apprentie ES en troisième année a dû prendre des actions relevant des deux compétences de métier pour assurer un minima les droits sociaux ouverts et les contrats de séjour.
L'accès aux droits sociaux est fondamental du pouvoir d'agir des personnes rencontrées. En effet, c'est dans la reconnaissance de sa citoyenneté que la personne va pouvoir être actrice de son projet.

Ce rétablissement passe également par une volonté sociétale à accepter que la personne participe à son inscription dans son environnement et s'y sente bien. A notre niveau, l'accompagnement des professionnels au côté des résidents et la participation active des partenaires visent à ouvrir une brèche dans l'appréhension que peut produire la cohabitation avec des personnes qui ont connu la rue et l'errance. Les liens sociaux que peuvent tisser les résidents sur le territoire sont nécessaires et nous engageons des liens avec les bailleurs sociaux, le voisinage pour apporter des éléments de compréhension sur leurs compétences et préserver ainsi leur démarche vers le rétablissement.

L'accompagnement vise la restitution d'un maximum de pouvoir d'agir aux personnes. Les capacités à habiter, à gérer un budget, à investir le territoire sur lequel le logement se situe sont recherchées. L'accompagnement sur lequel le logement se situe sont recherchées.

L'accompagnement favorise, autant que faire se peut, le transfert du bail. Cela est mis en place que lorsque le logement est investi par la personne, la gestion du quotidien suffisamment maitrisée et le bailleur en accord avec la démarche.

---

[21] *MENARD, D., KONOPINSKI, L., DRAHI, E., Réseaux de santé : la qualité en pratique, Coordination nationale des réseaux de santé, Paris, 2005, pp.39-41*

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

La psychologue a effectué 45 entretiens individuels, en VAD et sur le site des LHSS confondus (49 au LHSS). 17 ont été fait par téléphone, la situation sanitaire nécessitant une adaptation pour le professionnel mais aussi pour les personnes accompagnées notamment sur leur moyen d'équipement informatique.

Son travail se réalise également dans les actions collectives comme l'organisation et l'animation des réunions de résidents.

En 2022, il y en a eu 2 réunions de résidents (deux par an en principe) animées par la psychologue.

Elle a assuré également 4 rencontres avec les partenaires CSAPA et collègues durant 2022 (au rythme d'une fois par trimestre mis en place en 2022).

Elle soutient les membres de l'équipe qui ont animés des activités. La supervision permet de faire un point sur leurs ateliers et les participants afin de mettre en relief les éventuels comportements, ce qui à amener une plus-value sur les résidents de manière individuelle et sur le groupe et ce qui est à améliorer.

La psychologue est également une référence pour les situations de crise.

En soutien auprès des salariés du service que ce soit pour les surveillants de nuit, et les membres de l'équipe de jour – les cadres inclus – elle est un support dans la continuité de service en plus des GAPP (Groupe d'Analyses des Pratiques Professionnelles).

Cet étayage a été un soutien et une aide pour adapter sa posture au mieux de la situation. Cette aide est d'autant précieuse que la psychologue connait les résidents et peut intervenir après l'évènement auprès d'eux.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Pour cette année 2022, nos ambitions pour amener une dynamique par des activités collectives n'ont pas été concrétisées. D'une part, les personnes connaissent peu les résidents des LHSS, elles ont également chacune leur réseau et leurs activités propres, ou tout simplement sont pris dans un emploi ou une recherche d'emploi. Néanmoins, nous continuons à proposer systématiquement les activités à l'ensemble des personnes en ACT en les contactant par téléphone et/ou en leur rappelant lors de leur visite au sein de la collectivité. D'autre part, par manque de possibilité de se détacher pour cela, sachant que l'accent a été mis sur un maintien des droits et des suivis psychomédico- sociaux. Le dernier semestre a été marqué par des accompagnements sur des projets de sortie et des relais à construire.

La présence d'une bénévole : guide de moyenne montagne a permis de faire une sortie dans le massif vosgien. Cette sortie ainsi que deux autres organisées en interne par un aide-soignant a procuré une appétence pour la découverte, la connaissance de l'effort physique dans la nature et la solidarité dans un groupe.

L'atelier cuisine : Les résidents qui y participent, proposent des plats typiques de leur culture. Cela permet une valorisation de la personne, un partage des cultures et un moment de convivialité et de socialisation. C'est aussi un temps où l'on peut aborder, entre autre, l'importance de l'équilibre alimentaire et les conséquences d'une mauvaise alimentation sur l'état de santé général.

L'atelier jardinage et entretien des plantes : Il consiste à entretenir et embellir l'espace extérieur. Certains résidents d'ACT qui viennent dans le collectif participent activement à cet atelier. Cela leur permet d'être dans le « faire » et de les changer de leur quotidien. Souvent, c'est de leur propre initiative que l'entretien de l'extérieur est fait.

Dans le cadre d'une dynamique partenariale et pour ouvrir les possibilités d'actions pour le public accueilli, le service à organiser une rencontre commune entre le Groupe d'Entraide Mutualisée (GEM) et des résidents ACT et LHSS au sein de notre collectif. Cette échange a amené les résidents désireux de s'impliquer davantage dans des activités à l'extérieur de se manifester et de poser des questions ; nous avons été attentifs pour que chacun puisse comprendre les informations et poser des questions en mettant en place des interprétariats (arabe et anglais) soit par des membres de l'équipe soit par des résidents.

Une rencontre avec le CAVA de l'association ESPOIR a été organisé sur le même mode et a mis en contact des personnes des ACT et du LHSS.
L'ouverture vers des possibles chantiers d'insertion pour les résidents a aussi permis un accompagnement spécifique pour un essai de retour vers l'emploi.

La possibilité de rencontrer également des partenaires en interne pour des possibilités de sortie vers le logement social avec un soutien logistique, administratif et financier par l'équipe de APPUISLOG par de deux dispositifs l'IML et de l'AIVS.
Cela a permis également de monter un dossier pour un résident des ACT.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Composition des équipes :

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comme suit :

Organigramme du LHSS/ACT

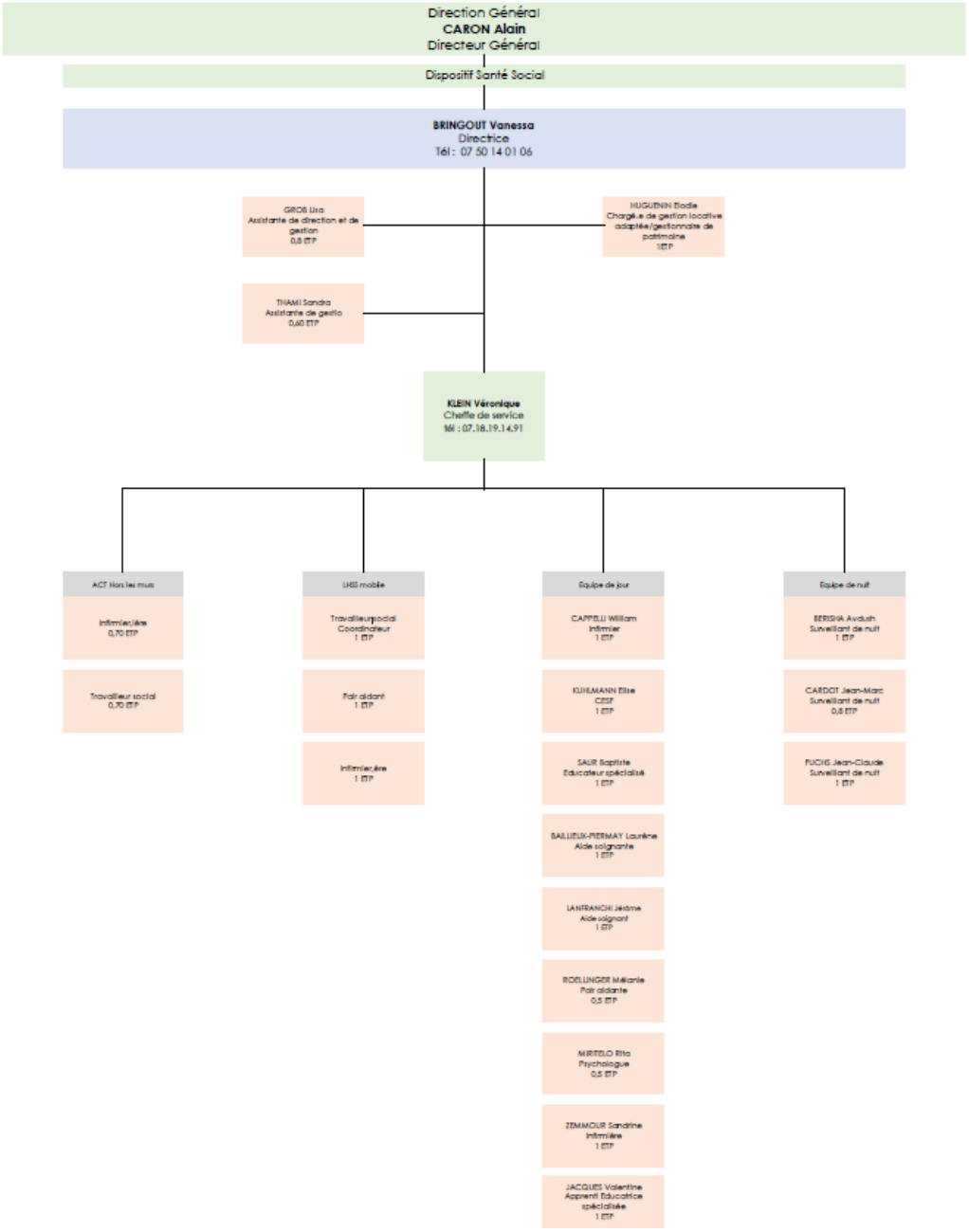

Répartition des personnels par catégorie professionnelle

Le tableau du personnel 2022 est joint au cadre normalisé.

Leurs missions / actions :

Les infirmiers pilotent le travail d'éducation thérapeutique, avec l'appui de la cheffe de service, en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe et l'ensemble des partenaires susceptibles d'être impliqués. En effet, la coordination médicale est le

cœur de la mission des ACT. L'objectif premier est l'inclusion dans la cité, le mieux-être de la personne accompagnée, en mettant en place tous les soutiens/relais médicaux et paramédicaux nécessaires.

Les aides-soignants sont tout d'abord soutien à la coordination médicale pilotée par les infirmiers. Ils proposent également leur aide aux personnes accompagnées dans les besoins afférents à la vie quotidienne et au bien-être « chez soi » : aménagement de l'intérieur, aide à la confection de repas, etc. Ils proposent des temps conviviaux pour permettre à la personne accompagnée de trouver ou retrouver du plaisir, activer et/ou apprendre des savoir-faire, appréhender des savoir-être, être reconnu dans un groupe.

Les travailleurs sociaux vérifient l'accès aux droits et procèdent à l'ouverture des droits si nécessaire. Ils travaillent à trouver des solutions visant à la stabilité au moment de la sortie : création de liens sociaux et mise en place, si la situation le permet, d'une dynamique vers l'accès au logement et le travail (ou une activité, en fonction de sa pathologie, mise en place d'aide humaine, soutien à la gestion du budget, accompagnement dans les démarches administratives, mise en place de relais de proximité. Les changements peuvent être mis en œuvre en collaboration avec les moyens des différents dispositifs sociaux ou de droit commun.

L'apprentie éducatrice spécialisée : future professionnelle, elle collabore à l'accompagnement social dans l'optique de permettre aux résidents d'être le plus autonome possible.

La psychologue est un soutien à l'équipe pour les études de situation et d'aide à la compréhension et au maintien d'une relation professionnelle de soutien pour les usagers. Elle assure une part du travail de « maintenance psychique » nécessaire pour les professionnels de l'équipe au maintien d'une fonction de tiers essentielle au bon déroulement de la mission. Elle participe aux temps institutionnels de réflexion sur les situations.

Elle participe à l'éducation thérapeutique des résidents aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de temps collectifs en particulier lorsqu'il s'agit de renforcer les habiletés sociales et l'estime de soi.

Les entretiens proposés aux bénéficiaires par la psychologue ne sont pas à finalité thérapeutique, il ne se substitue pas aux acteurs du soin en santé mentale. Il s'agit davantage d'« intervention précoce » au moment où la personne est en situation de crise et qu'une fenêtre s'ouvre pour proposer d'y réfléchir. L'intervention précoce de la psychologue a pour objectifs de réduire les conséquences néfastes des comportements à risque ou nocifs, d'éviter une évolution vers un enfermement dans le comportement avec une perte de contrôle de celui-ci, de faciliter l'accès aux soins pour les usagers qui en ont besoin (en particulier vers le secteur psychiatrique ou d'autres services spécialisés comme l'addictologie) et qui le souhaitent.

La pair-aidante permet de créer, d'améliorer, de récupérer et de maintenir dans le temps une coopération entre l'équipe psycho-médicosociale, les personnes

accompagnées, leur entourage et leur environnement. Le pair aidant est en capacité d'utiliser son vécu personnel des difficultés sociales et/ou de santé, de son parcours de rétablissement ainsi que de l'utilisation des services sanitaires et sociaux, pour contribuer positivement et de manière professionnelle au projet d'accompagnement, de vie et d'autonomisation des personnes accueillies.

L'assistante de gestion en poste depuis octobre est chargée des tâches administratives telles que :

- La préparation des éléments de salaire,
- Le suivi des entrées et sorties du service,
- Le suivi des tâches administratives lié au logement
- L'enregistrement des pièces administratives et comptables et leur transmission au siège,
- Le suivi des prestations de service assurées par les entreprise et personnels extérieurs,

L'extension de l'activité du Pôle Santé Social d'APPUIS nécessite aujourd'hui une présence administrative locale en complément des services rendus par le siège.

Pour mémoire, depuis la fusion, les LHSS ne disposaient pas de temps administratif propre.

La chargée de gestion de patrimoine : Elle entretient les relations avec les bailleurs et régule les difficultés liées à la gestion technique des appartements. Elle assure les relations avec les partenaires sociaux. Elle est en charge de la captation des logements.

La cheffe de service est garante, au quotidien, du projet des appartements de coordination thérapeutique. Elle participe au développement du partenariat. Elle gère les dossiers des usagers et centralise les candidatures, constitue les dossiers de demandes d'admission, accuse réception des demandes, présente les candidatures à l'équipe, reçoit le demandeur avec la psychologue et un référent social ou sanitaire pour l'entretien de préadmission, informe les orienteurs de la suite donnée à la demande. Elle veille à la bonne installation de la personne accueillie dans les appartements.

Elle supervise les Projets Personnalisés d'Accompagnement vers l'Autonomie, coordonne le travail technique y compris en termes d'entretien des locaux.

Elle assure l'animation quotidienne de l'équipe et reste à l'écoute des membres de l'équipe aussi bien que pour rencontrer les personnes accueillies dans les ACT. Au besoin, elle régule les difficultés relationnelles.

Elle favorise la participation des personnes accompagnées à leur prise en charge.

La Directrice de Dispositif : elle exerce une responsabilité de management et d'encadrement administratif et financier.

Elle élabore, conduit et anime le projet et l'équipe des professionnels. Elle prononce les admissions et les sorties. Elle établit et exécute le budget du service.

Elle assure la sécurité et le bien-être des personnes accueillies et favorise la participation des usagers à leur prise en charge. Elle pilote l'évaluation de la qualité du service rendu et contribue à l'adaptation des réponses.

En collaboration étroite avec la cheffe de service, elle développe le partenariat ainsi que les compétences internes et les ressources humaines. Elle veille aux réseaux de communication (internes – externes).

Les partenariats :

Inscrire la personne dans un réseau, c'est lui donner une chance supplémentaire d'accéder à l'autonomie et de tisser des liens sociaux. L'accès aux ressources de l'environnement s'inscrit pleinement dans le cadre de l'accès aux droits, qu'il s'agisse du social, de la santé, de la citoyenneté, des loisirs. Cette ouverture sur la cité est une garantie pour une meilleure prise en compte de la personne. Cela implique que le service soit lui-même inscrit dans un réseau partenarial fort, pour légitimer cette démarche de soutien à la personne partout où elle doit pouvoir trouver des interlocuteurs compétents.
Ce travail partenarial se construit chaque jour, évolue au fur et à mesure de l'expérience. Il est également propre à la situation de chaque personne accompagnée.
Au-delà des accompagnements communs, il est nécessaire de se rencontrer de manière institutionnelle afin de se connaitre et de comprendre le cadre institutionnel et les missions de chacun. Pour cela, une synthèse à l'initiative du service est proposée à l'ensemble des partenaires et sera organisé après l'élaboration du projet personnalisé.
Les partenaires concernés se situent à trois niveaux :

- Les intervenants sociaux : Espaces Solidarité, CCAS, PMI, service de Tutelle, SPIP …
- Les partenaires en termes de loisirs et vie sociale : Centres sociaux, café associatif, club sportif, GEM...
- Les partenaires du monde de la santé : psychiatrie départementale, établissements médicosociaux en addictologie, cabinet de kinésithérapie, services d'aide à la personne…

En 2022, Nous avons pu reprendre des temps en présentiel tout en respectant les consignes de sécurité et de distanciation liées au COVID 19.

La rencontre d'une équipe intervenant dans un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie qui est aussi un partenaire a pu s'organiser dans nos locaux.

Nous avons pu étendre nos connaissances sur des pathologies complexes et également adapter nos demandes en fonctions des pathologies accompagnées

dans nos deux dispositifs : LHSS et ACT, notamment : l'anorexie, la boulimie, les personnalités borderline, la schizophrénie grâce à des colloques organisés par l'hôpital psychiatrique et le comité local en santé mentale.
Une rencontre a été organisée avec l'équipe du CSAPA de l'association ARGILE qui accompagne les publics souffrant d'addictions. Nous avons un public en commun et nous pouvons échanger sur la complexité des situations et profiter d'un étayage professionnel spécialisé sur des conduites à tenir pour nous améliorer nos pratiques.
Nous avons répondu présent à l'organisation de la mairie d'un Forum des acteurs du champs médico-social ouvert au public pour faire connaître les dispositifs sur le territoire.
Après un temps d'absence, nous avons à nouveau rejoint la Veille Social Unique – plateforme des partenaires gérée par ACCES et qui réunit 1x par quinzaine les partenaires de structures d'urgences et de grande précarité. Cela a demandé un changement de planification en interne. La cheffe de service y a associé un TS pour le dernier trimestre.
En interne, une demi-journée institutionnelle a permis d'avoir une visibilité entre les services que composent l'association APPUIS et qui connait une évolution exponentielle. Cela a permis de pouvoir se projeter dans des liens transversaux pour pouvoir répondre au mieux et de la manière la plus adaptée possible aux problématiques et compétences rencontrées chez les résidents des ACT.

TEMPS INSTITUTIONNELS

La réunion d'équipe :

Elle a lieu toutes les semaines pendant 3 h. Nous faisons un point organisationnelle/vie institutionnelle pour ensuite échanger autour des situations. Si nous avons un point de blocage quant à la situation d'une personne (démarches, comportement de la personne, orientation), nous pouvons proposer à la personne de participer à ce temps afin de lui exposer notre problématique mais aussi de l'entendre dans ses attentes. Nous pouvons ainsi réajuster notre posture professionnelle et avoir des possibles solutions que nous trouvons ensemble.

Cette forme de co-construction fonctionne très bien et est appréciée tant par les personnes que par les professionnels. Nous y avons invité courant 2022 : 3 résidents ACT.

L'équipe de nuit – surveillants de nuit – se retrouve une fois par mois pour une réunion institutionnelle.

Une réunion trimestrielle réunit l'équipe de jour et les surveillants de nuit afin d'avoir un temps commun pour aborder les situations des résidents par rapport au projet personnalisé et d'aborder le fonctionnement du service. Cela est complémentaire au temps de transmissions journalières.

Le Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle :

L'équipe bénéficié d'une réunion GAPP par mois (9 sur l'année 2022) d'une durée d'1h30 chacun. L'équipe a choisi de continuer avec l'intervenant de l'année précédente.

FORMATIONS

Formation des salariés en 2022

Formations individuelles		
Intitulé	**Nom et prénom**	**Nombre d'heures**
VAE d'assistant de service social	Elise Kuhlmann	9h30
VAE d'éducateur spécialisé	Yann TLIGUI	4h30
DE Médiateur Pair-aidance	Mélanie Roellinger	276 h
DU Education Thérapeutique	Clara Samary	118 h

Formations collectives			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
Groupe d'analyse de pratique	10	42	420

Colloques et Assises			
Intitulé	**Inscriptions**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'heures total**
• Colloque sur la dépendance dans le cadre d'une addiction	1	7h	7h
• Parcours d'Exil et Santé mentale	2	7h	14h
• Le pouvoir d'agir en ACT/LAM/LHSS	2	14h	28h

Stagiaire en cours de formation professionnelle accueilli en 2021

Intitulé de stage	Ets Scolaire/ Universitaire	Nombre de stagiaires	Durée en heures	Gratifiable	Non Gratifiable
Educatrice spécialisée en apprentissage	PRAXIS Mulhouse	1	1320		X
STAGES ide 2eme année	– IFSI COLMAR	2	350		X
Soit **3** stagiaires accueillis au cours de l'année 2022					

PERSPECTIVES 2023

La concrétisation des ACT Hors Les Murs permet une complémentarité territoriale du besoin. L'aller vers est une pierre angulaire pour l'accès aux soins et aux droits sociaux des personnes hébergées notamment.

Le travail de réseau sera un facteur de réussite pour les objectifs à tenir. En effet, les partenariats mis en place et réactualisés vont permettre un turn-over plus efficient en 2023. Il est à noter que 2 demandes d'admission n'ont pas été favorables en 2022 pour cette raison.

Le travail transversal avec APPUIS Pro, qui est en charge de la logistique/entretien de des logements (ménage, rénovation, amélioration du confort, aléas pour remplacement du matériel, déménagement…) va permettre une réponse plus rapide en 2023, grâce à des délais d'intervention réduits.

Les recrutements sont essentiels pour garantir un accompagnement de qualité. Deux postes de travailleurs sociaux restent à ce jour à pourvoir (création d'un service LHSS Mobile : un TS va occuper ce nouveau poste à pourvoir donc libérer son poste actuel au sein de l'équipe mutualisé ACT/LHSS).

Le travail d'échange avec les partenaires par des rencontres thématiques va se poursuivre, afin d'améliorer nos connaissances et nos pratiques professionnelles et fiabiliser les orientations.

Des Ateliers permettant aux résidents de sortir de leur isolement et de pouvoir maintenir et/ou acquérir des compétences d'autonomie et d'estime de soi vont être organisés, notamment l'atelier bien-être.

PPUIS
PROMOUVOIR L'HUMAIN